

14483

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

Concession Française

A

CHANGHAI

COMPTE-RENDU DE LA GESTION
POUR L'EXERCICE 1929

BUDGET 1930

IMPRIMERIE MUNICIPALE

Index

- Abattoirs municipaux.—106, 166.
Adjudications.—10, 43, 64, 70, 86, 96, 103, 112, 117, 121, 131, 133, 179, 181, 205, 217, 228, 240.
Alliance Nationale.—156.
Appel d'offres.—209.
Architecture.—12, 20, 44, 54, 57, 64, 93, 110, 120, 131, 133, 158, 169, 195, 204, 239.
Assainissement.—77, 204.
Assurances.—11.
Ateliers.—169, 209.
Autobus.—64, 90, 218.
Autobus privés.—130.
Avenue Dubail.—3, 86.
Avenue du Roi Albert.—191.
Avenue Joffre.—132.
Avertisseurs automatiques.—70.
- Banque Municipale.—83, 89.
Batiments municipaux.—12, 21, 72, 191, 194.
Bornes-fontaines.—15, 121, 204.
Boulevard de Montigny.—109.
Budget 1929.—10.
Budget 1930.—206, 224.
Budget extraordinaire.—110, 179.
- Cadastre.—243.
Caisse de prévoyance.—124.
Cercle Français.—3.
C. F. T. E. E.—37, 44, 57, 61, 72, 76, 77, 81, 91, 92, 96, 103, 106, 110, 117, 152, 159, 164, 170, 182, 195.
Chemins municipaux.—11, 20, 47, 57, 92, 116, 186.
Cimetière.—41.
Circulation.—11, 56, 57, 66.
Clôtures de propriétés.—178.
Collège Municipal.—166, 186, 187.
Collège Sainte Jeanne d'Arc.—139, 202.
Comité des Ecoles.—62.
Comité des Finances.—47, 81, 124, 156.
Comité des Travaux.—3, 11, 25, 43, 52, 64, 68, 71, 90, 103, 116, 131, 142, 157, 168, 180, 187, 191, 203, 209, 218, 239.
Comité d'étude de l'organisation du service d'incendie.—139.
Comité d'Hygiène.—126.
Comités pour 1929.—23.
Commission Foncière.—42, 156.
- Commission Municipale.—23, 42, 128, 129, 138.
Compagnie des Téléphones.—42, 102.
Constructions sans permis.—56.
- Dépenses diverses.—102.
Dispensaire.—126, 151, 166.
Distributeurs d'essence.—191, 205, 215, 218.
Divers.—165.
Douanes chinoises.—41.
Dragage.—37.
Drainage.—31, 53, 77, 239.
Droits de quayage.—101, 114, 139.
- Eclairage public.—37, 64, 121, 170, 218, 240.
Ecole Franco-Chinoise.—42, 86, 112.
Ecuries municipales.—8, 204.
Edicules publics.—240.
Election de Commissaires Fonciers.—164.
Electricité & Eaux.—72, 77, 143, 203.
Emprunt Municipal 1903.—129.
Emprunt Municipal 1911.—85.
Emprunts Municipaux.—83, 84.
Etablissements classés.—4, 5, 15, 16, 17, 20, 26, 38, 45, 54, 58, 65, 73, 79, 93, 96, 106, 117, 122, 134, 143, 161, 171, 176, 183, 187, 191, 196, 210, 218, 240.
Expropriations.—31, 186.
- Fournitures diverses.—215.
- Garde Municipale.—3, 42, 68, 86, 130, 165, 179, 201.
- Hospitalisation des indigents.—152.
- Indemnité de langue anglaise.—138.
Indemnité de langue chinoise.—9.
Infirmerie Municipale.—126.
- Lazaret de Chang Pao Sha.—43, 88, 167, 202.
- Marché Meugniot.—203, 238.
Matériel.—158, 196.
Médaille Municipale.—10, 42, 50, 138, 146, 179, 190, 216.

- Ordures ménagères.—26, 57, 90, 106, 127, 240.
- Panneaux-réclames.—7, 45, 65, 90.
- Pans coupés.—4.
- Parc de Koukaza.—70, 116.
- Parc des Sports.—61.
- Permis de construire.—6, 20, 22, 30, 40, 46, 56, 60, 66, 69, 76, 81, 91, 94, 98, 108, 110, 119, 123, 132, 137, 144, 163, 175, 177, 184, 189, 199, 203, 205, 214, 215, 222, 223, 242.
- Personnel.—9, 23, 50, 61, 101, 152, 208.
- Personnel chinois.—187.
- Place de l'Est.—168.
- Pontons municipaux.—167.
- Propriétés municipales.—11, 31, 64, 71, 77, 95, 105, 133, 180, 202.
- Publicité.—52, 70, 88, 202, 208.
- Quai de France.—139.
- Réclames lumineuses.—7.
- Redevances.—25, 88, 152, 167, 191, 202.
- Refuges.—215.
- Règlement relatif aux employés auxiliaires.—88.
- Règlements municipaux.—24, 50, 57, 68, 87, 101, 114, 130, 146, 190, 202, 208, 228.
- Réseau routier.—71, 95, 117, 142, 157, 168, 209, 223, 239.
- Route Bridou.—43.
- Route des Sœurs.—92.
- Route Lorton.—47.
- Rue Bourgeat.—21.
- Rue Montauban.—21, 105.
- Salle des fêtes.—51, 67, 88, 131, 179, 201, 208, 217, 239.
- Secours ou gratifications au personnel municipal.—83.
- Secrétariat.—68.
- Service d'Hygiène.—68, 70.
- Service d'Incendie.—3, 43, 51, 68, 86.
- Service Médical.—146, 165.
- Service des Plantations.—12, 159, 166, 240.
- Service des Travaux.—42, 86, 112, 138, 165, 182, 190.
- Signaux lumineux.—72, 170.
- Situation financière.—8, 22, 41, 49, 60, 67, 69, 82, 111, 128, 145, 164, 178, 186, 189, 200, 207, 216, 223, 244.
- Station pour J. R. S.—12.
- Taxes & licences.—150.
- Taxes locatives.—3.
- Tramways.—12, 92.
- Véhicules automobiles.—10.
- Voirie.—22, 25, 31, 44, 52, 64, 71, 77, 92, 105, 110, 117, 121, 131, 142, 169, 181, 204, 214, 218, 239.



OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1929



RECETTES

Nature des Recettes	Recettes d'après les prévisions du budget		Total des Recettes de l'Exercice 1929		Restes à recouvrer		Plus-value		Moins-value	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
CHAPITRE 1.—IMPOTS										
Art. 1.—Impôt foncier	822.200,00		840.910,80		10.910,88		29.621,68			
» 2.—Impôt locatif 1 ^{re} série	438.300,00		487.395,42		837,58		49.933,00			
» 3.—Impôt locatif 2 ^e série.	831.500,00		962.826,13		210,74		131.536,87			
	2.092.000,00		2.291.132,35		11.959,20		211.091,55			
CHAPITRE 2.—LICENCES										
Art. 1.—Loueurs de jin-rick-shaws	232.000,00		237.598,29				5.598,29			
» 2.—Loueurs de brouettes	45.000,00		52.129,50				7.129,50			
» 3.—Charrettes à bras	21.000,00		24.168,00				3.168,00			
» 4.—Loueurs de chevaux et voitures	9.000,00		7.640,05						1.359,95	
» 5.—Véhicules automobiles de louage et de garage	67.500,00		80.700,01				13.200,01			
» 6.—Auto-camions de louage et véhicules de livraison	33.500,00		50.466,92				16.966,92			
» 7.—Autos camions privés	24.000,00		23.655,31						344,69	
» 8.—Véhicules automobiles privés	128.000,00		152.558,11				24.558,11			
» 9.—Jin-rick-shaws privés	69.500,00		65.335,17						4.164,83	
» 10.—Chevaux et voitures privés	1.300,00		1.179,03						120,97	
» 11.—Bicyclettes	10.000,00		9.291,78						708,22	
» 12.—Hôtels, bars, cafés, restaurants, salles de bal	28.000,00		35.030,76		10,00		7.040,76			
» 13.—Théâtres chinois, marionnettes, etc	16.000,00		19.443,63				3.443,63			
» 14.—Commerce de vins et spiritueux, (gros et détail)	10.000,00		10.025,00		150,00		175,00			
» 15.—Monts de piété	14.500,00		14.448,00						52,00	
» 16.—Maisons de logeurs	17.600,00		17.784,40				184,40			
» 17.—Garages publics et ateliers de réparations	7.500,00		7.918,35		3,33		421,68			
» 18.—Licences de chiens	4.000,00		2.667,91						1.332,09	
	738.400,00		812.040,22		163,33		81.886,30			8.082,75
CHAPITRE 3.—TAXES										
Art. 1.—Restaurants chinois	9.500,00		10.129,52				629,52			
» 2.—Maisons de thé et débits de boissons chinois	11.500,00		13.548,69				2.048,69			
» 3.—Marchands fripiers	2.000,00		1.450,51						549,49	
» 4.—Changeurs	4.000,00		4.383,00				383,00			
» 5.—Marchands de tabac	6.000,00		6.266,09				266,09			
» 6.—Marchands ambulants et attractions foraines	30.000,00		34.615,09				4.615,09			
» 7.—Bateaux et sampans	15.000,00		15.641,03				641,03			
» 8.—Chaloupes	400,00		485,48				85,48			
» 9.—Marchés.	30.000,00		30.165,00				165,00			
» 10.—Marchands d'objets d'or, d'argent et de curios.	1.600,00		1.805,00		5,00		210,00			
» 11.—Taxes diverses.	42.000,00		38.160,00						3.840,00	
	152.000,00		156.649,41		5,00		9.043,90			4.389,49
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES										
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées	6.780,00		6.780,40				0,40			
» 2.—Droits de quaiage	200.000,00		220.321,26				20.321,26			
» 3.—Produits divers	22.000,00		45.544,09		572,82		24.116,91			
» 4.—Cartes d'entrée au parc	8.000,00		8.103,42				103,42			
» 5.—Redevances : Tramways	45.000,00		48.103,85				3.103,85			
» 6.— do. Railless	13.000,00		14.343,96				1.343,96			
» 7.— do. Eaux	37.000,00		43.861,57				6.861,57			
» 8.— do. Compagnie du Gaz.	210,00		210,00							
» 9.— do. do. Générale d'Omnibus.	3.000,00		3.039,32				39,32			
» 10.—Redevances sur les entrées aux champs de courses	15.000,00		28.580,11				13.580,11			
	349.990,00		418.887,98		572,82		69.470,80			
CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES										
Art. 1.—Part contributive du Shanghai Municipal Council	23.322,50		19.856,46						3.466,04	
» 2.—Divers	36.677,50		33.068,22						3.609,28	
	60.000,00		52.924,68						7.075,32	
CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE										
Art. 1.—Pompiers employés à des services particuliers	5.000,00		6.788,39				1.788,39			
	5.000,00		6.788,39				1.788,39			
CHAPITRE 7.—ÉCOLES MUNICIPALES										
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français	300,00		570,61				270,61			
» 2.—Collège Municipal Français	11.800,00		16.466,26				4.666,26			
» 3.—Ecole Franco-Chinoise	17.000,00		19.247,85				2.247,85			
	29.100,00		36.284,72				7.184,72			
CHAPITRE 8.—ABATTOIRS										
Art. 1.—Recettes d'abatage	28.000,00		36.205,21				8.205,21			
	28.000,00		36.205,21				8.205,21			
à reporter.	3.454.490,00		3.810.912,96		12.700,35		388.670,87			19.547,56

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
TITRE I.—DIRECTION								
CHAPITRE 1.—BUREAU DE LA DIRECTION								
Art. 1.—Personnel européen	14.100,00				14.100,00		14.100,00	
» 2.—Frais généraux—auto-entretien	800,00				800,00		786,27	
	14.900,00				14.900,00		14.886,27	
Totaux du Titre 1	14.900,00				14.900,00		14.886,27	
TITRE II.—SECRETARIAT								
CHAPITRE 1.—PERSONNEL								
Art. 1.—Bureau du Secrétariat: Sect. 1.—Personnel européen	49.140,00				49.140,00		38.734,05	
» 2.—Personnel chinois	13.600,00		952,36		14.552,36		14.552,36	
» 2.—Bureau des Finances: Sect. 1A.—Personnel européen	7.560,00				7.560,00		7.560,00	
» 1B.— » chinois	3.220,00				3.220,00		3.074,86	
» 2A.—Comptabilité: Personnel européen	18.600,00				18.600,00		18.546,00	
» 2B.— » » chinois	17.658,00		21,50		17.679,50		17.679,50	
» 3A.—Perception: Personnel européen	64.945,00				64.945,00		62.551,35	
» 3B.— » » chinois	31.285,00		472,87		31.757,87		31.757,87	
	206.008,00		1.446,73		207.454,73		194.435,99	
CHAPITRE 2.—DÉPENSES DIVERSES								
Art. 1.—Dépenses diverses imprévues et menus frais	1.200,00				1.200,00		1.194,91	
» 2.—Chauffage des bureaux	800,00				800,00		413,62	
» 3.—Entretien automobiles et bicyclettes	2.000,00				2.000,00		1.256,51	
» 4.—Achat d'un véhicule automobile	1.500,00		950,00		2.450,00		2.450,00	
	5.500,00		950,00		6.450,00		5.315,04	
CHAPITRE 3.—IMPRIMERIE MUNICIPALE								
Art. 1.—Sect. 1.—Personnel européen	2.880,00				2.880,00			
» 2.— » chinois	13.296,00				13.296,00		13.288,20	
» 2.—Matériel: Section 1.—Achat de papiers	12.000,00				12.000,00		9.125,37	
» 2.—Entretien du matériel	200,00		550,00		750,00		746,62	
» 3.—Achat de nouveaux caractères	2.000,00				2.000,00		1.733,60	
» 4.—Frais divers (travaux de reliures, préparation de licences, etc	800,00				800,00		795,87	
	31.176,00		550,00		31.726,00		25.689,66	
Totaux du Titre 2	242.684,00		2.946,73		245.630,73		225.460,69	
TITRE III.—SERVICES DIVERS								
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES								
Art. 1.—Abonnements téléphoniques	10.000,00		355,33		10.355,33		10.355,33	
» 2.—Horloges et pendules	200,00				200,00		125,00	
	10.200,00		355,33		10.555,33		10.480,33	
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL								
Art. 1.—Sect. 1.—Honoraires du docteur	18.000,00				18.000,00		18.000,00	
» 2.—1 Chef des Infirmeries Municipales	7.200,00				7.200,00		7.200,00	
» 2.—Solde du personnel chinois	2.033,00				2.033,00		2.021,13	
» 3.—Médicaments et achat de matières premières pour médicaments	14.000,00		2.865,04		16.865,04		16.865,04	
» 4.—Médicaments pour détenus	1.500,00				1.500,00		1.212,18	
» 5.—Hospitalisation du personnel	26.000,00		315,05		26.315,05		26.315,05	
» 6.—Frais d'opérations chirurgicales	7.500,00		702,63		8.202,63		8.202,63	
» 7.—Honoraires pour médecins spécialistes	5.000,00				5.000,00		3.557,00	
» 8.—Laboratoire	1.000,00		684,32		1.684,32		1.684,32	
» 9.—Achat d'instruments	500,00				500,00		18,63	
» 10.—Mobilier achat et entretien	1.200,00		390,85		1.590,85		1.590,85	
» 11.—Chauffage des infirmeries	1.000,00				1.000,00		510,69	
» 12.—Menus frais et imprévus	500,00				500,00		400,05	
» 13.—Achat étuve et chaudière	4.600,00				4.600,00		1.963,19	
	90.033,00		4.957,89		94.990,89		89.540,76	
A reporter	100.233,00		5.313,22		105.546,22		100.021,09	

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes d'après les prévisions du budget		Total des Recettes de l'Exercice 1929		Restes à recouvrer		Plus-value		Moins-value	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports.	3.454.490,00		3.810.912,96		12.700,35		388.670,87		19.547,56	
CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE										
Art. 1.—Amendes	1.000,00		749,84						250,16	
» 2.—Patentes d'établissements classés	9.500,00		8.292,67						1.207,33	
» 3.—Désinfections	150,00		88,00						62,00	
» 4.—Vidanges par contrat	32.600,00		32.600,04				0,04			
» 5.—Vidanges des marchés	600,00		716,75				116,75			
	43.850,00		42.447,30				116,79		1.519,49	
CHAPITRE 10 —SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS										
Art. 1.—Remboursements pour fournitures et travaux divers.	5.000,00		2.780,64						2.219,36	
	5.000,00		2.780,64						2.219,36	
CHAPITRE 11.—COUR MIXTE FRANÇAISE										
Art. 1.—Recettes diverses.	125.000,00		113.605,28						11.394,72	
	125.000,00		113.605,28						11.394,72	
CHAPITRE 12.—INTÉRÊTS										
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants et dépôts fixes dans les Banques	9.500,00		44.481,15				34.981,15			
» 2.—Intérêts sur actions de la C ^e des Téléphones	1.400,00		1.476,00				76,00			
» 3.—Intérêts sur valeurs en portefeuille	230,00		231,04				1,04			
	11.130,00		46.188,19				35.058,19			
CHAPITRE 13.—GARDE MUNICIPALE										
Art. 1.—Amendes	39.000,00		47.244,32				8.244,32			
» 2.—Agents employés à des services particuliers	22.000,00		24.249,50				2.249,50			
» 3.—Contrôle des gardiens privés	6.000,00		6.807,97				807,97			
» 4.—Affiches et panneaux-réclames.	4.500,00		6.580,79				2.080,79			
» 5.—Matières premières et fournitures à titre remboursable.	7.000,00		7.451,93		315,98		767,91			
» 6.—Permis de chauffeurs	8.000,00		9.775,98				1.775,98			
» 7.—Permis de ports d'armes	5.500,00		10.126,40				4.626,40			
» 8.—Prisons (blanchisserie et divers)	4.500,00		3.631,66						868,34	
	96.500,00		115.868,55			315,98	20.552,87		868,34	
CHAPITRE 14.—TRAVAUX PUBLICS										
Art. 1.—Remboursements pour travaux divers	7.150,00		84.875,73		4.311,65		82.037,38			
» 2.—Permis de construire	27.000,00		42.722,82		354,48		16.077,30			
» 3.—Permis divers (barrières, enseignes et abris sur voies publiques).	5.000,00		7.771,69				2.771,69			
» 4.—Plans cadastraux, pose de bornes	3.000,00		3.420,00				420,00			
» 5.—Domaines (location de propriétés municipales, vente d'excédents de largeur sur voies publiques, taxe sur terrains publics).	17.500,00		60.254,60				42.754,60			
	59.650,00		199.044,84		4.666,13		144.060,97			
Total des Recettes -(Budget Ordinaire)	3.795.620,00		4.330.847,76		17.682,46		588.459,69		35.549,47	
BUDGET EXTRAORDINAIRE										
RECETTES DU BUDGET EXTRAORDINAIRE										
Art. 1.—Reliquat de l'Exercice 1928 (pour mémoire)	636.948,86									
» 2.—Restes à recouvrer de l'Exercice 1928	5.054,65		1.220,60		3.834,05					
» 3.—Recettes en atténuation de dépenses.	3.000,00									
» 4.—Produit de l'emprunt 1929	1.347.526,64									
Totaux.	1.992.530,15		1.220,60		3.834,05					

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports.	100.233,00		5.313,22		105.546,22		100.021,09	
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES								
Art. 1.—Sémaphore :								
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire	1.500,00				1.500,00		1.500,00	
» 2.—Service téléphonique.	400,00				400,00		395,85	
» 3.—Personnel européen	9.510,00				9.510,00		9.443,22	
» 4.— » chinois	2.555,00		4,49		2.559,49		2.559,49	
» 5.—Dépenses diverses.	1.000,00				1.000,00		939,88	
» 2.—Service des Signaux Météorologiques :								
Sect. 1.—Personnel européen	22.380,00				22.380,00		19.476,44	
» 2.— » chinois.	1.880,00				1.880,00		1.795,50	
» 3.—Electricité	1.250,00		326,12		1.576,12		1.576,12	
» 4.—Téléphones	370,00				370,00		369,75	
» 5.—Entretien de la station Frelupt	1.100,00				1.100,00		762,59	
» 6.—Dépenses diverses.	300,00				300,00		236,78	
» 7.—Entretien auto.	400,00				400,00		361,07	
» 8.—Achat d'un nouveau groupe d'alimentation pour rechange	4.000,00				4.000,00		365,55	
3.—Service particulier d'exploitation :								
Sect. 1.—Personnel européen	19.200,00				19.200,00		16.423,41	
» 2.— » chinois 1 ^{re} catégorie	2.259,00				2.259,00		2.259,00	
» 3.— » » 2 ^{me} »	3.127,00				3.127,00		3.124,00	
» 4.—Electricité	900,00		38,65		938,65		938,65	
» 5.—Téléphones	180,00				180,00		177,83	
» 6.—Chauffage	200,00				200,00		21,00	
» 5.—Dépenses diverses.	2.900,00				2.900,00		2.468,72	
	75.411,00		369,26		75.780,26		65.394,85	
CHAPITRE 4.—SUBVENTIONS DIVERSES								
Art. 1.—Instruction Publique.	6.000,00				6.000,00		5.295,54	
» 2.—Assistance Publique :								
Sect. 1.—Allocations aux hôpitaux et aux œuvres de bienfaisance	42.770,00				42.770,00		42.770,00	
» 2.—Caisse de secours aux indigents	500,00				500,00		98,31	
» 3.—Soupes populaires russes	4.880,00				4.880,00		4.880,00	
» 4.—Indigentes : Maternité	1.200,00				1.200,00		1.200,00	
» 5.—Hospitalisation des aliénés et des contagieux	3.500,00		2.864,00		6.364,00		3.502,95	
» 6.—Secours égal aux exonérations d'impôt foncier et d'impôt locatif accordées à diverses Institutions d'éducation et de charité.	47.000,00				47.000,00		45.700,58	
» 3.—Divers	36.100,00				36.100,00		36.100,00	
	141.950,00		2.864,00		144.814,00		139.547,38	
CHAPITRE 5.—CAISSE DE PRÉVOYANCE, PENSIONS ET ALLOCATIONS								
Art. 1.—Caisse de Prévoyance du Personnel	110.000,00				110.000,00		109.857,27	
» 2.—Pensions	3.850,00				3.850,00		3.409,85	
» 3.—Allocations : Sect. 1.—Personnel européen	350,00				350,00		350,00	
» 2.— » chinois	10.000,00				10.000,00		7.080,36	
	124.200,00				124.200,00		120.697,48	
CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE								
Art. 1.—Personnel européen	15.995,00				15.995,00		13.660,25	
» 2.—Personnel chinois	38.746,00				38.746,00		37.786,50	
» 3.—Entretien :								
Sect. 1.—Charbon, essence, huile, mazout, bois, pétrole et graisse, savon et brillant	13.000,00				13.000,00		9.011,09	
» 2.—Fournitures des ateliers.	5.000,00				5.000,00		4.028,19	
» 3.—Pneumatiques, bandages, chambres à air	1.760,00				1.760,00		964,09	
» 4.—Transport et douane : matériel et fournitures importés	1.200,00		161,29		1.361,29		1.361,29	
» 5.—Habillement et Equipement des Pompiers Volontaires	2.700,00				2.700,00		2.587,33	
» 6.— » » Chinois.	7.970,00		666,17		8.636,17		8.636,17	
» 4.—Téléphones.	3.200,00				3.200,00		2.772,49	
» 5.—Allocations :								
Sect. 1.—Allocation annuelle des Pompiers Volontaires	500,00				500,00		500,00	
» 2.— » mensuelle des »	1.800,00				1.800,00		1.732,00	
» 6.—Divers :								
Sect. 1.—Mobilier : entretien et remplacement.	1.000,00				1.000,00		944,12	
» 2.—Menus frais et dépenses imprévues	700,00				700,00		528,78	
» 3.—Assurance du matériel d'incendie.	1.500,00		282,50		1.782,50		1.782,50	
» 4.—Armement et remplacement du matériel.	730,00				730,00		542,42	
» 7.—Achat de nouveau matériel d'incendie	12.125,00				12.125,00		11.458,01	
	107.926,00		1.109,96		109.035,96		98.293,23	
à reporter.	549.720,00		9.656,44		559.376,44		523.936,03	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . .	549.720,00		9.656,44		559.376,44		523.956,03	
CHAPITRE 7.—ÉCOLES MUNICIPALES								
Art. 1.—Collège Municipal Français : Sect. 1.—Personnel européen	78.948,00		1.143,46		80.091,46		80.091,46	
» 2.—Personnel chinois	4.787,00				4.787,00		4.785,09	
» 3.—Frais généraux	5.700,00		1.553,60		7.253,60		7.253,60	
» 2.—Ecole Municipale Fr.-Chinoise : » 1.—Personnel européen	23.723,00		517,67		24.242,67		24.242,67	
» 2.—Personnel chinois	22.463,00				22.463,00		22.347,90	
» 3.—Dépenses diverses	4.600,00		14,72		4.614,72		4.614,72	
» 4.—Achat de pendules électriques	1.792,00				1.792,00		1.792,00	
	142.017,00		3.229,45		145.246,45		143.127,44	
CHAPITRE 8.—DÉPENSES DIVERSES								
Art. 1.—Passages d'employés et de leurs familles	43.000,00		12.905,56		57.905,56		57.905,56	
» 2.—Annonces, abonnements, télégrammes	3.000,00		2.101,47		5.101,47		5.101,47	
» 3.—Dépenses imprévues :								
Sect. 1.—Remboursement de trop-perçu de taxes, licences, etc	3.000,00		2.178,51		5.178,51		5.178,51	
» 2.—Pompes funèbres	1.000,00		7,13		1.007,13		1.007,13	
» 3.—Divers	1.000,00		3.252,02		4.252,02		4.252,02	
» 4.—Assurances	15.000,00				15.000,00		14.577,24	
» 5.—Achat et entretien du mobilier	600,00				600,00		566,02	
» 6.—Frais de Poste	1.500,00				1.500,00		1.118,90	
» 7.—Taxes chinoises sur propriétés municipales	1.800,00				1.800,00		1.720,44	
» 8.—Frais de Chancellerie	800,00		273,33		1.073,33		1.073,33	
» 9.—Fournitures de bureaux	4.550,00				4.550,00		1.930,47	
» 10.—Plaques de véhicules et maisons	7.500,00		848,07		8.348,07		8.348,07	
» 11.—Fêtes Nationales	10.000,00		577,23		10.577,23		10.577,23	
» 12.—Entretien des machines à écrire, miméographes	450,00				450,00		449,57	
» 13.—Redevance à la Municipalité Chinoise pour tramways	2.800,00		70,09		2.870,09		2.870,09	
	98.000,00		22.213,43		120.213,43		116.676,07	
CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS								
Art. 1.—Section 1.—Personnel européen	10.140,00				10.140,00		10.130,00	
» 2.—Personnel chinois	3.914,00				3.914,00		3.892,50	
» 2.—Exploitation	2.700,00				2.700,00		2.517,41	
» 3.—Entretien du matériel	400,00		900,00		1.300,00		1.177,05	
	17.154,00		900,00		18.054,00		17.716,96	
CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE								
Art. 1.—Section 1.—Personnel européen	36.300,00				36.300,00		26.191,82	
» 2.—Personnel chinois	7.710,00				7.710,00		7.043,00	
» 2.—Chauffage	400,00				400,00		90,95	
» 3.—Entretien du matériel, des appareils et automobile	1.000,00				1.000,00		536,86	
» 4.—Service prophylactique	5.400,00				5.400,00		2.682,30	
» 5.—Service anti-moustiques : Sect. 1.—Achat de pétrole	600,00				600,00		595,00	
» 2.—Chaux et désinfectants pour mares	400,00				400,00			
» 3.—Personnel chinois temporaire	300,00				300,00		286,15	
	52.110,00				52.110,00		37.426,08	
CHAPITRE 11.—SERVICES GÉNÉRAUX								
Art. 1.—Personnel européen :								
Sect. 1.—2 Dactylographes	4.680,00				4.680,00		3.540,00	
» 2.—1 Employé pour la surveillance générale	3.600,00		1.140,00		4.740,00		4.740,00	
» 3.—1 Vaguemestre auxiliaire	2.400,00		24,80		2.424,80		2.424,80	
» 4.—2 Professeurs chargés des cours d'anglais et indemnités diverses	3.520,00				3.520,00		1.973,71	
» 2.—Personnel chinois	548,00				548,00		545,98	
» 3.—Divers :								
Sect. 1.—Frais de consultations techniques	1.000,00				1.000,00		656,34	
» 2.—Indemnité de sténographie pour séances du Conseil	600,00				600,00		600,00	
» 3.—Indemnité de surveillance de dédouanement	360,00				360,00		360,00	
» 4.—Cours aux agents de Police français et chinois	580,00				580,00		577,15	
	17.288,00		1.164,80		18.452,80		15.417,98	
à reporter	876.289,00		37.164,12		913.453,12		856.320,56	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports.	876.289,00		37.164,12		913.453,12		856.320,56	
CHAPITRE 12.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS								
Art. 1.—Personnel européen	18.000,00		1.686,00		19.686,00		19.686,00	
» 2.—Section 1.—Personnel chinois fixe : Secrétaire, interprètes, jardiniers, cantonniers, coolies.	20.410,00				20.410,00		18.735,34	
» 2.—Gratifications de fin d'année	970,00				970,00		765,60	
» 3.—Personnel chinois flottant	3.200,00				3.200,00		2.972,23	
» 4.—Matériel : Sect. 1.—Commandes de matériel en France; entretien et réparations; chauffage des serres et bureaux; menus frais; fournitures de bureaux, etc	3.000,00				3.000,00		2.919,16	
» 2.—Entretien automobile et camion	1.200,00		400,00		1.600,00		1.569,96	
» 5.—Dépenses diverses	1.400,00				1.400,00		1.033,40	
» 6.—Travaux d'entretien	2.700,00				2.700,00		2.369,29	
» 7.—Déplacement d'arbres pour rectifications d'alignement et remplacement d'arbres morts	1.850,00				1.850,00		1.762,54	
» 8.—Imprévus	500,00		481,53		981,53		981,53	
» 9.—Travaux remboursables.	500,00		367,06		867,00		193,93	
	53.430,00		2.934,53		56.364,53		52.988,98	
CHAPITRE 13.—COUR MIXTE FRANÇAISE								
Art. 1.—Personnel	71.626,00		240,46		71.866,46		71.866,46	
» 2.—Dépenses diverses	2.526,00				2.526,00		1.732,00	
» 3.—Frais généraux	17.950,00		718,67		18.668,67		18.668,67	
	92.102,00		959,13		93.061,13		92.267,13	
CHAPITRE 14.—EMPRUNTS								
Art. 1.—Emprunt Municipal de 1903. 4.000 obligations à 4 1/2 % :								
Sect. 1.—Frais annuels : Service de l'amortissement frs. 800 à frs. 10.	80,00				80,00		71,98	
» 2.—Intérêts pour 1929, frs. 43.717,50 à frs. 10	4.371,75				4.371,75		2.828,01	
» 3.—Amortissement de 158 oblig. à frs. 500 = frs. 79.000 à frs. 10.	7.900,00				7.900,00		5.374,16	
» 2.—Emprunt Municipal de 1911, 4.000 obligations de Tls. 100 à 6 % :								
Sect. 1.—Intérêts pour 1929	17.043,00				17.043,00		17.043,00	
» 2.—Amortissement de 173 obligations à Tls : 100	17.300,00				17.300,00		17.300,00	
» 3.—Emprunt Municipal de 1914, 5.000 obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % :								
Sect. 1.—Intérêts pour 1929	23.347,50				23.347,50		23.347,50	
» 2.—Amortissement de 190 obligations à Tls. 100	19.000,00				19.000,00		19.000,00	
» 4.—Emprunt Municipal de 1916, 3.500 obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % :								
Sect. 1.—Intérêts pour 1929	16.846,50				16.846,50		16.846,50	
» 2.—Amortissement de 124 obligations à Tls. 100	12.400,00				12.400,00		12.400,00	
» 5.—Emprunt Municipal de 1921, 20.000 obligations de Tls. 100 à 8 % :								
Intérêts annuels	160.000,00				160.000,00		160.000,00	
» 6.—Emprunt Municipal de 1923, 5.119 obligations de Tls. 100 à 6 % :								
Intérêts annuels	30.714,00				30.714,00		30.714,00	
» 7.—Emprunt Municipal de 1924, 8.000 obligations de Tls. 100 à 7 % :								
Intérêts annuels	56.000,00				56.000,00		56.000,00	
» 8.—Emprunt Municipal de 1925, 20.000 obligations de Tls. 100 à 6 1/2 % :								
Intérêts annuels	130.000,00				130.000,00		130.000,00	
» 9.—Emprunt Municipal de 1926, 10.000 obligations de Tls. 100 à 6 1/2 % :								
Intérêts annuels	65.000,00				65.000,00		65.000,00	
» 10.—Emprunt Municipal de 1928, 5.000 obligations de Tls. 100 à 7 % :								
Intérêts	35.000,00				35.000,00		35.000,00	
» 11A.—Emprunt Municipal de 1929 (2 ^{ème} tranche de 1928) 2.500 obligations de Tls. 100 à 7 % :								
Intérêts			8.701,37		8.701,37		8.701,37	
» 11B.—Emprunt Municipal de 1929, 12.000 obligations de Tls. 100 à 7 % :								
Intérêts			39.990,88		39.990,88		39.990,88	
	595.002,75		48.692,25		643.695,00		639.617,40	
CHAPITRE 15.—BANQUE MUNICIPALE D'ÉPARGNE								
Art. 1.—Personnel			750,00		750,00		592,33	
» 2.—Matériel			1.170,00		1.170,00		1.129,76	
» 3.—Dépenses diverses			50,00		50,00			
			1.970,00		1.970,00		1.722,09	
Totaux du Titre 3	1.616.823,75		91.720,03		1.708.543,78		1.642.916,16	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
TITRE IV.—GARDE MUNICIPALE								
CHAPITRE 1.—PERSONNEL								
Art. 1.—Personnel européen: Section 1.—Soldes	422.840,00				422.840,00		420.648,07	
» 2.—Personnel chinois: » 1.—Soldes	159.082,00				159.082,00		152.515,15	
» 2.—Personnel chinois: » 2.—Indemnités diverses	44.431,00				44.431,00		42.782,64	
» 3.—Personnel tonkinois: » 1.—Soldes	90.412,00		2.133,66		92.567,66		92.567,66	
» 3.—Personnel tonkinois: » 2.—Indemnités diverses	13.360,00				13.360,00		13.277,74	
» 3.—Personnel tonkinois: » 3.—Ecole Annamite	4.030,00		19,29		4.069,29		4.069,29	
» 3.—Personnel tonkinois: » 4.—Personnel Tonkinois auxiliaire	2.095,00				2.095,00		1.885,08	
	818.218,00		2.174,95		820.392,95		803.333,63	
CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT								
Art. 1.—Personnel européen: Section 1.—Soldes	27.630,00				27.630,00		27.524,56	
» 2.—Personnel tonkinois: » 1.—Soldes	16.576,00				16.576,00		13.972,18	
» 2.—Personnel tonkinois: » 2.—Indemnités diverses	1.147,00		32,57		1.199,57		1.199,57	
» 3.—Personnel chinois	1.582,00				1.582,00		1.542,59	
» 4.—Frais généraux: Sect. 1.—Nourriture des détenus indigènes	15.500,00		4.000,00		19.500,00		18.346,40	
» 4.—Frais généraux: » 2.— » des subsistants européens	2.500,00				2.500,00		1.327,51	
» 4.—Frais généraux: » 3.—Habillement des détenus indigènes	3.500,00				3.500,00		3.465,24	
» 4.—Frais généraux: » 4.—Frais d'hospitalisation	2.500,00				2.500,00		2.228,43	
	71.895,00		4.032,57		75.947,57		70.566,48	
CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX								
Art. 1.—Entretien de l'habillement	2.000,00				2.000,00		1.846,92	
» 2.—Habillement et équipement	61.000,00				61.000,00		58.075,03	
» 3.—Entretien de l'armement	600,00				600,00		376,69	
» 4.—Ameublement: achat et entretien	6.525,00		2.405,34		8.930,34		8.930,34	
» 5.—Chauffage	12.500,00				12.500,00		8.188,78	
» 6.—Dépenses diverses: Section 1.—Menus frais, transports	1.200,00				1.200,00		1.198,86	
» 6.—Dépenses diverses: » 2.—Dépenses imprévues	11.347,00		1.706,66		13.053,66		13.053,66	
» 6.—Dépenses diverses: » 3.—Fournitures de bureau	800,00				800,00		782,50	
» 7.—Bicyclettes, automobiles, camions et ambulance	18.550,00		198,33		18.748,33		18.748,33	
» 8.—Service anthropométrique	2.000,00				2.000,00		1.640,18	
» 9.—Bibliothèque	300,00				300,00		293,54	
» 10.—Prix de tir	200,00				200,00		200,00	
» 11.—Section montée: Sect. 1.—Achat chevaux et harnachement	1.200,00				1.200,00		1.176,90	
» 11.—Section montée: » 2.—Nourriture des chevaux	1.728,00				1.728,00		1.378,31	
	119.950,00		4.310,35		124.260,35		115.890,06	
CHAPITRE 4.—FOURRIÈRE								
Art. 1.—Personnel	461,00				461,00		441,71	
» 2.—Frais généraux	260,00				260,00		253,34	
	721,00				721,00		695,05	
CHAPITRE 5.—SURVEILLANCE DES JARDINS, PONTONS ET MARCHÉS								
Art. 1.—Personnel européen: Sect. 1.—2 gardiens de jardins	7.080,00				7.080,00		7.080,00	
» 1.—Personnel européen: » 2.— » pontons	4.200,00				4.200,00		4.186,00	
» 1.—Personnel européen: » 3.— » marchés	3.600,00				3.600,00		3.254,33	
» 2.—Personnel indigène: Sect. 1.— gardiens de jardins	3.060,00				3.060,00		2.163,20	
» 2.—Personnel indigène: » 2.— » pontons	333,00				333,00		323,33	
» 2.—Personnel indigène: » 3.— » marchés	499,00				499,00		86,88	
	18.772,00				18.772,00		17.095,74	
CHAPITRE 6.—DÉFENSE								
Art. 1.—Compagnie Française de Volontaires:								
Sect. 1.—Habillement et équipement	2.050,00				2.050,00		23,04	
» 2.—Dépenses imprévues	1.000,00				1.000,00		280,02	
» 3.—Soldes	1.682,00				1.682,00		1.660,00	
» 2.—Police Spéciale Volontaire:								
Sect. 1.—Habillement et équipement	3.000,00				3.000,00			
» 2.—Dépenses imprévues	1.000,00				1.000,00			
» 3.—Compagnie Chinoise de Volontaires:								
Sect. 1.—Habillement et équipement	3.300,00				3.300,00		95,30	
» 2.—Dépenses imprévues	700,00				700,00		71,00	
» 4.—Fanfare:								
Sect. 1.—Habillement	740,00				740,00			
» 2.—Soldes et répétitions	5.328,00				5.328,00		5.196,60	
» 3.—Dépenses imprévues	666,00				666,00		542,26	
	19.466,00				19.466,00		7.868,22	
Totaux du Titre 4	1.049.022,00		10.537,87		1.059.559,87		1.015.449,18	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
TITRE V.—TRAVAUX PUBLICS								
CHAPITRE 1.—PERSONNEL								
Art. 1.—Personnel européen :								
Section 1.—Bureau de la Direction	43.690,00				43.690,00		39.247,90	
» 2.—Voirie	69.163,00				69.163,00		56.696,29	
» 3.—Architecture	41.675,00				41.675,00		34.588,54	
» 4.—Cadastre	29.325,00				29.325,00		19.416,26	
» 5.—Electricité et Eau.	18.385,00		777,58		19.162,58		19.162,58	
» 6.—Ateliers.	22.780,00				22.780,00		17.033,03	
» 7.—Comptabilité et Magasin	12.840,00		254,84		13.094,84		13.094,84	
» 2.—Personnel chinois :								
Section 1.—Soldes	170.530,00		10.478,28		181.008,28		181.008,28	
» 2.—Gratifications de fin d'année	6.230,00				6.230,00		5.666,63	
	414.620,00		11.510,70		426.130,70		385.914,35	
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL								
Art. 1.—Matériel et entretien :								
Section 1.—Matériel fixe et outillage	3.600,00				3.600,00		2.973,01	
» 2.—Matériel roulant	3.000,00				3.000,00		2.114,46	
» 3.—Réparations véhicules automobiles.	18.000,00				18.000,00		14.916,58	
» 4.—Achat camions et pièces de rechange	41.200,00				41.200,00		40.831,86	
» 5.—Traction	23.350,00		2.943,04		26.293,04		26.293,04	
» 6.—Concasseurs.	1.500,00				1.500,00		1.002,64	
» 7.—Fonderie.	1.000,00				1.000,00		270,11	
» 8.—Petit outillage de voirie	9.400,00				9.400,00		3.956,62	
» 2.—Cylindres à vapeur et à pétrole :								
Section 1.—Combustible	200,00				200,00		5,14	
» 2.—Entretien	1.200,00				1.200,00		1.097,45	
	102.450,00		2.943,04		103.393,04		93.460,91	
CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE								
Art. 1.—Entretien :								
Section 1.—Trottoirs	5.650,00		394,00		6.044,00		2.327,31	
» 2.—Chaussées pavées	4.500,00		940,40		5.440,40		4.380,26	
» 3.—Chaussées empierrées	32.650,00		8.744,40		41.394,40		19.714,55	
» 4.—Goudronnage.	68.700,00				68.700,00		49.149,58	
» 5.—Assainissement	6.000,00		136,17		6.136,17		6.136,17	
» 6.—Quais, pontons et ponts	7.850,00				7.850,00		968,32	
» 7.—Stand de tir	800,00				800,00		308,91	
» 8.—Mise à l'alignement des voies existantes	10.000,00		2.252,25		12.252,25		7.798,96	
» 2.—Enlèvement des ordures et boues	26.000,00		10.154,29		36.154,29		36.154,29	
» 3.—Ecuries municipales :								
Section 1.—Nourriture des animaux	8.900,00		2.000,00		10.900,00		10.832,21	
» 2.—Infirmerie, maréchalerie	1.000,00				1.000,00		777,43	
» 3.—Harnachement	1.600,00		1.100,00		2.700,00		2.442,18	
» 4.—Travaux remboursables	5.000,00		28.108,14		33.108,14		33.108,14	
	178.650,00		53.829,65		232.479,65		174.098,33	
CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE								
Art. 1.—Entretien courant :								
Sect. 1.—Bâtiments municipaux	5.000,00				5.000,00		4.933,29	
» 2.—» » mis à la disposition du détachement	1.000,00				1.000,00		995,27	
» 3.—Appareils de chauffage	1.000,00				1.000,00		983,45	
» 4.—Clôtures, paillettes, abris.	800,00		59,40		859,40		829,50	
» 5.—Outillage divers.	600,00		25,03		625,03		625,03	
» 2.—Gros entretien :								
Sect. 1.—Hôtel municipal et dépendances, bâtiments des Services divers et Marchés.	13.450,00				13.450,00		9.081,73	
» 2.—Bâtiments des Services de la Garde Municipale.	16.350,00				16.350,00		11.767,18	
» 3.—» » des Travaux	3.150,00				3.150,00		2.350,41	
» 4.—Nattes, stores, abris pour les bâtiments à usage public	3.000,00				3.000,00		2.631,92	
» 5.—Mobilier des bureaux : achat et entretien.	1.000,00				1.000,00		990,12	
» 6.—Achat d'ameublement pour salle des fêtes	3.000,00		400,00		3.400,00		3.043,17	
» 7.—Réparations imprévues	3.000,00		247,82		3.247,82		3.247,82	
» 3.—Travaux remboursables	1.000,00		5.573,80		6.573,80		6.573,80	
	52.350,00		6.306,05		58.656,05		48.052,69	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES								
Art. 1.—Fournitures de bureaux	1.300,00				1.300,00		1.119,66	
» 2.—Chauffage des bureaux	800,00				800,00		496,44	
» 3.—Fournitures de dessin	4.000,00				4.000,00		3.830,07	
» 4.—Menus frais	200,00				200,00		164,39	
	6.300,00				6.300,00		5.610,56	
à reporter.	754.370,00		74.589,44		828.959,44		707.136,84	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . .	754.370,00		74.589,44		828.959,44		707.136,84	
CHAPITRE 6.—ÉCLAIRAGE								
Art. 1.—Electricité : Section 1.—Consommation des voies publiques . . .	54.400,00		4.008,37		58.408,37		58.408,37	
» 2.— » des bâtiments municipaux . . .	20.500,00				20.500,00		20.228,16	
» 3.—Entretien des installations des voies publiques . . .	12.750,00				12.750,00		12.101,67	
» 4.— » » bâtiments municipaux . . .	3.500,00				3.500,00		3.346,93	
» 5.—Force motrice, chauffage . . .	3.000,00		950,67		3.950,67		3.950,67	
» 6.—Appareils documentation technique . . .	500,00				500,00		460,29	
» 7.—Travaux remboursables . . .	500,00		491,80		991,80		991,80	
» 2.—Signalisation de trafic : Sect. 1.—Consommation . . .	3.800,00		1.281,29		5.081,29		5.081,29	
» » 2.—Entretien des installations . . .	1.000,00				1.000,00		945,17	
» 3.—Gaz : Sect. 1.—Consommation des bâtiments municipaux . . .	4.500,00				4.500,00		3.681,08	
» 2.—Entretien des installations . . .	300,00				300,00		160,20	
	104.750,00		6.732,13		111.482,13		109.355,63	
CHAPITRE 7.—EAU								
Art. 1.—Entretien des installations municipales . . .	3.100,00		892,00		3.992,00		3.453,72	
	3.100,00		892,00		3.992,00		3.453,72	
CHAPITRE 8.—DRAGAGE								
Art. 1.—Entretien des dragues . . .	300,00				300,00		152,39	
» 2.—Travaux de dragage . . .	4.034,00		2.500,00		6.534,00		5.756,98	
	4.334,00		2.500,00		6.834,00		5.909,37	
CHAPITRE 9.—MAGASIN GÉNÉRAL								
Art. 1.—Main d'œuvre . . .	500,00				500,00			
» 2.—Transformation de rocaille . . .	500,00				500,00			
	1.000,00				1.000,00			
Totaux du Titre 5 . . .	867.574,00		84.713,57		952.287,57		825.855,56	
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES (Exercice 1929)								
Titre 1.—Direction . . .	14.900,00				14.900,00		14.886,27	
» 2.—Secrétariat . . .	242.684,00		2.946,73		245.630,73		225.460,69	
» 3.—Services divers . . .	1.616.823,75		91.720,03		1.708.543,78		1.642.916,16	
» 4.—Garde municipale . . .	1.049.022,00		10.537,87		1.059.559,87		1.015.449,18	
» 5.—Travaux publics . . .	867.574,00		84.713,57		952.287,57		825.855,56	
Budget ordinaire : Total des Dépenses . . .	3.791.003,75		189.918,20		3.980.921,95		3.724.567,86	

DÉPENSES

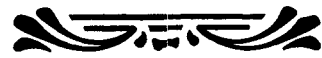
NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
BUDGET EXTRAORDINAIRE								
CHAPITRE 1.—CAUTIONNEMENTS								
Art. 1.—Remboursement des cautionnements	48 035,00				48.035,00		48.035,00	
CHAPITRE 2.—DÉFENSE								
Art. 1.—Location de résidences et de casernements	22.000,00		5.520,68		27.520,68		27.520,68	
» 2.—Eclairage, gaz, consommation et entretien	6.000,00				6.000,00		5.406,69	
» 3.—Logement des sous-officiers mariés	6.000,00				6.000,00		1.794,10	
» 4.—Abonnements téléphoniques	3.500,00				3.500,00		2.072,70	
» 5.—Véhicules automobiles, Consommation et entretien	10.000,00		2.410,71		12.410,71		12.410,71	
» 6.—Travaux de défense	6.000,00		1.852,12		7.852,12		7.852,12	
» 7.—Matériel de défense	11.000,00				11.000,00		1.654,45	
» 8.—Imprévus	4.500,00				4.500,00		2.519,89	
	69.000,00		9.783,51		78.783,51		61.231,34	
CHAPITRE 3.—SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES								
Art. 1.—Achat de matériel :								
Sect. 1.—Groupe de rechange pour nouveau poste	2.500,00				2.500,00			
» 2.—Groupe pour ondes courtes	2.500,00				2.500,00			
	5.000,00				5.000,00			
CHAPITRE 4.—SERVICE D'INCENDIE								
Art. 1.—Remplacement de la voiture 1 ^{er} Départ N ^o . 8	4.500,00				4.500,00		4.088,32	
» 2.—Grande échelle	20.000,00		1.450,00		21.450,00			
	24.500,00		1.450,00		25.950,00		4.088,32	
CHAPITRE 5.—COLLÈGE MUNICIPAL								
Art. 1.—Matériel scolaire	2.000,00				2.000,00		1.597,09	
» 2.—Appareils de laboratoire	1.500,00				1.500,00		530,55	
	3.500,00				3.500,00		2.127,64	
CHAPITRE 6.—SERVICE DES PARCS								
Art. 1.—Déplacements d'arbres	300,00				300,00		199,44	
» 2.—Plantations nouvelles	175,00				175,00		148,52	
» 3.—Parc de Koukaza, confection de bancs	300,00				300,00			
	775,00				775,00		347,96	
CHAPITRE 7.—GARDE MUNICIPALE								
Art. 1.—Armement	19.500,00		1.140,50		20.640,50		20.640,50	
» 2.—Entretien de l'armement	800,00				800,00		708,91	
» 3.—Section montée	1.000,00				1.000,00		800,00	
	21.300,00		1.140,50		22.440,50		22.149,41	
CHAPITRE 8.—SERVICE DES TRAVAUX								
Art. 1.—Solde du personnel auxiliaire	19.420,00		471,73		19.891,73		19.891,73	
» 2.—Matériel :								
Sect. 1.—Achat d'une drague	12.000,00				12.000,00		12.000,00	
» 2.—Achat de 2 voitures automobiles	3.600,00				3.600,00		3.500,00	
» 3.—Achat de fiacres	400,00				400,00		350,00	
» 4.—Achat de 3 camions et pièces de rechange	21.800,00		2.615,00		24.415,00		24.415,00	
» 5.—Entretien de 3 camions	2.250,00				2.250,00		362,72	
» 6.—Transformation de l'atelier	10.400,00				10.400,00		4.427,49	
» 7.—Remise en état des pontons	3.000,00				3.000,00			
» 3.—Voirie :								
Sect. 1.—Suppression des pistes cavalières (Albert à Siéyès)	12.750,00				12.750,00		9.624,56	
» 2.—Caserne Pétain (travaux de voirie)	1.350,00				1.350,00		1.291,84	
» 3.—Poste Nord (travaux de voirie)	550,00				550,00		520,43	
» 4.—Route de Boissezon (prolongement)	210,00				210,00		34,91	
» 5.—Avenue Edouard VII (Bund à Thibet Road)	1.365,00				1.365,00		1.359,73	
» 6.—Av. Edouard VII transformation (Montigny à Manila Rd.)	11.400,00		639,47		12.039,47		12.039,47	
» 7.—Elargissements partiels en cours	13.050,00				13.050,00		11.646,72	
» 8.—Hôpital Sainte-Marie, Allées	410,00		670,00		1.080,00		726,49	
» 9.—Avenue Joffre, Transformation	27.100,00				27.100,00		26.030,03	
» 10.—Peinture des bandes de trafic	2.700,00				2.700,00		2.332,21	
» 11.—Route Paul Henry (prolongement)	375,00				375,00		373,20	
» 12.—Avenue Haig, drainage	1.140,00		600,56		1.740,56		1.740,56	
» 13.—Réserve pour travaux de transformation	5.000,00				5.000,00		2.691,67	
» 14.—Suppression des pistes cavalières	32.600,00				32.600,00		12.173,71	
» 15.—Relevage des chaussées	35.850,00				35.850,00		23.990,67	
à reporter du Chapitre 8.	218.720,00		4.996,76		223.716,76		171.543,14	
à reporter.	172.110,00		12.374,01		184.484,01		137.979,67	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1929		Crédits supplémentaires		Total des Crédits de l'Exercice 1929		Dépenses de l'Exercice 1929	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports.	172.110,00		12.374,01		184.484,01		137.979,67	
Reports du Chapitre 8.	218.720,00		4.996,76		223.716,76		171.543,14	
Art. 3.—Sect. 16.—Aménagement de trottoirs	26.450,00				26.450,00		5.889,30	
» 17.—Elargissements (Sœurs & Albert)	15.300,00				15.300,00		83,43	
» 18.—Ouverture de voies nouvelles.	66.750,00				66.750,00		13.662,79	
» 19.—Réseau de drainage	150.000,00		1.756,97		151.756,97		151.756,97	
» 20.—Mur de quai, marché de l'Est	50.000,00				50.000,00			
» 4.—Architecture :								
Sect. 1.—Poste Nord et dépendances	1.400,00				1.400,00		1.392,62	
» 2.—Hôtel Municipal (transformation)	3.800,00		2,17		3.802,17		3.802,17	
» 3.—Caserne Pétaïn (poudrière)	5.500,00				5.500,00		5.376,93	
» 4.—Poste Joffre, logements	3.500,00		700,00		4.200,00		4.181,39	
» 5.—Camp de Koukaza	5.700,00				5.700,00		5.269,66	
» 6.—Hangar stand Frelupt	1.450,00				1.450,00		1.430,85	
» 7.—Poste Central, surélévation	21.500,00				21.500,00		20.368,13	
» 8.—Stand de Tir	760,00				760,00		305,14	
» 9.—Poste d'Incendie Joffre, remise	1.705,00				1.705,00		623,01	
» 10.—Montage pylônes T. S. F.	2.000,00				2.000,00		1.568,86	
» 11.—Collège Municipal, chauffage.	3.300,00				3.300,00			
» 12.—Infirmerie Municipale (1 ^{re} partie)	60.000,00				60.000,00		4.285,92	
» 13.—Maison d'Arrêt, agrandissement.	30.545,00				30.545,00		239,42	
» 14.—Ecuries de la Garde	4.500,00				4.500,00		1.645,54	
» 15.—Fourrière	450,00				450,00			
» 16.—Marché Meugniot	50.000,00				50.000,00		724,75	
» 17.—Collège Municipal, classes	9.000,00				9.000,00		8.858,10	
» 18.—Dispensaire, rue Amiral Bayle	8.000,00				8.000,00		98,36	
» 19.—Poste Joffre, agrandissement.			33.000,00		33.000,00			
» 20.—Poste Pétaïn, agrandissement			20.000,00		20.000,00		12,92	
» 5.—Electricité et Eaux :								
Sect. 1.—Poste Nord, dépendances	260,00				260,00		259,55	
» 2.—Avenue Edouard VII (Bund à Mathieu)	1.280,00				1.280,00		570,94	
» 3.—» (Montigny à Manila Road)	720,00				720,00		692,93	
» 4.—Caserne Pétaïn	2.300,00				2.300,00		2.196,67	
» 5.—Baignoires de la Garde	1.200,00				1.200,00		1.034,94	
» 6.—Installation eau chaude, appartements de la Garde	400,00				400,00		360,16	
» 7.—Eclairage voies nouvelles	2.640,00				2.640,00		472,27	
» 8.—Signaux de carrefour	14.900,00				14.900,00		9.980,16	
CHAPITRE 9.—EXPROPRIATIONS ET ACHAT DE TERRAINS	764.030,00		60.455,90		824.485,90		418.687,02	
Art. 1.—Expropriations :								
Sect. 1.—Expropriations déjà réalisées	75.000,00							
» 2.—» à réaliser d'une façon impérative	300.000,00		32.993,57		377.993,57		377.993,57	
» 3.—Améliorations et travaux neufs	170.000,00							
» 2.—Achat de terrains	50.000,00				50.000,00		7.632,00	
CHAPITRE 10.—	595.000,00		32.993,57		627.993,57		585.625,57	
Art. 1.—Fonds d'amortissement des emprunts	50.000,00				50.000,00			
CHAPITRE 11.—	50.000,00				50.000,00			
Art. 1.—Imprévus	100.000,00		420,00		100.420,00		51.009,11	
» 2.—Réserve.	311.390,15				311.390,15		81.465,54	
	411.390,15		420,00		411.810,15		132.474,65	
Totaux du Budget Extraordinaire.	1.992.530,15		106.243,48		2.098.773,63		1.274.766,91	



SÉANCES DU CONSEIL



Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 7 Janvier 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le sept Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 19 Décembre 1928, lequel a déjà été approuvé.

Service d'Incendie.—Sur proposition du Chef du Service d'Incendie et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 59,47 en plus de l'indemnité de funérailles de \$ 50, à la famille de l'interprète Zao Vi Sing, décédé après 5 ans de service.

Garde Municipale.—Par rapport du 15 Décembre 1928, le Chef de la Garde demande un crédit de Tls. 1.000.00 pour permettre d'accorder les prix et récompenses attribués au concours de mitrailleuses d'Octobre, et doter de prix les concours annuels de tir au fusil et au revolver, auxquels prennent part tous les corps de défense de la Concession.

La Commission décide de voter le crédit supplémentaire demandé par le Chef de la Garde. Imputation: Budget 1928—3—3—10.

Taxes.—1.—Par lettre du 11 Décembre 1928, "The American Masonic Temple Association" sollicite l'exonération des taxes locatives du Temple Maçonnique, sis N° 178, Route Dufour.

La Commission regrette de ne pouvoir faire droit à cette demande d'exemption de taxes, contraire aux principes administratifs.

2.—Par lettre du 17 Décembre 1928, "The Orthopedic Hospital of Shanghai" sollicite l'exonération des taxes locatives de l'"Orthopedic Hospital", sis Nos 850 et 852, Route de Zikawei.

La Commission regrette de ne pouvoir faire droit à cette demande d'exemption de taxes, contraire aux principes administratifs.

Cercle Français.—Par lettre du 17 Décembre 1928, le Comité du Cercle Français transmet à la Commission, à l'appui de la demande de dégrèvement pour travaux et fournitures remboursables présentée par lettre du 12 Octobre 1928, dernier, le bilan du Cercle au 31 Octobre 1928, une analyse de ce bilan et le projet de budget pour l'exercice 1929.

Le Comité du Cercle Français fait ressortir que toutes les économies réalisées sont destinées à faire face à l'aménagement du nouveau Cercle et à d'autres dépenses d'installation.

Après échange de vues,

La Commission décide de faire remise au Cercle Français des sommes de Tls. 1.220,34 et \$ 1.047,63 dues pour travaux remboursables.

A ce sujet, la Commission Municipale fait savoir au Cercle Français que la moitié de la subvention annuelle de Tls. 5.500.00 devra, à compter de 1929, être réservée pour faire face aux dépenses d'aménagement du nouveau Cercle projeté.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-huit et le vingt Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

AVENUE DUBAIL.—Elargissement.—Au cours de sa séance du 11 Janvier 1928, le Comité des Travaux avait donné son approbation à un projet pour l'élargissement à 60' de l'avenue Dubail et la création de deux zones "non oedificandi" de 5' de chaque côté de cette voie publique.

A la suite de la proposition du Comité des Travaux, la décision suivante avait été prise par la Commission Municipale au cours de sa séance du 16 Janvier 1928 :

« *Avenue Dubail.*—La Commission est disposée en principe à approuver le plan d'élargissement à « 60' de l'avenue Dubail, comportant la création de deux zones non oedificandi de 5 pieds de chaque « côté de la voie publique.

« Toutefois, avant de prendre une décision définitive et de procéder à toute réalisation, il y a lieu « de déterminer si les disponibilités budgétaires permettent d'affecter un crédit à la mise à l'alignement « de l'avenue Dubail.

Le Directeur Général fait savoir, dans sa note du 18 Décembre 1928, que les deux propriétés situées avenue Dubail, aux deux pans coupés Joffre, doivent très prochainement être mises en valeur (Propriétés des Lazaristes : Lots Cad. 698 et 4000) et qu'il y aurait donc lieu de prendre une décision définitive en ce qui concerne la largeur à donner à cette avenue, ainsi qu'à ses deux pans coupés sur l'avenue Joffre.

Le Comité propose à la Commission de bien vouloir approuver définitivement le projet ci-dessus qui ne serait réalisé qu'au fur et à mesure de la mise en valeur des propriétés situées en bordure de l'avenue Dubail.

Les pans coupés Joffre—Dubail seraient aménagés en circulaire suivant le plan présenté par le Directeur Général.

PANS COUPÉS.—*Routes Ghisi et de Zikawei.*—Le Comité donne son approbation au plan présenté par le Directeur Général, portant à 18 mètres la longueur du pan coupé Zikawei—Ghisi, côté Ouest, afin de faciliter la circulation à l'entour du poste de police construit au milieu du carrefour.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation aux comptes-rendus de la Commission ci-après :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 6 Décembre 1928.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 6 Décembre 1928, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Manufactures de cigarettes.*—*a)*—Demande de Mr. Zeng Ki Fang pour installer une fabrique de « cigarettes, 397 rue Lafayette.

« Les travaux d'installation entrepris préalablement à tout dépôt de demande ont été immédiatement arrêtés conformément aux règlements municipaux.

« La Commission propose de refuser purement et simplement l'autorisation sollicitée et d'inviter « le propriétaire à déménager sans délai ses installations dans la zone réservée aux établissements « classés.

« *b)*—Demande de Mr. Zai Bei Lung pour installation d'une manufacture de cigarettes, 473 route « Conty.

« Cette fabrique fonctionne à l'angle Sud Chapsal-Conty, dans la zone réservée, avec un effectif « d'environ 40 ouvriers.

« Les aménagements sont convenables et la Commission estime que l'autorisation peut être « accordée sous réserve que le propriétaire fasse installer deux robinets de secours et un deuxième « escalier de dégagement en cas d'incendie.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Garages.*—Demande de Mr. Marinitch pour construire un garage sur le lot cadastral 5582, route « Prentice.

« Après avoir étudié les plans présentés qui sont conformes aux règlements municipaux, la Com- « mission est, en principe, d'accord pour autoriser la délivrance du permis de construire demandé.

« Toutefois, elle se réserve le droit de prescrire à l'achèvement des travaux de construction, telles mesures spéciales de protection contre l'incendie qu'elle jugera utiles.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Boucherie.*—Tsu Pao K'ang, Marché de l'Est, N° 100.

« *Vins et spiritueux.*—Yuen Sheng Shing, 126 rue Bourgeat.

« *Epiceries.*—Zao Zong Sei, 49 rue Bluntschli—Société P. Rassul & C°, 236 rue Chapsal.

« *Boisson gazeuse.*—Société Nan Fang Hao, 103 rue Chapsal.

« *Tailleurs.*—Tsang Sao Tching, 92 rue Bourgeat—Tsang Vei Shing, 176 rue Bourgeat—Hou Yong Koei, 74 F rue Bourgeat—Who Zeng Tsong, 1. passage 12, avenue Dubail.

« *Brocanteur.*—Wang Kong Zei, 356 boulevard des 2 Républiques.

« *Etablissements Catégorie "C"*

« *Salle de danse.*—Demande de Mr. J. O. Ponce pour ouverture d'une salle de danse au "Peacock Orient Theatre".

« Les renseignements de Police étant satisfaisants, la Commission transmet cette demande à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Etablissement de bains.*—Demande de Mr. Yang Heu Ghien pour installer un établissement de bains, 163 rue du Marché.

« La Commission est, en principe, d'accord pour délivrer la patente nécessaire à cet établissement qui fonctionnera dans une maison actuellement en construction.

« *Restaurant chinois.*—Demande de Mr. Yong Ah Sze pour ouverture d'un restaurant chinois, 254 rue du Weikwé.

« La Commission ne croit pas devoir recommander la délivrance d'une patente à ce restaurant qui se trouve à l'entrée d'un passage et constitue une entrave à la libre circulation des usagers.

« *Maison de logeurs.*—Demande de Mr. Yao Zao Ki pour ouverture d'une maison de logeurs, 321—323 avenue Edouard VII.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée.

« *Affaires diverses.*—*Garage.*—Demande de transfert de licence du garage, 12, 14, 16 et 18, route Duplex, au nom de Mr. Chao Tsiang San.

« La Commission n'est pas opposée au transfert de cet établissement, déjà patenté, au nom du nouveau propriétaire.

« Le Chef du Secrétariat,

« Signé: G. ARNOUX.

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 13 Décembre 1928*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 13 Décembre 1928, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Fonderie.*—Demande de Mr. Wang Zang Seng pour obtention d'une patente de fonderie au N° 64 route Père Robert.

« Cette petite fonderie de métaux est installée depuis plusieurs années au N° 64 route Père Robert, dans des constructions rudimentaires qui sont appelées à disparaître, et il y a lieu d'envisager le transfert de cette industrie malpropre et incommode dans la zone réservée aux établissements classés.

« La Commission, tenant compte de la situation de fait acquise et, considérant que cette usine
« fonctionnait antérieurement à la date de promulgation du nouveau règlement, propose d'accorder au
« propriétaire un délai expirant le 1^{er} Septembre 1929, pour déménager ses installations dans la zone
« réservée, conformément à l'article XVI de l'Ordonnance Consulaire N° 155 du 28 Août 1928.

« En attendant, une patente provisoire pourrait être délivrée à l'intéressé.

« *Produits alimentaires.*—Demande de la Société "Tien Chu Ve Tsin Mfg. Co" pour obtention d'une
« patente de fabrique de produits alimentaires "Poudre Gourmet" 176 rue du Marché.

« La Commission s'est rendue sur les lieux et a constaté que cet établissement, installé depuis
« plus de cinq ans aux limites de la zone réservée aux établissements classés, n'était ni insalubre ni
« incommode.

« Les stocks d'alcool entreposé ne sont jamais importants (2000 litres), et la Commission est d'avis
« que cette Société pourrait être autorisée à continuer sa fabrication à condition de présenter à l'appro-
« bation de la Commission Municipale, avant le 1^{er} Septembre 1929, un projet des améliorations qui
« pourraient être apportées aux installations actuelles, c'est à dire:—

« 1°)—Cimentage du sol;

« 2°)—Construction d'un entrepôt en matériaux résistants au feu pour loger les fûts d'alcool;

« 3°)—Reconstruction de la chambre qui abrite la chaudière et des locaux où s'opèrent les
« manipulations d'alcool.

« Établissements Catégorie "B" »

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services
« intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des
« licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Charcuterie.*—Tchang Fa—3, passage 245, rue Brenier de Montmorand.

« *Épicerie.*—Zi Mi Shing—16 A, passage 663 avenue Joffre.

« *Vins et spiritueux.*—Société Seng T'ai, 155 rue du Père Froc—Tso Lie Yuen, 105 route Prentice.

« *Coiffeur.*—Société Nang Yang—6, passage 12, avenue Dubail.

« Établissements Catégorie "C" »

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune
« objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Restaurants chinois.*—Wang Kie Chang, 281 rue du Weikwé—Tchang Do Pin, 284 rue Palikao—
« Tseu Yié Tse, 158, 160 route Conty.

« *Maison de thé.*—Wang Kin Ling, 73 rue Sœur Allègre.

« *Maison de logeurs.*—Tsoung Lien Fang, 180 boulevard de Montigny.

« Le Chef du Secrétariat

« Signé: G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A.)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après,
les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—Route Culty, Lot Cad. 14128A—2 maisons chinoises à étage;

2°)—Route de Zikawei int., Lot Cad. 5067B—4 maisons chinoises à étage;

3°)—Route Frelupt, Lot Cad. 13650.—6 maisons européennes;

4°)—Rue des Pères, Lot Cat. 151.—4 maisons chinoises à 2 étages;

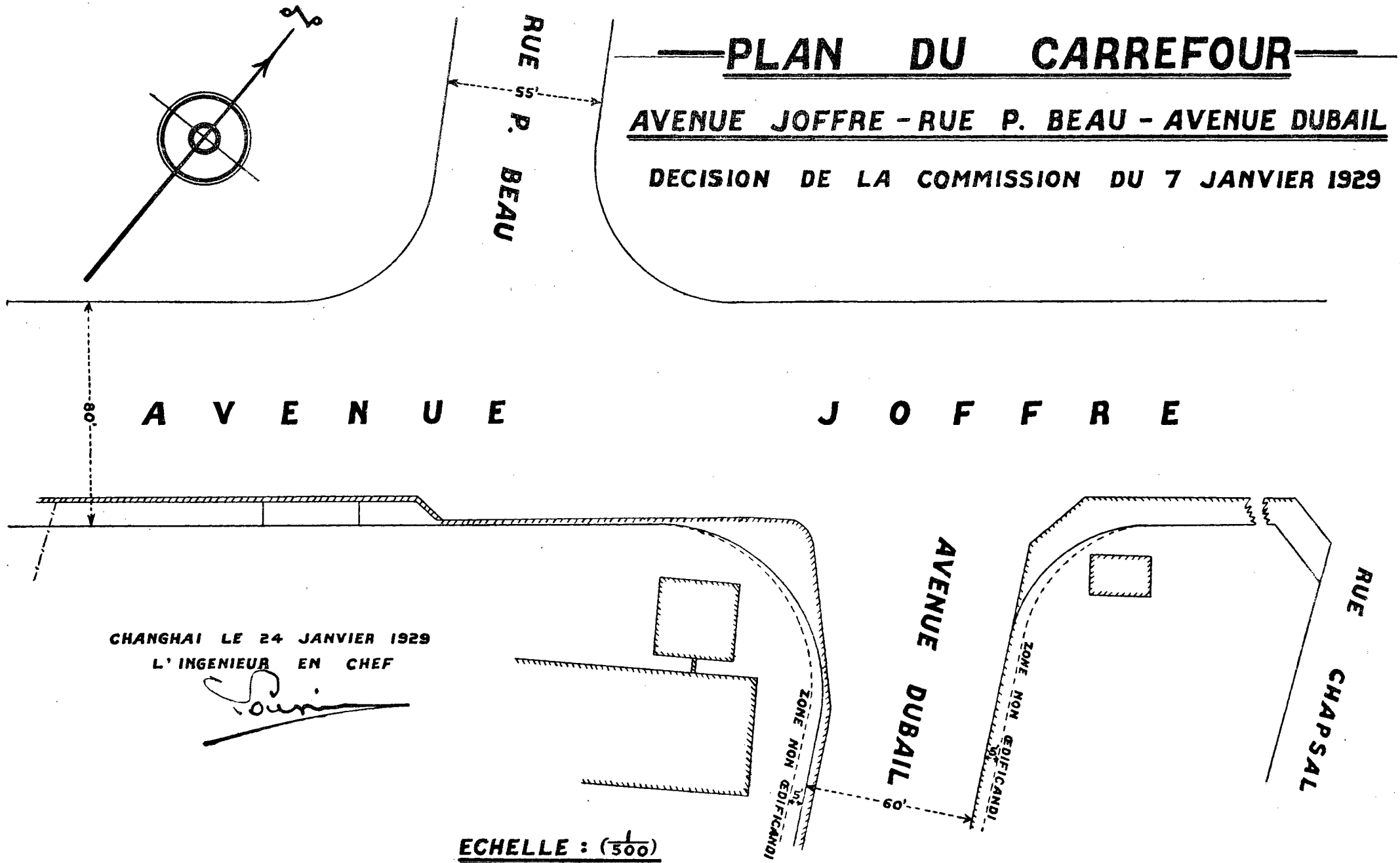
5°)—Route Lafayette, Lot Cad. 11063.—29 garages privés;

6°)—Quai de France, Lot Cad. 80^{ter}.—4 maisons chinoises doubles à 2 étages;

7°)—Route de Zikawei & Tenant de la Tour, Lot Cad. 9980.—1 loge de gardien;

8°)—Route de Siéyès No. 53.—Agrandissement d'une vérandah;

9°)—Rue Wantz, Lot Cad. 1075.—Modification aux plans soumis (addition 1 étage à 1 maison en
construction);



L'élargissement à 60' est indiqué par les hachures. La zone non œdificandi de 5' est délimitée par le pointillé.

Annexe au Bulletin Municipal N^o. 493 du 26 Février 1929

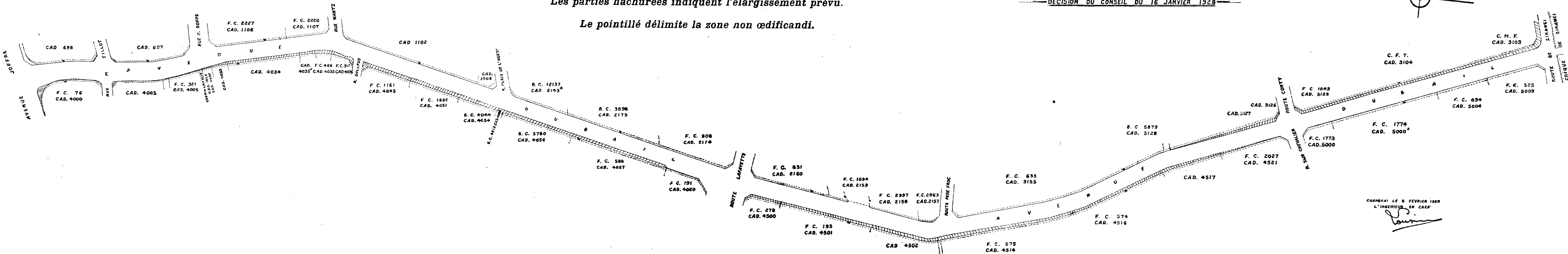
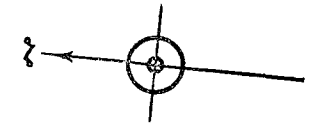
Les parties hachurées indiquent l'élargissement prévu.

Le pointillé délimite la zone non œdificandi.

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DUBAIL A 60'

ZONE NON ŒDIFICANDI DE 5' DE CHAQUE COTE

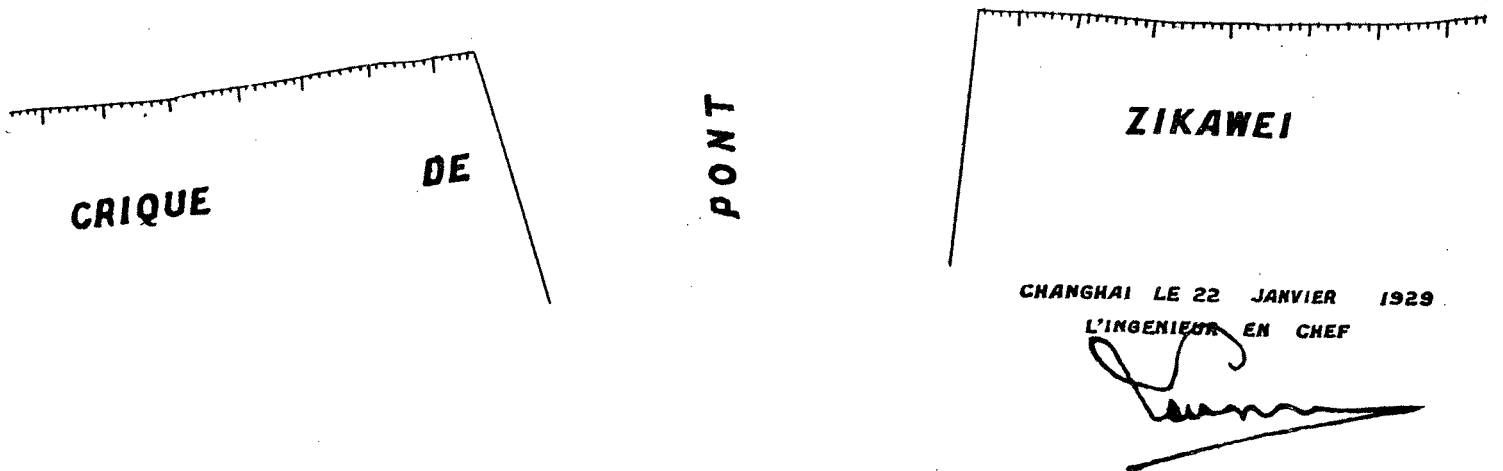
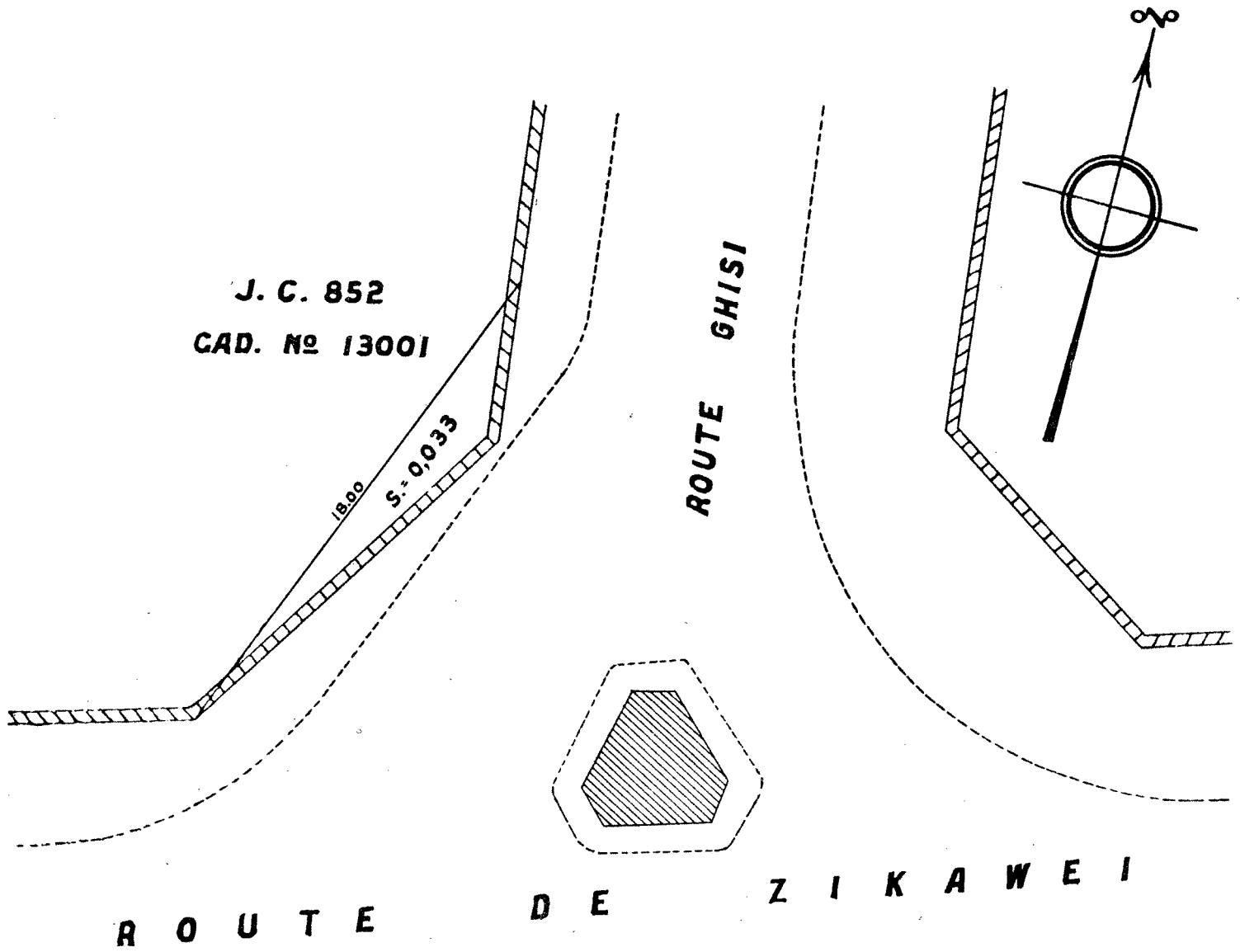
DECISION DU CONSEIL DU 16 JANVIER 1928



CHANGHAI LE 6 FEVRIER 1928
L'INGENIEUR EN CHEF
[Signature]

MODIFICATION DE PAN COUPE

CARREFOUR ROUTE GHISI - ROUTE DE ZIKAWEI



ECHELLE DE 0,005 ($\frac{1}{200}$) PAR METRE

10°)—*Route Frehupt, Lot Cad. 10261.*—1 mur de clôture;

11°)—*Route Dufour, Lot Cad. 13130B.*—1 résidence chinoise à étage;

12°)—*Route Tenant de la Tour, Lot Cad. 9719.*—5 maisons semi-européennes;

13°)—*Rue Bourgeat int., Lot Cad. 8578.*—6 maisons chinoises sans étage;

14°)—*Rue du Père Froc, Lot Cad. 2524 (U. S. C. 3264).*—13 maisons chinoises à étage.

B.)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après:

1°)—*Route Say Zoong, Lot Cad. 10041.*—1 magasin—supplément d'enquête;

2°)—*Boulevard de Montigny, Lot Cad. 164.*—1 bâtiment Y. M. C. A.—plans incomplets.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé: F. SCHWYZER

L. BASSET

L. BLUM

J. SAUVAYRE

Avenue Dubail.—Elargissement.—La Commission approuve le plan d'élargissement à 60' de l'avenue Dubail, comportant la création de deux zones non œdificandi de 5 pieds de chaque côté, et l'emprise des pans coupés au débouché de cette voie sur l'avenue Joffre.

Une réduction du plan devra être publié au Bulletin Municipal.

Route Edan.—La Commission décide de procéder aux travaux d'ouverture de la route Edan jusqu'au F. C. lot 2081 (lot cadastral 13840.)

La Commission vote le crédit nécessaire à la condition que, suivant la règle habituelle, la Foncière & Immobilière de Chine qui a demandé l'ouverture de cette portion de voie pour desservir sa propriété, prenne à sa charge le tiers de la dépense.

Avenue Edouard VII.—La Commission autorise le déplacement des dalles de roulement de l'avenue Edouard VII ainsi que demandé par le Chef de la Garde, et vote le crédit nécessaire pour couvrir la dépense.

Cette somme sera prélevée sur le crédit restant à l'avenue Edouard VII, titre 6, 1, 1, 4, transformation en béton asphalte de l'ancienne chaussée macadamisée.

Les travaux devront être entrepris de suite et conduits très rapidement, afin d'apporter le moins de gêne possible à la circulation.

Pans coupés.—Routes Ghisi et de Zikawei.—La Commission approuve le plan portant à 18 mètres la longueur du pan coupé Zikawei—Ghisi, côté Ouest, afin de faciliter la circulation à l'entour du poste de police construit au milieu du carrefour.

Une réduction du plan devra être publié au Bulletin Municipal.

Établissements classés.—Hôpital.—La Commission regrette de ne pouvoir accorder l'autorisation sollicitée pour l'ouverture d'un hôpital au N° 473, rue Auguste Boppe.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Réclames lumineuses.—La Commission accorde en principe l'autorisation d'installer des édifices lumineux aux arrêts de tramways.

Les poteaux réclames seront soumis aux taxes suivantes:

a)—taxe d'encombrement de la voie publique;

b)—taxe sur les enseignes lumineuses.

Il y a lieu de demander à la C. F. T. communication du contrat passé avec la Société, afin de pouvoir prendre une décision définitive à ce sujet.

Panneaux-réclames.—La Commission décide de faire un appel d'offres pour location du pourtour de l'emplacement du dépôt de matériaux, boulevard de Montigny.

Ecuries municipales.—La Commission autorise l'acquisition de 11 mulets provenant des troupes anglaises au prix de Tls. 100 l'un. Ces animaux, en très bon état, et d'un prix peu élevé, sont nécessaires aux besoins du Service de Voirie.

La Commission vote à ce sujet un crédit supplémentaire de Tls. 1.100.00 Imputation : Budget 1929, Titre 5—Chap. 3—Art. 3.

La Commission autorise, d'autre part, l'achat de 4 chevaux à Tls. 100 l'un pour la Cavalerie de la Garde Municipale dont la création a été décidée lors de l'établissement du Budget 1929. Imputation : Budget 1929—Titre 4—Chap. 3—Art. 11—Sect. 1.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 31 Décembre 1928 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 249.736,71 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé: E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BASSET
L. BLUM
J. BORDELONGUE
J. COCHET
J. DONNE
L. LION
LO PA HONG
OU TSONG LIEN
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 25 Janvier 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le vingt cinq Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 7 Janvier 1929, lequel a déjà été approuvé.

Personnel.—*Service des Travaux.*—A)—Par lettre du 16 Janvier 1929, Madame Poussardin, dactylographe, sollicite, par anticipation de 5 mois, un congé à passer en France. Cette employée signale que son mari, agent à la Garde Municipale, l'attend depuis 2 ans, pour prendre son congé administratif.

Vu la raison donnée, la Commission décide d'accueillir favorablement la demande de Madame Poussardin, étant entendu que le prochain séjour de cette employée sera porté, suivant les conditions habituelles, à 5 ans et 5 mois. Son congé partira du 1^{er} Mai 1929.

B.—Par lettre du 16 Janvier 1929, Monsieur Gelly, magasinier-adjoint, sollicite, par anticipation d'un mois, un congé à passer en France.

Vu les raisons données (affaires de famille), la commission décide d'accueillir favorablement la demande de Monsieur Gelly, étant entendu que le prochain départ en congé de cet employé sera, suivant les conditions habituelles, retardé d'un mois.

C.—*Décès.*—La Commission apprend avec le plus grand regret la mort de Mr. A. Koehl, Surveillant de Travaux, décédé le 12 Janvier 1929, et adresse à sa veuve l'expression de sa profonde sympathie.

La liquidation du compte de Mr. Koehl à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément aux statuts.

Par ailleurs, le voyage de retour en France de Madame Koehl et de son enfant, est à la charge de l'Administration Municipale.

B)—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef p. i. et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 30,00 en plus de l'indemnité de funérailles de \$ 50, à la famille du cantonnier No. 201, Tsu Ah Fah, décédé après 5 ans de service.

Indemnité de langue chinoise.—La Commission prend connaissance des résultats des examens auxquels ont procédé MM. Tchou Yen et Arnoux, les 14, 16 et 21 Janvier 1929 pour l'attribution de la prime de langue chinoise.

Les conditions d'examens étaient les suivantes :

1°)—Les employés qui n'auraient été reçus qu'à titre temporaire lors des derniers examens, ne pourront prétendre au bénéfice de l'indemnité que s'ils sont reçus à titre définitif aux prochains examens ;

2°)—Les candidats qui obtiendront la note 15 ou une note supérieure à 15 (note maximum 20) bénéficieront de l'indemnité de langue chinoise à titre définitif ;

3°)—Les candidats qui obtiendront une note variant entre 10 et 15 devront se représenter l'année suivante, et bénéficieront pendant une année de l'indemnité.

En vertu de ces dispositions, la Commission prend les décisions suivantes :

1°)—Sont admis définitivement :

MM. Dolbeau, Vergez, Chapaveyre, Bigel, Lattray, Dalez, Piendivalla, Lavabre, Mattei, H. Dupuy, G. Gioulis, Tzvetcoff, Grell, Pancrazi, Le Boux, Jaouen, Bozerand, Tomachevsky, Strich, Bongiardini, Mesgean, Le Scanff et L. Vittori ;

2°)—Sont admis temporairement :

MM. Clairet, Vachey, Augeard, A. Agnel, Kachler, Maffre, Bartholomeu, Laure, Tatarinoff, Lecuziat, Magalon, J. M. Huet, Saint-Oyant, Villermaux, Hélie, Dulinatz, Bonno et Guhur.

Médaille de l'Administration Municipale.—A)—*Ecole Municipale Franco-Chinoise.*—Désireuse de témoigner la satisfaction de l'Administration Municipale au Frère Vincent, Directeur depuis Septembre 1914 de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, pour les services éminents qu'il a rendus à la Concession Française, la Commission décide de lui attribuer la médaille d'or de l'Administration Municipale.

Le Frère Vincent doit quitter prochainement la direction de l'Ecole, étant appelé à d'autres fonctions par ses Supérieurs.

B)—La Commission décide de décerner en même temps que la médaille, un diplôme sur lequel seraient portés les nom et prénoms de la personne titulaire, ainsi que les raisons qui ont motivé l'attribution de la médaille.

Adjudications.—*Fournitures pour le Service d'Incendie.*—La Commission prend connaissance du procès-verbal en date du 24 Décembre 1928, du Bureau d'Ouverture des soumissions pour la fourniture de toiles et draps nécessaires au Service d'Incendie, pendant l'année 1929.

Après examen des propositions du Service d'Incendie, la Commission déclare adjudicataires :—

MM. GOYET :—

	600 Yards Toile blanche selon échantillon	N ^o . 2 à Tls. 0,60 le yd.
	450 » Drap d'hiver » »	» 3 » 2,23 »
	240 » Serge bleu » »	» 4 » 2,75 »
	180 » Cotonnade pr. pantalon huilé selon échant.	» 6 » 0,63 »
	30 » Drap rouge pour galons selon échantillon	» 7 » 5,87 »
(1/3 de la fournit.)	275 » Toile bleue » »	» 8 » 0,54 »
	200 » » d'apprêt » »	» 11 » 0,28 »
(1/3 de la fournit.)	300 pieds Cuir pour doub. de tiges » »	» 13 » 0,32 le pd. car.
(» »)	35 livres Cuir gras pour courroies » »	» 15 » 1,40 la livre.

MM. RACINE & CIE :—

(2/3 de la fournit.)	550 yards Toile bleue selon échantillon	N ^o . 8 à Tls. 0,95 le yd.
	965 pieds Cuir pour tiges de bottes selon échantil.	» 12 » 0,95 le pd. car.
(2/3 de la fournit.)	600 » » doub. de tiges » »	» 13 » 0,35 » »
	850 livres » semelles selon échantillon	» 14 » 3,65 le Kg.
(2/3 de la fournit.)	75 » » gras pour courroies selon échantil.	» 15 » 5,40 »

CIE. OPTORG :—

400 Yds. Doublure noire selon échantillon N^o 10 à Tls. 0,44 le yd.

Les maisons qui n'ont pas soumis de contre échantillons devront fournir des articles rigoureusement conformes aux échantillons remis au moment de l'appel d'offres

Toute fourniture qui ne sera pas exactement conforme, pourra être refusée par l'Administration Municipale et les conséquences seront supportées par le fournisseur.

Budget 1929.—*Epidémie de variole.*—Le Président fait savoir que vu l'épidémie de variole qui sévit sur la Concession Française, il a accordé au Service Médical un crédit supplémentaire pour achat des produits nécessaires à un service de vaccination public et gratuit qui fonctionne depuis le 25 Janvier, de 14 h. 30 à 17 h., à la Station Sanitaire N^o 840, route de Zikawei.

La Commission homologue le crédit supplémentaire autorisé par le Président. (Imputation : Titre 3 Chap. 2 Art. 12).

Véhicules automobiles.—*Camions.*—Au cours de sa séance du 10 Décembre 1928, la Commission avait décidé, en principe, que tout auto-camion, d'un poids brut ne dépassant pas 12.000 lbs (5.400 Kg.), ne pourra obtenir de licence sur la Concession Française, s'il n'est muni de pneumatiques.

Une mesure analogue avait été prise par le S. M. C. qui, en outre, devait faire bénéficier cette catégorie de véhicules, à partir du 1^{er} Avril 1929, d'un abattement de 20% sur le coût de la licence.

La Commission prend connaissance d'une lettre en date du 7 Janvier 1929 du Shanghai Municipal Council, ainsi que d'un rapport du 4 Janvier 1929 du Chef de la Garde faisant remarquer qu'il y aurait intérêt à appliquer sur la Concession Française l'abattement envisagé par le S. M. C.

Après discussion, la Commission décide qu'à partir du 1^{er} Avril 1929, un abattement de 15% sera accordé sur le coût des licences pour les auto-camions d'un poids brut inférieur à 12.000 lbs (5.400 Kgs.) équipés avec des pneumatiques (par poids brut il faut entendre le poids du camion augmenté de la charge utile).

Circulation.—*Pompes à essence.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de Service du Trafic, en date du 8 Janvier 1929, la Commission émet le vœu que les compagnies, telles que la "Standard Oil Co", et la "Asiatic Petroleum Co", installent à Changhai des stations de ravitaillement modernes pour automobiles, en retrait de la voie publique, et autant que possible, n'installent plus de pompes à essence en bordure des trottoirs, qui sont toujours une cause de gêne pour la circulation.

Assurances.—*Bâtiments municipaux et véhicules automobiles.*—Au cours de sa séance du 19 Décembre 1928, la Commission Municipale avait envisagé la création d'un fonds de réserve qui permettrait à la Municipalité de s'assurer par ses propres moyens.

Le Président fait savoir que les polices d'assurances pour les bâtiments municipaux viennent à expiration le 26 Janvier 1929, et que vu l'importance de la question soulevée, il est indispensable que les Services Municipaux aient tout le temps nécessaire pour fournir une étude approfondie permettant à la Commission Municipale de prendre une décision avec tous les éléments d'appréciation désirables.

Le Président propose donc de renouveler pour une nouvelle période d'une année, les polices d'assurance couvrant les bâtiments et véhicules automobiles municipaux.

Durant cette période, les Services procéderont à l'étude envisagée, et une décision sera prise avant l'expiration de ces polices.

La Commission se range à l'avis de son Président.

Comité des Travaux.—I.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le neuf Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.—*Avenue Pétain.*—Par lettre en date du 19 Décembre 1928, Mr. Minutti demande la cession d'une parcelle de la propriété municipale de l'avenue Pétain, portion du lot cadastral 13615 (F. C. 4813), située à l'angle de l'avenue Pétain et de la route Pershing, côté Est, et aux limites Sud de sa propriété, lots cadastraux 13637 et 13635.

En échange, Mr. Minutti céderait une bande de terrain, mesurant 0m. 052 donnant à la propriété municipale un frontage supplémentaire de 38m. sur la route Pershing (Portion Ouest des lots cadastraux 13637 & 13635).

La différence de superficie, soit 0m. 327, serait payée à l'Administration Municipale au prix de la valeur marchande.

Le Comité n'est pas, en principe, opposé à cet échange. Il propose toutefois que les services fassent des démarches en vue de l'acquisition des frontages nécessaires à la propriété municipale de l'avenue Pétain (lots cadastraux 13661, etc...), et soumettent un projet d'ensemble.

CHEMINS MUNICIPAUX.—*Chemin allant de la route Prentice à la rue Bourgeat.*—Après discussion et après avoir entendu les explications du Directeur Général, le Comité propose l'établissement d'un chemin municipal de 4 mètres à cet endroit suivant les plans présentés. Ce chemin débouchera au Sud sur la rue Bourgeat, à travers le B. C. lot 5966.

ARCHITECTURE.—*Abri pour jinrickshaws.*—Dans son rapport N° 1285/A du 4 Décembre 1928, le Chef de la Garde demande la démolition de l'abri pour jinrickshaws aménagé route Ghisi, abri qui est sans utilité.

Les matériaux pourraient être réemployés pour la confection d'un nouvel abri, place Paul Siu.

Le Comité propose le vote du crédit supplémentaire nécessaire.

BATIMENTS MUNICIPAUX.—*Construction d'un bâtiment à appartements, Poste de Police Pottier.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive, en date du 13 Décembre 1928, pour les travaux ci-dessus (Entreprise Wang Kor Sung).

STATION POUR JINRICKSHAWS.—Communication est donnée de la liste des stations de jinrickshaws demandées par le Chef de la Garde dans son rapport N° 92/C. du 18 Décembre 1928.

Cette liste comprend 23 stations nouvelles et 9 stations anciennes à déplacer.

Le Comité donne son approbation à cette liste et recommande le vote du crédit nécessaire à la confection et à l'installation des nouvelles plaques indicatrices, suivant devis de l'Ingénieur Municipal p. i. en date du 5 Janvier 1929.

SERVICE DES PLANTATIONS.—*Potager Pétaïn.*—Le Comité enregistre le rapport ci-après :

« SERVICE DES PARCS, JARDINS

« ET PLANTATIONS

« N° 1874

« Monsieur le Directeur Général
« de la Municipalité Française

« Monsieur le Directeur Général,

« Il a été délivré aux troupes de terre et de mer dans le courant de l'année 1928, 181.780 livres de légumes divers.

« Les frais de culture se sont élevés à :

« Main d'œuvre	Tls. 1.420,00
« Engrais chimiques et insecticides	» 528,24
« Transport des fumiers et engrais, distribution des légumes, etc., 3.433 km. (camion « de service) à Tls. 0,075	» 257,47
« Outillage, bambou, paille, ligatures etc.	» 125,00
« Eau fournie gratuitement par la Compagnie. Fumier fourni la plus grande partie par « la Culty Dairy et par la laiterie King Kee Dairy.	

« Dépense totale:..... Tls. 2.330,00

« ce qui porte le prix de revient à Tls. 1,28 les 100 livres anglaises.

« Le Chef du Service,
« Signé : P. JOUSSEAUME. »

Des engrais ayant été fournis gratuitement par la Culty Dairy et par la King Kee Dairy, le Comité suggère d'adresser des remerciements à ces deux laiteries.

Le Comité remarque que les résultats obtenus dans l'exploitation de ce potager sont très satisfaisants.

TRAMWAYS.—A)—*Déplacement de la voie au carrefour Dubail, Zikawei.*—Lecture est donnée du rapport ci-après :

SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 24 Décembre 1928.

No. 3295

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous prions de demander à la C. F. T. E. E. le déplacement de la voie du tramway au carrefour Dubail—Zikawei.

La mise à l'alignement du pan coupé Est permet la rectification de la courbe ainsi que l'établissement du trottoir autour du blockhaus.

Nous vous joignons un projet du déplacement de la voie.

P. L'Ingénieur Municipal,
Signé: L. LOUZIER,

Le Comité est d'avis de demander à la Compagnie Française de Tramways le déplacement de cette voie de tramways, suivant plan présenté par le Directeur Général.

B)—*Extensions nécessitées par le développement du trafic.*—Lecture est donnée de la correspondance ci-après :

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Changhai, le 7 Décembre 1928.

Bureau du Secrétaire

No. 190/CFT.

C. F. T. E. E.

TRAMWAYS.

Monsieur le Directeur
de la Compagnie Française de Tramways,
d'Eclairage Electrique & des Eaux de Changhai.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'attention de la Commission Municipale a été attirée sur l'insuffisance de véhicules en circulation aux heures d'affluence de voyageurs.

Par ailleurs, nous constatons que votre matériel est, pour la plus grande partie, constitué par des vieilles voitures datant des débuts de votre Compagnie, tant comme fabrication que comme modèle.

La Commission Municipale serait donc très désireuse de connaître votre programme des extensions nécessitées par le développement du trafic, programme que votre Compagnie s'est engagée à étudier dans la Convention du 20 Mai 1921.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur Général
des Services Municipaux,
Signé: M. VERDIER.

C. F. T. E. E.

Changhai, le 27 Décembre 1928.

No. M-2203/Mm.

Monsieur le Secrétaire
de la Commission Provisoire d'Administration
Municipale de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre 190/CFT du 7 courant relative au nombre de voitures de notre Compagnie en circulation aux heures d'affluence.

Il est exact que, par les articles 12 et 13 de la Convention du 20 Mai 1921, notre Compagnie a pris des engagements, tant immédiats que pour l'avenir, au sujet du nombre des véhicules qu'elle aurait en service. Mais il nous paraît qu'ils ont été tenus dans toute la mesure possible.

En effet, les 5 remorques prévues à l'art. 12 ont été mises en service, non en 1922, mais dès la fin de 1921. Quant aux 5 motrices, dont la construction a été immédiatement décidée, seul le délai assez long qu'a nécessité l'accord entre la Municipalité et notre Compagnie sur le type à adopter a

fait reporter leur mise en service à 1923 au lieu de 1922: par contre, ces motrices n'ont pas été du type Bruce Peebles à 52 places comme il était prévu, mais du type Vénissieux à 81 places.

En ce qui concerne les extensions ultérieures envisagées par l'art. 13, nous croyons devoir rappeler que nous avons mis en service:

- en 1925, 5 nouvelles motrices du type Vénissieux;
- fin 1926, 16 railless-cars;
- début 1927, 14 autobus;
- fin 1928, 3 nouvelles remorques.

En outre, nous avons actuellement en fabrication:—

- 8 motrices du type Vénissieux;
- 4 remorques;
- 2 railless-cars;
- 6 autobus,

tous ces véhicules devant être en service au plus tard au printemps 1929.

Le tableau ci-après rapproche la consistance de notre matériel roulant au moment de la passation de la Convention susvisée et au 1^{er} Décembre 1928, et ce qu'elle sera au printemps 1929 d'après les constructions en cours:

	<u>Type des véhicules</u>	<u>Nombre de véhicules</u>	<u>Nombre de places offertes</u>
I.—Mai 1921—	Motrices Bruce	28	1.456
	» Nivelles	10	570
	Remorques	12	672
	Totaux:	<u>50</u>	<u>2.698</u>
II.—Décembre 1928.—	Motrices Bruce	28	1.456
	» Nivelles	10	570
	» Vénissieux	10	810
	Remorques	20	1.120
	Railless-cars	16	928
	Autobus	14	434
	Totaux:	<u>98</u>	<u>5.318</u>
III.—Printemps 1929.—	Motrices Bruce	28	1.456
	» Nivelles	10	570
	» Vénissieux	18	1.458
	Remorques	24	1.344
	Railless-cars	18	1.044
	Autobus	20	620
	Totaux:	<u>118</u>	<u>6.492</u>

Il en ressort que, de 1921 à ce jour, le nombre tant des véhicules que des places offertes a environ doublé, et que ces nombres seront encore augmentés, à très bref délai, de plus de 20% par les constructions en cours.

Il en résulte donc bien que, ainsi que nous nous y étions engagés en 1921, nous avons étudié et réalisé les programmes d'extension à mesure que le développement du trafic le nécessitait, et la Commission Municipale peut être assurée que notre Compagnie continuera à suivre la même politique à l'avenir. Il est d'ailleurs à noter que l'intérêt de notre Compagnie est en la matière, exactement le même que celui du public ou de la Commission Municipale, puisqu'à tout véhicule supplémentaire mis en service au moment opportun doit correspondre une augmentation du nombre des voyageurs, et par suite des recettes tant pour nous que pour la Municipalité.

Par ailleurs, tous les véhicules qui, en service en 1921, sont encore utilisés actuellement, sont périodiquement révisés et constamment entretenus en bon état, et les types de tous les véhicules nouveaux ont été soumis à l'approbation municipale.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,
Signé: R. MONSERAN.

Le Comité prend note, d'une part, des explications fournies par la Compagnie en ce qui concerne l'acquisition de matériel neuf, mais remarque, d'autre part, que cette dernière ne répond pas au 1er paragraphe de la lettre municipale en ce qui concerne l'insuffisance de véhicules en circulation aux heures d'affluence de voyageurs.

En outre, la Compagnie devrait envisager, dans un avenir prochain, le remplacement des voitures démodées datant des débuts de l'exploitation.

BORNES FONTAINES. — Après avoir pris connaissance du rapport de l'Ingénieur Municipal en date du 3 Décembre 1928, le Comité recommande l'installation d'une borne fontaine, route Duplex, devant le N° 200.

Auparavant, les habitants de ce quartier s'alimentaient en eau à une mare comprise dans le programme des criques et mares à remblayer avec des ordures ménagères pendant l'hiver 1928—1929.

Le Directeur Général fait savoir à ce sujet que cinq bornes fontaines ont été supprimées en 1928.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—A.—Communication est donnée des comptes-rendus ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 20 Décembre 1928*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 20 Décembre 1928, à 3 heures de l'après-midi, au Bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« **Établissements Catégorie "B"**

« **Minoterie.**—Demande de Mr. Victor Ninaud pour installation d'un moulin, Nos. 5, 6, 7 et 8 passage 275, rue Tenant de la Tour.

« Ce petit moulin installé dans un ancien garage, à l'écart de toute résidence privée, est composé d'un broyeur et d'un van actionnés par un moteur électrique.

« Le bruit est faible et les poussières de farine ne peuvent être une cause de gêne pour le voisinage.

« La Commission émet l'avis que l'autorisation peut être accordée.

« **Atelier de prise de vues de cinéma.**—Demande de la Société "China Sun Motion Picture Co" pour installer un atelier de prise de vues de cinéma, angle Joffre-Fergusson.

« Ce studio vitré doit être installé à l'angle Fergusson-Joffre, les plans sont conformes aux Règlements Municipaux et la Commission estime qu'il y a lieu de délivrer le permis de construire demandé.

« **Commerces divers.**—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants:—

« **Vins & Spiritueux.**—Société Tien Sheng Foh— 98 Route Prentice—Liou Tchong Dan—8 Rue Palikao.

« **Gâteaux chinois.**—Wang Siao Zai—54 Route Say Zoong.

« **Fripier.**—Société Yong T'ai—213 Rue Capitaine Rabier.

« **Établissements Catégorie "C"**

« **Pension de famille.**—Demande de Mr Clément pour installer une pension de famille "Clément's Apartments", Rue Lafayette.

« La Commission donne un avis favorable et signale que cette pension de famille occupe cinq grands bâtiments et comprend 90 appartements de 2 pièces avec salle de bains.

« *Théâtre de marionnettes.*—Demande de Mr. Zi Tchun Dao pour ouverture d'un théâtre de marionnettes, 62 rue Hennequin.

« Le Service d'Incendie fait des réserves au sujet des installations de ce vaste local qui peut recevoir au moins un millier de personnes.

« Une seule porte donne accès sur la voie publique, il n'y a pas de dégagements de secours et aucune précaution n'a été prévue pour assurer la sécurité des spectateurs en cas de sinistre.

« La Commission pense qu'il y a lieu d'inviter le demandeur à se conformer d'abord aux prescriptions spéciales édictées par le Service d'Incendie, la délivrance de l'autorisation, ne devant faire ensuite aucune difficulté.

« *Mont de piété.*—Demande de Mr. Zeng Tsing Ching pour ouverture d'un mont de piété, 108 rue des Pères.

« La Commission n'est pas opposée à la délivrance de l'autorisation nécessaire à ce petit établissement neuf et tenu proprement.

« *Maison de logeurs.*—Demande de Mr. Dou Tse Ping pour ouverture d'une maison de logeur, 30 rue Laguerre.

« Avant d'accorder l'autorisation définitive, la Commission estime qu'une patente provisoire pourrait être délivrée à l'intéressé pour permettre à la Police de faire une enquête sur cet établissement.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Restaurant russe.*—Beck & Belezky, 146 route des Sœurs.

« *Restaurants chinois.*—Sih Tsong Ziang, 158/160 rue Hué—Yin Tse Sang, 262 rue du Marché—Société Zeng Shing—453 rue du Marché—Société Mai Zeh 82, passage 835, rue Amiral Bayle—Société Shin Hao, 457 rue du Marché—Zi Toung Hai, 2 Tai An Ly, rue Colbert—Société Yuen Shin Koei, 952 rue Amiral Bayle—Sie Tcheng Kee—25 rue Petit—Société Si Kiang Lieu 234, Sin Sin Ly, route Père Robert—Li Ah Foh 23, Place du Marché.

« *Maisons de thé.*—Société Foh Shin Yuen 30, Passage 296, rue Capt. Rabier—Gni Ah Sai, 148 rue Brenier de Montmorand—Société Hia Ze Yuen, 50 rue du Père Froc.

« *Affaires diverses.*—1°)—Réclamation au sujet de bruits dans une fabrique de bonneterie, 1, cité Tse Zeng Fang, à Dan Ka Wei.

« Cette réclamation renvoyée pour supplément d'information par la Commission du 26 Octobre 1928 ne paraît pas fondée.

« Toutefois, il conviendrait, dans le but d'éviter le bruit nocturne, de faire cesser le travail à 10 heures du soir.

« 2°)—Réclamation pour bruit dans une imprimerie, 82 rue Brodie A. Clarke.

« Les imprimeries ne figurent pas dans la nomenclature des établissements classés, mais le bruit occasionné par les machines peut être une cause de gêne pour les voisins.

« A défaut d'autres mesures, la Commission est d'avis d'inviter le propriétaire à arrêter le travail des ateliers à 10 heures du soir.

« Le Chef du Secrétariat p. i.

« Signé : G. ARNOUX. »

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 3 Janvier 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 3 Janvier 1929, à 3 heures de l'après-midi, au Bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Atelier de réparations.*—Demande de la Société "Express Vulcanizing & Tire Co" pour changement de la raison sociale de son atelier de réparations anciennement "Peugeot Vulcanizing Co".

« La Commission prend note de la nouvelle dénomination.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Vins et Spiritueux.*—Lou Keh Ming, 200 rue Brepier de Montmorand—Yin Heu Kieu, 87 rue Bourgeat.

« *Salon de coiffure.*—Ly Teh Foh, 89 rue Bourgeat.

« *Mécanicien-dentiste.*—Zeng K'ouei Ling, 133 route Père Robert.

« *Etablissements Catégorie "C"*

« *Salle de danse.*—Demande de Mr. A. Sabiani pour installer un cabaret, 7-9, Rue Chu Pao San.

« Sur rapport favorable de la Police, la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'ouvrir un café avec salle de danse dans une rue où d'autres établissements du même genre fonctionnent déjà.

« Il est bien entendu que le demandeur devra se conformer aux règlements municipaux et aux prescriptions du Service d'Incendie.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Kao T'a Seng, 80 route de Zikawei.

« *Restaurants chinois.*—Zie Ming Wei, 42 cité Zai Foh Ly, rue des Pères—Koh Bou Youn, 605 route de Zikawei—Ban Yuë Ching, 504 route Conty.

« *Maison de logeurs.*—Wha Gnoh Fong, 90 cité Pao Yu Ly, avenue Edouard VII.

« Le Chef du Secrétariat

« Signé : G. ARNOUX »

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 8 Janvier 1929.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Mardi, 8 Janvier 1929, à 3 heures de l'après-midi, au Bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Atelier de montage de parapluies.*—Demande de MM. Leonard & Veyseyre pour construction et installation d'un atelier de montage de parapluies sur le lot cadastral 9284, route Tenant de la Tour.

« Lecture est donnée de deux lettres émanant de MM. Bell, et Middleton & C^o protestant contre la construction d'une usine dans ce quartier de la Concession.

« Cet atelier ne doit comporter aucune installation de machines et n'est pas compris dans la liste des Etablissements Classés.

« Le travail consiste à découper l'étoffe, à la coudre sur des montures en fer qui arrivent déjà manufacturées, et à monter les manches et poignées.

« Il ne semble pas qu'un atelier de ce genre, ni incommode, ni insalubre, puisse être une cause de gêne pour les résidents voisins.

« D'autre part, les locaux sont neufs et des installations sanitaires ont été prévues pour les ouvriers,

« La Commission est donc d'avis d'accorder l'autorisation demandée.

« *Garage.*—Demande de M. A. Du Pac de Marsoulies pour le compte de M. Koo Tsze Laing pour installation d'un garage, angle Ouest de l'Avenue Edouard VII—rue Tourane.

« Après avoir pris connaissance des rapports des différents services et avoir examiné les plans des installations projetées, la Commission émet les avis suivants :—

« 1^o)—*Incendie.*—Vu l'importance de l'immeuble le plancher devra être cimenté et le plafond entièrement construit en béton armé, sans aucune ouverture donnant accès aux étages supérieurs.

« Tout dépôt d'essence devra être interdit à l'intérieur du garage et le petit entrepôt prévu sur le plan devra être supprimé.

« 2^o)—*Trafic.*—Vu la proximité du pan coupé Edouard VII—Tourane, il sera interdit de placer une pompe à essence sur le trottoir devant le garage.

« Le garage devra recevoir au maximum quatre voitures et aucune automobile ne devra stationner sur la chaussée afin de ne pas gêner la circulation.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, à la délivrance de la licence nécessaire, mais elle réserve son avis définitif jusqu'à ce qu'elle constate que les modifications ci-dessus ont été effectuées.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :—

« *Vins et spiritueux.*—Ko Yu San, 98/99 route de Zikawei—Yang Kouen, 89 route Cardinal Mercier.

« *Commerce d'huiles & sauces.*—Liou Wai Ping, 63 rue Hué.

« *Produits alimentaires.*—Lieu Son Gni, 255 rue du Weikwé.

« *Tailleurs.*—Tseu Zeu San, 33, passage 462, avenue Joffre.

« Établissements Catégorie "C"

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Restaurant tonkinois.*—Mme. Fong Li Cam Lin—120 avenue Dubail

« *Restaurants chinois.*—Kiê Pao Dang—311 route Conty

« *Yang Tchen Tchang*—97 rue Bourgeat

« *Maison de logeurs.*—Dang Liou Seng—170 rue Hué.

« *Réclamation.*—Lecture est donnée d'une réclamation émanant de Mr. S. M. Surber au sujet d'un dépôt de liquides inflammables, 738 Avenue Joffre.

« Cette réclamation est justifiée. Il s'agit d'une teinturerie qui occupe le rez de chaussée de l'immeuble N°. 738 Avenue Joffre.

« Les vêtements à nettoyer sont trempés dans les cuves de benzine placées dans un réduit qui occupe la moitié de la cage d'escalier jusqu'à hauteur du 1^{er} étage.

« Cet atelier de fortune, est séparé de l'escalier proprement dit par une cloison en planches disjointes, et les vapeurs de benzine se dégagent vers les étages supérieurs, constituant aussi un danger d'incendie et une gêne pour les locataires.

« La Commission estime qu'il y a lieu d'inviter le propriétaire de cette teinturerie à déménager son atelier de nettoyage, ou à défaut à construire un mur en ciment à la place de la cloison en planches.

« De plus, il devrait installer une cheminée pour évacuer les mauvaises odeurs.

« Le Chef du Secrétariat,

« Signé : G. ARNOUX.

a) — *Minoterie.*—L'autorisation pourrait être accordée sous les réserves suivantes :—

1^o—Aucun agrandissement ne pourra être apporté aux installations actuelles, sans autorisation préalable de l'Administration Municipale ;

2^o—La patente sera retirée, sans autre préavis, en cas de réclamation reconnue justifiée des résidents du voisinage.

b) — *Atelier de prises de vues cinématographiques.*—Les intéressés devront se conformer aux Règlements Municipaux sur les ateliers de prises de vues cinématographiques et éviter tous bruits nocturnes pouvant constituer une gêne pour les résidents du voisinage.

c) — *Atelier de montage de parapluies.*—Le Comité est d'avis d'accorder l'autorisation demandée, étant bien entendu que la patente serait retirée, sans autre préavis, au cas où cet atelier deviendrait incommode pour le voisinage par le bruit ou par suite d'installation de machines.

d) — Les autres propositions de la Commission sont adoptées.

B)—*Extension future de la zone réservée aux établissements classés.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

« Changhai, le 11 Décembre 1928.

« Monsieur le Consul Général de France
« à Changhai.

« Monsieur le Consul Général,

« Les citoyens français soussignés sont propriétaires des terrains et des constructions ci-dessous « désignés :

« Mr. J. J. Chollet est propriétaire des terrains sous les numéros cadastraux 9970, 9972, 9980 et des « constructions y élevées.

« L'International Savings Society est propriétaire des terrains sous numéros cadastraux 13064, « 13065 13066 et des constructions y élevées.

« Mr. E. Nouveau est propriétaire du terrain sous le numéro cadastral 9984 et des constructions « qu'il porte.

« Mr. A. A. Brady, sujet Britannique, est propriétaire du terrain sous numéro cadastral 13092 et « des constructions qu'il porte.

« En cette qualité, notre attention a été vivement attirée par le règlement sur les établissements « classés qui a fait l'objet de l'Ordonnance Consulaire en date du 28 Août 1928.

« Nos propriétés sont situées en effet dans "la partie prévue pour les extensions futures de la zone « réservée aux établissements classés".

« Ce titre général et le plan qui l'accompagnent donnent à penser que les établissements incommodes « ou insalubres pourront être plus tard autorisés dans toute la zone sans discrimination.

« Une lecture attentive du règlement permet bien à la vérité d'espérer d'ores et déjà qu'il sera tenu « compte des droits acquis des occupants et propriétaires des maisons à usage d'habitation à ne pas « souffrir du voisinage des établissements ci-dessus déterminés, mais cet espoir naît seulement d'une « supposition basée sur ce que le texte prévoit sans doute à cette fin qu'un plan des constructions du « voisinage doit dans un rayon variable être joint à la demande d'autorisation, ou encore qu'une « enquête est prévue pour instruire la demande.

« La garantie formelle des droits acquis n'est cependant pas énoncée pour les habitations existantes « alors qu'elle l'est de façon explicite à l'article 16 pour les établissements classés sis en dehors de la « zone.

« L'incertitude ainsi laissée dans l'esprit du public, et dont nous avons constaté déjà les effets, doit « être dissipée. Nous sommes persuadés que votre intention est de rejeter toute demande d'ouverture « d'une entreprise nouvelle sise dans un périmètre tel qu'elle constitue un inconvénient pour les « occupants de nos maisons d'habitation préexistantes au règlement et sis dans la zone réservée.

« Mais il nous paraît nécessaire que l'interprétation donnée sur ce point fasse l'objet d'une publicité « semblable à celle du règlement lui-même,

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : J. J. CHOLLET

« Et. NOUVEAU

« A. A. BRADY

« INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY »

Le Comité est d'avis de répondre que les articles IV, VIII et X du nouveau règlement sur les Eta- blissements Classés doivent être de nature à dissiper toute incertitude dans l'esprit des intéressés.

En effet, le nouveau règlement qui exige la fourniture de plan indiquant, dans un certain périmè- tre, les constructions du voisinage (Art. IV), permet à l'Administration Municipale d'examiner toute demande d'ouverture d'établissements classés dans l'extension future de la zone réservée, en tenant compte des droits déjà acquis avant la promulgation du dit règlement.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:—

- 1°)—*Avenue du Roi Albert, Lot Cad. 6060.*—1 serre. Permis temporaire;
- 2°)—*Route Pichon, Lot Cad. 9361 (B. C. 12042).*—1 central téléphonique pour la Shanghai Mutual Telephone C°. Les vues sur la propriété voisine devront être masquées par un mur de 10' de hauteur;
- 3°)—*Route Père Robert N° 28, F. C. Lot 170.*—1 garage;
- 4°)—*Route Ghisi et Frelupt, F. C. Lots 2961, 2966, 2960, 2986.*—105 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations de façades;
- 5°)—*Route Prentice—Lot Cad. 5551A.*—3 maisons chinoises sans étage. Permis délivré pour une durée de 4 ans seulement;
- 6°)—*Avenue Joffre, Lot Cad. 6661B (B. C. 9783).*—4 magasins et 5 maisons européennes. Exiger des murs de 15";
- 7°)—*Route Vallon, Lot Cad. 4126.*—18 maisons semi-européennes;
- 8°)—*Rue du Capitaine Rabier, Lot Cad. 2533.*—Reconstruction d'une résidence chinoise incendiée;
- 9°)—*Route Winling, Lot Cad. 13582B.*—1 résidence européenne;
- 10°)—*Route Ghisi int., Lot Cad. 9484.*—4 maisons chinoises sans étage.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: F. SCHWYZER
L. BASSET
L. BLUM
J. COCHET
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Chemins municipaux.—*Chemin allant de la Route Prentice à la Rue Bourgeat.*—La Commission décide l'établissement d'un chemin municipal de 4 mètres à cet endroit, suivant les plans présentés. Ce chemin partira de la Route Prentice et débouchera, au Sud, sur la Rue Bourgeat, à travers le B. C. lot 5966.

Les terrains situés au Nord du B. C. lot 5966 et nécessaires à ce chemin municipal sont cédés gratuitement à l'Administration Municipale par les propriétaires intéressés.

Le plan du chemin devra être publié au Bulletin Municipal.

Architecture.—*Abri pour jinrickshaws.*—La commission vote le crédit nécessaire à la démolition de l'abri pour jinrickshaws Route Ghisi et son installation Place Paul Siu.—Imputation: Titre V—Chap. 4—Art. 1.

Station pour jinrickshaws.—La Commission décide de voter le crédit nécessaire à la confection et à l'installation des nouvelles plaques indicatrices, Imputation: Titre V—Chap. 3—Art. 1 Sect. 1.

Etablissements classés.—*Pensions de famille.*—La Commission décide de modifier, comme ci-dessous, le paragraphe 2 de l'Article 11 du Règlement sur les "Hôtels et Pensions de Famille tenus par les étrangers":

Ancien texte.—« Le coût de la licence de pension de famille, payable d'avance, est fixé à \$ 1,50 « par trimestre. »

Nouveau texte.—« Le coût de la licence de pension de famille, payable d'avance, est fixé comme ci-après :

« Pour une ou plusieurs maisons d'un loyer global de Tls. 150,00 ou inférieur à Tls. 150,00, Tls. 0,50 « par mois.

« Pour une ou plusieurs maisons d'un loyer global supérieur à Tls. 150,00 (4 classes),

« 1^e classe.....Tls. 40,00 par mois

« 2^e » » 25,00 »

« 3^e » » 10,00 »

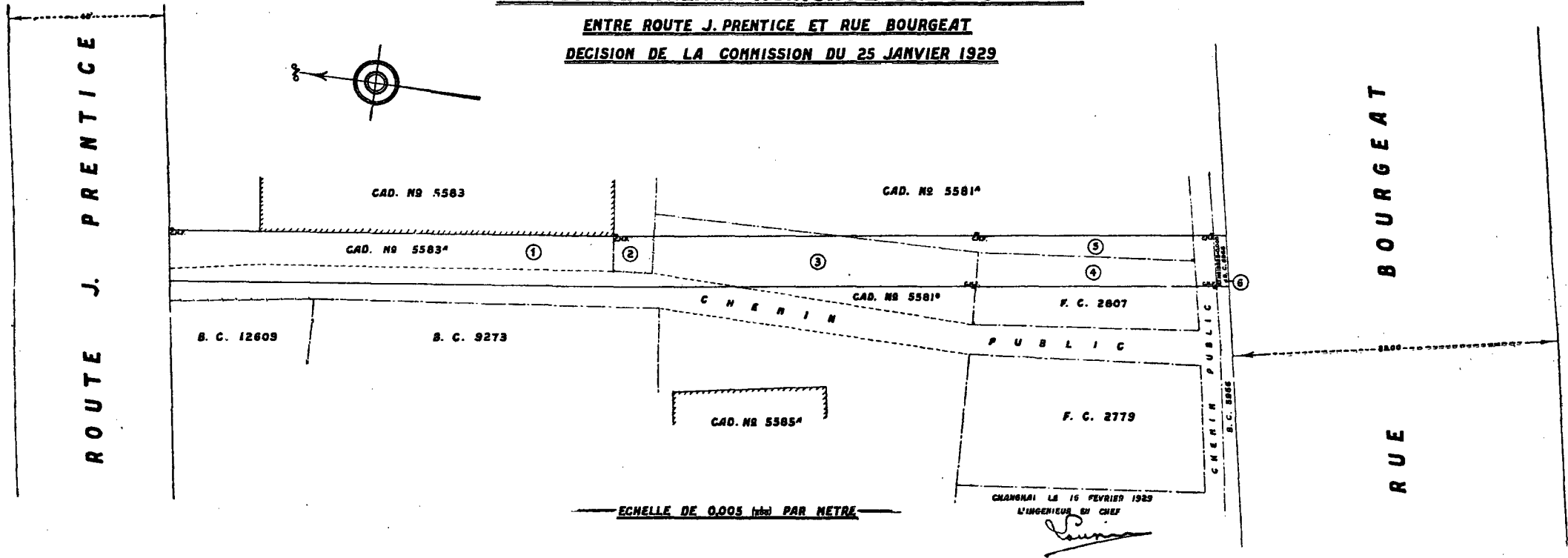
« 4^e » » 5,00 »

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Annexe au Bulletin Municipal N^o. 493 du 26 Février 1929

PROJET DE CHEMIN MUNICIPAL DE 4.00 (N^o 33)

ENTRE ROUTE J. PRENTICE ET RUE BOURGEAT
DECISION DE LA COMMISSION DU 25 JANVIER 1929



II)—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix sept Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. Schwyzer, Vice-Président de la Commission Municipale.

RUE BOURGEAT.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

ERIK CRONE

Changhai, le 12 Janvier 1929.

N° 914

Monsieur M. VERDIER,
Directeur de la Municipalité Française
de Changhai

Cher Monsieur,

B. C. Lot 11635 (Cadastral Lot 5541)
Coin rue Cardinal Mercier & rue Bourgeat

De la part de MM. E. D. Sassoon & Cie., qui dernièrement se sont rendus acquéreurs du lot susmentionné, j'ai l'honneur de vous informer qu'un projet pour la mise en valeur de ce terrain est actuellement à l'étude.

Afin de pouvoir établir ce projet d'une manière définitive, je vous serais très reconnaissant de me faire savoir si les plans de construction peuvent être faits sur la base des limites actuelles de la propriété, ainsi que ces limites sont marquées sur le plan officiel attaché au titre, ou si un élargissement de la rue Bourgeat est contemplé à cet endroit.

Dans ce dernier cas, je vous serais très obligé de me faire connaître les nouvelles limites de la propriété.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, etc...

Signé: E. CRONE,

Le Comité est d'avis de répondre que, s'il s'agit d'une construction destinée à un établissement public, tel que théâtre, MM. E. D. Sassoon & Cie devront, pour des raisons de circulation, abandonner gratuitement à la voie publique une bande de terrain de 10' de profondeur en bordure de la rue Bourgeat, l'Administration Municipale effectuant, à ses frais, les travaux d'aménagement de trottoir et de chaussée.

RUE MONTAUBAN.—Au cours de sa séance du 26 Novembre 1928, la Commission Municipale, après examen du projet de redressement de la rue Montauban au Sud de la rue Colbert, décidait d'approcher le propriétaire du lot cadastral 34, en vue de la vente de la moitié du terrain compris dans l'ancien tracé de la rue Montauban, l'autre moitié étant cédée au lot cadastral 18.

Le Directeur Général fait savoir que les propriétaires, informés de la décision de la Commission Municipale, ont protesté contre ce redressement qui privait le lot cadastral 34 de son frontage sur la rue Montauban.

Le Comité procède à l'examen d'un nouveau projet qui élargit et redresse légèrement cette voie publique sans modifier le frontage des deux lots précités.

Le Comité donne son approbation à ce projet.

La dépense d'expropriations serait de Tls. 16.087,00, au taux de l'évaluation foncière actuelle.

BATIMENTS MUNICIPAUX.—A)—*Poste Central de Police.*—Le Comité prend connaissance d'un rapport du service d'architecture relatif à la surélévation du Poste Central prévue au Budget.

Le Comité propose à la Commission Municipale l'ouverture des crédits nécessaires à ces travaux, prévus au moment de l'établissement du Budget Extraordinaire supplémentaire de 1928

B)—*Poste d'Incendie Joffre*.—Le Comité recommande le vote du crédit supplémentaire pour différents travaux complétant l'installation des pompiers volontaires et celle du personnel indigène du poste d'incendie Joffre.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A.)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Rue Amiral Bayle, Lot Cad. 3068*.—Modification aux plans soumis ;

2°)—*Rue du Marché, Lot Cad. 2021*.—Modifications aux plans soumis ;

3°)—*Route Duplex, Lot Cad. 12008B*.—3 boutiques ;

4°)—*Route Lafayette int., Lot Cad. 1639A*.—6 maisons chinoises à étage ;

5°)—*Rue Bourgeat int., Lot Cad. 5585E*.—3 maisons chinoises sans étage. A condition que l'intéressé se mette en règle avec l'Administration Municipale pour une incorporation de chemin public ;

6°)—*Avenue Joffre int., Lot Cad. 9047B (F. C. 2931)*.—6 maisons semi-européennes.

B.)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

1°)—*Route Frelupt int., Lot Cad. 9913 (F. C. 2788)*.—12 maisons chinoises sans étage. Exiger des constructions à étage.

La séance est levée à 7 heures

Signé : F. SCHWYZER
L. BASSET
L. BLUM
J. COCHET
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Rue Montauban.—La Commission charge les Services d'étudier un nouveau projet redressant davantage ce tronçon de la rue Montauban tout en conservant le frontage aux 2 propriétés riveraines.

Bâtiments Municipaux.—A)—*Poste Central de Police*.—La Commission décide l'ouverture d'un crédit nécessaire aux travaux de surélévation du Poste Central de Police.—Imputation : Budget Extraordinaire supplémentaire :—Chap. 2—Art. 1.

B)—*Poste d'Incendie Joffre*.—La Commission décide de voter un crédit supplémentaire nécessaire pour différents travaux complétant l'installation des pompiers volontaires et celle du personnel indigène du poste d'incendie Joffre. Imputation : Budget Extraordinaire supplémentaire : Chap. 2—Art. 6—Sect. 1.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Voirie.—*Champ de Courses Français*.—La Commission voté un crédit supplémentaire nécessaire aux travaux d'aménagement des routes à l'entour du "Champ de Courses Français" et d'amélioration de l'éclairage public.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 25 Janvier 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 110.651,51, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BASSET
L. BLUM
J. BORDELONGUE
E. CHARLOT
J. DONNÉ
L. LION
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 4 Février 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le quatre Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 25 Janvier 1929, lequel a déjà été approuvé.

Commission Municipale.—A.—Le Président, en ouvrant la séance, souhaite au nom de ses Collègues, comme en son nom personnel, la bienvenue à Mr. Speelman, qui, par Ordonnance Consulaire N° 23 du 2 Février 1929, a été nommé Membre de la Commission Provisoire.

B.—Le Président fait savoir que Mr. Basset lui a remis sa démission de Membre de la Commission Municipale, et que cette démission a été acceptée à la date du 4 Février 1929.

Comités pour 1929.—La Commission arrête ainsi que suit la composition des divers Comités pour l'année 1929 :

Comité des Travaux	}	MM. L. BLUM	Comité des Finances	}	MM. E. CHARLOT
		J. COCHET			J. DONNÉ
		J. SAUVAYRE			G. LEBOUQC
		F. SCHWYZER			LO PA HONG
		WEI DING YONG			M. SPEELMAN
Comité des Ecoles	}	MM. L. LION	Comité d'Hygiène	}	MM. L. BLUM
		TCHOU YEN			L. LION
		E. S. WILKINSON			OU TSONG LIEN
Gouverneurs de l'Hôpital	}	MM. Dr. A. VELLIOT	Commission Foncière	}	H. J. SHERIDAN
		R. P. JACQUINOT			MM. J. BORDELONGUE, <i>Titulaire</i>
					E. CHARLOT, <i>Suppléant</i>

Personnel.—*Service des Travaux.*—Sur avis favorable du Directeur Général, la Commission accorde à Mr. T. Lattray, Surveillant de Travaux, un congé administratif, aux conditions du Règlement, à compter du 1^{er} Avril 1929.

Service Sanitaire.—Le Président porte à la connaissance de la Commission que Mr. Dubost lui a remis sa démission d'Inspecteur du Service Sanitaire, à compter du 1^{er} Février 1929, démission qui a été acceptée.

Etant donné que la démission de Mr. Dubost est motivée par des raisons de santé, la Commission décide de prendre à sa charge les frais nets de retour en France de cet employé et de sa famille.

Par ailleurs, la liquidation du compte de Mr. Dubost à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'Art. 16 des statuts de la Caisse.

Service des Abattoirs et Services Généraux.—Le Président porte à la connaissance de la Commission que Mr. Feunteun lui a remis sa démission, pour raisons de santé, d'Inspecteur du Service des Abattoirs, à compter du 1^{er} Octobre 1928, démission qui a été acceptée.

La Commission autorise la liquidation du compte de cet employé à la Caisse de Prévoyance, conformément à l'Art. 16 des Statuts.

Par ailleurs, Madame Feunteun, employée aux Services Généraux, s'est trouvée elle aussi dans l'obligation de donner sa démission.

Considérant qu'il s'agit d'un cas de force majeure, la Commission autorise la liquidation du compte de cette employée à la Caisse de Prévoyance conformément aux dispositions prévues à l'Art. 17, paragraphe 2 des Statuts.

Personnel Chinois.—Par lettre en date du 22 Janvier 1929, Mr. Pe Se Gni, Commis d'Architecture, démissionnaire du 1^o Juillet 1928 après 17 ans de service, demande le versement de l'indemnité allouée par la Commission Municipale aux employés chinois quittant l'Administration Municipale.

Après avoir entendu les explications de son Président, la Commission fixe à Tls. 1.020,00 le montant de la gratification à allouer à Mr. Pe Se Gni.

Règlements Municipaux.—1^o—*Ecoles de Chauffeurs et de Mécaniciens.*—Communication est donnée du Règlement sur les Ecoles de Chauffeurs et de Mécaniciens, homologué par Ordonnance Consulaire N^o 14 du 17 Janvier 1929.

RÈGLEMENT SUR LES ÉCOLES DE CHAUFFEURS ET DE MÉCANICIENS

Art. 1.—La licence d'Ecole de chauffeurs et de mécaniciens est personnelle et ne peut être transférée sans autorisation. Le coût de la licence est fixé à Tls. 10.00 par trimestre, payables d'avance. Cette licence ne couvre que l'Ecole. Aucune autre affaire d'exploitation ou de réparations ne peut être exercée sans l'approbation et le consentement préalable du Conseil d'Administration Municipale.

Art. 2.—Le Conseil d'Administration Municipale se réserve le droit de limiter à dix le nombre des écoles, et d'interdire leur installation dans les secteurs Est, Nord et Joffre.

Par contre, elles pourront s'établir sur les secteurs Pottier et Central sans risque de constituer un danger pour la circulation.

Art. 3.—La licence devra être présentée à toute réquisition de la Police.

Art. 4.—La licence ne peut en aucun cas soustraire l'intéressé aux modifications ultérieures que le Conseil jugerait utile d'apporter au présent règlement.

Art. 5.—Les voitures destinées à l'instruction doivent toutes être munies d'une double commande. Avant leur mise en circulation, elles doivent être présentées au Service du Trafic pour inspection.

Art. 6.—Les voitures d'instruction doivent toujours être bien entretenues et en parfait état de marche. En cas d'infraction au présent article, la licence peut être momentanément suspendue par le Service du Trafic jusqu'à la remise en état des voitures. Le nombre des personnes transportées ne peut en aucun cas être supérieur au nombre des places de l'automobile.

Art. 7.—Les moniteurs doivent avoir un permis de conduire délivré par le service du Trafic de la Concession Française, et portant mention spéciale les autorisant à enseigner. Ils doivent avoir une connaissance approfondie du Règlement sur la circulation, en vigueur et des connaissances mécaniques et pratiques suffisantes.

Art. 8.—Avant de commencer son instruction, chaque élève doit se munir d'un permis provisoire pour apprendre à conduire.

Art. 9.—En aucun cas, les élèves ne seront autorisés à conduire sans moniteur. Ce dernier doit se placer à côté de la personne qui conduit et doit veiller attentivement à la marche de l'automobile. La présence simultanée du moniteur et de l'élève n'affranchira aucun d'eux de la responsabilité pénale ou civile qu'il pourra avoir encourue personnellement.

Art. 10.—Il est interdit de laisser à un élève la conduite d'une automobile à l'est de la route des Sœurs et de la route Père Robert.

Art. 11.—Il est absolument interdit de placer des pierres ou des bouteilles sur la voie publique au cours des séances d'instruction.

Art. 12.—Le Chef de la Garde peut retirer les licences provisoires des élèves qui, après 3 examens successifs n'auront pas été reconnus suffisamment aptes à conduire.

Art. 13.—Le propriétaire de l'école est tenu de fournir au Service du Trafic tous les renseignements nécessaires à l'établissement des permis provisoires de ses élèves.

Art. 14.—Il est tenu d'inscrire sur un registre spécial les nom, prénoms et adresse de chacun de ses élèves, avec en regard le N° et la date du permis provisoire délivré par le Service du Trafic. Ce registre doit être présenté à toute réquisition de la Police.

Art 15.—Les titulaires de licences prévues par le présent règlement sont responsables conformément au droit commun, des fautes de leurs moniteurs ou élèves

Art. 16.—Toute infraction au présent règlement sera passible d'une amende de 1 à 500 \$, à la discrétion du Tribunal compétent et pourra amener la suspension temporaire ou le retrait définitif de la licence.

2°—*Pompes à essence.*—Lecture est donnée des articles 12 et 13 du règlement sur les pompes et réservoirs à essence, modifiés par Ordonnance Consulaire N° 20 du 30 Janvier 1929.

NOUVEAU TEXTE :

« Art. 12.—Les taxes d'installation seront décomptées de la façon suivante :

Pompe et réservoir à l'intérieur d'une propriété privée.....	Tls. 10,00
Pompe sur trottoir, réservoir à l'intérieur du garage.....	Tls. 10,00
Parachèvement du trottoir.....	» 3,00
	Tls. 13,00
Pompe sur trottoir, réservoir sous trottoir.....	Tls. 30,00
Parachèvement du trottoir.....	» 3,00
	Tls. 33,00

« La responsabilité de tout accident pouvant survenir du fait de l'installation incombera au bénéficiaire.

« Art. 13.—Le bénéficiaire devra payer annuellement :

1°)—une redevance de Tls. 10 pour occupation du sol de la voie publique ;

2°)—une taxe de contrôle de Tls. 10 pour les appareils, si ceux-ci sont destinés à l'usage du public.

« Au cas où une installation serait effectuée entre le 1^{er} Juillet et le 31 Décembre, la taxe et la redevance ci-dessus, seront, l'année de l'installation, d'un montant égal à la moitié de la taxe et de la redevance annuelle.

Redevances.—*Droits de Quayage.*—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 4^e trimestre 1928 s'élève à Tls. 62.368,47, en augmentation de Tls. 14.322,99 par rapport au trimestre précédent, et de Tls. 23.809,16 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1927.

C. F. T. E. E.—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 4^e trimestre 1928 se sont élevées respectivement à Tls. 179.067,47, 37.286,73 et Tls. 190.184,31.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 8.953,37, 2.539,47 et 9.509,22.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité du Greater Shanghai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 534,76, soit 6 % de Tls. 8.912,68. (Imputation : Titre 2—Chap. 8—Art. 14).

Comité des Travaux.—I)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-trois Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—*Avenue Haig.*—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal p. i. du 9 Janvier 1929, demandant un crédit pour les travaux d'élargissement de l'avenue Haig jusqu'à la route Paul Legendre.

Le Comité prend ensuite connaissance de la note ci-après :

« NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Cette demande de crédit fait suite à la décision de la Commission en date du 12 Novembre 1928, « pour le drainage de l'avenue Haig.

« Ce drainage est effectué par le Service des Travaux, étant entendu que la moitié de la dépense est « supportée par le Shanghai Municipal Council.

« Il est également nécessaire de procéder aux travaux d'élargissement de l'avenue Haig, près de la « route Paul Legendre, par suite de la prochaine mise en valeur de la propriété de Mr. Macphail, lots « F. C. 1776, et B. C. 8920 et 12484.

« Le Directeur Général
« des Services Municipaux,
« Signé : M. VERDIER. »

Le Comité propose à la Commission le vote du crédit supplémentaire nécessaire à ces travaux (Imputation 5-3-1-8).

ORDURES MÉNAGÈRES.—*Mur de Quai, Place du Château d'Eau.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive, en date du 19 Janvier 1929, pour les travaux ci-dessus (Entreprise Sing Ling Kee).

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—A)—Communication est donnée du compte-rendu ci-après, de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 17 Janvier 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 17 Janvier 1929, à 3 heures de l'après-midi, au Bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Forge.*—Demande de Mr. Wang Yuen Shing pour construire une forge sur le lot cadastral 8578, « rue Bourgeat.

« Le permis de construire primitivement établi pour la construction de six maisons chinoises sur « le lot cadastral 8578 rue Bourgeat, a été suspendu, deux de ces compartiments devant abriter une « installation de forge.

« Après examen des plans, la Commission serait en principe d'accord pour donner avis favorable à « l'installation de cette industrie d'artisan en dehors de la zone réservée aux établissements classés.

« Toutefois, le propriétaire devrait s'engager à ne pas effectuer d'agrandissements, et à déménager « ses installations à la première réclamation reconnue justifiée de la part des résidents du voisinage.

« *Chenils.*—Demande de la Société Foncière & Immobilière de Chine pour construire une nouvelle « série de chenils au "Champ de Courses Français".

« La Commission n'est pas opposée à la délivrance du permis pour construire une nouvelle série de « chenils du même modèle que ceux qui sont actuellement en service pour les raisons ci-après exposées. « au cours de sa séance du 14 Mai 1928 :

« La Commission s'est rendue sur le terrain du Champ de courses de la Concession Internationale « et a visité en détail les bâtiments servant de logement aux chiens.

« Elle a constaté :

« 1°)—qu'aucune odeur ne se dégagait des chenils, lesquels sont entretenus en parfait état de « propreté ;

« 2°)—que les chiens étaient tous très calmes et que quelques japements seulement s'échappaient « des chenils. D'ailleurs, à quelques mètres des chenils, et vu la disposition de ceux-ci, les aboiements « ne s'entendaient que faiblement.

« La Commission a ensuite visité l'emplacement où doivent être érigés les chenils du Champ de Courses Français.

« La Commission, qui ne croit pas qu'il y aurait de sérieux inconvénients à accorder l'autorisation demandée pour la construction de chenils à cet endroit, propose la délivrance du permis de construire nécessaire.

« La Commission croit toutefois devoir signaler que l'emplacement choisi se rapproche des résidences privées voisines de la propriété du Champ de Courses (Immeuble à appartements).

« *Fabrique de cigarettes.*—Demande de la Société San Tong & Co pour ouverture d'une fabrique de cigarettes, 5 Nansanly, Passage 585, rue Brenier de Montmorand.

« Cette fabrique de cigarettes se trouve dans la zone réservée aux établissements classés; les aménagements sont convenables, les dégagements suffisants et la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée sous réserve que le propriétaire fasse installer deux robinets de secours type Torrent, et se conforme aux règlements municipaux et aux prescriptions générales du Service d'Incendie.

« Etablissements Catégorie "B"

« *Garage.*—Demande de Mr. Chu Lee Pu pour installation d'un garage, 524 & 526 avenue Joffre.

« Avant d'examiner cette demande, la Commission des établissements classés, composée de représentants des différents Services Municipaux, estime qu'il est de son devoir de signaler à la Commission Municipale, les inconvénients qui résulteraient pour la Concession, au double point de vue, urbanisme et esthétique, si certaines autorisations étaient accordées.

« Actuellement, l'avenue Joffre est appelée à devenir une des plus belles voies de Changhai et une des plus commerçantes.

« Les magasins qui s'y construisent, sont de plus en plus spacieux et paraissent destinés aux commerces de luxe.

« Par ailleurs, la Commission Municipale a toujours exigé, pour maintenir les constructeurs dans cette voie, des façades soignées et des vitrines aux magasins.

« Néanmoins, un garage a été autorisé, à s'ouvrir avenue Joffre, entre Pétiot et Paul Beau.

« Une autre autorisation a été accordée pour un autre garage, angle Joffre Pétiot.

« Aujourd'hui, la Commission est saisie d'une demande pour ouvrir un nouveau garage sur cette voie, un peu à l'ouest de la rue du Lieutenant Pétiot. C'est donc trois garages qui doivent s'installer sur 100 mètres.

« S'il s'agissait de magasins de vente d'auto ou de garage avec vitrine et une seule entrée pour le mouvement des voitures, l'avis de la Commission serait favorable, mais il s'agit de ces garages chinois complètement ouverts, tels qu'il en existe sur l'avenue Edouard VII, et dont l'aspect est déplorable, après quelques mois d'existence.

« La Commission estime donc qu'il y a lieu d'interdire cette catégorie de garage, sur l'avenue Joffre, attendu qu'ils peuvent s'installer sur les voies transversales de cette artère et offrir pour le public et les finances municipales, les mêmes avantages.

« Les inconvénients que présentent ces catégories de garages pour les voies importantes, n'ont pas échappé au Shanghai Municipal Council qui ne délivre pas de licences de garages pour Nanking Road et Bubbling Well Road.

« *Vente de glace.*—Demande de la Culty Dairy Co pour vente de glace, 989 avenue Joffre.

« Cette laiterie fabrique elle-même, depuis plusieurs années, la glace qui lui est nécessaire pour conserver son beurre et son lait.

« La Commission estime qu'il n'y a aucune difficulté, pour délivrer à cette Société une patente qui l'autorise à vendre à l'extérieur le surplus de sa production de glace, étant bien entendu qu'aucune machine supplémentaire ne sera installée.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance de licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Tissages.*—Song Zeng Shing, en face du N^o. 225, route Tenant de la Tour—Seng Shing Lou, Sen Ka Pan, route Frelupt—Sen Shing Dih, Sen Ka Pan, route Frelupt—Tsang Vah Shin, Sen Ka Pan, route Frelupt—Tsang Y Shin, Sen Ka Pan, route Frelupt—Son Yeu Tchou, Sen Ka Pan, route Frelupt—Zeng Ko Liang, 117 route Hervé de Siéyès.

« *Vins et spiritueux.*—Wang Heu Seng, 1373/1375 avenue Joffre—Wang Zo Liang, 50/52 rue de la Paix—Yu King Dao, 62/64 rue de l'Est.

« *Huiles et sauces.*—Tchang Ki Chan, 854 rue Amiral Bayle.

« *Boissons gazeuses.*—Mme. Tai, 120 avenue Dubail.

« *Produits alimentaires.*—Hong Tchao Kieu, 52 rue du Whampou—Yé Wé Tchang, 372^D route de Siéyès—Société Yon Kan, en face du N^o 3 route de Siéyès—Société Yong Fong, 332 rue Bourgeat—Yi Hong Tching, 485 rue Bourgeat—Rimmerman, 756 avenue Joffre (3 patentes: boucherie, vins & spiritueux, épicerie).

« *Épiceries.*—Na Ziang Chung, 808 avenue Joffre—Zi Chao Kiu, 85 rue Bourgeat—Yu Veng King, 767 avenue Edouard VII.

« *Marchand de riz.*—Société Nai Long, 632 route de Zikawei.

« *Boucheries—Charcuteries.*—Zeng Sie Thou, étalage en face 56 route Rémi—Wang Mo King, 70 rue du Père Froc—Société Lo Kao Ki (Sing Kee), 16 rue du Weikwé.

« *Vente de poissons.*—Zi King Kwei, 13 Marché de l'Est.

« *Fromage de haricots.*—Zu Zao Ding, étalage devant 934 rue Amiral Bayle.

« *Cordonnier.*—Té Chong Seng, 17 rue Transversale.

« *Coiffeur.*—Wang Dah Fou, rue de l'Est.

« *Peintre—Décorateur.*—Société Yuen Long, 86 route Hervé de Siéyès.

« *Fleuriste.*—Na Ziang Shing, 190 avenue du Roi Albert.

« *Tailleurs.*—Tih Seng Zeng, 2 passage 62, rue du Weikwé—Zeng Gni Woo, 75 rue Bourgeat.

« *Pharmacie.*—Demande de Mr. N. D. Wang pour ouverture d'une pharmacie, 46 rue Amiral Bayle

« Sur avis défavorable des Services compétents, la Commission ne croit pas devoir recommander la délivrance de la patente nécessaire à cette pharmacie.

« *Etablissements Catégorie "C"* »

« *Bains russes.*—Demande de Mr. A. Kovsky pour installer un établissement de bains, 10 route Voyron.

« Cet établissement doit être établi dans une grande maison européenne qui sera intérieurement modifiée en conséquence, le chauffage sera assuré par une chaudière à vapeur prévue à l'extérieur, et la Commission, sur avis favorable des Services, estime qu'il y a lieu de délivrer le permis nécessaire sous réserve que le drainage des eaux usées soit effectué dans de bonnes conditions.

« *Théâtre chinois.*—Demande de Mr. Zeng Wei Ping pour exploiter un théâtre chinois, 48 rue Brodie A. Clarke.

« Cette salle de concert d'une centaine de places, où des conteurs de fables chinoises, et des chanteurs accompagnés de guitares, amusent le public, comporte des dégagements suffisants et des installations convenables.

« La Commission propose d'accorder l'autorisation demandée à la condition que cet établissement acquitte la taxe de Théâtre Chinois qui pourrait être fixée à Tls. 5,00 par mois.

« De plus, il serait nécessaire de faire placer près de la porte d'entrée principale un robinet de secours type Torrent.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Etablissement de bains.*—Hsu Wi Tchen, 610 route de Zikawei.

« *Mont de Piété.*—Zeng Ché Kie, 76 route Dupleix.

« *Restaurant russe.*—M. Ovsianikoff, 164 avenue du Roi Albert.

« *Restaurant chinois.*—Di Yun Kee, 176 avenue du Roi Albert.

« *Maisons de thé.*—Pei Long Zeng, 442 route de Zikawei—Zeng Ah Ling, 20 rue Ming Hong (1^{er} étage) Tseu Yia Tchai, 610 route de Zikawei (1^{er} étage) Won Sio Fou, 595 route de Zikawei—Kie Kieu Tseng, 2 passage 452 route de Zikawei—Tchang Te Fo, 15/17 rue de l'Est—Tseu Foh Lai, 7 passage 452 route de Zikawei—Zi Zu cité 25, rue Conty.

« *Affaires diverses.*—*Garage.*—Le Service d'Incendie signale qu'un garage pouvant contenir une trentaine de voitures a été aménagé à l'usage des locataires, dans la cité "Garden Terrasse" passage 129 route Père Robert.

« La Commission estime qu'il y a lieu d'inviter le Crédit Foncier d'Extrême-Orient, propriétaire de ces immeubles, à supprimer la communication avec les étages supérieurs, ou, tout au moins, la fermer par une porte en fer, et à se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie pour la pose de robinets de secours.

« *Fabriques de cigarettes.*—A)—Décision à prendre au sujet de la Fabrique de cigarettes, N^o. 4 rue Voisin.

« Sur la proposition de la Commission des établissements classés du 12 Novembre 1928, la Commission Municipale avait décidé, au cours de sa séance du 24 Novembre 1928, d'accorder à cette fabrique, détériorée par deux incendies successifs, un délai expirant le 1^{er} Septembre 1929, pour déménager ses installations dans la zone réservée, à la condition que certaines modifications soient apportées aux bâtiments existants.

« Par lettre en date du 21 Décembre 1928 de son avocat M^e Nouveau, le propriétaire s'engage à déménager dans trois mois, si l'Administration Municipale le dispense d'effectuer les modifications spéciales requises.

« Le Commission est d'avis que le délai ci-dessus pourrait être accordé dans les conditions demandées.

« B—La Commission prend connaissance de la lettre ci-dessous :

« Changhai, le 5 Janvier 1929.

« Monsieur le Directeur Général

« des Services Municipaux,

« E. V.

« Les Soussignés ont l'honneur de présenter à la bienveillance de l'Administration Municipale les faits suivants :

« Avant la promulgation du nouveau règlement sur les établissements classés, les Soussignés avaient déjà constitué leurs sociétés pour la fabrication de cigarettes et ils avaient déjà, suivant la coutume, engagé des sommes importantes pour retenir et louer des locaux où devraient fonctionner leurs fabriques.

« Ils ne pouvaient supposer qu'un nouveau règlement était en préparation et ils seraient donc très reconnaissants à l'Administration Municipale de bien vouloir leur accorder le bénéfice de ce nouveau règlement et ils s'engagent tous par la présente à déménager leur industrie dans la zone des établissements classés en Septembre 1929.

« Ils s'engagent en outre à se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie.

« Ils supplient l'Administration Municipale de faire droit à leur requête afin d'éviter la ruine de leur industrie.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : WOH GNI—Boulevard de Montigny, passage 437, N° 6
« WOH FOH—397 rue Lafayette
« WAH AN—412 rue Amiral Bayle
« LIEN YIH—Boulevard de Montigny, passage 437, N° 11
« SIE MENG—Rue Porte de l'Ouest, passage 238, N° 51
« SENG SANG—Boulevard de Montigny, passage 437. N° 3. »

« Vu l'engagement pris par les fabriques ci-dessus, la Commission transmet cette pétition à la Commission Municipale avec avis favorable.

« Teinturerie.—Réclamation au sujet d'une teinturerie voisine de la Centrale Electrique, route de Zikawei.

« A la suite d'une plainte de la C. F. T. E. E. en date du 24 Octobre 1928, le propriétaire de cette teinturerie a été mis en demeure de se conformer aux règlements municipaux et d'effectuer quelques réparations pour supprimer les odeurs désagréables qui se dégagent des cuves à potasse.

« Les modifications apportées n'ayant pas supprimé les inconvénients signalés, la Commission est d'avis d'inviter le propriétaire à réhausser ses cheminées et à construire une chambre close avec manche d'aération, pour la cuve à potasse.

« Le Chef du Secrétariat

« Signé : G. ARNOUX. »

a)—Garage, 524-526 Avenue Joffre.—Vu les raisons exposées dans le compte-rendu de la Commission des Etablissements Classés, le Comité n'est pas d'avis d'accorder l'autorisation demandée. D'autre part, le Comité propose à la Commission de prendre une décision en vue de n'autoriser à s'installer sur l'avenue Joffre que des garages ayant des vitrines d'exposition avec une seule entrée pour le mouvement des voitures.

Toute autre catégorie de garage étant interdite sur cette voie publique.

b)—Vente de glace (Culty Dairy Co).—Le Comité est d'avis de délivrer la patente demandée à la condition qu'aucune machine à glace supplémentaire ne puisse être installée sans autorisation préalable de l'Administration Municipale.

c)—Bains russes, 10 route Voyron.—L'autorisation pourrait être accordée, mais il y aurait lieu de spécifier que les Services Municipaux compétents pourront visiter la chaudière tous les ans pour s'assurer de son bon état.

d)—Fabrique de cigarettes, 4 rue Voisin. - Le propriétaire s'engageant à déménager dans un délai plus court que celui fixé précédemment, le Comité propose de donner satisfaction à la demande présentée, mais aux risques et périls du demandeur sans aucune responsabilité pour l'Administration Municipale.

e)—Les autres propositions de la Commission des Etablissements Classés sont adoptées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—Rue Chapsal, Lot Cad. 2146A.—8 magasins, 5 maisons semi européennes et 1 résidence à 2 étages ;

2°)—Route Cardinal Mercier, Lot Cad. 6557-6577.—52 maisons européennes et 32 garages accolés ;

3°)—Rues du Consulat et Laguerre, Lot Cad. 16.—Bâtiment à appartements et 1 godown ;

4°)—Route Père Robert, Lot Cad. 4528A.—1 château d'eau ;

5°)—Route Frehupt & Ghisi, F. C. Lots 2961-2966-2960-2986.—105 maisons chinoises à étage.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : F. SCHWYZER
L. BASSET
L. BLUM

J. COCHET
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Voirie.—*Avenue Haig.*—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 2.252,25 nécessaire aux travaux d'élargissement de l'avenue Haig jusqu'à la route Paul Legendre (Imputation: 5—3—1—8).

Etablissements classés.—*Garages.*—La Commission prend la décision suivante en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation de garages sur les avenues Joffre, Dubail et Pétain:

« Seuls pourront être autorisés les garages installés en vue de la vente des voitures automobiles.

« Ces garages devront, pour obtenir les autorisations nécessaires, comporter des vitrines fixes d'exposition et une seule entrée sur les voies précitées pour le mouvement des véhicules.

« Cette dernière catégorie de garages pourra, à la condition expresse de remplir les conditions prévues à l'alinéa ci-dessus, être autorisée à effectuer de la location de voitures et à servir de garage aux véhicules privés.

« Les garages se livrant uniquement à la location de véhicules automobiles ne pourront être autorisés. »

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

II)—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le trente Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

EXPROPRIATIONS.—*Route Lafayette, Lot Cadastral 7006.*—Au cours de sa séance du 7 Janvier 1929, la Commission Municipale a décidé la mise à l'alignement de la rue Lafayette, à l'emplacement de la propriété de la Mitsui Bussan Kaisha.

Par lettre en date du 22 Janvier 1929, la Mitsui Bussan Kaisha demande une somme de Tls. 2.200,00, à titre d'indemnité, pour la reconstruction du bâtiment empiétant sur la route.

Après avoir pris connaissance du devis N° 1535/A. du 30 Janvier 1929 de l'Architecte Municipal pour la démolition et la reconstruction du bâtiment en question, le Comité propose d'allouer à la Mitsui Bussan Kaisha une indemnité de Tls. 1.000,00 pour ces travaux.

Par ailleurs, cette mise à l'alignement pourrait être exécutée par les Services Municipaux. Dans ce dernier cas, aucune indemnité ne serait versée aux intéressés.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.—*Lot Cadastral 697—Cession d'excédent de largeur des rues Auguste Boppe, Chapsal & Marcel Tillot.*—Le Comité prend connaissance d'une note du Directeur Général en date du 29 Janvier 1929 au sujet de la cession d'un excédent de largeur des rues Auguste Boppe, Chapsal et Marcel Tillot, en frontage du lot Cadastral 697.

Etant donné que le terrain en question se trouve partiellement en frontage de l'avenue Dubail où une zone non œdificandi de 5' a été décidée par la Commission Municipale dans sa séance du 7 Janvier 1929, le Comité propose qu'il soit fait aux propriétaires une offre d'échange de superficie qui permettrait d'élargir cette voie publique à cet endroit.

VOIRIE.—*Rue Lafayette, lot cadastral 11080—Trottoirs.*—Par lettre en date du 25 Janvier 1929, Mr. Clément, locataire des maisons sises sur le lot cadastral 11080, rue Lafayette, demande à ne participer que pour moitié aux frais d'aménagement des trottoirs devant cette propriété.

Il fait remarquer que c'est une très grosse charge qu'il ne peut supporter à lui seul.

Après discussion, le Comité est d'avis de faire droit à la requête de Mr. Clément.

Les trottoirs seront aménagés suivant la nomenclature adoptée par la Commission Municipale dans sa séance du 3 Septembre 1928, soit trottoirs mi-dalles, mi-macadam.

Le devis s'élève à Tls. 430,72. Il est bien entendu, par ailleurs, que les frais d'aménagement des entrées de la propriété ci-dessus sont entièrement à la charge de Mr. Clément.

DRAINAGE.—Le Comité prend connaissance du rapport d'expertise ci-après, établi par MM. O. Bersani et H. Civet, au sujet du projet de drainage de la Concession Française, examiné par la Commission Municipale au cours de sa séance du 10 Décembre 1928.

RAPPORT D'EXPERTISE
SUR UN PROJET DE DRAINAGE DE LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI

Sommaire

I—Considérations générales permettant de conclure sur le débit d'eau à évacuer.

II—Evacuation du débit de 30 litres par Hectare-seconde.—Sa réalisation.

III—Renversement des collecteurs.

IV—Conclusion.

I—*Considérations générales permettant de conclure sur le débit d'eau à évacuer.*—Sans entrer dans des questions de détail inutiles ici, nous dirons simplement qu'un réseau de drainage urbain (égouts) a pour but l'évacuation aussi rapide que possible :

1° *des eaux usées* (ménagères, vannes et industrielles) au fur et à mesure de leur production ;

2° *des eaux pluviales* dans le plus court délai après la pluie.

Parmi tous les types d'égouts employés dans les grandes villes du monde, la préférence va en général, parce qu'il est moins onéreux et suffisamment pratique, au système dit "*Unitaire*" (par opposition au système séparatif) ou les deux catégories d'eaux ci-dessus sont collectées ensemble et évacuées par les mêmes canalisations.

L'expérience montre que le volume des eaux usées est presque négligeable par rapport à celui des eaux pluviales maxima et même eu égard à celui des eaux provenant de pluies moyennes. La proportion peut aller jusqu'à 1/150. Aussi trouve-t-on généralement inutile, dans le cas d'un système d'égout unitaire, de tenir compte du volume des eaux usées, sauf, s'il y a lieu, pour le calcul du débit et de la vitesse dans les tuyaux par temps sec.

La question se pose alors de l'intensité de la pluie à considérer. Problème très délicat qui, en réalité, n'a été résolu qu'"à peu près" dans la plupart des villes et surtout par comparaison avec d'autres centres urbains ayant des égouts fonctionnant bien.

Il nous paraît d'ailleurs utile ici de citer l'opinion de quelques experts dans la matière :

"Ce qui caractérise les quantités d'eau que la pluie projette sur le territoire des villes, c'est l'intermittence de ces projections et l'énorme disproportion entre l'abondance de ces chutes d'eau. Alors que les plus petites pluies ne font guère qu'humecter le sol et ne produisent rien pour les égouts ni pour les cours d'eau (il faut en général plus de 2 m/m d'eau pour qu'on en sente l'effet dans les égouts), les grandes averses apportent au contraire de telles masses liquides qu'il est pratiquement impossible de construire des égouts assez vastes pour les contenir. *Il faut donc écarter immédiatement l'idée d'évacuer souterrainement toutes les eaux pluviales et se résigner à l'idée de voir les chaussées submergées un certain nombre de fois par an.*

Cette submersion est toujours désagréable, souvent onéreuse, aussi faut-il calculer les dimensions des égouts pluviaux d'après l'intérêt même qu'il y a à l'éviter : *c'est une juste mesure à tenir entre le coût excessif d'égouts trop vastes et la crainte des dommages précités.* Il résulte de là qu'il faut être renseigné sur la pluviométrie de la région et spécialement sur l'intensité et la fréquence des grandes averses" (*Imbeaux.—Egouts et vidanges.* Page 208).

"Les eaux de ruissellement (pluviales) atteignant en effet des volumes considérables en temps d'averse prennent d'ordinaire, au point de vue du calcul des débits, une importance tellement prépondérante que les considérations relatives aux quantités d'eaux usées disparaissent en présence de la nécessité d'écouler la masse des eaux météoriques fournies par les pluies exceptionnelles..." (*G. Bechmann.—Distribution d'eau et assainissement* Page 158).

Hypothèses faites par certaines villes.

"Toutefois la précision n'a pas grande importance, puisque, comme nous l'avons vu, *il faut toujours se limiter à une certaine intensité inférieure à celle des plus grandes averses connues.* On s'en tient à la

grande averse habituelle, à celle que l'on voit plusieurs fois par an et si l'on a pris un chiffre assez large, on ne verra que très rarement l'inondation s'étendre sur les chaussées ou les déversoirs fonctionner par suite de l'insuffisance momentanée des égouts." (*Imbeaux. — Egouts et vidanges. Page 217*).

À Paris on a admis l'intensité de 45 m/m de hauteur de pluie à l'heure (soit 125 litres par hectare et par seconde), pour la grande averse habituelle à recevoir dans les égouts. On n'a fait aucun calcul de déperdition et de retard à l'écoulement et on s'est tenu à 1/3 de ce débit, soit 42 litres par hectare et par seconde comme portée maximum des égouts (1). Ceux-ci se sont montrés parfaitement suffisants depuis une cinquantaine d'années. Il est bon d'ajouter cependant que pour éviter toute inondation prolongée dans le centre et des dommages considérables dans les sous-sols, des déversoirs ont été prévus sur les artères principales. Ces ouvrages sont établis pour qu'ils fonctionnent seulement pour des pluies générales dépassant 6 à 7 m/m à l'heure (2).

On considère la base du calcul des égouts de Paris (42 litres par Ha-seconde à évacuer) comme relativement élevée et si certaines villes ont adopté un chiffre égal ou même plus fort surtout pour leurs quartiers centraux, d'autres sont restés à un chiffre inférieur: Berlin 21, Munich 22, Budapest 24, Francfort 30, Londres 23 à 35, Dusseldorf 38 et leur réseau a bien fonctionné.

On cite cependant le cas de villes anglaises, allemandes ou américaines où on a été beaucoup moins prudent et où des inondations désastreuses ont eu lieu de ce fait.

Pluies maxima sur les côtes de Chine.—(1)—*Intensité.*—Voici quelques données sur ce sujet d'après diverses observations :

	<i>Millimètres.</i>
<i>Zikawei.</i> —1875, maximum absolu en 24 heures de pluie.....	199,9
Correspondant à un maximum mensuel de.....	491,9
1927, maximum en une heure de pluie.....	71
1924, " " ".....	114
Le plus grand maximum enregistré en un temps inférieur à 15 minutes de pluie.....	47
<i>Changhai-ville.</i> —(Wampoo Conservancy)	
Juillet 1925, maximum en 17 minutes de pluie.....	17,3
Juin 1927, maximum en 17 minutes de pluie.....	22,8
<i>Ningpo.</i> —Maximum en 24 heures de pluie.....	241,8
Correspondant à un maximum mensuel de.....	485,8
<i>Wenchow.</i> —A la suite d'un typhon, maximum en 3 jours.....	414
<i>Ningpo</i> —A la suite d'un typhon, maximum en 24 heures.....	258
<i>Honykong.</i> —Maximum en 24 heures de pluie.....	707
" 18 " ".....	534
<i>Phare de Lamocks.</i> —Maximum en 24 heures de pluie.....	541
Correspondant à un maximum mensuel de.....	664,6
<i>Packoi.</i> —Maximum en 24 heures de pluie.....	486
Traduits en millimètres de pluie à l'heure, ces chiffres deviennent :	
<i>Changhai.</i> — 8,3 71 61 80 114 188	
<i>Ningpo.</i> — 10 10,8	
<i>Wenchow.</i> — 5,7	
<i>Lamocks.</i> — 22,5	
<i>Hongkong.</i> — 29 29	

(1)—Si l'on suppose qu'après quelques heures d'une grande pluie, l'air et le sol sont saturés (coefficient de ruissellement 100%), l'adoption du coefficient 1/3 pour le débit à écouler conduit à admettre théoriquement du moins que la durée de l'écoulement est trois fois plus grande que la durée de la pluie, une bonne partie de l'eau s'écoulant avec un retard dépendant de l'éloignement des bouches d'égouts et de divers autres facteurs.

(2)—Ces déversoirs sont surtout utiles dans des villes où l'inondation de certains quartiers serait une catastrophe. Il n'est d'ailleurs pas toujours possible de les établir.

On le voit donc, les chiffres enregistrés sont très variables depuis quelques millimètres jusqu'à 29 millimètres à deux reprises et des maxima évidemment extraordinaires et rarement renouvelables de 61, 71, 80, 114, sans considérer le chiffre 188 probablement jamais atteint dans une durée d'une heure.

2)—*Durée.*—La durée de la pluie est aussi une question à considérer. Il y a peu de renseignements ce sujet, mais chacun sait qu'il y a parfois des journées successives de pluies torrentielles interrompues à pendant des périodes assez courtes.

On a noté :

En septembre...1889=40 jours de pluie suivie avec seulement 24 heures d'arrêt après le 15^e jour, ce qui a provoqué une inondation dans la région de Changhai.

Il est évident que pendant une telle pluie et même d'autres de durée bien inférieure, l'air et le terrain sont saturés, l'évaporation et l'infiltration ne sont plus à considérer et toute l'eau tombée ruisselle et va aux égouts.

Base de calcul à adopter.—S'il était utile d'établir à Changhai un réseau d'égouts rationnel, nous serions tentés d'adopter un chiffre de base (volume à évacuer par seconde et par hectare) encore plus fort qu'à Paris d'autant plus que la ville est destinée à grandir encore et qu'il sera toujours impossible d'avoir des déversoirs de trop plein sur le parcours des collecteurs. Ce serait là un programme maximum beaucoup trop coûteux—peut-être inutile—et qui ne supprimerait pas toujours les inondations fatales dues aux pluies équinoxiales en coïncidence avec les grandes marées.

Il n'y a donc d'autre solution que d'admettre un chiffre raisonnable correspondant aux pluies moyennes en laissant les submersions exceptionnelles se produire, mais en permettant de réduire leur durée au minimum possible.

La pluie de 16 m/m de hauteur d'eau à l'heure (soit 441,5 par hectare et par seconde) admise par les Services municipaux semble être celle d'intensité moyenne. *Elle nous paraît donc acceptable pour un programme minimum.*

Ruissellement des eaux.—Étant donnée l'élasticité des chiffres entre lesquels on doit choisir l'intensité de pluie admissible en relation avec la dépense que l'on veut faire, il semble superflu, à première vue, de faire intervenir le coefficient de ruissellement. Cela, d'autant plus que, ainsi que nous l'avons signalé, après quelques heures de grosse pluie persistante, l'air et le sol sont saturés. Cependant, pour tenir compte des différences existant entre les bassins (plus ou moins construits), nous estimons utile, comme les services municipaux l'ont fait, de considérer ce coefficient, ne serait-ce que pour prévoir un certain retard à l'écoulement des 16 m/m de pluie acceptés comme base.

Ces coefficients variant de 0,70 pour le bassin 2 à 0,55 pour les bassins 6, 7, 8, 9 et 10 sont admissibles. (Bassin 1 à réseau existant : 0,85).

Les débits correspondant à évacuer (compte tenu des eaux usées, soit 1 litre 5 par Hectare-seconde) sont compris entre 28,5 et 33 litres, soit une moyenne que nous arrondirons à 30 litres.

Nous dirons donc, pour nous résumer, que, si intenses que soient les pluies reçues par le bassin hydrographique de la Concession, le projet prévoit l'évacuation normale de 30 litres par hectare et par seconde, c'est-à-dire le débit d'eau fourni par des pluies moyennes. C'est un chiffre acceptable en vue d'un programme minimum.

Si dans l'avenir on reconnaissait ce chiffre insuffisant et s'il était possible alors de faire les dépenses nécessaires, on pourrait toujours, comme les Services Municipaux le prévoient, doubler, tripler même certaines canalisations, opération relativement facile grâce aux tuyaux cylindriques standard adoptés dans le projet N^o. 2.

II—*Evacuation du débit de 30 litres par Hectare-seconde. Sa réalisation.*—Le problème est maintenant le suivant :

Projeter un réseau d'égouts capable d'évacuer 30 litres par Hectare-seconde sur toute l'étendue de la Concession.

Il est utile de tenir compte des considérations suivantes :

1) *L'avenir des Concessions est incertain :—Le budget-dépenses est limité.*—D'où, pour ces deux raisons, nécessité de réduire les frais au minimum.

Donc :

a) Eviter les ouvrages importants : voûtes à fondation et terrassements coûteux, bassins de chasse, etc...

b) Utiliser le plus possible les drains existants, adoption de tuyaux cylindriques standard en ciment faciles à fabriquer en série avec un outillage déjà existant.

C'est d'ailleurs pour ces raisons d'économie qu'on a été conduit à abandonner le premier projet du bassin 3 et la généralisation de ses ouvrages aux autres bassins bien que ce projet ait prévu des égouts qui ont l'avantage d'être, partiellement, très visitables.

2) *Les limites de la Concession sont considérées comme infranchissables, le choix des débouchés est donc limité.*—Seuls le Wampoo sur le front de la Concession et la crique de Zikawei peuvent être utilisés pour le déversement des eaux.

On ne saurait envisager, toujours par raison d'économie, la construction de 1 ou 2 collecteurs principaux direction Ouest-Est aboutissant au Wampoo, la dépense serait excessive. Le quartier de la rue du Consulat seulement dont le drainage est suffisant peut continuer à écouler ses eaux dans le fleuve.

Pour tous les autres quartiers de la Concession, la crique de Zikawei est l'unique débouché possible. Celle-ci devant être comblée sous peu entre le pont Sainte-Catherine et la route Père Robert, le tronçon allant de Zikawei à la route Père Robert reste le seul utilisable.

D'où le projet des services municipaux divisant avec juste raison la Concession en bassins ayant chacun leur collecteur débouchant dans cette partie de la crique (sauf le bassin 1 du quartier du Consulat comme il a été dit ci-dessus).

3) *Vitesse d'écoulement.*—Dans un réseau d'égouts, il est essentiel d'éviter le dépôt de matières solides (limons, sables, petits graviers provenant de l'usure des chaussées et matières diverses). L'expérience montre qu'une vitesse moyenne d'au moins 0 m. 60 par seconde est nécessaire pour que l'eau entraîne toutes ces matières.

Les calculs faits pour le bassin 3 indiquent que, malgré les faibles pentes dont on dispose à Changhai, on peut obtenir des vitesses supérieures au minimum ci-dessus, lorsque le débit des tuyaux est complet, c'est-à-dire en temps de grosse pluie.

Il est probable cependant qu'en temps sec, le débit, constitué par les eaux usées seulement, sera insuffisant pour donner la vitesse voulue. Des dépôts sont donc à craindre.

Afin de les éviter dans la mesure du possible, il nous paraît utile de prévoir des vannes au débouché des collecteurs sur la crique. A marée haute et surtout en cas de sécheresse, les tuyaux seraient de temps à autre maintenus pleins, les vannes étant fermées en temps voulu, et une vidange brusque à marée basse permettrait le curage complet. Cette opération serait en somme identique à celle obtenue dans certaines villes par des réservoirs de chasse dont la construction est onéreuse.

Un essai préalable de vanne simple en tôle et cornières sur 1 ou 2 débouchés permettra de juger du résultat.

4) *Inondations.*—Nous avons déjà signalé qu'on ne peut songer à éviter une ou plusieurs inondations annuelles. Quelques explications montreront mieux combien cela est exact.

En réalité les submersions constatées à Changhai sont la conséquence de conditions particulières. Elles sont presque toujours, pour ne pas dire toujours, dues à la coïncidence de plusieurs des phénomènes suivants :

- 1) Grosse pluie 2) typhon 3) haute marée 4) vent persistant.

C'est généralement en été et surtout en septembre aux hautes marées d'équinoxe en période de pleine lune que le danger est maximum. A ce moment le niveau du Wampoo est tel que l'on peut se demander si la résistance qu'offrent les drains au renversement des eaux n'atténue pas l'ampleur des inondations, car le niveau de certains points du terrain est alors au-dessous de celui des eaux.

D'autre part, si après ces phénomènes, un vent très fort persiste, la marée basse est retardée, l'écoulement des eaux ne peut se produire et certains quartiers voient alors leur submersion se prolonger.

On peut donc assurer que même avec un réseau d'égouts plus complet que celui envisagé, des inondations de 24 heures et peut-être davantage se produiraient à moins de prévoir l'installation de stations de pompage, excessivement coûteuses, comme on l'a fait dans certaines villes. C'est là, à notre avis, un luxe inutile à Changhai à l'époque actuelle.

Il faut par conséquent se résigner et subir de temps à autre un ennui absolument inévitable que le projet actuel permettra de réduire de durée s'il est important et probablement de supprimer si son intensité est faible.

III—*Renversement des collecteurs.*—Il est prudent de prévoir le cas où le comblement complet de la crique de Zikawei serait décidé.

Le projet municipal envisage alors l'établissement éventuel de collecteurs principaux allant au Wampoo :

- 1) par l'avenue Foch
- 2) par l'avenue Joffre
- 3) par la route ou l'emplacement de la crique de Zikawei,

isolément ou avec jonction possible avant l'arrivée au fleuve.

Quoique très coûteuse, ce sera là la seule solution possible si à l'époque considérée, les limites de la Concession restent infranchissables.

En prévision de cette éventualité, nous signalons simplement qu'il y a lieu d'observer le point suivant en réalisant le projet actuel : Les cotes de fond des collecteurs de bassins au passage de l'avenue Joffre d'une part, au débouché dans la crique de Zikawei d'autre part doivent avoir vers l'est une pente suffisante pour permettre un écoulement normal des eaux dans les futurs collecteurs généraux.

Nous laissons de côté l'avenue Foch, le projet actuel n'y prévoyant pas de travaux.

Pour terminer, signalons l'intérêt qu'il y aurait à obtenir la conservation de la crique ci-dessus qui, bien canalisée, resterait un débouché suffisant même pour une Concession entièrement construite.

IV—*Conclusion.*—En résumé, les projets étudiés par les services municipaux :

projet 1) Bassin III (projet type de bassin avec collecteur voûté)

projet 2) Bassins II et III comme type, avec collecteurs cylindriques et extension à tous les autres bassins

nous semblent admissibles.

Mais, ainsi que nous l'avons dit précédemment, les dépenses à engager devant être réduites au minimum, nous conseillerons l'adoption du projet N^o. 2, parce qu'il sera moins coûteux dans son ensemble, qu'il est suffisant pour le présent et qu'il reste facilement extensible dans l'avenir, si l'état de la Concession l'exige, par la pose progressive et peu onéreuse des drains supplémentaires qui seront reconnus indispensables.

En ce qui concerne l'urgence des travaux, nous ne pouvons qu'adopter également les vues des services municipaux : Les travaux du bassin 2, le plus facilement inondable et ceux du bassin 3 qui après comblement de la crique entre le pont Sainte-Catherine et la route Père Robert n'aurait plus de débouché, sont à entreprendre d'urgence.

Qu'il nous soit permis enfin de conseiller :

1) dans le but d'atténuer les pertes de charge, surtout ici où la charge disponible (pente) est très faible d'éviter dans la mesure du possible les sinuosités et coudes trop brusques, les branchements trop vifs, les changements brusques de sections et de veiller à la continuité des pentes sans points bas ainsi qu'à la consistance des terrains d'appui des drains ;

2) afin d'éviter une accumulation trop grande de dépôts, dans les tuyaux dont la plupart ne seront pas visitables, de procéder fréquemment à leur nettoyage par tous les moyens possibles.

Signé : O. BERSANI

H. CIVET

Suivant les conclusions de ce rapport, le Comité recommande à la Commission le vote des crédits ci-après à inscrire au Budget Extraordinaire pour 1929, en vue de la réalisation du projet de drainage de la Concession :

a) — Pose du collecteur remplaçant la crique de Zikawei, comblée par les Autorités Chinoises, entre Sainte Catherine et la route Père Robert (Bassin III)	Tls. 70.000,00
b) — Pose du collecteur sous l'avenue du Roi Albert, pour l'amélioration du drainage du quartier de la rue Bourgeat, Roi Albert, Ratard, particulièrement inondé (Bassin II)	Tls. 80.000,00
	<u>Tls. 150.000,00</u>

D'autre part, le Comité recommande de préparer ces travaux de suite, les dépenses pouvant être imputées au Budget Extraordinaire supplémentaire 1928, Chapitre 1, Article 4, Section 4 (Tls. 60.000,00).

ECLAIRAGE PUBLIC. — Lecture est donnée d'un devis N° 3502 de l'Ingénieur Municipal p. i. du 25 Janvier 1929, pour l'éclairage du premier tronçon de la route Prentice.

Le Comité donne son approbation à ce devis.

Les dépenses d'installation et de consommation seront prélevées sur les crédits déjà inscrits aux titres 5, 6, 1, 3, et 5, 6, 1, 1.

DRAGAGE. — Ponton de l'Est. — Le Comité prend connaissance d'une lettre de la Corporation des Marchands de Poissons demandant le dragage du Whampou devant les pontons de l'Est pour permettre l'accostage des bateaux. Cette association fait connaître qu'elle est disposée à prendre à sa charge la moitié de la dépense, selon la demande qui lui a été adressée par l'Administration Municipale, à la suite de la décision de la Commission Municipale du 8 Octobre 1928.

Le Comité recommande à la Commission le vote du crédit supplémentaire correspondant aux imputations suivantes :

Imputation 5—8—2	Tls. 2.500,00
» 5—3—4	» 2.500,00

C. F. T. E. E. — Lecture est donnée des documents ci-après :

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 15 Janvier 1929.

« N° M-2221/R C

« USINE DES EAUX DE TONKADOU

« Nouveaux groupes électropompes

« en remplacement des anciens

« groupes à vapeur

« Monsieur le Secrétaire,

« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 105/C.F.T.E. du 7 Décembre 1928 concernant les nouveaux groupes électropompes de l'Usine des Eaux de Tonkadou en remplacement des anciens groupes à vapeur.

« En réponse, nous vous confirmons le paragraphe in fine de notre lettre N° M-2128 du 29 Octobre 1928, à savoir que nous désirerions procéder, après remplacement par une nouvelle pompe, à la liquidation du groupe Worthington N° 3, et que le montant du produit de cette liquidation serait porté au crédit du compte contractuel.

« Nous ne pouvons, en effet, nous passer du petit groupe Worthington qu'après avoir effectué son remplacement par un autre groupe. Aussi, la Commission Municipale n'étant pas opposée à notre projet, nous vous demandons l'autorisation d'entreprendre dès maintenant les travaux, et de procéder

« ensuite à la liquidation, dans les meilleures conditions possibles, du petit groupe Worthington. Nous
« porterions : au débit du compte "Travaux Neufs" le montant des dépenses (devis approximatif :
« Tls. 11.000), et au crédit de ce compte, le montant du produit de la liquidation du groupe Worthington
« N° 3, ce dernier chiffre ne pouvant évidemment être connu qu'après que la liquidation sera effectuée

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« Signé : R. MONSERAN. »

« NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« En vertu des décisions prises par la Commission Municipale, il est impossible d'accepter l'ins-
« cription de la nouvelle dépense au compte contractuel tant que la valeur des vieilles installations ne
« sera rayée du dit compte.

« Le Directeur Général
« des Services Municipaux,
« Signé : M. VERDIER. »

Le Comité est d'accord pour donner son approbation aux travaux neufs envisagés par la Compagnie Française de Tramways, sous les réserves indiquées dans la note du Directeur Général.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements Classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 24 Janvier 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 24 Janvier 1929, à 3 heures de
« l'après-midi, au Bureau du Secrétaire de la Commission, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Laboratoire.*—Demande de Mr. Barth pour installation d'un laboratoire, Nos. 700, 706, route
« Lafayette.

« Ce petit laboratoire fabrique des médicaments chinois qui sont expédiés dans les villes de
« l'intérieur.

« La Commission serait d'avis de délivrer une patente provisoire.

« *Manufacture de bas.*—Demande de Mr. Ziang Yong pour installation d'une manufacture de bas,
« N° 9 pass. 68, rue P. de l'Ouest.

« Cette petite fabrique qui occupe une vingtaine d'ouvriers peut être assimilée à une industrie
« d'appartement. Les machines électriques, modernes et silencieuses ne peuvent incommoder les
« voisins et la Commission est d'avis qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation nécessaire.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services
« intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des
« licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Produits alimentaires.*—Nien Tah, 265 route de Zikawei—Ko Foh Khi, 143 rue du Weikwé—Zeng
« Ah Zei, 61 rue du Weikwé—Tseu Lao Woo, 51 route Rémi—Te Tah, 119 rue du Whampoo—Neu Kie,
« 46-48 rue du Whampoo—Hwa Seng, 1214 route Lafayette—Melle. Witovsky, 1275 route Lafayette—Tchang
« Tse Zing, 245/249 rue Tenant de la Tour—Wong Zeuh Foh, 1 rue du Fokien—Tseng Ching Yu, 425 route
« Père Robert—Long Ly, 435 route Père Robert—Foh Shing Ziang, 105 rue Amiral Courbet—Li Ching Fah,
« 40 route Doumer—Fou Ching Long, 15B route Doumer—Woo Fong, 156 route Conty—Ko Koei Seng,
« 86 route Say Zoong—Yuen Wen Fah, 11 Passage 663 avenue Joffre—Sing Zeng, 30 rue Colbert.

« *Sauces, huiles, vins & spiritueux.*—Shin Wai Tseun, 383/384 rue du Marché—Loh Cheng Foh, 85
« rue du Marché—Tsu Tse Ming, 62 route Rémi—Wai Lai Zao, 56 route Rémi—Dong Fong Yu, 96 rue
« Porte de l'Ouest—Fo Tsung Men, 12 route Père Robert—K'ong Kouen Yuen, 47 rue du Weikwé—Ka
« Seng Tch'in, 878 rue Amiral Bayle—Yong Yu, 199 rue Ratard—Ou We Ko—54/56 rue de l'Est.

« *Laît de haricots.*—Ting Foh Koing, 41 Vi Ziang Ly, Pont Ste. Catherine.

« *Confiserie.*—Sun You Zen, 23 Zeng Ki Li, rue Porte de l'Ouest.

Pharmacies.—Tchang Koh Hoei, 315 rue du Weikwé—Tsing Ying, 8 passage 56 rue Porte de l'Ouest—Chu Ing Dang, 175 rue Porte de l'Ouest.

« *Coiffeurs.*—Tcheng Zao Ming, 233 rue Kreatzer—Woh Te Foh, 28 rue Porte de l'Ouest.

« *Marchand de bonbons, cigarettes.*—Ly Tien King, 19 Rue Vincent Mathieu.

« *Tailleurs.*—Mo Sing Ky, 243 passage 409 route Père Robert—Woo Young Ching, 7 passage 36 route Conty—Kiang Kie, 109 rue Amiral Courbet—Ho Zeng Shing, 4 passage 68, rue Porte de l'Ouest.

« *Charbonniers.*—Wang Yong Kwe, 95 passage 663 avenue Joffre—Neu Yong Shing, 188 avenue du Roi Albert.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôtels.*—1°)—Demande de Mr. Wang Tsou Gniao pour ouverture d'un hôtel, cité Pao Yu Li, avenue Edouard VII.

« Sur avis favorable des services, la Commission estime que l'autorisation peut être délivrée à la condition que le demandeur fasse installer deux robinets de secours, type Torrent, et se conforme aux Règlements Municipaux.

Toutefois, la licence ne sera délivrée qu'après réparation du mur pare feu qui a été partiellement démoli au moment des travaux d'aménagement de l'hôtel.

« 2°)—Demande de Mr. Chang Kien Dang pour ouverture d'un hôtel, angle avenue Edouard VII—rue Tourane.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, à la délivrance de la patente nécessaire, mais elle estime que l'autorisation d'exploiter ne pourra être donnée qu'après que le propriétaire aura effectué les modifications ci-dessous :

« a)—Installer un escalier extérieur de dégagement, en fer, faisant communiquer les étages entre eux, du rez de chaussée à la terrasse de l'hôtel.

« b)—Installer à chaque étage trois robinets de secours aux emplacements qui seront désignés par le Service d'Incendie.

« c)—Des portes en fer montées sur rails seront installées pour fermer les ouvertures pratiquées dans les murs pare-feu.

« 3°)—Demande de Mr. Wang Kai Mei pour ouverture d'un hôtel, N° 180 rue Palikao.

« La Commission donne avis favorable à la délivrance d'une patente d'hôtel, sous réserve que le propriétaire installe deux extincteurs chimiques et se conforme aux Règlements Municipaux.

« 4°)—Demande de Mr. Ting Mong Song pour ouverture d'un hôtel, 331 rue Hué.

« Le propriétaire devra d'abord installer deux robinets de secours. La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sous cette réserve.

« 5°)—Demande de Mr. Ly Kwang Yuen pour ouverture d'un hôtel, 166 rue Hué.

« Cet hôtel doit être installé dans une maison actuellement en construction. L'avis de la Commission est, en principe, favorable, les mesures de protection contre l'incendie seront prescrites s'il y a lieu quand l'installation sera achevée.

« 6°)—Demande de Mr. Liang Log Yu pour ouverture d'un hôtel, 54 Pao Yu Li, avenue Edouard VII.

« La Commission émet un avis favorable. Il convient de faire installer un robinet de secours, en cas d'incendie.

« 7°)—Demande de Mr. Tchang Tain Pang pour ouverture d'un hôtel, 68-70, rue Sœur Allègre.

« Avis favorable également pour accorder l'autorisation nécessaire à ce petit hôtel.

« 8°)—Demande de Mr. Tseu Hwa Sze pour ouverture d'un hôtel, 329 avenue Edouard VII.

« Cet hôtel devant être installé dans une maison en construction, la Commission prescrira en temps utile des mesures de protection contre l'incendie. En attendant, elle émet un avis de principe favorable.

« 9°)—90 Cité Pao Yu Ly avenue Edouard VII.—Vu l'importance des aménagements et le nombre
« des chambres, la Commission signale qu'il y a lieu de délivrer une patente d'hôtel au nom de Mr.
« Wha Gno Fong, pour remplacer la patente de maison de logeur qui lui donnait l'autorisation
« d'exploiter son commerce, 90 cité Pao Yu Ly, avenue Edouard VII.

« De plus, il serait nécessaire d'installer un robinet de secours type Torrent.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune
« objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Maisons de thé.*—Wang Foh Die, 890 rue Amiral Bayle—Wang Ko Hoa, 58 rue Kraetzer—Foh
« Keng, 40 rue Petit—Li Soh Hou, 1 Quai de la Pagode—Moh Tseuh Seng, 392 route de Zikawei—Ly Ju
« Shin, 521 route Conty—Zi Shing Yuen, 260 route Cassini—Tseu Sze Seng, 42 rue Minghong—Zeng
« Shing Yeu, 121 rue du Weikwé—Wei Guen Tai, 456 route de Zikawei—Dang Hong Seng, 453 route
« de Zikawei.

« *Restaurants.*—Kong Woo, 138 rue Eugène Bard—Kou Zang Lin, 78 rue Cardinal Mercier—Tsang
« Yuen Tchong, 7 passage Colbert—He Liang Wai, 71 rue Bluntschli—Kwang Wou Tchu, 244, passage
« 409, route P. Robert—Tchao Ling Seng, 48 rue Laguerre—Li Chang Tah, 10 passage Colbert—K'oang
« Zong P'ing, en face du 166 rue Tourane—Sio Tsia Seng, 622 route Conty.

« *Maison de logeurs.*—Chow Lhin K'ang, 94 route de Zikawei.

« Le Secrétaire p. i.,
« Signé: G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les
plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:—

1°)—Avenue du Roi Albert, Lot Cad. 6063.—2 maisons à étage ;

2°)—Avenue du Roi Albert, Lot Cad. 8502.—5 maisons semi-européennes ;

3°)—Route Conty int., Lot Cad. 3029.—10 maisons chinoises sans étage et 1 hangar fermé. Sous
réserve d'approbation par la Commission des Etablissements Classés ;

4°)—Route de Zikawei, C. F. T. E. E.—Magasin aux huiles et mur de clôture ;

5°)—Avenue Dubail & route Conty, C. F. T. E. E.—Agrandissement du Dépôt d'autobus ;

6°)—Avenue Dubail int., Lot Cad. 4518.—Surélévation d'un étage de maisons chinoises ;

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: F. SCHWYZER
L. BLUM
J. SAUVAYRE

Drainage.—La Commission décide l'inscription au Budget Extraordinaire pour 1929, des travaux
ci-après :

a) — Pose du collecteur remplaçant la crique de Zikawei, comblée par les Autorités Chinoises, entre Sainte Catherine et la route Père Robert (Bassin III).....	Tls. 70.000,00
b) — Pose du collecteur sous l'avenue du Roi Albert, pour l'amélioration du drainage du quartier de la rue Bourgeat, Roi Albert, Ratard, particulière- ment inondé (Bassin II).....	Tls. 80.000,00
	<u>Tls. 150.000,00</u>

Les dépenses effectuées actuellement en vue de la préparation du travail, seront imputées au Budget
Extraordinaire supplémentaire 1928—Chap. 1—Art. 4—Sect. 4.

Dragage.—Pontons de l'Est.—La Commission vote le crédit supplémentaire de Tls. 5.000,00 néces-
saire aux travaux de dragage devant les pontons de l'Est, aux imputations suivantes :

Imputation 5—8—2 et 5—3—4.

Il est bien entendu que la corporation des marchands de poissons prendra à charge la moitié des
frais en question.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Cimetière.—Le crédit de Tls. 450 nécessaire à la construction de dix tombes à l'extrémité de la concession de 25 ans est voté par la Commission Municipale. (Imputation : 5—3—1—5).

Douanes Chinoises.—Par lettre en date du 10 Janvier, Mr. W. R. Myers, Commissaire des Douanes, fait connaître à la Commission qu'il a pris charge, à cette date, du poste de Commissaire des Douanes Chinoises.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 4 Février 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 28.648,55 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé: E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
CHANG SIAU LING
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ
L. LION
LO PA HONG
OU TSONG LIEN
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
TCHOU YEN

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 25 Février 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le vingt cinq Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 4 Février 1929, lequel a déjà été approuvé.

Commission Municipale.—Le Président, en ouvrant la séance, souhaite au nom de ses Collègues, comme en son nom personnel, la bienvenue à Mr. P. Dupuy, qui, par Ordonnance Consulaire N° 24 du 6 Février 1929, a été nommé Membre de la Commission Provisoire.

Commission Foncière.—La Commission apprend avec le plus grand regret le décès de Mr. Vyvyan Dent, Commissaire Foncier depuis 1922, et décide d'adresser à sa famille l'expression de sa profonde sympathie.

Médaille Municipale.—Sur proposition de son Président, la Commission décide d'attribuer la Médaille d'or de l'Administration Municipale à Monsieur Meyrier, Consul de France, Président de la Commission pendant plus de 3 ans, pour les services éminents qu'il a rendus à la Concession Française.

Compagnie des Téléphones.—Mr. Blum est désigné comme représentant de l'Administration Municipale à la Direction de la Compagnie des Téléphones, en remplacement de Mr. Basset, démissionnaire.

Service des Travaux.—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef p. i. et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 60,18 au cantonnier N° 31 Tsang King Seng, démissionnaire pour raison de santé après 9 ans de service.

Garde Municipale.—Sur proposition du Chef de la Garde et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de \$. 48,00 à l'agent chinois de 2^e classe N° 424 Wang Tse Lai, réformé pour raison de santé après 5 ans de services.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—La Commission enregistre la lettre suivante:

Changhai, le 15 Février 1929.

Monsieur le Directeur Général,
Municipalité Française,

E. V.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que le F. Jules-Alfred, actuellement Sous-Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise depuis Septembre 1928, a été nommé Directeur de l'Ecole, à compter du 20 Février.

Le F. Jules-Alfred, qui est en Chine depuis 1907, a dirigé l'Ecole Municipale de Hankeou de 1911 à 1919 et le Collège Français du Nant'ang à Pékin de 1919 à 1928; il a donc une grande expérience des Ecoles Françaises en Chine.

Le F. Ange, professeur de mathématiques au Cours Supérieur de l'Ecole depuis 1920, remplira les fonctions de Sous-Directeur.

Je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements pour la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée et qui a grandement facilité l'exercice de mes fonctions. Je vous serais reconnaissant de la reporter sur mon successeur.

Je vous serais également très reconnaissant de transmettre mes remerciements à MM. les Membres de la Commission Municipale.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Directeur Général.

Votre très humble serviteur,
Signé: F. VINCENT.

Service d'incendie.—La Commission prend connaissance d'un rapport en date du 15 Février 1929 du Commandant du Torrent demandant le remplacement de la voiture 1^e Départ N^o 8, affectée au Poste de l'Est.

La dépense serait de l'ordre de Tls. 4.500,00.

La Commission est d'avis d'examiner cette demande au moment de l'établissement du Budget Extraordinaire pour 1929.

Il y aura lieu, en outre, de s'assurer si ce véhicule qui date de 1925, n'est vraiment plus capable de rendre encore des services au Torrent.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 4^e trimestre 1928 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 6.131,08.

Adjudications 1929.—Après avoir pris connaissance du procès-verbal du bureau d'ouverture des soumissions en date du 30 Janvier 1929, et examiné les propositions contenues dans le rapport N^o 1153 de l'Ingénieur en Chef p. i., la Commission prend les décisions suivantes:

Sont déclarés adjudicataires pour l'année 1929 et pour les fournitures désignées ci-après:

<i>Petit Matériel Electrique</i>	<i>Matériel nécessaire aux installations sanitaires, d'eau et de gaz</i>	
MM E. ZUNG CHONG	MM. SING YAH KEE CHANG DAH YUEN W. Z. ZEE & SONS YUE KEE E. ZUNG CHONG	
<i>Quincaillerie</i>	<i>Métaux</i>	<i>Peintures</i>
MM. CHANG DAH YUEN E. ZUNG CHONG W. Z. ZEE & SONS YUE KEE	MM. CHANG DAH YUEN E. ZUNG CHONG W. Z. ZEE & SONS YUE KEE	MM. E. ZUNG CHONG WILKINSON HEYWOOD & CLARK W. Z. ZEE & SONS RACINE & CIE YUE KEE
<i>Bois contreplaqués</i>		
SOCIETE KIOUSIN		

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après:

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances.

Le Comité procède à la nomination de son Président, Mr. Schwyzer est réélu Président à l'unanimité.

ROUTE BRIDOU.—Ouverture de la route Bridou, entre la route Frelupt et l'avenue Pétain.—Le Directeur Général présente au Comité le plan du tracé proposé pour le prolongement de la route Bridou, de la route Frelupt à l'avenue Pétain.

Cette nouvelle voie traversera les propriétés municipales situées en frontage de la route Frelupt (lots cadastraux 13642, 13658 & 13658A).

Le Comité recommande à la Commission Municipale l'approbation du tracé à 50' proposé par le Directeur Général.

Le plan de la nouvelle route devra être publié au Bulletin Municipal.

ADJUDICATION.—Achat de 7 camions de 3 T. 1/2.—Le Comité donne son approbation au cahier des charges présenté par le Directeur Général, pour la mise en adjudication de 7 camions de 3 T. 1/2, un crédit ayant été prévu au budget de 1929 pour l'achat de ces camions.

VOIRIE.—*Avenue Edouard VII.*—a)—Le Comité prend connaissance d'une lettre du Shanghai Municipal Council en date du 31 Janvier 1929, et d'un rapport de l'Ingénieur Municipal p. i. au sujet du déplacement d'un poteau de railless cars et de l'aménagement d'un refuge au carrefour avenue Edouard VII, Kiangse Road.

Le Comité recommande l'ouverture du crédit de Tls. 193,00, nécessaire, Imputation: Budget Extraordinaire 1929.

b)—Lecture est donnée d'un rapport du Chef de la Garde demandant l'installation de deux écriteaux en fer, à la hauteur des Nos. 5 et 7 avenue Edouard VII, afin d'indiquer le passage réservé aux autobus français.

Le Comité recommande l'ouverture du crédit de Tls. 28,00, nécessaire à l'installation des écriteaux demandés par le Chef de la Garde, Imputation: 5, 3, 1, 3.

ARCHITECTURE.—*Stand de Tir.*—Communication est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal p. i. et d'un devis du Service d'Architecture au sujet de modifications et remise en état du Stand de Tir.

Le Comité est d'avis d'accorder le crédit de Tls. 554,68, nécessaire pour effectuer les modifications proposées, Imputation: Budget Extraordinaire 1929.

C. F. T. E. E.—a)—*Tramways.*—Le Comité enregistre la lettre ci-après:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 8 Février 1929.

No. M-2246/Mn

Monsieur le Secrétaire
de la Commission Provisoire d'Administration
Municipale de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre No. 210/CFT du 2 courant, nous avons l'honneur de vous informer qu'il sera remédié à l'insuffisance de véhicules en circulation aux heures d'affluence de voyageurs par la mise en service des nouveaux véhicules dont nous vous avons donné l'énumération dans notre lettre 2203/Mn du 27 Décembre 1928, à mesure de leur achèvement ou de leur arrivée à Changhai.

Dès maintenant, les 7 remorques et les 2 railless cars sont en service, et le complément est attendu, comme nous vous l'avons indiqué, dans le cours du printemps prochain.

Nous pensons que cette augmentation de notre matériel roulant sera suffisante pour satisfaire aux besoins actuels. Si, dans l'avenir, ces besoins augmentent, nous ne manquerons pas d'étudier, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent, les moyens d'y faire face.

Par ailleurs, tous nos véhicules actuels sont, par la façon dont il sont entretenus, toujours susceptibles d'effectuer un très bon service, et il ne nous apparaît pas qu'il soit utile de condamner et de remplacer aucun d'entre eux.

Veuillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé: R. MONSERAN.

b)—*Eaux, Comptes contractuels, Amortissements.*—Lecture est donnée de la lettre et du rapport ci-après:

C. F. T. E. E.

Changhai, le 21 Janvier 1929.

No. M-2228/PM

COMPTES CONTRACTUELS
AMORTISSEMENTS

Monsieur le Secrétaire
de la Commission Provisoire d'Administration
Municipale de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous remettre inclus le tableau des amortissements contractuels se rapportant aux dépenses inscrites aux Comptes Contractuels

Concession Eaux "Travaux Neufs" et "Grosses Réparations" au 31 Décembre 1927, transmises par notre lettre No. 1799/PM du 7 Février 1928 et acceptées par vos lettres No. 31/CFTE et 32/CFTE du 2 Mai 1928.

Le décompte des sommes à porter au crédit du compte "Amortissements" fin 1928 se présente ainsi qu'il suit :

1°)—au titre "Travaux Neufs"	Tls. 39.484,43
2°)—au titre "Grosses Réparations"	» 2.201,90
Total.....	Tls. <u>41.686,33</u>

Nous vous serions très obligés de bien vouloir nous donner votre accord. Veuillez agréer, etc...

Le Directeur,
Signé : R. MONSERAN.

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal le Comité estime que le montant indiqué peut être inscrit au crédit des comptes "Travaux Neufs" et "Grosses Réparations".

PANNEAUX-RECLAMES.—Location du pourtour de l'emplacement du dépôt de matériaux, Boulevard de Montigny.—Conformément à la décision de la Commission Municipale du 7 Janvier 1929, le Comité propose de louer à l'Acme Advertising Agency l'emplacement, sis Boulevard de Montigny en bordure Nord et Sud du dépôt de matériaux, aux conditions indiquées dans l'appel d'offres.

ETABLISSEMENTS CLASSES.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements Classés :—

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 31 Janvier 1929.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 31 Janvier 1929, à 3 heures de l'après-midi, au Bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Garages.*—a)—Demande de la Société Yellow Taxicab Co. of China, pour construire une annexe « de leur garage, N° 338 Rue Bourgeat.

« Cette compagnie demande l'autorisation de conserver quelques mois, un abri en bambou qu'elle a « construit sans autorisation, à proximité du Clément's building, pour y loger des voitures.

« La Commission ne croit pas devoir recommander, même à titre provisoire, la délivrance d'un « permis pour des constructions rudimentaires qui constituent un danger d'incendie.

« Par ailleurs, cette société devra remplacer par des robinets type Torrent, ses robinets de secours « du modèle S. M. C. qui ne seraient pas utilisables en cas d'incendie

« b)—Décision à prendre au sujet du garage "Mac Mutual Co", N° 859-867, avenue Edouard VII.

« Le Service de la Police signale qu'un atelier de réparations d'automobiles a loué les locaux précédemment occupés par le "Taylor Garage", N° 859-869 avenue Edouard VII.

« La licence pour l'année 1929 serait donc à établir au nom de la Société "Mac Mutual Co". De plus, « cette Société devra être invitée à se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie, c'est à dire, « remplacer le robinet type S. M. C. par un robinet type Torrent, installer deux extincteurs chimiques « et des réservoirs de sable.

« c)—Décision à prendre au sujet du garage "Auto Paris", N° 742—746, route Lafayette.

« Le propriétaire de ce garage fait connaître qu'il ne s'occupe plus de réparer les automobiles. Il « fait exclusivement le recaoutchoutage des pneus et vend des voitures neuves.

« La Commission estime qu'il y a lieu de retirer la licence "d'atelier de réparations" qui n'a plus « de raison d'être, pour la remplacer par une licence "d'atelier de vulcanisation" et une licence de « garage public de 5° classe.

« *Teinturerie.*—Demande de Mr. Kong Yu Seng pour installation d'une teinturerie, Ki Ka Za, route « de Zikawei.

« Cette petite teinturerie est en voie d'installation dans la zone réservée aux établissements classés. « La licence peut être délivrée sans difficulté.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :—

« *Confiserie.*—A. Chemboulatoff—688 route Lafayette.

« *Huile, vins et spiritueux.*—Zeng Hong Tchan, 951 rue Amiral Bayle—Dong Wei Ta, 8 rue Montauban.

« *Produits alimentaires.*—Shin Long Yeu, 182 rue Porte de l'Ouest—Zé Té Chang, 88 rue Eugène Bard.

« *Tailleurs.*—Foh Chin, 130 route Hervé de Siéyès—Sen Zeu Tai, 1020 avenue Joffre.

« *Cordonnerie.*—Wang Tchang Ling—94 rue Porte de l'Ouest.

« *Pharmacie.*—Yang Tse—35 cité 125, rue Kraetzer.

« *Dentiste.*—Soubanoff—683 avenue Joffre.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cinéma.*—Demande de Mr. Hong Tze Ming pour installer un cinéma dans l'établissement « Riviera Garden Hôtel », N° 2 route des Sœurs.

« Après examen des plans, la Commission donne avis favorable pour l'installation d'un cinéma sur l'emplacement de la salle de danse qui existait dans le jardin de l'hôtel, à la condition que cet établissement :

« 1°)—se conforme aux règlements municipaux sur les cinémas et dispositions spéciales aux attractions cinématographiques ;

« 2°)—observe les prescriptions édictées par la Commission municipale, au cours de sa séance du 2 Avril 1928, pour réduire les risques d'incendie et permettre, le cas échéant, de combattre et éteindre les incendies dans les salles de spectacles.

« *Hôtels.*—a)—Demande de la Société Kong Ping & C° pour ouverture d'un hôtel, Paoyuli, avenue Edouard VII.

« Sur avis favorable des Services, la Commission est d'avis que l'autorisation peut être accordée à la condition que le propriétaire fasse installer deux robinets de secours type Torrent et un deuxième escalier de dégagement en cas d'incendie.

« b)—Demande de la Société Tong Sing & C° pour ouverture d'un hôtel, Paoyuli, avenue Edouard VII.

« La Commission est d'accord pour délivrer une patente d'hôtel sous réserve que le demandeur installe deux robinets de secours type Torrent et se conforme aux règlements municipaux.

« c)—Demande de Mr. Zi Ziang Kee pour ouverture d'un hôtel, N° 319 avenue Edouard VII.

« La patente peut être délivrée sous réserve de l'observation des règlements municipaux.

« d)—Demande de Mr. Chu Sze Sen pour ouverture d'un hôtel, Nos. 285-287-289, avenue Edouard VII.

« La Commission est d'accord pour délivrer une patente d'hôtel sous réserve que le demandeur installe deux robinets de secours type Torrent et se conforme aux règlements municipaux.

« e)—Demande de Mr. Ong King Seng pour ouverture d'un hôtel, Nos. 291-293, avenue Edouard VII.

« La Commission est d'accord pour délivrer une patente d'hôtel sous réserve que le demandeur installe deux robinets de secours type Torrent et se conforme aux règlements municipaux.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Tchang Tseun—124 rue du Weikwé.

« *Restaurants.*—Seng Dao Ling, 896 rue Amiral Bayle—Heu Yang Ling, 965 avenue Pétain.

« Le Secrétaire p. i.,

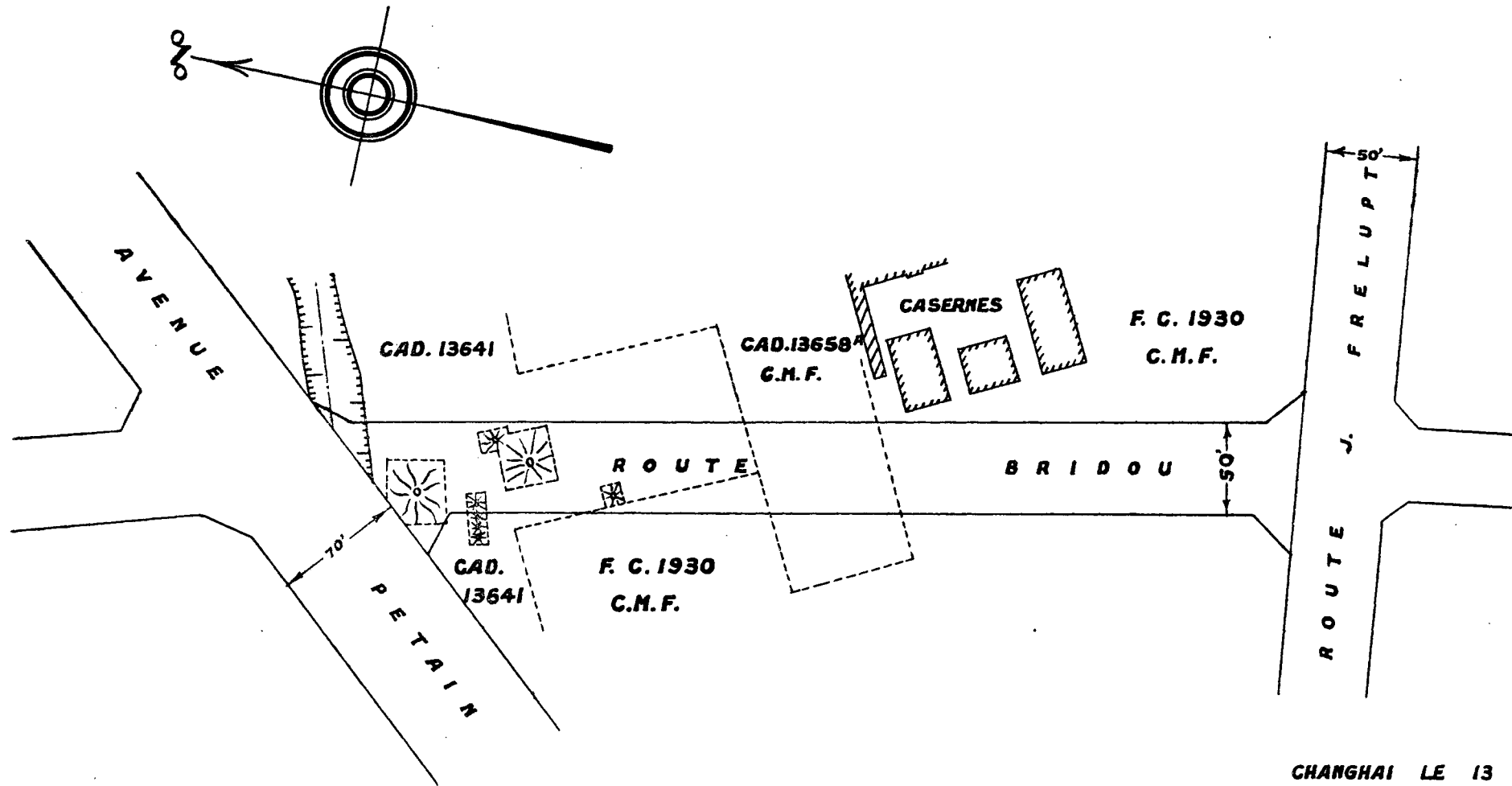
« Signé : G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—Rues Colbert & Laguerre, Lot Cad. 17.—10 magasins et 32 résidences chinoises ;

2°)—Route Père Robert, Lot Cad. 4527.—8 maisons européennes ;

ROUTE BRIDOU (PROLONGEE)



CHANGHAI LE 13 MARS 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

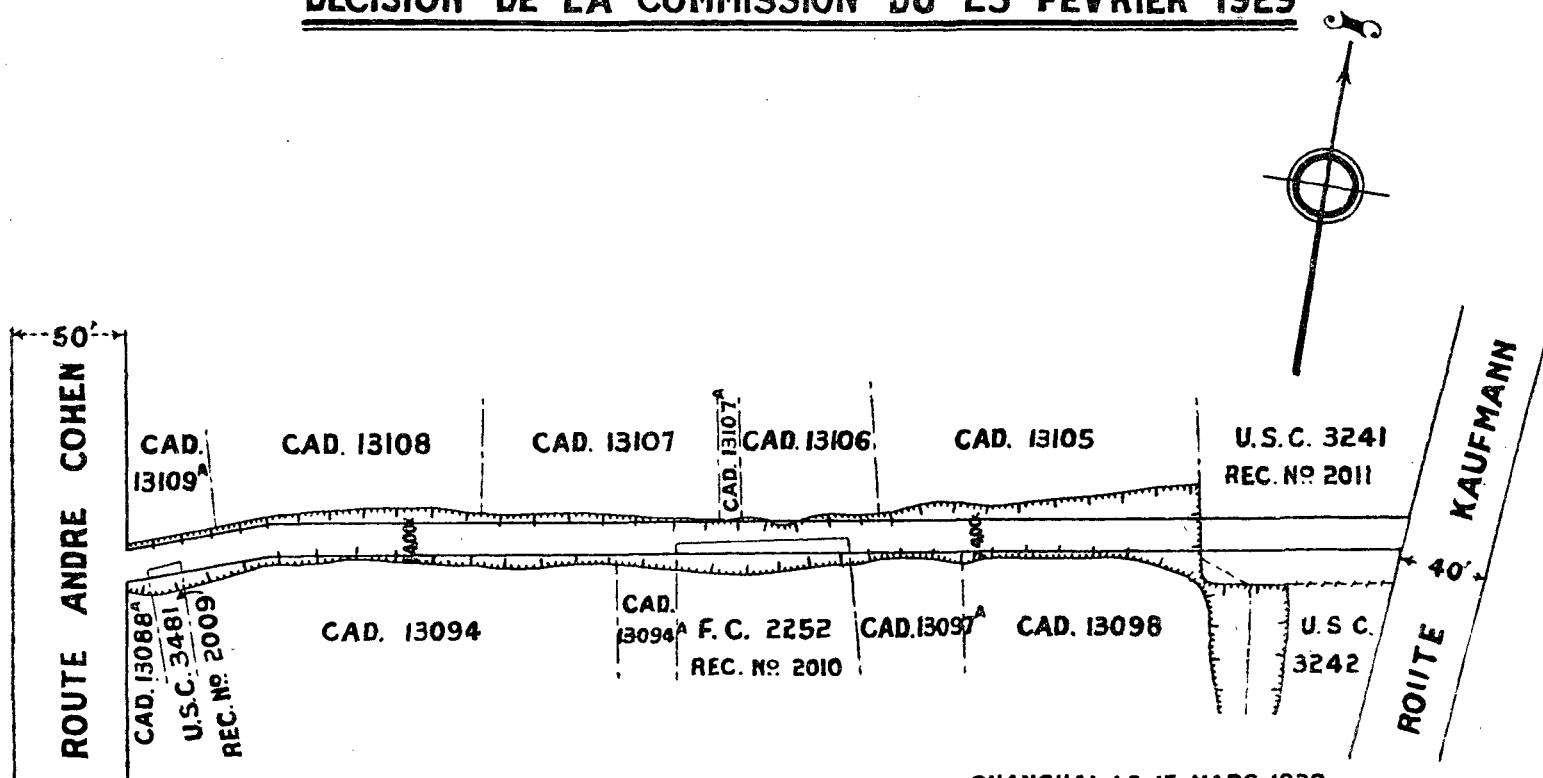
Louvin

ECHELLE DE 0,001 ($\frac{1}{1000}$) PAR METRE

Décision de la Commission Municipale du 25 Février 1929

OUVERTURE CHEMIN MUNICIPAL DE 4.00 N^o 34

DECISION DE LA COMMISSION DU 25 FEVRIER 1929



CHANGHAI LE 15 MARS 1929

L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE DE 0,001 (1/1000) PAR METRE

- 3°)—Routes Say Zoong et de Grouchy, Lots Cad. 10560 et 10562.—1 bâtiment à appartements ;
4°)—Avenue Pétain Lot Cad. 13240.—1 résidence européenne avec garages et dépendances ;
5°)—Route de Zikawei, Lot Cad. 13398.—4 maisons chinoises sans étage ;
6°)—Rue Bourgeat int., Lot Cad. 3541.—4 maisons chinoises à 2 étages ;
7°)—Route de Siéyès, Lot Cad. 7093.—1 garage ;
8°)—Route Doumer, Lot Cad. 8529.—1 bâtiment sans étage et modifications intérieures d'une résidence (Collège Ste. Jeanne d'Arc). Ces plans devront être présentés à la prochaine séance de la Commission Municipale ;
9°)—Route Lafayette, Lot Cad. 4505.—6 maisons semi-européennes et 2 chambres sur passage ;
10°)—Route Lafayette, Lot Cad. 4554.—28 maisons semi-européennes, 6 garages à étage et 1 mur de clôture. Exiger un mur pare-feu supplémentaire.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM

J. COCHET
WEI DING YONG

Route Bridou.—La Commission décide le prolongement de la route Bridou, entre la route Frelupt et l'avenue Pétain, suivant le tracé proposé.

La largeur de cette nouvelle voie est fixée à 50'.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Chemins municipaux.—La Commission décide l'ouverture d'un chemin municipal de 4 mètres, allant de la route Cohen à la route Kaufmann, suivant le tracé indiqué sur les plans soumis, à la condition expresse que les frais de mise en viabilité, n'incombent pas à l'Administration Municipale.

Les crédits nécessaires à ces travaux seront pris au titre 5, chapitre 3, article 4.

Route Lorton.—La Commission décide en principe le prolongement de la route Lorton, de la route Paul Henry à l'avenue Joffre.

Une décision sera prise ultérieurement en ce qui concerne le tracé à adopter pour cette voie publique.

Comité des Finances.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Finances et du Contrôle du 22 Février 1929.

Opérations financières de l'exercice 1928.—Après avoir pris connaissance du rapport du Comité des Finances sur les opérations financières de l'exercice 1928, la Commission approuve les comptes de l'exercice 1928.

Budget Ordinaire.—Recettes.—Le Budget Ordinaire de l'exercice 1928 est arrêté, en recettes, à Tls. 3.691.436,95 contre Tls. 3.195.724,87 en 1927, présentant une plus-value nette de Tls. 308.439,13 sur les prévisions budgétaires.

Dépenses.—Le Budget Ordinaire de l'exercice 1928 est arrêté, en dépenses, à Tls. 3.338.208,00 contre Tls. 3.126.200,10 en 1927, laissant un solde disponible de Tls. 35.956,50 sur le montant des crédits ouverts par le budget.

L'excédent de recettes sur les dépenses pour le budget ordinaire de 1928 s'élève donc à Tls. 353.228,95.

Budget extraordinaire, primitif et supplémentaire.—Recettes.—Le Budget extraordinaire de l'exercice 1928 est arrêté, en recettes, à Tls. 500.614,08 contre Tls. 25.680,00 en 1927.

Les restes à recouvrer, ainsi que l'excédent de recettes du Budget Ordinaire de l'exercice 1927, ayant été affectés en totalité au budget extraordinaire de l'exercice 1928, les disponibilités de ce budget se sont élevées à Tls. 900.336,98.

Dépenses.—Le Budget extraordinaire de l'exercice 1928 est arrêté, en dépenses, à Tls. 616.617,07 contre Tls. 1.138.154,41 en 1927.

Il reste un solde disponible de Tls. 283.719,91.

SITUATION FINANCIÈRE

1^{ere} partie—Opérations comptables		Tls.	c.	Tls.	c.
Report de l'Exercice 1927.....				399.722,90	
<u>Exercice précédent</u>					
<i>Budget Ordinaire</i>					
Recettes du 1 ^{er} Janvier 1928 au 20 Février 1929.....	3.691.436,95				
Dépenses du 1 ^{er} Janvier 1928 au 20 Février 1929.....	3.338.208,00				
Excédent des recettes.....		353.228,95			
<i>Budget Extraordinaire</i>					
Recettes du 1 ^{er} Janvier 1928 au 20 Février 1929.....	500.614,08				
Dépenses du 1 ^{er} Janvier 1928 au 20 Février 1929.....	616.617,07				
Excédent des dépenses.....		116.002,99			
Excédent de l'Exercice 1928 au 20 Février 1929.....				237.225,96	
<u>Exercice courant</u>				636.948,86	
<i>Budget Ordinaire</i>					
Recettes du 1 ^{er} Janvier 1929 au 20 Février 1929.....	332.399,84				
Dépenses du 1 ^{er} Janvier 1929 au 20 Février 1929.....	287.018,37				
Excédent des recettes.....		45.381,47			
<i>Budget Extraordinaire</i>					
Recettes du 1 ^{er} Janvier 1929 au 20 Février 1929.....					
Dépenses du 1 ^{er} Janvier 1929 au 20 Février 1929.....	41.145,09				
Excédent des dépenses.....		41.145,09			
Excédent de l'Exercice 1929 au 20 Février 1929.....				4.236,38	
Solde créditeur.....				641.185,24	
Débit du compte "Avances au Service des Travaux".....				13.930,86	
Solde créditeur général au 20 Février 1929.....				627.254,38	
2^{eme} partie—Détail du solde créditeur général					
<u>Numéraire en Caisse</u>				60.135,67	
<u>Dépôts en Banque</u>					
a) <i>Budget Ordinaire</i>					
1°) Compte courant à la Banque de l'Indo-Chine.....		315.316,39			
2°) Compte courant, en francs, à la Banque de l'Indo-Chine Frs: 150.408,13.....		9.227,50			
b) <i>Budget Extraordinaire</i>				324.543,89	
1°) Compte courant à la Banque de l'Indo-Chine.....		72.766,70			
2°) Dépôt fixe à l'International Savings Society.....		150.000,00			
				222.766,70	
<u>Portefeuille</u>					
1°) 373 actions de la Compagnie des Téléphones.....		17.581,00			
2°) Créances de la Municipalité Française sur la Banque Industrielle de Chine— Bons République Chinoise 5% or 1925 de G. \$ 50—.....		2.227,12			
				19.808,12	
Montant égal au Solde créditeur général.....				627.254,38	

Dressé par
le Chef Comptable
Signé: M. GARDARIN

Changhai, le 20 Février 1929
Le Secrétaire de la Commission p. i.
Signé: G. ARNOUX

Vu et vérifié
Le Chef du Bureau des Finances
Signé: M. WARQUIER

Excédent de recettes définitif de l'exercice 1928.—L'excédent de recettes de l'exercice 1928, tant pour le budget ordinaire que pour le budget extraordinaire, est arrêté à Tls. 636.948,86.

Ce reliquat sera affecté au budget extraordinaire de l'exercice 1929. Egalement, devront figurer en recettes, à ce budget, les restes à recouvrer de l'exercice 1928, dont la Commission décide d'en poursuivre le recouvrement et qui se montent à Tls. 4.929,69.

Par ailleurs, les crédits prévus au budget extraordinaire de l'exercice 1928, pour des travaux qui n'ont pu être effectués avant la clôture de l'exercice, devront être reportés au budget extraordinaire de 1929

Résultats de l'exercice.—La Commission constatant avec satisfaction l'état des finances municipales, ainsi que l'aisance de la trésorerie, en ce qui concerne le budget ordinaire, adresse l'expression de son appréciation à l'ensemble des Services Municipaux, pour l'activité dont ils ont fait preuve dans le recouvrement des impôts et taxes diverses, de même que pour l'effort fait en vue d'obtenir une compression des dépenses

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 23 Février 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 103.742,67, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé: E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
OU TSONG LIEN
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 11 Mars 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le onze Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 25 Février 1929, lequel a déjà été approuvé.

Médaille Municipale.—Mr. Schwyzer, Vice-Président, s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Vous savez tous que d'ici quelques jours, l'Amiral Stotz, Commandant les Forces Navales Françaises en Extrême-Orient va nous quitter pour rentrer en France, après 2 ans de services en Extrême-Orient.

« Vous savez également qu'à Changhai, il a veillé, non seulement sur les intérêts de la Concession Française, mais également sur ceux de ses habitants sans distinction de nationalité. Je puis dire, en votre nom, que nous regrettons beaucoup son départ, mais tôt ou tard, on doit se dire Adieu, ou au revoir; espérons dans ce cas "au revoir".

« Nous nous sommes tous plus ou moins trouvés en contact avec lui, mais je suis persuadé que nous avons la même opinion que vous me pardonnerez de résumer dans une expression anglaise "c'est un parfait et véritable gentleman".

« Pour le remercier et lui témoigner notre appréciation des services rendus, je propose que la Commission lui attribue la Médaille d'Or de l'Administration Municipale.

« Monsieur le Consul Général, puis-je vous prier d'être l'interprète de nos sentiments auprès de l'Amiral Stotz, quand vous lui remettrez cette distinction.

« Vous lui souhaiterez bon voyage, un heureux séjour en France et beaucoup de succès dans sa carrière. »

La proposition du Vice-Président est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, la Commission décide d'organiser une réception en l'honneur de l'Amiral Stotz, au cours de laquelle, il lui sera fait remise de la Médaille d'Or de l'Administration Municipale.

Personnel.—*Service des Plantations.*—Le Président fait savoir que Mr. Thalamot, Chef Jardinier, a été obligé de donner sa démission à compter du 1^{er} Mai, sur les conseils du Médecin Municipal, vu son état de santé précaire.

La liquidation du compte de Mr. Thalamot à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'Art. 16 des Statuts.

Garde Municipale.—Sur proposition du Chef de la Garde et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de \$ 93,00 à l'Agent Chinois de 1^{er} classe, Chu Sao Ying, N° 29, réformé pour raisons de santé après 9 ans de services.

Règlements municipaux.—*Voitures de livraison et triporteurs.*—Communication est donnée du Règlement ci-après concernant les voitures de livraison et triporteurs, homologué par Ordonnance Consulaire N° 40 du 26 Février 1929.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES VOITURES DE LIVRAISON ET TRIPORTEURS

I.—Il est interdit aux voitures de livraison et aux triporteurs de circuler sans licence sur la Concession Française.

II.—La licence est délivrée par le Service de la Perception après paiement du montant prévu au Chapitre "Impôts, licences, taxes et tarifs divers".

III.—La licence est établie au nom du propriétaire du véhicule, et ne peut être transférée sans autorisation de l'Administration Municipale. Elle est valable pour la Concession Française seulement.

IV.—Toute voiture de livraison et tout triporteur devra être muni en plus de sa licence, d'une plaque d'identité en émail portant en chiffres blancs sur fond bleu le numéro de cette licence.

V.—Cette plaque sera fixée sur la caisse de chaque véhicule à un endroit bien visible.

VI.—Le véhicule devra être solidement construit et tenu en bon état de propreté; les essieux devront être graissés de manière à éviter tout grincement.

VII.—Le conducteur et les coolies devront être sains et vêtus proprement.

VIII.—Le conducteur devra se conformer en tout temps au règlement sur la circulation en vigueur et obéir aux injonctions et aux signaux des agents de Police en service.

IX.—Entre le coucher et le lever du soleil, le véhicule devra avoir une lumière blanche à l'avant et un feu rouge à l'arrière, ou bien une lampe montrant un feu blanc à l'avant et un feu rouge visible de l'arrière.

X.—Les marchandises, denrées, paquets, etc. transportés ne devront en aucun cas, ni obstruer la vue du conducteur, ni causer par leurs dimensions, une gêne pour la circulation.

XI.—La charge maximum sera indiquée par le fonctionnaire compétent du Service du Trafic au moment de l'inspection. Cette charge maximum sera inscrite sur la licence et sur le véhicule d'une façon visible.

XII.—Le conducteur devra produire sa licence à toute réquisition de la Police.

XIII.—La non-observation de ces prescriptions entraînera le retrait ou la suspension de la licence sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées sur la plainte de la Police.

XIV.—Le propriétaire du véhicule est civilement responsable de tous les dommages causés par la négligence du conducteur.

XV.—La licence ne peut en aucun cas soustraire l'intéressé aux modifications ultérieures que le Conseil jugerait utile d'apporter au présent règlement.

XVI.—En cas de changement de propriétaire, ou de modèle de véhicule, la déclaration devra en être faite au Service du Trafic dans les 3 jours.

XVII.—Toute contravention au présent règlement sera punie d'une amende ne dépassant pas 25 dollars.

Salle des fêtes.—Par lettre du 23 Février 1929, la "Girl Guides Association" demande l'autorisation d'organiser un bal le 23 Mars 1929, dans la salle des fêtes municipale.

Sur avis favorable des Services intéressés et prenant en considération le but de l'Association, la Commission décide de lui accorder l'usage de la salle des fêtes.

Service d'Incendie.—Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il a institué un comité d'investigation sur les faits qui ont amené et rendu nécessaire la participation des pompiers de la Concession Internationale lors de l'incendie de l'Hôtel "Kiang-Nan", le 18 Février dernier.

Le Comité, qui se composait de MM. Schwyzer, président; Blum, Cochet, Verdier & Arnoux, a remis un rapport qui conclut:

a)—*au point de vue matériel.*—1°—à l'achat d'une nouvelle échelle mécanique d'une hauteur suffisante;

2°—à l'achat d'un premier départ, en remplacement du premier départ N° 8, qui pourra être utilisé comme pompe;

3°—à l'amélioration de la qualité des manches et des raccords.

b)—*au point de vue personnel.*—à la réorganisation du Service d'Incendie sous le commandement d'un officier de pompiers faisant partie des cadres de l'Administration Municipale et avec un plus grand nombre de pompiers européens payés; cette réorganisation pouvant être effectuée au 1^{er} Janvier 1931.

Sur proposition de son Président, la Commission décide la formation d'un Comité pour étudier en détail les bases de la nouvelle organisation à adopter.

Ce Comité sera convoqué par les soins de son Président, M. SCHWYZER, et se composera de :

MM. L. BLUM	}	<i>Membres de la Commission Municipale.</i>
J. COCHET		
M. VERDIER,		<i>Directeur Général des Services Municipaux,</i>
M. CHAPEAUX.		<i>Commandant du Torrent</i>
G. E. O. MAYNE,		<i>Capitaine du "Torrent No. 2"</i>
G. ARNOUX,		<i>Secrétaire p. i. de la Commission Municipale</i>

Par ailleurs, les dépenses nécessaires à l'achat du nouveau matériel devront être prévues au Budget Extraordinaire 1929.

Publicité. — *Poteaux réclames lumineux.* — Au cours de sa séance du 7 Janvier 1929, la Commission avait accordé, en principe, l'autorisation sollicitée par la Compagnie Française de Réclames Lumineuses, pour l'installation d'édicules lumineux aux arrêts de tramways.

Sur avis du Directeur Général, la Commission décide de délivrer les permis nécessaires à l'aménagement de ces poteaux aux conditions suivantes :

1°—L'installation projetée ne devra gêner aucune canalisation souterraine de voirie ou des Compagnies Concessionnaires. Elle sera exécutée, suivant les plans fournis après leur acceptation, sous la surveillance du Service des Travaux, le parachèvement du trottoir étant assuré par le dit Service.

2°—Le bénéficiaire devra modifier son installation au premier avis de l'Administration Municipale si l'exécution de travaux de voirie le rendait nécessaire et cela sans indemnité.

3°—Une lampe sera toujours maintenue allumée à l'intérieur de l'installation, du coucher au lever du soleil.

4°—Un emplacement devra être attribué gratuitement à l'Administration Municipale, en vue d'inscriptions d'utilité publique: Numéro du téléphone de la Police, du Service d'Incendie, Indications relatives à la circulation.

5°—La responsabilité de tout accident pouvant survenir du fait de l'installation incombera au bénéficiaire du permis.

6°—*Taxes.* — Chaque poteau réclame sera soumis aux taxes suivantes :

1°—taxes d'installation et frais de parachèvement du trottoir.....	Tls. <u>13,00</u>
2°—taxe annuelle :—a) —pour occupation de la voie publique.....	Tls. 10,00
b) —taxe sur les affiches lumineuses.....	Tls. 80,00
(calculée suivant le barème en vigueur pour 4 m2) ———	Tls. <u>90,00</u>

Comité des Travaux.—I)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-sept Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—A)—*Route Lorton* — Par lettre du 30 Décembre 1928, la Russian Orthodox Confraternity demande à l'Administration Municipale de vouloir bien envisager l'ouverture d'une route donnant accès à la nouvelle Eglise Russe devant être édifée sur le lot cadastral 8523.

Après avoir pris connaissance d'un rapport N°. 1156 du 27 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal soumettant deux projets, l'un concernant la route Paul Henry et l'autre la route Lorton, le Comité recommande à la Commission Municipale l'adoption du projet d'ouverture de la route Lorton, entre la route Paul Henry et la rue Bourgeat

Les dépenses d'ouverture de cette route seraient de :

Voirie.....	Tls. 4.475,00
Expropriations.....	» 21.000,00
	<u>Tls. 25.475,00</u>

Les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au Budget Extraordinaire 1929.

B)—*Avenues Joffre et Edouard VII, Rues du Weikwé, Consulat et Ratard.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport N° 1152 du 22 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal p. i., le Comité recommande l'ouverture des crédits suivants pour la mise à l'alignement des artères ci-dessous, Imputation au Budget Extraordinaire 1929 :

1°)—*Avenue Joffre, angle Nord-Ouest de la rue Chapsal.*

Voirie.....	Tls. 1.124,80
-------------	---------------

Les riverains devront, en application du règlement, participer à cette dépense pour une somme de Tls. 391,58.

2°)—*Avenue Joffre, entre les rues Pétiot et Paul Beau.*

Voirie.....	Tls. 1.105,00
Electricité et eaux.....	» 30,00
	<u>Tls. 1.135,00</u>

Les riverains devront, en application du règlement, participer à cette dépense pour une somme de Tls. 347,30.

3°)—*Avenue Joffre, entre les rues Brenier de Montmorand et Chapsal, en frontage de l'ex école Municipale.*

Voirie.....	Tls. 1.543,80
Architecture.....	» 715,00
Electricité et eaux.....	» 178,00
	<u>Tls. 2.436,90</u>

4°)—*Rue du Consulat, en face de l'Hôtel Municipal.*

Voirie.....	Tls. 866,70
Electricité et eaux.....	» 11,00
	<u>Tls. 877,70</u>

5°)—*Rue Ratard, angle Pétiot, côté Sud.*

Voirie.....	Tls. 1.327,30
Electricité et eaux.....	» 140,00
	<u>Tls. 1.467,30</u>

6°)—*Avenue Edouard VII, entre les rues Tourane et Hué.*

Voirie.....	Tls. 2.707,50
Electricité et eaux.....	» 30,00
	<u>Tls. 2.737,50</u>

7°)—*Rue du Weikwé, lot cadastral 111.*

Voirie.....	Tls. 271,35
-------------	-------------

C)—*Ecuries municipales et nettoyage.*—Lecture est donnée d'un rapport N° 1154 du 23 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal p. i., demandant l'ouverture de crédits supplémentaires nécessités par l'augmentation du nombre de mulets aux écuries et la réorganisation du Service du nettoyage.

Le Directeur Général fait connaître que les mesures préconisées par l'Ingénieur Municipal p. i., sont nécessaires, toutefois, il propose que les crédits prévus au Budget Ordinaire ne soient pas augmentés, mais qu'il soit tenu compte en fin d'année de la demande qui a été faite, si un crédit supplémentaire était nécessaire.

Le Comité donne son approbation à la proposition du Directeur Général.

DRAINAGE.—Le Comité prend connaissance du rapport N° 1150 du 18 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal p. i., au sujet des travaux préparatoires nécessaires pour l'exécution du programme de drainage prévu pour 1929.

En vue de hâter l'exécution de ces travaux, le Comité propose à la Commission Municipale de passer immédiatement les commandes suivantes :

a) — *Paillette*. — *Yuen Kee*. — Fourniture d'une paillette de 266' X 80' couverte d'une double natte et papier huilé, poteaux en bois au milieu.

b) — *Matériel de moulage*. — *Shanghai Engineering Corporation*. — 9 moules complets intérieurs et extérieurs.

Kieu Cheong Engineering & Iron Works. — 9 moules & 30 rondelles dessous.

Société Kioussin. — 9 moules complets, 30 rondelles dessous, et 10 rondelles dessus.

ARCHITECTURE. — A) *Poste Central*. — Lecture est donnée d'un rapport N° 3580 du 20 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal p. i., et d'un devis N° 1554/A en date du 19 Février 1929 de l'Architecte Municipal concernant une demande du Chef de la Garde pour l'aménagement d'un réduit pour dépôt de fourrage et la construction de caisses à grains.

Le Comité est d'avis d'autoriser l'ouverture du crédit de Tls. 159,50 pour effectuer ces travaux, Imputation : 5—4—2—2.

B) — *Hôtel Municipal*. — Communication est donnée d'un rapport N° 3572 du 19 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal p. i., et des devis Nos. 1540/A & 56 de l'Architecte Municipal et du Service d'Electricité & des Eaux au sujet des travaux à exécuter dans le bâtiment de l'Hôtel Municipal pour l'installation des bureaux du cadastre, des constructions particulières et de l'électricité.

Le Comité propose que les crédits prévus au Budget Ordinaire ne soient pas augmentés, mais qu'il soit tenu compte en fin d'année de la demande qui a été faite, si un crédit supplémentaire était nécessaire.

C) — *Villa du Chef de la Garde*. — Le Comité prend connaissance d'une demande du Chef de la Garde pour l'installation du chauffage central dans la villa qu'il occupe.

Par lettre du 26 Février 1929, la Maison Rémond & Collet soumet un avant projet dont le montant s'élève à Tls. 2.980,00.

D'autre part, l'Ingénieur Municipal p. i. présente un devis s'élevant à Tls. 1.685,34, pour diverses réparations et modifications qui doivent être effectuées également dans cette villa.

Le Comité recommande l'ouverture des crédits nécessaires pour effectuer ces différents travaux, Imputation : 5, 4, 2, 2.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS. — Communication est donnée des comptes-rendus ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 21 Février 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 21 Février 1929, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Teinturerie*. — Demande de Mr. J. B. Lee pour construire une teinturerie sur le F. C. Lot 1802 (Lot « Cadastral 10229), route Tenant de la Tour.

« La Commission donne en principe avis défavorable à l'installation de cette teinturerie à proximité « de résidences privées.

« Il est d'ailleurs à remarquer que l'emplacement choisi se trouve dans l'extension prévue de la « zone réservée aux établissements classés, et que les résidents qui risqueraient d'être incommodés par « le voisinage de cette usine, ont des droits, acquis antérieurement à la promulgation des règlements « en vigueur.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Laiterie*. — Demande de MM. Palmer & Turner pour agrandissement de la laiterie Culty Dairy, « avenue Joffre.

« Ce projet d'agrandissement fait partie du programme d'extension et d'amélioration de la laiterie, « agréé en son temps, par la Commission Municipale.

« La délivrance de l'autorisation ne saurait faire aucune difficulté.

« *Ecole de Chauffeurs.*—Demande de Mr. A. J. Yuscheukoff pour ouverture d'une école de chauffeurs « d'automobiles sur la Concession Française.

« La Commission transmet cette demande avec avis favorable, sous réserve que le demandeur se « conforme aux prescriptions du Service du Trafic, c'est-à-dire fasse installer une double commande sur « sa voiture.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des « licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Fripierie.*—Lee Gneu Keng, 150 rue du Weikwé.

« *Epicserie et vente de vins indigènes.*—Tse Lai Cheu, 42 rue Vincent Mathieu.

« *Fripierie.*—Wang Yeu Pao, 215 rue Capitaine Rabier.

« *Conserves.*—Chou Wai Fang, 72 Boulevard des 2 Républiques.

« *Boucherie.*—Wang Kwei Shai, 72 Marché Meugniot.

« Etablissements Catégorie "C" »

« *Théâtre.*—Demande de Mr. Tong Veng Li pour ouverture d'un théâtre forain, rue Hennequin.

« La Police ayant donné avis défavorable, la Commission ne croit pas devoir recommander la « délivrance de la licence demandée.

« *Hôtel de France.*—Demande de Mr. F. Le Giudice pour obtention d'une licence de restaurant de « nuit, et réduction de sa taxe de bar.

« La Commission propose de classer le bar de l'Hôtel de France, qui n'est fréquenté que par quel- « ques pensionnaires et quelques rares habitués dans la 3^e catégorie des établissements de ce genre.

« Par ailleurs, les renseignements de Police étant satisfaisants, elle n'est pas opposée à la délivrance « d'une licence de restaurant de nuit.

« *Restaurants russes.*—a)—Demande de Mme. T. Delektorsky pour ouverture d'un restaurant cabaret « russe, 628 avenue Joffre.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.

« b)—Demande de Mr. M. A. Hvatoff pour transfert de son restaurant du N^o 726 au N^o 728 avenue « Joffre.

« La Commission prend note de la nouvelle adresse, 728 avenue Joffre.

« *Cercle indigène.*—Demande de l'association Dang Kong Wei pour ouverture d'une maison de thé, « 25 rue des Poissons.

« L'enquête fait ressortir qu'il s'agit non pas d'une maison de thé, mais d'un cercle des marchands « de sucre qui est ouvert depuis 1910, sur autorisation du Chef de la Garde de l'époque.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'information.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Cafés.*—A. Weingarten, 21/23 rue Chu Pao San, Mlle. Pérez, 27 rue Chu Pao San.

« *Mont de piété.*—Kao Tai Seng, 573 route de Zikawei.

« *Maisons de thé.*—Tsiang Yu Tsoung, 207 rue Kraetzer—Tong Kun Ling, 36 rue Colbert—Tching « Ching, 121 route Stanislas Chevalier.

« *Restaurant chinois.*—Tai Dao Ming, 14 rue du Moulin.

« *Maison de logeurs.*—Zi Tsou Yuen, 85 route de Zikawei.

« Le Secrétaire p. i.,
« Signé: G ARNOUX. »

a)—*Teinturerie, route Tenant de la Tour, Lot cadastral 10229.* — Le Comité, d'accord avec la Commission des établissements classés, n'est pas en principe favorable à l'installation de cette teinturerie à proximité des résidences privées. Toutefois, il pourrait être écrit aux propriétaires voisins de l'emplacement indiqué, afin de leur demander s'ils ont des objections à formuler et dans la négative, l'autorisation pourrait être accordée.

b)—Les autres propositions de la Commission des établissements classés sont adoptées par le Comité.

CIRCULATION.—Rue du Consulat.—Le Comité attire l'attention des Services Municipaux intéressés sur la gêne apportée à la circulation des piétons dans la rue du Consulat par certains commerçants qui déballetent ou laissent séjourner des caisses de marchandises sur les trottoirs.

CONSTRUCTIONS SANS PERMIS.—Le Comité signale des constructions plus ou moins sommaires qui sont élevées sans permis sur les toitures en terrasse de certains bâtiments.

Il y aurait lieu d'envisager les mesures à prendre pour empêcher ces infractions aux règlements.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Avenue Edouard VII int., Lot Cad. 138.*—1 résidence chinoise à 2 étages ;

2°)—*Avenues Haig & Joffre int., Lot Cad. 14284A.*—1 résidence chinoise sans étage. Exiger des améliorations ;

3°)—*Rue Ratard int., Lot Cad. 8457.*—1 résidence chinoise à étage ;

4°)—*Rue Petit, Lot Cad. 42.*—21 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET

J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Route Lorton.—La Commission décide le prolongement de la route Lorton, au Sud, de la route Paul Henry à l'avenue Joffre, suivant tracé proposé par les Services Municipaux.

Le plan de cette nouvelle voie devra paraître au Bulletin Municipal.

Voirie.—La Commission autorise l'inscription au Budget Extraordinaire 1929 des dépenses nécessaires aux travaux ci-après :

a)—ouverture de la route Lorton, de la rue Bourgeat à la route Paul Henry.

b)—Mise à l'alignement des artères avenue Joffre et Edouard VII, rue du Weikwé, Consulat et Ratard :

1°)—*Avenue Joffre, angle Nord-Ouest de la rue Chapsal.*

2°)—*Avenue Joffre, entre les rues Pétiot et Paul Beau.*

3°)—*Avenue Joffre, entre les rues Brenier de Montmorand et Chapsal, en frontage de l'ex école municipale.*

4°)—*Rue du Consulat, en face de l'Hôtel Municipal.*

5°)—*Rue Ratard, angle Pétiot, côté Sud.*

6°)—*Avenue Edouard VII, entre les rues Tourane et Hué.*

7°)—*Rue du Weikwé, lot cadastral 111.*

Etablissements classés.—Teinturerie.—La Commission regrette de ne pouvoir autoriser Mr. J. B. Lee à aménager une teinturerie sur le F. C. Lot 1802, des protestations de résidents voisins étant déjà parvenues à l'Administration Municipale contre l'installation projetée.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

II)—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le six Mars, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

CHEMINS MUNICIPAUX.—*Ouverture d'un chemin, Route Paul Henry.*—Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Zie Gnen Zao demandant l'ouverture d'un chemin municipal allant de la route Paul Henry aux lots cadastraux 8506 et 8509.

Les emprises sur les lots 8506 et 8509 étant cédées gratuitement par le demandeur, les dépenses d'expropriation seraient de Tls. 2.500,00 environ pour une superficie de 0 m. 2. 8. 7.

Le Comité serait prêt en principe à envisager l'ouverture de ce chemin, à la condition que le demandeur accepte de prendre à sa charge les frais d'expropriation et de mise en viabilité et fasse connaître à l'Administration Municipale le genre et le nombre des maisons qu'il a l'intention de faire construire sur son terrain.

ARCHITECTURE.—*Poste Nord, fourniture de mobilier.*—Communication est donnée d'une demande, en date du 21 Janvier, du Chef de la Garde et d'un devis N^o. 1577/A du 28 Février 1929 du Service d'Architecture au sujet de différentes installations de mobilier au Poste Nord.

Le Comité est d'avis d'autoriser l'ouverture du crédit de Tls. 338,00 pour effectuer ces installations —Imputation 5. 4. 2. 2.—et propose qu'il soit tenu compte de cette demande en fin d'année, si un crédit supplémentaire était nécessaire.

ORDURES MÉNAGÈRES.—*Renouvellement du contrat d'enlèvement des ordures.*—Le Comité prend connaissance d'une lettre de l'entrepreneur Kou Yun Kee demandant une augmentation de Tls. 200 par mois pour le renouvellement de son contrat qui arrive à expiration le 31 Mars, et d'un rapport N^o. 3590 en date du 22 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal p. i.

Sur avis du Directeur Général, le Comité propose de prolonger le contrat de l'entrepreneur actuel pour une durée d'une année en accordant l'augmentation demandée. Toutefois, il sera stipulé que le prix comportera le déchargement des camions et véhicules municipaux ainsi que l'enlèvement des ordures hors de la Concession pour une quantité pouvant aller jusqu'à 550 m³. par jour.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.—*Règlement sur les constructions.*—Le Comité donne son approbation à la première partie du projet de règlement sur les constructions, qui a été élaboré par les Services Municipaux.

CIRCULATION.—*Excès de vitesse.*—Mr. Blum attire l'attention des Services Municipaux intéressés sur la vitesse excessive des voitures de la "Yellow Taxicab Co".

C. F. T. E. E.—*Bornes-Fontaines.*—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-après :

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 15 Février 1929.

« No. M-2253/Mn.

« BORNES-FONTAINES

« Monsieur le Secrétaire

« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Au cours de la séance du Comité des Travaux du 9 Janvier 1929, vous avez fait connaître audit Comité (Bulletin Municipal N^o. 492 du 8 Février 1929, page 6) que 5 bornes-fontaines avaient été supprimées en 1928.

« En fait, au cours de ladite année, 2 bornes-fontaines seulement ont été officiellement supprimées et déposées, le 11 Août 1928, savoir :

« Borne-fontaine No. 26, 27 rue Protet ;

« » » No. 41, 63 rue de Saïgon.

« Mais en outre, 2 bornes-fontaines ont été, après accord avec les Services Municipaux, fermées, mais non déposées, le 17 Août 1928, savoir :

« Borne-fontaine No. 10, 197 Boulevard des 2 Républiques ;

« » » No. 47, rue Voisin à 4 m. du Boulevard des 2 Républiques (1).

(1)—cette borne, ayant été ultérieurement brisée, n'a pas été remplacée jusqu'à ce jour.

« Enfin, la borne-fontaine N° 72, située en face du N° 2 rue Chapsal, est pratiquement fermée depuis
« plusieurs années.

« Afin de régulariser la situation de nos installations, et de les mettre en concordance avec les
« propositions du Comité des Travaux adoptées par la Commission Municipale, nous avons l'honneur de
« vous adresser ci-joint les devis provisoires relatifs à la suppression définitive et à la dépose des 3
« bouches Nos. 10, 47 et 72 susvisées, en vous demandant de vouloir bien autoriser l'exécution de ces
« travaux.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« Signé : R. MONSERAN. »

Selon l'avis de l'Ingénieur Municipal p. i., le Comité estime que la suppression de ces trois bornes-
fontaines peut être autorisée.

Toutefois, conformément au cahier des charges, l'Administration Municipale devra se réserver le
droit de demander selon les besoins la pose de nouvelles bornes fontaines.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la
Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 28 Février 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 28 Février 1929, à 3 heures de l'après-
« midi, au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Fabrique de sauces.*—Demande de Mr. Peng C. Wong, pour construction d'une fabrique de sauce
« chinoise, Nos. 598-603 route de Zikawei.

« La Commission n'est pas opposée à la construction d'une petite fabrique de sauce de haricots
« dans la zone réservée aux Etablissements Classés.

« *Oculiste.*—Demande de Mr Najim Khan pour ouverture l'un cabinet d'oculiste, N° 77 Boulevard
« de Montigny, cité Sieu Eu Ly.

« La Commission donne un avis favorable, toutefois cet oculiste devra se faire inscrire dès qu'une
« décision sera prise au sujet de l'enregistrement des médecins et pharmaciens.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services
« intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des
« licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pâte de haricots.*—Tse Ah Keng, 2 Marché du Weikwé—Joh Ping Fah, 98 bis, rue du Moulin.

« *Vente de Poissons.*—Tsang Foh Ziang, 70 Marché de Siemen—Sou Tai Yih, 64 Marché de Siemen.

« *Boucheries.*—Ou Ah Dou, 1 Marché de Siemen—Woo Song Ling, 94 rue du Weikwé—Ouang Ah
« Foh, 57 rue du Weikwé.

« *Pâtes alimentaires.*—King Chi Din, 110 rue Lafayette.

« *Conserves alimentaires.*—King Tai, 1212 rue Lafayette.

« *Friperie.*—Wang Shing Fah, 239 rue Capitaine Rabier.

« *Tailleur.*—Seng Tsong, 524 route Conty.

« *Coiffeurs.*—Zi Ping Yong, 174 rue Hué—Yng Kwan Kien, 3 rue du Capitaine Rabier.

« *Orfèvre.*—Ly Yng Sung, 50-51 passage, 130 avenue Dubail.

« *Etablissements Catégorie "C"*

« *Cercle.*—Demande de Messieurs Taylor, Bouvier & Du Pac de Marsoulies pour fonder une Société
« anonyme française pour l'exploitation d'un "Cercle International de Sports".

« La Commission prend connaissance de deux lettres en date des 7 et 30 Janvier de Mr. L. K. Taylor
« et d'une autre lettre en date du 15 Février de Messieurs F. Bouvier & Du Pac de Marsoulies sollicitant
« l'autorisation nécessaire pour créer et exploiter un cercle international de sports.

« Cette Société en formation construirait avenue du Roi Albert (Lot Cadastral 6625), non loin de l'avenue Joffre, un "Palais de Sports" où seraient organisées des réunions de boxe, des parties de pelote basque, et où l'on donnerait également des représentations de cinéma parlant.

« Il est dans l'intention des fondateurs d'organiser, pour la pelote basque, un système de pari-mutuel et cash-sweeps.

« La Commission, après examen des plans soumis, émet les avis suivants :

« *Trafic.*—Il est à craindre que l'avenue du Roi Albert soit congestionnée aux heures d'affluence, la Commission estime donc qu'il serait utile de construire les bâtiments légèrement en retrait, et de laisser une bande de terrain de trois mètres à la voie publique, pour permettre l'élargissement du trottoir et de la chaussée.

« Il y aurait lieu également de prévoir un parc à automobiles dans le terrain vacant situé au Sud de la construction projetée.

« *Bâtiments.*—Les plans des constructions sont établis conformément aux règlements municipaux. Il s'agit de bâtiments modernes au sujet desquels, la Commission n'a aucune objection à formuler.

« *Incendie.*—Le cercle devra observer les prescriptions édictées par la Commission Municipale, au cours de sa séance du 2 Avril 1928, pour réduire les risques d'incendie et permettre, le cas échéant, de combattre et éteindre les incendies dans les salles de spectacles.

« *Hygiène.*—Des installations sanitaires modernes seront prévues pour le public.

« *Inconvénients.*—Au Sud et à l'Ouest se trouvent des résidences européennes, au Nord un immeuble à appartements, à l'Est une cité de maisons semi-européennes.

« La Commission ne croit pas que les voisins seront incommodés par le bruit d'une salle de spectacle. En résumé, la Commission estime que l'emplacement choisi ne présente pas d'inconvénients et elle est d'avis que les autorisations nécessaires pourraient être accordées sous réserve des dispositions spéciales :

« 1^o—aux prélèvements sur les mises du pari-mutuel et des "cash-sweeps" au profit des œuvres d'intérêt public de la Concession Française ;

« 2^o—aux prélèvements sur le montant brut des recettes d'entrée au profit de la Municipalité Française.

« *Restaurant "Cabaret russe".*—Demande de M^{me}. Tatiana Delektorsky pour ouverture d'un restaurant cabaret russe, 733 avenue Joffre.

« Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission ne croit pas devoir recommander la délivrance de la licence sollicitée.

« *Restaurants russes.*—Demande de Mr. Sakoulis pour ouverture d'un restaurant russe, 342 avenue Joffre.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.

« *Cercle chinois.*—Demande de l'association Dang Kong Wei pour ouverture d'un cercle, 25 rue des Poissons.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'information.

« *Théâtre d'ombres chinoises.*—Demande de Mr. Loh Tsing Fang pour ouverture d'un théâtre d'ombres chinoises dans sa maison de thé, Nos. 178-180 rue Eugène Bard.

« Ce petit théâtre est à patenter d'abord comme maison de thé. L'autorisation de donner des séances d'ombres chinoises pourrait être accordée, sous réserve que le propriétaire fasse installer un extincteur chimique près de l'écran.

« *Maison de chanteuses.*—Demande de M^{me}. Ou Kou Sze pour transfert de sa maison de chanteuses aux Nos. 1-2 cité Tseng Ho Ly, avenue Edouard VII.

« La Commission prend note de la nouvelle adresse.

« *Restaurants chinois.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux restaurants suivants :

« Lo Yu Fong, 169 rue Lagrené—Tchang Tsi Cheng, 134 rue Chapsal—Tché Tchi Tong, 39 rue Lagrené—Tchang Yong Dang, 13 rue Wagner.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

- 1°)—*Quai de France-place du Château d'Eau-boulevard des Deux Républiques, Lot Cad. 50.*—15 magasins doubles, 26 magasins simples, 22 hongs, 2 chambres sur passage et 1 mur de clôture ;
- 2°)—*Route Lorton int., Lot Cad. 8047A.*—1 résidence chinoise à étage et dépendances ;
- 3°)—*Route Dupleix, Lot Cad. 12115, 12117.*—1 mur de clôture et 1 loge de gardien ;
- 4°)—*Route Lorton, Lot Cad. 8049.*—maisons semi-européennes et 1 résidence avec garage et dépendances ;
- 5°)—*Route Gustave de Boissezon int., Lot Cad. 14021.*—2 résidences européennes et 2 garages ;
- 6°)—*Route Victor Emmanuel III & Avenue du Roi Albert. Lot Cad. 7126.*—4 maisons chinoises sans étage pour clinique de chiens. Un permis provisoire pourra être délivré, la Commission Municipale se réservant le droit de demander dans l'avenir la suppression de ces constructions, si elle le juge nécessaire par suite du développement de ce quartier ;
- 7°)—*Route de Siéyès, Lot Cad. 7098.*—12 maisons semi-européennes à étages et 1 chambre sur passage ;
- 8°)—*Routes Gustave de Boissezon & Magy, Lot Cad. 12353A.*—1 maison de rapport à 4 étages ;
- 9°)—*Route Kaufmann, Lot Cad. 13146.*—1 maison de rapport à 3 étages.

La séance est levée à 6 heures 50.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET
J. SAUVAYRE

Ordures ménagères.—La Commission décide de prolonger, pour une durée d'une année, à compter du 31 Mars 1929, le contrat de l'entrepreneur Kou Yun Kee, chargé de l'enlèvement par bateaux des ordures ménagères.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 9 Mars 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 97.730,44, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : E. KOEHLIN	L. LION
F. SCHWYZER	LO PA HONG
L. BLUM	OU TSONG LIEN
J. BORDELONGUE	J. SAUVAYRE
E. CHARLOT	H. J. SHERIDAN
J. DONNÉ	M. SPEELMAN
P. DUPUY	WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 25 Mars 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le vingt cinq Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 11 Mars 1929, lequel a déjà été approuvé.

Personnel.—*Médaille municipale.*—Sur proposition de son Président, la Commission décide d'attribuer à Mr. Thalamot, Chef Jardinier démissionnaire, qui compte 27 années de services satisfaisants, la médaille d'argent de l'Administration Municipale.

Service des Travaux.—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef p. i. et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder :

a)—une allocation de Tls. 66,00 au gardien annamite des ateliers, Thé, démissionnaire après 4 ans de service;

b)—une allocation de Tls. 90,00, en plus de l'indemnité de funérailles de \$ 50,00, à la famille du peintre aux ateliers Yao An Gni, décédé après 6 ans de service.

Parc des Sports.—Comme suite aux propositions de la Commission des établissements classés en date du 28 Février 1929, examinées au cours de la séance du 11 Mars, la Commission prend connaissance des Statuts et d'une lettre de la Société du Parc des Sports en date du 15 Février 1929.

Une délibération s'engage à ce sujet. Après exposé du Président et considérant qu'une autorisation a déjà été accordée précédemment pour l'organisation d'un pari mutuel (Champ de Courses Français), la Commission décide en principe d'accueillir favorablement la demande des requérants, à la condition que les autorisations à accorder soient essentiellement révocables sans aucun préavis.

Ces autorisations devraient en outre être subordonnées aux conditions suivantes :

1°)—La société du Parc des Sports devra être une société française immatriculée dans les formes réglementaires;

2°)—Toutes les recettes générales brutes de la société et des cercles qu'elle pourrait être amenée à créer, autres que les recettes en provenance des paris, feront, sous le contrôle municipal, l'objet d'un prélèvement au profit de la Caisse Municipale. Ce prélèvement ne sera pas inférieur à 10% ni supérieur à 20%, suivant une échelle progressive;

3°)—Toutes les sommes engagées aux paris à autoriser en conformité de l'ordonnance consulaire à rendre, feront l'objet d'un prélèvement au profit d'œuvres d'intérêt public, dans des conditions à déterminer par l'Autorité Consulaire;

4°)—La Société devra s'engager à affecter, sans frais, pour les besoins de la circulation et pour l'élargissement de la voie publique, une bande de 3 m. de largeur sur le côté Nord de l'avenue du Roi Albert, en frontage de sa propriété.

5°)—La Société devra s'engager à se soumettre à tous règlements et décisions au sujet de l'hygiène, de la police et de la sécurité publique, ainsi qu'aux prescriptions déterminées par la Commission des établissements classés. Toutes dispositions devront être prises pour éviter d'incommoder les voisins et les jeux de nuit resteront subordonnés aux autorisations du Chef de la Garde.

Par ailleurs, après avoir entendu les explications de son Président, la Commission Provisoire d'Administration Municipale émet l'avis de principe que l'installation d'établissement comportant un pari mutuel ne devra plus à l'avenir être autorisée sur la Concession.

C. F. T. E. E.—La Commission examine et enregistre les accords et contrats ci-après :—

1°)—accord entre le Gouvernement de la ville du Plus Grand Shanghai et la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques, Concessionnaire du Service des Eaux de la Concession Française de Shanghai, relatif à la 3^e conduite d'eau ;

2°—contrat entre le Gouvernement de la ville du Plus Grand Shanghai et la Compagnie Française de Tramways et d'Éclairage Électriques, Concessionnaire du Service des Eaux de la Concession Française de Shanghai, relatif à la 4^e conduite d'eau.

La Commission Municipale prend aussi acte des arrangements contenus dans le contrat et les lettres annexes relatifs à l'application des règlements de la Municipalité du Plus Grand Shanghai aux installations du Service des Eaux et réponse de ces derniers.

Ces arrangements seront enregistrés lorsque les textes annexes y auront été joints.

Le Président expose brièvement à la Commission les conditions dans lesquelles ont été réalisés ces accords, qui instituent sur plusieurs points une collaboration des intérêts français et chinois et qui paraissent devoir être avantageux pour les deux parties.

A cette occasion, le Président exprime ses remerciements à Mr. Tchou, l'un des Délégués du Gouvernement de la Ville, qui par sa compétence et sa largeur de vue, a contribué utilement au succès de la négociation.

Comité des Ecoles.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après:—

L'an mil neuf cent vingt neuf et le quatorze Mars, à trois heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Ecoles se sont réunis au Collège Municipal Français, sous la présidence de Monsieur L. LION, Membre de la Commission Municipale.

VISITE DES CLASSES.—Le Comité des Ecoles a d'abord visité les classes du Collège Municipal Français et a assisté à la récréation des classes enfantines et supérieures.

MOBILIER & MATÉRIEL SCOLAIRE.—Le Principal donne des explications sur les besoins en matériel scolaire et appareils de laboratoire. Il expose que le mobilier scolaire doit être remplacé, parce que, d'une part, certaines tables vieilles déjà de 17 ans ne sont plus pratiquement réparables et parce que, d'autre part, il a été contraint d'utiliser du matériel qui n'avait été prévu que pour les cours du soir. Le crédit de Tls. 2000 demandé couvrirait les frais de remplacement d'à peu près la moitié du matériel. L'année prochaine on pourrait terminer le renouvellement. Pour ce qui est du laboratoire, le crédit de Tls. 1500 demandé servira à remplacer les appareils usagés et à acheter du matériel moderne.

Le Comité propose l'inscription des crédits nécessaires au Budget Extraordinaire 1929.

Le Principal signale que l'installation de deux filtres, l'un dans la cour des garçons, l'autre dans la cour des filles, serait indispensable.

Le Comité suggère de faire cette installation (frais à valoir sur le crédit précédemment alloué pour renouvellement du mobilier scolaire).

VACANCES DE PAQUES.—Le Principal propose de fixer les vacances de Pâques comme d'habitude, une semaine avant Pâques et une semaine après. Le Collège fermerait le Samedi 23 Mars après la classe et rouvrirait le Lundi 8 Avril à l'heure habituelle.

Le Comité accepte cette proposition.

AGRANDISSEMENT DES BATIMENTS DU COLLÈGE.—Le Comité examine le projet d'agrandissement des classes et d'aménagement d'un logement pour le Sous-Directeur.

Avant tout, le Comité se déclare défavorable en principe à l'aménagement d'un logement de Sous-Directeur dans les bâtiments du Collège.

D'autre part, il ne se montre pas favorable à l'octroi d'une salle à l'Amicale des Anciens Combattants, sur l'emplacement actuel du laboratoire et de l'amphithéâtre.

Le Comité demande au Principal si, dans ces conditions, la construction de l'aile Ouest s'impose.

Le Principal expose que même dans ces conditions, la construction de cette aile serait souhaitable, parce qu'elle permettrait d'organiser une salle de sciences infiniment plus commode que le laboratoire d'aujourd'hui. L'amphithéâtre et le laboratoire actuel pourraient servir de gymnase couvert. D'autre part, il resterait encore une salle de réserve. Toutefois si les disponibilités financières ne sont pas suffisantes, cette construction pourrait être envisagée ultérieurement.

Le Comité pose alors la question de l'aile Est. Sur ce point, le Principal insiste tout particulièrement. La cour des filles et des tout petits à l'Est est en effet très froide l'hiver, à cause des vents du Nord qui s'engouffrent dans la route Voyron. Les parents ont souvent demandé l'installation d'un préau fermé pour les petits enfants des classes enfantines. Le jardin d'enfants actuel pourrait servir à cet usage. D'ailleurs, placé au Nord, peu éclairé et à peine assez grand pour le nombre d'élèves, il gagnerait beaucoup à être installé au Sud. Cette classe qui réunit 55 élèves, est une de celles que les mères de famille examinent avec le plus de sollicitude et une modification serait accueillie avec la plus grande satisfaction.

La question de l'esthétique du bâtiment se poserait-elle dans le cas où on construirait l'aile Est sans établir l'aile Ouest? Etant donné que l'aile Est serait encadrée par les arbres de la cour, il est peut probable que l'effet serait très fâcheux, et que l'harmonie du bâtiment serait irrémédiablement détruite. L'amélioration apportée, en tous cas, compenserait certainement cet inconvénient.

Le Comité, après discussion, estime que cette question pourrait être mise à l'étude. L'architecte Municipal serait chargé de fournir un devis estimatif.

LIMITE DU NOMBRE DES ÉLÈVES ADMIS AU COLLÈGE.—Le Principal expose que le chiffre de 350 constitue la limite extrême des disponibilités actuelles et représente un gros effort de la part des professeurs. En augmentant le personnel d'une à deux unités et en disposant deux classes supplémentaires, on pourrait arriver au chiffre de 400 élèves.

Toutefois, ce dernier chiffre devrait constituer la limite extrême du développement du Collège pour la raison suivante : L'élément Français à Changhai reste et restera selon toutes probabilités stationnaire: Si nous augmentons indéfiniment le nombre d'élèves du Collège, les enfants français seront de nouveau submergés par le groupe étranger. En l'état actuel des choses, le groupe français ou de langue française arrive à dominer et il y a lieu dans l'intérêt des études, de maintenir cet équilibre auquel on n'a pu arriver qu'après tant d'années d'efforts.

Le Comité se range à l'avis du Principal et se montre favorable à un accroissement très progressif du nombre des élèves à limiter.

STATUT DES PROFESSEURS LICENCIÉS.—La question des professeurs licenciés a été posée par l'engagement de Monsieur Namias. Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'établir un statut spécial pour ces professeurs qui bénéficient déjà d'avantages particuliers au point de vue solde. Le Principal organisera son service selon les nécessités qui s'imposent, tout en tenant compte de la situation particulière des professeurs de ce genre, dans le cadre métropolitain.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES.—Le Principal communique au Comité des Ecoles des graphiques montrant depuis 1919, les variations du nombre des élèves au Collège Municipal Français et en particulier du nombre des élèves classés en 5 groupes : groupe anglais, groupe américain, groupe français, groupe latin (à l'exclusion des Français) groupe slave.

Le Comité suggère que ces graphiques soient publiés dans le compte-rendu annuel.

Le Principal donne ensuite des renseignements sur le pourcentage du budget de la Concession Française alloué à l'instruction des enfants européens et des enfants chinois, depuis les dix dernières années, et établit des comparaisons avec les chiffres correspondants dans la Concession Internationale.

Toutes ces données seront communiquées à Monsieur le Directeur Général.

MOBILIER SALLE DES FÊTES.—Le Comité des Ecoles exprime le vœu de voir cette question résolue au plus vite et suggère que le Principal s'en occupe, en accord avec Monsieur le Directeur Général et le service des Travaux.

La séance est levée à 5 heures.

Signé: L. LION
TCHOU YEN

Mobilier et matériel scolaire.—La Commission décide l'inscription au Budget Extraordinaire 1929 des sommes nécessaires à l'achat du mobilier scolaire et du matériel de laboratoire.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES—*Rue Massenet.*—Le Comité prend connaissance d'une lettre de M^e d'Auxion de Ruffé en date du 4 Mars, demandant au nom de Mr. Yu Koue Ling la cession d'une parcelle de terrain, F. C. Lot 2019, appartenant à l'Administration Municipale.

Cette petite parcelle de terrain, mesurant 0 m. 0.5.0., est située à l'Est du Lot Cad. 5021, qui doit se trouver coupé par la rue Massenet au moment du prolongement de cette voie au Sud de la route Stanislas Chevalier.

Le Directeur Général fait connaître que la Commission Municipale avait émis en 1927 un avis favorable à la vente de ce terrain aux propriétaires riverains au taux de la valeur marchande.

Le Comité estime que la cession pourrait être consentie au demandeur au prix de la valeur marchande actuelle soit Tls. 8 000 par mow.

L'expropriation de la partie du Lot Cad. 5021, nécessaire à l'ouverture de la rue Massenet serait réglée sur les bases habituelles.

VOIRIE.—*Avenue Edouard VII.*—Lecture est donnée d'un rapport N^o. 201/A en date du 4 Mars 1929 du Chef de la Garde demandant l'établissement d'un refuge en ciment destiné à l'arrêt des autobus à l'angle de l'avenue Edouard VII et du quai de France.

Le Comité recommande l'ouverture du crédit de Tls. 79,55 nécessaire à la construction de ce refuge. Imputation: Budget Extraordinaire 1929.

ARCHITECTURE.—*Poste Central de Police.*—Le Comité prend connaissance du rapport N^o. 161/A du 22 Février 1929 du Chef de la Garde et d'un devis N^o. 1595/A du 7 Mars 1929 de l'Architecte Municipal concernant diverses modifications à effectuer dans les locaux du Poste Central de Police.

Le Comité est d'avis d'autoriser ces travaux, la dépense de Tls. 620 étant inscrite au Budget Extraordinaire 1929 (Surélévation du Poste Central).

ECLAIRAGE PUBLIC.—*Route Frelupt.*—Par rapport N^o. 3649 du 12 Mars, l'Ingénieur Municipal p. i. transmet un projet d'éclairage de la route Frelupt entre la route Cohen et l'avenue Pétaïn.

Le Comité donne son approbation à ce projet, la dépense d'installation de Tls. 180 étant inscrite au Budget Extraordinaire 1929.

Il ne sera pas voté de crédit supplémentaire pour couvrir la dépense de consommation mais il sera tenu compte en fin d'année de la demande qui a été faite si un crédit supplémentaire est nécessaire.

ADJUDICATIONS.—*Sable de Ningpo.*—Le Comité prend connaissance du rapport N^o. 3630 en date du 6 Mars de l'Ingénieur Municipal p. i., faisant connaître que l'adjudicataire pour le sable de Ningpo fin ne pourra pas fournir mensuellement plus de 300 m³, alors que la fabrication intensifiée des tuyaux nécessaires aux travaux de drainage demande environ 600 m³ par mois pendant une période de 5 mois.

D'après les renseignements obtenus par l'Ingénieur Municipal p. i., le sieur Yah Kee, déjà fournisseur de la Municipalité pour d'autres articles, pourrait livrer mensuellement les 300 m³ complémentaires au prix de Tls. 1,93 le m³.

Le Comité propose de passer commande à ce fournisseur de la quantité de sable supplémentaire nécessaire à la fabrication des tuyaux de drainage.

AUTOBUS.—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-après de la "China General Omnibus C^o, Ltd.":
« CHINA GENERAL OMNIBUS C^o, Ltd. Shanghai, February 28th 1928.

« The Secretary

« French Municipal Council, Shanghai

« Dear Sir,

« With reference to our letter of 7th August last, we now beg to advise that we have found that
« the Express Service operated from Brenan to Garden Bridge via avenue Haig, Foch and Edward VII, is

« not sufficiently patronised by the public to justify it's continuance. We propose therefore, with your « permission to operate one only on this service as from 7th proximo.

« We shall much appreciate it if you will kindly take this into your consideration when fixing the « route mileage and licence fees payable on account of this service.

« Thanking you in anticipation.

« Yours faithfully.

« CHINA GENERAL OMNIBUS COMPANY LTD.,

Signed : H. S. BENNER.

« Secretary. »

Lecture est ensuite donnée du rapport N^o. 1148 en date du 4 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal p. i. proposant d'adopter sur la Concession Française le même barème que le S. M. C. pour le calcul de la redevance à verser à l'Administration Municipale par la "China General Omnibus C^o. Ltd."

Après avoir entendu les explications du Directeur Général, le Comité estime que le tarif à imposer aux autobus circulant sur la Concession pourrait être le même que celui appliqué sur la Concession Internationale, suivant la distance parcourue par chaque véhicule, soit :

Tls. 0,015 par mile de trafic pour véhicule sur pneu

Tls. 0,0175 par mile de trafic pour véhicule sur bandage.

Tarif réduit de moitié pour les véhicules légers.

Ce tarif serait applicable à compter du 1^{er} Janvier 1929.

Il serait demandé à la "China General Omnibus C^o. Ltd.", de faire parvenir à l'Administration Municipale des relevés journaliers de parcours et un contrôle fréquent serait exercé par les Services Municipaux.

PANNEAUX RÉCLAMES.—Location de l'emplacement sis en bordure du Lot Cad. 89 (Hôtel Municipal) avenue Edouard VII.—Le Directeur Général fait savoir au Comité que seul, l'adjudicataire actuel a adressé une offre pour la location de l'emplacement ci-dessus.

Le Comité propose donc de continuer cette location à l'Oriental Advertising Agency, moyennant un loyer annuel de Tls. 1500, et aux conditions indiquées dans l'appel d'offres.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :—

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 7 Mars 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 7 Mars 1929, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garage.*—Demande de Mr. Chu Lee Pu pour ouverture d'un garage, N^o. 100 route Say Zoong.

« Après avoir examiné les plans présentés, la Commission est, en principe, d'accord pour autoriser « l'ouverture de ce petit garage pour quatre voitures sous réserve de l'observation des prescriptions du « Service d'Incendie.

« *Ecole de chauffeurs.*—Demande de Mr. B. J. Marinitch pour obtention d'une patente d'école de « chauffeurs, 20 Linda Terrace.

« La licence nécessaire à cette école qui existe depuis plusieurs années peut être délivrée, conformément aux nouveaux règlements concernant les écoles de chauffeurs.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des « licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :—

« *Produits alimentaires.*—Wang Zi Sinh, 123/125 rue du Lieutenant Pétiot.

« *Huiles, sauces, vins & spiritueux.*—Yeu Yu Shing, 47 avenue Joffre.

« *Vins & spiritueux indigènes.*—Tchang Foh Shing, 775 rue Amiral Bayle—Yeh Mei Seng, 24 Boulevard de Montigny.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôtel.*—Demande de Mr. Shu Sze King pour ouverture d'un hôtel, N° 69, Paoyuly, rue Hué.

« Sur avis favorable des services, la Commission est d'accord pour délivrer une patente d'hôtel « sous réserve que le demandeur installe 1 robinet de secours type "Torrent" et se conforme aux « règlements municipaux.

« *Restaurants russes.*—a)—Demande de Mr. Sakoulis pour ouverture d'un restaurant russe, N°. 432 « avenue Joffre.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'exploiter ce petit restaurant.

« b)—Demande de Mademoiselle Shoura Stepanoff pour ouverture d'un restaurant russe, N° 486 « avenue Joffre, au 1^{er} étage du bâtiment du "Peacock Orient Cinéma".

« La Commission, n'ayant aucune objection à présenter, estime qu'il convient d'accorder l'autori- « sation demandée.

« *Restaurant chinois.*—Demande de Mr. Zao Ly Seng pour ouverture d'un restaurant N° 300 rue du « Consulat.

« Ce restaurant étant installé depuis longtemps à l'entrée d'une cité, une patente provisoire pourrait « être délivrée à l'intéressé.

« Cette patente serait retirée au cas où ce restaurant deviendrait une cause de gêne pour la « circulation.

« Le Secrétaire p. i.,

« Signé : G. ARNOUX. »

CIRCULATION.—*Collège Municipal Français.*—Sur proposition de Mr. Blum, le Comité recommande la pose de plaques dans la route Voyron pour signaler la proximité du Collège et exiger le ralentissement des véhicules automobiles aux heures d'entrée et de sortie des cours.

Des annonces à ce sujet pourraient également être faites dans les différents journaux.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Rue Capitaine Rabier intérieur, Lot Cadastral 1575c. (F. C. Lot 3075).*—4 maisons chinoises à étage ;

2°)—*Route Cohen, Lot Cadastral 13114A.*—5 maisons chinoises à étage ;

3°)—*Avenue Joffre et route Cohen intérieur, Lot Cadastral 13333.*—4 écuries pour la Culty Dairy ;

4°)—*Route Lafayette, Lot Cadastral 7004.*—1 dépendance à étage et démolir un garage qui empiète sur la voie publique ;

5°)—*Route Conty, Lot Cadastral 3029A.*—4 maisons chinoises à étage ;

6°)—*Route Conty, Lot Cadastral 3035.*—2 maisons chinoises à étage, dépendances et mur de clôture ;

7°)—*Route Conty, Lot Cadastral 3051c.*—5 maisons chinoises à étage ;

8°)—*Route de Boissezon, Lot Cadastral 12719.*—1 maison européenne avec mur de clôture ;

9°)—*Route de Zikawei, Lot Cadastral 3075.*—5 maisons chinoises à étage ;

10°)—*Rues Palikao, Saïgon & Avenue Edouard VII, Lot Cadastral 153.*—15 magasins simples, 8 magasins doubles, 45 hongs à 2 étages et 7 chambres sur passage ;

11°)—*Rue du Marché, Lot Cadastral 2569.*—1 mur de façade ;

12°)—*Route Kaufmann, Lot Cadastral 13141.*—1 addition ;

13°)—*Route Tenant de la Tour, Lot Cadastral 9553.*—Surélévation d'un étage de 4 magasins et d'une chambre sur passage, exiger les murs parefeu.

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*Rue Bluntschli, Lot Cadastral 1573B.*—5 maisons chinoises à étage. Présenter de nouveaux plans ;

2°)—*Rue Ratard, Lot Cadastral 8088.*—1 maison de rapport. Plans à modifier ;

3°)—*Route de Boissezon intérieur, Lot Cadastral 14146.*—1 résidence chinoise sans étage. Construction se trouvant sur l'emplacement de la route Cordier.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Autobus.—La Commission décide d'appliquer, à compter du 1^{er} Janvier 1929, le nouveau tarif suivant pour la circulation des autobus, en remplacement de l'ancien:—

Tls. 0,015 par mile de trafic pour véhicule sur pneu

Tls. 0,0175 par mile de trafic pour véhicule sur bandage

Tarif réduit de moitié pour les véhicules légers.

Panneaux-réclames.—La Commission décide de renouveler à l'Oriental Advertising Agency, pour une nouvelle période d'une année, la location de l'emplacement situé sur l'avenue Edouard VII, en frontage du lot cad. 89, moyennant un loyer annuel de Tls. 1.500,00 et aux conditions indiquées dans l'appel d'offres.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Salle des Fêtes.—La Commission décide la location gratuite de la salle des Fêtes pour la soirée du 11 Avril, donnée par un groupe d'amateurs français, au bénéfice du Foyer du Marin et du Soldat.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 25 Mars 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 148.001,43 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : E. KOECHLIN
L. BLUM
J. BORDELONGUE
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ
P. DUPUY
G. LEBOUQC
L. LION
OU TSONG LIEN
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 8 Avril 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le huit Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 25 Mars 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Secrétariat.—*Personnel Chinois.*—Sur proposition du Secrétaire p. i. et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 247 à Mr. J. C. Lieu, commis chinois du service de la Perception, démissionnaire après 6 ans de service.

Garde Municipale.—*Médaille Municipale.*— Sur proposition de son Président, la Commission décide d'attribuer la médaille d'or de l'Administration Municipale à Mr. G. Xavier, Chef-Adjoint de la Garde, Directeur de la Sûreté, qui compte 22 années de services.

Le Président rappelle que Mr. Xavier a, au cours de sa longue carrière, rempli par 2 fois, les fonctions de Chef de la Garde, qu'il s'est dépensé pour le bien et la défense de la Concession, et qu'il a toujours servi à l'entière satisfaction de ses chefs.

Mr. Xavier doit prochainement quitter Changhai, rentrant en congé en France.

Personnel Chinois.—Sur proposition du Chef de la Garde et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de \$ 260, au mafoo Bao Pao Seng, N° 29, réformé pour raisons de santé après 24 ans de services.

Service d'Incendie.—La Commission décide d'adresser à Mr. Brun, à l'occasion de son départ en France, l'expression de sa satisfaction pour les services qu'il a rendus à la Concession Française en tant qu'officier des Pompiers Volontaires.

Mr. Brun était depuis 1926 capitaine de la compagnie de Pompiers Volontaires "Le Torrent N°. 1", unité dont il faisait déjà partie en 1914.

Service d'Hygiène.—*Epidémie de méningite cérébro spinale.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Dr. Velliot, en date du 5 Avril 1929, la Commission autorise l'ouverture des crédits nécessaires à l'achat des doses de sérum, en prévision d'une épidémie possible de méningite cérébro spinale.

La Commission décide par ailleurs de faire paraître une note dans les journaux au sujet des mesures prophylactiques à prendre pour éviter la propagation de cette affection.

Règlements municipaux.—*Vente du gibier.*—Comme suite à une lettre N° 2425 en date du 4 Mars 1929 du Shanghai Municipal Council, la Commission décide d'apporter l'addition suivante à l'Art. 4 du règlement municipal de Police et Voirie :

« Il est interdit de transporter, de vendre ou d'exposer pour la vente des faisans ou poules faisanes « entre le 16 Février et le 30 Septembre.

« Les faisans ou poules faisanes colportés ou exposés pour la vente devront obligatoirement être « pourvus de leur plumage.

« Il est interdit de transporter, de vendre ou d'exposer pour la vente des chevreuils, lièvres, perdrix « ou petits oiseaux entre le 1^{er} Mars et le 30 Septembre.

« Le terme "petits oiseaux" ne comprend pas les cailles, bécasses et sauvagines. »

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le trois Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

- 1°)—*Rue Amiral Bayle int., Lot Cad. 1078.*—2 résidences chinoises à 2 étages ;
- 2°)—*Rue Eugène Bard, Lot Cad. 374.*—Surélévation du mur de façade ;
- 3°)—*Avenue Joffre int., Lot Cad. 3640B.*—5 maisons chinoises à 2 étages ;
- 4°)—*Rue Bourgeat & Avenue du Roi Albert, Lot Cad. 8002.*—10 maisons semi-européennes ;
- 5°)—*Route Père Robert int., Lot Cad. 4560.*—1 résidence chinoise sans étage ;
- 6°)—*Rue du Lieutenant Pétiot, Lot Cad. 3544.*—14 maisons chinoises à 2 étages ;
- 7°)—*Rue du Marché, Lots Cad. 2603 & 2605.*—22 maisons chinoises à 2 étages et 5 chambres sur passage ;
- 8°)—*Route Prosper Paris int., Lots Cad. 13870A, 13871A & 13871B.*—Additions ;
- 9°)—*Rue du Lieutenant Pétiot, Lot Cad. 3571A.*—3 maisons chinoises à étage ;
- 10°)—*Route Say Zoong, Lot Cad. 12044.*—1 poste de transformation ;
- 11°)—*Rue Bourgeat, Lot Cad. 8016.*—Aménagement du bâtiment de service de la clinique du Dr. Lambert ;
- 12°)—*Routes Père Robert & Victor Emmanuel III, Lot Cad. 7193A.*—78 maisons semi-européennes, 22 garages, 1 château d'eau ;
- 13°)—*Route Tenant de la Tour N° 275, Lot Cad. 9275.*—Transformation de 5 maisons semi-européennes en maison de rapport ;
- 14°)—*Rue Ratard, Lot Cad. 8088.*—1 bâtiment à 3 étages, maison de rapport ;
- 15°)—*Route Père Robert, Lot Cad. 7520B.*—2 maisons chinoises à étage ;
- 16°)—*Rue du Père Froc int., Lot Cad. 2570.*—10 maisons chinoises à étage ;
- 17°)—*Route Cassini, Lots Cad. 5160 & 5171C.*—6 magasins, 20 maisons chinoises et 1 résidence chinoise à 2 étages.

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

Route de Sièyès int., Lot Cad. 9467A.—Addition de 2 compartiments à une résidence chinoise sans étage. Les plans empiétant sur la 1/2 crique n'appartenant pas au demandeur, le permis ne pourra être délivré qu'après accord du voisin intéressé.

La séance est levée à 5 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Les propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 6 Avril 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 72.998,93, est soumise à la Commission qui l'approuve.

Le séance est levée à 6 heures.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
CHANG SIAU LING
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ
P. DUPUY
G. LEBOUcq
L. LION
OU TSONG LIEN
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 22 Avril 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le vingt deux Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 8 Avril 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les conseillers présents.

Adjudications.—La Commission prend connaissance d'un rapport N^o. 315/A du 16 Avril 1929 du Chef de la Garde, signalant que les 246 mètres de drap livrés par la Maison Goyet à la suite de la décision de la Commission Municipale du 19 Novembre 1928, la déclarant adjudicataire pour cette fourniture, ne sont pas conformes à l'échantillon présenté au moment de l'adjudication. Le montant de la facture est de Tls. 2.701,15.

La Commission décide de rebuter cette livraison. Une Commission de recette qui se composera du Directeur Général et du Chef de la Garde, examinera si le drap livré peut être utilisé et proposera s'il y a lieu l'admission de la livraison rebutée, en fixant une juste réduction à apporter dans les prix en égard aux défauts de la fourniture.

Service d'Hygiène Publique.—Le Président informe la Commission du prochain départ en congé du Dr. Velliot, Directeur des Services d'Hygiène Publique.

Le Président fait savoir que par Ordonnance Consulaire, le Dr. Arraud sera désigné pour remplir, à compter du 15 Mai prochain, les fonctions de Directeur des Services d'Hygiène Publique (Service Médical et Service Sanitaire), pendant l'absence en congé du Dr. Velliot.

Le Dr. Santelli assistera le Dr. Arraud dans les questions intéressant le Service Sanitaire.

Publicité.—*Publicité sur Rickshaws.*—Au cours de sa séance du 10 Décembre 1928, la Commission avait décidé de donner son accord de principe à une proposition émanant de l'“Union Advertisement Agency”, laquelle demandait l'autorisation de doter les rickshaws coolies de vestes portant des réclames d'ordre commercial.

Par lettre en date du 12 Mars, le Shanghai Municipal Council fait savoir qu'après nouvel examen de la question, il n'a pas cru devoir accorder l'autorisation qui avait été sollicitée pour ce genre de réclames et il demande que la Commission veuille bien prendre une décision semblable, en vue des avantages que présente l'application de mesures communes aux 2 Concessions.

La Commission donne en principe son accord à la suggestion ci-dessus, mais serait toutefois désireuse de connaître les raisons qui ont motivé la décision du Shanghai Municipal Council concernant cette publicité.

Parc de Koukaza.—*Vente de rafraîchissements.*—Après examen des soumissions présentées à la suite de l'appel d'offres pour l'affermage de la vente de rafraîchissements au Parc de Koukaza pendant la saison d'été, du 15 Avril au 15 Octobre 1929, la Commission désigne Mr. Lie Kee adjudicataire, moyennant une redevance globale de Tls. 606,50 pour la saison et sous réserve des conditions du cahier des charges particulier à l'affermage.

Avertisseurs automatiques.—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie des Téléphones du 2 Avril 1929.

Après avoir pris connaissance de l'avis du Chef de la Garde, la Commission décide d'accorder à “The Oriental Electric Protective Association” le droit d'installer sur la Concession Française des avertisseurs automatiques contre les vols ou les attaques dans les résidences privées, sous conditions à déterminer.

Comité des Travaux.—I)—La Commission enregistre procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le dix Avril, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.—*Avenue Pétain.*—Comme suite à la décision de la Commission Municipale du 25 Janvier 1929, le Comité prend connaissance du projet d'échange de terrains ci-après qui permettrait à l'Administration d'acquérir les frontages nécessaires à sa propriété de l'Avenue Pétain :—

A)—Achat du F. C. Lot 3039 occupant le frontage sur la route Frelupt du F. C.—

Lot 1930, 1 m. 2. 7. 2. à Tls. 6.000,00 soit Tls. 7.632,00

B)—a)—Acquisition des parcelles ci-après ;

0.052 en frontage du F. C.—Lot 1813, route Pershing

0.983 en frontage du F. C.—Lot 1813, avenue Pétain

0.195 en frontage du F. C.—Lot 1930. avenue Pétain

0.876 Rectification des limites des Lots Cad. 13641 & 13642.

2.106

2 m. 106

b)—Cession des parcelles ci-dessous :

0.375 en frontage du F. C.—Lot 2895, avenue Pétain

0.270 » » » »

0.624 en frontage du Lot Cad. 13641, avenue Pétain

0.876 Rectification des limites des Lots Cad. 13641 & 13642

2145

2 m. 145

soit une différence de superficie de 0 m. 039

pour laquelle la Municipalité recevrait une compensation sur la base de Tls. 7.000,00

par mow, soit Tls. 273,00

Tls. 7.359,00

Soit une somme de Tls. 7.359,00 à déboursier par l'Administration Municipale.

Le Comité donne, dès maintenant, son accord à ce projet, mais il estime toutefois qu'il serait avantageux d'acquérir également au prix de Tls. 7.000,00 le mow toute la parcelle du lot cadastral 13641, qui se trouvera au pan coupé Sud-Ouest de l'avenue Pétain et de la route Bridou, en frontage du F. C. lot 1930.

La dépense serait imputée au Budget Extraordinaire, Achat de terrains.

RÉSEAU ROUTIER.—A)—*Routes Lorton & Tenant de la Tour.*—Le Comité recommande à la Commission l'adoption du tracé (Est) qui lui est présenté pour le prolongement de la route Lorton, entre la route P. Henry et l'avenue Joffre, l'axe de cette route se trouvant dans l'axe de la route Tenant de la Tour.

B)—*Chemin Municipal No 34.*—A la suite de la publication au Bulletin Municipal du plan du Chemin Municipal N° 34, le propriétaire du U. S. C. lot 3241 a demandé s'il ne serait pas possible de faire dévier légèrement le tracé de ce chemin de façon à ne pas couper son terrain, ce qui en rendrait une partie inutilisable.

Le Comité estime que la modification de tracé qui lui est présentée pourrait être adoptée, étant entendu qu'il ne sera procédé à l'ouverture de ce chemin qu'au fur et à mesure de la demande des propriétaires intéressés et aux frais de ces derniers.

C)—*Avenue Edouard VII.*—Le Comité donne son approbation au plan de récolement qui lui est présenté pour le lot cadastral N°. 1, ce plan prévoit un pan coupé de 9 m. 80 à l'angle de l'avenue Edouard VII et du Quai de France.

VOIRIE.—*Cession de terre.*—Par lettre en date du 27 Mars 1929, Mr. Wei Ding Yong demande la cession des terres qui ont été déposées sur un terrain lui appartenant, route Bridou, mis gratuitement à la disposition de l'Administration Municipale.

Ainsi que cela a été fait précédemment dans un cas semblable (Décision de la Commission du 12 Novembre 1928), le Comité propose d'abandonner le cube de terre nécessaire pour remblayer le terrain jusqu'au niveau de la route Bridou. Le surplus restant au dessus du niveau de la route, soit 380 m³. environ, pourrait être cédé à Mr. Wei Ding Yong au prix d'achat, soit Tls. 300,00.

BATIMENTS MUNICIPAUX.—A)—Bâtiments à appartements, route Stanislas Chevalier, Poste Central.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive en date du 21 Mars 1929 pour les travaux ci-dessus (Entreprise Rémond et Collet).

B)—Bâtiment au sud de la T. S. F., Camp de Koukaza.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 20 Mars 1929 pour les travaux ci-dessus (Entreprise Sing Ling Kee).

C)—Bâtiment Caserne & dix maisons en terrasse, route J. Frebupt.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 22 Mars 1929 pour les travaux ci-dessus (Entreprise Wong Yuen Kee).

D)—Poste de l'Est.—Lecture est donnée d'une lettre N° 171/A en date du 26 Février 1929 du Chef de la Garde, attirant l'attention sur l'état de vétusté du bâtiment Sud du Poste de l'Est.

Le Comité prend ensuite connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal transmettant le devis N° 1640/A du Service d'Architecture, pour l'ensemble des réparations à effectuer.

Le Comité recommande l'ouverture du crédit nécessaire au Budget Ordinaire—Imputation 5—4—2—2.

SERVICE DE L'ELECTRICITE & DES EAUX.—A)—Carrefour Pottier—Lafayette.—Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Souter en date du 8 Mars 1929, signalant que le poteau du trafic au carrefour Pottier, Lafayette, est peu visible la nuit, en raison du faible éclairage de ce carrefour.

Par rapport N° 230/A du 13 Mars 1929, le Chef de la Garde fait connaître que la remarque de Mr. Souter est justifiée et demande le renforcement de l'éclairage à cet endroit très fréquenté et où passe une ligne d'autobus.

L'Ingénieur Municipal fait savoir qu'une lampe supplémentaire a été installée d'urgence à cet emplacement. La dépense de Tls. 60,00 étant imputée au Budget Ordinaire 5—6—1—3.

Le Comité donne son approbation à cette installation et estime que les poteaux du trafic pourraient être peints en blanc et noir avec de larges bandes horizontales.

B)—Carrefour Mercier—Lafayette.—Par rapport N° 250/A en date du 22 Mars 1929, le Chef de la Garde demande qu'il soit remédié le plus tôt possible à l'insuffisance d'éclairage au carrefour Mercier—Lafayette.

L'Ingénieur Municipal fait connaître qu'une lampe supplémentaire a été installée au centre de ce carrefour, la dépense s'élevant à Tls. 84,00 étant imputée au Budget Ordinaire 5—6—1—3.

Le Comité émet un avis favorable pour la ratification de cette dépense.

C)—Installation d'un radiateur au Poste Central.—Le Comité prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde N° 1/T en date du 4 Janvier 1929, demandant l'installation d'un radiateur électrique dans le bureau de la Permanence du Service du Trafic.

Lecture est ensuite donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal transmettant un devis N° 140 en date du 19 Mars 1929 du Service d'Electricité et des Eaux.

La dépense pour l'installation de ce radiateur serait de Tls. 50,00. Un crédit supplémentaire de ce montant, à valoir sur l'imputation 5, 6, 1, 4., sera demandé en fin d'année si cela est nécessaire.

Le Comité recommande l'ouverture du crédit afférent à cette installation.

SIGNAUX LUMINEUX.—Le Comité approuve le nouveau système de signaux lumineux devant être placés aux carrefours et estime au point de vue visibilité qu'il est préférable de conserver la couleur rouge pour la bande horizontale indiquant le ralentissement. Cette bande rouge ne sera apparente que la nuit après cessation du service de signalisation.

C. F. T. E. E.—Etablissement d'une voie de tramways, route Say Zoong.—Le Comité prend connaissance d'une lettre N° 2279/Mn. du 11 Mars 1929 de la Compagnie Française de Tramways, demandant l'autorisation de construire le long de la route Say Zoong une voie de tramways qui prolongerait jusqu'au carrefour Say Zoong—Haig, la ligne N° 4 venant du marché de l'Est et dont le terminus est actuellement au carrefour Say Zoong—Joffre.

Lecture est ensuite donnée du rapport N° 1159 en date du 16 Mars 1929 de l'Ingénieur Municipal et d'un rapport du Chef de la Garde en date du 18 Mars 1929.

Le Comité estime qu'avant d'émettre un avis, il est nécessaire de se rendre sur place pour décider du tracé à donner à cette voie de tramways, en tenant compte des conditions de circulation sur cette voie publique.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—A)—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 21 Mars 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 21 Mars 1929, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Teinturerie.*—Demande de Mr. Tse Tchai Liang pour ouverture d'une teinturerie, 240 rue du Marché.

« Cette petite teinturerie est installée dans la zone réservée aux établissements classés. La patente peut être délivrée sans difficulté.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Atelier de réparations d'automobiles.*—Demande de Mr. Song You Lien pour ouverture d'un atelier de réparation, 693 avenue Edouard VII.

« Cet atelier de réparations pour automobiles est installé dans une vieille maison chinoise à étage, qui menace ruine, les murs pare feu sont percés, les plafonds, piliers et escaliers sont en bois.

« Aucune mesure de précaution contre l'incendie n'est possible dans de telles conditions et les services sont d'accord pour proposer de refuser la licence, et inviter le propriétaire à démolir une construction qui présente un réel danger pour les occupants et les voisins.

« *Ecoles de Chauffeurs.*—Demande de Mr. N. P. Fedoroff pour ouverture d'une école de chauffeurs, 17 Linda Terrace, avenue Joffre.

« La Commission émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation sollicitée par Mr. Fedoroff qui exploite une école de chauffeurs depuis plus de trois ans.

« *Laboratoire.*—Demande de Mr. Lieu Yu Men pour ouverture d'un laboratoire, 1 passage 348 avenue Joffre.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'information.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Marchand de pâtes alimentaires.*—Shu Sou King, 130 rue Chapsal.

« *Épicerie.*—Mi Tso Ming, 2 passage 344, rue Amiral Bayle.

« *Vins & Spiritueux.*—Tsoung Da Yuen, 57 rue Eugène Bard—Liou Té Ping, 224 rue du Capitaine Rabier.

« *Boucheries.*—Yeh King Lai, 61 rue du Weikwé—Tsian Yong Ts'uïen, 113 rue Prentice.

« *Poissonneries.*—Ou Zeng Sing, 78 Marché de Siemen Wang Zeng Ti, 91 Marché de Siemen—Wang Zeng Zi, 90 Marché de Siemen.

« *Marchands de Cigarettes & de bonbons.*—Yang Tchong, 141 rue Tourane.

« *Tailleurs.*—Tsang Shin Chan, 3 passage 135 rue Kraetzer—Tseu Ken Tsoung, 4 passage 135 rue Kraetzer—Vai Shin Ziang, 3 passage 135 rue Kraetzer.

« *Etablissements Catégorie "C"*

« *Cercle.*—Demande de la Société Dang Kong Wei pour ouverture d'un Cercle Chinois, 25 rue des Poissons.

« La Corporation des Marchands de Produits Alimentaires du Quartier de l'Est possède depuis de nombreuses années un cercle N° 25 rue des Poissons.

« Sur avis favorable de la Police, la Commission propose de délivrer à cette association une licence de cercle indigène de la 3^e classe.

« *Hôpitaux.*—a.)—Demande de Mr. Tsai Wai Zeu pour ouverture d'un hôpital, 446 rue Brenier de Montmorand.

« La Commission n'est pas opposée à la délivrance de l'autorisation demandée, cette petite clinique indigène étant peu importante et tenue très proprement.

« b.)—Demande de Mme. Chang Hsian Wen pour ouverture d'un hôpital dans la cité Sang Yié Fang, avenue Joffre.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.

« *Hôtel.*—Demande de la Société Dah Yih Kong Yu pour ouverture d'un hôtel, 493 Cité Keng Yu Ly, rue Auguste Boppe.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation nécessaire sous réserve de l'observation des règlements municipaux et des prescriptions du Service d'Incendie.

« Elle propose, vu le peu d'importance de l'établissement, d'appliquer pour le calcul de la taxe, le tarif de maison de logeurs.

« *Restaurants.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux restaurants suivants :

« Tsang Pao Zeng, 340 Boulevard de Montigny—Liou Gnih, 204 rue du Weikwé—Tsing Sing Ding, 303 avenue Edouard VII—Cheng Siao Dou, 226 rue du Weikwé—Woo Gnie Veng, 65 rue Hennequin—Tchao Foh Shing, 601 rue Brenier de Montmorand—Tsiang Yao Zian, 92 rue Bourgeat—Wé Lai Dié, 2 passage 334, avenue Joffre—Seng Ghi Zai, 955 rue Amiral Bayle—Seng Hai Tong, 62 rue Lagrené—Shu Men King, 16 route de Zikawei.

« Le Secrétaire p. i.,

« Signé : G. ARNOUX. »

Les propositions de la Commission sont approuvées.

B)—Communication est donnée du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 4 Avril 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 4 Avril 1929, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Garage.*—Demande de Mr. Nee Hong Zu pour ouverture d'un garage public N° 744, rue Lafayette.

« Ce garage doit occuper une partie de l'atelier de réparation "Auto Paris" dont il est séparé par une cloison en planches.

« La Commission estime que la licence peut être délivrée à la condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements, fasse installer 3 extincteurs chimiques et des réserves de sable, et recouvre la cloison en planches avec une tôle métallique.

« Ce garage pourrait être compris dans la 4^e classe.

« *Atelier de vulcanisation.*—Demande de Mr. Nesterenko pour construire un atelier de vulcanisation de pneus et magasin de vente d'accessoires d'automobiles, 159 avenue du Roi Albert.

« Il serait nécessaire que la façade de cette boutique réponde aux exigences esthétiques de ce quartier de la Concession.

« Les plans de ces constructions, par trop rudimentaires, devront être améliorés et présentés pour un nouvel examen de la Commission.

« *Atelier de Tissage.*—Demande de MM. Léonard & Veyseyre pour construire un atelier de tissage
« sur le lot cadastral 3133.

« Après avoir pris connaissance des rapports des services, la Commission n'est pas opposée, en
« principe, à la construction d'un atelier de tissage à proximité de la limite de la zone réservée aux
« établissements classés.

« Toutefois, pour éviter d'incommoder les voisins, la Commission propose de délivrer le permis de
« construire nécessaire sous les réserves suivantes :

« 1^o)—Le travail de nuit sera interdit ;

« 2^o)—Le propriétaire de cet atelier devra déménager ses installations en cas de réclamations
« reconnues justifiées de la part des résidents du voisinage.

« *Laboratoires.*—a) Demande de Mr. Joffre pour ouverture d'un laboratoire, 20 rue Massenet.

« La Commission est d'avis de délivrer la patente nécessaire et d'inviter le demandeur à se confor-
« mer aux prescriptions du Service d'Incendie notamment installer un extincteur chimique dans la
« pièce qui sert d'entrepôt.

b)—Demande de Mr. Lion Yu Men pour ouverture d'un laboratoire, 1 passage 344 avenue Joffre.

La Commission estime que l'autorisation demandée peut être accordée à condition d'installer deux
« extincteurs chimiques, l'un dans la salle des broyeurs, l'autre à proximité de l'entrepôt.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services
« intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des
« licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :—

« *Boulangerie.*—P. Petrovsky, 18 passage 187, route G. Kahn.

« *Charcuterie.*—Ming Kee, 95 rue du Weikwé—Gneu Shung, 111 rue du Lieutenant Pétiot.

« *Marchand de conserves.*—Sze Seng Ling, 100 rue Lemaire.

« *Soies de Porcs.*—Zeng Sung Ling, 1 passage 38 rue Voisin.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôpital.*—Demande de Mme. Chang Hsian Wen pour ouverture d'un hôpital, 1 rue Chapsal.

« Cet hôpital comprend un service de consultation et une installation moderne de 80 lits. Etant
« donné le caractère de bienfaisance de cette fondation, la Commission propose de délivrer une patente
« gratuite.

« *Pension de famille.*—Demande de Mr. Matontz pour ouverture d'une pension de famille, 726 avenue
« Joffre.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.

« *Salle de danse.*—Demande de Mr. Sabiani pour réduction des taxes de son établissement "Victoria
« Café", N^o 7-9, rue Chu Pao San.

« Sur avis favorable des Services compétents, la Commission est d'avis d'accorder provisoirement
« le déclassement demandé.

« Le "Victoria Café" pourrait être compris dans la 3^e classe des établissements de ce genre, en
« attendant que ce classement soit revu à nouveau dans 3 mois.

« *Société.*—Demande d'enregistrement de la société de secours mutuels "Association des Hopehnais
« résidents à Shanghai", 281, Cité Dah An Ly, rue Kraetzer.

« Sur avis favorable du Chef de la Garde, l'autorisation demandée pourrait être accordée étant bien
« entendu que cette association ne tiendra pas de réunions politiques

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune
« objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Maison de Thé.*—Mo Pao Zie, 399 rue du Marché.

« *Restaurants.*—Ou Hei Shing, 145 rue du Marché—Loh Yu Ding, 220 boulevard de Montigny—Li
« Hong Yeü, 247 rue Bluntschli—Ziang Haing, 68 rue Bluntschli.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX. »

a) — *Atelier de Vulcanisation.* — Comme suite aux différentes demandes de Mr. Nesterenko pour installer un petit commerce, le Comité est d'avis de procéder à un supplément d'enquête avant de prendre une décision.

b) — Les autres proposition de la Commission sont approuvées.

PERMIS DE CONSTRUIRE. — A) — Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°) — *Route Frelupt, Lot Cad. 9866A.* — 1 résidence européenne ;

2°) — *Route Père Robert int., Lots Cad. 7552A & 7554A.* — 2 hangars (séchoir). Sous réserve d'approbation par la Commission des établissements classés ;

3°) — *Chemin N° 6, route Cardinal Mercier int., Lot Cad. 5519B.* — 8 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;

4°) — *Route Pottier, Lot Cad. 11083B.* — 1 bâtiment à 3 étages sur rez-de-chaussée (Maternité) ;

5°) — *Rue Bourgeat, Lots Cad. 8561A & 8070.* — 40 maisons chinoises à 2 étages ;

6°) — *Routes Lafayette & Cardinal Mercier, Lot Cad. 6563.* — 1 bâtiment à appartements et des magasins à 2 étages ;

7°) — *Rue Lagrené, Lot Cad. 295.* — 20 maisons chinoises à 2 étages et 3 chambres sur passage. Améliorer si possible le chemin d'accès ;

8°) — *Route de Zikawei, Lot Cad. 2628A.* — 1 maisonnette pour gardien ;

9°) — *Route Frelupt int., Lot Cad. 9913B.* — 12 maisons chinoises à étages ;

10°) — *Route Frelupt, Lot Cad. 13020A.* — 1 mur de clôture ;

11°) — *Route de Siéyès, Lot Cad. 7091G.* — 1 mur de clôture.

B) — Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°) — *Route des Sœurs, Lot Cad. 3611A.* — 12 magasins, 4 résidences et 4 maisons à 2 étages et 1 chambre sur passage. Les plans devront être présentés à la Commission en vue de la décision à prendre au sujet de l'alignement de la route des Sœurs.

2°) — *Rue Lafayette & Kahn, Lot Cad. 9242.* — 11 magasins doubles avec habitation. Plans à modifier. Exiger des murs parefeu dépassant la toiture.

La séance est levée à 7 heures 30

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Propriétés municipales. — *Avenue Pétain.* — La Commission autorise l'ouverture des crédits nécessaires à l'achat des terrains devant augmenter le frontage sur voie publique de la propriété municipale de l'avenue Pétain (Tls. 7 359,00).

Elle donne en outre son accord au projet d'échange proposé par le Comité.

Réseau routier. — A) — *Route Lorton.* — La Commission donne son approbation au tracé de la route Lorton prolongée de la route Paul Henry à l'avenue Joffre (Tracé Est).

Un plan devra paraître au Bulletin Municipal.

B) — *Chemin municipal N° 34.* — La Commission adopte la modification de tracé du Chemin municipal N° 34 à son débouché sur la route Kaufmann, suivant le plan qui lui est présenté.

Un plan devra être publié au Bulletin Municipal.

C. F. T. E. E. — *Etablissement d'une voie de tramways, route Say Zoong.* — La C. F. T. E. E. voudra bien faire connaître ses projets en ce qui concerne la création d'une ligne de tramways, route Say Zoong, et s'il s'agit pour l'avenir d'une ligne à trafic commun avec la Concession Internationale.

La Commission serait plus favorable, pour des raisons de circulation, à la création d'une ligne d'autobus.

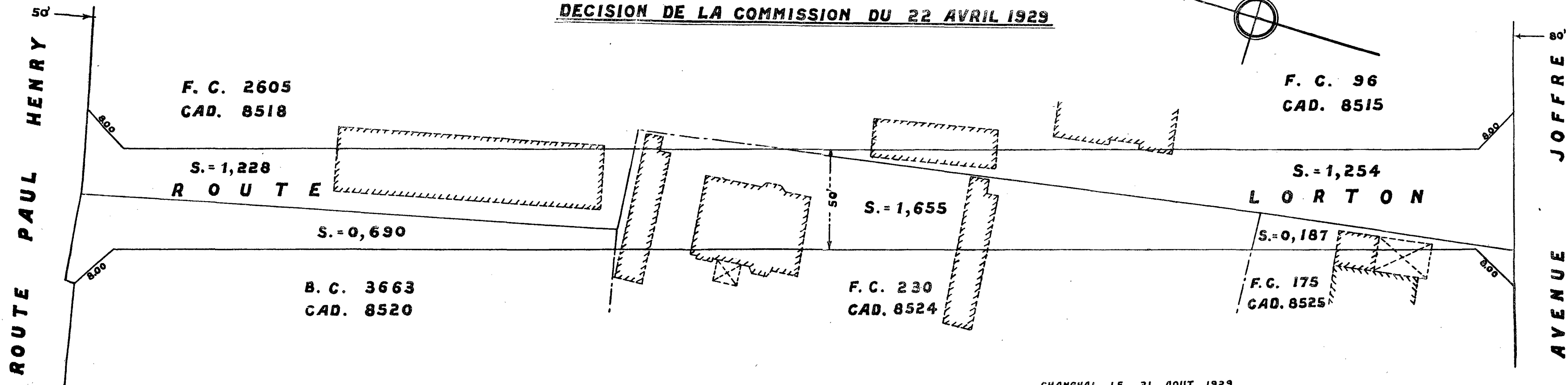
Les autres propositions du Comité sont adoptées.

PROLONGEMENT DE LA ROUTE LORTON

ENTRE ROUTE PAUL HENRY ET AVENUE JOFFRE

ÉTAT C.

DECISION DE LA COMMISSION DU 22 AVRIL 1929



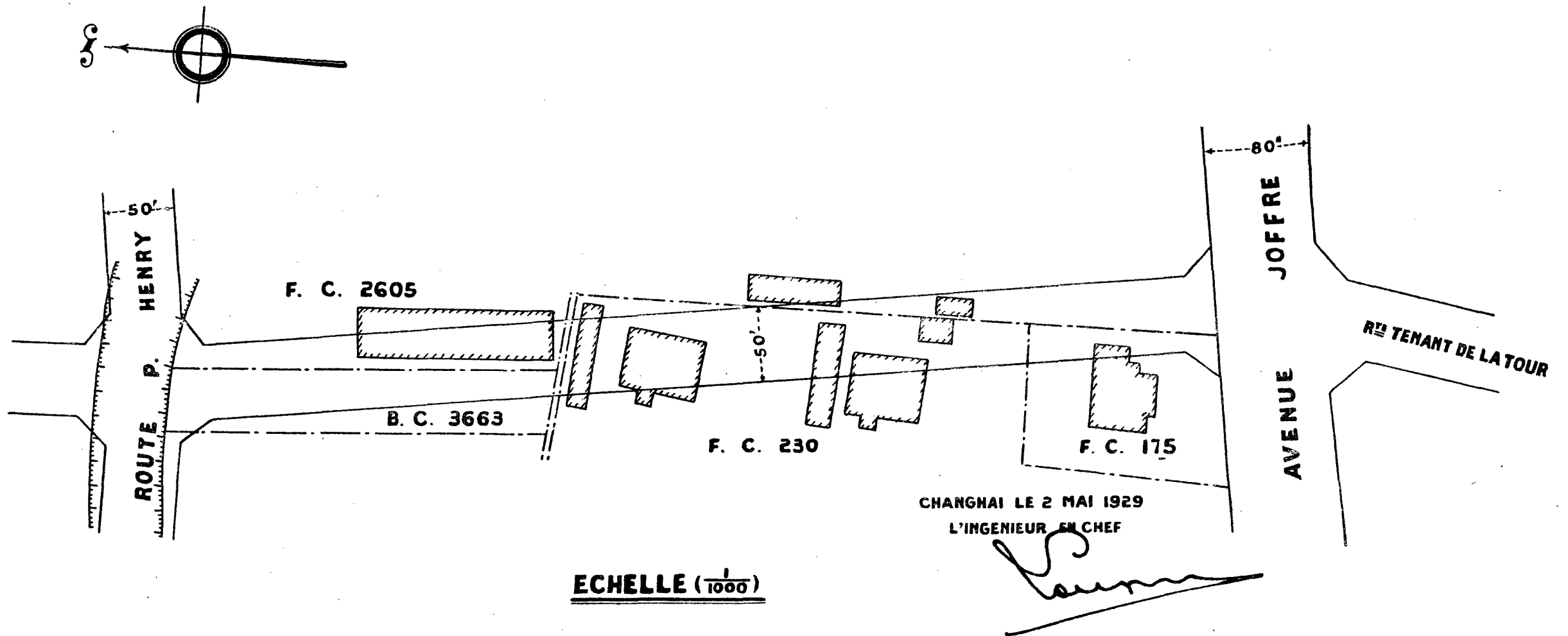
CHANGHAI LE 31 AOUT 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

EGHELLE DE 0,002 (500) PAR METRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 505 du 4 Octobre 1929

EXPROPRIATION POUR OUVERTURE ROUTE LORTON

DECISION DE LA COMMISSION DU 22 AVRIL 1929

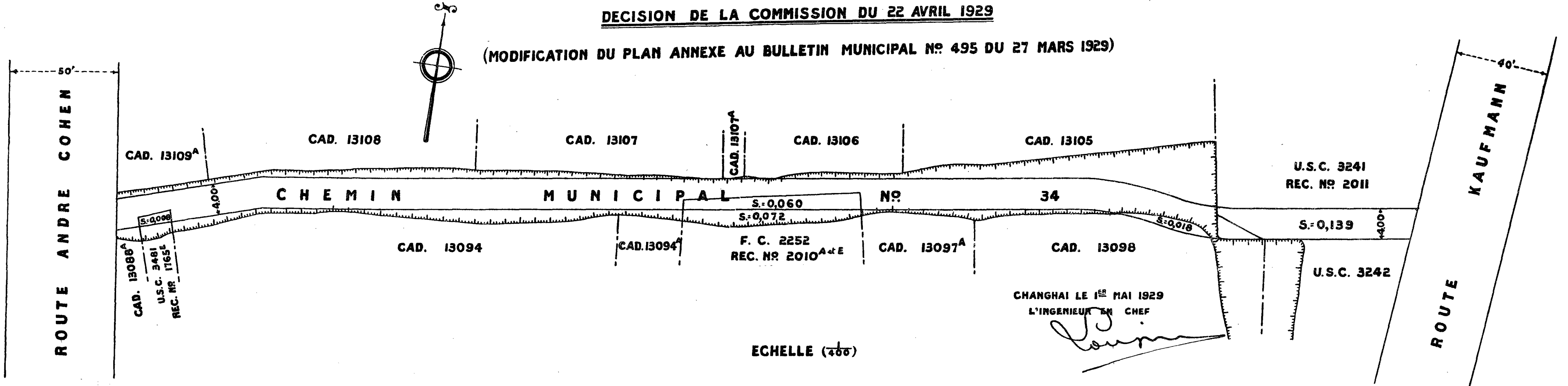


Annexe au Bulletin Municipal No. 499 du 10 Juin 1929

OUVERTURE CHEMIN MUNICIPAL DE 4 METRES N° 34

DECISION DE LA COMMISSION DU 22 AVRIL 1929

(MODIFICATION DU PLAN ANNEXE AU BULLETIN MUNICIPAL N° 495 DU 27 MARS 1929)



Annexe au Bulletin Municipal N° 499 du 10 Juin 1929

II)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le dix huit Avril, à cinq heures de l'après midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROPRIETES MUNICIPALES.—Communication est donnée d'une lettre en date du 16 Mars 1929 de la Standard Oil C^o. of New York, demandant la location d'un emplacement d'environ 12m.×12m. sur le terre-plein du boulevard de Montigny, côté rue du Consulat, pour y installer une station de ravitaillement à essence.

Après avoir pris connaissance des avis des Services intéressés et entendu les explications du Directeur Général, le Comité pense qu'il serait préférable au point de vue de la circulation de placer cette station au carrefour Montigny—Joffre (terre-plein côté Nord).

Le Comité estime que cet emplacement pourrait être loué à la Standard Oil C^o. of New York moyennant un loyer payable trimestriellement à déterminer.

DRAINAGE.—Le Comité prend connaissance du rapport N^o. B. C. 3848 en date du 11 Avril 1929 de l'Ingénieur Municipal, au sujet des travaux de mise en place du drainage des routes de Zikawei, Père Robert, Stanislas Chevalier et Conty, voté par la Commission au cours de sa séance du 4 Février 1929.

L'Ingénieur Municipal fait remarquer dans son rapport que ces travaux vont interrompre complètement, pendant un certain temps, la circulation sur ces voies. Le Comité propose d'en informer les riverains intéressés par voie d'affiches et d'annonces dans les journaux, et aviser la Compagnie Française de Tramways pour les modifications qui seront à apporter provisoirement aux itinéraires d'autobus et de railless cars empruntant les routes en question.

D'autre part, la Compagnie Française de Tramways devra être en alerte durant les travaux pour prévenir les conséquences d'un accident possible affectant les conduites maîtresses.

VOIRIE.—*Adjudication de Matériaux de Voirie.*—En vue de remédier aux difficultés d'approvisionnement en matériaux de voirie, le Comité est d'avis de créer un stock des fournitures ci-après :—

Rocaille jaune.....	10.000 m3
Sable de Sochow.....	1.500 »
Sable de Ningpo gros.....	1 000 »
Boutisses.....	15.000 pièces

Le Comité donne son approbation aux conditions de mise en adjudication présentées par le Directeur Général.

ASSAINISSEMENT.—Par rapport N^o. 133/P en date du 21 Mars 1929, le Chef de la Garde demande l'installation de bordures en ciment sur toutes les tombes des annamites de la Garde ou des Troupes de défense enterrés au cimetière de Lokawei.

Le Comité donne son approbation au devis de l'Ingénieur Municipal pour ce travail. La dépense s'élevant à Tls. 129,60 sera imputée au Budget Ordinaire 5, 3, 1, 5 et il sera tenu compte de cette demande en fin d'année si un crédit supplémentaire est nécessaire.

SERVICE DE L'ELECTRICITE & DES EAUX.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 4 Avril 1929 de la Cosmos Trading C^o. sollicitant l'autorisation de brancher une enseigne lumineuse sur l'éclairage public.

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité n'est pas d'avis de donner satisfaction à cette demande et propose qu'il soit répondu à cette Société de bien vouloir s'entendre avec la Compagnie d'Electricité pour cette installation privée.

C. F. T. E. E.—A.)—Electricité.—Communication est donnée des lettres N^{os}. 2179/PM. du 7 Décembre 1928 et 2249/PM. du 14 Février 1929 de la Compagnie Française de Tramways, au sujet du tarif applicable aux branchements d'électricité et du rapport N^o. R. 1151 du 20 Février 1929 de l'Ingénieur Municipal.

Le Comité estime que les modifications proposées par lettre municipale N^o. 211/C. F. T. du 7 Décembre 1928 sont très raisonnables et qu'il y a lieu de maintenir les propositions qui ont été faites à la Compagnie Française de Tramways.

B) —Eaux.—Lecture est donnée de la lettre et du rapport ci-après :

« C. F. T. E. E.

« Changhai, le 27 Mars 1929.

« N°. M-2297/Mn.

« EAU—PRODUCTION

« Usine de Tonkadou

« Monsieur le Secrétaire de la Commission
« Provisoire d'Administration Municipale
« de la Concession Française, de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Aux termes de l'art. 6 de l'accord relatif à notre 3^e conduite maîtresse, que nous avons conclu
« avec les Autorités Chinoises le 6 Mars 1929, et qui a reçu l'approbation de la Commission Municipale,
« nous devons, à l'expiration d'un délai de 2 ans à partir de cette date, réaliser l'alimentation en électricité
« de l'Usine des Eaux de Tonkadou soit par une Centrale électrique autonome, soit par emprunt à
« l'Usine de Nantao de la Compagnie Chinoise d'Electricité de la totalité du courant nécessaire.

« Nous avons l'honneur de vous informer qu'en vue de ne pas rendre l'Usine de Tonkadou, et par
« suite l'alimentation en eau de la Concession Française, entièrement et définitivement tributaire d'une
« seule usine d'électricité, nous avons l'intention d'adopter, le moment venu, la première des solutions
« indiquées ci-dessus, réalisée comme suit :

« Nous construirions, à l'emplacement indiqué sur le plan d'ensemble ETB. 307P. ci-joint, une
« Centrale électrique qui, ainsi que le montre le plan à plus grande échelle ETB. 327 également ci-joint,
« serait équipée avec 3 groupes électrogènes à moteurs Diesel à 4 temps d'une puissance de 750 CV.
« chacun. La puissance totale installée serait donc de 2250 CV., soit 1650 KW. environ alors que la
« pointe maximum de consommation de l'Usine de Tonkadou n'a été, au cours de l'été dernier, que de
« 800 KW. L'installation ainsi prévue serait donc suffisante pour une puissance de pompes simultanément
« utilisées double de celle qui a été atteint jusqu'à présent. La marge de sécurité serait par suite très
« large pendant plusieurs années, étant en outre remarqué :

« —d'une part que, au cas d'indisponibilité d'un ou même 2 groupes, nous disposerions à titre de
« secours des liaisons, qui seraient conservées, avec l'Usine électrique de Nantao et avec notre
« Centrale de Lokawei ;

« —d'autre part que la nouvelle Centrale serait susceptible d'extension, ainsi qu'il est indiqué en
« pointillé sur le plan ci-joint.

« A cette centrale seraient adjointes des cuves à mazout capables de contenir une réserve corres-
« pondant à 3 mois de marche environ, et reliées au Whangpoo par une tuyauterie permettant de
« recevoir le mazout directement de chalands-citernes.

« Le bâtiment de la Centrale comprendrait naturellement, en dehors des groupes électrogènes
« proprement dits, toutes les installations accessoires nécessaires : pots d'échappement, tuyauteries et
« pompes de circulation de combustible et d'eau, tableaux de distribution, pont-roulant pour montage
« et démontage des groupes, etc..., ainsi que la liaison de la nouvelle installation avec le réseau actuel de
« distribution Haute et Basse Tension dans l'intérieur de l'Usine.

« Avant de procéder aux études primitives de l'installation dont il s'agit, nous serions désireux
« d'obtenir l'accord de la Commission Municipale sur son principe,—ainsi que sur celui de l'inscription
« au Compte Contractuel—Travaux Neufs, des dépenses résultant de ladite installation.

« Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien demander à la Commission de nous donner cet
« accord de principe, étant entendu que l'étude définitive, avec estimation de la dépense prévue, lui
« serait soumise avant exécution des travaux.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur :
« Signé : R. MONSERAN. »

« Monsieur le Directeur Général,

« 1^o—*Emplacement.*—L'emplacement choisi est très rapproché des bassins de réserve. Il est à craindre
« que le battage des pieux des fondations du bâtiment, les vibrations des Diesel en marche, contribuent
« à la dislocation des bassins de réserve.

« La centrale pourrait être installée en bordure du fleuve au coin Sud, les inconvénients précédents
« n'en seraient pas diminués mais les accidents possibles, tels que fissures, seraient reportés sur les
« préfiltres et n'auraient qu'une importance secondaire sur la pollution éventuelle des eaux.

« 2^o—*Puissance.*—La puissance est acceptable car elle correspond à celle qui sera nécessaire lorsque
« la 4^e conduite maîtresse sera posée, les 4 conduites débitant à leur maximum.

« 3^o—*Accord sur le principe.*—Cet accord peut être donné sous les réserves du § suivant.

« 4^o—*Inscription au compte contractuel "Travaux neufs".*—Cette inscription pourrait être accordée en
« principe, sous les réserves suivantes :—

« a) — Toutes les précautions seront prises pour que l'installation de cette centrale et son exploitation
« n'entraînent pas d'accidents dans les installations déjà existantes. Toutes les dépenses de réparation
« qui résulteraient des accidents possibles seraient à la charge de la C. F. T. sans inscription au Compte
« Contractuel.

« b) — L'inscription des dépenses de cette centrale sera subordonnée à la condition qu'un réel souci
« d'économie ait présidé à l'adjudication de l'installation, tout en sauvegardant les garanties nécessaires,
« à une bonne fabrication du matériel et à son exploitation durable et régulière.

« L'Ingénieur Municipal,

« Signé : L. LOUZIER. »

Le Comité estime qu'un accord de principe pourrait être donné pour la construction à Tonkadou
de la Centrale proposée dans la lettre de la Compagnie, mais sous les réserves indiquées dans le
rapport de l'Ingénieur Municipal.

ETABLISSEMENTS CLASSÉS.—Communication est donnée du compte-rendu ci-après de la Commis-
sion des Etablissements Classés :—

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 11 Avril 1929.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 11 Avril 1929, à 3 heures de l'après-midi,
« au Bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Teinturerie.*—Demande de la Société Wo Fong pour installation d'une teinturerie, N^o. 3 passage
« 455, route Conty.

« La Commission donne avis favorable à l'installation de cette teinturerie dans la zone réservée aux
« établissements classés. Toutefois il conviendrait d'exiger l'installation d'un robinet de secours type
« "Torrent" dans la chambre des machines, et, de plus, le propriétaire devrait faire cimenter la cour
« intérieure de l'usine et assurer un bon drainage des eaux usées.

« *Fabrique de cigarettes.*—Demande de Mr. Tchang Tse King pour installation d'une fabrique de
« cigarettes, 21 passage 248, route Cassini.

« Cette fabrique de cigarettes qui se trouve dans la zone réservée aux établissements classés, com-
« porte des aménagements convenables. L'autorisation nécessaire peut être accordée sous les réserves
« suivantes :—

« 1^o)—Installer deux robinets de secours contre l'incendie type "Torrent";

« 2^o)—Cimenter les locaux du rez de chaussée.

« *Etablissements Catégorie "B"* »

« *Garages.*—*a*)—Demande de Mr. Carl Nahmmacher pour transfert à son nom de la licence de « garage "Modern Motor Service", 565—567, avenue Foch.

« Des réclamations de résidents voisins sont déjà parvenues à l'Administration Municipale au sujet « des bruits émanant de la forge installée dans une baraque en bois située au sud-ouest de ce garage.

« Avant d'accorder l'autorisation demandée, il y a lieu d'inviter le propriétaire à se conformer aux « règlements municipaux, c'est à dire :—

« 1°)—Démolir les constructions rudimentaires en bois et en bambou qui se trouvent dans la cour « et constituent un danger d'incendie ;

« 2°)—Déplacer la forge à l'intérieur de l'atelier pour atténuer le bruit gênant pour les voisins.

« 3°)—Installer deux robinets de secours type "Torrent" en cas d'incendie ;

« 4°)—Cesser le travail dans les ateliers de réparation au plus tard à 22 heures.

« *b*)—Demande de Mr. S. V. Zing pour construire un garage public sur le lot cadastral 6529, angle « routes Père Robert—Lafayette.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.

« *Ecole de chauffeurs.*—Demande de "The Yellow Taxicab Co. of China" pour obtention d'une licence « d'école de chauffeurs.

« La licence demandée pourrait être délivrée conformément au nouveau règlement sur les écoles de « chauffeurs.

« *Laiterie.*—Demande de la Société A Wah Dairy pour construire deux laiteries sur les lots cadas- « traux 12014A & 12024, chemin municipal N°. 5.

« La Commission donne en principe avis favorable pour la construction de ces deux petits établis- « sements sous réserve de l'observation des mesures spéciales imposées aux laiteries.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des « licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pharmacies.*—Peu King Woa, 18 cité 151, avenue Joffre—Kie Tsu Shing, 86 passage 409, route « Père Robert.

« *Charcuterie.*—Lo Ko Ki, 163 rue Kraetzer.

« *Boissons Gazeuses.*—Mme. Ou, 611 route Hervé de Siéyès.

« *Epieerie.*—Zi King Chi, 31-32 route de Zikawei.

« *Produits Alimentaires.*—Loh Seng Tsang, 177 boulevard de Montigny.

« *Etablissements Catégorie "C"* »

« *Cafés-restaurants.*—*a*)—Demande de Mr. Sabatier pour transfert de la licence du Café Charleston « au nom de Mme. Sabatier.

« La Commission ne voit pas d'inconvénient au transfert de cette licence.

« *b*)—Demande de Mr. S. G. Tkachenko pour ouverture d'un café-restaurant, 403 avenue Joffre.

« La Commission est d'avis de délivrer une licence de café de la 3^e classe à ce petit établissement.

« *Maison de Tolérance.*—Demande de Mme. Wang Ah Pao pour transférer son établissement au « N°. 3, cité Ngo Min Ly, rue Vouillemont.

« La Commission prend note de la nouvelle adresse N°. 3, cité Ngo Min Ly, rue Vouillemont.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :—

« *Pension de Famille.*—Dung Yoh Dee, 160 route Vallon.

« *Restaurants.*—Oueng Sio Ding, 30 rue Colbert—Tsang King Dang, 486 avenue Joffre—Tcheng Shing, « 791 avenue Edouard VII.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé: G. ARNOUX. »

a)—*Laiterie*.—Le Comité propose qu'il soit procédé à un supplément d'enquête en ce qui concerne la demande de la Société A Wah Dairy pour construire deux laiteries sur les lots cadastraux 12014A et 12024, chemin municipal N^o. 5.

b)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1^o)—*Route Fergusson, Lot Cad. 12636.*—2 maisons européennes et garages ;

2^o)—*Route Bluntschli int., Lot Cad. 1694.*—2 résidences chinoises à étage ;

3^o)—*Route de Zikawei int., Lot Cad. 7551A.*—3 maisons chinoises sans étage ;

4^o)—*Route Duplex int., Lot Cad. 12008A.*—1 résidence chinoise à étage ;

5^o)—*Rue Marco Polo & avenue Edouard VII, Lot Cad. 493A.*—37 magasins à 2 étages, 39 hongts et 3 chambres sur passage ;

6^o)—*Route Lafayette, Lot Cad. 9291.*—3 maisons semi-européennes ;

7^o)—*Rue du Capitaine Rabier, Lot Cad. 2546.*—3 maisons chinoises à étage (reconstruction des maisons incendiées) ;

8^o)—*Route Lafayette int., Lot Cad. 9068.*—1 résidence semi-européenne. Le permis ne pourra être délivré qu'après paiement des taxes dont le demandeur est redevable envers l'Administration Municipale ;

9^o)—*Avenue Dubail, Lot Cad. 2158.*—90 maisons semi-européennes, 11 boutiques et 25 garages. Imposer aux demandeurs la construction de murs de 15" au rez de chaussée, jusqu'au niveau du 1^o étage.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

J. COCHET

J. SAUVAYRE

WEI DING YONG

Les propositions du Comité sont approuvées.

C. F. T. E. E.—La Commission examine une police d'abonnement d'éclairage établie par la C. F. T. pour une consommation de 4 lampes 50 bougies.

Le dépôt de garantie exigé par la Compagnie s'élève à Tls. 8, alors que d'après les contrats, le montant de ce dépôt n'aurait dû être que de Tls. 3,50 (Art. 5 de la Police).

La Commission charge le Directeur Général de rappeler par lettre la Compagnie à l'observation de la Convention du 25 Février 1924.

Comité des Finances et du Contrôle.—Communication est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix neuf Avril, à dix sept heures, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France.

Le Président fait connaître que Messieurs Speelman et Wilkinson, agissant au nom du Comité des Finances, ont examiné les possibilités actuelles du marché financier de la place, afin de déterminer les conditions de l'emprunt municipal qui doit être réalisé selon le programme de travaux arrêté pour l'exercice 1929.

D'après les renseignements recueillis, les conditions devront se rapprocher le plus possible des avantages offerts actuellement au public par les différentes émissions, ainsi que des cours récents auxquels se traitent les obligations municipales.

Le Comité, après avoir envisagé les charges d'un emprunt de 1 million de taëls prie Messieurs Speelman et Wilkinson de continuer leurs démarches afin que le prochain Comité puisse faire les propositions nécessaires à la Commission Municipale.

La séances est levée à 18 heures.

Signé : E. KOEHLIN
E. CHARLOT
J. DONNÉ
G. LÉBOUCQ
LO PA HONG
M. SPEELMAN
E. S. WILKINSON

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 20 Avril 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 184.188,32, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ
G. LÉBOUCQ
L. LION
J. SAUVAYRE
M. SPEELMAN
TCHOU YEN
E. S. WILKINSON

Séance Extraordinaire de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 3 Mai 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le trois Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Emprunts.—Après avoir entendu les explications de son Président,

Etant donné la nécessité de trouver des ressources nouvelles en vue de faire face aux dépenses de travaux extraordinaires en cours ou à entreprendre,

La Commission décide l'ouverture d'un emprunt de Tls. 800.000,00, émission à Tls. 97, et portant intérêt à 7 % l'an, aux conditions suivantes :

« 1^o—Les obligations sont émises à Tls. 97 et seront remboursées au pair, en totalité, à l'expiration de « la 10^e année, le 10 Mai 1939.

« La Commission Municipale se réserve le droit d'effectuer le remboursement, par anticipation, de tout « ou partie de l'emprunt moyennant un préavis de 6 mois qui sera notifié au public par le Bulletin Municipal « et la Presse de Changhai.

« 2^o—Les titres porteront intérêt à 7 % l'an à compter du jour de la souscription; payable, à terme échu, « les 10 Mai et 10 Novembre de chaque année. Pour chaque échéance, l'Administration Municipale fera « parvenir aux porteurs des récépissés d'intérêt.

« 3^o—Les obligations sont transférables et les porteurs inscrits sur le registre tenu à cet effet par l'Admi- « nistration Municipale seront seuls reconnus comme légitimes possesseurs de titres.

« 4^o—Au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt, la Concession Française de Changhai « affecte ses propriétés et ses revenus, sous réserve des garanties données aux porteurs d'obligations des « emprunts 1903, 1911, 1914, 1916, 1921, 1923, 1924, 1925, 1926, 1928.

« 5^o—Les souscriptions seront reçues au Bureau du Secrétaire de la Commission à partir du 10 « Mai 1929.

Egalement, la Commission décide, conformément à l'accord intervenu entre la Municipalité et l'International Savings Society, de lever aux conditions arrêtées précédemment, la 2^e tranche de l'emprunt 1928.

Le Président remercie au nom de la Commission MM. Speelman & Wilkinson, pour les démarches qu'ils ont bien voulu faire dans le but d'assurer le succès de l'emprunt.

Banque Municipale d'Epargne.—La Commission décide, en principe, la création d'une Banque Municipale d'Epargne, et charge les Services d'étudier un projet complet qui lui sera soumis pour décision définitive.

Une tranche de Tls. 50.000,00, de l'emprunt susvisé, sera conservée par l'Administration Municipale, et tenue à la disposition de la Banque Municipale d'Epargne, qui les attribuera au fur et à mesure des versements.

Secours ou Gratifications au Personnel Municipal.—La Commission décide de ne plus verser en argent liquide le montant des gratifications ou secours qui pourraient être attribués par l'Administration Municipale à son personnel, mais de donner pour un montant équivalent, des obligations des emprunts municipaux.

Les obligations nécessaires seraient prises sur la tranche de Tls. 50.000 conservée par l'Administration Municipale.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
J. COCHET
G. LÉBOUCQ

LO PA HONG
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
E. S. WILKINSON

Séance Extraordinaire de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 9 Mai 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le neuf mai, à six heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 Mai 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Emprunts.—Après avoir entendu les explications de son Président, la Commission Municipale, après délibération, décide de porter l'emprunt en cours à 1.200.000 taëls. Une annonce devra être publiée dans les journaux pour en informer le public.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé: E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
CHANG SIAU LING
J. DONNÉ
G. LÉBOUCQ
L. LION
LO PA HONG
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 17 Mai 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix sept Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 Mai 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Emprunt Municipal de 1911.—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après de tirage au sort des obligations de l'Emprunt 1911 amorties en 1929:—

EXTRAIT DES MINUTES NOTARIÉES DE LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt neuf et le quinze Mai, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, Gaston WILLOQUET, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, et en présence de Messieurs Jean DONNÉ, Membre de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, Max WAROQUIER, Chef du Bureau des Finances de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1911 imprimées au verso des titres et ainsi conçu:—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls: 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1^{er} Juin 1921, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté par le « Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT SOIXANTE TREIZE obligations de l'Emprunt contracté en 1911 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes:—

Nos: 23—68—84—89—99—123—134—138—161—164—168—196—204—208—225—253—275—290—
349—380—387—392—439—447—456—464—466—561—601—604—620—637—640—689—693—760—774—
798—807—819—837—841—860—862—868—878—886—891—896—929—937—962—971—988—1022—1107—
1129—1151—1172—1178—1211—1256—1273—1277—1285—1294—1300—1304—1323—1360—1369—1374—
1378—1451—1458—1468—1477—1487—1504—1527—1529—1549—1554—1571—1604—1629—1635—1662—
1734—1767—1852—1861—1891—1913—1919—1934—1954—1958—1978—2003—2016—2043—2087—2121—
2141—2145—2157—2169—2183—2226—2227—2247—2302—2361—2363—2370—2414—2455—2473—2566—
2663—2682—2772—2780—2791—2837—2896—2958—2961—2978—2996—3000—3037—3045—3071—3103—
3105—3122—3137—3167—3182—3190—3299—3395—3405—3430—3453—3472—3479—3481—3497—3520—
3555—3593—3634—3641—3642—3660—3662—3704—3713—3720—3740—3751—3792—3800—3801—3874—
3916—3960—3987—3989—3991.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs J. DONNÉ, M. WAROQUIER et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé: J. DONNÉ—M. WAROQUIER—G. WILLOQUET.

Pour copie certifiée conforme:

Changhai, le 15 Mai 1929,

Le Chancelier,

Signé: G. WILLOQUET.

Avenue Dubail.—Au cours de sa séance du 7 Janvier 1929, la Commission avait décidé l'élargissement à 60' de l'avenue Dubail et la création d'une zone non œdificandi de 5' de chaque côté de cette voie publique.

La Commission examine une pétition en date du 13 Mars 1929, signée par un certain nombre de riverains de l'avenue Dubail, demandant à la Commission Municipale de supprimer purement et simplement cette servitude non œdificandi qui léserait par trop les intérêts particuliers de ces propriétaires.

Après avoir entendu les explications de son Président, la Commission prend la décision suivante qui annule celle du 7 Janvier 1929:—

1°—suppression de la zone non œdificandi de 5' de chaque côté de l'avenue Dubail;

2°—élargissement à 70' de cette voie publique.

Des plans de l'avenue Dubail indiquant le nouvel élargissement, devront être publiés au prochain Bulletin Municipal.

Service des Travaux.—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 67,20 au cantonnier N°. 185, Hou Ho Deu, démissionnaire après 9 ans de service.

Garde Municipale.—Par rapport en date du 25 Avril dernier, le Chef de la Garde signale la conduite courageuse d'un certain nombre d'agents qui, avec une habileté qui les honore, ont solutionné au péril de leur vie une affaire compliquée d'enlèvement.

La Commission adresse ses félicitations à l'inspecteur Bardy, au brigadier Dulinatz, au sergent détective chinois N°. 4, au brigadier détective chinois N°. 73, au détective chinois N°. 59 et à l'élève détective chinois N°. 26.

Par ailleurs, sur proposition du Chef de la Garde, la Commission décide d'attribuer à l'inspecteur Bardy, blessé au cours de l'arrestation des bandits, la Médaille d'or de l'Administration Municipale avec agrafe, comportant un traitement mensuel de Tls. 20,00, tant que le titulaire restera au service de l'Administration Municipale.

L'inspecteur Bardy, déjà titulaire de la Médaille d'argent, s'est toujours signalé par sa brillante conduite au cours de nombreuses opérations de police.

Service d'Incendie.—A.—Sur proposition du Commandant du Torrent, la Commission décide d'attribuer, à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet prochain, la Médaille d'or des pompiers volontaires à Monsieur G. Charlot, qui compte plus de 7 années de présence au "Torrent", et la Médaille d'argent des pompiers volontaires à MM. G. E. O. Mayne, G. C. Nazer; J. E. R. Harris, A. G. Mossop, R. Grimshaw, J. B. Wishart, E. S. Thellefsen & H. J. Faers, qui ont 4 années de présence au "Torrent".

B.—La Commission enregistre les nominations suivantes au sein de la Cie. des pompiers volontaires, "Le Torrent" N°. 1:

Mr. A. L. Chollot, est nommé au grade de Capitaine,

Mr. J. Amiot, est nommé au grade de Sous-Lieutenant,

Mr. R. Charleux conserve son grade de Lieutenant.

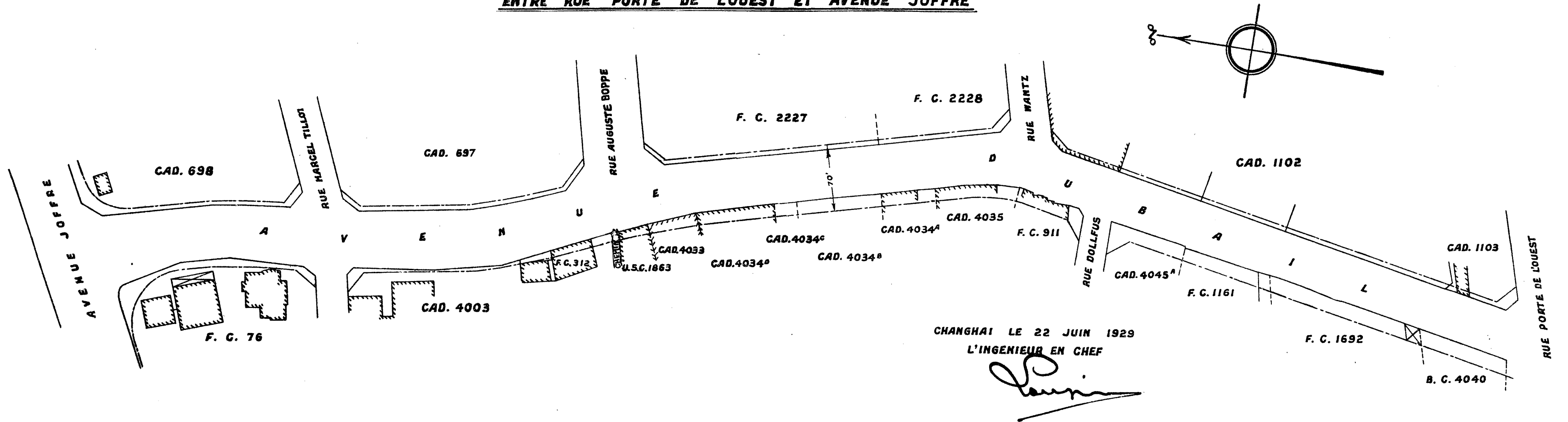
Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Après avoir pris connaissance d'une lettre en date du 30 Avril 1929 du Frère Provincial Vincent, la Commission décide le renouvellement du contrat relatif au fonctionnement de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, pour une nouvelle période de 10 ans expirant le 1^{er} Septembre 1939.

Le Directeur Général est chargé de préparer le texte du nouveau contrat, en tenant compte des conditions générales indiquées dans le contrat passé le 3 Juin 1919 et des changements proposés par le Frère Vincent en ce qui concerne le nombre des professeurs et les traitements et indemnités à leur attribuer.

Adjudications. — *Service d'Incendie.* — La Commission prend connaissance d'un rapport du Chef du service d'Incendie en date du 10 Mai 1929, signalant que les 600 pieds de cuir pour doublure de tiges de bottes livrés par la Maison Racine & Cie, à la suite de la décision de la Commission Municipale du 25 Janvier 1929, la déclarant adjudicataire pour cette fourniture, ne sont pas conformes à l'échantillon.

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DUBAIL A 70'

ENTRE RUE PORTE DE L'OUEST ET AVENUE JOFFRE

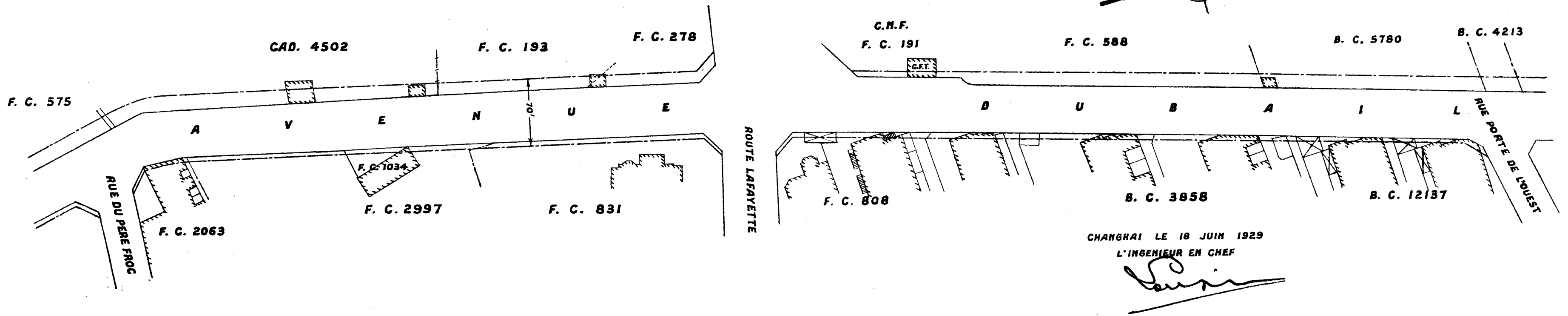


CHANGHAI LE 22 JUIN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

Annexe au Bulletin Municipal N^o. 503 du 2 Août 1929

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DUBAIL A 70'

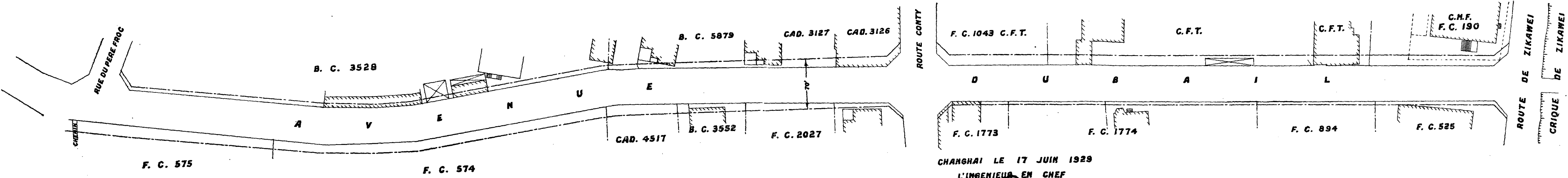
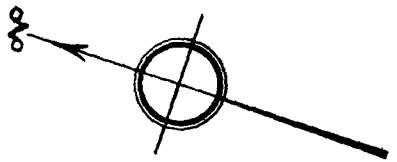
ENTRE RUE DU PERE FROC ET RUE PORTE DE L'OUEST



Annexe au Bulletin Municipal N^o. 503 du 2 Août 1929

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DUBAIL A 70'

ENTRE RUE DU PERE FROC ET ROUTE DE ZIKAWEI



CHANGHAI LE 17 JUIN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

Launier

Annexe au Bulletin Municipal No. 503 du 2 Août 1929

La Commission décide de rebuter cette livraison. Une Commission de recette qui se composera du Directeur Général, du Commandant du Torrent et du Chef du service d'Incendie, examinera si le cuir livré peut être utilisé et proposera, s'il y a lieu, l'admission de la livraison rebutée, en fixant une juste réduction à apporter dans les prix en égard aux défauts de fourniture.

Garde Municipale.—La Commission prend connaissance du rapport ci-après faisant suite à sa décision du 22 Avril 1929.

COMMISSION DE RECETTE DU 14 MAI 1929

Par décision de la Commission Municipale en date du 22 Avril 1929, la fourniture de drap national faite par la Maison Goyet a été rebulée en raison de sa non conformité à l'échantillon présenté au moment de l'adjudication.

Conformément à la décision ci-dessus, la Commission de recette, composée du Directeur Général et du Chef de la Garde, après avoir examiné le drap livré, estime que cette marchandise pourrait tout de même être utilisée par l'Administration et propose de prendre livraison de ce drap moyennant une réduction de 10% sur le prix indiqué, étant donné la qualité de cette fourniture.

Signé: M. VERDIER
E. FIORI

La Commission décide l'acceptation de cette livraison aux conditions proposées par la Commission de Recette.

Règlements Municipaux.—Comme suite à diverses additions apportées par le Shanghai Municipal Council aux règlements sur les garages publics, sur les voitures automobiles et sur les auto-camions, la Commission donne son approbation aux propositions ci-après du Chef de la Garde pour modifier les règlements en vigueur sur la Concession Française :

1°—*Règlement sur les garages publics.*—

« Art. 2 A.—En aucun cas, les véhicules du garage ne pourront être garés sur la voie publique, ni y stationner soit pour réparations, soit pour toute autre raison. »

2°—*Règlement sur les voitures automobiles de louage.*—

« Additif à l'Art. 4—Les plaques délivrées avec la licence restent la propriété de la Municipalité Française. Le détenteur de la licence en sera responsable jusqu'au moment où ces plaques seront rendues « au service du trafic, et sera tenu d'acquitter les taxes municipales pour le temps pendant lequel il aura « gardé ces plaques, qu'il les ait utilisées ou non. »

Cette même modification est adoptée pour l'article 4 de chacun des règlements suivants :

1°—Règlement sur les voitures automobiles privées

2°— » » motocyclettes

3°— » » auto-camions

4°— » » remorques.

« Additif à l'art. 16.—Le conducteur de chaque voiture sortant pour une course devra être porteur « d'un bulletin rédigé en français ou en anglais et mentionnant le numéro de la voiture, le nom et l'adresse « de la personne qui l'a louée ainsi que l'heure de départ du garage.

« Il est absolument interdit aux chauffeurs de faire du racolage sur la voie publique et ils doivent « rentrer à leur garage dès qu'ils sont libérés par le client dont le nom est mentionné sur leur bulletin.

3°—*Règlement sur les auto-camions.*—

« Art. 1 A.—En aucun cas, le véhicule couvert par la présente licence ne pourra être employé comme « camion de louage pour le transport de personnes. »

Règlement relatif aux employés municipaux auxiliaires.—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de la Garde en date du 2 Avril 1929 et d'une note du Directeur Général, la Commission enregistre la modification ci-dessous de l'Art. VI du Règlement relatif aux employés municipaux auxiliaires :

« *Ancien article IV.*—Le Président du Conseil peut accorder aux employés municipaux auxiliaires, sans « que cela constitue pour eux un droit, un mois de congé avec traitement, par douze mois de service. »

« *Nouvel article VI.*—Le Président du Conseil peut accorder aux employés municipaux auxiliaires, sans « que cela constitue pour eux un droit, un mois et demi de congé avec traitement par douze mois de service.

« Quel que soit le nombre d'années de service accomplies par l'employé, le congé susceptible d'être « accordé par le Président, aux conditions déterminées ci-dessus, ne pourra être d'une durée supérieure à « 9 mois.

« Les demandes de congé ne seront examinées que si l'employé compte au moins 5 années de service, « sauf si ces demandes sont présentées pour raison de santé, et accompagnées d'un certificat délivré par le « Médecin Municipal. »

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 1^e trimestre 1929, fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 4.557,32.

Redevances.—*Droits de Quayage.*—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 1^e trimestre 1929 s'élève à Tls. 57.238,26, en diminution de Tls. 5.130,21 par rapport au trimestre précédent et en augmentation de Tls. 16.596,44 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1928.

C. F. T. E. E.—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 1^e trimestre 1929 se sont élevées respectivement à Tls. 218.622,82, Tls. 47.812,39 et Tls. 167.126,62.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 10.931,14, Tls. 3.328,47 et Tls. 8.356,33.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité du Greater Shanghai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 653,61, soit 6% de Tls. 10.893,59. (Imputation: Titre 3—Chap. 8—Art. 13.)

Salle des Fêtes.—Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Lin Fong Mien et du Dr. Tsu Ming Y demandant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes municipale pour une exposition des œuvres des professeurs de l'Institut National des Arts (Hangchow), durant cinq jours à partir du 20 Mai 1929.

Etant donné le but poursuivi par cet Institut, la Commission décide, à titre exceptionnel, de mettre gratuitement à sa disposition la salle des fêtes municipale pour une durée de 5 jours.

Publicité.—La Commission enregistre la lettre suivante faisant suite à sa décision du 22 Avril 1929:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, May 9, 1929.

N° 4284/2.

M. Verdier, Esq.,
Director-General.

G. Arnoux, Esq.,
Acting Secretary,
French Municipal Administration.

Gentlemen,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of May 3, wherefrom it is noted that your Administration has been pleased to agree to act in concert with the Council in prohibiting the carrying of advertisements on the coats of public ricscha pullers.

In accordance with your request for information as to the reasons actuating the Council's prohibitory policy in this regard, I have the honour to inform you that the Council deems this form of advertising as dehumanising and calculated to bring the Settlement's good name into disrepute.

I have the honour to be,

Gentlemen,

Your obedient servant,

Signed: S. M. EDWARDS.

Secretary.

Banque Municipale d'Épargne.—Comme suite à sa décision du 3 Mai 1929, la Commission décide la création d'une Banque Municipale d'Épargne dont le fonctionnement sera subordonné aux conditions du règlement ci-dessous:

RÈGLEMENT DE LA BANQUE MUNICIPALE D'ÉPARGNE

1.—Les dépôts peuvent être effectués pour n'importe quel montant, en taëls ou en dollars, monnaie locale. Les dépôts en dollars sont convertis en taëls au cours du jour. La Commission Provisoire se réserve le droit de limiter le maximum de chaque dépôt.

2.—Les dépôts sont reçus par la Banque Municipale d'Épargne (Hôtel Municipal, rue du Consulat), du 1^e au 5^e jour de chaque mois.

3.—Chaque déposant recevra un pass-book sur lequel sera porté le détail des versements effectués. Le pass-book doit obligatoirement être présenté à chaque versement.

4.—Les comptes des déposants seront crédités trimestriellement d'un intérêt dont le taux sera fixé chaque année par la Commission Provisoire (le taux d'intérêt, pour l'année 1929, a été fixé à 5 %). Cette opération se fera les 5 Février, 5 Mai, 5 Août et 5 Novembre: l'intérêt sera calculé sur l'avoir du compte au 5^e jour de chaque mois.

5.—Les 5 Février, 5 Mai, 5 Août et 5 Novembre, des obligations des emprunts municipaux en cours, émis en monnaie d'argent, seront assignées aux déposants, jusqu'à concurrence du maximum permis pour chaque compte de dépôt et en prenant pour base l'arrêté du compte au 5^e jour du mois précédant celui de l'assignation. Les sommes en dépôt porteront intérêt jusqu'à la date d'assignation des obligations aux déposants. Les comptes de dépôt seront débités du montant des obligations, calculées au prix d'émission fixé par la Commission Provisoire pour l'emprunt en cours. Le solde créditeur du compte sera reporté à nouveau.

6.—Les dépôts ne peuvent donner lieu à des retraits que dans les cas suivants:

- a) au décès d'un déposant, le solde créditeur du compte avec intérêts, sera payé sur demande faite par la personne désignée légalement;
- b) si la Commission Provisoire refusait de recevoir d'autres dépôts, les soldes créditeurs des comptes, après remise des obligations selon les règles prévues à l'article 5, seront remboursés immédiatement aux déposants;
- c) à condition de prévenir 3 jours à l'avance, un déposant peut demander la liquidation de son compte à n'importe quel moment; dans ce cas, une assignation d'obligations sera faite selon les règles prévues à l'article 5 et le solde créditeur restant sera remboursé. Aucun intérêt ne sera alloué sur de tels comptes, sauf pour ceux déjà crédités en vertu de l'article 4 du règlement.

La Banque Municipale d'Épargne est ouverte de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

La Commission fixe à 5 % le taux d'intérêt pour l'année 1929.

Par ailleurs, la Commission vote un crédit supplémentaire pour l'achat du matériel et la solde du personnel nécessaire au fonctionnement du nouveau Service.

Ces dépenses seront imputées de la façon suivante au Chapitre 15 du Titre III qui est ainsi créé au Budget Ordinaire 1929.

TITRE III.—SERVICES DIVERS

CHAPITRE 15.—BANQUE MUNICIPALE D'ÉPARGNE

Art. 1.—Personnel.....	Tls. 750,00
» 2.—Matériel.....	» 1170,00
» 3.—Dépenses diverses (chauffage, etc...).....	» 50,00
	<u>Tls. 1970,00</u>

Ordures ménagères.—La Commission décide la formation d'un Comité qui se composera des Membres du Comité d'Hygiène et de Mr. Speelman, pour étudier la question de l'enlèvement des ordures ménagères à l'intérieur des passages, routes privées et cités.

Comité des Travaux.—A.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après:—

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-quatre Avril, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. Schwyzer, Vice-Président de la Commission Municipale.

PANNEAUX-RECLAMES.—*Location d'un emplacement en face du lot cad. 111, Avenue Edouard VII.*—Le Directeur Général fait savoir au Comité qu'une seule offre a été reçue de l'Oriental Advertising Agency pour la location de l'emplacement ci-dessus.

Le Comité propose donc de consentir la location à cette Société, moyennant un loyer annuel de Tls. 400,00 et aux conditions indiquées dans l'appel d'offres.

AUTOBUS.—Le Comité enregistre la lettre ci-après en date du 3 Avril 1929 de la China General Omnibus Co., transmettant les horaires pour les lignes d'autobus express "A" et "C".

THE CHINA GENERAL OMNIBUS CO., LTD. Shanghai, April 3rd 1929.

The Secretary,
French Municipal Council,
Shanghai.

Dear Sir,

EXPRESS SERVICES:

With reference to our letter of 22nd ulto., we beg to advise that in response to many requests which we have received from the public, we propose, subject to your permission, to continue our «C» service in accordance with the enclosed Time-table.

Thanking you in anticipation.

Yours faithfully,
CHINA GENERAL OMNIBUS CO., LTD.

EXPRESS SERVICES

In view of the number of requests which have been received from patrons the Express Services will be continued as from 2nd April arranged as follows:

	Jessfield Park	French Bund	Jessfield Park
	Depart	Arrive	Arrive
«A» EXPRESS	8.24 a.m.	8.49 a.m.	9.16 a.m.
	11.35 »	12.00 Noon	12.30 p.m.
	1.30 p.m.	1.55 p.m.	2.25 »
	4.45 »	5.10 »	5.40 »
		8.51 a.m.	
		12.05 p.m.	
		2.00 »	
		5.15 »	

	Brenan Piece Depart	Garden Bridge Arrive	Garden Bridge Depart	Brenan Piece Arrive
« C » EXPRESS	8.21 a.m.	8.51 a.m.	8.54 a.m.	9.24 a.m.
	11.35 »	12.05 p.m.	12.07 p.m.	12.37 p.m.
	1.25 p.m.	1.55 »	2.00 »	2.30 »
	4.25 »	4.55 »	5.15 »	5.45 »

With a view to making the continuance of this Service economically possible the fare will be increased to TWENTY CENTS BIG MONEY.

C. F. T. E. E.—Publicité extérieure sur les autobus.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 11 Avril 1929.

« N° M-2313/PM

« PUBLICITÉ EXTERIEURE
« SUR AUTOBUS

« Monsieur le Secrétaire
« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir nous faire connaître si vous ne voyez aucun « inconvénient à l'apposition sur l'arrière de nos autobus d'affiches extérieures relatives à des annonces de « courses et éventuellement de réunions sportives ou représentations théâtrales ou cinématographiques, à « l'exclusion de tout autre genre de réclames commerciales.

« Il est bien entendu que si vous nous autorisez à faire cette publicité, nous vous verserons les redevances habituelles de 5 % sur nos recettes.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur

« Signé : R. MONSERAN. »

Le Comité donne son approbation à la demande formulée par la Compagnie Française de Tramways.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

- 1°)—Rue Bluntschli, lot cad. 1573B.—5 maisons chinoises à étage ;
- 2°)—Rue du Marché, lot cad. 2023.—1 fabrique de poudre alimentaire. Sous réserve de l'approbation de la Commission des Etablissements Classés ;
- 3°)—Route Duplex, lot cad. 12627.—1 addition et 1 serre ;
- 4°)—Rue Galle, lot cad. 1583A.—8 magasins à étage ;
- 5°)—Avenue Joffre int., lot cad. 13337.—9 écuries (Culty Dairy) ;
- 6°)—Routes Dufour & Frelupt, lot cad. 13155A.—3 magasins à étage ;
- 7°)—Route Kahn, lot cad. 9232.—12 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;
- 8°)—Route Victor Emmanuel III, lot cat. 7101A.—6 maisons semi-européennes et 6 garages ;
- 9°)—Route Duplex, lot cad. 12111.—1 résidence et 14 maisons semi-européennes et 6 garages ;
- 10°)—Rue Bourgeat int., lot cad. 8566.—6 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;
- 11°)—Route Lafayette int., lot cad. 9068B.—1 résidence chinoise à 2 étages ;
- 12°)—Rue Amiral Bayle int., lot cad. 1050A.—3 maisons chinoises à 2 étages. Exiger des murs pare feu ;
- 13°)—Avenue Foch, lot cad. 8140.—1 magasin de vente de gazoline ;
- 14°)—Route Magniny, lot cad. 13787.—1 addition.

TRAMWAYS.—A).—Entretien des voies de tramways.—Les Membres du Comité des Travaux se sont rendus quai de France et ont constaté l'état lamentable dans lequel se trouve les voies de tramways sur le parcours compris entre la rue du Consulat et le Marché de l'Est, et principalement à partir de la place du Château d'Eau jusqu'au Marché de l'Est.

Le Comité estime qu'il y a lieu d'inviter la Compagnie Française de Tramways à prendre les mesures nécessaires en vue de remédier à cet état de choses.

B).—Établissement d'une voie de tramways, route Say Zoong.—Selon la suggestion faite au cours de la séance du Comité du 10 Avril 1929, les membres du Comité se sont ensuite rendus route Say Zoong, pour étudier sur place la demande formulée par la Compagnie Française de Tramways, en vue de l'établissement d'une voie de tramways sur cette route.

Le Comité estime qu'il y a lieu de prévoir dès maintenant la suppression de la piste cavalière existant route Say Zoong, entre l'avenue Joffre et l'avenue Haig.

La chaussée serait établie en macadam sur toute la largeur de cette route avec des trottoirs de 10 pieds de chaque côté.

Dans la cas où la Compagnie voudrait mettre à exécution le projet soumis, elle devrait poser sa voie au milieu de la chaussée sur des fondations en béton du même genre de celles établies rue du Consulat et avenue Joffre.

La Séance est terminée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

C. F. T. E. E.—Publicité par affiches extérieures sur autobus.—La Commission fixe à 5 % le montant de la redevance à verser à l'Administration Municipale par la Compagnie.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B.—La Commission enregistre le procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le premier Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. Schwyzer, Vice-Président de la Commission Municipale.

ROUTE DES SŒURS.—Elargissement à 60'.—Le Directeur Général présente au Comité un projet d'élargissement à 60' de la route des Sœurs portant sur le côté Ouest de toute la longueur.

Le Comité recommande à la Commission l'adoption de ce projet, qui reviendra à Tls. 60.000,00 environ, dépense qui sera répartie sur un grand nombre d'années.

Le plan d'élargissement devra être publié au Bulletin Municipal.

CHEMINS MUNICIPAUX.—Ouverture du Chemin Municipal No. 12.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 15 Avril 1929 de la China Realty C^o demandant l'ouverture du Chemin Municipal N^o 12 en frontage des lots cadastraux 4015, 4016, 4017 et 4022.

Par rapport N^o 3905 du 27 Avril 1929, l'Ingénieur Municipal fait connaître qu'au point de vue sanitaire, l'Administration Municipale aurait intérêt à procéder au percement complet de ce chemin. Le crédit nécessaire de Tls. 1.010,00 a été porté au Budget Extraordinaire.

Le Comité recommande à la Commission l'ouverture de ce chemin.

La China Realty C^o devra payer 1/3 des frais au droit de son frontage, soit Tls. 64,00.

VOIRIE.—Bandes blanches de trafic.—Le Comité prend connaissance du rapport N^o R. 1168 en date du 24 Avril 1929 de l'Ingénieur Municipal signalant le coût élevé et les inconvénients que présente l'emploi de peinture blanche pour les bandes de trafic. Il propose l'emploi de pavés en faïence vernissée.

Le Comité suggère de faire d'abord un essai avant d'adopter définitivement ces pavés.

ARCHITECTURE.—*Bâtiments pour le logement du personnel Tonkinois et d'un garage pour 4 voitures au poste de police Joffre.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 25 Avril 1929 pour les travaux ci-dessus (Entreprise Zeng Tch'ang).

ETABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS CLASSES

« *Compte-rendu de la réunion du 25 Avril 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 25 Avril 1929, à 3 heures de l'après-midi, au « bureau du Secrétaire, hôtel municipal.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Séchoir pour la soie.*—Demande de Mr. Liou Bé Yong pour construire un séchoir pour la soie sur les « lots cadastraux 7552A et 7554A, route Père Robert.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, à la délivrance du permis pour construire un hangar « destiné au séchage des écheveaux de soie dans la zone réservée aux établissements classés, toutefois elle « croit devoir signaler à la Commission Municipale que cet établissement doit être installé à proximité de « la poudrière.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garage.*—a)—Demande de Mr. Vong Tse Ming pour transfert de la licence du garage "Mac Mutual « C", 859—857 avenue Edouard VII, au nom de la Société Shanghai Motor Sales C°.

« La Commission prend note de la nouvelle raison sociale de ce garage.

« b)—Demande de Mr. Sung Ziang Kee pour construire un garage sur le lot cadastral 6529, angle « routes Père Robert et Lafayette.

« Après avoir examiné les plans présentés à l'appui de cette demande, la Commission ne voit aucune « difficulté pour autoriser la construction d'un garage à la place des paillotes insalubres et inesthétiques « qui occupent le lot cadastral 6529, à l'angle des routes Père Robert et Lafayette.

« Ce garage, qui pourrait être compris dans la 3^e classe des établissements de ce genre devra, bien « entendu, se conformer aux règlements du service du trafic et aux prescriptions du service d'incendie, « c'est à dire :

« 1^o)—Installer un robinet de secours, deux extincteurs chimiques et des réserves de sable ;

« 2^o)—Supprimer toute communication intérieure avec l'étage et recouvrir les murs et plafonds d'un « enduit de ciment ;

« 3^o)—Ne pas entreposer d'essence à l'intérieur du garage.

« *Atelier de réparations.*—Demande de la Société Yong Chong pour installation d'un atelier de réparations « d'autos, N° 121 rue Bourgeat.

« Sur avis favorable des Services, la Commission propose de délivrer une licence de la 5^e cl. à ce petit « atelier de réparations pour deux voitures.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Produits alimentaires.*—Zi Tcheng Foh, 393 route Conty—Sau Sang Ling, 223 rue Kraetzer—Yao « Kia Dang, 106 rue Lemaire.

« *Épicerie.*—Zeng Seng Fah, 65 route Cardinal Mercier.

« *Confiserie.*—Tsu Kwang Ziao, 213 passage 663 avenue Joffre.

« *Pâtisserie.*—Hai Ziang Fa, 113 rue Tourane.

« *Boucherie.*—Tsiang Gning Zi, 90 rue Ratard.

« *Charcuterie.*—Hong Ah Tsung, 100 rue Kraetzer.

« *Marchand de volailles.*—Fi Kong Yia, 150 rue Porte de l'Ouest.

« *Fromage de haricots.*—Seng Haing Zung, 58 rue du Capitaine Rabier—Tching Song Do, 53 rue du « Weikwé.

« *Vins & spiritueux.*—New Tchang C°, 58 passage 36 route Conty—Teh Tchan Ziang, 130 passage 663 « avenue Joffre—Tsu Hong Zeng, 235 rue du Capitaine Rabier—Ling Hai Zeng, 55 rue de Lagrené—Zung « Tsoung Shing, 38 rue Vincent Mathieu—Vi Y Chien, 229 rue Kraetzer—Lou Tseng King, 61 rue Marco « Polo.

« *Boissons gazeuses.*—Tchen Su, 980 route de Zikawei—Woo Sze, 1185 route de Zikawei—Pé Zing Te « 12 boulevard de Montigny.

Établissements Catégorie "C"

« *Cercle chinois.*—Demande de Mr. Ou Tsong Lien pour ouverture d'un cercle chinois, 275 rue Kraetzer. « Sur avis défavorable du Chef de la Garde la Commission propose de refuser l'autorisation sollicitée.

« *Restaurants russes.*—a)—Demande de Mr. Matontz pour ouverture d'un restaurant russe, N° 726 « avenue Joffre.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.

« b)—Demande de Mr. Menkoff pour installer un restaurant russe, N° 486 avenue Joffre.

« Après avoir pris connaissance du rapport de Police, la Commission est d'avis de rejeter cette demande.

« *Maisons de logeurs.*—a)—Demande de Mr. Tsai Zu Zai pour transfert à son nom de la licence de « maison de logeurs "Sing Ning Sao", 14 avenue Joffre.

« b)—Demande de Mr. Ou Szié pour transfert à son nom de la licence de maison de logeurs "Sze Ka « Lu Szo", 68 rue Sœur Allègre.

« La Commission enregistre le nom des nouveaux propriétaires.

« *Maison de tolérance.*—a)—Demande de Mme. Sié Kou Sze pour transférer son établissement au N° 9 « Cité Zeu Foh Ly, rue des Pères.

« b)—Demande de Mme. Chao Sze pour transférer son établissement au N° 35, Cité Ping An Ly, rue « Sœur Allègre.

« La Commission prend note du changement d'adresse de ces maisons de tolérance déjà autorisées.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Mont de Piété.*—Zeng Kié Kée, 108 rue Bourgeat.

« *Restaurants chinois.*—En Poh Tun, 603 avenue Joffre—Shing Li, 283/285 avenue Joffre—Zu Tseng « Shing, 88/92 rue Porte de l'Ouest—Seng Ka Fong, 274 rue Eugène Bard—Wai Tai, 62 rue Lagrené— « Wang Yu Kao, 9 rue Hennequin—Ly Seng, 1 passage rue Hué—Wang Tchon Do, 455/457 boulevard de « Montigny—Peu Siao Die, 293 boulevard de Montigny.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX »

PERMIS DE CONSTRUIRE —A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Route Kahn, lot cad. 9233.*—17 hongs à étage, 13 magasins et 1 chambre sur passage ;

2°)—*Route Paul Henry, lot cad. 8505.*—1 bâtiment à 3 étages ;

3°)—*Route Tenant de la Tour, lot cad. 9727.*—1 teinturerie et hangars. Sous réserve de l'approbation de la Commission des établissements classés ;

4°)—*Rue Ratard, lots cad. 5565 et 5566.*—30 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

5°)—*Route Voyron, lot cad. 4017A et 4017B.*—1 résidence à 2 étages et 6 magasins à étage ;

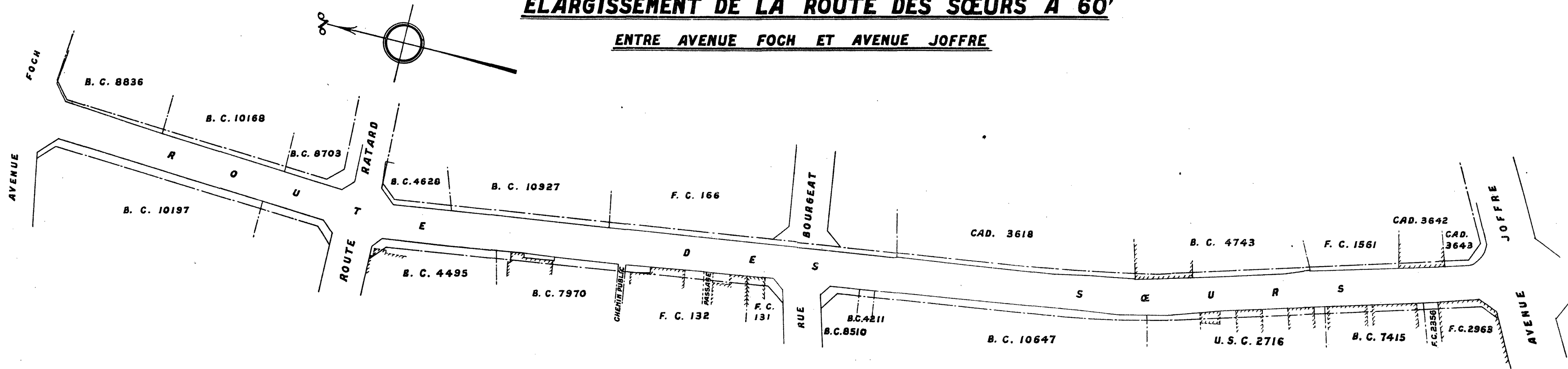
6°)—*Route Cardinal Mercier int., lot cad. 6032.*—1 maisonnette pour pompe. Sous réserve que la pompe devant être installée ne sera pas une cause de gêne pour les voisins en raison du bruit ou des vibrations ;

7°)—*Rue du Marché et route de Zikawei, lot cad. 2657.*—40 magasins et 32 hongs à 2 étages et 3 chambres sur passage ;

8°)—*Avenue Joffre int., lot cad. 13723.*—Modifications et additions ;

ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DES SŒURS A 60'

ENTRE AVENUE FOCH ET AVENUE JOFFRE



CHANGHAI LE 5 JUILLET 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

Annexe au Bulletin Municipal N°. 503 du 2 Août 1929

- 9°)—*Avenue du Roi Albert, lot cad. 7125.*—Surélévation d'une résidence existante ;
10°)—*Avenue Foch, lot cad. 8115.*—1 garage et 1 serre ;
11°)—*Rue Eugène Bard, lot cad. 378.*—17 honges à 2 étages et 10 maisons ;
12°)—*Rue du Père Froc, lot cad. 2098.*—17 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;
13°)—*Route de Siéyès, lot cad. 13213.*—Modifications aux plans soumis ;
14°)—*Rue du Marché int., lot cad. 1550B.*—1 résidence chinoise à étage ;
15°)—*Rue Bourgeat, lot cad. 8063.*—1 garage à étage ;
16°)—*Rue du Capitaine Rabier int., lot cad. 2533.*—reconstruction de 3 maisons incendiées ;
17°)—*Avenue Foch, lot cad. 5305.*—1 addition ;
18°)—*Route des Sœurs, lot cad. 3611A.*—4 résidences et 4 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage. Etant donné que le nouvel élargissement de la route des Sœurs sera effectué du côté Ouest, le permis pourra être délivré. Toutefois, il devra être établi deux permis, un pour chaque bloc de constructions ;
19°)—*Route Stanislas Chevalier, lot cad. 5179.*—18 maisons semi-européennes et 1 garage ;
20°)—*Avenue Joffrè No 899 int., U. S. C. lot 1749.*—1 bâtiment sans étage (Institut National des recherches scientifiques).
- B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après ;
1°)—*Route Cardinal Mercier No 485, lot cad. 6563,*—1 atelier de peinture. Plans incomplets, manque le plan de situation ;
2°)—*Route Magy, lot cad. 12552.*—3 maisons chinoises à étage. Plans incomplets, manque le plan de situation.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
J. COCHET
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Route des Sœurs.—La Commission décide de porter à 60' la largeur de la route des Sœurs conformément au plan qui lui est présenté, (élargissement portant sur le côté Ouest de cette voie publique).

Le plan d'élargissement devra être publié au Bulletin Municipal.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

C.—Communication est donnée du procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le quinze Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. Schwyzer, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.—Le Comité prend connaissance d'une lettre de la Standard Oil C^o en date du 19 Avril proposant un échange de terrain au carrefour Ghisi—Pichon, en vue de l'installation d'une station de ravitaillement à essence sur le terre-plein situé au centre de ce carrefour.

Le Directeur Général fait connaître que satisfaction pourrait être donnée à cette demande en cédant à la Standard Oil C^o la superficie restante du terre-plein après élargissement à 50 pieds de la route Pichon. Il serait spécifié que seules des constructions légères pourraient être édifiées à cet endroit et qu'en cas de désaffectation, l'Administration Municipale aurait un droit de priorité pour le rachat de ce terrain au prix de vente actuel, soit Tls. 8.000,00 le mow.

Le Comité charge les services d'étudier un autre projet d'élargissement de la route Pichon en raccordant cette route à la route Ghisi par une grande courbe.

RÉSEAU ROUTIER.—a)—*Route Rémi.*—Lecture est donnée d'une lettre en date du 24 Avril de Mr. J. G. Bell, demandant l'ouverture de la route Rémi en frontage des lots cadastraux 9334 et 9335.

La dépense de mise en viabilité s'élèvera à Tls. 628,16 et le demandeur s'engage à prendre à sa charge le tiers de la dépense, soit Tls. 209,39.

Les frais d'expropriation s'élèveront à Tls. 4.000,00 environ.

Le Comité recommande à la Commission l'ouverture des crédits nécessaires à la mise en viabilité de cette route, crédits prévus au Budget Extraordinaire.

b)—*Route Culty*.—Par lettre en date du 20 Avril, Mr. R. M. Vanderburgh demande à l'Administration Municipale l'ouverture de la route Ch. Culty entre la route Fergusson et les lots cadastraux 14036, 14037 & 14038.

Le devis total pour la mise en viabilité de cette partie s'élève à Tls. 2.820,54 et le tiers de ces frais, soit Tls. 940,18, seraient supportés par le demandeur.

Une somme de Tls. 12.000,00 environ serait à prévoir pour les frais d'expropriation.

Le Comité recommande à la Commission le vote des crédits nécessaires pour l'ouverture de cette partie de la route Ch. Culty, au Budget Extraordinaire.

ADJUDICATIONS.—A) — *Matériaux de Voirie*.—Lecture est donnée du procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 24 Avril, pour la fourniture de: Rocaille jaune, Sable de Soochow, Sable de Ningpo et Boutisses.

Selon les suggestions de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose de déclarer adjudicataire le Sieur Hsin Lee pour 15.000 boutisses de $27 \times 12 \times 10$ au prix de Tl. 0,084 la pièce.

En ce qui concerne la rocaille et le sable, le Comité est d'avis de surseoir à l'attribution de la fourniture, étant donné les prix élevés qui ont été indiqués.

L'Ingénieur Municipal fait savoir qu'il a reçu des offres du Sieur Yah Kee proposant de fournir 500 m³ de rocaille par mois au prix de Tls. 2,35 le m³.

Le Comité estime que l'Administration pourrait passer un marché pour cette quantité dans les conditions indiquées par le fournisseur, étant donné les besoins actuels en rocaille et les difficultés rencontrées pour s'en procurer.

B)—*Camion de 3 T. 1/2*.—Lecture est donnée du procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 10 Mai, pour la fourniture de 7 camions de 3 T. 1/2.

Après avoir pris connaissance du rapport N° R. 1174 en date du 14 Mai de l'Ingénieur Municipal, le Comité charge les Services Municipaux d'une étude supplémentaire des offres reçues en vue des propositions à faire à la Commission.

C)—*Construction de hangars route Frelupt et confection du mobilier pour le bâtiment*.—Le Comité prend connaissance du rapport N° 3927 en date du 14 Mai de l'Ingénieur Municipal au sujet des offres reçues pour la construction de 2 hangars et la confection du mobilier pour le bâtiment municipal situé route Frelupt.

Le Comité propose de déclarer le Sieur Sin Ling Kee adjudicataire pour la construction des 2 hangars au prix global de Tls. 1.500,00.

La confection du mobilier et la fourniture des articles de toilette pourraient être confiées au Sieur Zung Tai Hsin aux prix ci-après :

Confection du mobilier.....	Tls. 1.169,85
Fourniture des articles de toilette.....	» 35,00

C. F. T. E. E.—*Poste de Transformation*.—Par lettre N° M-2320/RC en date du 22 Avril, la Compagnie Française de Tramways demande la délivrance d'un permis pour construire un poste de transformation sur un terrain municipal F. C. 2256 situé à l'angle de l'avenue Pétain et de la route Cohen.

L'Ingénieur Municipal fait savoir que l'emplacement prévu dans l'accord du 14 Décembre 1925 pour la construction d'un transformateur est de 6 m. \times 6 m., alors que le plan fourni indique 6 m. 09 \times 6 m. 09.

Le Comité estime que l'autorisation de construire selon les plans soumis pourrait être accordée, toutefois une remarque serait faite à la Compagnie Française de Tramways au sujet des dimensions inusitées de ce poste.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 2 Mai 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 2 Mai 1929, à 3 heures de l'après-midi, au « bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "A"* »

« *Teinturerie.*—a)—Demande de Mr. Pei Tse Ho pour ouverture d'une teinturerie, angle avenue du Roi Albert, route Frelupt, lot cadastral 9697.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'information.

« b)—Demande de Mr. Loh Ah Gniang pour ouverture d'une teinturerie, 225 passage 409, route Père Robert.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'exploiter cet établissement de peu d'importance « installé dans de bonnes conditions.

« *Établissements Catégorie "B"* »

« *Poudre gourmet.*—Demande de la Société Ve Tsin pour agrandissement de la fabrique de "Poudre Gourmet", lot cadastral 2023, rue du Marché.

« Au cours de sa séance du 7 Janvier 1929, la Commission Municipale, tenant compte de la situation « de fait acquise, avait accordé à la Société "Tien Chu Ve Tsin" l'autorisation de continuer sa fabrication « de poudre alimentaire à la condition de présenter un projet des améliorations et des modifications à « effectuer aux installations existantes.

« Après examen des plans, la Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer le permis de « construire demandé.

« *Atelier de réparations.*—Demande de Mr. Z. Chang Seng pour transfert de son atelier de réparations « d'autos au N°. 259 rue Brenier de Montmorand.

« La Commission est d'accord pour autoriser ce transfert, étant bien entendu que le propriétaire devra « faire supprimer l'escalier de communication situé dans le fond du garage et observer les prescriptions « générales du service d'incendie concernant ce genre d'établissement.

« *Garage.*—Réclamations pour bruits concernant le garage "The Yellow Taxicab", 338 rue Bourgeat.

« La Commission prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde, attirant l'attention de « l'Administration Municipale sur les inconvénients causés aux voisins par les bruits nocturnes de trompes « d'automobiles.

« La Commission estime qu'il convient, avant d'envisager le retrait de la licence, d'inviter le directeur « de la Société "Yellow Taxicab" à prendre toutes mesures nécessaires pour supprimer le bruit qui incom- « mode les voisins.

« *Atelier de tissage.*—Demande de Mr. Dao Yung Nee pour ouverture d'un atelier de tissage, N°. 7, « passage 248, route Cassini.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée sous réserve d'installer deux robinets de « secours aux emplacements indiqués par le service d'incendie. Cet atelier peu important est situé dans la « zone réservée aux établissements classés.

« *Fabrique de bas.*—Demande de Mr. Ling Ko Tching pour ouverture d'une fabrique de bas, N°. 3, cité « Teh Y Li, rue Hennequin.

« Cette petite fabrique de bas est située en dehors de la zone prévue, toutefois, considérant qu'elle « fonctionnait avant la promulgation des règlements actuellement en vigueur, sans avoir été l'objet de « réclamation, et que, d'autre part, les établissements de la catégorie "B" ne doivent pas s'installer « obligatoirement dans la zone réservée, la Commission propose de délivrer la licence demandée.

« Il y a lieu de prévoir la pose de trois robinets de secours type "Torrent" en cas d'incendie.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et « patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pharmacie.*—Yang An Yu, 144 avenue Joffre.

« *Boissons gazeuses.*—Koang Zong Ping, 137 rue Tourane—Loh Tsi Gneu, 1269 avenue Haig—Seng « King Seng, 121 route Stanislas Chevalier.

« *Marchand de glace.*—Tsong Dah, 130 avenue Dubail.

- « *Salon de coiffure.*—Li Tse Yong, 3/5 rue Montauban.
- « *Fruiterie.*—Peu Sain King, 135 rue Kraetzer.
- « *Produits alimentaires.*—King Kee, 84 route Hervé de Siéyès.
- « *Poissonnerie.*—Zia Haing Seng, 203 Marché de Siemen.

« *Établissements Catégorie "C"* »

- « *Café.*—Demande de Mr. Eichenbaum pour ouverture d'un café, 651 avenue Joffre.
- « Renvoyé à huitaine pour supplément d'enquête.
- « *Salle de danse.*—Demande de Mr. Weingarten pour exploiter une salle de danse dans son café-restaurant « "Métropole", 21-23, rue Chu Pao San.
- « La Commission ne voit pas d'inconvénient pour autoriser l'exploitation d'une salle de danse dans « une rue où d'autres établissements du même genre sont déjà installés.
- « *Cinéma.*—Demande de Mr. E. Cherkassky pour installation d'un cinéma en plein air, 381 avenue « Joffre.
- « La Commission transmet cette demande à l'examen de la Commission Municipale avec l'avis favorable « du Chef de la Garde.
- « Toutefois, avertie par les expériences précédentes, elle croit devoir attirer l'attention de la Commission « sur les inconvénients qui résulteraient de la présence d'un orchestre en plein air dans un quartier d'habita- « tions.
- « Au Sud et à l'Est de l'emplacement proposé se trouvent deux cités de maisons semi-européennes, à « l'Ouest un jardin, au Nord la maison occupée par le demandeur.
- « *Restaurant russe.*—Demande de Mr. Matontz pour ouverture d'un restaurant russe, 726 avenue Joffre.
- « Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission propose de refuser l'autorisation sollicitée.
- « *Restaurant japonais.*—Demande de Mr. Fukuda pour transfert à son nom de la licence du restaurant, « 23 Happy Terrace, 399 avenue Joffre.
- « Après avoir pris connaissance du rapport de police la Commission propose de ne pas renouveler la « licence de ce restaurant.
- « *Maisons de logeurs.*—a)—Demande de Mr. Ting Pao Tching pour transfert à son nom de la licence « de maison de logeurs située N° 205 rue du Marché.
- « La Commission enregistre le nom du nouveau propriétaire.
- « b)—Demande de Mr. Ki Zung Chong pour transfert de sa maison de logeurs au N° 26 rue Laguerre.
- « La Commission prend note de la nouvelle adresse.
- « *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :
- « *Restaurant français.*—M^{me}. Perrain, 1251 route Lafayette, à taxer comme restaurant de 2^e classe.
- « *Restaurants chinois.*—Wang Foh Koei, 471/473 avenue Edouard VII—Si Pei, 126 passage 409 route « Père Robert—Tsao Heng Shing, 115 rue du Lieutenant Pétiot.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Communication est donnée d'une lettre de Mr. Tain Dong Shing demandant l'autorisation de réparer des maisons situées Nos. 29, 31 & 33 rue Petit qui ont été détruites en partie par un incendie durant l'hiver 1928.

Le Directeur Général fait savoir que les maisons en question sont frappées d'alignement, mais que le permis de réparer pourrait être accordé pour les raisons suivantes :

La réparation intéresse surtout la portion du bâtiment non frappée d'alignement et d'autre part, il y a lieu d'équilibrer sur plusieurs exercices les dépenses d'expropriation.

Le Comité selon, l'avis du Directeur Général, propose d'accorder l'autorisation sous les réserves ci-après :

- a)—Les maisons seront démolies au plus tard le 30 Juin 1934.

b) — Aucune indemnité ne sera versée par l'Administration Municipale pour la démolition de l'ensemble des maisons frappées d'alignement situées sur le dit lot.

B) — Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux ;

1°) — *Route Bridou lot cad. 13707A.* — 2 maisons chinoises sans étage ;

2°) — *Rues Brodie A. Clarke, Marco Polo, Kraetzer et avenue Joffre, lots cad. 225 et 226.* — 54 magasins et 52 honges à 2 étages et 2 chambres sur passage, exiger des passages de 10' ;

3°) — *Route Say Zoong, lot cad. 10038.* — 7 magasins et 2 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

4°) — *Rue Charles Culty, lot cad. 14129A.* — 1 résidence chinoise sans étage ;

5°) — *Rues Lemaire & Kraetzer, lot cad. 595.* — 10 maisons chinoises à 2 étages ;

6°) — *Rue Lemaire int., lot cad. 549.* — 4 maisons chinoises à étage ;

7°) — *Rue Ratard, lot cad. 8020.* — 5 garages à étage ;

8°) — *Route Stanislas Chevalier, lot cad. 5179.* — 18 maisons semi-européennes et 1 garage ;

9°) — *Rue Brenier de Montmorand, lots cad. 2061 & 2063.* — Surélévation de mur de façade ;

10°) — *Route Conty, lot cad. 3112.* — 4 maisons chinoises à étage ;

11°) — *Rue Wagner, lot cad. 598.* — 3 magasins à étage ;

12°) — *Avenue Joffre int., lot cad. 9003.* — 3 maisons chinoises à étage ;

13°) — *Avenue Joffre int., lot cad. 11106.* — 1 annexe sans étage ;

14°) — *Route Tenant de la Tour, lot cad. 9553A.* — 2 garages à étage ;

15°) — *Rue Charles Culty, lot cad. 14126A.* — 1 résidence chinoise à étage ;

16°) — *Rue Lafayette & avenue du Roi Albert, lot cad. 7040.* — 4 maisons européennes et 10 garages à étage ;

17°) — *Route Bridou, lot cad. 13695.* — 1 addition et 1 garage ;

18°) — *Rue des Poissons, angle passage de Nanziang, N° 25, 27 & 29., lot cad. 75.* — Surélévation de 5 maisons chinoises existantes.

C) — Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :—

Route Vallon int., lot cad. 9067. — 40 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage. Le chemin d'accès est trop étroit. Les plans devront être modifiés en prévoyant l'élargissement du chemin à 4 mètres. Le terrain nécessaire à cet élargissement devra être cédé gratuitement de chaque côté du chemin existant, par les propriétaires intéressés.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : F. SCHWYZER

J. COCHET

Route Culty. — La Commission décide en principe l'ouverture de la route Culty et vote les crédits nécessaires, soit Tls. 2.820,54 (Budget Extraordinaire), à la condition que Mr. R. M. Vanderburgh prenne à sa charge le tiers des frais de mise en viabilité (Tls. 940,18).

Adjudications. — a) — *Boutisses.* — La Commission déclare adjudicataire le Sieur Hsin Lee pour 15.000 boutisses de 27 × 12 × 10 au prix de Tl. 0,084 la pièce.

b) — *Rocaille.* — La Commission décide de passer un marché avec le Sieur Yah Kee pour la fourniture de 500 m³ de rocaille par mois au prix de Tls. 2,35 le m³.

c) — *Construction de hangars route Frelupt et confection du mobilier pour le bâtiment.* — La Commission déclare le Sieur Sin Ling Kee adjudicataire pour la construction des 2 hangars au prix global de Tls. 1.500,00.

La Commission décide de confier la confection du mobilier et la fourniture des articles de toilette au
Sieur Zung Tai Hsin aux prix ci-après :

Confection du mobilier.....	Tls. 1.169,85
Fourniture des articles de toilette.....	» 35,00

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé: E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
J. COCHET
J. DONNÉ
G. LÉBOUCQ
L. LION
J. SAUVAYRE
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 3 Juin 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le trois Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. Koechlin, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17 Mai 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Personnel.—*Service des Travaux.*—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 185,50 au chargeur N° 255, Wang Long Hai, démissionnaire après 24 ans de service.

Droits de quayage.—Lecture est donnée de la lettre suivante:

CUSTOM HOUSE Shanghai, 1st April 1929.
N° 5260/General

The Chairman,
French Municipal Council,
SHANGHAI.

Sir,

I beg to bring to your notice that the sum of Hk. Tls. 3,590 a quarter, which is paid to this Custom House for the collection of Wharfage Dues, is held by the Inspector General of Customs to be insufficient remuneration for the work performed, for the staff employed, and for the commission paid to the collecting Bank, apart from the question of rental of office space.

Furthermore, the introduction of the new Tariff and the decision that the Wharfage Dues are collectable on the basis of the old Tariff, has necessitated the keeping of separate revenue figures, solely for the purpose of calculating such dues, a need which diverts a considerable portion of the staff's time from their proper Customs work.

The Inspector General of Customs has, therefore instructed me to inform you that he considers remuneration on the basis of 5% of the gross collection, calculated from the 1st January of this year, is the minimum amount, commensurate with the work performed, which would be acceptable by the Customs for the continuation of the collection of these Dues by this administration.

The Shanghai Municipal Council has agreed, on its part, to this and I shall be glad to receive your written acceptance as well.

I am, etc.,

(Signed) W. R. MYERS

Commissioner of Customs.

La Commission décide de faire droit à la requête des Douanes Chinoises.

Règlements Municipaux.—*Règlement sur les auto-camions.*—La Commission donne son approbation à la modification ci-après à l'Art. 4 du règlement sur les auto-camions et à l'Art. 5 du règlement sur les remorques, modification proposée par le Chef de la Garde:

« Le poids du châssis, la charge utile autorisée par la Commission d'Administration Municipale et le poids total du véhicule devront être indiqués d'une façon permanente et lisible sur une plaque fixée sur le côté gauche de la carrosserie. Aucune surcharge n'est autorisée. Une carte indiquant la charge utile du véhicule sera délivrée avec la licence. Le conducteur devra présenter cette carte avec son permis de conduire et la licence de son véhicule chaque fois qu'il en sera requis par la Police. »

Règlement sur les Etablissements Classés.—La Commission décide de modifier comme ci-dessous l'article 15 du règlement sur les Etablissements Classés :

« *Ancien Art. XV.*—Tout propriétaire, directeur ou gérant d'un établissement visé par le présent règlement contrevenant aux dispositions ci-dessus sera passible, suivant la classe à laquelle appartient l'établissement, d'une amende de 1 à 10.000 dollars sans préjudice des peines que le Tribunal compétent croira devoir lui infliger.

« Toutes infractions au présent règlement, comme à tous autres règlements consulaires ou municipaux présents et à venir pourront, en outre, entraîner par décision du Conseil Municipal le retrait de l'autorisation accordée.

« Ce retrait peut également, en ce qui concerne les établissements classés catégorie "C", être prononcé par le Consul Général de France. »

« *Nouvel Art. XV.*—Tout propriétaire, directeur ou gérant d'un établissement, visé par le présent règlement, contrevenant aux dispositions ci-dessus, sera passible, suivant la classe à laquelle appartient l'établissement, d'une amende définie ci-après sans préjudice des peines que le Tribunal compétent croira devoir lui infliger.

« L'amende, mentionnée ci-dessus, qui pourra être infligée, sera comprise entre :

« 1°—1 et 1.000 dollars pour les établissements classés, catégorie "A";

« 2°—1 et 100 dollars pour les établissements classés, catégories "B" & "C".

« En cas de récidive, l'amende qui pourra être infligée :

« 1°—aux établissements classés, catégorie "A", ne sera pas inférieure à \$ 25 sans être supérieure à \$ 2.000;

« 2°—aux établissements classés, catégories "B" et "C", ne sera pas inférieure à \$ 10 sans être supérieure à \$ 200.

« Toutes infractions au présent règlement, comme à tous autres règlements consulaires ou municipaux présents et à venir pourront, en outre, entraîner par décision du Conseil Municipal le retrait de l'autorisation accordée.

« Ce retrait peut également, en ce qui concerne les établissements classés, catégorie "C", être prononcé par le Consul Général de France. »

Règlement sur les panneaux-réclames.—Après avoir pris connaissance d'une note du Secrétaire en date du 24 Mai 1929, la Commission prend la décision suivante :

a)—Art. 1.—Les panneaux-réclames ne pourront être exposés que dans la zone de la Concession Française comprise dans les limites ci-après :

à l'Est—le Quai de France

à l'Ouest—l'avenue du Roi Albert

au Nord—l'avenue Edouard VII et l'avenue Foch

au Sud—la rue Capitaine Rabier, la rue Millot et la Crique de Zikawei.

b)—maintien du tarif actuel.

Dépenses diverses.—*Permis de conduire pour le territoire chinois.*—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 120,00 au titre 3—8—3—3 pour faire face aux dépenses d'établissement de permis de conduire en territoire chinois pour les conducteurs d'automobiles municipales.

Compagnie des Téléphones.—Par lettre en date du 25 Mai 1929, Mr. Basset fait remise, au bénéfice de la Caisse Municipale, d'une somme de Tls. 858,33, montant de ses honoraires de Délégué de la Municipalité auprès de la Compagnie des Téléphones jusqu'au 4 Février 1929.

La Commission décide d'adresser des remerciements à Mr. Basset, et aussi à Mr. Blum qui a remplacé Mr. Basset dans ces fonctions, et qui a fait également remise, au profit des finances municipales, d'une somme de Tls. 41,67, montant des dits honoraires.

C. F. T. E. E.—La Commission enregistre la lettre suivante :

• C. F. T. E. E.

Changhai, le 16 Mai 1929.

« N° M-2349/Mn

« Monsieur le Secrétaire
« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre 250/CFT du 15ct., nous faisant savoir
« que l'abonné visé par votre lettre N° 244/CFT de 3 Mai 1929 était Mr. Blisoroonoff, habitant 774 avenue
« Joffre et titulaire de la police éclairage N° 10726.

« Ce renseignement nous a permis de faire une enquête sur les faits signalés, et de reconnaître qu'au-
« cune erreur n'avait été commise, la garantie de Tls. 8,00 demandée étant *parfaitement justifiée* par les
« raisons suivantes :

« Mr. Blisoroonoff est devenu notre abonné le 30 Juin 1925, pour une installation de 4 lampes de 50
« bougies métal, et il lui a été demandé à ce moment versement d'un dépôt de garantie de Tls. 3,50, con-
« formément à l'art. V, par. 1, de la police.

« Aucune anomalie n'a été relevée dans la consommation de cet abonné pendant les années 1925 et
« 1926, mais à partir du mois de Mars 1927, cette consommation a considérablement augmenté, et pour
« les 3 derniers mois de l'année a atteint : en Octobre 1927 Tls. 6,73

« en Novembre 1927 » 7,61

« en Décembre 1927 » 9,49

« Dans ces conditions, *conformément aux stipulations de l'art. V, par. 2, de la police*, la garantie de
« M. Blisoroonoff a été révisée dans le courant de Janvier 1928, et une nouvelle police a été établie à son
« nom, à la date du 1^{er} Janvier 1928, dans laquelle le montant de la garantie a été porté à Tls. 8,00, chiffre
« encore inférieur à la facture mensuelle maxima de l'année 1927.

« C'est cette dernière police qui a été présentée à l'examen de la Commission Municipale et qui, n'étant
« pas accompagnée des explications ci-dessus, a donné l'impression qu'une erreur avait été commise par
« nous au détriment d'un abonné, *alors qu'il n'en est rien*.

« Nous ajouterons d'ailleurs que l'augmentation de consommation mentionnée ci-dessus n'a pas été
« passagère, mais a subsisté pendant toute l'année 1928.

« Nous vous serions obligés de vouloir bien communiquer les explications qui précèdent à la Commis-
« sion Municipale, et le fait dont il s'agit ayant été porté à la connaissance du public par la voie du Bulletin
« Municipal, de vouloir bien également les insérer dans le plus prochain numéro dudit Bulletin.

« Veuillez agréer, etc...

Le Directeur,

« Signé : R. MONSERAN. »

Comité des Travaux.—A)—Communication est donnée du procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-deux Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du
Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la
présidence de Monsieur F. Schwyzer, Vice-Président de la Commission Municipale.

ADJUDICATIONS.—Camion de 3 T. 1/2.—Lecture est donnée du procès-verbal d'ouverture des
soumissions, en date du 10 Mai, pour la fourniture de 7 camions de 3 T. 1/2.

Les soumissions reçues étaient les suivantes : —

SOCIÉTÉ FRANCO-CHINOISE DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES & MECANIQUES

Camions de 3 T. 1/2 à benne basculante marque "SOMUA"

1 ^e alternative—Avec vérin Pillot	—Prix unitaire.....	Tls. 6.000,00
2 ^e » — » Woods	»	» 6.100,00
3 ^e » — » Bernier	»	» 6.100,00
Supplément pour freins sur roues avant	» 220,00

KUNST & ALBERS

	<i>Prix unitaire</i>
Marque "Stewart".....	Tls. 7.230,00

COMPAGNIE PAHLAY

<i>Marque et désignation</i>	<i>Prix unitaire</i>
Delahaye, Type 89.....	Tls. 6.500,00

OLIVIER-CHINE

Camions "DE DION BOUTON" de 3 T. 1/2

Prix du camion avec:

Benne couverte freins sur mécanisme et roues arrières éclairage au pétrole.....	Tls. 7.100,00
---	---------------

Supplément pour :

éclairage et démarrage électrique.....	Tls. 250,00
freins sur roues avant.....	» 985,00

Prix du camion avec:

Benne entrepreneur freins sur mécanisme et roues arrières éclairage au pétrole.....	Tls. 6.535,00
---	---------------

Supplément pour :

éclairage et démarrage électrique.....	Tls. 250,00
freins sur roues avant.....	» 985,00

Les prix en Taëls ci-dessus sont calculés au cours de 15 frs. 30 pour un Taël, toute variation en plus ou en moins au moment de la passation de l'ordre ferme devant être au profit ou à la charge de l'acheteur.

EGAL & COMPAGNIE

<i>Marque et désignation</i>	<i>Prix unitaire</i>
1.—Delahaye, Type 89.....	Tls. 6.975,00
2.—Laffly, Benne basculante.....	» 7.350,00
3.—Latil, Benne ouverte.....	» 5.725,00

Suppléments :

Benne fermée.....	Tls. 360,00
Carrosserie AV fermée.....	» 125,00

4.—*Tracteur Chenard & Walcker*

Tracteur et Remorque.....	Tls. 6.200,00
Tracteur seul.....	» 3.700,00
Remorque seule.....	» 2.500,00

H. S. HONIGSBERG & Co.

<i>Marque et désignation</i>	<i>Prix unitaire</i>
T-60 G. M. C. de fabrication Américaine.....	Tls. 7.400,00

RACINE ET Cie.

Camions Renault 20 CV. Type S. F. normal

Benne de 4 m3 ouverte, chassis S. F. normal.....	Tls. 5.685,00
Benne de 5 m3 fermée, chassis S. F. normal.....	» 6.020,00
Benne de 4 m3 ouverte, basculement 3 faces.....	» 5.850,00

Camions Renault 20 CV. Type S. F. long

Benne de 5 m3 ouverte, chassis S. F. long.....	Tls. 5.810,00
Benne de 6 m3 fermée, chassis S. F. long.....	» 6.225,00
Benne de 5 m3 ouverte, basculement 3 faces.....	» 5.975,00

GRAND GARAGE FRANÇAIS

Berliet—Modèle GBHM.....	Tls. 6.680,00
--------------------------	---------------

Le Comité prend ensuite connaissance du rapport N^o. R. 1174, en date du 14 Mai 1929, de l'Ingénieur Municipal et du tableau comparatif des soumissions reçues pour la fourniture de 7 camions de 3 T. 1/2.

La Société Franco-Chinoise de Constructions Métalliques et Mécaniques ayant soumissionné pour cette fourniture, Mr. Cochet qui est administrateur de cette Société, demande au Président à ne pas prendre part à la discussion.

Mr. Cochet quitte la salle des séances.

L'Administration Municipale ayant actuellement en service trois camions "Somua" qui donnent toute satisfaction, le Comité estime, selon l'avis des Services Municipaux, qu'il serait préférable pour la raison ci-dessus et vu leur prix avantageux d'envisager l'achat de camions de la même marque.

Mr. Blum attire l'attention du Comité sur les camions "Renault" dont le prix est également très avantageux et il suggère que l'Administration tente un nouvel essai avec cette marque.

Le Comité propose donc de passer commande à la maison Racine & Cie, à titre de nouvel essai, d'un camion "Renault" (avec freins sur les 4 roues) au prix de Tls. 5.685,00.

De son côté, la Société Franco-Chinoise de Constructions Métalliques et Mécaniques pourrait être déclarée adjudicataire pour la fourniture des 6 autres camions, Marque "Somua" (avec freins sur les 4 roues), au prix de Tls. 6.100,00 l'unité.

Mr. Cochet reprend sa place au Comité.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.—Boulevard de Montigny.—Lecture est donnée d'une lettre de la Standard Oil C^o demandant à l'Administration Municipale de bien vouloir considérer à nouveau les conditions indiquées pour la location d'un emplacement boulevard de Montigny, en vue de l'installation d'une station de ravitaillement à essence.

Etant donné que la Standard Oil C^o a envisagé l'installation de ces stations suivant les suggestions faites par la Commission Municipale, le Comité propose de fixer à Tls. 120,00 par trimestre le loyer pour l'emplacement prévu boulevard de Montigny.

Un bail de 3 années pourrait être consenti à la Standard Oil C^o. Ce bail serait renouvelable après accord mutuel, quant au prix de location, année par année et résiliable moyennant six mois de préavis et sans aucune indemnité de la part de l'Administration Municipale.

RUE MONTAUBAN.—Comme suite à la décision de la Commission Municipale en date du 11 Mars 1929, le Comité examine le nouveau plan de la rue Montauban qui comporte :

1^o)—le redressement de cette voie publique entre la rue Colbert et le boulevard des 2 Républiques, afin qu'elle tombe dans le prolongement d'une grande transversale de 24 m. de large qui doit être ouverte dans Nantao par les Autorités Chinoises ;

2^o)—l'élargissement à 70' de la rue Montauban sur toute sa longueur par emprise :

a)—au Sud de la rue du Consulat d'environ 10' de chaque côté, en plus de l'élargissement à 50' prévu par décision du 31 Août 1925 ;

b)—au Nord de la rue du Consulat d'environ 10' sur le côté Est, en plus de l'élargissement à 60' prévu par la décision du 31 Août 1925.

Cet élargissement est nécessaire en raison des élargissements prévus tant sur le territoire chinois que sur la Concession Internationale pour les voies continuant la rue Montauban.

Le Comité recommande à la Commission Municipale l'approbation du plan présenté.

VOIRIE.—A)—Route Pershing.—Par lettre en date du 25 Avril 1929, Mr. Isler, Consul Général de Suisse, demande l'ouverture de la route Pershing au Nord de l'avenue Pétain, afin de donner accès aux bâtiments que le Consulat de Suisse a l'intention de faire construire sur les lots cadastraux 13635 et 13637 pour y installer les bureaux du Consulat et des résidences pour les Consuls.

La dépense de mise en viabilité de cette route s'élèvera à Tls. 2.010,00 pour la partie demandée.

Le Comité recommande à la Commission l'ouverture des crédits nécessaires, au Budget Extraordinaire, étant entendu que le demandeur ou le propriétaire actuel du terrain (Mr. Minutti) prendra à sa charge le tiers de la dépense, soit Tls. 670,00.

B)—*Route Lafayette*.—Le Comité prend connaissance d'une lettre du "Clément's Apartments" demandant à l'Administration Municipale de supporter une partie des dépenses afférentes à l'aménagement du trottoir, en face des garages de ces immeubles route Lafayette. Le prix d'aménagement s'élevant à Tls. 380,00.

La dépense habituelle d'aménagement des trottoirs cimentés ordinaire à cet emplacement serait de Tls. 180,00 et ces frais pourraient être supportés de moitié par l'Administration Municipale et le propriétaire intéressé suivant la décision prise exceptionnellement par la Commission au cours de sa séance du 4 Février 1929.

Le Comité propose de supporter la moitié de la dépense que nécessiterait l'établissement d'un trottoir ordinaire, soit Tls. 90,00.

Le supplément, soit Tls. 290,00, devant être à la charge de Mr. Clément.

ABATTOIRS.—Lecture est donnée d'une demande de l'inspecteur en chef p. i. des Abattoirs Municipaux en vue d'obtenir un crédit supplémentaire de Tls. 400,00, Imputation 3-9-3 Entretien du Matériel. Le crédit inscrit au Budget sous cette rubrique ayant déjà été dépassé, à la suite des réparations nécessitées par un accident survenu aux chaudières.

Le Comité recommande à la Commission le vote du crédit supplémentaire demandé.

ORDURES MÉNAGÈRES.—Le rapport N° R. 1172/LL. en date du 14 Mai 1929 de l'Ingénieur Municipal est transmis au Comité formé par décision de la Commission du 17 Mai 1929, pour l'étude de la question de l'enlèvement des ordures ménagères.

C. F. T. E. E.—A)—Electricité.—Communication est donnée d'une lettre N° M-2334/Mn en date du 6 Mai 1929 de la Compagnie Française de Tramways et d'un rapport N° R. 1175/LL. en date du 16 Mai 1929 de l'Ingénieur Municipal au sujet de la construction d'une Centrale Electrique à l'Usine des Eaux de Tonkadou.

Le Comité estime que le Directeur Général pourrait avoir une entrevue avec le Directeur de la Compagnie dans le but d'arriver à un accord avant de présenter cette question à la Commission Municipale.

B)—*Eaux*.—Le Comité prend connaissance d'une lettre N° M-2327/Mn en date du 29 Avril 1929 de la Compagnie Française de Tramways et d'un rapport N° R. 1176/LL en date du 16 Mai 1929 de l'Ingénieur Municipal au sujet du raccordement du réseau de distribution d'eau de la Compagnie avec celui de la Shanghai Waterworks C°.

Avant de suggérer une décision à prendre, le Comité propose que les Services Municipaux fassent une étude plus approfondie de la question au sujet des propositions à faire à la Compagnie Française de Tramways en vue des modifications à apporter à l'Article XXII, Paragraphe I du contrat du 1^{er} Mai 1908.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—A)—Lecture est donnée d'une lettre en date du 27 Avril 1929 de MM. Et. Nouveau, J. J. Chollot et A. Brady et d'une autre lettre en date du 4 Mai 1929 de Mr. Et. Nouveau au sujet des dommages causés à leur propriété (Lots Cadastraux 9970, 9972, 9980, 9984 et 13029) par l'extension prévue de la zone réservée aux établissements classés (Décision de la Commission du 9 Juillet 1928).

Pour tenir compte de la demande ci-dessus, le Comité suggère qu'il soit créé autour des propriétés en question une zone de 50 mètres environ dans laquelle aucune autorisation ne pourra être accordée, actuellement ou dans l'avenir, pour l'installation d'établissements classés.

Les Services présenteront à la Commission Municipale pour approbation un plan de la nouvelle zone en tenant compte des modifications ci-dessus, les établissements classés existant actuellement à proximité des résidences des intéressés resteront compris dans l'extension future de la zone.

B)—Communication est donnée du compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements Classés :

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS CLASSÉS :

« *Compte-rendu de la réunion du 16 Mai 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 16 Mai 1929, à 3 heures de l'après-midi, au « Bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "A"* »

« *Produits pharmaceutiques.*—Demande du Dr. Curt Barth pour construire une fabrique de produits pharmaceutiques, lot cadastral 9914, route Frelupt.

« Le Dr. Curt Barth possède une patente pour exploiter un laboratoire, Nos. 700-706 route Lafayette. « Ce laboratoire étant devenu trop petit, par suite du développement des affaires, la Commission émet un « avis favorable pour délivrer le permis de construire une usine de produits pharmaceutiques dans l'exten- « sion de la zone prévue pour les établissements classés.

« L'intéressé devra, bien entendu, se conformer aux règlements municipaux concernant ce genre d'éta- « blissements, et aux indications qui lui seront données en temps utile par le service d'Incendie.

« *Teintureries.*—a)—Demande de la Société "Crédit Franco-Chinois" pour construire une teinturerie, « lot cadastral 9727, route Tenant de la Tour.

« b)—Demande de Mr. Pei Tse Ho pour ouverture d'une teinturerie, lot cadastral 9697, avenue du Roi « Albert.

« c)—Demande de Mr. S. W. Yu pour ouverture d'une teinturerie, N° 1, passage 29, rue du Père Froc.

« Cette teinturerie installée dans une construction neuve située dans la zone réservée aux établissements « classés pourrait être patentée sous les réserves suivantes :

« 1°)—Déplacer la chaudière qui condamne deux portes ;

« 2°)—Relier les deux escaliers aux chambres des ouvriers ;

« 3°)—Installer 3 robinets de secours type "Torrent", deux au rez de chaussée, un autre au 1^e étage.

« *Fabrique de cigarettes.*—Demande de Mr. Zao Yu Ts'ang pour installer une fabrique de cigarettes, 55 « cité Heng Tchun Ly, rue Amiral Bayle.

» Cette fabrique de cigarettes qui se trouve dans la zone réservée aux établissements classés comporte « des aménagements convenables. L'autorisation nécessaire pourrait être accordée sous les réserves suivantes :

« 1°)—Installer trois robinets de secours type "Torrent", au rez de chaussée, au premier et au deuxième « étage ;

« 2°)—Installer un deuxième escalier de dégagement.

« *Établissements Catégorie "B"* »

« *Atelier de tissage.*—Demande de la Société Dah Nan pour ouverture d'une filature, N° 343 route « Tenant de la Tour.

« La Commission n'est pas opposée à l'installation d'une filature à la condition d'installer un robinet « de secours type "Torrent" et d'arrêter le travail des ateliers au plus tard à 10 heures du soir.

« Par ailleurs, le propriétaire devra déménager ses installations en cas de réclamations reconnues justi- « fiées de la part des résidents du voisinage.

« *Fabriques de bas.*—a)—Demande de Mr. Yo Yu Seng pour installation d'une fabrique de bas, 57 « passage 295, rue du Capitaine Rabier.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer une patente à cette fabrique aménagée d'une « façon convenable, dans la zone réservée aux établissements classés.

« b)—Demande de Mr. Lo Kih Seng pour exploiter une fabrique de bas, 13, passage 293 rue Galle.

« La Commission donne avis favorable pour la délivrance d'une patente à cette petite fabrique installée « avant la promulgation du règlement en vigueur.

« *Puits artésien.*—Demande de Mr. Theodore Sopher pour forer un puits artésien dans son jardin, 761 « avenue Joffre.

« Le permis demandé pourrait être délivré sans inconvénient, à la condition qu'un certificat d'analyse de l'eau du puits soit présentée avant son exploitation.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et « patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Vins et spiritueux.*—Yun Ho Foh, 22 rue du Moulin—Yu Ho Ding, 85 route Rémi.

« *Pâtes alimentaires.*—Ou King Mei, 219 rue Kraetzer.

« *Fruiterie.*—Wai Lai Shing, 267 rue Ratard.

« *Boissons gazeuses.*—Gio Yong Tah, 231 rue Brenier de Montmorand.

« *Marchand de tabacs et bonbons.*—Woo Zai Shing, 204 boulevard de Montigny.

« *Pharmacie chinoise.*—Tsou Sao Zié, 113-115 rue Bourgeat.

« *Etablissements Catégorie "C"*

« *Café-club.*—Demande de Mr. M. Eichenbaum pour ouverture d'un café-club, N° 651 avenue Joffre.

« Après avoir pris connaissance du rapport du Chef de la Garde, la Commission n'est pas opposée, en principe, à l'ouverture d'un café-restaurant dans une résidence 651 avenue Joffre, à la condition expresse que les jeux d'argent soient formellement interdits dans cet établissement.

« *Théâtre de marionnettes.*—Demande de la Société Yi Loh Tien pour ouverture d'un théâtre de marionnettes, 1228 route de Zikawei.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'installer un petit théâtre de marionnettes dans une maison de thé, 1228 route de Zikawei.

« Il y a lieu de prévoir l'installation d'un extincteur chimique.

« *Hôpital.*—Demande de Mr. New pour ouverture d'un hôpital, Nos. 60-62 route Ghisi.

« La Commission ne voit aucun inconvénient pour autoriser l'exploitation d'un hôpital qui offre toutes garanties de confort et d'hygiène.

« Il y a lieu de signaler au Dr. New qu'une annexe de son établissement, situé route de Zikawei se trouve dans l'extension de la zone réservée aux établissements classés et que l'Administration Municipale ne peut pour l'avenir le garantir de voisinages incommodes, insalubres ou dangereux.

« Toutefois, il est bien entendu que les contagieux ne seront pas admis dans cet établissement.

« *Établissement de bains.*—Demande de Mr. King pour construire un établissement de bains sur le lot cadastral 178, angle rues Hué et de Ningpo.

« La Commission estime qu'il y a lieu de délivrer le permis de construire demandé.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Restaurants chinois.*—Mao Koei Seng, 99 route Père Robert—Wai Te Shing, 312 rue Lafayette—King Tong Seng, 67 route des Sœurs—Tsiang Tseng, 72 Pao Yu Ly, rue du Weikwé—Wong Chien Ching, 6 Tracey Terrace, route des Sœurs—Vou Tching Wah, 421 route Père Robert—Ly Tong Seng, 67 route des Sœurs.

« *Maisons de logeurs.*—Ly Chang Sze, 294A Tai Wo Ly, boulevard de Montigny—Ou Wang Sze, 27 rue du Père Froc—Chow Zen K'ang, 31 rue du Père Froc.

« *Maison de thé.*—Zeng Ju Wen, 307 route Conty.

« Le Secrétaire p. i.

« *Signé* : G. ARNOUX. »

a) — *Teintureries.*—Le Comité propose qu'il soit donné satisfaction aux demandes ci-après :

1°) —Crédit Franco-Chinois pour la construction d'une teinturerie, lot cadastral 9727, route Tenant de la Tour;

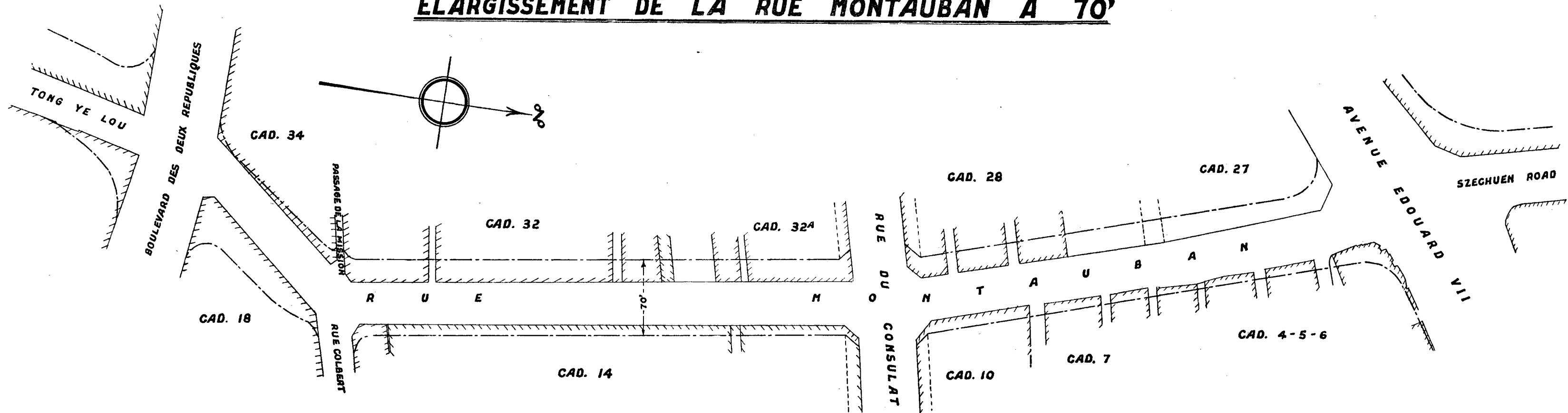
2°) —Pei Tse Ho pour l'ouverture d'une teinturerie, lot cadastral 9697, avenue du Roi Albert.

Le règlement sur les établissements classés ne prévoit pas obligatoirement l'installation dans la zone réservée, de ces industries qui ne pourront dans les deux cas ci-dessus, être incommodes pour le voisinage.

b) —Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A) —Le Comité donne son approbation de principe aux plans présentés par MM. Rémond & Collet pour la construction d'un groupe de maisons semi-européennes sur le lot cadastral 697, situé dans le quadrilatère formé par l'avenue Dubail, la rue Auguste Boppe, la rue Chapsal et la rue Marcel Tillot.

ELARGISSEMENT DE LA RUE MONTAUBAN A 70'



CHANGHAI LE 14 JUI N 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

B) — Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°) — *Rue Ratard, lot cad. 5638 et 5639.* — 1 maison européenne avec dépendances ;

2°) — *Rue du Marché int., lot cad. 2562 et 2566.* — 5 maisons chinoises à étage ;

3°) — *Route de Zikawei, lot cad. 2628A.* — 1 résidence à 2 étages, 5 boutiques à étage et 1 chambre sur passage ;

4°) — *Route Fergusson, lot cad. 14064.* — 1 maison à 2 étages ;

5°) — *Rue Marcel Tillot et Avenue Dubail, lot cad. 4003 et 4004A.* — 27 maisons semi-européennes, 1 résidence et 6 garages ;

6°) — *Route Prosper Paris, lot cad. 13754.* — 1 maisonnette en bois. La construction projetée ne devra pas être placée en bordure de la route Prosper Paris, mais à l'autre extrémité du terrain ;

7°) — *Route Rémi, lot cad. 9334 et 9335.* — 1 maison de rapport et 8 maisons européennes.

BOULEVARD DE MONTIGNY. — Le Comité est d'avis de consentir au propriétaire du lot cadastral 229 la location du terre plein boulevard de Montigny, situé en frontage de son terrain pour lui permettre le dépôt des matériaux nécessaires à la construction du théâtre devant être élevé à cet endroit.

Le propriétaire devra acquitter le montant des taxes prévues pour encombrement de la voie publique.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

J. COCHET

J. SAUVAYRE

WEI DING YONG

Adjudications des camions de 3 tonnes 1/2. — La Commission déclare la Société Franco-Chinoise de Constructions Métalliques et Mécaniques adjudicataire pour la fourniture de 6 camions de 3 tonnes 1/2 marque "Somua" (avec freins sur les 4 roues), au prix de Tls. 6.100,00 l'unité, aux conditions du cahier des charges particulier et à celles du cahier des charges général pour les fournitures, et conformément aux spécifications contenues dans la lettre de soumission de cette Société.

En outre, la Commission décide de passer à cette Société une commande supplémentaire de 3 camions de la même marque, aux conditions indiquées ci-dessus.

Les crédits pour cette dernière commande sont prévus au Budget Extraordinaire 1929.

Par ailleurs, la Commission, adoptant le point de vue du Comité des Travaux, décide d'effectuer, afin de procéder à un nouvel essai, l'achat à la Maison Racine & Cie. d'un camion, marque "Renault" (avec freins sur les 4 roues) au prix de Tls. 5.685,00, aux conditions du cahier des charges particulier et à celles du cahier des charges général pour les fournitures, et conformément aux spécifications contenues dans la lettre de soumission de cette société.

Rue Montauban. — La Commission donne son approbation au plan présenté concernant :

1° — le redressement de la rue Montauban entre la rue Colbert et le boulevard des 2 Républiques, afin qu'elle tombe dans le prolongement d'une grande transversale de 24m. de large qui doit être ouverte dans Nantao par les Autorités Chinoises ;

2°) — l'élargissement à 70' de la rue Montauban sur toute sa longueur par emprise :

a) — au Sud de la rue du Consulat d'environ 10' de chaque côté, en plus de l'élargissement à 50' prévu par décision du 31 Août 1925 ;

b) — au Nord de la rue du Consulat d'environ 10' sur le côté Est, en plus de l'élargissement à 60' prévu par décision du 31 Août 1925.

Abattoirs. — La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 400,00 à l'imputation 3--9 - 3, nécessaire à des travaux de réparations aux chaudières.

Zône des Établissements Classés. — La Commission donne son approbation au nouveau plan de l'extension prévue de la zone réservée aux établissements classés.

Ce plan porte modification au plan approuvé par décision de la Commission du 9 Juillet 1928, par suite de la création d'une zone aux environs des lots cadastraux 9970, 9972, 9980, 9984 et 13029, zone dans laquelle aucune autorisation ne pourra être accordée pour l'installation d'établissements classés.

Le nouveau plan devra être publié au Bulletin Municipal.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

B.—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-neuf Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. Schwyzer, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—a)—*Pompe à gazoline.*—Communication est donnée d'une lettre en date du 13 Mai 1929 de "The Asiatic Petroleum Co", demandant l'autorisation d'installer une pompe à gazoline en face du N° 464 avenue Joffre.

Après avoir pris connaissance de l'avis du Chef de la Garde, le Comité propose de refuser l'autorisation d'installer cette pompe qui se trouverait à proximité d'un arrêt de tramways.

D'autre part, trois autres pompes à gazoline sont déjà installées à proximité de cet endroit, l'une devant le N° 472 et deux devant le N° 484.

b)—*Pont de "Pé Ka Mou Chiao".*—Le Comité enregistre une lettre de la Municipalité du Greater Shanghai faisant connaître leur intention de reconstruire à un nouvel emplacement le pont de "Pé Ka Mou Chiao" qui est actuellement en mauvais état.

ARCHITECTURE.—Comme suite à une demande en date du 6 Mai 1929 du Chef de la Garde, l'Ingénieur Municipal, par bulletin de communication N° 3942 du 21 Mai 1929, soumet un devis pour la construction d'un abri au Poste Nord, destiné à servir de fourrière pour les véhicules.

La dépense s'élevant à Tls. 140,00 environ pourrait être inscrite au Budget Ordinaire 5—4—2—2.

Le Comité recommande à la Commission l'ouverture du crédit nécessaire.

C. F. T. E. E. - Réfection des voies, avenue Joffre. - Communication est donnée de la correspondance échangée entre la Compagnie Française de Tramways et l'Administration Municipale, au sujet de la réfection des voies de tramways, avenue Joffre.

Après avoir pris connaissance du rapport N° B. C. 3926 en date du 25 Mai 1929 de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose que le Directeur Général approche le Directeur de la Compagnie en vue d'un accord sur les propositions à faire à la Commission.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Route Cardinal Mercier No 585, lot cad. 6563.*—1 atelier de peinture ;

2°)—*Route Magy, lot cad. 12552.*—3 maisons chinoises à étage ;

3°)—*Route Vallon int., lot cad. 9067.*—40 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;

4°)—*Avenue Haig, lots cad. 14166A, 14167, 14169 & 14170.*—1 résidence européenne avec garage et mur de clôture ;

5°)—*Rue Auguste Boppe, lot cad. 1051A.*—2 maisons chinoises à étage ;

6°)—*Route de Zikawei, lot cad. 13711 & 13711A.*—36 maisons chinoises à étage ;

7°)—*Route Cohen, lot cad. 13130.*—1 résidence européenne avec dépendances.

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

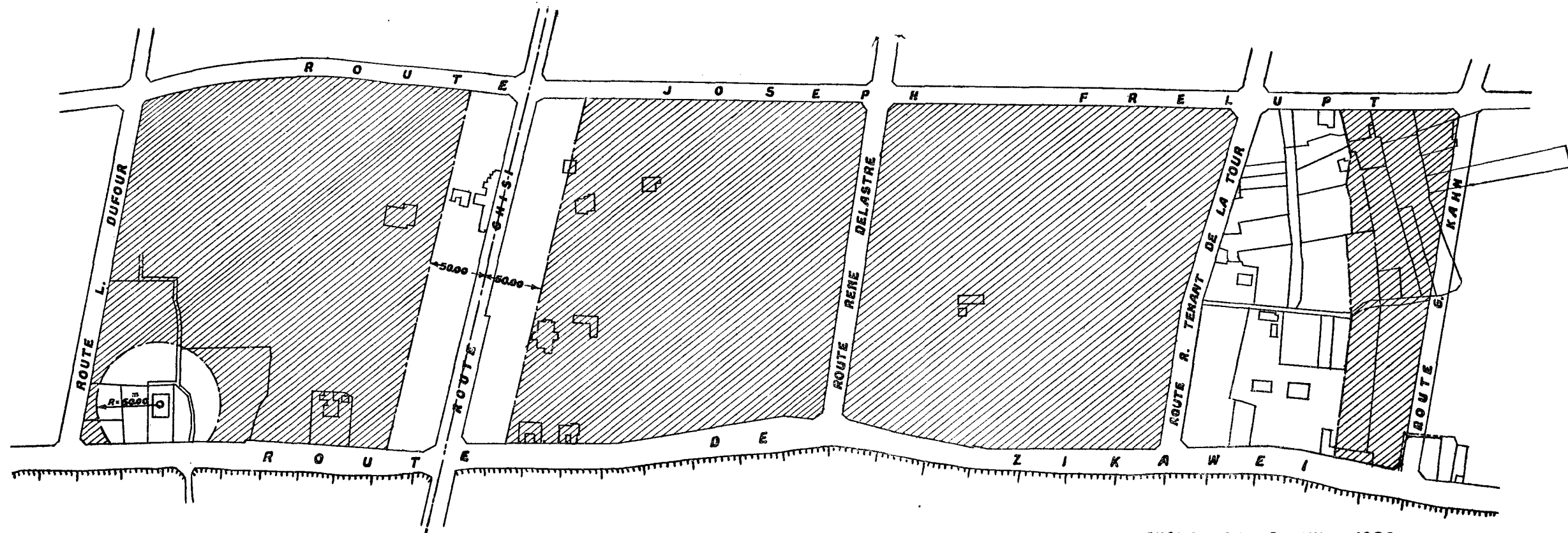
Routes Say Zoong & Ratard, lot cad. 10041.—3 magasins. Plans déjà refusés au mois de Décembre 1928, en raison du manque de profondeur des constructions projetées. Les nouveaux plans présentés possèdent des vues directes par un toit en terrasse.

BUDGET EXTRAORDINAIRE.—Après avoir examiné les propositions des Services Municipaux, le Comité présente à l'approbation de la Commission le projet de Budget Extraordinaire.

Travaux publics. - Personnel.—Le Directeur Général fait savoir que la dépense de Tls. 19.420,00 prévue pour le personnel auxiliaire sera inscrite l'année prochaine au Budget Ordinaire.

ZONE DES ETABLISSEMENTS CLASSES

ENTRE ROUTE L. DUFOUR ET ROUTE G. KAHN



CHANGHAI LE 13 JUIN 1929

L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE : 1/4000

Décision du 3 Juin 1929.—Modification au plan d'extension prévue de la zone réservée aux établissements classés.
Annexe au Bulletin Municipal N^o. 500 du 22 Juin 1929.

Voirie.—Le Comité estime que le crédit de Tls. 2.700,00 prévu pour la peinture des bandes de trafic pourrait être employé à des essais d'un système plus pratique pour ce genre de signalisation.

Réfection des voies de tramways, avenue Joffre.—La prime à l'avancement à verser à la Compagnie Française de Tramways pour les travaux de réfection des voies de tramways, avenue Joffre, sera à imputer au Chapitre XI du Budget Extraordinaire.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET

J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Budget Extraordinaire 1929.—A)—*Recettes.*—L'avoir du Budget Extraordinaire pour 1929 s'établit ainsi que suit en tenant compte des ressources de l'emprunt municipal 1929 réalisé :

Art. 1.—Reliquat de l'Exercice 1928 :	Tls :
a)—Budget Ordinaire	353.228,95
b)—Budget Extraordinaire	283.719,91
	<hr/> 636.948,86
Art. 2.—Restes à recouvrer de l'Exercice 1928.....	5.054,65
» 3.—Recettes en atténuation de dépenses.....	3.000,00
» 4.—Produit de l'Emprunt 1929.....	1.347.526,64
	<hr/> Tls: 1.992.530,15

Dépenses.—Les dépenses du Budget Extraordinaire sont arrêtées comme ci-dessous :

	Tls :
Chap. 1.—Cautionnements	48.035,00
» 2.—Défense.....	69.000,00
» 3.—Signaux Météorologiques	5.000,00
» 4.—Service d'Incendie.....	24.500,00
» 5.—Collège Municipal Français	3.500,00
» 6.—Service des Parcs	775,00
» 7.—Garde Municipale.....	21.300,00
» 8.—Travaux.....	764.030,00
» 9.—Expropriations et achat de terrains	595.000,00
» 10.—Fonds d'amortissement des emprunts.....	50.000,00
» 11.—Imprévus.....	100.000,00
Réserve	311.390,15
	<hr/> Tls: 1.992.530,15

B)—*Incinération des ordures ménagères.*—Le Directeur Général fait savoir qu'un projet sera soumis prochainement à la Commission, en vue de la création de l'usine d'incinération des ordures ménagères pour laquelle une réserve a été constituée au Budget Extraordinaire.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 31 Mai 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 84.742,04, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
J. BORDELONGUE
CHANG SIAU LING
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ

P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
L. LION
J. SAUVAYRE
M. SPEELMAN
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 17 Juin 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix sept Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale, se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17 Mai 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Service des Travaux.—A)—Par lettre en date du 5 Juin 1929, Mr. P. Leplat, chef du mouvement des ateliers, sollicite le rapatriement anticipé de sa fille Paulette dont l'état de santé laisse beaucoup à désirer.

Sur le vu du certificat médical établi par le Dr. Arraud, la Commission décide de prendre à sa charge, les frais de rapatriement anticipé de la fille de Mr. Leplat.

Toutefois, si Mr. Leplat faisait revenir sa fille à Changhai avant l'époque à laquelle il rentrera lui-même de congé régulier, l'Administration Municipale ne supporterait pas les frais de voyage en résultant.

B)—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder :

1°)—une allocation de Tls. 234,65 au cantonnier N° 18, Lo King Seng, démissionnaire après 30 ans de service ;

2°)—une allocation de Tls : 92,40, en plus de l'indemnité de funérailles de \$ 50, à la famille du peintre N° 2 des ateliers, Mao Ziang Seng, décédé après 7 ans de service.

Ecole Franco-Chinoise.—La Commission enregistre la lettre suivante :

Ecole Municipale Franco-Chinoise

Changhai, le 2 Mai 1929.

Monsieur le Directeur Général

J'ai l'honneur de vous informer que le Fr. Jules-Alfred, Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, est obligé de prendre un congé en France pour raison de famille.

Son absence sera de courte durée : il partira de Shanghai à la fin du mois de Juin et sera de retour dans le courant du mois d'Octobre.

Pendant son absence, je reprendrai provisoirement la direction de l'Ecole.

Veillez agréer, etc...

Signé : F. VINCENT.

Adjudications.—A)—*Fourniture de camions "Somua".*—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

SOCIÉTÉ FRANCO-CHINOISE DE CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES & MÉCANIQUES

Changhai, le 6 Juin 1929.

Monsieur le Président
de la Commission Municipale
de la Concession Française,
Changhai.

Monsieur le Président,

Notre Société a, comme vous le savez, été déclarée adjudicataire pour neuf camions Somua à fournir à la Municipalité et nous sommes heureux de cette commande qui nous permettra de démontrer à nouveau la qualité supérieure du matériel que nous représentons.

Toutefois nous nous permettrons d'attirer la bienveillante attention du Conseil sur des circonstances fortuites qui ont fortement faussé les calculs de notre soumission.

Lorsque nous avons remis celle-ci le 10 Mai aux Services Municipaux nous pouvions tabler sur un change d'au moins 15,60 par taël. Par prudence nous avons fait nos calculs sur la base de 15,40 Or du fait de l'effondrement subit et inattendu du taël lorsque la décision du Conseil nous a été connue et que nous avons pu arrêter notre change, il nous a été impossible d'obtenir mieux que 14 80.

La différence de 4% qui en résulte absorbe en réalité notre profit sur cette affaire ainsi que nous sommes prêts à le prouver à vos services en leur communiquant nos livres, si vous le désirez

Evidemment nous nous considérons absolument engagés par nos prix et nous nous soumettons d'avance à la décision du Conseil. Toutefois, puisque la malchance a voulu que la décision de celui-ci ait été quelque peu retardée il lui serait peut être possible de tenir compte des circonstances défavorables dans lesquelles ce délai nous a placés pour nous accorder exceptionnellement une légère compensation correspondant par exemple à la moitié du supplément pour les freins que nous avons abandonné après dépôt des soumissions soit Tls. 110. Le prix unitaire serait ainsi porté à Tls. 6210.00.

Dans l'espoir que vous voudrez bien appuyer notre requête nous vous prions d'agréer, etc...

L'Administrateur Délégué,
Signé: J COCHET.

Considérant, d'une part, que la Société en question avait déjà consenti une réduction sur son prix d'adjudication, et vu, d'autre part, que la commande porte sur 9 camions au lieu des 7 prévus, la Commission décide, à titre exceptionnel, de faire droit à la demande ci-dessus.

En conséquence, le prix par camion est porté à Tls. 6.210,00 pour l'ensemble de la commande, soit 9 camions.

Par ailleurs, étant donné les conditions spéciales du marché local pour certaines fournitures, la Commission décide que pour les fournitures de l'Administration Municipale, il soit procédé par appel d'offres plutôt que par adjudication.

Pour les marchandises de provenance française, les prix seront fournis en taëls, en indiquant le taux de change, francs-taëls.

Le taux définitif sera celui du jour où la commande sera passée à l'adjudicataire et c'est sur ce taux que les factures devront être établies par le fournisseur.

B)—*Fourniture de cuir pour doublure de tiges de bottes destinée au Service d'Incendie.*—La Commission prend connaissance du rapport ci-dessous :

SERVICE D'INCENDIE

Changhai, le 6 Juin 1929.

FOURNITURE DE CUIR POUR DOUBLURE DE TIGES DE BOTTES
POUR LE SERVICE D'INCENDIE

La Commission de recette composée de MM. Verdier, Directeur Général des Services Municipaux, M. Chapeaux, Commandant des Compagnies de Pompiers Volontaires et du Torrent, A. Royère, Chef du Service d'Incendie, se sont réunis le Mercredi 5 Juin 1929 à 4 heures 30 de l'après-midi, dans les magasins du Torrent, à l'effet d'examiner le cuir rebuté par décision de la Commission Municipale du 17 Mai 1929. Monsieur L. Chollot représentant la Maison Racine était présent.

La Commission de recette, après examen, constate que :

1^o—le cuir (600 pieds) pour doublure de tiges de bottes est de qualité inférieure à l'échantillon remis à ce fournisseur.

2^o—la livraison d'un autre fournisseur déclaré adjudicataire pour 300 pieds de la même fourniture est de qualité à peu près semblable à l'échantillon et nettement supérieure à la fourniture de la Maison Racine, tout en étant 10 % meilleur marché.

Néanmoins le cuir fourni pourra être utilisé et en conséquence la Commission décide d'accepter la fourniture à la condition qu'une remise de 4 cents de taëls par pied carré, soit consentie par la Maison Racine & Cie fournisseur, soit au total pour 600 à 0,04 = Tls. 24.

Dressé par les Membres soussignés présents à la Commission.

Le Directeur Général,

Signé: M. VERDIER

Le Commandant du Torrent,

Signé: M. CHAPEAUX

Le Chef du Service d'Incendie,

Signé: A. ROYÈRE

Le représentant Maison Racine

Signé: L. CHOLLOT

Sté Ame Racine & Cie.,

Un Administrateur Délégué,

Signé: A. GAUTIER

La Commission décide l'acceptation de cette livraison aux conditions proposées par la Commission de Recette.

Règlements Municipaux.—a)—*Règlement sur la circulation.*—La Commission donne son approbation à la modification ci-après à l'Art. 3, § 1 du règlement sur la circulation, modification proposée par le Shanghai Municipal Council:

« Les cochers de voitures attelées et les conducteurs d'automobiles devront être âgés de 17 ans au moins. Cette limite d'âge est portée à 21 ans pour les conducteurs de camions automobiles ainsi que pour les conducteurs destinés à un service de transports en commun ou à un service public. »

b)—*Règlement sur les maisons de chanteuses.*—Comme suite à l'addition apportée par le Shanghai Municipal Council au règlement sur les maisons de chanteuses, la Commission donne son approbation à la proposition ci-après du Chef de la Garde pour modifier le règlement correspondant en vigueur sur la Concession Française:

« Toute tenancière de maison de chanteuses devra aviser la Police en cas de décès ou de maladie survenant dans son établissement, ainsi que dans les familles des chanteuses et des employés, si elle en a connaissance.

« Il est interdit à l'établissement d'engager ou de recevoir toute personne atteinte de maladie contagieuse, ou connue pour avoir été en contact avec des personnes atteintes. »

Droits de Quayage.—La Commission prend connaissance des lettres suivantes :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, May 10, 1929.

Ref. No. 1842

The Secretary,

French Municipal Administration

Sir,

I have the honour to enclose copy of a letter which has been addressed to the Council by Messrs, Swan, Culbertson and Fritz, relative to the levy of Wharfage Dues on Treasure.

Since it is the Council's purpose to address the Customs Authorities expressing the view that bonds may not properly be included in the term "Treasure" for the purpose of levying Wharfage Dues, I have the honour to enquire whether your Administration is in agreement with the Council interpretation in this matter.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Signed: S. M. EDWARDS,
Secretary.

SWAN, CULBERTSON & FRITZ

April 27, 1929.

Sasson House, Shanghai
P. O. Box 457

Shanghai Municipal Council,
Finance Department, Shanghai.

Dear Sirs,

We were recently charged wharfage and conservancy dues on a shipment of Bonds received by parcel post from Hongkong. This charge was made because the Deputy Commissioner considers Bonds as TREASURE, and made collection in accordance with paragraphs 20 and 21 of the Wharfage and Conservancy Regulations, as laid down in the Handbook of Customs procedure at Shanghai in 1926.

Bonds and Securities cannot of course be Treasure in any sense of the word, because Treasure is specie, bullion etc., which has an intrinsic value.

We have tried to point this out to the Deputy Commissioner and explained that bonds have been brought in here for years under the same regulations without this payment, but he insists that they are treasure and will not change his position.

We very much regret to cause you inconvenience in this matter because we realize that this is not a matter of policy by the Council with reference to conservancy regulations and is merely a wrong interpretation of word. The Deputy Commissioner however states that the only basis on which he will refund payments made and relieve buyer of securities of future dues of this nature will be a letter from the Municipal Council that they do not require this payment.

It might be unreasonable for us to ask for such a letter from you if it merely concerned this firm, but as it is a matter which concerns every broker, bank and individual who may be bringing securities into Shanghai by parcel post, we would very much appreciate your addressing a letter to the Deputy Commissioner, Customs Parcel Post Office, to the effect that inasmuch as bonds and securities are not Treasure and consequently not subject to Wharfage and Conservancy dues, that you request that they be not collected.

Will you please send us a copy of such letter as you may see fit to write the Deputy Commissioner in order that we may straighten out several matters which we have pending with the Customs Parcel Post Office.

Yours very truly,

SWAN, CULBERTSON & FRITZ
(Signed) C. D. Culbertson.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Changhai, le 5 Juin 1929

Bureau du Secrétaire

N^o. 284/AL.

Monsieur le Secrétaire
du Shanghai Municipal Council

E. V.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 Mai 1929 concernant le paiement des Droits de Quayage sur des valeurs de bourses.

Nous présenterons cette question à une des prochaines séances de la Commission Municipale et nous ne manquerons pas de vous faire connaître la décision prise.

Toutefois, dès maintenant, nous estimons également que les obligations ou actions ne peuvent être considérées comme des trésors et doivent donc être exonérées du paiement des droits de quayage.

Veillez agréer, etc...

Le Secrétaire p. i.,

Signé : G. ARNOUX.

Le Directeur Général,

Signé : M. VERDIER.

La Commission estime également que les obligations ou actions (valeurs de bourses) ne peuvent être considérées comme des "trésors" (treasure) et devraient donc être exonérées du paiement des droits de quayage.

Parc de Koukaza.—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de la Garde N^o 463/A du 28 Mai 1929, la Commission décide la création d'une carte donnant droit à cinq admissions au Parc de Koukaza.

Cette carte, destinée aux personnes de passage à Changhai, sera vendue 1 dollar. Elle se composera de cinq parties détachables ou tickets. Chaque ticket donnera droit à une entrée par visiteur et ne pourra être détaché de la carte que par l'agent en charge du contrôle.

La présentation d'un ticket détaché de la carte ne donnera pas droit à l'admission.

Comité des Travaux.—A)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le six Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

CHEMINS MUNICIPAUX.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 23 Avril 1929 de Mr. R. W. Vanderburgh demandant l'ouverture d'un chemin partant de la route Lorioz pour donner accès au lot cadastral 14240A.

Ce chemin pourrait être établi sur une crique publique, mais se terminerait en cul de sac et n'offrirait aucun intérêt pour l'Administration Municipale.

Après avoir entendu les explications du Directeur Général, le Comité propose qu'aucun chemin municipal ne soit créé à cet endroit, mais que l'emprise de la crique reste publique sur une largeur de trois mètres entre la route Lorioz et le lot cadastral 14240A.

Une autre solution pourrait également être envisagée en prolongeant la route Paul Legendre de la route Lorioz au carrefour des routes : Joffre—Fergusson—Prosper Paris.

La dépense pour le prolongement de cette route s'élèverait à :

Frais d'expropriation	Tls. 21.000,00
Frais de mise en viabilité.....	» 9.500,00
	Tls. <u>30.500,00</u>

RÉSEAU ROUTIER.—*Route Rémi.*—Communication est donnée d'une lettre en date du 4 Juin 1929 de Mr. H. J. Sheridan demandant s'il n'y a pas eu de modification à la décision du Conseil du 16 Novembre 1925 approuvant le plan du nouveau réseau routier, en ce qui concerne le tracé de la route Rémi.

Le Comité est d'avis de confirmer à Mr. Sheridan qu'il n'est pas pour le moment dans les intentions de l'Administration Municipale de prolonger la route Rémi entre la route Delastre & les routes Ghisi—Pichon.

VOIRIE.—*Avenue Edouard VII.*—Le Comité prend connaissance d'une lettre No. H. 85/190 en date du 31 Mai 1929 du Shanghai Municipal Council et d'un rapport N° 3945 en date du 5 Juin 1929 de l'Ingénieur Municipal au sujet de la transformation de la chaussée de l'avenue Edouard VII entre Thibet road et Manila road.

Après examen du plan qui lui est présenté, le Comité estime que le service des Travaux pourrait approcher le Shanghai Municipal Council et proposer de supprimer les refuges centraux afin de dégager le milieu de la chaussée pour la circulation des véhicules.

Des petits refuges latéraux pourraient être établis de chaque côté de cette avenue, aux carrefours des rues transversales, en vue d'assurer la sécurité des piétons.

ADJUDICATIONS.—*Pose du drainage des bassins N° 2 & 3.*—Le Comité donne son approbation au cahier des charges qui lui est présenté par le Directeur Général pour la mise en adjudication des travaux de pose du drainage des bassins N° 2 & 3.

C. F. T. E. E.—A)—*Déplacement des installations de la C. F. T. sur la voie publique.*—Communication est donnée de la correspondance échangée entre la Compagnie et l'Administration Municipale au sujet du déplacement des installations de la C. F. T. sur la voie publique.

Dans son rapport N° 1178 en date du 27 Mai 1929, l'Ingénieur Municipal expose les difficultés qui se présentent relativement aux paiements des dépenses occasionnées par les déplacements d'installations appartenant à la C. F. T., au cours de certains travaux de voirie, et demande des précisions sur les règles à appliquer. L'Ingénieur Municipal signale qu'il n'y a aucune difficulté avec les autres Compagnies Concessionnaires (Téléphone en particulier).

En ce qui concerne la C. F. T., le Comité estime que les frais de déplacement faisant l'objet des contestations actuelles doivent bien être supportés par la Compagnie.

L'Article I de l'accord du 14 Mars 1925 mentionne :

« La Compagnie est tenue, en sa qualité de concessionnaire des services de l'éclairage électrique, des tramways et des eaux de Changhai, d'effectuer toutes les modifications de ses installations qui sont la conséquence des opérations de voirie exécutées sur les voies publiques. »

Ce terme "*ses installations*" semble bien comprendre toutes les installations, alors que la Compagnie invoque le titre de l'accord qui indique seulement "*déplacements des poteaux d'éclairage et de traction et des bouches d'incendie*", titre qui ne peut énumérer tous les détails.

Le Comité propose toutefois qu'un nouveau contrat soit passé entre l'Administration Municipale et la C. F. T., afin de préciser les termes de l'accord du 14 Mars 1925 et en vue d'éviter les conflits qui se produisent actuellement.

B)—Tramways.—Le Comité enregistre une lettre de la C. F. T. informant l'Administration Municipale de la mise en exploitation à partir du 1^{er} Juin 1929 d'une ligne de tramways entre la route Say-Zoong et Muirhead road.

Conformément à l'avis du Chef de la Garde, le Comité estime qu'il est de toute urgence d'installer, à l'intersection de la rue du Consulat et du quai de France, un signal lumineux avec une plateforme surélevée permettant de régler plus facilement la circulation à cet endroit.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Communication est donnée du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSES

« *Compte-rendu de la réunion du 29 Mai 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Mercredi, 29 Mai 1929, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "A"* »

« *Teintureries.*—a) — Demande de Mr. Hans Berents pour le compte de la société Ta Yung C^o pour
« construire une teinturerie sur le lot cadastral 7617, avenue du Roi Albert.

« La Commission n'est pas opposée à la délivrance du permis pour construire deux hangars destinés
« aux travaux de teinture dans l'extension de la zone réservée aux établissements classés.

« b) — Demande de Mr. Yeh Kiun pour ouverture d'une teinturerie, N^o 74 passage 230, rue du Capitaine
« Rabier.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'exploiter ce petit établissement installé dans de
« bonnes conditions.

« *Manufacture de cigarettes.* — Demande de Mr. Woo Tseng Ling pour ouverture d'une fabrique de
« cigarettes, N^o 477 rue du Marché.

« Cette fabrique de cigarettes est aménagée d'une façon convenable dans la zone réservée aux établis-
« ments classés. L'autorisation sollicitée pourrait être accordée sous réserve d'installer deux robinets de
« secours en cas d'incendie.

« *Chaudière.* — Demande de Mr. Mc Lean pour installer une chaudière, N^o 75 route Rémi.

« La Société "Purity Water Distilling C^o" a procédé à l'installation d'une chaudière à basse pression
« pour produire de l'eau distillée.

« La Commission serait disposée à délivrer la patente nécessaire à la condition que la pression ne
« dépasse pas 1 kg.

« *Établissements Catégorie "B"* »

« *Garage.* — Demande de Mr. Carl Namacher pour transformer les constructions de son garage, N^o 565
« 567 avenue Foch.

« Au cours de sa séance du 22 Avril 1929, la Commission Municipale avait décidé d'accorder à
« Mr. Carl Namacher l'autorisation d'exploiter le garage "Modern Motor Service" situé N^o 565, 567 avenue
« Foch à la condition d'apporter certaines modifications aux installations existantes.

« Après examen des plans présentés, la Commission estime qu'il convient de délivrer le permis de
« construire nécessaire pour effectuer les transformations requises.

« *Fabrique de sauces.* — Demande de Mr. Zeng Shing Kee pour construire une fabrique de sauces sur le
« lot cadastral 7595, route de Zikawei.

« Après étude du plan, la Commission ne voit aucune difficulté pour autoriser la construction de cette
« fabrique de sauces chinoises.

« *Boulangerie.* — Demande de Mr. C. Dimitriades pour installer une boulangerie, N^o 486 avenue Joffre.

« La Commission ne voit pas la possibilité d'autoriser l'exploitation d'une boulangerie installée dans
« des conditions sanitaires déplorable.

« Par ailleurs, les services signalent que le four serait placé dans une construction en bois à l'arrière
« de la scène du cinéma "Peacock Orient", ce qui constituerait un danger d'incendie.

« *Atelier de charpentier.* — Demande de Mr. Tang Siou Kee pour construire un atelier de charpentier sur
« le lot cadastral 5085, route de Zikawei.

« La Commission estime qu'il n'y a aucun inconvénient pour construire à cet emplacement un hangar
« destiné aux travaux de charpente.

« *Commerces divers.* — Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services
« intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences
« et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Charcuterie.* — Zu Ah Ven, 101 rue Lagrené.

« *Vins & Spiritueux Européens.* — Nié Hocin Tsang, 457 avenue Joffre.

« *Vins & Spiritueux Indigènes.* — Tsa Nie Wo, 55 rue Saïgon.

« *Fruiterie.* — Lou Sun Fah, 279 avenue Joffre.

« *Boissons Gazeuses.* — Chang Keng San, 505 route Père Robert — Ma Lien Fang, 948 avenue Pétain — Zi
« Lai Koung, 30 boulevard de Montigny.

« *Établissements Catégori* "C" »

« *Etablissement de bains.*—Demande de MM. Davies & Brooke pour construire un établissement de « bains sur le lot cadastral 42, rue Petit. Les services n'ont aucune objection à formuler pour la délivrance « du permis de construire demandé.

« *Théâtres. - a)*—Demande de Mr. Wang King Yong pour construire un théâtre sur le lot cadastral 229, « angle Kraetzer—Montigny.

« Le service des Travaux ayant fait des réserves au sujet des dégagements, la Commission renvoie cette « affaire à huitaine pour étude des nouveaux plans qui doivent être présentés.

« *b)*—Demande de Mr. Robert Fan pour construire un théâtre cinématographique sur le lot cadastral « 493A, angle Marco Polo - Edouard VII.

« Egalement renvoyé à huitaine pour modification des plans de la toiture qui était prévue en matériaux « combustibles.

« *c)*—Demande de Mr. Gonda Bush pour le compte de Mr. Loh Kan pour construire un théâtre ciné- « matographique sur le lot cadastral 6039, angle Cardinal Mercier - Joffre.

« Après avoir examiné les plans, la Commission estime que le permis de construire un théâtre à l'angle « Mercier—Joffre peut être délivré.

« Le demandeur devra se conformer aux règlements municipaux concernant les théâtres et aux pres- « criptions édictées par la Commission Municipale au cours de sa séance du 2 Avril 1928, pour réduire les « risques d'incendie et permettre, le cas échéant, de combattre et d'éteindre les incendies dans les salles de « spectacle.

« *Théâtre de marionnettes.*—Demande de Mr. Shu Té Piao pour transférer son théâtre de marionnettes, « N° 178 rue Eugène Bard.

« La Commission prend note de la nouvelle adresse, N° 178 rue Eugène Bard.

« *Salle de danse.*—Demande de M^e A. du Pac de Marsoulies pour ouverture d'une salle de danse sous « la dénomination "Silver Dragon", à l'Hôtel Plaza, rue Montauban.

« L'autorisation d'ouvrir une salle de danse dans les locaux de l'Hôtel Plaza pourrait être accordée à « la condition expresse qu'il n'y ait pas de danseuses professionnelles attachées à l'établissement.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Tsang Su Tsong, 66 rue Bluntschli—Tsai Zu Zai, 283 boulevard de Montigny.

« *Maison de thé.*—Yeh Tse Tching, 79 rue Eugène Bard.

« *Restaurants chinois.*—Yo Tcho Kiang, 83 rue Lagrené—Main King Yu, 120 rue Wantz.

« Le Secrétaire p. i.,

« Signé : G. ARNOUX. »

a)—*Théâtre.*—En ce qui concerne la demande de Mr. Gonda Bush pour construire un théâtre sur le lot cadastral 6039, angle Cardinal Mercier—Joffre, le Comité estime que l'autorisation peut être accordée sous condition qu'il ne sera installé aucun cinéma ou dancing sur le toit de cet immeuble.

b)—*Salle de danse.*—Comme suite à une demande présentée pour l'ouverture d'une salle danse dénommée "Silver Dragon" à l'Hôtel Plaza, rue Montauban, le Comité propose qu'il soit en outre spécifié qu'en aucun cas cette salle de danse ne devra être transférée sur le "roof garden" de l'immeuble.

c)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—*A)*—Le Comité examine les plans soumis par MM. Butterfield & Swire pour la construction sur le lot cadastral 16A, angle du quai de France et rue du Consulat, d'un bâtiment à usage d'entrepôt.

Le Comité n'est pas d'avis d'autoriser la construction d'un bâtiment pour cette destination à cet emplacement conformément aux dispositions de l'article 1 du titre 2 des règlements municipaux—Constructions.

En ce qui concerne la hauteur des arcades, le Comité estime qu'il est préférable à cet endroit d'adopter le même gabarit que pour les bâtiments situés sur le lot cadastral 16 conformément à la décision de la Commission Municipale du 31 Octobre 1927, suivant les propositions du Comité des Travaux du 26 Octobre 1927 (Gabarit plus petit que celui adopté normalement).

B)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Route de Zikawei, lot cad. 7595.*—5 maisons chinoises à étage et 1 fourneau (fabrique de sauce);

2°)—*Avenue du Roi Albert, tot cad. 7617.*—2 hangars (teinturerie);

3°)—*Rue Laguerre, lot cad. 17.*—18 magasins à 2 étages et 1 chambre sur passage;

4°)—*Rue Amiral Bayle, lot cad. 1035.*—4 magasins à 3 étages, 4 hongrs à 2 étages et 2 chambres sur passage;

5°)—*Rue du Capitaine Rabier, lots cad. 1724 et 1725.*—8 maisons chinoises à 2 étages;

6°)—*Avenue Joffre int., lot cad. 11106.*—1 annexe à étage;

7°)—*Avenue Foch, lot cad. 8137.*—Agrandissement d'un atelier de réparation d'autos.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER

J. COCHET

Chemins Municipaux.—Route Paul Legendre.—La Commission décide le prolongement de la route Paul Legendre, de la route Lorioz au carrefour Joffre-Fergusson, et approuve le plan du tracé qui lui est présenté. Ce plan devra être publié au Bulletin Municipal.

Etablissements Classés.—La Commission autorise la délivrance des permis de construire et des autorisations nécessaires aux établissements suivants :

1°)—Cinématographe (construction) lot cad. 6039, angle Joffre-Cardinal Mercier, à la condition que les spectacles ou amusements sur la terrasse (roof garden) cessent au plus tard à minuit;

2°)—Salle de danse dans les locaux de l'Hôtel Plaza, (exploitation) rue Montauban, à la condition que la musique cesse à minuit au cas où la terrasse (roof garden) serait utilisée pendant la saison d'été.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B)—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le douze Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—A)—*Salle des Fêtes Municipale.*—Le Comité prend connaissance d'un rapport N°. 3944 en date du 5 Juin 1929 de l'Ingénieur Municipal, au sujet de l'aménagement de la Salle des Fêtes Municipale.

La dépense à prévoir serait la suivante :

Rideau de scène	Tls. 220,00
Tapis d'escalier et tringles	» 205,00
Modification de la porte d'entrée.....	» 15,00
Fauteuils avec siège et dossier en molesquine 308 à Tls. 7,70 (environ).....	» 2.371,60
Tables rondes démontables 30 à Tls. 7,90 (environ)	» 237,00
Rideaux pour les fenêtres.....	» 150,00
Installations électriques	» 210,00
	Tls. 3.408,60

Le crédit prévu au Budget Ordinaire est de Tls. 3.000,00 pour l'aménagement de la Salle des Fêtes.

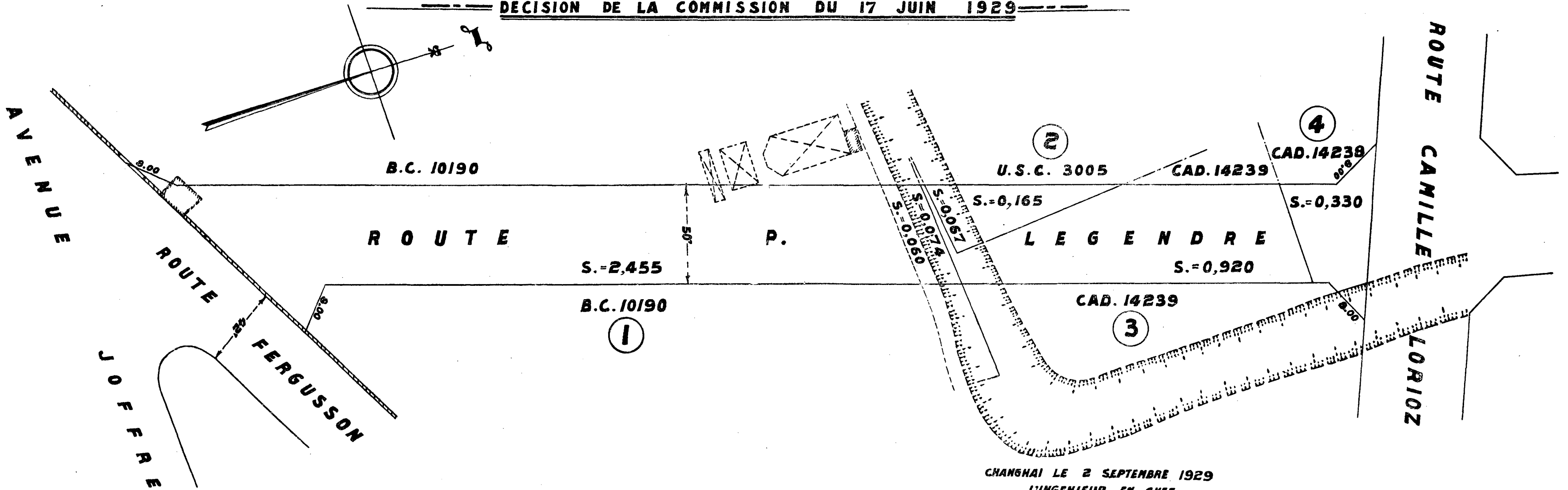
Toutefois, en mettant en adjudication la fourniture des fauteuils et des tables, des prix plus bas seront vraisemblablement obtenus et le crédit inscrit au Budget ne sera sans doute pas dépassé.

Le Comité recommande à la Commission l'adoption du projet présenté par l'Ingénieur Municipal, projet qui a reçu l'accord du Principal du Collège, en charge de la Salle des Fêtes.

OUVERTURE DE LA ROUTE P. LEGENDRE A 50'

ENTRE AVENUE JOFFRE ET ROUTE CAMILLE LORIOZ

DECISION DE LA COMMISSION DU 17 JUIN 1929



CHANGHAI LE 2 SEPTEMBRE 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE DE 0,002 (1/500) PAR METRE

B)—*Bureaux de la Voirie.*—Les bureaux du service de la Voirie, 2^e arrondissement & assainissement, se trouvent actuellement route de Zikawei, éloigné du Centre de la Concession. Il y aurait avantage à prévoir le transfert de ces bureaux dans une partie du bâtiment occupé anciennement par la T. S. F. à Koukaza.

La dépense pour l'aménagement de ces bureaux à cet emplacement s'élèverait à Tls. 708,50.

Le Comité recommande l'ouverture du crédit nécessaire pour les travaux à effectuer. Imputation: Budget Ordinaire, 5, 4, 2, 7.

VOIRIE.—Refuge, Place Paul Siu.—Par lettre N^o. 449/A en date du 22 Mai 1929, le Chef de la Garde demande la construction d'un refuge pour les voyageurs au terminus de la ligne de tramways N^o. 2, place Paul Siu.

La dépense à prévoir selon devis de l'Ingénieur Municipal serait la suivante :

Travaux de Voirie	Tls.	65,40
Candélabres.....	»	56,00
Equipement électrique	»	123,60
	Tls.	<u>245,00</u>

Le Comité est d'avis d'autoriser l'ouverture du crédit nécessaire pour effectuer ces travaux. Imputation: 5, 3, 1, 1.

ÉCLAIRAGE PUBLIC.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 24 Mai 1929, adressée par Mr. Kingsbury à Mr. H. J. Sheridan, au sujet de l'éclairage défectueux de la route Kaufmann.

Par rapport N^o. 267 en date du 5 Juin, le service de l'Electricité fait connaître que le nouveau poste de transformation prévu avenue Pétain, près de la route Cohen, apportera une amélioration à la situation actuelle.

Selon les conclusions de ce rapport, le Comité propose de demander à la C. F. T. de hâter les travaux de construction du nouveau poste projeté pour lequel un permis a été délivré dernièrement.

ADJUDICATIONS.—Stores en roseau pour 1929.—Le Comité prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture des stores en roseau nécessaires aux différents services municipaux pour l'année 1929.

Les soumissions reçues sont les suivantes :

	Kiang Ou Meu	Yah Kee	Loh Yuen Shing	Yung Kee
	Taëls	Taëls	Taëls	Taëls
Stores neufs sans support 16' × 14'.....	4,62	2,20	2,40	2,10
Stores neufs sans support 7' × 6'.....	0,87	1,00	0,90	1,80
Stores neufs avec support 7' × 6'.....	1,12	1,30	1,20	2,10
Réparation sans support 14' × 16'.....	1,00	0,80		
Réparation sans support 7' × 6'.....	0,60	0,38	0,35	0,65
Réparation avec support 7' × 6'.....	0,90	0,68	0,70	0,60
Supports supplémentaires.....	0,25	0,30		0,45
Bambou	0,06	0,20		0,10

Selon l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose de déclarer adjudicataire pour cette fourniture pendant l'année 1929, le Sieur Yah Kee selon prix indiqués dans sa soumission. Cet entrepreneur assure cette fourniture depuis plus de 15 années à la satisfaction de l'Administration Municipale.

BORNES FONTAINES.—Le comblement d'une crique route Cohen située sur l'emprise du chemin municipal N^o. 34 ayant amené des réclamations de la part des résidents du voisinage, le Comité suggère à la Commission de demander à la C. F. T., conformément aux accords, la pose d'une borne fontaine à proximité de cet emplacement.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au Compte-Rendu ci-après de la Commission des Etablissements Classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 6 Juin 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 6 Juin 1929, à 3 heures de l'après-midi, au « bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Fabrique de bas.*—Demande de Mr. Yeu Hao Chow pour ouverture d'une fabrique de bas, N^o. 68, « passage 195, rue du Capitaine Rabier.

« La Commission ne voit pas d'inconvénient pour délivrer une patente à cet établissement peu « important, installé dans de bonnes conditions dans la zone réservée aux établissements classés.

« *Atelier de tissage.*—Demande de Mr. Tsa Tsou Liang pour ouverture d'un atelier de tissage, N^{os}. 560, « 562, 564 rue Brenier de Montmorand.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, à la délivrance d'une patente pour exploiter une petite « filature à la condition que le travail des ateliers cesse à 10 heures du soir.

« Le propriétaire devra se conformer aux règlements municipaux concernant ce genre d'établissements et « déménager son atelier de tissage en cas de réclamations reconnues justifiées des résidents du voisinage.

« *Atelier de prise de vues cinématographiques.*—Demande de Mr. C. Y. Choh pour autorisation de « prendre des vues cinématographiques sur le lot cadastral 9830, angle routes Delastre, Frelupt.

« Sur avis favorable du Chef de la Garde, la Commission estime qu'il y a lieu d'autoriser sur ce terrain « l'installation de décors pour prendre des vues cinématographiques.

« *Puits artésien.*—Demande de Mr. K. L. Tsu pour forer un puits artésien sur le lot cadastral 7193A, « angle routes Père Robert, Victor Emmanuel III.

« Le permis demandé peut être délivré sans inconvénient à la condition que l'intéressé présente un « certificat d'analyse de l'eau du puits avant sa mise en exploitation.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pharmacie Chinoise.*—Hai Mou K'ang, 40B, route Duplex.

« *Boucherie.*—Wong Tse Kao, 25 rue du Père Froc.

« *Vins et Spiritueux Chinois.*—Shu Fong Ziang, 91 rue Wagner—Zeng Tso Ming, 66 rue du Père Froc.

« *Boissons Gazeuses.*—Tsu Lé Chaing, 208 rue du Capitaine Rabier Shing Wong Zing, 78 rue Hué « (passage)—Dou Hang Tseng, 57 route Rémi—Ying Tsing Yeu, 56 boulevard de Montigny—Tchou Sun « K'ang, 351 avenue Edouard VII—Zeng Kœi Pao, 323 rue du Weikwé.

« *Etablissements Catégorie "C"*

« *Théâtres.*—a)—Demande de Mr. Wang King Yong pour construire un théâtre sur le lot cadastral « 229, angle rue Kraetzer et boulevard de Montigny.

« Au cours de sa séance du 29 Mai 1929, la Commission des Etablissements Classés avait renvoyé les « plans présentés à l'appui d'une demande pour construire un théâtre sur le lot cadastral 229, le service « des Travaux ayant fait des réserves au sujet des dégagements des galeries et du parterre.

« Après étude des nouveaux plans modifiés conformément aux indications des services municipaux, la « Commission estime que le permis de construire nécessaire peut être délivré.

« Le demandeur devra se conformer aux règlements municipaux concernant les théâtres et aux « prescriptions édictées par la Commission Municipale au cours de sa séance du 2 Avril 1928, pour réduire « les risques d'incendie et permettre, le cas échéant, de combattre et d'éteindre les incendies dans les salles « de spectacle.

« b)—Demande de Mr. Robert Fan pour construire un théâtre sur le lot cadastral 493A, angle rue Marco Polo et avenue Edouard VII.

« Mr. R. Fan qui avait été invité à modifier les plans de la toiture primitivement prévue en matériaux combustibles présente de nouveaux plans conformes à la demande de la Commission.

« La Commission est d'avis de délivrer le permis de construire demandé, étant bien entendu que le propriétaire devra se conformer aux règlements municipaux concernant les théâtres et aux prescriptions édictées par la Commission Municipale au cours de sa séance du 2 Avril 1928, pour réduire les risques d'incendie et permettre, le cas échéant, de combattre et d'éteindre les incendies dans les salles de spectacle.

« c)—Demande Mr. Gni Yong Lai pour construire un théâtre sur le B. C. lot 10002, angle rue Ratard et avenue Foch.

« L'autorisation de construire ce petit théâtre pourrait être accordée sous réserve de remplacer les fosses ordinaires indiquées sur les plans par des fosses septiques du modèle agréé par l'Administration Municipale.

« Le propriétaire devra également ouvrir une sortie de secours du côté du passage public et se conformer aux règlements municipaux concernant les théâtres et aux prescriptions édictées par la Commission Municipale au cours de sa séance du 2 Avril 1928, pour réduire les risques d'incendie et permettre, le cas échéant, de combattre et d'éteindre les incendies dans les salles de spectacle.

« *Restaurants chinois.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente nécessaire aux restaurants chinois ci-après :

« Tsou King Ziang, 12 rue Palikao—Tsong Lin Tsu, 290 route Père Robert.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—Rue Bourgeat, lot cad. 5552.—40 garages ;

2°)—Route Frelupt, lots cad. 13186, 13187, 13188, 13189.—93 maisons chinoises à étage ;

3°)—Rue Eugène Bard, lot cad. 366.—13 maisons chinoises à 2 étages ;

4°)—Route Winling, lots cad. 13582A & 13582B.—1 garage en tôle et 1 portail ;

5°)—Route Paul Henry, lot cad. 8593.—6 maisons européennes à 2 étages ;

6°)—Route G. de Boissezon, lot cad. 14021c.—1 résidence et 2 garages ;

7°)—Avenue Joffre int., lot cad. 13738.—4 garages à étage ;

8°)—Avenue Joffre & route Paul Henry, lots cad. 8513 & 8514.—1 mur de clôture et 1 portail ;

9°)—Rue Lafayette, lot cad. 9094.—1 résidence européenne ;

10°)—Route Henri Rivière, lot cad. 11118.—1 addition ;

11°)—Rue Petit int., lot cad. 42.—Etablissement de bains (Commission des Etablissements Classés du 29 Mai 1929) ;

12°)—Avenue Foch, lot cad. 3589.—1 Cinéma Chinois (Commission des Etablissements Classés du 6 Juin 1929) .Exiger l'installation de fosses septiques et une toiture métallique ;

13°)—Route de Zikawei int., lot cad. 5085.—1 Atelier de charpente (Commission des Etablissements Classée du 29 Mai. 1929).

La Séance est levée à 6 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER

J. COCHET

J. SAUVAYRE

WEI DING YONG

Architecture.—Salle des Fêtes Municipale.—La Commission, sur proposition de Mr. Lion, vote un crédit supplémentaire de Tls. 400 afin de permettre l'aménagement de la salle des Fêtes, d'une façon qui donne entièrement satisfaction (Imputation : 5—4—2—6).

Adjudications.—Stores en roseau pour 1929.—La Commission déclare le Sieur Yah Kee, adjudicataire pour l'aménagement et la fourniture de stores en roseau pour l'année 1929 aux prix ci-après, indiqués dans sa soumission et aux conditions générales imposées aux fournisseurs de l'Administration Municipale :

Stores neufs sans support 16' × 14'	Tls. 2,20
» » » » 7' × 6'	» 1,00
» » avec » 7' × 6'	» 1,30
Réparation sans support 14' × 16'	» 0,80
» » » 7' × 6'	» 0,38
» avec » 7' × 6'	» 0,68
Supports supplémentaires	» 0,30
Bambou	» 0,20

Etablissements Classés.—La Commission autorise la délivrance des permis de construire et des autorisations nécessaires aux établissements suivants :

- 1°—Théâtre Wang King Yong, (construction), lot cadastral 229, angle Kraetzer—Montigny ;
- 2°—Nanking Théâtre (construction) lot cad. 493A, angle Edouard VII—Marco Polo ;
- 3°—Théâtre angle Ratard—Foch (construction), B. C. lot 10002 ;
- 4°—Cinéma en plein air en bordure de l'avenue Joffre, sur le terrain mis par la Municipalité à la disposition du Cercle Sportif. Autorisation accordée aux conditions de la décision du Conseil du 14 Avril 1926 et sous réserve que les exploitants se conforment aux prescriptions de la Commission des Etablissements Classés.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Comité des Finances.—Communication est donnée du procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt neuf et le treize Juin, à 5 h. 1/2 de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France.

CAISSE DE PRÉVOYANCE.—A)—Le Comité procède à l'examen de la lettre suivante et de la situation financière de la Caisse arrêtée au 31 Décembre 1928, y annexée :

« CAISSE DE PRÉVOYANCE

Changhai, le 21 Mai 1929.

« Monsieur le Président

« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous communiquer, à toutes fins utiles, la situation financière de la Caisse « de Prévoyance des Employés Municipaux, arrêtée au 31 Décembre 1928.

« D'autre part, nous vous faisons part d'un certain nombre de résolutions prises en assemblée générale « extraordinaire du Mardi 14 Mai 1929 :

« 1°)—Ouverture d'un compte Gold Dollars pour les membres participants n'en possédant pas à ce jour ;

« 2°)—Facilité pour tous les membres d'effectuer leurs versements mensuels en francs, taëls ou gold « dollars ;

« 3°)—Virement partiel du compte taëls existant aux comptes francs ou gold dollars sur simple demande « du participant, ce virement ne se faisant qu'une seule fois.

« Ces résolutions ne paraissant pas contraires aux statuts, nous vous prions de bien vouloir les sou- « mettre à l'approbation du Conseil.

« Vous vous rendrez compte, Monsieur le Président, que l'ouverture de ce nouveau compte gold dollars « va être une charge supplémentaire à nos comptables, Messieurs Bouvier & Nicole.

« Ces Messieurs ont pour salaire actuellement une somme de Tls. 1.100, par an pour effectuer les « répartitions et tenir les carnets de chaque membre. Cette somme versée par la Municipalité paraît maintenant un peu juste, vu la création du nouveau compte gold dollars. Les comptables demanderaient à « l'Administration Municipale de bien vouloir porter leurs émoluments à Tls. 1.500.

« Nous vous serions infiniment reconnaissants, ainsi qu'à Messieurs les Membres de la Commission « Provisoire, si satisfaction pouvait être donnée à la demande des comptables.

« Veuillez croire, etc...

« Le Président,
« Signé : A. BERENGUIER. »

Après discussion, le Comité propose à la Commission d'enregistrer :

1°—les résolutions prises le 14 Mai 1929 par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Caisse de Prévoyance ;

2°—la situation financière de la dite Caisse arrêtée au 31 Décembre 1928, et qui s'établit comme ci-dessous :—

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1928

COMPTE FRANCS

Banque Indo-Chine (Ct. Ct.).....Frs. 8.116.924,41	Compte Individuel.....Frs. 8.056.919,46
	» » en suspens..... » 1.136,81
	Pertes & Profits » 58.868,14
Total Frs..... <u>8.116.924,41</u>	Total Frs..... <u>8.116.924,41</u>

COMPTE TAEELS

Banque Fr-Chinoise (Ct. Dépôt).....Tls. 150.000,00	Compte Individuel.....Tls. 175.624,53
Banque Fr-Chinoise (Ct. Epargne). » 21.592,87	» » en suspens..... » 17,00
Intérêts à recevoir » 4.312,50	Pertes & Profits..... » 263,84
Total Tls..... <u>175.905,37</u>	Total Tls..... <u>175.905,37</u>

COMPTE GOLD DOLLARS

National City Bank (dépôt fixe).....	U. S. G. \$ 20.000,00
» » (compte épargne).....	» 6.879,00
	U. S. G. \$ <u>26.879,00</u>

Les Experts Comptables,
Signé : BOUVIER & NICOLE.

B)—Le Comité examine ensuite la demande présentée par les comptables de la Caisse, MM. Bouvier et Nicole, afin de porter leurs émoluments annuels de Tls. 1.100 à Tls. 1.500 pour tenir compte du travail supplémentaire occasionné par la création d'un compte Gold Dollars.

La Caisse de Prévoyance verse de son côté à ces comptables une somme annuelle de Frs. 2.000,00.

Sur suggestion de son Président, le Comité propose que tous les frais de comptabilité de la Caisse de Prévoyance soient à la charge de l'Administration Municipale, et qu'aucune somme ne figure donc en dépenses sur le Budget de la Caisse pour rétribution aux comptables.

Aux conditions ci-dessus, le Comité est d'avis de mettre à la disposition du Comité de Gérance une somme annuelle de Tls. 1.500 pour la rétribution de ses comptables.

Toutefois, pour l'année en cours, l'indemnité ne serait versée sur la base ci-dessus que pour le 2^e semestre.

Le crédit supplémentaire nécessaire pour l'année en cours ne serait donc que de Tls 200,00.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : E. KOECHLIN
E. CHARLOT
J. DONNÉ
G. LÉBOUCQ
LO PA HONG

La Commission enregistre la situation de la Caisse de Prévoyance arrêtée au 31 Décembre 1928.

Par ailleurs, elle vote un crédit supplémentaire de Tls. 200,00 pour couvrir les frais supplémentaires de comptabilité de la Caisse de Prévoyance (3—5—1) pour le 2^e semestre 1929.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Comité d'Hygiène.—La Commission donne son approbation aux propositions contenues dans le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le quatorze Juin, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité d'Hygiène se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur L. LION.

DISPENSARE—STATION SANITAIRE.—Le Directeur Général soumet au Comité les plans concernant le projet de construction d'un bâtiment devant servir de Dispensaire et de Station Sanitaire.

Ce bâtiment serait élevé sur l'emplacement occupé actuellement par la Station Sanitaire, rue Amiral Bayle.

La dépense à prévoir pour la réalisation de ce projet serait d'environ 20 à 25.000 taëls.

Un terrain d'environ 14 m. × 22 m. soit environ 1/2 mow serait nécessaire pour élever la construction proposée.

Le rez de chaussée sera occupé par les magasins du service Sanitaire et la loge du gardien qui devra être prévue près de la porte d'entrée.

Le Dispensaire occupera les locaux du premier étage.

Le Médecin municipal demande la modification des plans présentés en ce qui concerne les séparations intérieures.

Il estime préférable d'avoir un seul laboratoire au centre du bâtiment et une grande salle de chaque côté, l'une étant réservée aux hommes et l'autre aux femmes.

Les locaux devront être aussi vastes que possible, bien aérés et facilement lavables à grande eau.

Le second étage sera occupé par les bureaux de la sous station sanitaire, la grande terrasse prévue sur les plans pourra être utilisée pour l'extension des bureaux en cas de besoin dans l'avenir.

Le Comité d'Hygiène transmet favorablement à la Commission Municipale pour approbation le projet qui est présenté.

INFIRMERIE MUNICIPALE.—Le Directeur Général présente un avant projet pour la construction de la nouvelle Infirmerie sur un terrain municipal, lot cadastral 7657, à l'angle Sud Est de la route Frelupt et de l'avenue du Roi Albert.

Ce projet comporte :

1°)—un bâtiment sur rue au Nord comprenant rez de chaussée et premier étage, avec facilité de construire au-dessus dans le cas où cela serait nécessaire par la suite.

Dans ce bâtiment se trouveront les bureaux, salle de visite, salles d'attente, salle d'opération, laboratoire, salle de vaccination et des chambres d'isolation.

2°)—un bâtiment sur jardin, face au Sud comprenant un rez de chaussée et 2 étages. Au rez de chaussée seront installés les cuisines, le chauffage central, la buanderie et le service de désinfection, etc... Il y aura lieu de prévoir un réfrigérateur permettant de conserver les denrées pour l'alimentation et les vaccins.

Le premier et le second étage seront occupés par 4 grandes chambres de malades pouvant contenir au total au moins 80 lits.

Les chambres se trouvent face au Sud et sont aérées par de grandes vérandahs vitrées.

Des réfectoires devront être prévus dans le centre du bâtiment.

3°)—un petit bâtiment isolé à l'Est de l'infirmerie sera prévu pour les autopsies, il comprendra 1 salle d'autopsie et 5 cabines pour dépôt mortuaire, 2 de ces cabines seront refroidies. Un incinérateur pour les ordures et pansements sera accolé à la chaufferie.

Le Comité propose que cet avant projet soit poussé par le service d'Architecture qui se mettra d'accord avec le service Médical au point de vue de la distribution intérieure.

Les plans définitifs seront soumis dès que possible au Comité des Travaux et à la Commission Municipale pour approbation et mise en adjudication des travaux de construction.

La séance est levée à 5 heures 30.

Signé : L. LION
H. J. SHERIDAN

Ordures Ménagères.—*Comité chargé de l'étude de la question des ordures ménagères.*—Communication est donnée du procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le quatorze Juin, à six heures de l'après-midi, les Membres du Comité chargé de l'étude de la question des ordures ménagères se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur L. LION.

Le Directeur Général donne connaissance au Comité des rapports de l'Ingénieur en Chef sur l'enlèvement des ordures ménagères et montre la complexité et la difficulté des problèmes soulevés par cette question.

Réclamations des résidents.—Il ressort que de toutes les réclamations reçues et examinées, une seule est justifiée, toutes les autres proviennent de ce que les résidents intéressés croient que les services municipaux ont l'obligation d'enlever les ordures dans les passages privés.

Le Directeur Général expose ensuite que l'enlèvement des ordures ménagères se divise en 3 parties :

1°)—Collecte des ordures ;

2°)—Transport ;

3°)—Disposition des ordures.

Collecte.—La collecte des ordures dépend de 3 facteurs :

1°)—Organisation ;

2°)—Personnel cantonnier ;

3°)—Matériel.

1°)—*Organisation.*—Une organisation de collecte existe depuis le début de l'année 1929.

Le service du nettoyage, créé en 1929, a pour mission d'assurer la collecte des ordures et le balayage des rues.

Ce service est organisé par secteurs sur les mêmes bases que celui des grandes villes.

2°)—*Personnel.*—Le recrutement du personnel est facile, seul l'encadrement présente des difficultés, qui, d'ailleurs, ne sont pas insurmontables.

3°)—*Matériel.*—La question du matériel de transport est la plus délicate. car si l'on veut assurer l'enlèvement des ordures dans un temps réduit, 2 heures par exemple, il faut un matériel considérable.

En prenant pour bases ce qui se fait à Paris et en admettant que le parcours des camions à Changhai soit le double de celui des camions de Paris, il faudrait 75 véhicules de 3 T. 1/2.

Actuellement, le service est assuré avec 22 camions seulement et 50 tombereaux.

En conservant le nombre de tombereaux *actuel*, indispensable pour les petites rues, il faudrait un minimum de 45 camions, soit le double de ce que la Municipalité possède actuellement.

Le Comité examine ensuite la collecte des ordures dans les passages privés et cités et propose que l'enlèvement soit encore plus étroitement réglementé et suggère que :

1°)—Pour les cités chinoises et cités européennes appartenant à un seul propriétaire, le service Sanitaire veille à ce que les ordures soient amenées jusqu'aux véhicules municipaux par le service particulier de la cité ;

2°)—Pour les cités européennes appartenant à plusieurs propriétaires, il soit rappelé aux propriétaires que l'enlèvement dans les dites cités est assujéti au versement d'une taxe semestrielle, payable d'avance et égale à 4 % du loyer mensuel. (C'est-à-dire égale à 0,66 % du loyer).

Le Comité insiste particulièrement pour que les propriétaires soient bien avisés de ces dispositions, lesquelles, si elles étaient appliquées, donneraient toute satisfaction aux contribuables et au point de vue de l'hygiène publique.

Transport.—Le Comité prend connaissance d'une lettre de l'entrepreneur, chargé du transport des ordures hors Concession, ainsi que d'un rapport de l'Ingénieur en Chef concernant la question.

Il constate les difficultés d'évacuation actuelles et propose que cette question soit soumise à la Commission Municipale.

Disposition des ordures.—Le Comité, après avoir pris connaissance des divers rapports qui lui sont soumis et entendu les explications du Directeur Général et des Chefs de Service présents, estime que l'usine d'incinération est le seul moyen pratique pour assurer la disposition des ordures.

Le Comité propose que la construction de la cellule d'essai prévue au Budget Extraordinaire soit faite le plus tôt possible.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : L. LION
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN

Cités appartenant à un seul propriétaire.—La Commission décide d'exiger, à l'avenir, des cités européennes ou chinoises appartenant à un seul propriétaire, qui seront édifiées sur la Concession, la construction d'un récipient fixe du modèle agréé par l'Administration Municipale, dans lequel les ordures ménagères devront être déposées.

Ce récipient devra se trouver en bordure de la voie publique.

Pour les récipients de grandes dimensions, un robinet de lavage devra être disposé de façon à permettre un nettoyage facile.

Ces cités devront avoir un gardien ou concierge responsable de la propreté.

La délivrance du permis de construire sera subordonnée à l'acceptation préalable par le propriétaire des obligations ci-dessus.

Quant aux cités déjà existantes, une action sera entreprise auprès du propriétaire, en vue de résoudre à l'amiable les difficultés présentes.

Cités appartenant à plusieurs propriétaires.—Il sera rappelé à cette catégorie de propriétaires que l'Administration Municipale est prête à procéder à l'enlèvement des ordures à l'intérieur de la propriété moyennant le paiement de la redevance prévue au règlement sur l'enlèvement des ordures ménagères (Art. 10).

Une surveillance spéciale sera exercée sur les propriétés dans lesquelles ce système ne sera pas en vigueur et des sanctions seront prises à la première infraction.

Entreprise d'enlèvement des ordures ménagères.—La Commission décide d'allouer à l'entreprise Kou Yong Kee une indemnité supplémentaire mensuelle de Tls. 1000, à compter du 1^{er} Juillet prochain, pour tenir compte de l'augmentation du cube d'ordures à enlever et frais supplémentaires provenant des dispositions spéciales à prendre pour l'épandage des ordures au lieu de dépôt.

Incinération des ordures ménagères.—La Commission décide l'achat, à titre d'essai, de la première cellule de fours, pour laquelle des crédits ont été prévus au Budget Extraordinaire.

Un Comité d'étude sera créé avec mission de suivre les essais et suivant les résultats obtenus, de déterminer les modalités de construction d'une usine pour l'incinération des ordures ménagères de toute la Concession.

Commission Municipale.—Le Président, en son nom personnel et au nom des Membres de la Commission Provisoire, présente des souhaits de bon voyage à MM. Charlot, Lion & Sauvayre, qui rentrent en France pour un congé de courte durée.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 14 Juin 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 177.926,05, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
J. BORDELONGUE
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ
L. LION
LO PA LONG
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 3 Juillet 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le trois Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17 Juin 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—Le Président fait savoir que Mr. Ou Tsong Lien lui a remis sa démission de Membre de la Commission Municipale, et que cette démission a été acceptée à la date du 3 Juillet 1929.

D'autre part, le Président fait savoir qu'il fera appel aux diverses associations des commerçants et contribuables chinois de la Concession Française pour désigner un candidat susceptible d'être nommé Membre de la Commission Provisoire, en remplacement de Mr. Ou Tsong Lien, démissionnaire.

Emprunt Municipal de 1903.—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après de tirage au sort des obligations de l'Emprunt 1903 amorties en 1929 :

EXTRAIT DES MINUTES NOTARIÉES DE LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix-neuf Juin, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, Roger TRIAU, Attaché de Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant Monsieur Gaston WILLOQUET, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, empêché, et en présence de Messieurs Jean DONNE, Membre de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, Max WAROQUIER, Chef du Bureau des Finances de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française, et Albert MANHES, Délégué de la Banque de l'Indo-Chine.

Conformément à l'Article 1^{er} de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par Mr. Paul BRUNAT, d'une part, et 1^{er} de la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme dont le Siège Social est à Paris, 96, Boulevard Haussmann et 2^e la Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon—Marseille, Société Anonyme dont le Siège Social est à Lyon—Rue de l'Hôtel de ville N^o 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit :

«L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé « aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier mil « neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, dans le « courant du mois de Juin de chaque année et pour la première fois en Juin Mil neuf cent neuf, par les « soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Changhai sera « appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence..... »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT CINQUANTE HUIT obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 51—64—81—87—97—172—190—225—228—235—245—263—273—285—302—335—340—348—
359—378—404—456—551—559—565—586—592—607—649—657—721—734—796—814—827—856—913—
916—961—968—970—983—998—1007—1025—1050—1072—1168—1171—1232—1238—1248—1286—1370—
1375—1430—1433—1437—1448—1477—1486—1505—1516—1524—1540—1542—1557—1619—1663—1698—
1706—1709—1715—1736—1770—1782—1816—1848—1857—1864—1966—2028—2034—2064—2125—2137—
2140—2162—2193—2226—2236—2267—2301—2311—2323—2328—2337—2339—2358—2359—2363—2390—
2391—2414—2419—2504—2644—2666—2680—2684—2709—2745—2792—2815—2829—2836—2867—2886—
2922—3032—3038—3053—3086—3127—3136—3139—3141—3161—3165—3235—3240—3246—3253—3291—
3303—3328—3340—3363—3368—3488—3527—3568—3601—3607—3636—3683—3701—3713—3734—3799—
3810—3817—3818—3835—3846—3893—3900—3928.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs J. DONNÉ, M. WAROQUIER, A. MANHES et R. TRIAU les jour, mois et an que dessus.

Signé : J. DONNÉ—M. WAROQUIER—A. MANHES—R. TRIAU.

Pour copie certifiée conforme,

Changhai, le 19 Juin 1929,

Le Chancelier,

Signé : G. WILLOQUET.

Garde Municipale.—Sur proposition du Chef de la Garde et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de \$ 500,00 au détective chinois N° 36, Ou King Dang, réformé pour raison de santé après 21 ans de service.

Autobus privés.—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Secrétaire en date du 26 Juin 1929, la Commission décide la mise en vigueur, à compter du 1^{er} Juillet 1929, du tarif de taxes ci-après pour les autobus privés :

Autobus dont le nombre de places n'est pas supérieur à 20.....	Tls. 20	par trimestre
Au-dessus de 20 sans être supérieur à 25.....	» 23	»
» 25 » » 30.....	» 26	»
» 30 » » 35.....	» 30	»

Une mesure analogue a été prise par le Shanghai Municipal Council et mise également en vigueur à partir du 1^{er} Juillet 1929.

Règlements Municipaux.—*Établissements Classés.*—La Commission enregistre l'addition suivante à l'annexe 3 du règlement sur les établissements classés :

« Les pensions de famille sont ajoutées à l'annexe 3 de l'Ordonnance Consulaire N° 115 en date du 28 « Août 1928 donnant la nomenclature des établissements classés, catégorie C. » (Ordonnance Consulaire N° 92 du 12 Juin 1929.)

Orfèvres et bijoutiers.—La Commission donne son accord au projet ci-après de règlement sur les orfèvres et bijoutiers, proposé par le Chef de la Garde :

« Art. 1.—La licence ne peut être ni vendue, ni prêtée.

« Art. 2.—Un tableau convenablement fixé, portant le numéro de la licence, devra être placé, de façon « visible, à l'entrée de l'établissement, et la licence elle-même, devra être affichée, de façon apparente, à « l'intérieur.

« Art. 3.—Les employés municipaux et agents de la Garde Municipale, dans l'exercice de leurs fonctions « respectives, auront libre accès dans l'établissement pour contrôler la licence.

« Art. 4.—L'établissement devra tenir un registre sur lequel sera inscrit fidèlement le poids et la « description de l'objet acheté, la date de la transaction et le montant du paiement effectué.

« Art. 5.—Ce registre doit être présenté à toute réquisition de la Police. Si l'objet acheté semble être « de provenance douteuse, l'acquéreur devra immédiatement en informer la Police et en cas de nécessité, « lui remettre contre reçu le ou les objets en question.

« Art. 6.—Les objets en métal d'or ou d'argent ne pourront être fondus que 15 jours après l'achat.

« Art. 7.—Un reçu doit être délivré à chaque client. Ce reçu devra mentionner la date, l'enseigne de « l'établissement, le poids et la forme de l'objet, le prix acquitté.

« Art. 8.—Toute personne qui demandera à vendre ou à hypothéquer des objets paraissant être le « produit d'un vol, devra être retenue jusqu'à l'arrivée de la Police, qui sera prévenue immédiatement par « le détenteur de la licence.

« Art. 9.—Suivant la décision prise par la Commission Municipale, toute infraction au présent règle- « ment pourra entraîner la suspension provisoire ou définitive de la licence et même la confiscation partielle « ou totale des cautions monnayées.

« Art. 10.—Toute infraction au présent règlement sera punie d'une amende de 5\$ à 500\$, elle pourra « entraîner la suppression ou la suspension de la licence, sans préjudice des autres peines qui pourraient « être infligées par les autorités compétentes.»

Salle des Fêtes.—La Commission regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande de Mr. Ired Coyne en date du 13 Juin 1929 tendant à obtenir une réduction du tarif de location de la Salle des Fêtes Municipale, pour les 6 soirées qu'il a données, lors du passage de sa troupe à Changhai.

Comité des Travaux.—A)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le dix-neuf Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ADJUDICATIONS.—A)—*Travaux de pose du drainage des bassins N° 2 et 3.*—Le Comité prend connaissance du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour les travaux de pose du drainage des bassins N° 2 et 3.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :—

Sing Ling Kee.....	Tls. 117.830,00
Yao Yung Kee.....	» 171.000,00
Chow Tao Kee.....	» 203.817,70
Wong Yuen Kee.....	» 146.000,00
Sin Jin Kee.....	» 189.500,00
Zi Zeng Tai.....	» 264.475,00

La grande différence dans les prix fournis par les soumissionnaires semble indiquer que le travail demandé n'a pas été exactement compris.

Le prix le plus bas de Tls. 117.830,00 fourni par l'entrepreneur Sing Ling Kee est encore trop élevé. Le Comité suggère de convoquer les soumissionnaires au bureau de l'Ingénieur Municipal où des explications complémentaires leur seront données et il sera procédé entre eux à une nouvelle mise en adjudication.

Les soumissionnaires devront indiquer un pourcentage de réduction sur le prix le plus bas de Tls. 117.830,00 qui a été donné par le sieur Sing Ling Kee.

En raison de l'urgence de ces travaux, le Comité propose que les nouveaux plis de soumissions soient reçus le Lundi, 24 Juin, à 4 heures 30 de l'après-midi.

B)—*Fourniture des abris en nattes pour l'année 1929.*—Par rapport N° 3971 en date du 14 Juin 1929, l'Ingénieur Municipal transmet les soumissions reçues pour la fourniture des abris en nattes pour l'année 1929.

Les soumissions reçues sont les suivantes :—

Kiang Ou Meu.....	Tls. 2,78 le fang
Zing Meu Fab.....	» 3,98 le fang plus 0,15 par natte supplémentaire en bordure
Yung Kee.....	» 2,81 le fang

Selon l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose de déclarer adjudicataire pour cette fourniture pendant l'année 1929 le sieur Kiang Ou Meu au prix de Tls. 2,78 le fang.

VOIRIE.—Communication est donnée d'un rapport N° R. 1183 en date du 18 Juin 1929, de l'Ingénieur Municipal au sujet du drainage de l'avenue Haig, entre la route Paul Legendre et l'avenue Joffre.

Deux solutions sont proposées dans ce rapport :—

La première solution prévoit la pose d'un drain complet qui entraînerait une dépense de Tls. 10.770,00 dont la moitié serait supportée par le Shanghai Municipal Council.

La seconde solution n'envisage que la pose de petites longueurs de drains reliant des fossés qui seraient mis en état de recevoir les eaux de ruissellement, la dépense ne serait que de Tls. 1.676,00.

Le Comité est d'avis qu'il est préférable d'entreprendre dès maintenant un travail qui sera définitif et d'envisager la première solution.

Toutefois, étant donné que la moitié de cette dépense doit être supportée par le Shanghai Municipal Council, le Comité propose qu'une entente intervienne au préalable entre les deux administrations pour la réalisation du premier projet.

ARCHITECTURE.—*Collège Municipal Français.*—A)—Le Comité prend connaissance du rapport N° 1807/A en date du 7 Juin 1929 du Service d'Architecture au sujet de modifications demandées par le Principal dans les bâtiments du Collège.

La dépense à prévoir serait la suivante :

Modification du plancher de l'amphithéâtre.....	Tls.	226,00
Confection et pose d'étagères.....	»	174,00
Pose de chaînes en fer sous le porche.....	»	20,00
	Tls.	<u>420,00</u>
Imprévus 10 %.....	»	42,00
	Tls.	<u>462,00</u>

Le Comité recommande l'ouverture des crédits nécessaires pour effectuer ces travaux, la dépense étant inscrite au Budget Extraordinaire Chapitre 5, Article 1.

B)—Le Comité donne son approbation aux plans qui lui sont présentés pour l'agrandissement du Collège Municipal, comportant l'addition d'une aile Est où sera installé au rez de chaussée le Jardin d'enfants et au premier étage une salle pour les cours de Chimie—Physique—Musique & Dessin.

Le crédit nécessaire a été prévu au Budget Extraordinaire (Tls. 9.000,00).

AVENUE JOFFRE.—Le Directeur Général expose que le Conseil Municipal au cours de sa séance du 12 Février 1923 avait décidé de porter la largeur de l'avenue Joffre à 70 pieds par emprise de 10 pieds du côté Nord. Toutefois cette décision n'indiquait pas si l'élargissement devait être réalisé à l'Est de la rue Marco Polo.

Les Services Municipaux ont toujours considéré que cet élargissement devait s'arrêter à la rue Marco Polo, vu le peu de circulation sur l'avenue Joffre, entre la rue Marco Polo et le boulevard de Montigny, Néanmoins, il serait utile qu'une nouvelle décision complète celle du 12 Février 1923.

Après discussion, le Comité propose de conserver à l'avenue Joffre, entre la rue Marco Polo et le boulevard de Montigny, sa largeur actuelle, soit 60 pieds.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Route de Grouchy, lot cad. 10585.*—21 maisons semi-européennes ;

2°)—*Rue Galle, lot cad. 1633.*—1 pagode ;

3°)—*Rue Bluntschli, lot cad. 381.*—3 magasins doubles et 3 résidences chinoises à étage ;

4°)—*Rue Ratard, lots cad. 8050, 8051 & 8054.*—4 maisons à 2 étages, 29 maisons à étage et 9 garages ;

5°)—*Rue du Capitaine Rabier int. lots cad. 1598 & 1600.*—1 résidence chinoise à étage et 2 chambres sur passage ;

6°)—*Rues Palikao & Weikwé, lot cad. 154.*—20 magasins, 9 honges à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

7°)—*Route Cardinal Mercier int. lot cad. 6660.*—2 additions ;

8°)—*Boulevard de Montigny & rue Kraetzer, lot cad. 229.*—1 cinéma théâtre (Commission des établissements classés du 6 Juin 1929).

9°)—*Avenue Joffre. lot cad. 14286.*—1 bâtiment à 6 et 7 étages.

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

Route Vallon, lot cad. 6650.—1 vérandah fermée. Des plans plus clairs et plus complets devront être représentés.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : **F. SCHWYZER**
WEI DING YONG

Adjudications.—*Fourniture des abris en nattes pour l'année 1929.*—La Commission déclare le sieur Kiang Ou Meu adjudicataire pour la fourniture des abris en nattes pour l'année 1929, au prix de Tls. 2.78 le fang.

Avenue Joffre.—La Commission décide de maintenir à 60' la largeur de l'avenue Joffre, entre la rue Marco Polo et le boulevard de Montigny.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B)—Communication est donnée du procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-six Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.—A.—*Route Pichon.*—Lecture est donnée d'une lettre en date du 21 Juin 1929 de Mr. Stroebe demandant à acheter le terrain municipal, F. C. lot 850 (ancien dépôt du 3^e arrondissement), situé entre sa propriété U. S. C. lot 2943, et la route Pichon.

La Commission Municipale, dans sa séance du 15 Octobre 1928, avait décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à une demande semblable adressée également par Mr. Stroebe, celui-ci ayant une première fois, en 1927, refusé l'offre qui lui avait été faite par l'Administration Municipale.

Le Comité, conformément à la décision déjà prise, n'est pas d'avis d'aliéner cette propriété municipale, toutefois il pourrait être spécifié au demandeur qu'en cas de vente de ce lot par l'Administration Municipale, la préférence lui serait donnée, attendu que ce terrain se trouve situé entre sa propriété et la voie publique.

B)—*Angle Pétaïn-Rivière.*—Communication est donnée de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et l'Asia Realty Company au sujet de la location du lot cadastral 11086, situé à l'angle de l'avenue Pétaïn et de la route Henri Rivière, pour y installer une station de ravitaillement à gazoline.

Le Comité n'est pas d'avis de donner suite favorable à la demande de l'Asia Realty Company et d'aliéner une propriété municipale qui est aménagée en jardin public.

ARCHITECTURE.—*Marché Meugniot.*—Le Comité donne son approbation au projet qui lui est présenté pour la reconstruction du Marché Meugniot.

Les plans ont été établis en tenant compte des surfaces habituellement demandées par les commerçants et les façades ont été dessinées dans le but de donner un aspect aussi esthétique que possible à ce genre de bâtiment.

Pendant la durée des travaux de reconstruction, le marché serait transféré en partie sur le terre plein, boulevard de Montigny et sur la rue Kraetzer.

Le crédit nécessaire pour ces travaux a été prévu au Budget Extraordinaire (Tls. 50.000,00).

ADJUDICATIONS.—*Travaux de pose du drainage des bassins No 2 & 3.*—Le Comité prend connaissance du procès-verbal d'ouverture des nouvelles soumissions pour les travaux de pose du drainage, demandées à la suite des propositions du Comité des Travaux du 19 Juin 1929.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Sing Ling Kee	Tls. 117.830,00	
Yao Yung Kee	» 171.000,00	
Chow Tao Kee	} » 107.500,00	non compris le transport de terre
	} » 89.450,00	fondations briques cassées seulement, non compris le transport de terre.

L'entrepreneur Wong Yuen Kee présent dans la salle déclare qu'il maintient son prix de Tls. 146.000,00. Lecture est ensuite donnée du rapport N° R. 1189 en date du 26 Juin 1929 de l'Ingénieur Municipal au sujet de cette adjudication.

Le Directeur Général expose que les entrepreneurs qui ont soumissionné ne sont pas des entrepreneurs de travaux publics et qu'ils ne se rendent pas compte exactement du travail à effectuer. Il avait été demandé un pourcentage de réduction et les soumissionnaires ont fourni un nouveau prix.

Les deux entrepreneurs ayant présentés les offres les moins chères ont été approchés et leurs offres se résument comme suit :

1°)—Exécution conforme au cahier des charges initial (Non compris le transport de terre)

Sing Ling Kee	Tls. 99.000,00
Chow Tao Kee	» 107.500,00

2°)—Exécution avec une fondation de briques cassées seulement (non compris le transport de terre)

Sing Ling Kee	Tls. 82.450,00
Chow Tao Kee	» 89.450,00

3°)—Exécution suivant un cahier des charges modifié. Durée allouée pour les travaux 6 mois

Fondations :—a)—sous les drains de 4' 6" un lit de 4" de briques cassées, un lit de béton de briques de 4" de composition :

briques cassées.....	6
sable.....	2
barils de ciment.....	7

b)—sous les drains de 3' un lit de 2" 1/2 de briques cassées, un lit de 2" 1/2 de béton de briques.

(non compris le transport de terre)

Sing Ling Kee.....Tls. 86.440,00

Chow Tao Kee..... » 98.800,00

Le transport de terre pourrait être adjugé par contrat séparé sur la base de Tls. 1,50 par fang et par mile.

Le Comité propose à la Commission Municipale l'adoption du mode de construction suivant un cahier des charges modifié, les travaux étant confiés à l'entrepreneur Sing Ling Kee.

Le transport de terre serait adjugé au même entrepreneur sur la base indiquée de Tls. 1,50 par fang et par mile.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 20 Juin 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 20 Juin 1929, à 3 heures de l'après-midi, au « bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Manufacture de chaussures en caoutchouc*.—Demande de la Société Lee Hwa pour installer une manufacture de chaussures en caoutchouc, N° 663 avenue Joffre, cité Jeu Wo Fang.

« Renvoyé à huitaine pour supplément d'information.

« *Dépôt d'alcool*.—Demande de la Société Yek Hwa Trading Co pour dépôt d'alcool, Nos. 7-8 quai de « France.

« Les services signalent qu'une quantité d'environ 13.000 gallons d'alcool en fûts métalliques est « emmagasinée dans un vieil entrepôt où se trouvent également des marchandises diverses. Les opérations « de transvasement s'effectuent à l'intérieur du magasin.

« Conformément aux règlements municipaux, la Commission propose de refuser l'autorisation demandée, « ce dépôt de liquides inflammables constituant un danger grave d'incendie et se trouvant hors de la zone « réservée.

« *Teintureries*.—a)—Demande de Mr. Yu Tsang Fou pour construire un hangar destiné au séchage de « la soie sur le lot cadastral 2603, rue Amiral Bayle.

« Après examen des plans, la Commission ne voit aucun inconvénient pour délivrer le permis de « construire demandé.

« b)—Demande de Mr. Shu Tsing Seng pour construire un hangar destiné au séchage des bas sur le lot « cadastral 9905.

« Sur étude des plans, la Commission propose de délivrer le permis nécessaire.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Atelier de tissage*.—Demande de Mr. Hong Fou Dang pour ouverture d'une fabrique de mouchoirs, « 84 passage 53 rue Porte de l'Ouest.

« Cet atelier qui comprend deux métiers et un moteur électrique pourrait être autorisé à fonctionner à « la condition que le travail cesse à dix heures du soir.

« *Fruiterie*.—Demande de Mr. King Ziang Shai pour installer un étalage de fruits, 3 passage 547, avenue « Joffre.

« Après enquête, il a été reconnu qu'il s'agissait d'un ambulant. La patente d'établissements classés « n'est pas délivrée à cette catégorie de marchands.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et « patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pharmacie chinoise.*—Zeng Yeu Po, 294 rue du Capitaine Rabier.

« *Boucherie.*—Seng Kie Kung, 59B rue du Lieutenant Pétiot.

« *Salaisons.*—Yin Tai, 168B/170 rue Porte de l'Ouest.

« *Produits alimentaires.*—Zi Men Ling, 26A, rue du Moulin—Zung Ah Seng, 4 passage 409 route Père « Robert.

« *Confiserie.*—Zao King Ouang, 212 passage 663, avenue Joffre.

« *Vins & spiritueux.*—Ly Tih Ze, 12A avenue Dubail—Woo Zei Mei, 117 rue Vouillemont.

« *Tailleur.*—Société Ah Zai, 210 avenue Joffre.

« *Boissons gazeuses.*—Tchang Ah Kung, 271 rue Palikao—Seng Lin Tse, 178 rue Kraetzer—Ming Tsung « Ling, 94 rue Lemaire—Foug Koh Poan, 390 boulevard des 2 Républiques—Dang Tse Ming, 363 avenue « Edouard VII—Yu Zai Lin, 336 boulevard de Montigny—Lou Tsai Ching, 92 rue du Weikwé—Zao Yu Hoa, « 455 rue du Consulat—Tchang Song Pah, 121 rue du Marché—Ouang Ban Ming, 284 rue du Consulat— « Vong Tsong Fang, 131 route Père Robert—Tse Foh Ling, 98 rue Buissonnet—Wang Long Hai, 367 ave- « nue Edouard VII.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cabinets de consultations médicales.*—La Commission donne avis favorable pour la délivrance des « patentes nécessaires aux deux médecins ci-dessous :—Zi Kwang Yu, 473 rue Auguste Boppe—Chang Ming « Tche, 10 avenue Joffre.

« *Marionnettes.*—Demande de Mr. Yih Loh Tie pour transférer son théâtre, route Prosper Paris.

« La Commission prend note du changement d'adresse.

« *Salle de danse.*—Demande de Mr. P. Premet pour transfert de la licence du "Café Metropole", 21-23 « rue Chu Pao San, au nom de Mr. N. H. Miller.

« La Commission n'a aucune objection à formuler pour le transfert de la licence du café Metropole au « nom de Mr. N. H. Miller.

« *Cinéma en plein air.*—Demande du Cercle Sportif Français pour installer un cinéma en plein « air au Jardin de Verdun, à l'angle avenue Joffre, route Cardinal Mercier.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'installation d'un cinéma en plein air à cet emplacement, « étant bien entendu que le bénéficiaire devra terminer ses représentations au plus tard à minuit et se « conformer aux règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Logeurs.*—La Commission prend connaissance du rapport ci-dessous du Chef de la Garde, concer- « nant certaines maisons de logeurs :—

« GARDE MUNICIPALE

Changhai, le 5 Juin 1929.

« N° 497/A

« Le Chef de la Garde

« à Monsieur le Directeur Général

« des Services Municipaux de Changhai.

« J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, la liste des maisons dites "Import-Export" installées « sur la Concession Française.

« Ces maisons logent de nombreuses personnes qui sont soi-disant, des voyageurs attendant l'arrivée « ou le départ des bateaux. Ces genres d'établissements ne sont, ni plus, ni moins, que des maisons de « logeurs, car certains d'entre eux comprennent un nombre fort important de chambres (voir "Enseigne « Li Ta Tchang", N° 4, rue Laguerre, 90 chambres).

« Je demande que la Municipalité mette ces établissements en demeure de prendre des licences de « maisons de logeurs, ce qui permettra à mon service de contrôler les dits établissements qui devront « posséder des cahiers d'enregistrement sur lesquels ils inscriront l'identité des personnes logées.

« Il existe encore d'autres établissements de ce genre, mais nous avons constaté que ceux-là étaient « vraiment "d'import et d'export", car ils entreposent de grandes quantités de marchandises.

« Signé : E. FIORI. »

« MAISONS IMPORT & EXPORT

<i>Noms des Gérants</i>	<i>Enseignes</i>	<i>Nombre de chambres</i>		<i>Adresses</i>
« Zeng Zeng Tsa	Yu Chin Kon	28	7	Polinli, rue Tourane
« Dun Ouen Sai	Gan Fon Ya Ki	52	3	Zeukangli, rue du Moulin
« Zing Te Ling	Siang Y Kong	30	7	do
« Tsang King Fo	Zang Sa	40	5	do
« Zeng Liang Mo	Tsen Gneu Kon	9	8	do
« Sun Keu Zeng	Hun Zeng Kon	8	1	Mingteli, rue du Moulin
« Kiang King Tseng	Y Ki	42	7	Weizenli rue V. Mathieu
« Ou Ping Zeu	Zi Tchan Long	10	4	Kilifang rue Protet
« Kiang Tseng Sen	Yu Sing Kong	24	5	do
« Ou Zu Mei	Li Dah	8	10	do
« Wang Pao Ziang	Ou Bing Kong	24	13	rue Protet
« Zang Ou Ming	Zeng Ou	24	1	Weivengfang rue Discry
« Ouan Zen Lung	Yong An Kong	14	2	do
« Lu Mo Tse	Koang Sing Kong	28	5	do
« Tsu Gno Neu	Wei Yu Kong	18	11	Dong Te Ly rue Discry
« Ho Gno Ping	Hang Sin Kong	20	6	do
« Zeng Fou Kouei	Pou Li Kong	4	8	do
« Seng Tse Tseng	Ze Lou Kon Se	12	1	do
« Yong Seu Yi	Sing Siang Yi	42	4	do
« Zia Tsou Seng } « Yuen Tse Hung }	Tseng Tchang Kon	28	4	Kizuli rue Petit
« Zang Tsai Tse	Zeng Ou	20	2	do
« Wang Tsong Ven	Y Zeng Tchang	30	5	Kianli, rue Petit
« Li Zi Sai	Dong Yu Kong	44	8	do
« Dang Sing Sai	Sing Zeng Tsang	40	50	rue Petit
« Wang Gneu Ki	Dong Meou	40	31	rue Montauban
« Yang Za Tching	Dong Zeng Kon	23	19	Zengouli, rue Montauban
« Tso Keu Ngou	Ta Kou Tchang	42	52/4	rue Colbert
« Kou Yong Seng	Sing Tchang Ta	30	35	do
« Kiang Tsen Seng	Tong Zen Ki	38	18	rue Laguerre
« Zia Ngo Ziang	Ta Kou Sin Ki	14	27/9	do
« Kia Teu Neu	Yong Sin Kong	37	3/4/5	Lonanli rue Laguerre
« Zia Tseng Ding	Li Ta Tchang	90	4	rue Laguerre
« Hong Li Eu	Tien Ta Tchan	20	79/81	rue du Consulat
« Li Kouo Tsang	Yu Guen Kong	23	65	rue du Consulat
« Ou Song Dao	Neu Yong Ki	20	57	do
« Yang Gno Zie	Pou Y Kong	40	501	Yuloli, avenue Edouard VII
« Bing Ou K'ing	Tong Eu Kong	14	8	Tasingli, boulevard des 2 Républiques
« Ou Ngai Seng	Ts'eng Yan Kon	13	3	do
« Tsang Sie King	Zu Gneu Kong	10	46/8	rue du Wampou
« Yao Fou Veng	Ts'eu Yu Kong	58	107	avenue Edouard VII.

« La Commission est d'avis d'imposer à ces établissements les patentes et licences nécessaires à l'exploitation des maisons de logeurs.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Wang Sin Eu, 34 rue Oriou—K. S. Chen, 108 rue Lemaire

« *Restaurant.*—Zung Gnio Bei, 289 boulevard de Montigny.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Route Lorton int., lot cad. 8047B.*—2 maisons chinoises à étage ;

2°)—*Route du Lin Koué, lot cad. 5532.*—1 temple. Sous réserve de résultat favorable de l'enquête que devra faire la Police.

3°)—*Route de Zikawei int., lots cad. 13711 et 13711A.*—36 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;

4°)—*Boulevard des 2 Républiques, lot cad. 60.*—6 hongs à 2 étages ;

5°)—*Rue Eugène Bard, lot cad. 1711.*—15 maisons chinoises à 2 étages et 2 chambres sur passage ;

6°)—*Route de Grouchy, lot cad. 10578.*—4 maisons européennes ;

7°)—*Route Frelupt, lot cad. 13014.*—3 magasins à étage ;

8°)—*Route de Zikawei, lot cad. 13040.*—1 maison européenne ;

9°)—*Route Victor Emmanuel III, lot cad. 7108i.*—1 maison européenne ;

10°)—*Rue Eugène Bard, lot cad. 1031.*—Surélever une dépendance ;

11°)—*Rue Marcel Tillot & avenue Dubail int., lots cad 4003 & 4004A.*—1 addition ;

12°)—*Avenue Foch, lot cad. 3606.*—25 maisons à 2 étages et 1 chambre sur passage. Exiger des vitrines aux magasins ;

13°)—*Route Dupleix int, lot cad. 12013E.*—1 résidence chinoise à 2 étages ;

14°)—*Route Lafayette, lot cad. 9061.*—5 magasins chinois ;

15°)—*Avenue Joffre, lot cad. 6502.*—1 bâtiment à 3 étages et 1 résidence à 2 étages ;

16°)—*Rue Amiral Bayle int., lots cad. 2603 & 2605.*—1 séchoir à 2 étages (Commission des établissements classés du 20 Juin 1929) ;

17°)—*Route Frelupt, lot cad. 9903.*—1 séchoir à étage (Commission des établissements classés du 20 Juin 1929).

La séance est levée à 6 heures.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM

Propriétés municipales.—*Route Pichon.*—La Commission décide de donner au propriétaire du U. S. C. lot 2943, lot cad. 11072, la préférence, à prix égal, en cas de vente du terrain municipal, F. C. lot 850.

Le bénéfice de la décision ci-dessus est acquis à Mr. Stroebe, tant qu'il restera propriétaire du lot cadastral en question.

Architecture.—*Marché Meugniot.*—La Commission décide la mise en adjudication des travaux de construction du nouveau marché Meugniot, suivant les plans présentés.

Adjudications.—*Travaux de pose du drainage des bassins No 2 & 3.*—Le sieur Sing Ling Kee est déclaré adjudicataire pour les travaux de pose du drainage des bassins N^o. 2 & 3 au prix global de Tls. 85.500,00, (dernier prix consenti par cet entrepreneur dans sa lettre du 3 Juillet 1929), et aux conditions du nouveau cahier des charges particulier à cette entreprise. D'autre part, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
CHANG SIAU LING
J. DONNÉ

P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
M. SPEELMAN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 17 Juillet 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix sept Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhaï.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 3 Juillet 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—Le Président, en ouvrant la séance, souhaite au nom de ses Collègues, comme en son nom personnel, la bienvenue à Mr. Dou Yeu Seng, qui, désigné par les diverses associations de commerçants et contribuables chinois de la Concession Française, a été nommé Membre de la Commission Provisoire par Ordonnance Consulaire N° 110 du 17 Juillet 1929.

Mr. Dou Yeu Seng remercie l'assemblée de l'accueil qui lui est fait.

Il ajoute qu'il fera tous ses efforts pour collaborer à l'œuvre d'administration franco-chinoise que fournit la Commission et il ne doute pas qu'il recevra tous conseils et toutes facilités afin de mener à bien sa nouvelle tâche.

Médailles Municipales.—La Commission ratifie les propositions ci-après faites par le Chef de la Garde, à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, en vue de l'attribution de la médaille municipale à de vieux serviteurs de la Garde, qui se sont toujours distingués par leur manière de servir :

Médaille Municipale en argent.—1°—Inspecteur principal Gouget, Alfred, 21 ans de services,

2°—Sergent Vittori, Simon, 27 ans de services,

3°—Zeng Veng Ling, Interprète du Chef de la Garde, 22 ans de services,

4°—Tseu Dong Meu, brigadier chinois N° 54, 29 ans de services.

Médaille Municipale en bronze.—1°—Adjudant tonkinois N° 129, Nguyen-Dinh-Phuong, 25 ans de services dont 19 ans au service de la Garde,

2°—Brigadier tonkinois N° 76, Nguyen-Van-Thanh, 22 ans de services dont 20 ans à la Garde Municipale,

3°—Kao Kouei Seng, sergent chinois N° 70, 29 ans de services,

4°—Li Ah Po, inspecteur chinois, 28 ans de services,

5°—Mao Yong Te, brigadier chinois N° 86, 26 ans de services,

6°—Yang Dong Po, sergent chinois N° 28, 22 ans de services.

Service des Travaux.—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder :

1°—une allocation de Tls. 39,37 au chargeur N° 3, Pe De Lou, démissionnaire après 6 ans de services ;

2°—une allocation de Tls. 156,75 au coolie du bureau du service du cadastre, Tsu Kiao Seng, réformé pour raison de santé après 18 ans de services.

Indemnité de langue anglaise.—La Commission prend connaissance des résultats de l'examen pour attribution de la prime de langue anglaise au personnel Municipal qui a eu lieu au Collège Municipal.

Les propositions du jury d'examen, composé de MM. Grosbois, Directeur du Collège Municipal, S. Hore, professeur de langue anglaise, choisi parmi le personnel enseignant de la Concession Internationale et Mrs. O'Toole, sont adoptées par la Commission Municipale.

En conséquence :

1°—Sont admis définitivement:—Mr. Péniguel, M^{me} Hameury, MM. H. Augeard, Ansaldi, Riégert, Croësi, Sarly, Mascarello, Mme Delga, MM. Oussakovsky, Delimarsky, Laure, Augeard Jean, Bykovsky, Dolbeau, Cavouris, Moro, Franchi. Terzi, Kramarenko, Barbier, Bouchier, Sobludaeff, Popoff M., Clérissi, Evdokimoff, Berthier, Avazeri, Monchâtre, Pages, Kleimbauer, Elard, Markoff, Lapin, Dedun, Petitjean, Bourricot, Lethumier, Agnel Louis, Hélie, Mouret, Mézergue, Agnel Léon, Fève, Jaouan, Villermoux, Waxmoute, Maffre, Dargent, Spitzer, Savitsky, Popoff W., Glédic, Le Berre, Le Roux, Lollichon, Boucherit et Mme Sarthou ;

2°—Sont admis temporairement : —MM. Galiardini, Bonno, Ivanoff, Filippi, Lambalot, Asdrubal, Jaubert, Solère, Likarieff, Aynié, Tokmatchoff, Grimaldi, Guénard, Doumerc J., André, Guhur P., Gouérec G., Doumayrou, Guirandy, Lissilour, Dupuy P., Blanc, Agnel Etienne, Ivatchkine, Julien, Huet J. M., Agnel André, Bartholomeu, Gouélian, Sümaon, Toporkoff, Nivez, Fournage & Issaëff.

Collège Ste. Jeanne d'Arc. — La Commission enregistre une lettre en date du 1^{er} Juillet 1929 du Directeur du Collège Ste. Jeanne d'Arc, faisant connaître que cette institution a évacué, à la date du 30 Juin, ses locaux temporaires, Nos. 383-387 avenue Joffre, pour s'installer définitivement au N^o. 18 de la route Doumer.

Quai de France.—Lecture est donnée d'une lettre de MM. Butterfield & Swire en date du 26 Juin 1929, au sujet du frontage quai de France.

La Commission décide de renouveler pour une période de 2 ans, les accords existants avec la Cie. Butterfield & Swire, relativement à l'utilisation des frontages du quai de France.

Suivant ces accords, le frontage au droit du lot cad. N^o 1 loué par les Missions Etrangères à la Cie. Butterfield & Swire, est utilisé par l'Administration Municipale.

En échange, le frontage situé au droit de la rue du Consulat, appartenant à l'Administration Municipale, sera utilisé par la Cie. Butterfield & Swire.

Droit de Quayage.—La Commission enregistre la lettre suivante :

CUSTOM HOUSE

Shanghai, 2nd July 1929.

N^o 5374 General

The Secretary,
Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai,
SHANGHAI.

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter M N^o 314 of the 1st instant, in which you inform me that, in the view of the Commission Municipale d'Administration de la Concession Française de Changhai, Stock Exchange Securities do not fall within the category of "Treasure" and that, accordingly, they should be exempt from payment of Wharfage Dues.

As I have been informed that a similar view is held by the Shanghai Municipal Council, who is also a signatory to the agreement whereby the local administration of the Chinese Maritime Customs collects such Dues on behalf of the two foreign Councils, I have given the necessary instructions to the departments concerned for the exemption of such documents from Wharfage Dues.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Signed: W. R. MYERS,

Commissioner of Customs.

Comité d'étude de l'Organisation du Service d'Incendie.—Lecture est donnée des procès-verbaux ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-sept Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité d'étude de l'organisation du service d'Incendie se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

Le Président expose que le service d'Incendie de la Concession Française a fonctionné jusqu'à ce jour en majeure partie avec l'aide de pompiers volontaires dont la Commission Municipale se plaît à reconnaître le dévouement.

A l'heure actuelle, étant donné le développement de la Concession Française et l'augmentation sans cesse croissante de la population et du nombre de constructions à grand nombre d'étages, il devient difficile de demander à des volontaires d'assurer un service susceptible de les appeler fréquemment dans la journée pendant les heures de bureau et les distraire ainsi de leurs occupations habituelles.

Le Comité actuel a donc été nommé en vue d'étudier une nouvelle organisation possible du service d'Incendie et de faire des propositions dans ce sens à la Commission Municipale.

Après étude approfondie des diverses questions, le Comité est d'accord pour soumettre à la Commission Municipale les propositions suivantes :

POSTES D'INCENDIE.—Trois postes principaux seraient actuellement suffisants :

1 Poste Central situé avenue Joffre.—Le poste actuel pourrait être conservé et dans l'avenir placé si possible sur l'avenue Joffre, un peu plus à l'ouest de la Concession, sur le terrain de l'ex Ecole Municipale Française, par exemple, avec les autres Services Municipaux, en cas de reconstruction de l'Hôtel Municipal.

1 Poste Est, situé place du Château d'Eau.—Poste existant actuellement et occupé par les pompiers volontaires du "Torrent", Compagnie N° 2.

1 Poste Ouest, situé avenue Pétain.—Le Poste Bassail actuel serait conservé et agrandi par la suite selon les besoins.

Des postes de second ordre seraient installés dans l'avenir aux endroits propices, au fur et à mesure des besoins consécutifs au développement de la Concession.

PERSONNEL.—Le personnel actuellement nécessaire au fonctionnement du service d'Incendie serait le suivant :

POSTE CENTRAL, Avenue Joffre	{	1 chef de service
		1 chef de poste (s/chef du service)
		1 s/chef de poste
		1 mécanicien
POSTE EST, Place du Château	{	1 chef de poste
		1 s/chef de poste
POSTE OUEST, "Bassail"	{	1 chef de poste

Le personnel municipal affecté actuellement au service d'Incendie sera nettement insuffisant du jour où il ne sera plus fait appel aux Pompiers Volontaires que dans les cas exceptionnels.

Il est donc nécessaire d'engager aussitôt que possible du personnel compétent. Le Comité estime que la meilleure solution est de s'adresser au Colonel Commandant les Pompiers de Paris, qui pourrait sans doute faire des propositions attendu que différentes demandes d'emploi reçues directement ne présentent aucun intérêt. Mr. Fauraz, Secrétaire de la Commission, actuellement en congé en France, pourrait être chargé d'approcher le Colonel Pouderoux à ce sujet.

Il serait indispensable d'avoir comme chef de service un officier sortant du cadre des sapeurs pompiers de France.

Cet officier, Chef de Service, serait mis au courant des conditions et habitudes locales ainsi que du fonctionnement actuel du service par les officiers des Pompiers Volontaires.

Du personnel auxiliaire russe pourrait être également appelé à rendre de grands services. Changhai offrant à ce point de vue de grande facilité de recrutement.

MATÉRIEL.—Le matériel en service actuellement est en bon état et le remplacement de la voiture de premier départ N° 8 a été prévu au Budget Extraordinaire. La carrosserie du châssis est actuellement en cours.

Des offres ont été reçues pour une grande échelle "Magirus" de 30 mètres, montée sur châssis "Delahaye". Le prix de cet engin serait d'environ Tls. 16.000,00 et le crédit nécessaire est également prévu au Budget Extraordinaire.

Ces offres seront examinées au point de vue technique par Mr. M. Chapeaux, Commandant du "Torrent", et Mr. G. E. O. Mayne, Capitaine de la Compagnie N° 2 du "Torrent", avant de faire des propositions à la Commission.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
M. CHAPEAUX
G. E. O. MAYNE
M. VERDIER
G. ARNOUX

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le dix Juillet, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité d'étude de l'organisation du Service d'Incendie se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROCÈS-VERBAL.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la séance du 27 Juin 1929, qui est signé après approbation par tous les membres présents à la séance.

MATÉRIEL.—Après examen des offres et suivant les avis de Messieurs M. Chapeaux & G. E. O. Mayne, le Comité propose l'achat d'un chassis marque "Delahaye" type 89 D. avec grande échelle "Magirus" de 30 m., sans pompe.

En effet, la pompe n'est utilisable qu'exceptionnellement, attendu qu'il est très rare qu'à l'endroit où l'échelle doit être développée, il existe une bouche d'incendie.

La dépense à prévoir serait approximativement la suivante :

Chassis porteur d'échelle type 89 D.....	Frs :	98.500
Eclairage & démarrage électriques.....	»	3.200
Freins sur roues avant.....	»	2.900
Transport de l'échelle des usines à Paris et droits de douane (environ).....	»	7.000
	Frs :	111.600 à 14,45 Tls. 7.724,00
Echelle pivotante de 30m. à manœuvre mécanique, avec dispositif de sûreté contre le renversement.....	G. \$:	4.825
Dispositif de mise d'aplomb automatique.....	»	670
Dispositif automatique de blocage des ressorts.....	»	240
	G. \$:	5.735 à 56 1/2 Tls. 10.151,00
Transport, Assurance et Douane 20 %.....	»	3.575,00
	Tls.	<u>21.450,00</u>

PERSONNEL.—Le Comité prend connaissance d'une demande d'emploi pour le service d'Incendie formulée par un pompier actuellement en service au corps des pompiers de Paris, Le postulant n'étant libérable qu'au mois d'Octobre 1929, le Comité estime que la demande présentée pourrait être envoyée à Mr. Fauraz, Secrétaire, en congé, pour examen du candidat.

La séance est levée à 4 heures 55.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
M. CHAPEAUX
G. E. O. MAYNE
M. VERDIER
G. ARNOUX

La Commission, adoptant les propositions du Comité, décide :

1°—l'engagement d'un officier et de 3 pompiers supplémentaires, ce qui portera à 7 Européens l'effectif du service d'Incendie ;

2°—le recrutement sur place de personnel auxiliaire russe ;

3°—l'achat de la grande échelle de 30 m. châssis "Delahaye", au prix indiqué de Tls. 21.450, et vote à cet effet un crédit supplémentaire de Tls. 1.450 ; taëls 20.000 seulement étant prévus au Budget Extraordinaire—Chap. 4—Art. 2.

La dépense supplémentaire, au titre personnel, qu'entraînera la réorganisation du service d'Incendie d'après les bases indiquées par le Comité, se chiffrera annuellement à 50.000, taëls.

Comité des Travaux.—Communication est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le dix Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—A)—*Route Kahn.*—Lecture est donnée d'une lettre en date du 17 Mai, du Crédit Foncier d'Extrême-Orient demandant l'ouverture de la route Kahn en frontage du lot cadastral 9242, le tiers des frais de mise en viabilité, soit Tls. 408,00, étant à la charge de cette Société.

Le Directeur Général fait connaître que le propriétaire du lot cadastral 9233, situé un peu plus au sud que le précédent, demande également l'ouverture de cette voie publique et s'engage aussi à payer le tiers des frais de mise en viabilité, soit Tls. 340,38.

Il serait préférable dans ces conditions d'envisager complètement l'ouverture de la route Kahn entre les routes Rémi et Lafayette. Un tiers des frais de mise en viabilité, pour la partie comprise entre la route Lafayette et la limite sud du lot cadastral 9242, serait supporté par le Crédit Foncier d'Extrême-Orient et, pour la partie comprise entre la route Rémi et la limite nord du lot cadastral 9233, par le propriétaire de ce lot.

La dépense globale serait donc de Tls. 3406,37 dont Tls. 2.657,99 à la charge de l'Administration Municipale.

Les frais d'expropriation s'élèveront à Tls. 10.000,00 environ pour l'ensemble de cette portion de route.

Le Comité recommande à la Commission Municipale l'ouverture des crédits nécessaires à l'ouverture de la route Kahn dans les conditions indiquées ci-dessus, les crédits étant prévus au Budget Extraordinaire.

B)—*Chemin Municipal No 31.*—Après examen du plan présenté par le Directeur Général, le Comité propose à la Commission de supprimer le chemin municipal N° 31 dont l'ouverture avait été envisagée entre la route de Zikawei et la route Père Robert. Toutefois, afin de conserver l'accès au dépôt municipal de matériaux, il y aurait lieu de maintenir public l'emprise de la crique située à cet endroit entre la route de Zikawei et le terrain municipal, à l'ouest du lot cadastral 7519.

VOIRIE.—A)—*Hôpital Sainte Marie.*—Le Comité prend connaissance du rapport N° 4012 en date du 26 Juin de l'Ingénieur Municipal au sujet de différents travaux de voirie demandés par l'hôpital Sainte Marie.

La dépense à prévoir serait la suivante :

Drainage	Tls.	128,00
Allée escarbillée	»	372,00
Goudronnage	»	170,00
	Tls.	<u>670,00</u>

Le Comité recommande à la Commission le vote des crédits nécessaires pour effectuer ces travaux, la dépense étant inscrite au Budget Extraordinaire, imputation : 8—3—8.

B)—*Avenue Joffre.*—Par rapport N° 4027 en date du 29 Juin, l'Ingénieur Municipal propose l'exécution, à titre d'essai, sur l'avenue Joffre, entre l'avenue Dubail et la route Cardinal Mercier, soit sur une longueur de 1.100 m., latéralement aux voies de tramways, de 2 bandes en béton d'asphalte de 1 m. de largeur.

Le montant de la dépense serait de Tls. 4.000,00 environ et pourrait être imputé au Budget Extraordinaire 8—3—9.

Le Comité estime que l'essai demandé pourrait être effectué dans les conditions indiquées par l'Ingénieur Municipal.

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ & DES EAUX.—Le Comité prend connaissance d'un rapport N° 287 en date du 25 Juin, établi par le service de l'électricité et des eaux pour l'installation d'un moteur électrique et des transmissions nécessaires au fonctionnement des machines de l'imprimerie municipale.

Le devis approximatif comprenant la fourniture et le montage du matériel complet s'élève à Tls. 550,00.

Le Comité recommande à la Commission Municipale le vote du crédit supplémentaire nécessaire pour cette installation. Imputation : Budget Ordinaire, Titre 2 Chapitre 3—2—2.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSES

« *Compte-rendu de la réunion du 27 Juin 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 27 Juillet 1929, à 3 heures de l'après-midi, au « bureau du Secrétaire, hôtel municipal.

« **Établissements Catégorie "A"**

« *Manufacture de semelles en caoutchouc.*—Demande de Mr. Tai Siou Kee pour installer une manufacture « de semelles en caoutchouc, Nos. 22-23, cité 133, rue Vouillemont.

« Après étude des plans, la Commission n'est pas opposée, en principe, à l'installation d'une manu- « facture de semelles en caoutchouc comprenant une chaudière et quatre presses, dans une construction « chinoise cité 133, rue Vouillemont.

« Toutefois, le conduit de fumée devra dépasser d'au moins cinq mètres le faite des maisons voisines « dans un rayon de 50 mètres.

« **Établissements Catégorie "B"**

« *Fabrique de sauces.*—Demande de Mr. King Shing Shi pour ouverture d'une fabrique de sauces, 504 « route Conty.

« La Commission donne avis favorable pour l'installation d'une petite fabrique de sauces à l'emplace- « ment indiqué.

« *Boissons gazeuses.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « nécessaires aux commerçants suivants :

« Wang Yeun Khan, 237 rue du Weikwé—Ling Kie Seng, 197 rue Hué—Sing Kee, 299 avenue Foch— « Yu Zang Fou, 42 route Duplex.

« **Etablissements Catégorie "C"**

« *Cinéma en plein air.*—Demande de la société "Le Champ de Courses Français" pour installation d'un « cinéma en plein air, au canidrome.

« Après avoir examiné le plan de situation et les détails d'aménagement, la Commission ne voit aucune « difficulté pour accorder l'autorisation d'exploiter un cinématographe en plein air, au canidrome, pendant « la saison d'été.

« Le bénéficiaire devra se conformer aux règlements municipaux concernant ce genre d'établissements « et acquitter une taxe de Tls. 50,00 par mois (2^e classe).

« *Restaurant japonais.*—Demande de Mr. L. Teyssier pour ouverture d'un restaurant japonais, N° 23 « Happy Terrace, passage 399, avenue Joffre.

« Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission propose de refuser l'autorisation demandée.

« *Bar.*—Demande de Mr. E. T. Riley pour transfert à son nom de la licence du Bar, N° 14 rue du « Consulat.

« La Commission n'a aucune objection à formuler pour le transfert de la licence du Manhattan Bar au nom de Mr. Riley.

« *Salle de danse.*—Demande de Mr. Zeng Tseu Yong pour exploiter la salle de danse du "Palais Café", « avenue Edouard VII.

« Sur avis favorable de la Police, la Commission propose d'autoriser le renouvellement des licences « nécessaires à cet établissement.

« Le nouveau propriétaire devra, bien entendu, observer les règlements municipaux concernant ce « genre d'établissements.

« *Restaurants.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection « à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux restaurants suivants :

« Dé Yin Lai, 30 rue Wagner—Tchang Vong Ming, 163 route de Zikawei.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Route Vallon, lot cad. 6650.*—1 vérandah fermée ;

2°)—*Rue Chapsal, lot cad. 2111c.*—3 maisons chinoises à étage et attique ;

3°)—*Avenue Pétain, lot cad. 13236.*—1 résidence européenne ;

4°)—*Rue du Capitaine Rabier, lot cad. 1725.*—6 honges et 5 magasins à 2 étages ;

5°)—*Rue du Père Froc, lot cad. 1559A.*—14 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage.

Apporter des améliorations ;

6°)—*Rues du Capitaine Rabier & Hennequin, lots cad, 1723 & 1725.*—11 magasins et 18 honges à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

7°)—*Rue Eugène Bard, lot cad. 367A.*—1 résidence et 4 magasins à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

8°)—*Route Cardinal Mercier & avenue Joffre, lot cad. 6039 & 6032.*—1 cinéma (Commission des établissements classés du 29 Mai 1929).

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

Rue Bourgeat int., lot cad. 8045B.—2 ailes (4 maisons chinoises sans étage). Construction rudimentaire. Le propriétaire n'a pas voulu indiquer les limites de sa propriété.

C)—Le Comité ne voit pas d'inconvénient à délivrer à la maison Butterfield & Swire le permis pour construire des entrepôts rue du Consulat selon les plans de façade présentés, étant donné qu'aucune entrée pour ces entrepôts ne se trouvera sur la rue du Consulat.

La séance est levée à 5 heures 45.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

Réseau routier.—a)—*Route Kahn.*—La Commission décide l'ouverture de la route Kahn, entre les routes Rémi et Lafayette, et autorise l'ouverture des crédits nécessaires, soit Tls. 3.406,37, étant entendu que les 2 propriétaires intéressés verseront à l'Administration Municipale une part contributive de Tls. 748,38.

b)—*Chemin Municipal No. 31.*—La Commission décide d'une part, la suppression du chemin municipal No. 31 et d'autre part, de conserver au domaine public l'emprise de la crique située route de Zikawei, à l'Ouest du lot cad. 7519 entre la dite route et le dépôt de matériaux municipal

Voirie—Hôpital Sainte-Marie.—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 670,00 au titre 8—3—8, nécessaire à différents travaux à effectuer dans l'Hôpital Sainte-Marie.

Imprimerie Municipale.—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 550,00, pour l'installation d'un moteur électrique et des transmissions nécessaires au fonctionnement des machines de l'Imprimerie Municipale (Imputation : B. O. 2. 3. 2. 2.)

Permis de construire.—La Commission décide d'autoriser la Cie. Butterfield & Swire, à construire un godown à l'angle du quai de France et de la rue du Consulat, suivant les plans présentés, étant entendu que l'accès à ce bâtiment ne pourra se trouver que sur le quai de France, à la limite Sud du lot cad. 16A.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 12 Juillet 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 290.801,38, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé: E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
CHANG SIAU LING
J. DONNÉ
P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
LO PA HONG
DOU YEU SENG
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
TCHOU YEN

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 6 Août 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le six Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale, se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOEHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17 Juillet 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Service Médical.—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Secrétaire p. i. en date du 20 Juillet 1929, la Commission vote, pour inscription au titre 3—2—10, un crédit supplémentaire de Tls. 358,20, complément nécessaire au paiement d'une commande de couvertures faite en 1928 et qui ne fut livrée que cette année.

Médailles Municipales.—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 1.200,00 pour l'achat de 10 médailles en or et de 20 médailles en argent. (Imputation : 3—8—3—3).

Règlements Municipaux.—a)—*Brouettes et diables.*—La Commission donne son accord au projet ci-après de règlement sur les brouettes et diables, proposé par le Chef de la Garde :

RÈGLEMENT CONCERNANT LES BROUETTES ET LES DIABLES

Art. I.—Il est interdit aux brouettes et diables de circuler sans licence sur la Concession Française.

Art. II.—La licence est mensuelle et délivrée par le service de la Perception après paiement du montant prévu au chapitre "Impôts, licences, taxes et tarifs divers". Ce paiement devra être effectué, au plus tard, le 3^e jour de chaque mois.

Art. III.—La licence est établie au nom du propriétaire du véhicule et ne peut être transférée sans autorisation de l'Administration Municipale. Elle est valable pour la Concession Française seulement.

Art. IV.—Toute brouette et tout diable devront être munis en plus de leur licence, d'une plaque d'identité en émail portant en chiffres noirs sur fond blanc le numéro de cette licence.

Art. V.—Cette plaque sera fixée sur la base du brancard droit.

Art. VI.—Le véhicule devra être solidement construit et tenu en bon état de propreté, les essieux devront être graissés de manière à éviter tout grincement.

Art. VII.—Les coolies devront être forts, sains et vêtus proprement.

Art. VIII.—Les coolies ne devront pas solliciter importunément la location de leur véhicule, ainsi que créer ou provoquer de troubles quelconques.

Art. IX.—Les coolies devront se conformer en tout temps au règlement sur la circulation en vigueur et obéir aux injonctions et signaux des agents de police en service.

Art. X.—Entre le coucher et le lever du soleil, le véhicule devra avoir une lumière blanche à l'avant, visible également de l'arrière.

Art. XI.—La charge maximum pour les brouettes ne devra pas excéder 600 lbs. anglaises de poids brut.

Art. XII.—Les marchandises, denrées, paquets, etc... transportés ne devront en aucun cas, ni obstruer la vue du coolie ni trainer sur le sol.

Aucun colis ne pourra être transporté avec ces véhicules s'il est de dimension gênante, difficile à mouvoir et s'il peut être une gêne ou un danger pour la circulation des passants ou des voitures. En tous cas, la largeur des colis transportés ne devra pas dépasser 2 pieds de chaque côté du véhicule.

Art. XIII.—La circulation de ces véhicules est interdite dans la rue du Consulat sauf dans le but d'y prendre ou déposer des marchandises, dans ce cas les brouettes et les diables devront y arriver et la quitter par la rue transversale la plus rapprochée.

Art. XIV.—Le coolie devra produire sa licence à toute réquisition de la Police.

Art. XV.—La non observation de ces prescriptions entrainera le retrait ou la suspension de la licence sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées sur la plainte de la Police.

Art. XVI.—Le propriétaire du véhicule est civilement responsable de tous les dommages causés par la négligence du coolie.

Art. XVII.—La licence ne peut en aucun cas soustraire l'intéressé aux modifications ultérieures que le Conseil jugerait utile d'apporter au présent règlement.

Art. XVIII.—En cas de changement de propriétaire, ou de modèle de véhicule, la déclaration devra en être faite au service du Trafic (Poste Nord) dans les 3 jours.

Art. XIX.—Toute contravention au présent règlement sera punie d'une amende ne dépassant pas \$ 5.

Extrait du Chapitre "Impôts, Licences, Taxes et Tarifs divers"

TAXES SUR LES BROUETTES ET DIABLES PAR MOIS

a)—Brouettes.....	Tls. 0,50	} non compris le coût de la plaque
b)—Diables.....	\$ 0,90	

b)—*Règlement sur la circulation.*—La Commission donne son approbation au projet ci-dessous d'addition au § 2 de l'Art. 30 du règlement sur la circulation, proposé par le Chef de la Garde :

« Les services publics ou sociétés concessionnaires chargés de travaux sur la voie publique, sont autorisés à faire les signaux nécessités par les circonstances. Les conducteurs de véhicules et les passants « devront tenir compte des dits signaux comme s'ils émanaient d'un agent de police, chargé de régler la « circulation. »

c)—*Abattoirs Municipaux—Boucheries—Charcuteries.*—La Commission donne son accord au projet ci-après de règlement concernant les Abattoirs Municipaux et les Boucheries—Charcuteries, proposé par le Directeur Général :

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABATTOIRS MUNICIPAUX ET LES BOUCHERIES
CHARCUTERIES

Police intérieure des Abattoirs Municipaux

Art. I.—Il est défendu d'abattre et d'habiller aucune espèce de bétail (bœuf, vache, taureau, veau, mouton, agneau, chèvre, chevreau, porc) sur la Concession Française, ailleurs qu'aux Abattoirs Municipaux.

Art. II.—L'abatage est autorisé tous les jours aux heures suivantes :—

La nuit pour { les buffles (musulmans) de 19 h. à 6 h.
 { les porcs..... de 0 h. à 6 h.

Le jour pour les autres bêtes de 12 h. à 17 h. Les dimanches et jours fériés, les bureaux seront ouverts seulement le matin jusqu'à 11 heures.

Art. III.—L'entrée des abattoirs est absolument interdite à toutes personnes autres que celles qui y sont appelées par leur commerce ou leur travail, l'entrée des salles est interdite à toute personne en état d'ivresse ou dans une tenue malpropre ou indécente. Toute personne qui s'y trouvera dans cet état, sera immédiatement expulsée.

Art. IV.—Toute personne qui voudra se livrer à l'abatage des bestiaux et à leur préparation pour le compte des bouchers, charcutiers ou particuliers, devra en demander l'autorisation à l'Inspecteur en Chef.

Art. V.—Les tueurs agréés par l'Administration sont tenus de prêter leur concours aux inspecteurs, toutes les fois que les besoins du service l'exigeront, pour l'examen et le découpage des viandes suspectes. Leur autorisation de travail pourra leur être retirée pour inobservation du règlement ou refus d'obéir aux injonctions du personnel européen en ce qui concerne le service.

Art. VI.—Toute vente d'objets quelconques, tout commerce étranger, sont interdits dans l'intérieur des abattoirs.

Art. VII.—Tous dépôts de débris de matière animale se putréfiant facilement sont interdits dans les abattoirs ainsi que dans la porcherie et triperie.

Art. VIII.—Il est interdit: d'embarrasser les cours, salles, passages ou couloirs des abattoirs avec des marchandises, instruments ou ustensiles quelconques ;

de laver ou nettoyer les issues des bestiaux ailleurs qu'aux endroits affectés à cet usage ;
de faire ou déposer des ordures ailleurs que dans les lieux affectés à cet usage.

Art. IX.—Il est défendu de dégrader aucun objet de l'abattoir, d'écrire, tracer ou crayonner quoi que ce soit sur les murs, portes etc..., de planter des couteaux ou autres outils dans les portes et boiseries de tous genres.

Les maîtres sont responsables des dégâts faits par leurs employés.

Art. X.—Les actes contraires à la décence ou aux bonnes mœurs, les actes de cruauté inutiles envers les animaux, pourront, en outre des peines prévues par la loi, être punis de l'interdiction temporaire ou définitive de l'entrée aux abattoirs.

Des voies de fait, outrages, injures, menaces par paroles ou par gestes envers les agents de l'administration ou envers les particuliers seront l'objet de poursuites conformément aux lois et règlements.

Dispositions relatives à l'abatage

Art. XI.—Tous les animaux conduits dans les salles d'abatage doivent être solidement entravés.

Il est interdit de conduire des animaux en liberté dans l'intérieur de l'abattoir. Les bouchers et propriétaires qui ne prendront pas toutes précautions nécessaires pour conduire leurs animaux, seront responsables des accidents qui pourront survenir.

Art. XII.—Les buffles, les bœufs et les gros veaux doivent être assommés avant d'être saignés.

Exception sera faite pour les buffles sacrifiés selon le rite israélite.

Les veaux et les moutons devront être sacrifiés aussitôt qu'ils auront été suspendus ou entravés pour l'abatage, afin d'éviter toute souffrance inutile.

Art. XIII.—Aussitôt l'habillage d'un animal terminé, les issues en provenant seront transportées à la triperie. Les panses et boyaux seront vidés et lavés. Le sang sera versé dans des récipients spéciaux. Le sang, les cuirs et les suifs seront enlevés tous les jours.

Art. XIV.—Chacun des usagers de l'abattoir est tenu d'apporter dans l'emploi qu'il fait des appareils, tous les soins nécessaires, et reste responsable de toutes les détériorations mobilières ou immobilières qui proviendraient de son fait.

Art. XV.—L'entretien des outils et appareils de travail tels que treuils, câbles, tréteaux, brouettes, tables, etc... est à la charge de la Municipalité ainsi que l'entretien et la réparation des immeubles.

Art. XVI.—Toute personne qui aura brisé ou dégradé un objet quelconque à l'abattoir, devra le réparer à ses frais. Si l'acte a été commis malicieusement, contravention sera dressée contre l'auteur du méfait.

Art. XVII.—A l'abattoir aucune espèce de bétail ne pourra être abattue en dehors des locaux affectés à cet usage.

Art. XVIII.—En aucun cas l'Administration ne sera responsable de la perte ou de la mort d'animaux logés dans les étables de l'abattoir.

Inspection

Art. XIX.—La salubrité des viandes destinées à être vendues pour la consommation sur la Concession Française est constatée par l'apposition d'une estampille portant les lettres C. M. F. et la date du jour de la visite.

Les viandes de buffle seront marquées d'une estampille spéciale indiquant en toutes lettres la nature de cette viande (buffle).

Les langues, les queues et les foies de bœufs, buffles et veaux seront marqués au fer-rouge C.M.F.

Art. XX.—Aucune viande ne pourra sortir de l'abattoir si elle ne porte les estampilles justificatives de la visite sanitaire.

La vente des viandes provenant des abattoirs publics administrés et contrôlés par les administrations voisines, pourra, après accord, être autorisée sur la Concession Française.

Les cachets d'estampillage de l'administration qui aura inspecté la viande devront être très apparents et apposés sur chaque morceau.

Art. XXI.—L'inspection se fera aux heures convenables, en toute saison, elle ne pourra avoir lieu que le jour.

Les bouchers et charcutiers sont tenus d'exécuter les incisions, découpage et prélèvements qui seront jugés nécessaires par le Vétérinaire ou à son défaut, l'Inspecteur.

Art. XXII.—Aucun organe ou partie d'organe, les viscères, le poumon en particulier, ne devront être enlevés avant que constatation ait été faite de leur état par l'Inspecteur. Tout organe reconnu suspect de mauvaise qualité ou de maladie, devra être conservé pour être visité par le Vétérinaire.

Art. XXIII.—Toute viande reconnue par le Vétérinaire impropre à la consommation sera saisie et dénaturée. Le propriétaire pourra en outre prendre livraison des graisses dénaturées qu'il voudra employer à un usage industriel.

Un laissez-passer spécial lui permettant de transporter ces graisses, lui sera fourni par l'Inspecteur des abattoirs.

Les ordres de saisie et de dénaturation donnés par le Vétérinaire Municipal sont définitifs et sans appel.

Art. XXIV.—Il est interdit de vendre ailleurs qu'aux marchés et dans les boucheries musulmanes, les viandes de 2^e et 3^e qualité.

Les viandes transportées sur la voie publique seront recouvertes d'un linge propre.

Il est interdit aux conducteurs de véhicules de s'asseoir sur les viandes qu'ils transportent.

Boucheries et charcuteries

Art. XXV.—Le Vétérinaire, l'Inspecteur des abattoirs, les agents du service Sanitaire chargés de la surveillance et du contrôle de la vente des viandes destinées à la consommation auront libre accès en tout temps dans les boucheries et charcuteries ainsi que dans les magasins quelconques, pouvant servir de dépôt pour les viandes abattues destinées à l'alimentation publique, pour s'assurer de la bonne exécution des dispositions du présent règlement.

Les viandes non estampillées ou reconnues impropres à la consommation seront confisquées sans préjudice des peines prévues à l'art. 31.

Les personnes tenant boutique de boucherie, charcuterie ou vendant des viandes sur les marchés de la Concession Française, devront être munies de la patente prévue au règlement sur les Etablissements Classés.

Art. XXVI.—Les boucheries, charcuteries devront être tenues en état de scrupuleuse propreté. Le sol en sera cimenté.

Tous les jours, le sol, les murs, les bancs ou étals sur lesquels la viande est découpée ou exposée à la vente, devront être lavés à grande eau.

Art. XXVII.—Le personnel employé dans les boucheries ou charcuteries devra être de la plus stricte propreté.

Il sera interdit de manger, de coucher, plus généralement d'habiter dans les locaux où les viandes seront mises en vente ou conservées.

Circulation des animaux

Art. XXVIII.—Les animaux sur pieds traversant la Concession Française, devront être examinés par le Vétérinaire, ou à son défaut, l'Inspecteur des abattoirs.

Lorsque ce dernier suspectera un animal d'être atteint d'une maladie contagieuse, il le consignera isolément dans une étable jusqu'à l'arrivée du Vétérinaire.

Un laissez-passer gratuit sera délivré pour les animaux reconnus sains.

Perception des taxes

Art. XXIX. — Les droits suivants seront perçus pour chaque animal suivant le cas :—

	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs
Mise à mort et 24 heures ou partie de 24 h. de séjour dans les étables municipales.....	\$ 1.00	\$ 0.30	\$ 0.15	\$ 0.20	\$ 0.20
Droit additionnel pour les animaux abattus en dehors des heures indiquées à l'art. 2.....	0.50	0.15	0.10	0.10	0.20
Séjour de 24 heures dans les étables et inspection des animaux devant être exportés.....	1.00	0.30	0.10	0.05	—
Incinération ou fonte des animaux.....	—	—	—	—	0.20

Réclamations et pénalités

Art. XXX.—Toutes les réclamations concernant le service Sanitaire et Vétérinaire ou les agents du dit service devront être adressées au Directeur Général des Services Municipaux.

Art. XXXI.—Outre:—

- 1°—le retrait de l'autorisation de tuer aux abattoirs prévu à l'art. 5 ci-dessus,
 - 2°—la réparation des dégâts causés prévus aux articles 9-14-16 ci-dessus,
 - 3°—la confiscation et dénaturation prévue aux articles 23 et 25 ci-dessus,
- toute infraction au présent règlement sera punie d'une amende de 1 à 100 dollars, sans préjudice de toute peine de prison que le tribunal compétent croira devoir prononcer.

En cas de récidive, l'amende sera portée de 5 à 200 dollars.

Validité des règlements antérieurs

Art. XXXII.—Sont abrogés tous règlements, décisions et dispositions antérieures, contraires au présent règlement.

NOTA:—Les articles 1 à 20 du règlement municipal de 1910—Service Sanitaire et Vétérinaire—règlement concernant les boucheries charcuteries et les abattoirs municipaux—sont totalement abrogés.

Taxes & Licences.—Motocyclettes.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, July 10, 1929.

Ref. No 1517

G. Arnoux, Esq.,
Acting Secretary,
French Municipal Administration

Sir,

I have the honour to address you relative to the Council's proposal that, with effect from January 1, 1930, licences for motor bicycles be issued annually, instead of quarterly as at present, and that the fee be payable annually in advance

Under the existing practice, considerable difficulty is experienced by the Police and Revenue Office in keeping track of owners who fail to make quarterly renewal of their licences. The issue of annual licences, apart from simplifying the procedure of issuing these licences, will remedy this difficulty. Moreover, an owner who sells or ceases to use his cycle will have an added inducement to report to the Revenue Office and claim a refund of the fee for the unexpired period of the licence.

Adoption of this proposal, which the Council commends for your favourable consideration, will obviate the necessity for the issue of quarterly discs. It is suggested that the number plate be of a distinctive design or colour for each year, and that the annual fee be Tls. 21, in substitution for the present quarterly fee of Tls. 5.

I enclose copy of the complete licence conditions for motor bicycles, which it is proposed to introduce from January 1, 1930.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient servant,
Signed: S. M. EDWARDS.
Secretary.

La Commission, partageant les vues du Shanghai Municipal Council, décide qu'à partir du 1^{er} Janvier 1930, la licence de motocyclette sera annuelle, alors qu'actuellement elle est trimestrielle.

Le coût de cette licence annuelle sera de Tls. 20, (en ce moment Tls. 5 par trimestre).

En cas de changement de propriétaire dans le cours de l'année, un montant proportionnel sera remboursé, étant entendu que tout mois commencé sera considéré comme dû.

Par ailleurs, la Commission estime que les automobiles devraient également être assujetties au paiement d'une licence semestrielle ou annuelle et charge les Services de demander au Shanghai Municipal Council son avis à ce sujet.

Dispensaire de la rue Amiral Bayle.—Lecture est donnée de la lettre ci-dessous :

COMMISSION D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ŒUVRES
D'INTÉRÊT PUBLIC
DE LA CONCESSION FRANÇAISE
DE CHANGHAI

Changhai, le 26 Juillet 1929.

Monsieur le Directeur Général,
Municipalité Française de Changhai.

Monsieur le Directeur Général,

Selon la décision de la Commission d'Administration de la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un chèque de \$ 10.000,00 (DIX MILLE DOLLARS).

La Commission vous alloue cette somme en tant que contribution aux frais de construction du dispensaire pour indigents que la Municipalité Française a décidé de créer Rue Amiral Bayle.

Je vous serais obligé de vouloir bien, pour la bonne règle, m'accuser réception de ce montant.

Veuillez agréer etc....

Le Secrétaire,
Signé: M. VERDIER.

La Commission décide de porter le versement Tls. 7.160,00 ci-dessus en recettes au Budget Extraordinaire Art. 3 "Recettes en atténuation de dépenses".

Hospitalisation des tuberculeux & contagieux indigents.—Communication est donnée de la lettre ci-après :

COMMISSION D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ŒUVRES
D'INTÉRÊT PUBLIC
DE LA CONCESSION FRANÇAISE
DE CHANGHAI

Changhai, le 26 Juillet 1929.

Monsieur le Directeur Général,
Municipalité Française de Changhai.

Monsieur le Directeur Général,

Selon la décision de la Commission d'Administration de la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un chèque de \$ 4 000,00 (QUATRE MILLE DOLLARS).

La Commission vous alloue cette somme en tant que contribution aux frais d'hospitalisation des tuberculeux et contagieux indigents de la Concession Française.

Je vous serais obligé de vouloir bien, pour la bonne règle, m'accuser réception de ce montant.

Veuillez agréer, etc....

Le Secrétaire,
Signé: M. VERDIER.

La Commission décide de porter aux "Produits divers" du titre des recettes du Budget Ordinaire la somme ci-dessus et vote un crédit supplémentaire du même montant, Tls. 2.864,00 au Titre 3, Chap. 4, Art. 2, Sect. 5, avec mention spéciale "Hospitalisation des tuberculeux et contagieux indigents de la Concession Française".

Personnel.—La Commission, à titre exceptionnel, décide d'accorder à Mr. Briand, employé au service des Travaux, un secours de Frs. 2.201,00 montant des frais causés par la maladie et le décès de sa fille en France.

Redevances.—*Droits de Quayage.*—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour 2^e trimestre 1929 s'élève à Tls. 56.190,55, en diminution de Tls. 1.047,71 par rapport au trimestre précédent et en augmentation de Tls. 7.650,37 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1928.

C. F. T. E. E.—La Commission prend connaissance de la lettre de la Compagnie ci-après, communiquant les règlements chinois applicables à la C. F. T. pour les installations du service des Eaux, situées en territoire chinois :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 4 Juillet 1929.

N° M-2404/Mn.

Monsieur le Président
de la Commission Provisoire d'Administration
Municipale de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Comme suite à la lettre N° 23-B/M-2293/ALff en date du 22 Mars 1929 du Directeur Général de notre Compagnie, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire des lettres en date respectivement des 12 et 26 Juin, que j'ai échangées avec les délégués des Autorités Chinoises au sujet des règlements chinois applicables à notre Compagnie,—ainsi qu'un exemplaire desdits règlements.

Ainsi que vous le savez, cette question a été traitée par moi, en vertu des pouvoirs que m'avait délégués M. Laffargue avant son départ, de concert avec MM. Tulasne et Verdier, et les règlements dont j'ai accepté l'annexion à notre contrat du 22 Mars 1929 ont été choisis d'accord avec eux parmi les textes que nous avaient soumis les Autorités Chinoises.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien annexer le texte ci-dessus au Contrat qui vous a été adressé par notre lettre précitée du 22 Mars, et, comme suite à l'avant-dernier paragraphe de votre lettre N^o. 131/CFTE. du 29 Mars 1929, soumettre l'ensemble des arrangements dont il s'agit à l'enregistrement de la Commission Municipale.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,
Signé: R. MONSERAN.

La Commission, après examen, enregistre la traduction officielle des dits règlements.

C. F. T. E. E.

Changhai, le 12 Juin 1929.

N^o 20995/Mn.

MM. HUANG PAO TSIAO, Directeur du Bureau des Services Publics
TCHOU YEN, Directeur du Bureau Foncier
SHANG YI, Directeur du Service des Travaux de la Municipalité
du Plus Grand Changhai

Messieurs,

Comme suite à notre entrevue du 8 courant, nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes d'accord pour considérer comme applicables à notre Compagnie, et devant être annexés à notre Accord spécial du 22 Mars 1929 en exécution des stipulations de l'article 1, § 2, dudit accord, les règlements ci-après promulgués par le Gouvernement de la Ville:

- 1^o) Règlement relatif aux pénalités pour contraventions aux prescriptions de la Police (promulgué par le Gouvernement National);
- 2^o) Règlement relatif à la circulation (approuvé et publié le 31 Juillet de l'An 17 R. C. -1928- par le Gouvernement de la Ville);
- 3^o) Règlement provisoire sur les constructions (Juillet de l'An 17 R. C. -1928-);
- 4^o) Règlement relatif aux travaux de fouilles sur les voies publiques (révisé et approuvé le 30 Avril de l'An 18 R. C. -1929- par le Conseil d'Administration Municipale y compris la liste des redevances correspondantes et le règlement sur le Permis des travaux de fouilles);
- 5^o) Règlement relatif aux occupations du domaine public (approuvé le 23 Août de l'An 17 R. C. -1928-);
- 6^o) Avis au public N^o. 5 sur l'arpentage des terrains (promulgué par le Service de la Police et le Bureau Foncier le 27 Octobre de l'An 16 R. C. -1927-);
- 7^o) Règlement relatif à l'encaissement de l'impôt locatif (entré en vigueur le 1^{er} Janvier de l'An 18 R. C. -1929-);
- 8^o) Formule relative aux qualités de l'eau potable (révisée et publiée le 12 Décembre de l'An 17 R. C. -1928- par le Gouvernement de la Ville).

Il est naturellement entendu que les dispositions de ces règlements ne seront appliquées à notre Compagnie qu'en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de nos accords et contrats particuliers avec le Gouvernement de la Ville.

Il est en outre entendu que nous adresserons au Bureau des Services Publics les renseignements ci-après :

- 1°—les noms et qualités des agents Européens et interprètes Chinois assurant le service de l'usine de Tonkadou;
- 2°—dans le courant des mois de Janvier et de Juillet de chaque année, un tableau donnant; pour chacun des mois du semestre précédent:
 - la consommation journalière maximum;
 - le volume total de l'eau produite par l'usine de Tonkadou;
 - le volume total de l'eau consommée par la Clientèle;
- 3°—chaque année, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires de notre Compagnie.

Enfin, conformément aux stipulations de l'article 3 de l'accord susvisé, il demeure entendu que des prélèvements pourront éventuellement être opérés sur le cautionnement que nous avons déposé en exécution de l'article 8 de notre Contrat du 22 Mars 1929 relatif à la 4^e conduite maîtresse, pour garantir le paiement des pénalités que nous pourrions encourir pour infractions aux règlements susmentionnés.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous confirmer votre accord sur ce qui précède, et agréer, etc...

Le Directeur
de la Compagnie Française de Tramways et
d'Eclairage Electriques de Shanghai
muni de pleins pouvoirs,
Signé: R. MONSERAN.

TRADUCTION

d'une lettre Officielle
reçue des
Délégués du Gouvernement de la Ville.

Changhai, le 26 Juin 1929.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 Juin 1929, nous informant que vous êtes d'accord pour considérer comme applicables à votre Compagnie et devant être annexés à notre Accord Spécial du 22 Mars 1929, en exécution des stipulations de l'Art. 1, § 2 dudit accord, les règlements promulgués par le Gouvernement de la Ville.

En outre, vous nous promettez de nous adresser les renseignements ci-après :

- 1°)—les noms des agents Européens et Chinois assurant le service de l'usine des Eaux ;
- 2°)—Tous les 6 mois, un tableau indiquant l'état de la consommation d'eau du semestre précédent ;
- 3°)—chaque année, le rapport à l'Assemblée Générale des Actionnaires de votre Compagnie.

Enfin, vous nous affirmez que, conformément aux stipulations de l'accord susvisé, des prélèvements pourront éventuellement être opérés sur le cautionnement que vous avez déposé en exécution de l'Art. 8 de notre contrat du 22 Mars 1929, relatif à la 4^e conduite maîtresse, pour garantir le paiement des pénalités que vous pourriez encourir pour infraction aux règlements susmentionnés.

En réponse, nous avons l'honneur de faire connaître notre accord sur les points ci-dessus.

Veillez agréer, etc...

Directeur du Bureau Foncier,

Signé: TCHOU YEN

Directeur du Service des Travaux Publics,

Signé: SHENG YIH

Directeur du Bureau des Services publics,

Signé: HUANG PE TSIAO.

Après avoir entendu les explications de son Président, la Commission décide d'adresser la lettre suivante à la Compagnie :

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Changhai, le 7 Août 1929.

V. N° 164/CFTE.

Compagnies concessionnaires

Usine des Eaux de Tonkadou

Contrats Compagnie,

Greater Changhai, Règlements

Monsieur le Directeur
de la Compagnie Française de Tramways
d'Eclairage Electrique & des Eaux de Changhai

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, N° M. 2404/Mn du 4 Juillet 1929, me transmettant un exemplaire des lettres, en date respectivement des 12 et 26 Juin, que vous avez échangées avec les Délégués des Autorités Chinoises, au sujet des règlements applicables à votre Compagnie, ainsi qu'un exemplaire des dits règlements.

Les traductions officielles des règlements à annexer au contrat, passé entre votre Compagnie et la Municipalité du Greater Changhai, relatif à l'application des règlements de la dite Municipalité aux installations du Service des Eaux, ont été examinées et enregistrées par la Commission Provisoire d'Administration Municipale, dans sa séance du 6 Août 1929.

Il va de soi, que les obligations résultant des contrats qui vous lient avec l'Administration Municipale Française ne sont en rien modifiées, par les accords et contrats que vous venez de conclure, ainsi que par les règlements que vous vous engagez à observer.

Notamment, les conséquences directes ou indirectes de l'obligation que vous avez d'observer les contrats et règlements signés précédemment, avec les Autorités du Greater Changhai, ne pourront être invoquées comme un cas

de force majeure, prévu à l'Article XXII, Clauses de Résolutions, § 1 & 2, du contrat vous liant avec l'Administration Municipale Française.

Veillez agréer etc...

Le Consul Général de France,
Président de la Commission Provisoire
d'Administration Municipale,
Signé: E. KOECHLIN.

4e Conduite maîtresse.—La Commission enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 8 Juillet 1929.

N° M-2409/Mn.

Monsieur le Président
de la Commission Provisoire d'Administration
Municipale de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Comme suite à la transmission qui vous a été faite du contrat passé le 22 Mars dernier entre les Autorités Chinoises et notre Compagnie au sujet de la pose d'une 4^e conduite maîtresse, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire du plan général du tracé de cette conduite, tel qu'il a été arrêté d'accord entre les Autorités Chinoises et nous.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien, ainsi qu'il est prévu in fine de l'article I du contrat susvisé, annexer ce plan à l'exemplaire dudit contrat déposé aux archives municipales.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,
Signé: R. MONSERAN.

Alliance Nationale.—Le Président du Comité de l'Alliance Nationale sollicite, par lettre du 29 Juillet 1929, la faveur d'utiliser la cour du Collège Municipal Français pour la fête annuelle donnée au profit des familles nombreuses, et qui aurait lieu le Dimanche 5 Octobre prochain.

Il demande, d'autre part, à la Commission de bien vouloir autoriser les services d'Architecture et des Parcs à assurer, avec le personnel et le matériel de la Municipalité, l'aménagement de l'emplacement choisi, et le service de l'Imprimerie à éditer l'album de la fête, les dépenses étant remboursables.

La Commission, désireuse de montrer l'intérêt qu'elle porte aux œuvres d'entraide aux familles nombreuses, décide d'accueillir favorablement les demandes de l'Alliance Nationale.

Commission Foncière.—*Révision de la valeur foncière.*—La Commission approuve le nouveau rôle d'évaluation foncière élaboré par la Commission Foncière pour les terrains situés sur les sections 1 à 14, et décide que ce rôle sera appliqué à compter du 1^{er} Juillet 1929 pour le calcul des taxes foncières.

Sur proposition du Président, la Commission remercie les Membres de la Commission Foncière et en particulier son Président, M. Bordelongue, de la mission dont ils ont bien voulu se charger et qu'ils ont menée à bien.

La Commission autorise, d'autre part, l'ouverture des crédits nécessaires aux émoluments des Commissaires Fonciers.

Comité des Finances.—La Commission enregistre le procès-verbal du Comité des Finances en date du 24 Juillet 1929.

Opérations financières du 1^{er} Semestre 1929.—Après avoir pris connaissance du rapport du Comité des Finances, la Commission approuve les comptes du 1^{er} Semestre 1929.

Budget Ordinaire.—Les recettes du budget ordinaire sont arrêtées à Tls. 1.853,663,35 en augmentation de Tls. 285.643,82 sur les résultats de la période correspondante de l'année 1928. Au chiffre de Tls. 1.853.663,35, il faut ajouter Tls. 170.112,81 de produits constatés afférents au 1^e Semestre et restant à recouvrer. Aussi peut-on fixer les recettes totales à Tls. 2.023.776,16, soit une plus-value nette de Tls. 125.966,16 sur les prévisions budgétaires.

Les dépenses s'élèvent à Tls. 1.694.581,25 contre Tls. 1.643.237,61 au 30 Juin 1928, laissant Tls. 2.129.084,79 de crédits disponibles ; les crédits supplémentaires atteignent Tls. 32.662,29.

Budget Extraordinaire.—Les recettes du budget extraordinaire sont arrêtées à Tls. 1.347.526,64 ; les dépenses à Tls. 375.298,82.

La Commission, extrêmement satisfaite des résultats financiers obtenus au cours du 1^e Semestre 1929, sur proposition du Président, adresse l'expression de son appréciation au Directeur Général des Services Municipaux, aux Services financiers de l'Administration Municipale et à leurs Chefs : le Secrétaire p. i., et le Chef du Bureau des Finances.

Taxes locatives.—La Commission, approuvant les propositions du Comité des Finances, décide la mise en vigueur, à compter du 1^{er} Juillet 1929, du barème ci-dessous pour le calcul des taxes locatives des immeubles occupés par leur propriétaire :

1e Section.—du Bund au côté Est du boulevard de Montigny prolongé par la route du Capitaine Rabier, le loyer sera déterminé en prenant comme base 5 % de la valeur de la propriété (par valeur de la propriété, il faut entendre la valeur globale des constructions et la valeur du terrain au taux de l'évaluation foncière) ;

2e Section.—du côté Ouest du boulevard de Montigny et de la route du Capitaine Rabier au côté Est de l'avenue Dubail prolongée par la rue Paul Beau, le taux sera de 6 % ;

3e Section.—du côté Ouest de l'avenue Dubail et de la rue Paul Beau au côté Est de l'avenue du Roi Albert, le taux sera de 7 % ;

4e Section.—le taux de 8 % est maintenu dans la partie de l'extension 1914, située à l'ouest de l'avenue du Roi Albert.

Le tarif dégressif ci-après sera appliqué à la valeur foncière de l'immeuble pour le calcul de l'impôt locatif dans les sections 3 et 4 seulement :

<i>3e Section</i>		<i>4e Section</i>	
jusqu'à 5 mows	7 %	jusqu'à 5 mows	8 %
du 6 ^e au 10 ^e	5 %	du 6 ^e au 10 ^e	6 %
du 11 ^e au 15 ^e	3 %	du 11 ^e au 15 ^e	4 %
au-dessus de 15 mows	1 %	du 16 ^e au 20 ^e	2 %
		au-dessus de 20 mows	1 %

Le tarif dégressif ci-dessus ne s'applique pas aux propriétés et établissements dont il est fait un usage commercial.

La taxe locative de 14 % (1^e et 2^e séries) sera appliquée sur le montant du loyer établi d'après les bases ci-dessus.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Comité des Travaux.—Communication est donnée du procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le trente-et-un Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—A)—*Route Picard Destelan.*—Le Comité prend connaissance du rapport N° 1192, en date du 17 Juillet, de l'Ingénieur Municipal proposant d'ouvrir la route Picard Destelan, entre la route Prosper Paris et l'avenue Haig, de façon à pouvoir alimenter en eau et électricité un groupe important de maisons devant être construit sur les lots cadastraux 13942A, 13943, 13944 et 13945.

Après avoir entendu les explications du Directeur Général, le Comité propose à la Commission d'aménager en terre battue cette partie de la route Picard Destelan, la mise en viabilité n'étant effectuée qu'au droit des nouvelles maisons.

Le propriétaire, Crédit Foncier d'Extrême-Orient, devrait prendre à sa charge le tiers de la dépense correspondante à ces travaux de viabilité.

La dépense à prévoir serait la suivante :

Expropriation.....	Tls. 5.250,00	environ
Frais de drainage et d'aménagement avec mise en 1/2 viabilité de la partie indiquée ci-dessus.....	» 1.453,00	

La part contributive du Crédit Foncier d'Extrême-Orient serait de Tls. 295,00.

B)—*Avenue du Roi Albert — Elargissement.*—Le Comité donne son approbation aux plans qui lui sont présentés pour l'élargissement de l'avenue du Roi Albert à 60 pieds par emprise de 10 pieds sur le côté Est. Ces plans devront être publiés au Bulletin Municipal.

La dépense d'expropriation s'élèvera à Tls. 60.000,00 environ.

C)—*Route Pichon — Elargissement.*—Le Comité donne son approbation aux plans qui lui sont présentés pour l'élargissement de la route Pichon à 50 pieds par emprise de 4 pieds de chaque côté. Ces plans devront paraître au Bulletin Municipal.

La dépense d'expropriation s'élèvera à Tls. 17.000,00 environ.

D)—*Route Ghisi — Elargissement.*—Le Comité propose la publication au Bulletin Municipal des plans qui lui sont présentés, indiquant l'élargissement à 50 pieds de la route Ghisi, voté en séance du Conseil du 31 Août 1925.

ARCHITECTURE.—A)—*Poste du Château d'Eau.*—Lecture est donnée des rapports N° 1846/A et 1847/A en date du 8 Juillet, du service d'Architecture au sujet de la réfection de la peinture des locaux du Poste du Château d'Eau, demandée par le Commandant de la Compagnie "Le Torrent" N° 2.

Le Comité estime, suivant le rapport de l'Architecte Municipal, qu'il n'est pas nécessaire de refaire toutes les peintures des locaux, faites en 1928.

Satisfaction pourrait être donnée en ce qui concerne la peinture de l'office, de la cuisine et des cages d'escalier.

La dépense serait d'environ Tls. 100,00 et pourrait être imputée au Budget Ordinaire 5—4—1—1.

B)—*Bâtiment annexe. — Camp de Koukaza.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive en date du 4 Juillet 1929 pour les travaux ci-dessus (entreprise Sin Ling Kee).

C)—*Salle des Fêtes — Mobilier.*—Par rapport N°. 4049 en date du 12 Juillet 1929, l'Ingénieur Municipal fait savoir que les offres ci-après ont été reçues pour la fourniture du mobilier nécessaire à la Salle des Fêtes Municipale :

	<i>Fauteuils—par pièce</i>	<i>Tables—par pièce</i>
Sing Chong.....	Tls. 5,95	Tls. 6,00
Yuen Tai.....	» 6,00	» 5,70
Chang.....	» 7,15	» 6,00
Zung Tai.....	» 6,75	» 6,48
Sing Zung Chang.....	» 7,55	» 7,60

Selon l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose de déclarer adjudicataire le sieur Sing Chong pour la fourniture de :

306 Fauteuils à Tls. 5,95 la pièce et 30 Tables à Tls. 6,00 la pièce.

MATÉRIEL.—*Drague.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception, en date du 25 Juillet 1929, de la drague à vapeur construite par la Société Franco-Chinoise de Constructions Métalliques et Mécaniques.

Le Comité estime qu'il y aura lieu de bien spécifier au fournisseur qu'il doit garantir cet engin pendant six mois au moins contre tout vice de construction.

SERVICE DES PARCS.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 18 Juillet de Mr. J. A. W. Loureiro au sujet de la propreté et de l'éclairage des W. C. du Parc de Koukaza, ainsi que du mauvais état de la route Voyron à l'intérieur du Parc.

Le Comité prend ensuite connaissance des rapports N°. 2002 en date du 20 Juillet du service des Parcs, N°. 309 en date du 23 Juillet du service de l'Electricité et des Eaux et N°. 79 J, en date du 26 Juillet du service de la Voirie.

La propreté des W. C. est assurée par un coolie spécialement affecté à ce service.

En ce qui concerne l'éclairage, il pourrait être prévu des lampes avec douilles de sûreté et sous grillage, de façon à éviter le vol et la casse.

La dépense à prévoir pour la remise en état de la route Voyron à l'intérieur du Parc de Koukaza serait la suivante:

Réparation macadam, chaussée et trottoirs, 750 m2 à Tls. 0,60 le m2.....	Tls. 450,00
Réparation caniveau 600 m2 à Tls. 0,10 le m2.....	» 60,00
Goudronnage total, chaussée & trottoirs 7100 m2 à Tls. 0,30 le m2.....	» 2.130,00
	» <u>2.640,00</u>

Le Comité recommande à la Commission Municipale l'ouverture du crédit nécessaire (Tls. 2.640,00) pour la remise en état de cette route. Imputation: 5—3—1—4.

Les crédits prévus au Budget Ordinaire ne seront pas augmentés, mais il sera tenu compte en fin d'année de la demande ci-dessus, dans le cas où un crédit supplémentaire serait nécessaire.

C. F. T. E. E.—Communication est donnée des lettres et du rapport ci-après:

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 10 Juillet 1929.

« N° M-2412/Mn.

« Monsieur le Secrétaire

« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons l'intention de faire procéder, dans un terrain « nous appartenant rue Brenier de Montmorand (F. C. Lot 2062), au forage d'un groupe de puits artésiens « susceptibles d'un débit minimum de 10.000 m3 par jour.

« Suivant les résultats obtenus par les essais du premier de ces puits, les travaux comprendraient:

« — soit le forage de 2 puits, de 10" de diamètre et d'une profondeur probable de 500 à 900 pieds, « susceptibles chacun d'un débit de 5000 m3 par jour, et suffisamment distants pour que le débit de l'un « n'influe pas sur celui de l'autre. La dépense correspondante, les puits étant en ordre de marche mais « sans aucune machinerie ni canalisation, serait dans ce cas de Tls. 24.000;

« — soit le forage de 3 puits, de 10" de diamètre également, susceptibles chacun d'un débit de 3.300 m3 « par jour, et satisfaisant par ailleurs aux mêmes conditions que ci-dessus. La dépense correspondante « serait alors de Tls. 35.000.

« Au cas où les essais effectués sur le 1^{er} puits foré montreraient que ce puits n'est susceptible que « d'un débit compris entre 3.300 et 2.200 m3, le coût de ce forage serait abaissé à Tls. 8.000 et les travaux « pourraient, à notre gré, être suspendus, ou poursuivis par le forage d'autres puits.

« Enfin, si le débit de ce 1^{er} puits, était inférieur à 2.200 m3 par jour, aucune dépense ne serait à notre « charge.

« L'eau fournie par les puits susvisés serait soumise aux analyses habituelles, tant chimique que bactériologique, et devrait être reconnue potable par le Service Municipal d'Hygiène avant que les travaux « soient acceptés par nous vis-à-vis de l'entrepreneur, et que l'eau provenant desdits puits soit envoyée « dans notre réseau de distribution concurremment avec l'eau provenant de l'Usine de Tonkadou.

« Les prix indiqués ci-dessus ne comprennent que l'établissement des puits eux-mêmes, à l'exclusion « des pompes et canalisations nécessaires à leur jonction à nos conduites maîtresse ou à notre réseau de « distribution. Mais l'étude de ces pompes et canalisations, devant dépendre essentiellement des résultats

« donnés par les forages (débit, hauteur d'aspiration, nombre de puits, etc), ne pourra être faite qu'après
« exécution du 1^{er} au moins de ces forages, et fera l'objet d'une nouvelle communication qui vous sera
« adressée dès que possible.

« Nous vous serions obligés de vouloir bien, en soumettant cette question à la Commission, et lui
« exposant l'intérêt que présenterait, si les conditions de débit et de qualité indiquées ci-dessus sont
« réalisées, la création sur le territoire de la Concession d'une ressource en eau permettant de subvenir
« partiellement à l'alimentation de la population, lui demander d'autoriser l'exécution des travaux dont il
« s'agit, ainsi que l'inscription au Compte Contractuel—Travaux Neufs des dépenses correspondantes, étant
« entendu que des propositions complémentaires lui seront ultérieurement adressées au sujet des dépenses
« correspondant à la liaison des puits susvisés au réseau actuel de distribution.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« Signé: R. MONSERAN.»

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 10 Juillet 1929.

« N° M-2413/Mn.

« Monsieur le Président
« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Conformément aux instructions reçues de notre Siège Social, nous avons l'honneur de vous transmettre
« ci-joint une lettre de Monsieur le Président de notre Conseil d'Administration, complémentaire de la lettre
« N° 2412/Mn que nous adressons ce jour à la Commission Municipale au sujet du forage de puits artésiens
« sur un terrain nous appartenant, rue Brenier de Montmorand, en Concession Française.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« Signé: R. MONSERAN.»

« C. F. T. E. E.

Paris, le 13 Juin 1929.

« N° 7821.

« Monsieur le Consul Général de France
« Président
« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Vous savez que tout dernièrement encore et en vue de satisfaire aux besoins croissants en eau de la
« Concession Française, nous avons pris toutes dispositions utiles conformément aux prescriptions de notre
« Cahier des Charges, pour développer les installations de l'Usine élévatoire de Tonkadou; vous vous
« rappelez également toutes les difficultés que nous avons rencontrées à ce sujet auprès des Autorités
« Chinoises du fait que l'Usine de Tonkadou est située hors des limites de la Concession Française.

« Il nous est apparu à cette occasion qu'il serait prudent pour la Concession Française que son
« alimentation en eau ne dépende pas à l'avenir exclusivement de cette Usine de Tonkadou; vu l'éloignement
« de ladite Usine, des cas de force majeure assez nombreux, tels que rupture de la conduite maîtresse ou
« des câbles d'alimentation de courant électrique, troubles en territoire chinois, etc.... peuvent compromettre
« cette alimentation.

« Nous avons envisagé dans ces conditions la possibilité d'assurer à titre de secours et tout au moins
« partiellement ladite alimentation :

« —par des forages de puits artésiens sur le territoire même de la Concession Française,

« —et par une faculté d'emprunt permanent d'eau à la Compagnie des Eaux de la Concession Interna-
« tionale.

« Nous pensons, Monsieur le Président, que l'Administration Municipale voudra bien approuver ces
« projets et autoriser l'inscription des dépenses qu'entraînera leur réalisation au débit du compte "Travaux
« Neufs" prévu à l'article 17 du Cahier des Charges. Notre Direction locale vous communiquera d'ailleurs
« à ce sujet tous les renseignements nécessaires.

« Il reste bien entendu que notre Compagnie, en vous proposant le présent programme, n'agit que dans
« l'intérêt de la Concession Française et en dehors des obligations contractuelles que lui impose son Cahier
« des Charges. Elle entend maintenir de la façon la plus expresse l'interprétation de ce dernier qu'elle a eu
« l'honneur de vous exposer dans sa lettre du 23 Mars 1929 en ce qui concerne la nature et l'étendue limitée
« de ses engagements.

« La présente proposition, formulée dans le désir d'assurer la sécurité de la Concession Française, ne
« saurait donc constituer un précédent qui serait opposable à notre Compagnie en d'autres circonstances.

« Veuillez agréer, etc....

« Compagnie Française de Tramways &
« d'Eclairage Electriques de Changhai,
« Signé : LAFFARGUE, J. COURCELLE. »

« SERVICE DES TRAVAUX

« Changhai, le 23 Juillet 1929.

« Monsieur le Directeur Général,

« Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-dessous, le rapport au sujet des puits artésiens de la
« C. F. T. E. E.

« 1°)—Au point de vue Contractuel, il n'y a rien dans le cahier des charges qui puisse autoriser l'ins-
« cription de ce genre de travaux aux comptes contractuels.

« Au contraire, la création de ces puits non prévu dans le contrat, rend inopérant l'article XXII du
« contrat, clauses de résolution.

« Il semble cependant qu'un accord puisse avoir lieu avec la C. F. T. E. E. sur les bases et avec les
« réserves adoptées pour l'inscription au compte contractuel, des liaisons avec la S. W. W. C°.

« 2°)—Si cet accord intervient, les travaux demandés seront surveillés, vérifiés et inscrits au compte
« contractuel suivant la méthode prévue au Cahier des Charges pour les travaux de la Compagnie
« des Eaux.

« L'Ingénieur Municipal,
« Signé : L. LOUZIER. »

Le Comité estime qu'un accord de principe pourrait être donné pour la création de puits artésiens
proposée par la Compagnie, mais sous les réserves indiquées dans le rapport de l'Ingénieur Municipal.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du Compte-Rendu ci-après de la
Commission des Etablissements Classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 11 Juillet 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 11 Juillet 1929, à 3 heures de l'après-midi,
« au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« **Etablissements Catégorie "A"**

« *Teintureries.*—a)—Demande de "Shu Fong & C°" pour ouvrir une teinturerie, N° 111 Rue Baron Gros.
« La Commission n'est pas opposée en principe à l'installation d'une teinturerie dans une construction
« chinoise N° 111 rue Baron Gros.

« Il serait toutefois nécessaire de recouvrir par des tôles métalliques les cloisons de la chambre où se
« trouve la chaudière, et d'exiger la construction d'une cheminée spéciale pour évacuer les fumées.

« b) — Demande de Mr. Ziang Kee pour construire un hangar destiné au séchage de la soie sur les lots cadastraux 9665 et 9666, angle route J. Frelupt, avenue du Roi Albert.

« Après examen des plans présentés, la Commission donne avis favorable pour la construction d'un hangar destiné au séchage des écheveaux de soie sur les lots cadastraux 9665 et 9666. Le demandeur devra observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« c) — Demande de Mr. Shian Teh Tseng pour construire un hangar destiné à l'exploitation d'une teinturerie sur le lot cadastral 9739, route J. Frelupt.

« Après étude des plans, la Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer le permis et la patente nécessaires pour construire et exploiter une teinturerie sur le lot cadastral 9739, étant bien entendu que le propriétaire observera les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« d) — Demande de la Société Gni Dah C^o pour construire une teinturerie sur le lot cadastral 7549, chemin municipal N^o 3.

« Sur avis favorable des services, la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée, sous réserve de l'observation des règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« Etablissements Catégorie "B"

« Garages. — Demande de Mr. Kiong Kung Seng pour construire un garage sur le lot cadastral 6084A, avenue du Roi Albert.

« Le service des travaux ayant fait des réserves au sujet de l'esthétique des constructions projetées, la Commission propose de renvoyer cette affaire pour étude des nouveaux plans qui devront être présentés à son approbation.

« De plus, les planchers primitivement prévus en bois devront être construits en matériaux résistants au feu.

« Ateliers de tissage. — a) — Demande de Mr. Tsa Seng Bea pour construire un atelier de tissage, lot cadastral 13698, angle routes Bridou, de Zikawei.

« Après avoir examiné les plans présentés à l'appui de la demande, la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation de construire une filature dans l'extérieur de la zone réservée aux établissements classés.

« Le demandeur devra bien entendu se conformer aux règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

b) — Demande de la Société Heu Ts'ang pour ouvrir un atelier de tissage, N^o 72, passage 440, route J. Frelupt.

« Des rapports des services, il ressort que cette usine est en voie d'installation dans une cité chinoise récemment construite en dehors de la zone réservée aux établissements classés.

« Cette filature occupe 13 maisons, les murs pare feu ont été percés et les escaliers, sauf deux, ont été supprimés.

« La Commission propose de refuser purement et simplement l'autorisation sollicitée, cet établissement installé dans des conditions déplorables constituant une cause d'incommodité et un danger pour les habitants de la cité et les résidents du voisinage.

« Laiterie. — Demande de la Société A Wah Dairy pour construire deux laiteries sur les lots cadastraux 12014B—12023, chemin municipal N^o 5.

« La Commission n'est pas opposée en principe à la délivrance du permis pour construire une laiterie moderne à l'intérieur de la route Duplex, mais elle croit devoir attirer l'attention de la Commission Municipale sur le nombre de têtes de bétail qui sera d'environ une quarantaine.

« Blanchisserie. — Demande de Mr. Chen Shin Kee pour ouverture d'une blanchisserie, N^o 8, 10 route Duplex.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée à la condition que le propriétaire fasse cimenter le parquet de l'établissement et observe les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« Puits artésien. — Demande de Mr. Robert Fan pour forer un puits artésien sur le lot cadastral 493A, angle rue Marco Polo, avenue Edouard VII.

« L'autorisation peut être accordée sous réserve du paiement de la somme de \$ 50,00 montant des frais d'analyse de l'eau du puits.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :—

« *Boissons gazeuses.*—Frezo Company, au canidrome—Ko Zeu Zai, N° 1, passage 120 rue du Weikwé—Lee Foh Kung, 878 rue Amiral Bayle—Vong Siao Chan, 187 rue du Marché—Wou Zao Chang, 283 Boulevard de Montigny.

« *Boucheries & charcuteries.*—Chow Dah Zeng, 165 rue du Capitaine Rabier—Zeng Fang Keng, 3 rue du Lieutenant Pétiot.

« *Fruiterie.*—Zao Kwei Seng, 1274 rue Lafayette.

« *Tailleurs.*—Woo Ah Wei, 4 route Dupleix—Hwa Sun, 25 route Rémi.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôpital.*—Demande de Dr. Perevoskaia pour ouverture d'un hôpital, N° 185 route Dufour.

« Sur avis favorable des services intéressés, la Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer l'autorisation d'exploiter une clinique installée dans de bonnes conditions.

« Toutefois, les contagieux ne devront pas être admis dans cet établissement et les décès seront signalés au service Sanitaire.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet de consultation.*—Ly Hwen Dao, 493 route Auguste Boppe—H. Umhongsup, 50 rue Baron Gros—Liou Teh Wai, 29 route Rémi.

« *Diseur de fables.*—Yu Ping Sing, 40 rue de Ningpo.

« *Restaurants.*—S. W. Woo, 5 passage 351 avenue Foch—Ly San Chié, 55 passage 120, rue du Weikwé—Wai Long Shing, 22 boulevard de Montigny—Ly Ki Mei, 210, 212 & 214, route Lafayette.

« *Maisons de logeurs.*—Tseu Ping Dang, 60 rue Voisin (changement d'adresse)—Zeng Tsong Ping, 396 boulevard des 2 Républiques (changement d'adresse).

« Le Secrétaire p. i.,

« Signé : G. ARNOUX. »

a) — *Laiterie.*—Le Comité estime que le permis demandé par la Société A Wah Dairy pour construire deux laiteries sur les lots cadastraux 12014B 12023, chemin municipal N° 5 pourrait être accordé.

b) — Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A) — Le Comité enregistre la liste ci-après des permis de construire délivrés, après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°) — Dossier No. 216, route Voyron, lot cad. 4169.—1 maison de rapport ;
2°) — » » 228, route de Zikawei, lot cad. 7565.—21 magasins et 30 maisons chinoises à étage ;
3°) — » » 233, avenue Joffre, lot cad. 14273.—1 maison de rapport ;
4°) — » » 226, route Lafayette, lot cad. 11062.—1 résidence avec dépendance ;
5°) — » » 235, routes Lafayette et Cardinal Mercier lot cad. 6563.—10 magasins et 1 maison de rapport ;

6°) — » » 239, rue de l'Est, lot cad. 84c.—Surélévation d'un étage et modification de façade ;
7°) — » » 241, route Pichon, lots cad. 9361 & 9363.—4 garages, bureau et "store room" ;
8°) — » » 242, rues Auguste Boppe, Chapsal et Marcel Tillot, lot cad. 697.—20 maisons semi-européennes ;

9°) — Dossier No. 243, route Père Robert, Hôpital Sainte Marie.—2 petits pavillons pour gardien ;

10°) — » » 244, rue du Père Froc, lot cad. 2524.—1 résidence avec chapelle ;

11°) — » » 245, avenue Dubail int., lots cad. 3125 & 3104.—Extension du dépôt de tramways ;

12°) — » » 246, rue du Marché, lot cad. 2020.—1 maison chinoise à étage ;

13°) — » » 247, rue Formose, lot cad. 52.—1 godown ;

14°) — » » 250, route de Zikawei int., C. F. T. E. E.—1 mur de clôture ;

15°) — » » 249, rue du Père Froc, Université l'Aurore.—1 salle de douches ;

- 16°)—*Dossier No. 114, route Père Dugout, lots cad. 3061 & 3062.*—1 addition ;
17°)— » » *238, route Frelupt int., lots cad. 9665 & 9666.*—1 séchoir ;
18°)— » » *131, route Père Robert int., lot cad. 7549.*—3 maisons chinoises sans étage et 2 hangars.

B) - Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :—

- 1°)—*Dossier No. 234, route Picard Destelan & avenue Haig, lot cad. 13942A.*—106 maisons et 1 résidence chinoise à étage et 2 chambres sur passage ;
2°)—*Dossier No. 248, route Stanislas Chevalier int., lot cad. 5133.*—13 maisons chinoises à 2 étages ;
3°)— » » *251, avenue Joffre int, lot cad. 3526.*—Agrandissement du garage Auto Palace ;
4°)— » » *253, avenue du Roi Albert, lot cad. 8501.*—2 résidences et 10 maisons semi-européennes ;
5°)— » » *255, route Hervé de Siègès, lot cad. 9535.*—1 addition à étage ;
6°)— » » *256, rue Ratard, lot cad. 5658.*—5 magasins à étage ;
7°)— » » *259, avenue Foch, lot cad. 8115.*—2 petites additions ;
8°)— » » *240, route J. Frelupt, lot cad. 9746A.*—1 séchoir (Commission des Etablissements Classés du 11 Juillet 1929) ;

9°)—*Dossier No. 254, routes Bridou & de Zikawei, lot cad. 13698.*—1 fabrique de soie et bureaux (Commission des Etablissements Classés 11 Juillet 1929) ;

- 10°)—*Dossier No. 257, route de Zikawei, lot cad. 13898.*—1 annexe à étage (Fabrique de semelles) ;
11°)— » » *260, route Vallon int., lot cad. 9017B.*—1 maison chinoise à étage ;
12°)— » » *264, rue Hennequin, lots cad. 1722 & 1724.*—8 maisons chinoises à 2 étages ;
13°)— » » *265, avenue Joffre int. lot cad. 12768A.*—1 maison chinoise à étage. Exiger des améliorations.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé F. SCHWYZER

Réseau routier.—A).—*Avenue du Roi Albert.*—La Commission donne son approbation aux plans qui lui sont présentés pour l'élargissement de l'avenue du Roi Albert à 60 pieds par emprise de 10 pieds sur le côté Est.

Les plans devront être publiés au Bulletin Municipal.

B)—*Route Pichon.*—La Commission donne son approbation aux plans qui lui sont présentés pour l'élargissement de la route Pichon à 50 pieds par emprise de 4 pieds de chaque côté.

Les plans devront être publiés au Bulletin Municipal.

C)—*Route Ghisi.*—Les plans indiquant l'élargissement de la route Ghisi, voté en séance du Conseil du 31 Août 1925, devront être publiés au Bulletin Municipal.

Architecture.—*Salle des Fêtes—Mobilier.*—Le sieur Sing Chong est déclaré adjudicataire pour la fourniture de 306 fauteuils au prix de Tls. 5,95 la pièce et de 30 tables au prix de Tls. 6,00 la pièce.

Cette fourniture est soumise aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

C. F. T. E. E.—*Puits artésiens.*—La Commission donne son accord de principe au projet de la C. F. T. E. E. pour le forage de puits artésiens, sous réserve des accords à intervenir tant pour le nouveau taux d'amortissement à adopter pour ces installations, que pour leurs conséquences qui sont susceptibles de rendre inopérant l'Art. XXII du contrat concernant le Service des Eaux.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Élection de Commissaires Fonciers. Le Président fait savoir qu'il convoquera dans le courant de Septembre l'assemblée des électeurs afin de procéder à l'élection de Commissaires Fonciers.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 31 Juillet 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 277.813,61, est soumise à la Commission qui l'approuve.

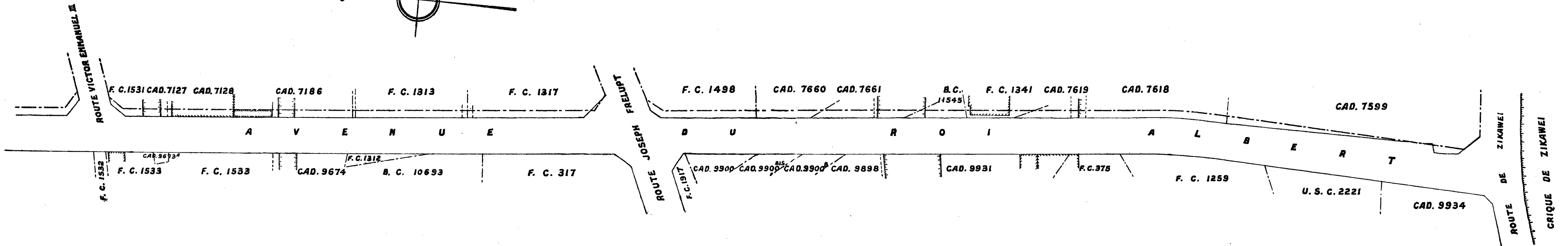
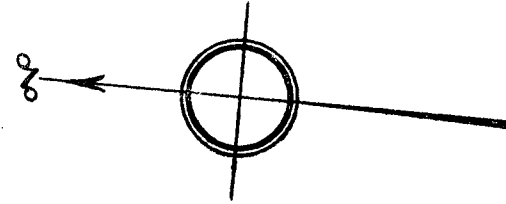
La séance est levée à 7 heures.

Signé: E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
CHANG SIAU LING
J. DONNÉ
DOU YO SENG

P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
LO PA HONG
M. SPEELMAN

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU ROI ALBERT A 60'

ENTRE ROUTE VICTOR EMMANUEL III ET ROUTE DE ZIKAWEI

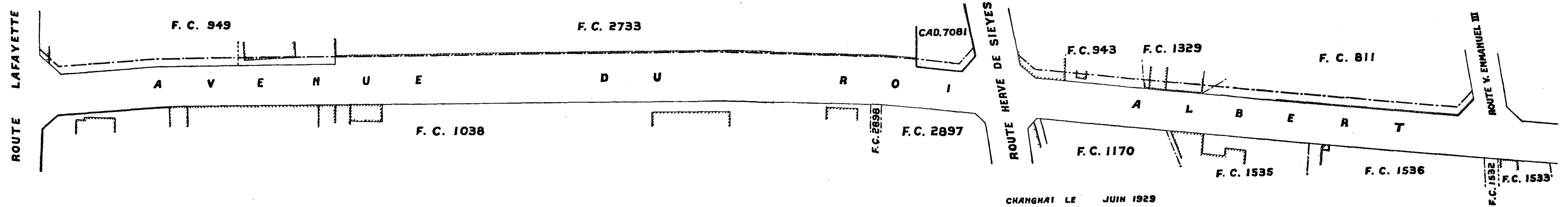
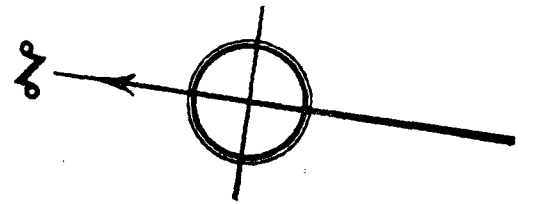


CHANGHAI LE 3 JUILLET 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

Annexe au Bulletin Municipal No. 505 du 4 Octobre 1929

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU ROI ALBERT A 60'

ENTRE ROUTE LAFAYETTE ET ROUTE V. EMMANUEL III

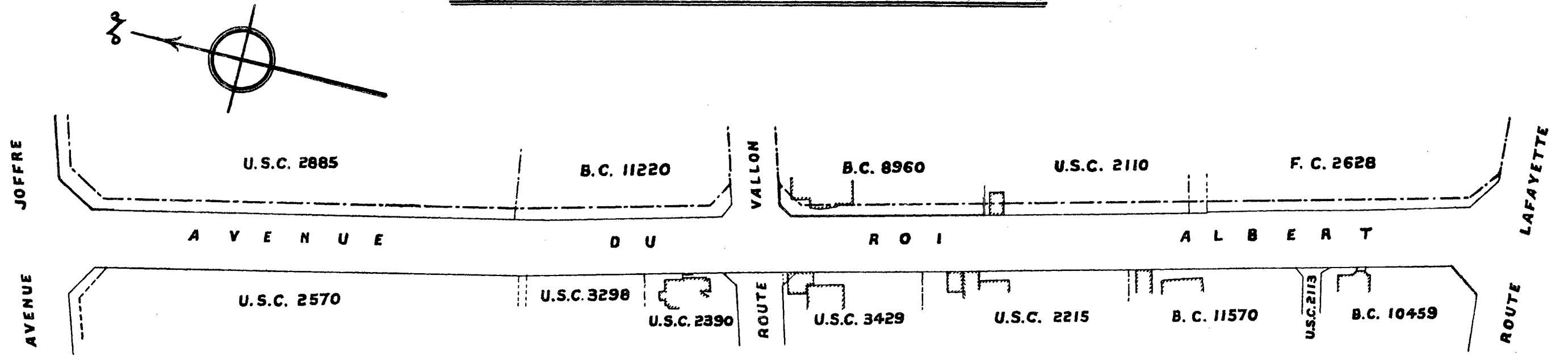


CHANGHAI LE JUIN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

Annexe au Bulletin Municipal No. 505 du 4 Octobre 1929

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU ROI ALBERT A 60'

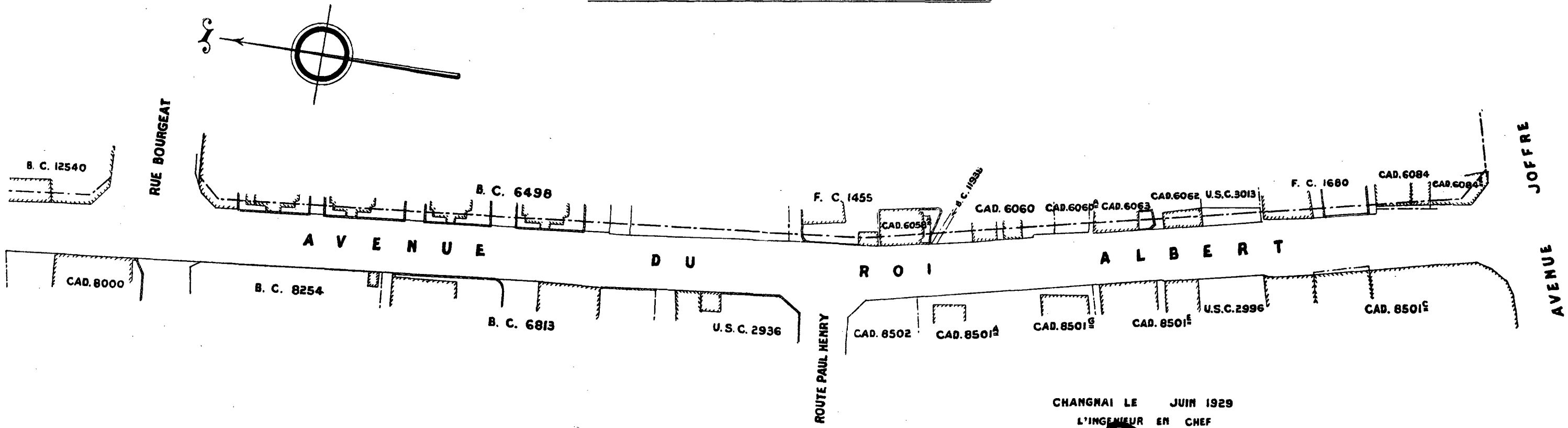
ENTRE AVENUE JOFFRE ET ROUTE LAFAYETTE



CHANGHAI LE JUN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

— ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU ROI ALBERT A 60' —

— ENTRE RUE BOURGEAT ET AVENUE JOFFRE —

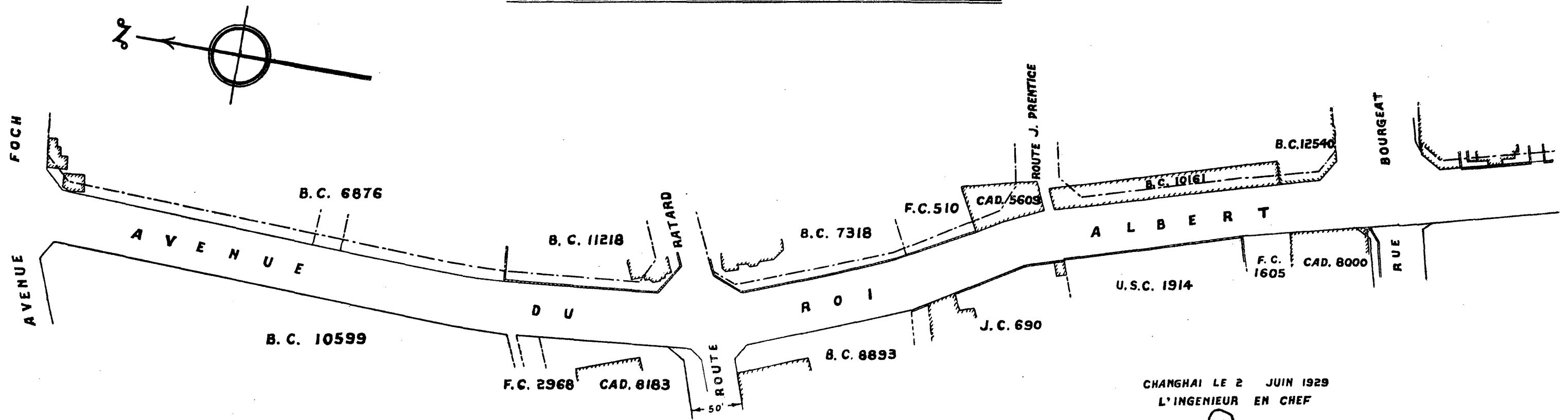


CHANGHAI LE JUIN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

Annexe au Bulletin Municipal No. 505 du 4 Octobre 1929

ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU ROI ALBERT A 60'

ENTRE AVENUE FOCH ET RUE BOURGEAT

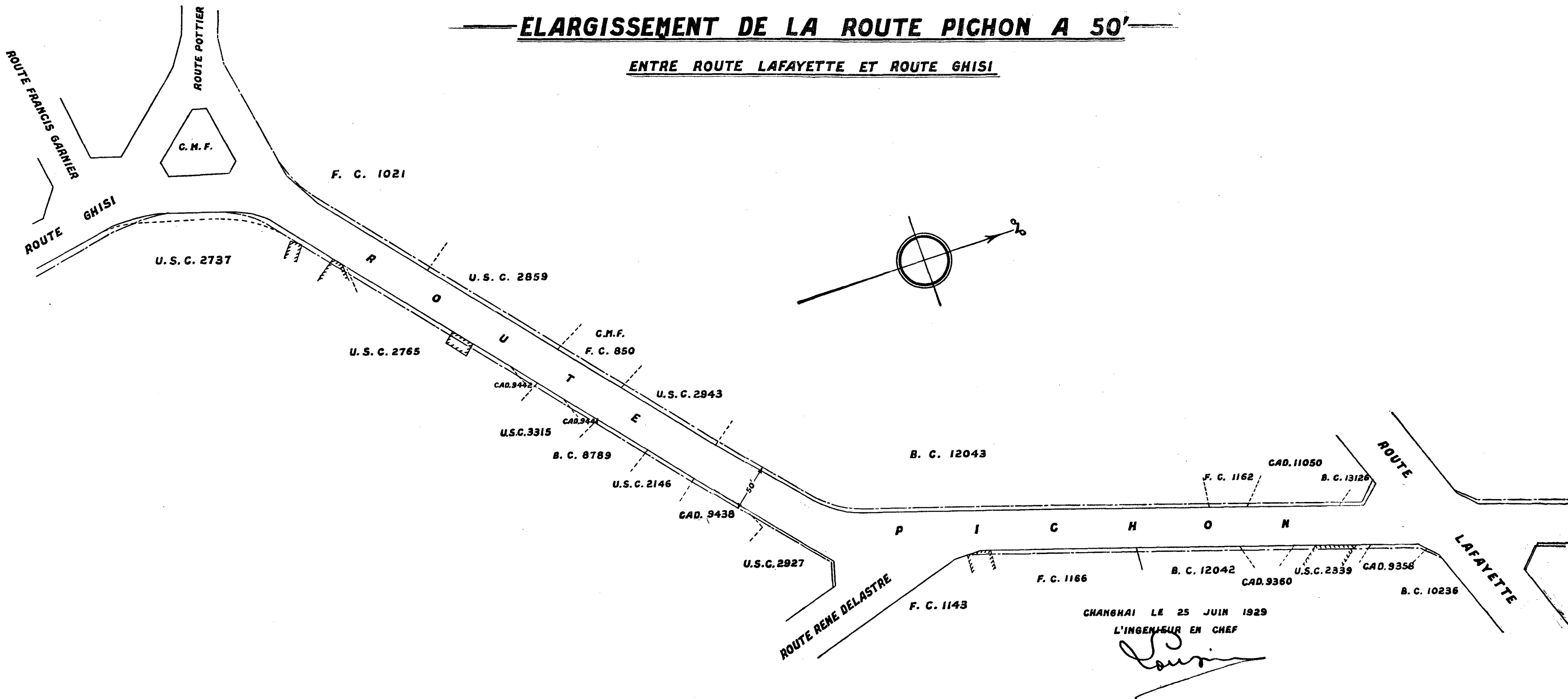


CHANGHAI LE 2 JUIN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

Laurin

ELARGISSEMENT DE LA ROUTE PICHON A 50'

ENTRE ROUTE LAFAYETTE ET ROUTE GHISI

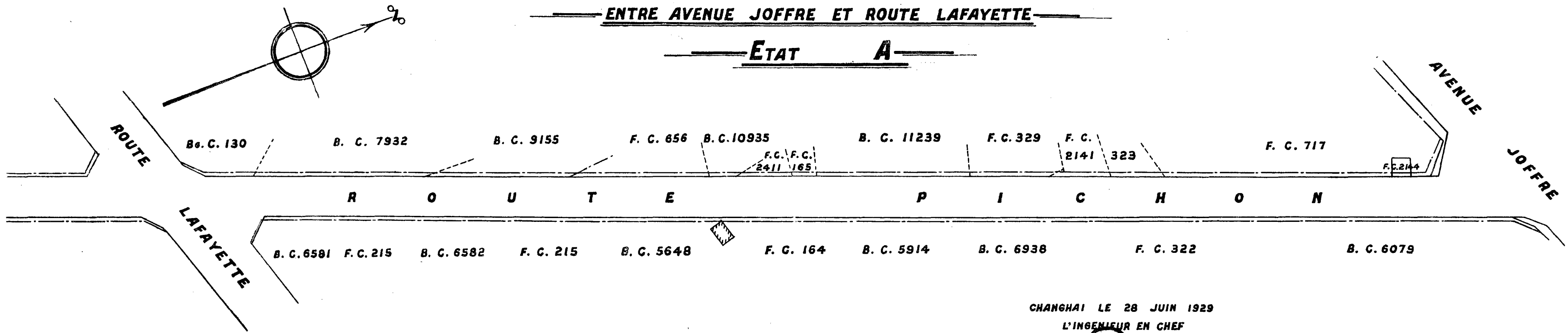


CHANGHAI LE 25 JUIN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF
Loupin

ELARGISSEMENT DE LA ROUTE PICHON A 50'

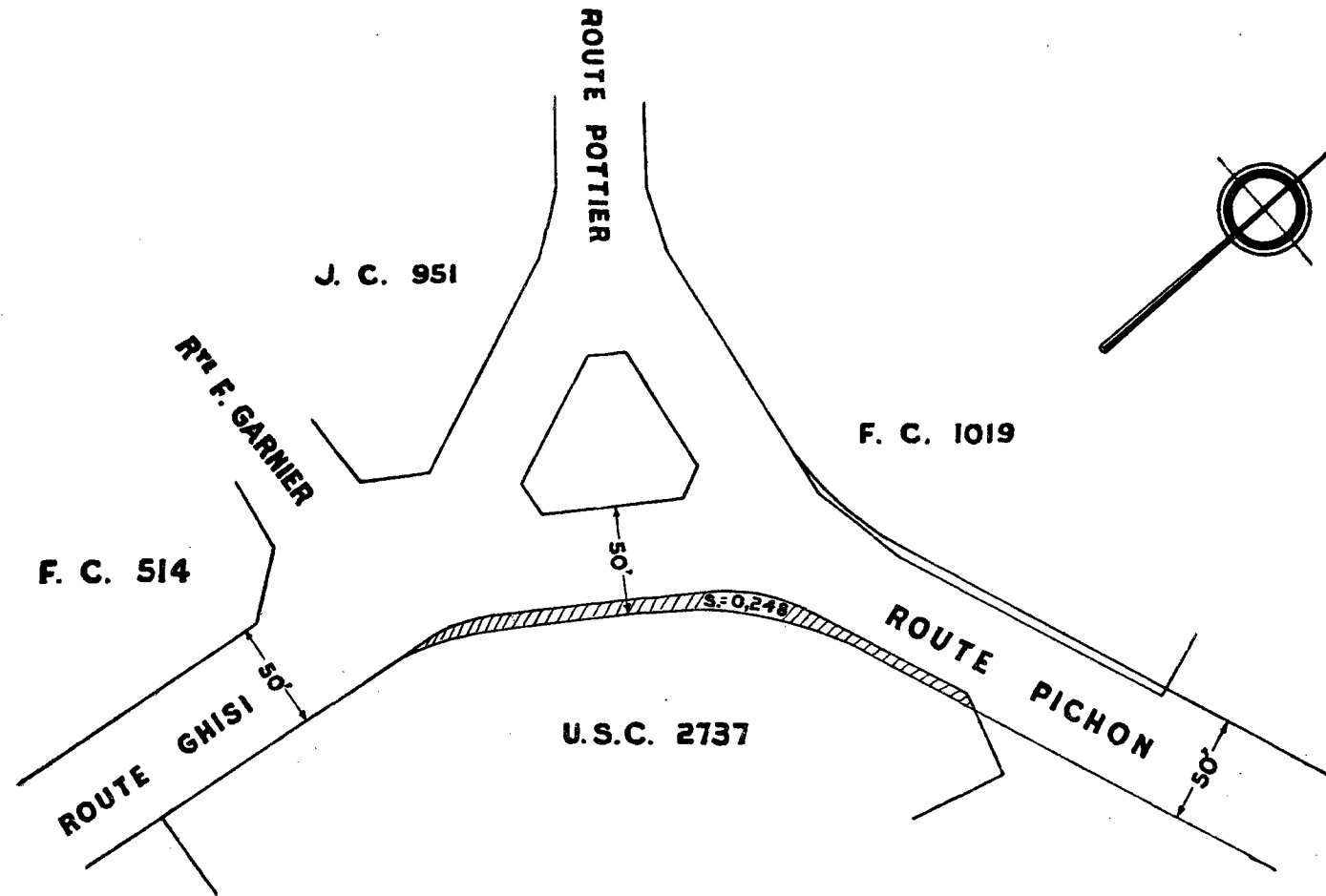
ENTRE AVENUE JOFFRE ET ROUTE LAFAYETTE

ÉTAT A



CHANGHAI LE 28 JUIN 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

PROJET D'ELARGISSEMENT DU CARREFOUR ROUTE GHISI ROUTE PICHON

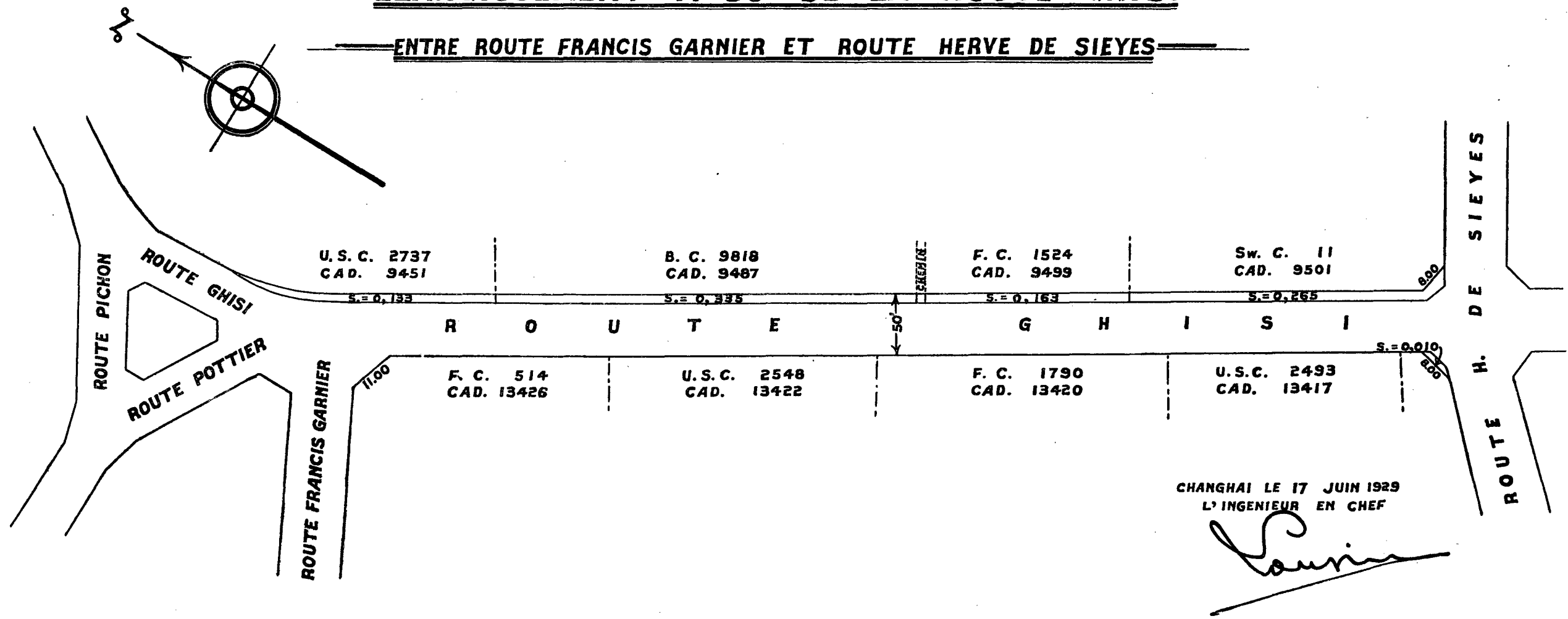


CHANGHAI LE 24 MAI 1929
L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE $\frac{1}{1000}$

ELARGISSEMENT A 50' DE LA ROUTE GHISI

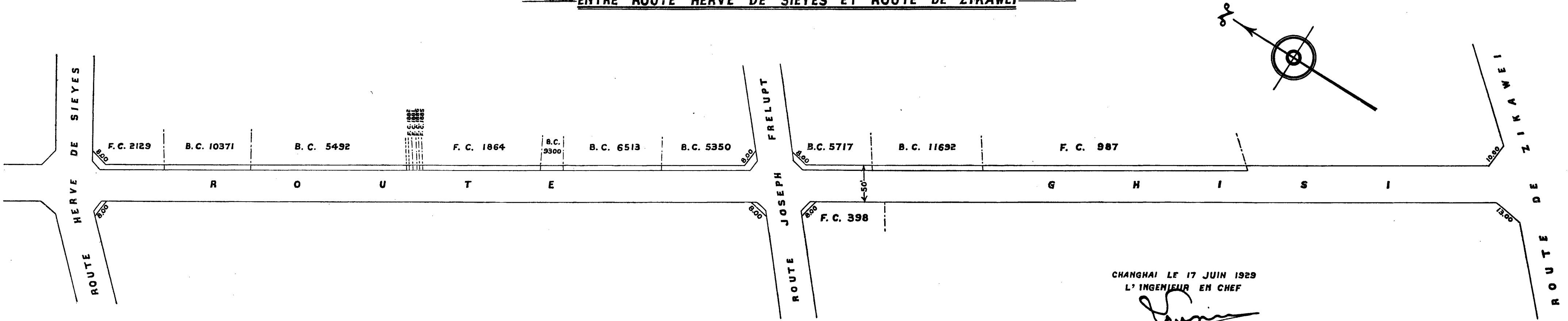
ENTRE ROUTE FRANCIS GARNIER ET ROUTE HERVE DE SIEYES



Annexe au Bulletin Municipal No. 501 du 10 Juillet 1929

ELARGISSEMENT A 50' DE LA ROUTE GHISI

ENTRE ROUTE HERVE DE SIEYES ET ROUTE DE ZIKAWEI



Annexe au Bulletin Municipal No. 501 du 10 Juillet 1929

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 19 Septembre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix neuf Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 Août 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Divers.—*Décès du Général Landais et de l'Amiral Stotz.*—La Commission Provisoire apprend avec le plus grand regret deux deuils qui frappent cruellement la Concession Française dans ses souvenirs: le Général Landais, ex-Commandant du Détachement Français de Changhai, décédé au Val de Grâce, le 4 Septembre 1929; l'Amiral Stotz, ex-Commandant des Forces Navales Françaises d'Extrême-Orient, mort à Toulon le 17 Septembre 1929.

La Commission qui n'oublie pas combien ces deux Chefs ont, à Changhai, mérité le respect, l'admiration et la sympathie de tous, se joint à son Président pour adresser à leur famille l'expression émue de ses condoléances.

Service des Travaux.—*Personnel Chinois.*—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 150,00, en plus de l'indemnité de funérailles de \$ 50,00, à la famille du chargeur N°. 171, Yeu Ze Keng, décédé des suites d'un accident survenu pendant son travail.

Garde Municipale.—Après avoir pris connaissance d'un rapport justificatif du Chef de la Garde en date du 21 Août 1929, la Commission vote les crédits supplémentaires ci-après :

Tls. 1.500 au titre 4—3—6—2 (Imprévus)

Tls. 4.000 au titre 4—2—4—1 (Nourriture des prisonniers indigènes).

Service Médical.—A.—Après avoir pris connaissance d'un rapport justificatif du Directeur des Services d'Hygiène Publique (Service Médical) en date du 7 Septembre 1929, la Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 500 au titre 3—2—8 (Laboratoires et analyses).

B.—La Commission enregistre la lettre suivante :

DOCTEUR ARRAUD

Changhai, le 11 Septembre 1929.

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres de la Commission
Municipale de la Concession Française de Changhai

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître l'arrivée à Changhai du Docteur PARIS et son entrée dans notre Association médico-chirurgicale.

Le Dr. PARIS qui a passé six ans au Sé-Tchouan et est, par suite, très au courant de la Médecine tropicale, est non seulement un excellent médecin de Médecine générale, mais encore un spécialiste des maladies du nez, de la gorge et des oreilles. Nous ne doutons pas, qu'à ces divers titres, le Dr. PARIS puisse rendre les plus grands services à la Municipalité et nous vous prions de bien vouloir lui réserver l'accueil que vous avez fait à chacun des membres de notre Association.

Veillez agréer etc...

Signé : Dr. ARRAUD.

Service des Abattoirs.—Après avoir pris connaissance d'un rapport justificatif du Secrétaire p. i. en date du 18 Septembre 1929, la Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 500 au titre 3—9—3 (Entretien du matériel).

Service des Parcs.—Après avoir pris connaissance d'un rapport justificatif du Chef du Service des Parcs, Jardins & Plantations en date du 11 Septembre 1929, la Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 400 au titre 3—12—4—2 (Entretien automobile et camion).

Collège Municipal.—*Mobilier scolaire.*—La Commission prend connaissance du procès-verbal du Bureau d'Ouverture des soumissions du 4 Septembre 1929, concernant la fourniture de 100 pupitres destinés au Collège Municipal.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

	<i>Pour les 100 pupitres</i>
Shanghai Engineering Corporation.....	Tls. 1.525,00
Sing Chong.....	} » 1.130,00 (bois Teak)
	} » 1.050,00 (» Ash)
Sing Zung Chang.....	» 1.120,00
L. Pai Kee	» 900,00
Zung Tai Hsin & C ^o	» 800,00

Sur proposition du Directeur Général, la Commission déclare la Maison Zung Tai Hsin & C^o adjudicataire pour cette fourniture au prix global de Tls. 800,00.

Par ailleurs, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux fournisseurs et entrepreneurs municipaux.

Personnel.—Après avoir entendu les explications de Monsieur Leboucq, la Commission confirme sa décision du 28 Septembre 1925, interdisant au personnel du Collège Municipal de donner des leçons particulières à des enfants qui ne seraient pas élèves du Collège.

Toutefois, des dérogations à cette règle pourront être autorisées par la Commission suivant chaque cas particulier et après examen de la demande écrite du Professeur intéressé, portant l'avis motivé du Principal du Collège.

Dispensaire de la rue Amiral Bayle.—Lecture est donnée de la lettre ci-dessous :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

Changhai, le 9 Août 1929.

No. 118

Monsieur le Consul Général de France,
à Monsieur Verdier, Directeur Général
des Services Municipaux

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un chèque de \$ 10.000,00, que le Gouvernement Chinois vient de m'adresser et destiné au dispensaire antivariolique.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'accuser réception de cet envoi.

Signé : E. KOEHLIN.

La Commission décide de porter le versement (Tls. 7.149,26) ci-dessus en recettes au Budget Extraordinaire—Art. 3—“Recettes en atténuation de dépenses”.

Taxes locatives.—*Immeubles occupés par leur propriétaire.*—La Commission prend connaissance du rapport No. 441 du 11 Septembre 1929 du Directeur Général.

Vu les raisons exposées dans le rapport précité et comme suite à sa décision du 6 Août 1929, la Commission modifie comme ci-dessous le tarif dégressif à appliquer à la valeur foncière des immeubles occupés par leur propriétaire pour le calcul de l'impôt locatif dans les sections 2, 3 et 4 seulement :

2^e Section

jusqu'à 3 mows inclus	6 %
au-dessus de 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus.....	4 %
au-dessus de 6 mows et jusqu'à 9 mows inclus.....	2 %
au-dessus de 9 mows	1 %

3^e Section

jusqu'à 3 mows inclus	7 %
au-dessus de 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus.....	4 %
au-dessus de 6 mows et jusqu'à 9 mows inclus	2 %
au-dessus de 9 mows	1 %

4^e Section

jusqu'à 3 mows inclus	8 %
au-dessus de 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus.....	4 %
au-dessus de 6 mows et jusqu'à 9 mows inclus	2 %
au-dessus de 9 mows	1 %

Le tarif dégressif ci-dessus ne s'applique pas aux propriétés et établissements dont il est fait un usage commercial.

La taxe locative de 14 % (1^e et 2^e séries) sera appliquée à compter du 1^{er} Juillet 1929, sur le montant du loyer établi d'après les bases ci-dessus.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 2^e trimestre 1929 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 5.359,07.

Redevances.—*C. F. T. E. E.*—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 2^e trimestre 1929 se sont élevées respectivement à Tls. 238.046,27, 51.929,34, et Tls. 213.514,26.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 11.902,30, 3.556,15 et Tls. 10.675,71,

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité du Greater Shanghai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 710,40 soit 6% de Tls. 11.840,11. (Imputation : Titre 3, Chap. 8, Art. 13).

Pontons Municipaux.—*Ponton du Sémaphore.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

' 'ELBOF' ' GEOPHYSICAL-PROSPECTING CO.

Shanghai, 3rd, June 1929

Monsieur VERDIER
Director General,
French Municipal Council
Present.

Dear Sir,

Acting for the concerned I respectfully wish to know whether the French Municipal Council is prepared to make a lease of the wharf frontage with Pontoon next to the Signal station on the French Bund to a Chinese Steamship Co., for at term of 15-20 years at a monthly rental to be agreed upon.

The company operates two steamers on the Yangtze from Shanghai to small river stations below the Treaty port of Chin-king. The vessels in question have a length overall of 260 feet and will come alongside the wharf at noon and leave at 11 pm. each day.

The company is prepared to deposit with the Council M \$. 50.000.00 as security for good faith and for which the Council will credit the customary rate of interest to the company, for the whole term of the lease to be agreed upon

Hoping that you will give this matter your immediate consideration & favor me with an early reply,

I beg to remain, Dear Sir,

Your obedient servant,

Signed: SINNAKER.

Il ne semble pas à la Commission qu'il soit possible de concilier les intérêts du public qui utilise les pontons municipaux avec la demande ci-dessus.

Néanmoins, la Commission charge les services de procéder à une étude supplémentaire de cette question qui, si elle était susceptible d'être résolue dans un sens favorable à tous les intérêts en cause, pourrait être d'un rapport intéressant pour l'Administration Municipale.

Place de l'Est.—Pontons et marché.—La Commission prend connaissance du rapport No. 442 du 11 Septembre 1929 du Directeur Général.

La Commission donne son accord au projet de contrat à passer avec les Corporations de marchands de poissons, dans les conditions indiquées dans le rapport du Directeur Général, pour l'utilisation des pontons et frontage de la place de l'Est.

Après avoir entendu les explications du Directeur Général, la Commission fixe à Tls. 12.000 au lieu de Tls. 10.000 le montant de la redevance annuelle à verser à l'Administration Municipale les cinq premières années pour la location du frontage, étant donné la priorité accordée à ces Corporations pour l'utilisation du dit frontage, tant qu'il restera affecté aux besoins de leur commerce de poissons.

En ce qui concerne la construction d'une halle aux poissons et la reconstruction du Poste de Police de l'Est, la Commission charge les Services de procéder sans retard à l'établissement des devis et projets pour présentation au Comité des Travaux.

Comité des Travaux.—D)—Communication est donnée du procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-et-un Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—A)—*Route Rémi.*—Par lettre en date du 10 Juillet 1929, la Foncière & Immobilière de Chine demande à l'Administration Municipale l'ouverture de la route Rémi, vers l'est de la route Delastre, en bordure du F. C. Lot 2499 (lot cadastral 9423) qui doit être mis prochainement en valeur.

Les frais d'ouverture de cette portion de la route Rémi s'élèveront à Tls. 1.348,20.

Étant donné que le demandeur (Foncière & Immobilière de Chine) a déjà versé à la Caisse Municipale une somme de Tls. 449,40, représentant le tiers de la dépense, le Comité recommande à la Commission Municipale l'ouverture des crédits nécessaires à la mise en viabilité de cette portion de la route Rémi (Budget Extraordinaire 8, 3, 18).

B)—*Avenue du Roi Albert.*—Communication est donnée d'un rapport N° 1199, en date du 20 Août 1929, de l'Ingénieur Municipal, au sujet des travaux d'élargissement de l'avenue du Roi Albert entre les routes Lafayette et de Siéyès, à effectuer de suite afin de ne pas suspendre la circulation à l'entour du Champ de Courses Français durant les travaux de pose du drainage.

Sur les trois solutions envisagées par l'Ingénieur Municipal, le Comité adopte la solution suivante :

Elargissement de l'avenue du Roi Albert.—

a)—Immédiatement au sud de la route Lafayette au droit du lot cadastral 7040.

b)—Immédiatement au nord de la route Hervé de Siéyès au droit du lot cadastral 7081, terrain sur lequel se trouve un tombeau.

Le devis de voirie s'élève à Tls. 2.205,00.

VOIRIE.—Route Frelupt.—Le Comité prend connaissance d'une lettre en date du 23 Juillet 1929 de la Foncière & Immobilière de Chine et d'un rapport N° 4140 de l'Ingénieur Municipal, en date du 3 Août 1929, au sujet de la suppression de la piste cavalière route Frelupt, à l'angle de la route Ghisi.

Le devis pour la suppression de cette piste au droit des maisons nouvellement bâties s'élève à Tls. 453,60.

Le Comité estime qu'un crédit de ce montant pourrait être ouvert au Budget Extraordinaire 8, 3, 13 pour effectuer ces travaux.

ARCHITECTURE.—A)—W. C. publics, rue Baron Gros.—Par rapport en date du 13 Août 1929, l'Ingénieur Municipal transmet un devis N° 1896/A. du service d'Architecture établi selon une demande du Chef de la Garde pour la construction de W. C. publics, rue Baron Gros.

Le devis comprenant la construction, l'équipement et le raccordement au drain s'élève à Tls. 956,00.

Le Comité recommande le vote du crédit supplémentaire nécessaire au Budget Extraordinaire 11, 1.

B)—*Maison d'Arrêt, fosses septiques.*—Le Chef du service Sanitaire, par rapport en date du 17 Juillet, fait savoir que la fosse septique en service dans le bâtiment des femmes à la maison d'arrêt est nettement insuffisante et demande qu'une fosse plus grande (modèle N° 4) soit construite en remplacement.

L'Ingénieur Municipal, par rapport en date du 3 Août 1929, confirme les remarques faites par le service Sanitaire et fait savoir que la construction d'une fosse N° 4 en remplacement de celle existante reviendrait à Tls. 120,00 en utilisant les fontes de la fosse actuelle.

Le Comité propose l'ouverture du crédit nécessaire au budget ordinaire, imputation: 5, 4, 2, 2, un crédit supplémentaire étant demandé en fin d'année si cela est nécessaire.

C)—*Maison d'Arrêt, agrandissements & modifications.*—Le Comité donne son approbation aux plans qui lui sont présentés par le Directeur Général pour les agrandissements et les modifications à apporter à la Maison d'Arrêt.

Ces plans ont été approuvés par le Chef de la Garde et les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Extraordinaire 8, 4, 13.

D)—*Agrandissement des Ecuries de la Garde Municipale.*—Par lettre N° 668/A en date du 25 Juillet, le Chef de la Garde fait savoir qu'il a donné son approbation aux plans qui lui ont été soumis pour la construction des garages et des écuries au Poste Central.

L'estimation donnée par le service d'Architecture s'élève à Tls : 9.000,00 pour des écuries de 25 stalles et les garages.

Le crédit prévu au Budget Extraordinaire (8, 4, 14) est de Tls : 4.500,00, les prévisions ne comportant que la construction d'une écurie de 20 stalles seulement.

Après examen, le Comité donne son approbation aux plans qui lui sont présentés et propose à la Commission Municipale le vote du crédit supplémentaire de Tls : 4.500,00 pour l'exécution des travaux (Budget Extraordinaire 11, 1).

SERVICE DES ATELIERS.—A).—*Usine de Béton d'Asphalte.*—Le Comité prend connaissance de la note ci-après :

« NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Ateliers, Usine de Béton d'Asphalte

« Les observations faites sur la tenue du sheet asphalte, sur la Concession Internationale, rue du « Consulat et avenue Joffre, montrent qu'elle est des plus satisfaisante aussi bien par une température « au-dessus qu'au-dessous de la normale.

« Ce revêtement paraît devoir être dans l'état actuel de la construction des voies publiques, le meilleur et le plus facile à exécuter et à entretenir.

« Les reprises et les réparations sont très simples, le rechapage et les rechargements très faciles.

« Il est désirable que ce revêtement soit appliqué dans les rues les plus passagères.

« Pour des raisons budgétaires, l'achat de l'usine prévu au budget de 1928 a été remis à une date ultérieure.

« Cette usine paraît nécessaire dès maintenant et il faudra l'inscrire sur les prévisions du Budget de 1930.

« Les caractéristiques de l'usine pour sheet-asphalte qui conviendrait le mieux à l'Administration Municipale seraient les suivantes :

« *Capacité.*—1250 m². (1500 Sq. Yards) de revêtement de 2" par journée de 8 heures.

« *Chauffage de l'asphalte.*—à la vapeur fournie par une chaudière timbrée à 12 Kg. (170 lb. sq. inch).

« *Chauffage de matériaux.*—par brûleur à mazout vapeur fournie par chaudière.

« *Force motrice.*—par moteur électrique 220 v. 50 per.

« *Mélangeur.*—par malaxeur à palettes avec chemise de vapeur.

« *Dosage.*—par bascule spéciale.

« *Chaudières à asphalte.*—2 de 3000 litres chacune chauffage par la vapeur.

« Les appareils constituant l'usine seraient du type semi-fixe.

« Les dessins ou photos demandés aux adjudicataires devront fournir des renseignements détaillés sur tous les organes composant l'usine.

« Les prix devront être indiqués en taëls, matériel livré au dépôt.

« Pour que l'usine puisse fonctionner au début de la campagne de 1930, c'est à dire fin mai au plus tard, il est indispensable de faire des appels d'offres dès à présent et de passer commande fin novembre.

« Le Directeur Général

« Signé : M. VERDIER. »

Le Comité donne son approbation aux propositions faites par le Directeur Général et propose de faire dès maintenant les appels d'offres.

B)—*Ancienne drague.*—L'ancienne drague n'étant plus d'aucune utilité pour les Services municipaux, le Comité propose de faire paraître un avis dans les journaux pour annoncer la vente de cet engin et solliciter des offres.

SIGNAUX LUMINEUX.—Comme suite à la décision du Comité des Travaux du 6 Juin, approuvée par la Commission Municipale du 17 Juin 1929, le Comité donne son approbation aux plans qui lui sont présentés, d'un pylone pour signaux de trafic à installer à l'intersection de la rue du Consulat et du quai de France.

Le devis pour cet appareil s'élève à Tls : 425,00 environ.

Cette dépense pourra être supportée par le Budget Extraordinaire 8, 5, 8 et un crédit supplémentaire sera demandé en fin d'année si cela est nécessaire.

ECLAIRAGE PUBLIC.—Par rapport N° 410/A en date du 10 Mai 1929, le Chef de la Garde signale le défaut d'éclairage des routes débouchant sur la route de Zikawei, notamment la route Delastre.

L'Ingénieur Municipal fait savoir que pour compléter l'éclairage des routes Delastre et Dufour, il y a lieu d'installer 10 foyers.

La dépense à prévoir est de Tls : 350,00 et pourrait être imputée au Budget Extraordinaire 8, 5, 7.

Le Comité recommande l'ouverture du crédit nécessaire à ces installations.

C. F. T. E. E.—Lecture est donnée d'une lettre N° M-2435/Mn en date du 27 Juillet 1929 de la Compagnie Française de Tramways et d'un rapport N° R. 1196 en date du 10 Août 1929 de l'Ingénieur Municipal au sujet des voies de tramways, rue Palikao.

La Compagnie Française de Tramways, ayant décidé de procéder à l'établissement de fondations en béton sous les voies de tramways, rue Palikao, entre les rues Ningpo et Buissonnet, l'Administration Municipale est amenée de ce fait à changer le revêtement entre les voies.

L'Ingénieur Municipal propose l'exécution d'un revêtement analogue à celui de l'avenue Joffre, boutisses et sheet asphalt, mais en ne posant à l'extérieur des voies qu'un seul rang de boutisses identique à celui posé à l'intérieur.

Le revêtement actuel en pavé chinois serait conservé à l'extérieur des bandes de boutisses jusqu'à ce que la rue soit mise à l'alignement définitif.

Le devis pour cette modification de revêtement s'élève à Tls : 5.450,00 et le crédit nécessaire pourrait être prélevé sur le Budget Extraordinaire 8, 3, 15.

Le Comité donne son approbation aux propositions de l'Ingénieur Municipal et recommande à la Commission l'ouverture du crédit demandé.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation aux comptes-rendus ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 8 Août 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 8 Août 1929, à 3 heures de l'après-midi, au « bureau du Secrétaire, hôtel municipal.

« **Établissements Catégorie "A"**

« *Manufacture de chaussures en caoutchouc.*—Demande de la Société "Lee Hwa" pour installer une « manufacture de chaussures en caoutchouc, cité Jen Wo Fang, passage 663, avenue Joffre.

« La Commission n'est pas opposée en principe à l'installation d'une manufacture de chaussures en « caoutchouc occupant 6 maisons chinoises dans le Village de Zikadan, sous réserve qu'il ne soit pas « entreposé de produits chimiques inflammables dans cette usine.

« En outre, il y a lieu d'installer 2 robinets de secours type "Torrent".

« Le propriétaire devra déménager ses installations en cas de réclamations reconnues justifiées des « résidents voisins.

« *Teinturerie.*—Demande de Mr. Zeng Kwan Foh pour ouverture d'une teinturerie, 62, passage 230, « rue du Capitaine Rabier.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'exploiter cet établissement de peu d'importance, « sous réserve d'installer près de la chaudière un robinet de secours contre l'incendie.

« **Établissements Catégorie "B"**

« *Garages.*—a) Demande de Mr. Kiong Keng Sung pour construire un garage sur le lot cad. 6084 A, « avenue du Roi Albert.

« Après avoir étudié les plans présentés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance du « permis demandé à la condition de construire au nouvel alignement et de supprimer toute communication « avec l'étage en faisant déboucher l'escalier dans le passage situé au Nord du lot cadastral 6084 A.

« Par ailleurs, l'intéressé devra se conformer aux règlements municipaux sur les garages et installer un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent".

« b)—Demande de Mr. Fie Fain Soun pour ouverture d'un garage, N^o. 54 route Père Robert.

« La Commission estime que la licence peut être délivrée à la condition que le propriétaire observe les « règlements municipaux concernant ce genre d'établissement, fasse installer un robinet de secours type « "Torrent" et cimenter le sol.

« c)—Demande de la Société "Hwa Shing" pour ouverture d'un garage, N^o 354 route Tenant de la Tour.

« Après avoir examiné les plans présentés, la Commission est d'accord pour autoriser l'ouverture de ce « petit garage pour 4 voitures, sous réserve de l'observation des règlements municipaux concernant ce genre « d'établissements.

« *Ateliers de tissage.*—*a)*—Demande de Mr. Yu Se Yié pour construire un atelier de tissage sur le lot
« cadastral 2603, angle Amiral Bayle, Père Froc.

« Après avoir examiné les plans présentés à l'appui de la demande, la Commission est d'avis d'accorder
« l'autorisation de construire une filature.

« Le demandeur devra bien entendu se conformer aux règlements municipaux concernant ce genre
« d'établissements.

« *b)*—Demande de la Compagnie "Dong Chong" pour construire un atelier de tissage sur le lot
« cadastral 9740, route Frelupt.

« Après avoir pris connaissance des rapports des Services, la Commission n'est pas opposée en
« principe à la construction de cet atelier sous les réserves suivantes :

« 1°)—le travail de nuit sera interdit (22 heures)

« 2°)—le propriétaire de cet atelier devra déménager ses installations en cas de réclamations reconnues
« justifiées de la part des résidents voisins.

« *c)*—Demande de Mr. Woo Hai Chang pour ouverture d'un atelier de tissage, N° 71 passage 739, rue
« Amiral Bayle.

« Après avoir examiné les plans, la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée sous
« réserve que le propriétaire fasse installer 2 robinets de secours type "Torrent", l'un au premier étage et
« l'autre au rez de chaussée.

« *d)*—Demande de la Société "Ziang Chang" pour ouverture d'un atelier de tissage, N° 36, passage
« 850, route Père Dugout.

« Après avoir pris connaissance des rapports des Services, la Commission n'est pas opposée en principe
« à l'ouverture de cet atelier sous réserve que toutes les portes du rez de chaussée soient dégagées.

« En outre, il y a lieu d'installer 5 robinets de secours contre l'incendie du modèle type "Torrent" aux
« emplacements indiqués par le service d'incendie.

« *e)*—Demande de Mr. Hao Tsong Seng pour ouverture d'une fabrique de bas, N° 1, passage 193, rue
« du Capitaine Rabier.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée sous réserve d'installer un robinet de
« secours et de dégager l'escalier totalement obstrué. Cet atelier peu important est situé dans la zone
« réservée aux établissements classés.

« *Fabrique de sauces.*—Demande de Mr. Wang Kia Leu pour ouverture d'une fabrique de sauces,
« N° 597 route de Zikawei.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour autoriser l'ouverture de cette fabrique de sauces
« chinoises.

« *Puits artésiens.*—*a)*—Demande de Messieurs Rémond & Collet pour forer un puits artésien sur le lot
« cadastral 697.

« Le demandeur devra verser la somme de \$ 50,00, montant des frais d'analyse obligatoire de l'eau du
« puits avant sa mise en exploitation.

« *b)*—Demande de Mr. Elliott Hazzard pour forer un puits artésien sur le lot cadastral 12162 (B. C.
« Lot 2375) avenue Haig.

« Le demandeur devra verser la somme de \$ 50,00, montant des frais d'analyse obligatoire de l'eau du
« puits avant sa mise en exploitation.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services
« intéressés, le Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences
« et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pharmacies chinoises.*—Woung Gni Dao, 46 rue Amiral Bayle—Ho Tien Seng, 6, passage 344, avenue
« Joffre

« *Vins & spiritueux.*—Société Dong Ziang Kong Sze, 804 avenue Joffre—Lieu Ping Zi, 70 rue du
« Moulin—Tseu Ah Shing, 113 rue Vouillemont

« *Beurres & fromages.*—Ipatoff, 373 avenue Joffre, sous réserve que le four de boulangerie installé au
« 2^e étage de l'immeuble soit entièrement démoli.

- *Epicerie.*—Agrachoff et Mouingerva, 776 avenue Joffre
- « *Produits alimentaires.*—Zeng Shing Héo, 71 rue Lafayette
- « *Jambon,* Tien Yu Ming, 282 rue du Consulat
- « *Confiserie.*—W. Cherikoff, 107 route Stanislas Chevalier
- « *Pâtisserie.*—Ly Foh Ding, 428 route Frelupt
- « *Tabac et confitures.*—Ling Hong Chan, 430 route Frelupt
- « *Boissons gazeuses.*—Lu Tsing Fang, 165 rue Hué—Ziang Cheng Ta, 264 boulevard de Montigny—
- « Tchang Hia Ou, 597 rue Brenier de Montmorand
- « *Tailleur.*—Yeu Seng Kie, 50 rue Piotet.

Établissements Catégorie "C"

- « *Imprimerie.*—Demande de Mr. B. Survorine pour ouverture d'une imprimerie, N° 651 avenue Joffre.
- « Sur avis favorable de la Police, la Commission ne voit aucune difficulté à autoriser l'ouverture d'une imprimerie destinée à l'impression d'un journal de langue russe.
- « *Dispensaire russe.*—Demande de Mr. J. Popoff pour ouverture d'un dispensaire russe, N° 876 avenue Joffre.
- « La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'ouvrir une infirmerie réservée aux indigents de nationalité russe.
- « Etant donné le caractère de bienfaisance de cette fondation, la Commission propose de délivrer une patente gratuite.
- « *Maison de commission.*—Demande de la Société "Dah Loh Kong Sze" pour aménager une maison de commission avec pension sur le lot cadastral 42, rue Petit.
- « Avant d'accorder le permis demandé, il conviendrait de demander les modifications suivantes :
- « 1°)—construire un escalier en matériaux résistants au feu ;
- « 2°)—démolir toutes les constructions et la cuisine qui encombrent le passage Sud ;
- « 3°)—construire une cuisine intérieure avec gaine de fumée en maçonnerie ;
- « 4°)—Installer 6 robinets de secours contre l'incendie.
- « *Bar.*—Demande de Mr. Maitland pour ouverture d'un bar dans l'immeuble de l'Hôtel Plaza, rue Montauban, sous la dénomination de Jolly Roger.
- « Sur avis favorable des Services, la Commission n'ayant aucune objection à présenter estime qu'une licence de bar pourrait être délivrée à l'intéressé.
- « *Mont de piété.*—Demande de Mr. Ly Gni Ming pour ouverture d'un mont de piété, N° 470 route Père Robert.
- « La Commission est d'accord pour autoriser l'ouverture de ce mont de piété.
- « *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :
- « *Maison de logeurs.*—Hong Yu Piao, 109 route de Zikawei.
- « *Restaurants tonkinois.*—Zeng Yuen Dao, 101 rue Chapsal—Tran Tam, 103 rue Chapsal.
- « *Restaurants chinois.*—Fo Zeu Kang, 892 rue Amiral Bayle—Li Ah Zang, 78 route Duplex—Kwang Ming, 418/420, route Frelupt.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX. »

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 16 Août 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Vendredi, 16 Août 1929, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire, hôtel municipal.

« Établissements Catégorie "A" »

« *Fonderies.*—*a*)—Demande de Mr. Ting Bai Dang pour installer une fonderie, N° 20, cité 10, rue Buissonnet.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer une patente à ce petit fondeur de métaux installé depuis trois ans dans de bonnes conditions, sans avoir jamais provoqué de réclamations.

« *b*)—Demande de Mr. Fang Zung Tsing pour installer une fonderie, N° 1, passage 10, rue Buissonnet.

« Aucune difficulté également pour breveter ce petit établissement installé dans des conditions analogues.

« Établissements Catégorie "B" »

« *Garage.*—Demande de Mr. Y. H. Pu pour ouverture d'un garage public, 356 route Tenant de la Tour.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'installation de ce garage pour 4 ou 5 voitures sous réserve de l'observation des règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« Le propriétaire devra installer un robinet de secours type "Torrent" et supprimer toute communication intérieure avec l'étage.

« *Atelier de mécanique.*—Demande de la Société Ming Shing Kong Sze pour installer un atelier de mécanique, 269 rue du Consulat.

« La Commission n'est pas opposée en principe à l'installation d'un petit atelier de mécanique comprenant un moteur et quelques machines-outils dans une maison de construction chinoise, à la condition que tout travail cesse à 10 heures du soir.

« Par ailleurs, le propriétaire devra déménager son atelier en cas de réclamations reconnues justifiées des résidents voisins.

« *Ateliers de tissage.*—*a*)—Demande de la Société "Hong Fah Wollen Factory" pour ouverture d'un atelier de tissage, N°s. 44-49, passage 130, avenue Dubail.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'installation d'une filature dans un groupe de 8 maisons chinoises de construction récente.

« Toutefois, le propriétaire devra dégager complètement le passage de la cité et construire une manche d'aération pour évacuer les vapeurs de teinture.

« Par ailleurs, il devra déménager son atelier en cas de réclamations reconnues justifiées des résidents voisins.

« *b*)—Demande de Mr. Zeng Koei Foh pour ouverture d'une fabrique de bas, 36, passage 909, rue Amiral Bayle.

« La Commission estime que l'autorisation d'installer une manufacture de bas dans une construction chinoise à deux étages pourrait être accordée à la condition de construire un deuxième escalier de dégagement pour les ouvriers.

« *Fabrique de biscuits.*—Demande de Mr. Wang Jin Shi pour ouverture d'une fabrique de biscuits, N° 4, passage 437, boulevard de Montigny.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée à la condition d'exiger le cimentage du parquet et du plafond du local qui doit abriter le four.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et brevets nécessaires aux commerces suivants :

« *Charcuterie.*—Zeng Ping Yé, 233, rue Brenier de Montmorand

« *Vins & spiritueux.*—Hou Shing Ta, 249 rue Palikao

« *Marchand de salaisons.*—Tong Yong Tsuen, 175 route Duplex

« Établissements Catégorie "C" »

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux restaurants suivants :

« Tchang Mie Fou, 247/249 avenue Foch—Liou Hoa Dang, 126 rue Hué—Tseu Veng Tsing, 133 rue Vincent Mathieu.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre la liste ci-après des permis de construire délivrés, après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*Dossier No. 261, rues du Consulat, Moulin et Weikwei, lot cad. 104.*—30 magasins et 14 hongs à 2 étages ;

2°)—*Dossier No. 267, rue de l'Est, lot cad. 84A.* Transformation de façade ;

3°)— » » *268, route Magniny, lot cad. 13773A.*—1 résidence européenne à étage avec dépendances ;

4°)— » » *270, route Pershing, lot cad. 13634.*—1 hangar temporaire en bois ;

5°)— » » *271, avenue Joffre, lot cad. 14274.*—1 maison de rapport ;

6°)— » » *272, avenue Pétain, lot cad. 13963.*—1 hangar temporaire pour un an ;

7°)— » » *274, route Prosper Paris & avenue Joffre, lot cad. 13902.*—1 station de distribution de gazoline ;

8°)—*Dossier No. 275, route Dupleix, lot cad. 12633A.*—1 poste de transformation ;

9°)— » » *276, avenue Joffre, lot cad. 13909.*—1 addition & 1 mur de clôture ;

10°)— » » *278, route Winling, lot cad. 13728.* 1 serre ;

11°)— » » *279, rue Montauban et boulevard des 2 Républiques, lot cad. 18.*—12 magasins doubles et 3 résidences à 2 étages

B)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

1°)—*Dossier No. 198, route Kahn, lot cad. 9246.*—3 maisons chinoises à étage ;

2°)— » » *269, rue Lafayette, lot cad. 9237.*—1 annexe ;

3°)— » » *273, route Pichon, lot cad. 9361.*—1 central téléphonique ;

4°)— » » *280, route Edan, lot cad. 13840.*—1 résidence européenne ;

5°)— » » *282, route Frelupt, lot cad. 9749.*—2 garages et 2 maisons doubles sans étage ;

6°)— » » *284, rue Hennequin, B. C. lot 5211.* 1 résidence chinoise à étage ;

7°)— » » *285, route de Zikawei, lot cad. 13898.*—1 poste de transformation ;

8°)— » » *291, route des Sœurs No, 140.*—transformation de 2 fenêtres en vitrine ;

9°)— » » *263, rue Amiral Bayle int., lots cad. 2603 et 2605.*—1 fabrique de chaussettes, 1 résidence et 2 hongs à étage (Commission des Etablissements Classés du 8 Août 1929) ;

10°)—*Dossier No. 286, route Hervé de Siéyès, Lot cad. 7020.*—14 maisons semi-européennes, 1 chambre sur passage et un garage ;

11°)—*Dossier No. 287, rue Bourgeat int., lot cad. 8045.*—2 additions ;

12°)— » » *299, route privée d'Adina, lot cad. 13145A.*—2 résidences européennes.

C)—Avant d'accorder le permis ci-après, les services municipaux devront s'assurer que l'alignement du lot cadastral 6084E en bordure de l'avenue du Roi Albert tient compte du nouvel élargissement :—

Dossier No. 283, avenues Joffre et du Roi Albert, lot cad. 6084E.—5 magasins.

La séance est levée à 6 heures 30.

Architecture.—a)—*W. C. publics, rue Baron Gros.*—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls : 956,00 nécessaire à la construction et l'aménagement de W. C. publics, rue Baron Gros. (Imputation B. E. 11-1).

b)—*Ecuries de la Garde.*—Un crédit supplémentaire de Tls : 4.500 est voté pour la construction d'écuries et garage au Poste Central. (Imputation-Budget Extraordinaire, 11, 1).

Usine de béton d'asphalte.—La Commission autorise les Services à procéder immédiatement à un appel d'offres pour la fourniture du matériel nécessaire à l'aménagement de cette usine.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

II)—La Commission enregistre le procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le quatre Septembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« Compte-rendu de la réunion du 29 Août 1929

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 29 Août 1929, à 3 heures de l'après-midi, « au bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« Etablissements Catégorie "A"

« *Fabrique de cigarettes.*—Demande de Mr. Wang King Tsang pour ouverture d'une fabrique de cigarettes, 80 route Conty.

« Cette fabrique de cigarettes est aménagée d'une façon convenable dans la zone réservée aux établissements classés. L'autorisation sollicitée pourrait être accordée sous réserve d'installer trois robinets de secours en cas d'incendie, type "Torrent", le premier au rez de chaussée et les deux autres à chaque étage « de l'établissement.

« Etablissements Catégorie "B"

« *Garage.*—Demande de Mr. Liou Ven Leu pour installer un garage public, 501-503, rue du Marché.

« Après nouvel examen de la question, la Commission considérant que l'emplacement proposé est situé « en face d'un grand jardin à proximité de la crique de Zikawei, dans la partie sud de la rue du Marché « où la circulation est peu intense, estime que l'autorisation pourrait être accordée.

« *Atelier de prise de vues cinématographiques.*—Demande de Mr. Hong Tsi pour installer un atelier de « prise de vues cinématographiques, 486 rue Brenier de Montmorand.

« Sur avis favorable des Services, la Commission ne voit aucun inconvénient pour autoriser l'installa- « tion d'un atelier de prise de vues cinématographiques à cet emplacement.

« *Puits artésien.*—Demande de la Société Kien Yuen Trust Co., Ltd. pour forer un puits artésien sur lot cadastral 17, à l'angle des rues Laguerre et Colbert.

« Le demandeur devra verser la somme de \$ 50,00, montant des frais d'analyse obligatoire de l'eau du « puits avant sa mise en exploitation.

« *Blanchisseries.*—1°)—Demande de Mr. Ou Te Kee pour ouverture d'une blanchisserie, N° 5, passage « 518, rue Bourgeat.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée à condition que le propriétaire fasse « cimenter les soubassements de la buanderie sur une hauteur de 1 m. 50 et observe les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« 2°)—Demande de la Société Ping Eu pour ouverture d'une blanchisserie, 17 route de Zikawei.

« La Commission estime que la patente peut être délivrée à la condition que le propriétaire observe « les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« *Teinturier, dégraisseur.*—1°)—Demande de Wang Se Kieu pour ouverture d'un magasin de teinturerie « et de nettoyage, 490 avenue Joffre.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'exploiter ce petit établissement installé dans de « bonnes conditions.

« 2°)—Demande de Mr. Zao Shing Fou pour ouverture d'un magasin de teinturerie et de nettoyage, « 657 avenue Joffre.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'exploiter ce petit établissement neuf et propre.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Charcuterie.*—Wang Tseu Bing, 942 rue Amiral Bayle.

« *Salaison.*—Tsoung Yu Bing, 230 passage 409, route Père Robert.

« Etablissements Catégorie "C"

« *Salle de spectacle.*—Demande de la Société "Auditorium" pour construire un "Palais de Sports" sur « le lot cadastral 6625, avenue du Roi Albert.

« Au cours de sa séance du 25 Mars 1929, la Commission Municipale avait accordé en principe, sous « certaines réserves, l'autorisation de construire un "Palais de Sports" sur le lot cadastral 6625, avenue du « Roi Albert.

« Après avoir étudié les plans présentés, la Commission transmet cette demande de permis de construire « à l'examen de la Commission Municipale avec un avis favorable, étant bien entendu que la société inté-
« ressée devra se conformer aux conditions indiquées dans la lettre municipale N° S-174/EC. du 3 Mai 1929.

« *Hôtels.*—1°)—Demande de Mr. Kou Ping Cheao pour installer un hôtel sur le lot cadastral 153, ave-
« nue Edouard VII.

« Après avoir examiné les plans présentés, la Commission est, en principe, d'accord pour autoriser
« l'installation de cet hôtel sous les réserves suivantes :

« a)—construire deux escaliers en matériaux résistants au feu ;

« b)—toutes les chambres obscures devront être suffisamment aérées, tout au moins par des ouvertures
« pratiquées sur le couloir ;

« c)—le demandeur devra installer 3 robinets de secours contre l'incendie, type "Torrent" et observer
« les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« 2°)—Demande de Mr. King Yu Dang pour installer un hôtel sur le lot cadastral 153, avenue Edouard
« VII.

« Après examen des plans présentés, la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée sous
« les mêmes réserves que ci-dessus, c'est à dire :

« a)—construire deux escaliers en matériaux résistants au feu ;

« b)—toutes les chambres obscures devront être suffisamment aérées, tout au moins par des ouvertures
« pratiquées sur le couloir ;

« c)—le demandeur devra installer 3 robinets de secours contre l'incendie, type "Torrent" et observer
« les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Café.*—Demande de Mr. D. A. Marohowsky pour ouverture d'un café, N° 486 avenue Joffre.

« Après avoir pris connaissance du rapport du Chef de la Garde, la Commission n'est pas opposée, en
« principe, à l'ouverture de ce café à la condition expresse que les jeux d'argent soient formellement inter-
« dits dans cet établissement.

« *Cabinet de consultations médicales.*—Demande de Mr. Tchang Ming Kwang pour ouverture d'un cabinet
« de consultations médicales, N° 2, passage Ki Szu Ly, rue du Consulat.

« La Commission donne un avis favorable, toutefois le propriétaire de ce cabinet de consultations
« devra se faire inscrire dès qu'une décision sera prise au sujet de l'enregistrement des médecins et phar-
« maciens.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune
« objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Wou Zeng Yong, 122 route de Zikawei—Tseng Hong Si, 333 rue Galle—Kiang
« Se Mo, 335 rue Galle—Ly We Tchong, 337 rue Galle.

« *Restaurant russe.*—Wang Gné Seng, 184 route Vallon.

« *Restaurants chinois.*—Yang Kœi Ling, 329-331 rue Bluntschli—Young Kun Fah, 122 rue Hué—Za
« Tse Kuei, 138 rue Chapsal—Ting Ko Sai, 188 boulevard de Montigny—Tsao Tsing Ming, 33-35 rue Marco
« Polo.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé: G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les
plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*Dossier No. 283, avenues Joffre & du Roi Albert, lot cad. 6084E.*—5 magasins ;

2°)— » » 237, route Lafayette, int., lot cad. 9077.—6 résidences chinoises à étage ;

3°)— » » 288, route G. de Boissezon, lots cad. 14019 & 14021c.—1 résidence européenne et 2
garages à étage ;

- 4°)—Dossier No. 297, avenue Joffre & route Lafayette lots cad. 11113 & 11114.—1 mur de clôture ;
5°)— » » 298, avenue Haig, Red Cross Hospital.—1 cabine transportable ;
6°)— » » 301, route Vallon, lot cad. 9050D.—4 maisons semi-européennes. Exiger des améliorations de façade ;
7°)—Dossier No. 262, rue Petit, lot cad. 42.—1 boarding chinois ;
8°)— » » 266, route Vallon, lots cad. 6505 & 6506.—13 maisons semi-européennes ;
9°)— » » 290, rue Auguste Boppe, lot cad. 1051.—3 résidences avec dépendances et 2 maisons chinoises à 2 étages ;
10°)—Dossier No. 300, rue Corneille, lot cad. 4114.—1 mur de clôture et 1 porte cochère ;
11°)— » » 302, rues du Capitaine Rabier et du Père Froc, lot cad. 2527.—Modifications ;
12°)— » » 303, routes Delastre et Rémi, F. C. lot 2637.—14 maisons européennes à étage et 19 maisons à 2 étages ;
13°)—Dossier No. 304, rue du Capitaine Rabier, lot cad. 1599.—2 maisons chinoises à étage et réparer 5 autres ;
14°)— » » 305, rue Galle, lots cad. 1716.—12 maisons chinoises à 2 étages ;
15°)— » » 306, » » — » » et 1 chambre sur passage ;
16°)— » » 307, avenue du Roi Albert, lots cad. 7124 et 7125.—1 bibliothèque ;
17°)— » » 311, routes Vallon et Cardinal Mercier, lot cad. 6639.—1 porche ;
18°)— » » 312, rue du Marché int., F. C. lot 3027, lot cad. 1535.—1 résidence chinoise à étage ;
19°)— » » 314, avenues Joffre et Dubail, rues Marcel Tillot et Chapsal, lot cad. 698.—26 magasins, 42 maisons semi-européennes, 4 garages et 3 chambres sur passage ;
20°)—Dossier No. 316, rue du Capitaine Rabier, lot cad. 1724.—1 mur de clôture ;
21°)— » » 319, rue Ratard int., lot cad. 8188c.—1 résidence chinoise à étage ;
22°)— » » 296, avenue du Roi Albert, lots cad. 6625 et 6671.—1 bâtiment en béton armé ;
24°)— » » 310, avenue du Roi Albert, lot cad. 6084A.—1 garage public.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : F. SCHWYZER
J. COCHET

Les propositions du Comité sont adoptées.

Clôtures des propriétés.—La Commission décide en principe de rapporter la mesure prise en séance du 11 Mai 1925 fixant la hauteur des clôtures à 9' maximum.

Elle charge les Services de préparer un projet de règlement en tenant compte des habitudes locales.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 13 Septembre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 436.427,52, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
J. COCHET
J. DONNÉ
DOU YO SENG
G. LÉBOUCQ
LO PA HONG
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
TCHOU YEN

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 30 Septembre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le trente Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale, se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 19 Septembre 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Garde Municipale.—*Personnel.*—Par Ordonnance Consulaire N° 134 du 27 Septembre 1929, la démission du Garde Hannon, Achille a été acceptée à compter du 1^{er} Octobre 1929.

La Commission autorise la liquidation du compte de cet Agent à la Caisse de Prévoyance conformément à l'Art. 16 des statuts.

Médaille Municipale.—Par rapport N° 48/C du 26 Août 1929, le Chef de la Garde signale la conduite courageuse du Sergent Moir de la Police Internationale qui fut sérieusement blessé à l'épaule, au cours d'une opération effectuée sur la Concession Française de concert avec la Police de la Concession Internationale, le 25 Août dernier.

La Commission adresse ses félicitations au Sergent Moir, et sur proposition du Chef de la Garde, décide de lui attribuer la médaille d'or de l'Administration Municipale avec agrafe.

Budget Extraordinaire.—*Expropriations.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport justificatif du Directeur Général en date du 23 Septembre, la Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 125.000,00, au titre 6—9—1—2 (expropriations à réaliser d'une façon impérative) par prélèvement sur les crédits prévus au titre 6—9—1—3 (améliorations et travaux neufs).

Les crédits restant au titre 6—9—1—3, soit Tls. 45.000,00, seront vraisemblablement suffisants pour atteindre l'exercice prochain, en raison des retards apportés dans l'exécution des travaux de voirie par suite du manque de matériaux.

Salle des Fêtes.—Par lettre du 16 Septembre 1929, la "Russian Society For Mutual Medical Assistance" demande l'autorisation d'organiser une soirée, le 2 Novembre prochain, dans la Salle des Fêtes Municipale.

Sur avis favorable des Services intéressés et prenant en considération le but de la Société, la Commission décide de lui accorder l'usage de la Salle des Fêtes, moyennant le paiement du tarif réduit: Tls. 35,00.

Adjudications.—*Agrandissement de la Prison et construction de 2 bâtiments près de la Caserne Pétain.*—La Commission prend connaissance du procès-verbal du Bureau d'Ouverture des soumissions du 25 Septembre 1929, concernant les travaux d'agrandissement de la Prison, route Stanislas Chevalier, et la construction de 2 bâtiments à proximité de la Caserne Pétain.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

		<i>Agrandissement des Prisons</i>	<i>Bâtiments près de la Caserne Pétain</i>
Zeu Cheong.....	Tls.	33.090,00	25.830,00
Chuang Hsi Chi.....	»	39.300,00	26.930,00
Wong Gneu Kee.....	»	25.900,00	18.900,00
Sing Yuen Kee.....	»	25.600,00	15.400,00
Sing Ling Kee.....	»	23.700,00	16.900,00
Poan Young Foo.....	»	22.500,00	15.500,00
Nien Tai & C°.....	»	22.179,10	12.577,60

Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission déclare la Maison Nien Tai & C^o, adjudicataire aux prix suivants :

Prison.....	Tls.	22.179,10
Bâtiments à Pétain.....	»	12.577,60

et aux conditions du cahier des charges particulier à ces travaux.

Cette adjudication est soumise également aux clauses et conditions générales imposées aux fournisseurs et entrepreneurs municipaux.

Briques cassées.—La Commission prend connaissance du procès-verbal du Bureau d'Ouverture des soumissions du 25 Septembre 1929, concernant la fourniture de briques cassées.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

	<i>Prix par mètre cube</i>	
Tsing Zai Kee.....	Tls.	2,15
Sin Yah Kee.....	»	2,20

Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission déclare le Sieur Tsing Zai Kee adjudicataire pour cette fourniture au prix de Tls. 2,15 le mètre cube.

Par ailleurs, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux fournisseurs municipaux.

Chaises pour le Collège Municipal Français.—La Commission prend connaissance du procès-verbal du Bureau d'Ouverture des soumissions du 25 Septembre 1929, concernant la fourniture de 40 chaises destinées à la classe enfantine du Collège Municipal Français.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :—

	<i>Prix pour les 40 chaises</i>	
Zung Tai Hsin & C ^o	Tls.	54,00
Yuen Tai & C ^o	»	72,00
Shing Chong.....	»	88,00
Sing Zung Chang.....	»	72,00

Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission déclare maison Zung Tai Hsin & C^o. adjudicataire pour cette fourniture au prix global de Tls. 54,00.

Par ailleurs, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux fournisseurs et entrepreneurs municipaux.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-cinq Septembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.—*Carrefour Ghisi, Pichon.*—A la suite d'une lettre de la Socony proposant un échange de terrain au carrefour Ghisi-Pichon, en vue de l'installation d'une station de ravitaillement à essence sur le terre-plein situé au centre de ce carrefour, les Services Municipaux avaient été chargés d'étudier un projet d'élargissement de la route Pichon, en raccordant cette voie à la route Ghisi par une grande courbe, sans diminuer la superficie du terre-plein central.

Le projet soumis par les Services ayant été adopté, le Comité suggère de proposer maintenant à la Socony la location de l'emplacement nécessaire à l'installation d'une station de ravitaillement à essence au centre du carrefour.

La location serait consentie pour une durée de cinq années, moyennant un loyer à déterminer, le bail étant ensuite renouvelable année par année au gré de l'Administration Municipale.

Il serait en outre spécifié que seules des constructions légères, dont les plans devraient être approuvés par l'Administration, pourraient être édifiées à cet endroit.

De plus, l'emplacement loué par l'Administration ne pourrait être utilisé pour un autre usage que celui d'une station de ravitaillement à essence.

VOIRIE.—1°)—*Elargissement de l'avenue Haig.*—A.—Par lettre en date du 3 Septembre 1929, Mr. P. K. Li signale le manque de drainage et le mauvais état de l'avenue Haig, à proximité de sa résidence N° 725 avenue Haig.

L'Ingénieur Municipal, dans son rapport en date du 20 Septembre 1929, propose de procéder seulement au drainage de l'avenue Haig entre l'avenue Joffre et la route P. Legendre. Les élargissements réalisés seraient laissés actuellement en pistes cavalières qui seraient escarbillées et munies de caniveaux.

La dépense à prévoir serait la suivante :

Drainage Tls. 10.960,00 dont la moitié serait supportée par le Shanghai Municipal Council ; soit	Tls. 5.480,00
Escarbillages et confection des caniveaux.....	» 6.000,00
	<u>Tls. 11.480,00</u>

Le Comité estime que la solution proposée par l'Ingénieur Municipal peut être adoptée et recommande à la Commission Municipale le vote des crédits nécessaires au Budget Extraordinaire, 11, 1.

B)—Le Comité prend connaissance d'une lettre en date du 23 Août 1929 de MM. Lester, Johnson & Morriss, demandant la mise en état de l'avenue Haig au droit du lot cadastral 12050.

Par rapport N° 4550 en date du 7 Septembre 1929, l'Ingénieur Municipal fait connaître d'une part que les frais d'expropriation pour ce lot ont été réglés, d'autre part qu'un devis remboursable de Tls. 230,00 a été envoyé à MM. Lester, Johnson & Morriss pour l'aménagement du trottoir en macadam goudronné.

Les frais de mise en état de cette portion de route s'élèveraient à :

Macadam sur fondation rocaille.....	Tls. 630,00
Déplacement de 3 poteaux & 2 grilles de puisard.....	» 190,00
	<u>Tls. 820,00</u>

L'Ingénieur Municipal signale également qu'il serait intéressant de procéder en même temps au macadamisage du carrefour de la route Magy et à la suppression de la piste cavalière au droit du lot 12051 pour lequel l'expropriation a été également réglée.

Une somme de Tls. 380,00 serait nécessaire pour exécuter ce travail.

Le Comité recommande à la Commission l'ouverture des crédits nécessaires (Tls. 1.200,00) pour effectuer ces travaux, la dépense étant inscrite au Budget Extraordinaire 8—3—13.

2°)—*Ecole Municipale Franco-Chinoise.*—Comme suite à une demande de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, l'Ingénieur Municipal fait connaître dans son rapport N° 4237 en date du 4 Septembre 1929, que la réfection du macadam de la cour de l'école, sans goudronnage, s'élèvera à Tls. 506,00.

Le Comité recommande à la Commission l'ouverture des crédits nécessaires au Budget Ordinaire 5—3—1—3.

3°)—*Ecole Franco-Annamite.*—Par rapport N° 4236 en date du 4 Août 1929, l'Ingénieur Municipal fait savoir que le devis établi à la suite d'une demande de l'Ecole Franco-Annamite pour la réfection du macadam de la cour de l'école, s'élève à Tls. 96,00.

Le Comité propose à la Commission l'ouverture du crédit nécessaire au Budget Ordinaire 5—3—1—3, pour effectuer ce travail.

ADJUDICATION.—*Sable de Ningpo fin.*—Lecture est donnée d'un rapport N° B. C. 4244 en date du 6 Septembre 1929, par lequel l'Ingénieur Municipal fait savoir que le contrat passé avec le sieur He Shing, adjudicataire pour le sable de Ningpo fin, est arrivé à expiration et que ce fournisseur ne consent plus à livrer cette fourniture à l'ancien prix de Tls. 1,88 le m³, en raison de la hausse des matériaux.

Le sieur Gni Sing Tai, adjudicataire pour le sable de Ningpo gros au prix de Tls. 2,15 le m³ propose de livrer du sable fin à ce même prix.

L'Administration Municipale aura besoin d'ici la fin de l'année de 2.500 m³ environ de sable de Ningpo fin.

L'Ingénieur Municipal propose en conséquence la solution suivante :
accepter de Gni Sing Tai la fourniture ci-après au prix de Tls. 2,15 le m³ : 400 m³ sable fin par mois
100 m³ sable gros par mois
jusqu'à concurrence de son marché de 1900 m³ ;
acheter à Yah Kee qui a fait des offres, 600 m³ de sable fin à Tls. 2,15 également.

Le Comité recommande à la Commission Municipale l'adoption de la proposition de l'Ingénieur Municipal.

SERVICE DES TRAVAUX.—Après avoir pris connaissance d'un rapport justificatif de l'Ingénieur Municipal, en date du 14 Août 1929, le Comité recommande à la Commission Municipale le vote d'un crédit supplémentaire de Tls. 700,00 au Budget Extraordinaire 8—4—4 (Poste Joffre—Logements).

C. F. T. E. E.—Le Comité prend connaissance de la lettre et du rapport ci-après ;

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 30 Août 1929.

« N° M-2465/RC.

« E A U X

« Déviation de la conduite
« de 200m/m rue Palikao

« Monsieur le Secrétaire

« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous avons reconnu la nécessité de déplacer la
« conduite d'eau de 200 m/m de la rue Palikao, entre les rues Buissonnet et Ningpo, pour les raisons
« ci-après :

« Cette conduite d'eau avait été placée précédemment suivant tracé approuvé par la Municipalité, et se
« trouvait presque entièrement en dehors de l'emprise des voies de tramways de la rue Palikao. Mais, à
« l'occasion de la réfection (en cours) de ces voies de tramways, la Municipalité vient de nous fixer un
« nouvel alignement de nos voies qui amène (voir le tracé jaune du plan joint EDC. 453) ces voies à être
« sur presque toute leur longueur, au-dessus de la conduite d'eau. Comme, d'autre part, les nouvelles fon-
« dations de ces voies vont être constituées, suivant les desiderata de la Municipalité, par un radier en
« béton armé, il est indispensable de ne pas laisser notre conduite d'eau en son emplacement actuel, tous
« travaux d'entretien, réparation ou jonction de branchements nouveaux, devenant pratiquement impossibles.

« Dans ces conditions, nous proposons de déplacer la conduite suivant le tracé rouge du plan joint
« EDC. 453.

« En ce qui concerne les bouches d'incendie, nous demandons, comme indiqué sur le plan : le déplace-
« ment des bouches de 100 m/m Nos. 129 et 320, et la suppression de la bouche de 60 m/m N°. 548.

« Nous vous adressons ci-joint le devis N° 6034 relatif à l'ensemble de ces travaux, qui s'élève à
« Tls. 1.199,35.

« Nous vous demandons l'autorisation de porter au compte "Grosses Réparations" le montant desdits
« travaux, sous réserve de rectification du montant du devis ci-dessus après achèvement de l'exécution.

« Vu l'urgence et afin de retarder le moins possible l'achèvement des travaux de réfection des voies,
« nous avons, après en avoir avisé Mr. l'Ingénieur en Chef de la Municipalité, entrepris l'exécution des
« travaux de pose de la conduite suivant le nouveau tracé.

« Veuillez agréer etc...

« Le Directeur,

« Signé : R. MONSERAN. »

« SERVICE DES TRAVAUX

« Changhai, le 16 Septembre 1929.

« Monsieur le Directeur Général,

« Nous avons l'honneur de vous informer que le devis provisoire N° 6034 peut être accepté sous réserve
« de rectification après approbation du bordereau des prix.

« Au point de vue de l'inscription de la dépense au compte contractuel "Grosses Réparations" nous
« suggérons que la moitié seulement en soit inscrite, une moitié étant supportée par la Compagnie des
« Eaux, l'autre par la Compagnie de Tramways.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : L. LOUZIER. »

Le Comité estime que les propositions contenues dans le rapport de l'Ingénieur Municipal peuvent être
adoptées.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au Compte-rendu ci-après de
la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 12 Septembre 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 12 Septembre 1929, à 3 heures de l'après-
« midi, dans le bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Teinturerie.*—Demande de Mr. Ma Yu Shang pour installation d'une teinturerie, N° 7, passage 833,
« rue Amiral Bayle.

« Sur avis favorable des Services, la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée, sous
« réserve que le conduit de fumée devra dépasser de 5 m. le faite des maisons voisines dans un rayon de
« 50 m.

« Le propriétaire devra, bien entendu, se conformer au règlements municipaux concernant ce genre
« d'établissements.

« *Etablissements Catégorie "B"*

« *Atelier de tissage.*—Demande de Mr. Tsai Tsou Kun pour installation d'un atelier de tissage, 66 à 69,
« passage, 737, rue Amiral Bayle.

« Après avoir pris connaissance des rapports des services, la Commission n'est pas opposée en principe
« à l'installation de cet atelier de tissage sous réserve que la porte condamnée du 1^{er} étage soit ouverte afin
« d'utiliser les 2 escaliers en cas de besoin.

« En outre, il y a lieu d'installer un robinet de secours type "Torrent" au rez de chaussée.

« *Atelier d'ébénisterie.*—Demande de MM. Léonard & Vesseyre pour construire un atelier d'ébénisterie
« sur le lot cadastral 4053, à l'intérieur de l'avenue Dubail.

Après examen des plans, la Commission est d'avis que l'autorisation de construire cet atelier pourrait
être accordée sous les réserves suivantes :

« a)—Tout travail de nuit sera interdit ;

« b)—Au cas où par suite de l'installation de machines-outils, cet atelier deviendrait incommode pour
« le voisinage, le propriétaire devra déménager ses installations dans la zone réservée aux établissements
« classés à la première réquisition de l'Administration Municipale.

« *Blanchisserie.*—Demande de Mr. Loh Wei Tchih pour installation d'une blanchisserie, N° 178 rue
« Chapsal.

« La Commission estime que la patente peut être délivrée à cet établissement n'occupant qu'une petite
« boutique pour le nettoyage des vêtements et la réception du linge.

« *Laboratoire.* - Demande de Mr. S. J. F. Jensen pour installation d'un laboratoire, N° 6 quai de France.

« La Commission est d'avis de délivrer la patente nécessaire et d'inviter le demandeur à se conformer aux prescriptions du service d'Incendie, notamment d'installer des extincteurs chimiques dans son laboratoire occupant 3 pièces.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pharmacie chinoise.*—Meu Song Pah - 108/110 rue Wagner.

« *Vins et spiritueux indigènes.*—Ou Kwang Han—504 rue Bourgeat.

« *Produits alimentaires.*—A. Toporoff—51 route Pichon.

« *Pâtes alimentaires.*—Tsa Sze Tchih - 514 rue Bourgeat.

« *Fruiterie.*—Liou Zen Heng—131 route Père Robert.

« *Charcuterie.*—Zi Ah Zié—68 rue Porte de l'Ouest.

« *Salons de coiffure.* - V. Loxer, 486 avenue Joffre - Ho Koei Ding, 256 route Cassini—Loh Yo San, 114 rue Wagner.

« *Etablissements Catégorie "C"* »

« *Etablissements de bains.*—Demande de Mr. Wang King Kie pour construire un établissement de bains, sur le lot cadastral 442, rue Vouillemont.

« La Commission n'a aucune objection à formuler pour la délivrance du permis de construire demandé.

« *Pensions de famille.*—1°)—Demande de Mme. Carl Schmidt pour transférer à son nom la licence de la pension de famille, N° 589 route Lafayette.

« Cette affaire étant actuellement en instance devant la Cour Mixte, la Commission est d'avis de ne délivrer aucune nouvelle patente avant qu'un jugement n'ait solutionné ce litige.

« 2°)—Demande de Mr. Liou King Teh pour ouverture d'une pension de famille, N° 98 Joffre Terrace.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'exploiter cette pension de famille sous réserve que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Cabinet de consultations médicales.*—Demande de Mr. Ghu Teh Fé pour exploiter un cabinet de consultations, N° 294 avenue Joffre.

« La Commission donne un avis favorable, toutefois le propriétaire de ce cabinet de consultations devra se faire inscrire dès qu'une décision sera prise au sujet de l'enregistrement des médecins et pharmaciens.

« En outre, il devra signaler sans retard au Service Sanitaire Municipal tous les cas de maladies épidémiques.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Tseu Tsung Ming, 96 rue Wagner—Liou Pe Seng, 92 rue Wagner—Wei Foh Eu, 9 place du Château d'Eau.

« *Maison de Thé.*—Yang Ling Pou, 1/3 place du Château d'Eau.

« *Restaurant cantine.* - Chen Ho Ling, 255 route Cohen, à taxer comme restaurant de 3^e classe (Tls. 5,00 par mois).

« *Restaurants chinois.*—Tseu Kin Zeng, 275, passage 409, route Père Robert—Hao Yin Dao, 13 avenue Joffre—Wang Kin Ling, 73 rue Sœur Allègre,

« Le Secrétaire p. i.,

« Signé : G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre la liste ci-après des permis de construire délivrés, après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance:—

1°)—No. 294, route Frelupt, lot cad. 9740.—1 atelier de tissage ;

2°)—No. 308, rues Amiral Bayle, Lafayette et du Père Froc, lots cad. 2026, 2028, 2029, 2031, 2081 et 2082.—140 maisons chinoises à 2 étages et 9 garages ;

3°)—No 313, rue Bourgeat, lots cad. 3578, 3581 et 3582. 3 résidences et 4 maisons chinoises à 2 étages ;

4°)—No. 315, avenue Joffre, lot cad. 6083B.—1 résidence chinoise à 2 étages ;

5°)—No. 317, route Vallon, lot cad. 4156.—28 maisons à 2 étages ;

6°)—No. 320, rue Amiral Courbet, lots cad. 8071 et 8081.—1 garage à étage ;

7°)—No. 321, rues Palikao et Weikwei, lots cad. 155 et 156.—26 magasins et 9 hongts à 2 étages ;

8°)—No. 323, rue Hennequin, lots cad. 1722A, 1723 et 1724.—6 maisons et 1 résidence chinoise à étages et 1 chambre sur passage ;

9°)—No. 326, routes Magy et Boissezon, lot cad. 12753A.—1 appartement léger sur la toiture de la maison de rapport en construction ;

10°)—No. 333, routes Delastre et Rémi, lots cad. 9402, 9408, 9409, 9410, 9411, 9412, 9415, 9415A, 9417, 9418, 9419, 9421, 9422, 9423 et 9517.—22 maisons européennes, 28 garages et 1 W. C. ;

11°)—No. 324, route de Grouchy int., lot cad. 10541B.—1 maison à 2 étages ;

12°)—No. 327, rue du Consulat et quai de France, lot cad. 16A.—1 godown ;

13°)—No. 338, rue Amiral Courbet, lots cad. 10068 et 10069.—1 garage et dépendances. Les portes du garage devront être modifiées de façon à ouvrir à l'intérieur du garage.

B)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—No. 222, route Lafayette, lot cad. 9116.—28 maisons semi-européennes à 2 étages ;

2°)—No. 289, routes Père Robert et de Zikawei, lot cad. 5136.—17 magasins et 26 maisons chinoises à étage et attique ;

3°)—No. 329, avenue Joffre, lots cad. 10525 et 10521A. 6 maisons européennes ;

4°)—No. 330, route Ratard int., lot cad. 5519A.—1 maison chinoise à étage et 1 chambre sur passage ;

5°)—No. 334, boulevard de Montigny, lot cad. 164.—1 bâtiment à 8 étages ;

6°)—No. 335, avenue Dubail et rue Wantz, lot cad. 1107.—1 bâtiment à 2 étages ;

7°)—No. 336, rue du Marché, lot cad. 1508.—4 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

8°)—No. 337, rue du Capitaine Rabier, lot cad. 1572.—1 résidence chinoise à 2 étages ;

9°)—No. 332, route Dollfus int., lot cad. 4053.—2 hangars en tôle ondulée ;

10°)—No. 339, rue Bourgeat, lots cad. 5579 et 5579A. —1 édicule pour la vente de gazoline ;

11°)—No. 344, avenue Foch, lot cad. 8140.—1 mur de clôture et procéder à des motifs de décoration du mur existant ;

12°)—No. 342, rue Hennequin, lots cad. 1721 et 1723.—20 maisons chinoises à 2 étages ;

13°)—No. 345, rue Bluntschli int., lots cad. 1563 et 1567A-B. 1 mur de clôture ;

14°)—No. 346, avenue Joffre, lot cad. 13738D.—1 résidence européenne ;

15°)—No. 309, rue Vouillemont, lot cad. 442.—1 bâtiment à 2 étages ;

16°)—No. 292, avenue Haig, lots cad. 12155, 12156, 12157, 12158, 12162, 12162A, et 12139. — 1 maison de rapport.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

J. COCHET

Propriétés Municipales.—Carrefour Ghisi—Pichon.—La Commission donne son approbation au projet d'élargissement de la route Ghisi au carrefour Ghisi—Pichon suivant les plans présentés. Le terrain nécessaire sera exproprié aux conditions habituelles.

La Commission accorde par ailleurs à la Standard Oil C^o. of New York la location du terre-plein (Om. 507) situé au centre de ce carrefour, pour une durée de 5 ans, moyennant le paiement d'un loyer trimestriel de Tls. 150,00.

Ce terre-plein ne pourra être utilisé que pour l'installation d'une station moderne de ravitaillement d'essence et seule une construction légère et esthétique sera autorisée par l'Administration Municipale.

Avenue Haig.—La Commission autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 16.960,00 nécessaire aux travaux d'aménagement et de drainage de l'avenue Haig (élargissement)—Imputation : Budget Extraordinaire—11—1.

Le Shanghai Municipal Council remboursera, conformément aux accords intervenus, Tls. 5.480,00, montant de sa participation aux travaux de drainage.

Adjudications.—Sable.—La Commission décide, d'une part, de passer contrat avec le Sieur Gni Sing Tai pour la fourniture mensuelle de 400m³ de sable de Ningpo fin et de 100m³ de sable gros jusqu'à concurrence de 1.900m³, au prix de Tls. 2,15 le mètre cube, et d'autre part, d'acheter au Sieur Yah Kee 600m³ de sable fin au prix de Tls. 2,15 le m³.

Service des Travaux.—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 700,00 au Budget Extraordinaire 8—4—4 (Poste Joffre—Logements).

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Chemin public, route H. de Siéyès.—La Commission décide la désaffectation du chemin public créé sur la "Lou Pou" crique, à travers le lot cad. 7020, par décision du Conseil du 16 Février 1925.

Ce chemin, depuis sa création, n'a jamais été utilisé et ne présente donc aucun caractère d'intérêt public.

Expropriations et achats de terrains.—La Commission décide le règlement de l'expropriation affectant le lot cad. 49, rues Porte du Nord et du Consulat, et autorise l'ouverture des crédits nécessaires, soit Tls. 118.008,00.

Collège Municipal Français.—Sur proposition de Mr. Blum, la Commission décide de prendre les mesures suivantes afin de diminuer les risques d'accidents aux heures d'entrée et de sortie des élèves du Collège Municipal Français :—

1°—installation de signaux lumineux "Ralentir" dans les routes Voyron et Vallon ;

2°—interdiction pour les voitures de stationner route Vallon, entre la route Voyron et la limite Est du Parc de Koukaza ;

3°—réglementation de la circulation par des agents de police aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 30 Septembre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 486.682,84, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : E. KOECHLIN
L. BLUM
J. COCHET
J. DONNÉ
P. DUPUY
G. LEBOUcq
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
TCHOU YEN
LO PA HONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 14 Octobre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le quatorze Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOEHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 30 Septembre 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Personnel Chinois.—*Service des Travaux.*—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder :

1°—une allocation de Tls. 176, au balayeur N° 77, démissionnaire après 23 ans de service ;

2°—une allocation de Tls. 167, au téléphoniste Zi Tsing Foh (ex-mafoo N° 17), démissionnaire après 22 ans de service.

Service des Parcs. - Sur proposition du chef du service des Parcs et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de Tls. 289,10 à Mr. Seng Meu, magasinier-comptable du service des Plantations, démissionnaire après 8 ans de service.

Collège Municipal Français.—Après avoir pris connaissance d'un rapport justificatif du Principal du Collège en date du 8 Octobre 1929, la Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 1.400,00 au titre 3—7—1—3 (Frais Généraux).

Comité des Travaux.—Communication est donnée du procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le deux Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSES :

« *Compte-rendu de la réunion du 26 Septembre 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 25 Septembre 1929, à 3 heures de l'après-midi, dans le bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garages.*—1°) — Demande de Mr. Y. H. Pu pour installer un garage, 549-551 avenue Edouard VII.

« Après avoir étudié les plans présentés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la licence demandée à la condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« 2°) — Demande de MM. Ou Zié Koei et Zao Tse Fang pour installer un garage, 21 boulevard des 2 Républiques.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, à l'installation de ce garage sous les réserves suivantes :

« a) le plafond en bois sera recouvert d'un enduit de ciment sur métal déployé ;

« b) le sol sera cimenté, ainsi que les murs sur une hauteur de 1m,50 ;

« c) les poteaux en bois seront remplacés par des piliers en béton.

« Par ailleurs, les propriétaires devront observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Laboratoire de produits de beauté.*—Demande de Mr. Tchang Kha Tse pour installer un laboratoire de produits de beauté, 109 rue Hennequin.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour accorder l'autorisation demandée sous réserve que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Blanchisseries.*—1°)—Demande de Mr. Ma Shin Yao pour ouverture d'une blanchisserie, 142 route Dupleix.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée à la condition que le propriétaire fasse cimenter le parquet et les murs sur une hauteur de 1m.50, et effectuer le drainage du sol pour faciliter l'écoulement des eaux.

« Il devra, en outre, observer les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« 2°) Demande de Mr. Chang Pin Hao pour ouverture d'une blanchisserie, 2 passage 60, route Dupleix.

« La Commission n'est pas opposée à la délivrance de l'autorisation demandée sous réserve que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :—

« *Pharmacie chinoise.*—Mao Yu Tsu, 126 rue Bourgeat.

« *Fabrique de vins.*—Koei Gni Tah, 117 rue Bourgeat.

« *Produits alimentaires.*—Liou Ze Fou, 83 boulevard des 2 Républiques—Ong Fo Yuen, 50 quai de France—Ly Fah Ziang, 310 rue Palikao - Zeng Seng Yu, 548 boulevard des 2 Républiques.

« *Pâtes alimentaires.*—Lei Ah Zeng, 49 rue Marco Polo—Kou Zi Yih, 267 rue du Weikwei.

« *Pâtisserie.*—Tseu Ou Kao, 312 route Lafayette.

« *Boucherie.*—Fang An Ping, 102 route Ratard, sous réserve que les murs de cet établissement seront cimentés jusqu'à une hauteur de 1m.50 (5 pieds).

« *Charcuterie.*—Zeng Soong Miong, 2 rue Chin Chow.

« *Confiserie.*—L. Gansner, 15 route Doumer.

« *Salon de coiffure.*—Zia Si Ding, 135 route Père Robert.

« *Etablissements Catégorie "C"* »

« *Etablissement de bains.*—Demande de Mr. Koh Yu Shun pour installer un établissement de bains sur le lot cadastral 226, rue Kraetzer.

« La Commission n'a aucune objection à formuler pour la délivrance de l'autorisation demandée.

« *Cinéma.*—Demande de Mr. Wang Ts'ou Kieu pour construire un cinéma sur les lots cadastraux 156, 157 et 158, avenue Edouard VII (Grand Monde).

« Après étude des plans, la Commission estime que le permis de construire peut être délivré.

« Le demandeur devra se conformer: 1° aux règlements municipaux concernant les théâtres et aux prescriptions édictées par la Commission Municipale au cours de sa séance du 2 Août 1928, pour réduire les risques de sinistre et permettre, le cas échéant, de combattre et d'éteindre les incendies dans les salles de spectacle; 2° aux règlements concernant les attractions cinématographiques.

« *Cercles russes.*—1°)—Demande de Mr. H. J. Evans pour ouverture d'un Cercle Russe, 385-387 avenue Joffre.

« Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission propose de refuser l'autorisation demandée.

« 2°)—Demande de Mr. C. P. Saveloff pour ouverture d'un Cercle Russe, 65 route Hervé de Siéyès.

« Après avoir pris connaissance du rapport du Chef de la Garde, la Commission n'est pas opposée, en principe, à l'ouverture de ce Cercle, à la condition expresse que les jeux d'argent soient formellement interdits dans cet établissement.

« *Restaurants russes.*—1°)—Demande pour transférer le restaurant de Mr. Matonz au nom de Madame Sofia Urgens.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, au transfert de cette licence à la condition que l'ancien propriétaire se retire complètement de l'affaire.

« Il est bien entendu que Madame Urgens devra se conformer aux règlements municipaux concernant les établissements publics. Ce restaurant peut être compris dans la 2^e classe, soit Tls. 10,00 par mois.

« 2°)—Demande de Mr. Joseph Rehak pour ouvrir un restaurant russe, 9 route Doumer.

« Après avoir pris connaissance de l'avis du Chef de la Garde, la Commission est d'avis d'accorder la licence demandée pour ce restaurant qui sera compris dans la 1^{re} classe, soit Tls. 25 par mois.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de chanteuses.*—Zu Fang Ze, 3 cité Tag Yuen Fang, avenue Edouard VII—Wang Loh Ze, « 8 cité Hong Yong Fang, rue Wagner—Loh Tchiang Ze, 9 cité Hong Yong Fang, rue Wagner—Hou Ah « Ngo, 15 passage 94 rue Wagner.

« *Maisons de logeurs.*—Tse Ah Seng, 22 cité Hong Yong Fang, rue Marco Polo—Vei Pao Tching, 124 « rue Wagner—Ou Zao Tsou, 38 quai de France—Ho King Seng, 393 rue du Marché—Wang Houen Peng, « 15-17 place du Château d'Eau.

« *Restaurants chinois.*—Siu Siao Fou, 403-405 avenue Edouard VII—Ouang Yong Zeu, 107 rue Ratard— « Ling Koei Yong, 112 rue Wagner—Wang Teh Ming, 323 rue du Weikwei—Chang Yong Kee, 306-308 rue « Palikao—Shen Ko Tchin, 100 rue Wagner.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—No. 343, avenue Edouard VII, lots cad. 156, 157 & 158.—1 cinéma et 6 boutiques (Commission des établissements classés du 26 Septembre 1929) ;

2°)—No. 349, route Magy, lot cad. 12753c.—1 poste de transformation et sous-station de traction ;

3°)—No. 353, route Lafayette, lot cad. 1511.—4 maisons chinoises à 2 étages et 2 magasins doubles à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

4°)—No. 348, rue du Whampoo et quai de France, lot cad. 64.—34 magasins et 20 honges doubles à 2 étages ;

5°)—No. 322, rue Kraetzer, lots cad. 225 & 226.—1 établissement de bains (Commission des établissements classés du 26 Septembre 1929).

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

No. 347, route Dollfus, lots cad. 4027 & 4025B.—1 maison européenne, cette construction empiétant de 6' sur le chemin municipal No. 19.

La Séance est levée à 5 heures 45.

Signé : F. SCHWYZER
J. COCHET

Les propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 12 Octobre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 505.766,69, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
J. DONNÉ
DOU YO SENG
P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
LO PA HONG
M. SPEELMAN
TCHOU YEN
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 28 Octobre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le vingt huit Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Shanghai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 14 Octobre 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Service des Travaux.—*Personnel chinois.*—Sur proposition de l'Ingénieur en Chef et avis conforme du Directeur Général, la Commission décide d'accorder une allocation de \$ 75,00 en plus de l'indemnité de funérailles de \$ 50,00 à la famille du charpentier Wang Yeu Keng, décédé après 3 ans de service.

Règlements municipaux.—a)—*Distributeurs automatiques d'essence.*—La Commission donne son accord au projet ci-après de modification du paragraphe 1 de l'Art. 8 du règlement sur les distributeurs automatiques d'essence :

« Art. 8—Une forte lampe devra être allumée au-dessus de l'appareil, à partir du coucher du soleil « jusqu'au moment de la fermeture du magasin ou du garage auquel est rattaché le dit distributeur.

« Une description..... »

b)—*Établissements classés.*—La Commission décide d'apporter l'addition suivante à l'annexe 3 du règlement sur les établissements classés :

« Les imprimeries sont ajoutées à l'annexe 3 de l'Ordonnance Consulaire No. 115 en date du 28 Août « 1928 donnant la nomenclature des établissements classés, catégorie "C". »

Médaille municipale.—La Commission enregistre la lettre ci-dessous :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, October 12th, 1929.

E. KOECHLIN, Esq.,

Consul General for France and

Chairman, French Municipal Administration.

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of October 11, stating that in recognition of his courageous conduct in an encounter with armed kidnapers in the French Concession, the French Municipal Commission has decided to award to Sergt. Moir of the Police Force of this Settlement the French Municipality's Gold Medal, with clasp.

In expressing appreciation of this generous tribute paid on the part of the French Municipal Administration to a servant of this Municipality, I have the honour to inform you that Police Sergt. Moir and this Council feel themselves highly honoured by this award. I have the honour, also, to express Sergt. Moir's appreciation of the tribute which you personally have paid him.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Signed: H. B. MACNAGHTEN,

Vice-Chairman.

Redevances.—*Droits de quayage.*—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 3^e trimestre 1929 s'élève à Tls. 54.790,83, en diminution de Tls. 1.399,72 par rapport au trimestre précédent et en augmentation de Tls. 6.745,35 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1928.

Comité des Travaux.—I)—Communication est donnée du procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le seize Octobre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

AVENUE DU ROI ALBERT.—*Permis de construire sur le lot cadastral 6084.*—Communication est donnée d'une lettre en date du 7 Octobre de Mr. C. P. Cheng, demandant une modification au tracé du pan coupé prévu à l'angle Nord-Est du carrefour avenue du Roi Albert—avenue Joffre.

Dans son rapport en date du 12 Octobre, l'Ingénieur Municipal fait savoir que le tracé du pan coupé normal de 12 mètres laisserait un petit triangle frappé d'alignement. Ce triangle étant occupé par une construction récente ne pourrait être exproprié avant longtemps.

Dans ces conditions, l'Ingénieur Municipal propose de ramener la largeur de ce pan coupé à 11 mètres 20, ce qui ne nuirait nullement à l'esthétique du carrefour.

Le Comité estime que la proposition de l'Ingénieur Municipal peut être adoptée dans ce cas particulier.

DISTRIBUTEURS D'ESSENCE.—A)—*Rue Brenier de Montmorand.*—Par lettre en date du 25 Septembre, l'Asiatic Petroleum C^o demande l'autorisation d'installer une pompe à gazoline en face du "Chung Hwa Garage" 242 rue Brenier de Montmorand, à moins de 25 mètres du pan coupé Brenier de Montmorand, rue Porte de l'Ouest.

Après avoir pris connaissance de l'avis des Services intéressés, le Comité estime que le permis pourrait être délivré à condition que cette pompe soit installée conformément au règlement, c'est-à-dire à 25 mètres au moins de l'angle des rues Porte de l'Ouest, Brenier de Montmorand.

B)—*Avenue Foch.*—Communication est donnée d'une lettre en date du 25 Septembre de l'Asiatic Petroleum C^o demandant l'autorisation d'installer une deuxième pompe à gazoline en face du N^o 295 avenue Foch.

Après avoir pris connaissance de l'avis des Services intéressés, le Comité propose d'accorder le permis nécessaire à cette installation, des autorisations semblables ayant déjà été accordées.

BATIMENTS MUNICIPAUX.—A)—*Hôtel Municipal.*—Le Directeur Général expose au Comité la nécessité d'avoir un bureau de renseignements dans le hall d'entrée de l'Hôtel Municipal.

Le Directeur Général soumet un croquis pour la construction d'une loge vitrée dans le hall et fait connaître qu'un crédit de Tls. 110,00 environ sera nécessaire pour cet aménagement.

Le Comité donne son approbation au plan présenté et recommande à la Commission l'ouverture du crédit nécessaire (Imputation : 5, 4, 2, 1).

B)—*Hôtel Municipal.*—Communication est donnée du rapport N^o B. C. 4312 en date du 2 Octobre de l'Ingénieur Municipal, demandant l'autorisation de faire construire contre le mur Ouest de l'Hôtel Municipal un petit garage pour 15 bicyclettes, à l'usage du personnel municipal.

La dépense à prévoir pour cette construction serait de Tls. 200,00 environ et pourrait être inscrite au Budget Ordinaire 5, 4, 2, 3.

Le Comité recommande à la Commission Municipale l'ouverture du crédit nécessaire pour effectuer cette installation.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements Classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 3 Octobre 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 3 Octobre 1929, à 3 heures de l'après-midi, « dans le bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "B"* »

« *Ateliers de réparations.*—1°)—Demande pour transférer l'atelier de réparations d'automobiles de Mr. Eisei Mishiro, 371-373 rue Ratard, au nom de Mr. Harry Kong.

« La Commission n'est pas opposée au transfert de cette licence.

« Il est bien entendu que le nouveau propriétaire devra se conformer aux règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« 2°)—Demande pour transférer l'atelier de réparations d'automobiles de Mr. D. Fontana, 994-996 avenue Joffre, au nom de Mr. G. Furlan.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert de cette licence à la condition que le propriétaire se conformera aux règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Garages.*—1°)—Demande de Mr. E. P. Tsu pour installation d'un garage, 399 avenue Edouard VII.

« Après avoir étudié les plans présentés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la licence demandée à la condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements et fasse installer un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent".

« Ce garage sera compris dans la 4^e classe (6 voitures).

« Par ailleurs, deux demandes de "The Asiatic Petroleum Co" et de la "Standard Oil Co of New York" ont été reçues pour l'installation de deux distributeurs automatiques d'essence devant ce garage.

« Les appareils se trouveront à moins de 25 mètres du pan coupé avenue Edouard VII, rue de Saïgon, contrairement aux dispositions de l'article 10 du règlement sur les pompes à essence.

« La Commission est néanmoins d'avis d'accorder exceptionnellement l'autorisation demandée, attendu que :

« a) par suite du redressement de l'avenue Edouard VII, un large espace libre sera laissé en frontage de ce garage ;

« b) sur cette avenue existent une voie à trafic lent et une voie à trafic rapide.

« 2°)—Demande de Mr. V. S. Ling pour installation d'un garage, 539-541 avenue Edouard VII.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'installation de ce garage sous réserves que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements et fasse installer un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent".

« Ce garage sera compris dans la 4^e classe (6 voitures).

« *Atelier de tissage.*—Demande de Mr. Tsu Tse Shing pour installation d'un atelier de tissage, 186 route Conty.

« Après avoir pris connaissance des rapports des Services, la Commission n'est pas opposée en principe à l'installation de cet atelier de tissage à la condition que le propriétaire fasse installer un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent" et observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Laiterie.*—Demande de Mr. Wang Zang Ling pour construire une laiterie sur le lot cadastral 14101, rue Camille Lorioz.

« Après avoir examiné les plans présentés, la Commission donne en principe un avis favorable pour la construction de cette laiterie sous les réserves suivantes :

« a) un local devra être strictement réservé pour servir uniquement à la manipulation du lait ;

« b) les murs intérieurs devront être cimentés jusqu'à hauteur des fenêtres ;

« c) le propriétaire devra observer les mesures spéciales imposées aux laiteries ;

« *Laboratoires.*—1°)—Demande de Mr. J. A. Dissmeyer pour installation d'un laboratoire pour fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques, 329 route J. Frelupt.

« Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission propose de refuser l'autorisation demandée.

« 2°)—Demande de Mr. Peu Tching Woo pour installation d'un laboratoire de produits de beauté, 190 rue Galle.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour accorder l'autorisation demandée pour ce petit laboratoire traitant surtout des produits de parfumerie. Le propriétaire devra observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Pharmacie.*—Demande de MM. Kremleff et Zie Ing Hao pour installation d'un laboratoire pharmaceutique, 526 A. avenue Joffre.

« Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission ne voit pas la possibilité d'autoriser Mr. Kremleff à exploiter ce laboratoire et propose d'accorder à Mr. Zie Ing Hao une licence pour vente de spécialités pharmaceutiques.

« *Pharmacie russe.*—Demande de Mr. J. A. Hoshtarya pour ouverture d'une pharmacie, 603 C. avenue Joffre.

« Après avoir pris connaissance des rapports des Services, la Commission n'est pas opposée en principe à l'ouverture de cette pharmacie, sous réserve que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Boucheries.*—Zeng Ping Yih, 47 rue Porte de l'Ouest—Wang Koei Seng, 4, passage 409, route Père Robert

« *Marchand de volailles.*—San Heu Ling, 207 rue du Marché

« *Pâtisseries.*—Kou Ah Gni, 67 route Duplex—Ouang Yu Ko, 106 rue du Lieutenant Pétiot

« *Confiserie.*—Cheng Haing Ping, 2, passage 232, rue du Marché

« *Fruiteries.*—Ou Yu Woo, 22 rue Palikao—Woo Yong Zi, 413 avenue Edouard VII.

« *Etablissements Catégorie "C"* »

« *Hôtel.*—Demande de MM. Zeng Song Zei et Kow Kwen Dah pour ouverture d'un hôtel, 61, 63, rue Kraetzer.

« Après avoir examiné les plans présentés, la Commission est, en principe, d'accord pour autoriser l'ouverture de cet hôtel sous les réserves suivantes :

« a) construire un 2^e escalier de dégagement en matériaux résistants au feu ;

« b) installer 2 robinets de secours contre l'incendie type "Torrent" et observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Cercle russe.*—Demande de Mr. G. Bologoff pour installation d'un Cercle Russe, 872 avenue Joffre.

« La Commission émet un avis favorable pour l'ouverture de ce cercle sous la réserve expresse que les jeux d'argent seront formellement interdits dans cet établissement.

« *Ecoles de T. S. F.*—1^o)—Demande de MM. Chang Fai et Ou Tsong Lien pour ouverture d'une école de T. S. F., 74 route des Sœurs.

« Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission propose de refuser l'autorisation sollicitée.

« 2^o)—Demande de Mr. K. Liu pour ouverture d'une école "Nanyang Radio Institute", 6 passage 167. avenue Joffre.

« Après avoir pris connaissance de l'avis du Chef de la Garde, la Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée sous les réserves suivantes : a) cette école sera soumise au contrôle permanent de la Police ; b) aucune communication politique ne sera émise ou transmise par la dite école.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Tsa Chong Hwa, 70, cité Ying Yu Ly, avenue Joffre—Tsa Ah Loh, 48, cité Ying Yu Ly, avenue Joffre—Ou Euh Seng, 68, cité Ying Yu Ly, avenue Joffre

« *Maison de thé.*—Woa Pao Yuen, 101 rue Gaston Khan

« *Restaurants chinois.*—Wang Yong Kan, 237 rue du Weikwei—Wang Pao Koei, 275 rue Eugène Bard—Tchang Te King, 294^b boulevard de Montigny—Seng Dio Seng, 302/304 rue Palikao—Ko Zeng Pao, 20 rue Wagner—Zeng Cheng Te, 42 rue du Père Froc.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

- 1^o)—No. 350, route Magniny, lot cad. 13780.—1 bâtiment à 3 étages sur rez-de-chaussée ;
- 2^o)— » 352, boulevard des 2 Républiques, lot cad. 66.—garage public ;
- 3^o)— » 355, quai de France, lot cad. 17A.—1 godown à 5 étages sur rez-de-chaussée ;
- 4^o)— » 356, route Say Zoong, lot cad. 12513A.—modifications et additions ;
- 5^o)— » 357, rue Eugène Bard, lot cad. 364.—8 magasins à 2 étages et 1 chambre sur passage ;
- 6^o)— » 358, rue Baron Gros et avenue Edouard VII int., lot cad. 562B.—2 maisons à 2 étages ;
- 7^o)— » 359, rue Kaufmann, lot cad. 13146B.—1 cheminée et surélever une dépendance ;
- 8^o)— » 360, route des Sœurs lot cad. 6003.—installer une vitrine ;
- 9^o)— » 361, route J. Frelupt, lot cad. 10202.—1 résidence européenne, garage et mur de clôture ;
- 10^o)— » 362, route Vallon int., lot cad. 9044A.—2 résidences chinoises à étage ;
- 11^o)— » 363, rue Eugène Bard, lot cad. 1013.—5 magasins à étage, 5 maisons chinoises à étage et attique et 1 chambre sur passage. Le permis pourra être délivré à la condition que le propriétaire s'engage à construire une façade en briques ;
- 12^o)—No. 364, rue Brenier de Montmorand int., lot cad. 1068.—8 maisons chinoises à 2 étages ;
- 13^o)— » 354, rue du Consulat et quai de France, lot cad. 16A.—1 godown sans étage. Avant la délivrance du permis, la Maison Butterfield & Swire devra faire connaître dans combien de temps elle a l'intention de remplacer cette construction provisoire par une construction en rapport avec les immeubles à arcades de la rue du Consulat ;
- 14^o)—No. 366, route Conty, lot cad. 3023.—5 maisons chinoises à 2 étages ;
- 15^o)— » 367, rue Bourgeat, lots cad. 6017-6019.—1 porte cochère.

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

No. 365, rue Bourgeat, lot cad. 8071.—12 maisons chinoises à 2 étages. La construction projetée empiète sur un terrain public et sur un terrain appartenant à un propriétaire voisin.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET

Permis de construire.—La Commission ne croit pas devoir accorder le permis demandé pour la construction d'un entrepôt temporaire à l'angle de la rue du Consulat et du quai de France (lot cad. 16A).

Toute nouvelle construction devra être prévue avec arcades et être en rapport avec l'esthétique de la rue du Consulat.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

II)—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt-trois Octobre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

BATIMENTS MUNICIPAUX.—A)—*Hôtel Municipal.*—Communication est donnée des rapports établis, sur la demande du Directeur Général, par les Services d'Incendie et des Travaux pour l'installation de secours d'incendie dans le bâtiment de l'Hôtel Municipal.

Selon le devis d'installation, la dépense à prévoir est de Tls. 892,00.

Le Comité approuve le devis présenté et recommande à la Commission Municipale le vote du crédit supplémentaire nécessaire pour effectuer les installations prévues (Imputation : 5—7—1).

B)—*Agrandissement de la Maison d'Arrêt.*—Par rapport N^o B. C. 4379 en date du 21 Octobre, l'Ingénieur Municipal rend compte que l'entreprise Nien Tai & C^o, adjudicataire pour les travaux d'agrandissement de la Maison d'Arrêt, au prix de Tls. 22.179,10, a fait connaître qu'il lui était impossible de trouver des briques rouges semblables à celles du bâtiment existant.

Dans le cas où l'Administration exigerait impérativement ces briques, les adjudicataires déclarent que le délai de livraison pour les obtenir serait une cause de retard dans l'exécution du contrat et qu'il préférerait dans ces conditions ne pas effectuer ces travaux.

Le Comité propose donc à la Commission Municipale de confisquer le cautionnement de la Maison Nien Tai & C^o et d'approcher l'entrepreneur Poan Yong Foo dont le prix de soumission de Tls. 22,500,00 venait immédiatement après celui de l'adjudicataire actuel.

ARCHITECTURE.—Agrandissement des Postes Joffre & Pottier.—L'augmentation des effectifs de la Police, nécessitée par le développement de la Concession, a amené le Chef de la Garde à demander l'agrandissement des bâtiments destinés au logement du personnel des Postes Joffre & Pottier.

Après avoir pris connaissance des projets soumis, le Comité donne son approbation aux plans présentés et propose la mise en adjudication des bâtiments prévus dès que la Commission Municipale aura voté les crédits nécessaires.

La dépense approximative à prévoir serait :

pour Poste Joffre.....	Tls. 33.000,00
pour Poste Pottier.....	» 20.000,00

C. F. T. E. E.—A)—Borne fontaine, avenue Edouard VII.—Par rapport en date du 22 Octobre, le Directeur Général propose de demander à la Compagnie Française de Tramways la suppression d'une borne fontaine de l'avenue Edouard VII.

Cette borne fontaine, vu sa situation en face de l'Hôtel Kiangnan, ne présente plus aucune utilité.

Le Comité donne son approbation à la proposition du Directeur Général.

B)—Usine des Eaux.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 17 Octobre 1929.

« N^o M-2506/RC

« CENTRALE ELECTRIQUE

« A TONKADOU

« Monsieur le Secrétaire

« de la Commission Provisoire d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à nos lettres 2297 du 27 Mars 1929 et 2334 du 6 Mai 1929, ainsi qu'à votre lettre N^o 141/CFTE du 4 Mai 1929, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous sommes en mesure de « passer dès maintenant à l'exécution des fondations du bâtiment de la Centrale Electrique à l'Usine des « Eaux de Tonkadou.

« Le bâtiment serait prévu pour pouvoir contenir 4 groupes électrogènes à moteurs Diesel à 4 temps « d'une puissance unitaire de 750 CV., mais l'équipement actuel serait limité, comme indiqué dans notre « lettre 2297 précitée, à l'installation de trois de ces groupes.

« Les fondations consisteraient en une semelle unique, en béton armé, supportant les 4 groupes électro- « gènes (les 3 actuels et le 4^e futur) et le bâtiment principal. Les dimensions de cette semelle unique seraient « les suivantes :

« —longueur.....30 m. 38

« —largeur.....10 m. 88

« —épaisseur.....0 m. 75

« Le dessous de la semelle serait placé à 1 m. 60 au-dessous du niveau du sol.

« En raison de la faible résistance du terrain de Tonkadou, nous estimons nécessaire :

« 1^o)—de poser cette semelle sur un quadrillage uniforme de pieux Franki espacés d'environ 1 m. « 80 les uns des autres. La répartition exacte de ces pieux est donnée sur le plan ci-joint ETE. 12.

« 2°)—de consolider le terrain où seraient battus ces pieux par un rideau de palplanches battu à la limite de la semelle, c'est-à-dire le long du rectangle ABCD figuré sur le plan ETE. 12. Ce rideau « serait constitué par des palplanches, à rainure et languette, de 6" d'épaisseur et de 40' de longueur.

« La Centrale Electrique de Tonkadou (bâtiment principal et bâtiment annexe pour les tableaux) serait « construite à l'emplacement indiqué en rouge sur le plan ETB. 307 ci-joint.

« Nous poursuivons actuellement l'étude du bâtiment et comptons pouvoir vous l'adresser d'ici la fin « de l'année, en y joignant une estimation détaillée de la dépense totale prévue.

« Mais, en raison de l'urgence de cette construction, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir « nous donner dès maintenant votre accord de principe sur les fondations envisagées et faire suivre l'exécution des travaux correspondants que nous avons l'intention d'entreprendre incessamment.

« Veuillez agréer etc...

« Le Directeur p. i.,
« Signé : COURTHIAL. »

Le Comité estime qu'un accord de principe pourrait être donné à la Compagnie.

L'Ingénieur Municipal est chargé d'obtenir tous renseignements utiles concernant le nombre des pieux et leur capacité portante par rapport au poids total de la construction.

MATERIEL.—A)—Adjudication de 3 armoires en fer pour le Service des Ateliers.—Lecture est donnée du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 16 Octobre 1929, concernant la fourniture de 3 armoires en fer destinées aux ouvriers du garage municipal.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Pour les 3 armoires

L. PAI KEE	Tls. 525,00
THE KUNG YIE YEH KEE ENGINE WORKS	» 487,50
WAY CHEONG & C ^o Ltd	» 487,50

Le Comité propose à la Commission Municipale de déclarer adjudicataire pour cette fourniture la Maison WAY CHEONG & C^o LTD.

D'autre part, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

B)—*Fourniture de serrurerie.*—Par rapport N^o B. C. 4380 en date du 21 Octobre, l'Ingénieur Municipal fait connaître qu'il a reçu de la Maison P. A. Senet une offre pour un stock d'articles de serrurerie dont le total s'élève à Tls. 5.202,00.

Sur cette quantité de marchandises, le tiers environ peut être utilisé de suite et le solde pourra être employé par les services dans un délai approximatif de 2 ans.

L'examen des différents prix de la place a fait ressortir l'avantage de cette offre tant au point de vue prix qu'au point de vue qualité.

Le Comité transmet à la Commission Municipale pour décision à prendre les offres reçues de la Maison P. A. Senet.

Dans l'intervalle, les services devront faire connaître leurs besoins pour l'année 1930 en articles de serrurerie.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 17 Octobre 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 17 Octobre 1929, à 3 heures de l'après-midi, dans le bureau du Secrétaire, Hôtel Municipal.

« *Etablissements Catégorie "A"*

« *Verrerie.*—Demande de Mr. Tchang Quen Yu pour installation d'une verrerie, 300 rue Galle.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, à l'installation de cette verrerie aux conditions :

a)—que le plafond soit consolidé ;

b)—que l'intéressé observe les règlements municipaux.

« *Établissements Catégorie "B"* »

« *Garages.*—1°)—Demande de Mr. K. T. Tsa pour transfert de la licence du garage "Kwai Lien", 353 « boulevard de Montigny, au nom de "Ningpo Garage C" ».

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert de cette licence sous réserve que le nouveau propriétaire apporte dans ce garage les améliorations suivantes :

« a) —Cimentage du plafond ;

« b) —Construction d'un mur en briques ou autres matériaux résistants au feu et pose d'une porte en « fer pour isoler l'escalier intérieur du garage ;

« c) —Installation d'un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent" et rechargement des « extincteurs vides.

« Les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements devront être observés.

« 2°)—Demande de Mr. Koun Van Qui pour installer un garage sur le lot cadastral 9061, route « Lafayette.

« Après avoir étudié les plans présentés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la « licence demandée à la condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce « genre d'établissements et fasse installer deux robinets de secours contre l'incendie type "Torrent".

« Ce garage sera compris dans la 4^e classe (6 voitures).

« *Atelier de réparations.*—Demande de Mr. A. Hannon pour ouvrir un atelier de réparations d'autos 67, « 69 route J. Frelupt.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'installation de cet atelier de réparations sous réserve de « l'observation des règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Atelier de tissage.*—Demande de Mr. Y. B. Lee pour agrandissement de la filature "Mayar Silk Mill", « 830 rue Brenier de Montmorand.

« Après examen des plans présentés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance du « permis demandé pour l'agrandissement de cette usine.

« *Laboratoire.*—Demande de Mr. Hou Ou Weng pour installer un laboratoire de produits pharmaceu- « tiques, 186 H, rue Bourgeat.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour accorder l'autorisation demandée à la condition que le « propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Blanchisserie.*—Demande de Mr. Tsu Tsang Tsai pour ouverture d'une blanchisserie, 152 rue Chapsal.

« La Commission n'est pas opposée à la délivrance de l'autorisation demandée sous réserve que le « propriétaire observe les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et « patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pâtes alimentaires.*—Zeng Ah Sei, 185 rue du Weikwei—Ling Tseu Wao, 204 route de Siéyès—Sze « Ziang Fah, 158 rue du Marché.

« *Huiles et sauces.*—Gning Kai Wou, 64 rue Sœur Allègre—Zeng Hong Ziang, 75-76 route de Zikawei.

« *Huiles et vins.*—Tchong Tse Yi, 84-86 rue Wagner.

« *Lait.*—Madame E. Issaëff-Jolivet, 1134 avenue Joffre.

« Aucune manipulation du lait ne pourra être faite dans cet établissement qui ne devra vendre que les « produits des laiteries autorisées.

« *Fruiteries.*—Seng Ah Zeng, 80 rue Wagner—Cheo Ziang Seng, 445 rue du Marché—Zeng King, 932 « rue Amiral Bayle.

« *Boulangerie.*—L. Kanto—11, passage 182, route Prentice.

« Le parquet du local où est installé le four devra être cimenté.

« *Confiserie—Pâtisserie.*—F. Mejevoi, 605 A. avenue Joffre.

« Le parquet devra être recouvert de tôle dans la pièce où sera installé le four.

« *Confiserie.*—Tsu San Zeu, 88 rue Wagner.

- « *Oeufs.*—Tai Cheng Peng, 102 rue du Weikwei.
« *Tailleurs.*—Oué Sie Ying, 107 route G. Kahn—Tsu Haing Zi, 207 route Prentice—Wi Sing Dang,
« 459 rue du Marché.
« *Produits alimentaires.*—Zie Vai Seng, 1301 route Lafayette.
« *Salon de coiffure.*—Le Young Tsuen—53, passage 6, avenue du Roi Albert.
« *Cabinet dentaire.*—Ly Kun Shing—286 rue Chapsal.

Établissements Catégorie "C"

« *Imprimerie.*—Demande de Mr. Tchang Yu Keng pour ouverture d'une imprimerie, 32-33, passage 184,
« rue Bourgeat.

« La Commission ne voit aucune difficulté à autoriser l'ouverture de cette imprimerie sous réserve que
« le propriétaire fasse installer un robinet de secours type "Torrent" à l'endroit qui sera désigné par le
« Service d'Incendie.

« *Bar.*—Demande de Mr. Zeng Kee Yong pour installation d'un café-dansant, pour les militaires, au
« rez-de-chaussée de l'immeuble occupé par le "Palais Café", 57-59, avenue Edouard VII.

« Sur avis défavorable du Chef de la Garde, la Commission propose de refuser l'autorisation demandée.

« *Hôtel.*—1^o)—Demande de Mr. Li Weng Kiu pour transfert de la licence de l'Hôtel Kiang Nan, situé
« Nos. 135-137, avenue Edouard VII, au nom de la société "Kiang Nan Ho Kie".

« La Commission n'est pas opposée au transfert de cette licence sous réserve que le nouveau propriétaire
« observe les prescriptions du Service d'Incendie imposées à cet établissement et qui sont les suivantes :

« a)—Faire placer des robinets de secours type "Torrent" dans la cage de l'escalier principal ;

« b)—Le passage situé au sud de l'hôtel devra être dégagé des matériaux qui l'obstruent ;

« c)—L'escalier de secours aboutissant à ce passage devra être dégagé des cuisines volantes qui
« l'encombrent ;

« d)—Supprimer les constructions rudimentaires édifiées sur la terrasse de l'hôtel ;

« e)—Raccorder sur la conduite de la ville la nouvelle et l'ancienne canalisations d'eau d'incendie.

« Le propriétaire devra, en outre, observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établis-
« sements.

« 2^o)—Demande de Mr. Loh Dah Ling pour installation et exploitation d'un hôtel, 15 boulevard des 2
« Républiques.

« Après avoir examiné les plans présentés, la Commission est, en principe, d'accord pour donner
« l'autorisation nécessaire sous réserve que le propriétaire fasse installer au 1^e étage un robinet de secours
« contre l'incendie type "Torrent", et observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établis-
« sements.

« *Monts de piété.*—Sur avis favorable du Chef de la Garde, la Commission est d'accord pour autoriser
« l'ouverture des monts de piété ci-après, sous réserve que les propriétaires observe les règlements muni-
« cipaux concernant ce genre d'établissements :

« S. P. Tsirentschikoff, 496 avenue Joffre dans l'établissement du "Novel Credit Company"—Ming
« Zai Seng—306 route Conty—Hong Pao Zeng, 79 rue de Saïgon—Dein Koei, 47 route de Zikawei.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune
« objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maison de thé.*—Zeng Foh Tchan, 50 route de Zikawei.

« *Restaurants chinois.*—Ko Hain Koei, 109 rue Kahn—Tchion Hain Yuen, 44 route de Zikawei—Tchang
« Pa Dah, 37 quai de France—Chu Veng Yu, 57-59-61 avenue Foch—Lieu Seu Hing, 131 route Père
« Robert—Wao Yuen Seng, 38-40 rue du Père Froc—Zeng Seng Kee, 122 rue Wagner—Tchang Tzang
« Song, 113 rue Wagner—Ou Zai Seng, 82 rue Wagner.

« *Pension de famille.*—Madame S. Nedzelskaya, 239 avenue Foch.

« *Maison de logeurs.*—Zi Yeh Yong, 334 rue Bluntschli.

« Le Secrétaire p. i.

« Signé : G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

- 1°)—No. 370, routes Paul Henri & Lorton, lot cad. 8593.—3 maisons à 2 étages ;
- 2°)— » 371, avenue du Roi Albert int., lot cad. 7136c.—1 résidence à étage avec dépendances ;
- 3°)— » 373, avenue Joffre, lot cad. 226.—1 mur de façade ;
- 4°)— » 374, route Ghisi, lot cad. 13426.—Surélévation d'un garage ;
- 5°)— » 375, route Lafayette, lot cad. 4510.—1 garage et 1 W. C. raccordé sur une fosse septique existante ;
- 6°)— » 376, route Duplex, lot cad. 12013f.—1 porte et 1 loge de portier ;
- 7°)— » 377, route Duplex, lot cad. 12013d.—6 maisons chinoises à étage ;
- 8°)— » 379, rue Bourgeat, lot cad. 8562.—3 maisons chinoises à étage ;
- 9°)— » 380, route Lafayette, lot cad. 9094.—1 loge de gardien ;
- 10°)— » 381, rue Kraetzer, lot cad. 60^e. Transformation de façade ;
- 11°)— » 382, rue Molière, lot cad. 4093.—1 mur de clôture ;
- 12°)— » 368, rue Brenier de Montmorand, lot cad. 3088.—2 additions ; (agrandissement de la filature Mayer Silk Co.)
- 13°)—No. 385, route Hervé de Sièyès, lot cad. 9535-9539A.—1 résidence à étage et surélévation d'un garage existant ;

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—No. 384, avenue du Roi Albert int., lots cad. 8501b, 8506 & 8610.—1 maison semi-européenne, 1 résidence chinoise à 2 étages et 16 maisons chinoises à étage. Le Comité est d'avis, si cela est possible, d'exiger des constructions semi-européennes dans ce quartier ;

2°)—No. 383, route de Zikawei, lot cad. 5119.—2 maisons chinoises sans étage. Exiger des améliorations à cette construction trop rudimentaire.

C)—Communication est donnée d'un dossier présenté par Mr. Krivoss, relatif à l'addition d'un bâtiment à trois étages sur le lot cadastral 10550, avenue Joffre. Les fenêtres qui se trouvent établies aux limites de la propriété voisine ont été prévues en jour de souffrance conformément aux règlements.

Le Comité estime qu'il n'est pas possible de refuser le permis demandé, les règlements municipaux étant respectés.

D)—Après avoir pris connaissance d'un plan et d'une lettre de la Société d'Oxygène & d'Acétylène relatifs à la construction projetée d'un magasin à tubes d'oxygène, route de Zikawei, le Comité donne son accord de principe pour cette construction, les plans définitifs devant être soumis à l'approbation de l'Administration Municipale.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

J. COCHET

Bâtiments Municipaux.—Hôtel Municipal.—A)—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 892 pour installation de secours d'incendie dans l'Hôtel Municipal (Imputation 5—7—1).

B)—Les Services sont chargés d'établir un devis pour la remise en état des façades de l'Hôtel Municipal. Ce devis sera étudié par le Comité des Travaux.

Maison d'Arrêt.—La Commission décide la confiscation du cautionnement provisoire de la Compagnie Nien Tai et déclare l'entrepreneur Poan Yong Foo, adjudicataire des travaux d'agrandissement de la Maison d'Arrêt, au prix de Tls. 22.500,00 et aux conditions du cahier des charges particulier à cette entreprise.

Cette adjudication est, par ailleurs, soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Architecture.—Poste Joffre.—La Commission autorise la mise en adjudication des travaux d'agrandissement du Poste Joffre.

Les crédits nécessaires, Tls. 33.000,00, seront inscrits au Budget Extraordinaire, Chap. 8—Art. 4—Sect. 19 (ainsi créée), par prélèvement d'un montant correspondant au Chap. 11—Art. 2 (Réserve).

Poste Pottier.—La Commission autorise la mise en adjudication des travaux d'agrandissement du Poste Pottier.

Les crédits nécessaires, Tls. 20.000,00, seront inscrits au Budget Extraordinaire, Chap. 8—Art. 4—Sect. 20 (ainsi créée), par prélèvement d'un montant correspondant au Chap. 11—Art. 2 (Réserve).

Matériel.—Fourniture de serrurerie.—La Commission est d'avis d'acheter le stock de serrurerie offert par la Maison Senet, dans la mesure où ce matériel peut être utilisé soit pour l'entretien des bâtiments existants, soit dans les constructions en cours ou celles à prévoir dans le courant de cette année et de l'exercice prochain.

Permis de construire.—La Commission autorise la délivrance du permis de construire sur le lot cad. 10550, les plans étant établis conformément aux règlement municipaux.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 25 Octobre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 644.420,96 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. BORDELONGUE
CHANG SIAU LING
J. COCHET
J. DONNÉ
DOU YO SENG
P. DUPUY
G. LEBOUcq
LO PA HONG
H. J. SHERIDAN
M. SPEELMAN
TCHOU YEN
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 18 Novembre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le dix huit Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOEHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 28 Octobre 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Garde Municipale.—*Personnel.*—La Commission prend connaissance du rapport N° 58/C en date du 8 Novembre du Chef de la Garde, signalant la conduite courageuse de l'agent chinois N° 486 blessé au cours d'une arrestation le 4 Novembre, et celle du détective chinois N° 60, blessé grièvement pendant une opération de police le 2 Novembre.

Le Chef de la Garde demande à la Commission de bien vouloir récompenser ces deux agents en leur attribuant au premier la médaille municipale en bronze avec agrafe, au second la médaille municipale en argent avec agrafe.

La Commission adresse ses vives félicitations aux agents chinois N°s 486 et 60, et décide de leur attribuer la médaille municipale dans les conditions proposées par le Chef de la Garde.

Fournitures.—La Commission prend connaissance du procès-verbal du bureau d'ouverture des soumissions du 23 Octobre pour la fourniture à la Garde Municipale de :

	300 mètres	Drap national	—	largeur 1 m.	40
3.000	»	Serge bleue	--	»	»
1.500	»	Serge molleton	--	»	»
1.000	»	Toile kaki	--	»	0 m. 75

Après avoir pris l'avis du Chef de la Garde, la Commission décide de déclarer adjudicataires :

1°—la Maison U. Pila pour : 3.000 mètres de serge bleue d'été, largeur 140, prix par mètre : Tls. 2,99, conforme en couleur et qualité à l'échantillon déposé et aux conditions énoncées par cette Maison dans sa lettre du 23 Octobre 1929;

2°—la Maison Guilly Frères pour :

300 mètres	de drap national,	largeur 140,	prix par mètre : Tls. 7,50,
1.500 mètres	de serge molleton,	largeur 140,	prix par mètre : Tls. 5,72,
1.000 mètres	de toile kaki,	largeur 0,71,	prix mètre Tls. 0,81.

Le tout conforme en couleur et qualité aux échantillons déposés et aux conditions énoncées par cette Maison dans sa lettre du 23 Octobre 1929.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

Salle des fêtes.—a)—Lecture est donnée d'une lettre de M^{me} Gay-Cuming demandant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes de la Municipalité les 27 et 30 Décembre et 1^{er} Janvier en matinées et les 28 Décembre et 2 et 4 Janvier en soirées pour donner des représentations en faveur d'œuvres de charité russe et anglaise.

La Commission décide d'accueillir favorablement la requête de M^{me} Gay-Cuming.

b)—Par rapport du 13 Novembre, le Directeur du Collège propose d'autoriser le Comité de l'Association des parents Russes du Collège à se servir, comme précédemment, de la salle des fêtes municipale pour organiser un bal d'enfants le 8 Décembre prochain.

Les recettes de ce bal sont destinées à alimenter la caisse de l'Association dont le rôle est de plus en plus apprécié.

La Commission décide de faire droit à la demande du Directeur du Collège.

Redevances.—*C. F. T. E. E.*—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 3^e trimestre 1929 se sont élevées respectivement à Tls. 242.647,73, Tls. 53.642,16 et Tls. 272.284,89.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 12.132,38, Tls. 3.664,36 et Tls. 13.614,24.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité du Greater Shanghai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 722,88, soit 6% de Tls. 12.048, 13. (Imputation : Titre 3, Chap. 8, Art. 13).

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 3^e trimestre 1929 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 4.086,30.

Règlements Municipaux.—a)—La Commission décide d'apporter les additions suivantes au règlement sur la circulation :

Additif à l'Article 18 :—« Tout véhicule sortant, soit d'un passage privé, soit d'un garage, soit d'une « résidence riveraine pour aborder une voie publique, doit traverser le trottoir à l'allure d'un homme au « pas et doit, pour s'engager sur la voie publique, choisir le moment où il ne gênera pas la circulation en « laissant la priorité de passage aux véhicules circulant déjà sur cette voie. »

Additif à l'Article 36 :—« L'usage des appareils avertisseurs doit être judicieux et il est interdit de s'en « servir inutilement et abusivement. »

b)—Les manquements au règlement sur la circulation étant dûs, dans le plus grand nombre de cas, au fait que les chauffeurs et conducteurs de véhicules ne connaissent pas les dispositions du règlement, la Commission charge le Service Municipal de Perception de remettre, au début de chaque année, en même temps que la licence, un exemplaire du règlement sur la circulation.

c)—La Commission demande que le règlement concernant le dépassement des voitures dans la rue du Consulat soit rappelé au public.

Publicité.—Au cours de sa séance du 28 Octobre 1929, la Commission avait pris connaissance d'une lettre de la "China Automatic Advertising Co., Ltd." demandant l'autorisation de faire de la publicité ambulante sur la Concession Française.

La Commission, regrette de ne pas pouvoir donner suite favorable à la demande de la "China Automatic Advertising Co., Ltd."

Propriétés municipales.—Communication est donnée à la Commission de la lettre du 30 Octobre 1929, adressée par la Standard Oil Co., of New York à l'Administration Municipale concernant la location de la propriété municipale constituée par le carrefour Ghisi—Pichon.

La Standard Oil Co., of New York n'ayant pas l'intention pour le moment d'ériger la station de ravitaillement automobile prévue tout d'abord, demande à conserver l'option de l'Administration Municipale pendant une année.

La Commission donne son accord de principe à cette requête. Toutefois, si entre temps des offres étaient faites par une Compagnie similaire, elles seraient transmises à la Standard Oil Co., of New York qui devrait alors ou ériger la station projetée ou abandonner l'option accordée.

Collège Ste. Jeanne d'Arc.—Le Frère Provincial des Maristes fait savoir à la Commission Municipale par lettre du 28 Septembre 1929, que le Collège Ste. Jeanne d'Arc a été transféré route Doumer, sur un terrain de 11 mows, où un immeuble a été aménagé dans les meilleures conditions. L'établissement ne laissant maintenant rien à désirer sous tous les rapports, le Frère Provincial demande à la Commission Municipale de bien vouloir rétablir la subvention annuelle de 3.000 taëls allouée jusqu'en 1927.

Etant donné que les raisons qui avaient motivé la réduction de la subvention au Collège Ste. Jeanne d'Arc n'existent plus, la Commission décide en principe de rétablir en 1930 la subvention allouée primitivement.

Une décision définitive sera prise lors de l'examen du Budget de l'exercice prochain.

Comité des Travaux.—I)—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le trente Octobre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

MARCHÉ MEUGNIOT.—Par rapport en date du 30 Octobre 1929, l'Ingénieur Municipal transmet un devis N° 1999/A du Service d'Architecture établi selon la demande du Directeur Général pour la construction d'un abri provisoire devant occuper toute la surface du terre-plein situé en face de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, boulevard de Montigny.

Cette construction provisoire en charpente en sapin et couverture en nattes doubles servirait à abriter le marché public pendant les travaux de démolition et de reconstruction du marché de la place Meugniot.

La dépense à prévoir serait de Tls. 878,60 et le Comité recommande l'ouverture du crédit nécessaire, Budget Extraordinaire, Imputation: 8, 4, 16.

ÉLECTRICITÉ & EAUX.—Le Comité donne son approbation au devis N° 4394 présenté par l'Ingénieur Municipal pour l'installation de 8 foyers d'éclairage de 75 watts, route G. Kahn, entre la route Lafayette et la route Rémi, Imputation: 6, 8, 5, 7 (éclairage voies nouvelles).

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

- 1°)—No. 127, rue Ratard, lot cad. 8098.—8 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;
- 2°)—No. 318, rue du Père Froc, lot cad. 1569.—3 maisons chinoises à étage et 1 chambre sur passage ;
- 3°)—No. 372, route Charles Culty, lot cad. 14037A.—1 résidence avec garage à étage ;
- 4°)—No. 378, avenue Joffre, lot cad. 9042A.—6 magasins avec habitation, 4 maisons semi-européennes et 1 chambre sur passage ;
- 5°)—No. 386 route H. de Sièyès, lot cad. 9566.—7 maisons semi-européennes ;
- 6°)—No. 387, route Voyron, lot cad. 4172.—50 maisons à 2 étages et 4 chambres sur passage ;
- 7°)—No. 390, route de Zikawei int., lot cad. 3076.—14 maisons à étage ;
- 8°)—No. 391, rue des Pères, lot cad. 188.—1 dépendance à étage ;
- 9°)—No. 393, route Winling & avenue Pétain, lot cad. 13678.—13 maisons à 2 étages ;
- 10°)—No. 395, routes Père Robert & de Zikawei, lot cad. 5136.—7 maisons à 2 étages et modification aux plans soumis (1 étage au lieu d'un attique).

B)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

No. 392, route Delastre, lot cad. 9845c.—2 magasins à étage. Construction rudimentaire à améliorer.

La séance est levée à 5 heures 45.

Signé: F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET

Marché Meugniot.—La Commission autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 878,60 (Budget Extraordinaire—Imputation: 8—4—16) pour la construction d'un abri provisoire en face de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise destiné à servir de marché pendant le temps de la construction du Marché Meugniot.

Electricité et Eaux.—La Commission autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 280 pour l'installation de 8 foyers d'éclairage de 75 watts, route G. Kahn, entre la route Lafayette et la route Rémi, Imputation: 6, 8, 5, 7 (éclairage voies nouvelles).

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

II)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le treize Novembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—*Carrefour Edouard VII—Thibet road—Montigny.*—Par rapport N° B. C. 4433 en date du 5 Novembre 1929, l'Ingénieur municipal transmet au Directeur Général les offres du S. M. C. pour rehausser de 10" le niveau du carrefour Edouard VII—Thibet road—Montigny qui devient un véritable lac par temps de pluie.

Cette amélioration est la conséquence des travaux d'aménagement d'une piste pour la circulation automobile sur l'avenue Edouard VII.

En raison des difficultés que présente ce travail au point de vue de la circulation, le S. M. C. propose que ces modifications soient entreprises par un seul exécutant et demande si la Commission Municipale serait disposée à supporter la dépense qui lui incombe pour la partie dont elle doit assurer l'entretien, soit pour une surface de 102 fangs, Tls. 3.774,00.

Le Comité donne son approbation à ce rapport et propose l'ouverture des crédits nécessaires au budget extraordinaire, imputation : 8—3—6.

ARCHITECTURE.—*a) Poste de Police Pétain.*—Par rapport N° B. C. 4429 en date du 2 Novembre 1929, l'Ingénieur municipal rend compte au Directeur Général que l'entreprise Nien Tai & C°, adjudicataire des travaux du Poste de Police Pétain au prix de Tls. 12,577,60, a fait connaître par sa lettre du 30 Octobre 1929 qu'elle n'était pas en mesure d'assurer l'exécution du contrat.

Le Comité propose à la Commission Municipale de confisquer le cautionnement de la Société Nien Tai & C°, soit Tls. 200,00, et d'approcher l'entrepreneur Poan Young Foo dont le prix de soumission de Tls. 15.500,00 venait après celui de l'adjudicataire actuel.

b) Construction de 2 hangars au sud de la Caserne Pétain.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive en date du 29 Octobre 1929 pour les travaux ci-dessus (Entreprise Sing Ling Kee).

ECURIES MUNICIPALES.—*Demande de crédit supplémentaire pour nourriture des chevaux.*—Après avoir pris connaissance du rapport justificatif de l'Ingénieur Municipal en date du 12 Novembre 1929, le Comité recommande à la Commission Municipale le vote d'un crédit supplémentaire de Tls. 2.000,00 (Imputation : 5—3—3—1).

ASSAINISSEMENT & BORNES FONTAINES.—*a) Suppression de bornes fontaines.*—Par rapport N° B. C. 4426 en date du 31 Octobre 1929, l'Ingénieur municipal propose au Directeur Général de demander à la C. F. T. E. E. de supprimer les bornes fontaines N°s 4, 9, 11, 27, 53 situées boulevard des Deux Républiques, ainsi que les bornes N°s 12, 19, 29, 33, 42 situées en divers points de la Concession.

Les cinq premières bornes alimentent principalement les riverains habitant à l'extérieur de la Concession et la faible consommation des cinq autres indique que la population environnante possède l'eau à domicile.

Le Comité donne son accord à ces propositions.

b) Comblement de mares et pose de bornes fontaines.—Le Comité prend connaissance du rapport de l'Ingénieur municipal N° B.C. 4378 du 19 Octobre 1929, transmettant au Directeur Général les documents établis en prévision de la prochaine campagne d'hiver pour le comblement des mares avec des ordures ménagères, savoir :

1°)—Un relevé des mares restant à combler ;

2°)—Une carte des emplacements des mares ;

3°)—Un état des bornes fontaines à poser.

Afin que les paysans ne soient pas privés d'eau, il serait indispensable que la pose des bornes fontaines nécessaires ait lieu avant le commencement des travaux de comblement des mares.

Le Comité approuve l'ensemble du projet présenté par le Directeur Général et propose de demander à la C. F. T. E. E. la pose de neuf bornes aux endroits ci-après :

1)—Route Lorton, à 25 m. N. E. de Bourgeat (face N° 45) ;

2)—Route Rémi, à 150 m. S. E. de la route Delastre ;

3)—Route Delastre, à 94 m. S. E. de la route Frelupt ;

4)—Route Magy, à 109 m. N. O. de la route Boissezon (face N° 308) ;

5)—Route de Boissezon, trottoir sud, face N° 230 ;

- 6) — Route Lorioz, à 52 m. N. O. de la route Fergusson ;
 7) — Route Winling, carrefour Winling-Magniny, angle N. O. ;
 8) — Route Dufour ;
 9) — Route de Zikawei, à 5 m. à l'ouest d'une borne C. M. F. portant indication 4 miles 5 entre les routes Bridou & Winling.

ADJUDICATIONS. — Le Comité prend connaissance du procès-verbal du bureau qui s'est réuni le 23 Octobre 1929 pour recevoir les soumissions concernant :

a) — *Les travaux de construction d'un groupe de bâtiments à destination d'infirmerie, route Delastre, et d'un bâtiment à usage de garage et d'écuries au Poste Central de Police, route Stanislas Chevalier.*

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

	<i>Infirmerie</i>	<i>Garage & Ecuries</i>
Zi Zeng Tai.....	Tls. 55.722,132	Tls. 13.763,75
Shing Sing Kee.....	» 54.000,00	» 7.500,00
Poan Young Foo.....	» 49.850,00	» 9.650,00
Sing Yuen Kee.....	» 48.000,00	» 12.000,00
Sing Ling Kee.....	» 47.900,00	» 11.000,00
Wu Chien Kee.....	» 46.502,00	» 6.525,00
Hong Kee.....	» —	» 11.414,00

Le Comité prend connaissance des rapports de l'Ingénieur Municipal Nos. 1211 (1^e partie) et 1210 du 9 Novembre 1929 relatifs à cette adjudication, et aux références que présentent les deux soumissionnaires, Wu Chien Kee & Sing Ling Kee, ayant fait les prix les plus bas.

L'entreprise Wu Chien Kee a offert de déposer, en plus du cautionnement définitif, une garantie en espèces égale à 10 % du montant de la soumission, soit Tls. 5.302,70.

Tenant compte de cette garantie, le Comité propose de déclarer l'entrepreneur Wu Chien Kee adjudicataire pour les travaux ci-dessus au prix global de Tls. 53.027,00 et aux conditions du cahier des charges particulier à cette adjudication.

Par ailleurs, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

b) — *Les installations de chauffage et d'appareils sanitaires de l'Infirmerie Municipale.*

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Eastern Engineering Works Ltd.....	Tls. 12.110,00	
Cie Française d'Installations Électriques.....	» 13.786,64	
Plumbing Supply C ^o	} G. \$ 6.489,35	plus
	} Tls. 9.747,85	
A. Quoika, Mech. Engineer.....	» 14.600,00	
Gordon & C ^o Ltd.....	» 10.337,00	

Conformément au rapport N° 1211 (2^e partie) de l'Ingénieur Municipal, le Comité estime qu'il n'est pas possible de prendre une décision en connaissance de cause, les renseignements techniques fournis par les différents soumissionnaires étant tout à fait insuffisants.

Les indications demandées au cahier des charges relatif à ces installations devront être préalablement complétées et de nouvelles propositions seront présentées par l'Ingénieur Municipal.

DISTRIBUTEURS D'ESSENCE. — Le Comité suggère que l'exactitude de ces appareils de mesure soit vérifiée par le Service du Trafic.

PERMIS DE CONSTRUIRE. — Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

- 1^o) — No. 365, rue Bourgeat, lot cad. 8071. — 12 maisons chinoises à 2 étages ;
 2^o) — No. 399, rue Hennequin, lot cad. 1603B. — 1 résidence chinoise à étage et attique et 8 maisons chinoises à étage ;

- 3°)—No. 400, avenue du Roi Albert, lot cad. 9052.—8 maisons jumelées à étage ;
4°)—No. 401, route Victor Emmanuel III, lot cad. 7193A.—3 garages ;
5°)—No. 403, route Père Dugout, lot cad. 2687.—1 école ;
6°)—No. 404, route Père Robert int., lot cad. 4524.—1 bâtiment annexe ;
7°)—No. 405, boulevard de Montigny & avenue Joffre, lot cad. 235.—3 magasins à 2 étages ;
8°)—No. 408, avenue du Roi Albert, lot cad. 6054.—28 maisons européennes ;
9°)—No. 407, avenue du Roi Albert int., (Kelmescott garden 2 & 3), lot cad. 8611.—2 garages ;
10°)—No. 389, route Hervé de Siègès int., lot cad. 9215.—20 maisons chinoises à étage ;
11°)—No. 396, rue Dolfus, lot cad. 4037.—1 résidence à 2 étages ;
12°)—No. 397, route Dupleix, lot cad. 12101.—1 mur de clôture et 1 porte cochère ;
13°)—No. 398, rue Lafayette lot cad. 2121.—8 maisons à 2 étages et 1 chambre sur passage ;
14°)—No. 402, rue Bourgeat, lot cad. 3524A.—Modification de façade ;
15°)—No. 406, rue Hué, lot cad. 131.—1 mur parefeu et transformation de 3 maisons chinoises en une seule résidence.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET

Voirie.—*Carrefour Edouard VII, Thibet Road, Montigny.*—La Commission autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 3.744,00 (Budget Extraordinaire, imputation : 8—3—6) pour rehaussement de 10" du carrefour Edouard VII—Thibet Road—Montigny.

Architecture.—*Poste de Police Pétain.*—La Commission Municipale décide de confisquer le cautionnement provisoire de la Société Nien Tai & C^o., Tls. 200, adjudicataire des travaux du Poste de Police Pétain et qui a fait connaître qu'elle n'était pas en mesure d'assurer l'exécution du contrat.

En lieu et place, la Commission déclare adjudicataire le Sieur Poan Young Foo pour le prix de Tls. 15.500,00.

Cette adjudication est, d'autre part, soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Ecuries Municipales.—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 2.000,00 (Imputation : 5—3—1) pour nourriture des chevaux.

Adjudications.—La Commission déclare adjudicataire l'entrepreneur Wu Chien Kee pour les travaux de construction d'un groupe de bâtiments à destination d'infirmerie, route Delastre, et d'un bâtiment à usage de garage et d'écuries au Poste Central de Police, route Stanislas Chevalier, aux prix suivants :

Infirmerie	Tls. 46.502,00
Garage et écuries	» 6.525,00.

et aux conditions du cahier des charges particulier à cette adjudication.

Par ailleurs, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Cet adjudicataire devra verser, en plus du cautionnement définitif, une garantie égale à 10% du montant de sa soumission, soit Tls. 5.302,70.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Budget 1930.—La Commission fixe ainsi que suit la composition du Comité du budget pour l'examen du projet de budget pour 1930.

a)—MM. les Membres du Comité des Finances :

Mr. LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE
MM. J. DONNE
P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
LO PA HONG
M. SPEELMAN
E. S. WILKINSON

b)—un délégué du Comité des Travaux : Mr. F. SCHWYZER

c)—un délégué du Comité des Ecoles : Mr. TCHOU YEN

d)—un délégué du Comité d'Hygiène : Mr. L. LION

Situation financière. — La situation financière arrêtée au 15 Novembre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 549.449,97, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
CHANG SIAO LING
J. COCHET
J. DONNÉ
DOU YO SENG
P. DUPUY
G. LEBOUQC
L. LION
LO PA HONG
TCHOU YEN

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 2 Décembre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le deux Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOEHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 18 Novembre 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Personnel.—*Décès.*—La Commission apprend avec le plus grand regret la mort de Mr. Clairret, Commis-Comptable, survenue le 24 Novembre 1929, et adresse à sa famille l'expression de sa profonde sympathie.

La liquidation du compte de Mr. Clairret à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'Art. 17 des statuts.

Salle des Fêtes.—*a)*—Lecture est donnée d'une lettre de la Société des Amateurs Dramatiques Russes demandant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes de la Municipalité le 7 Décembre pour y organiser un spectacle dramatique, dont le bénéfice sera employé pour aider les réfugiés russes de la "Région des Trois Rivières".

La Commission décide d'accueillir favorablement la requête de la Société des Amateurs Dramatiques Russes.

b)—Par lettre du 30 Novembre le Cercle Français demande l'utilisation de la salle des fêtes en vue d'organiser un bal le Samedi 14 Décembre.

La Commission décide d'accueillir favorablement la requête du Cercle Français.

Publicité.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 1^{er} Octobre 1929 de MM. W. I. Zimmerman & C^o. demandant l'autorisation d'installer un nouveau mode de publicité lumineuse sur le sol des voies publiques de la Concession Française.

Après échange de vues et suivant avis des Services municipaux, la Commission regrette de ne pouvoir faire droit à la demande de MM. W. I. Zimmerman & C^o.

Règlements Municipaux.—*a)*—*Règlement sur les auto-camions privés et de louage.*—La Commission décide de requérir le versement d'une garantie par les propriétaires des auto-camions privés et de louage.

En conséquence, l'Article 1 du règlement sur les autos-camions privés et de louage est modifié comme ci-après :

« Addition Art. 1—Le coût de la licence, valable pour la Concession Française seulement, est payable « trimestriellement et d'avance.

« L'Administration Municipale pourra exiger le versement d'une somme de Tls. 50 à Tls. 200 en « garantie du paiement des licences, dans les conditions suivantes :

« 1 véhicule	Tls. 50
« 2 »	» 75
« 3 ou 4 véhicules.....	» 100
« 5 véhicules.....	» 150
« au-dessus de 5 véhicules	» 200 »

b)—*Règlement sur les monts de piété.*—La Commission décide de supprimer l'Article 7 du règlement sur les Monts de piété.

c)—*Règlement sur les établissements classés.*—La Commission décide de faire l'addition suivante au règlement sur les établissements classés :

« Les écoles de chauffeurs et mécaniciens sont ajoutées à l'annexe 2 de l'Ordonnance Consulaire N^o. 115 « en date du 28 Août 1928, donnant la nomenclature des établissements classés, catégorie "B". »

Comité des Travaux.—I)—Communication est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—*Chemin Municipal No. 29.*—Au cours de sa séance du 25 Juin 1928, la Commission Municipale avait décidé l'ouverture d'un chemin municipal de 4 mètres débouchant sur la rue Brenier de Montmorand et desservant les lots cadastraux 2102, 2103, 2104 & 2100b, sous réserve que les propriétaires des lots cadastraux 2102, 2103 & 2104 s'engagent à céder gratuitement le terrain nécessaire à la voie publique et prennent à leur charge les frais d'expropriation afférents aux lots cadastraux 2096 (F. C. 2845) et 2101.

Par lettre en date du 29 Octobre 1929, la Société Foncière & Immobilière de Chine qui a fait construire sur le lot cadastral 2096 une cité chinoise avec entrée sur le passage demande que les travaux de mise en viabilité du chemin municipal N° 29 soient entrepris sans retard.

Dans ce cas, un groupe de maisons chinoises situées sur le lot cadastral 2101 serait à démolir et l'indemnité à payer s'élèverait à Tls. 700,00 environ.

Considérant que les chemins municipaux sont créés dans l'intérêt des propriétaires fonciers pour permettre l'utilisation des terrains et tenant compte de la plus value apportée à leurs propriétés du fait de l'ouverture de ces chemins, le Comité propose que l'indemnité de démolition soit à la charge des intéressés.

Cette solution serait d'ailleurs conforme à la ligne de conduite suivie par l'Administration Municipale qui s'est efforcée d'encourager les initiatives privées susceptibles de faciliter la mise en valeur du territoire de la Concession Française en autorisant l'ouverture de nombreux chemins publics à la seule condition qu'elle n'en supporte pas les frais.

Toutefois, dans ce cas particulier, la démolition de vieilles maisons chinoises devant améliorer les conditions de salubrité et contribuer à l'assainissement du quartier, le Comité estime que l'Administration Municipale pourrait participer dans une certaine mesure à une dépense qui serait en somme profitable à l'intérêt général.

ATELIERS MUNICIPAUX.—*Camion neuf "Somua".*—Par bulletin de communication N° 4464 du 15 Novembre 1929, l'Ingénieur Municipal transmet au Directeur Général le rapport de l'Ingénieur Mécanicien concernant le camion neuf "Somua" N° 28 qui vient d'être livré à l'Administration Municipale.

Le Comité constate qu'il a été tenu compte des modifications demandées au cahier des charges, sauf pour la direction qui est placée à gauche au lieu d'être à droite.

Les essais ayant été satisfaisants, le Comité propose de procéder à la réception définitive de ce camion.

APPEL D'OFFRES.—*Tampons de puisard.*—Communication est donnée du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour la fourniture de 30 tampons de puisard, grand modèle (2 pièces : siège & couvercle).

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Kien Cheong Engineering & Iron Works.....	Tls.	0,053	la lb.
Livraison : 3 pièces par jour.			
Way Cheong & C° Ltd.....	Tls.	31,00	la pièce
The Kung Yie Yeh Kee Engine Work.....	»	0,0545	la lb.
	»	38,00	la pièce
Société Franco-Chinoise de Constructions Métalliques & Mécaniques	»	0,07	la livre
L. Pai Kee.....	»	4,45	les 100 lbs.
Wang Yung Kee	»	0,043	la lb.

Pour une quantité d'environ 21.000 lbs., les trois offres les plus avantageuses sont les suivantes :

Wang Yung Kee.....	Tls.	903,00
Way Cheong & C° Ltd	»	930,00
L. Pai Kee	»	934,50

Le Comité propose de déclarer le fondeur L. Pai Kee adjudicataire pour cette fourniture au prix de Tls. 4,45 les 100 lbs. et aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.— Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des Etablissements Classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 14 Novembre 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 14 Novembre 1929, à 3 heures de l'après-midi, dans le bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« **Établissements Catégorie "B"**

« *Stations de ravitaillement pour automobiles.*—1°)—Demande de "The Asiatic Petroleum C° (North China) Ltd" pour construction et exploitation d'une station de ravitaillement pour automobiles avec distributeurs automatiques d'essence sur le lot cadastral 5650B, à l'angle avenue Foch, route Cardinal Mercier.

« Après avoir étudié les plans présentés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance du permis et de la licence nécessaires pour la construction et l'exploitation de cette station, à la condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant les distributeurs d'essence.

« 2°)—Demande de "The Asiatic Petroleum C° (North China) Ltd" pour construction et exploitation d'une station de ravitaillement pour automobiles avec distributeurs automatiques d'essence sur le lot cad. 6529, à l'angle routes Père Robert—Lafayette.

« Après avoir examiné les plans présentés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, est d'accord pour autoriser la délivrance du permis et de la licence nécessaires pour la construction et l'exploitation de cette station à la condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant les distributeurs automatiques d'essence.

« *Garage.*—Demande de la société "Weeks Garage C°" pour aménagement et exploitation d'un garage, Nos. 49 & 51, avenue Edouard VII.

« Après étude des plans présentés, la Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer les patente et licence nécessaires pour exploiter ce garage à la condition toutefois que le propriétaire y fasse installer :

« a)—un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent",

« b)—4 extincteurs chimiques,

« et observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« Ce garage sera compris dans la 3^e classe (10 voitures).

« *Atelier de réparations d'automobiles.*—Demande de Mr. Tai Ah Chang pour l'exploitation d'un atelier de réparations d'automobiles, N° 121 rue Bourgeat.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des licence et patente nécessaires pour exploiter cet atelier à la condition que le propriétaire isole l'escalier intérieur de l'atelier par la construction d'un mur et l'aménagement d'une porte en matériaux incombustibles.

« En outre, il devra observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Ateliers de tissage.*—1°)—Demande de la Société "Tai Ho" pour l'exploitation d'un atelier de tissage, Nos. 16 & 17, passage 10, route Rémi.

« Des rapports des services, il ressort que cet atelier est installé dans des conditions déplorable au 1^{er} étage de deux vieilles maisons.

« La Commission propose de refuser purement et simplement la patente sollicitée, cet établissement constituant une cause d'inconfort et un danger pour les voisins.

« Toute nouvelle demande ne pourra être examinée si elle ne prévoit des travaux de consolidation du bâtiment.

« 2°)—Demande de Mr. Seng Cha Yu pour l'exploitation d'un atelier de tissage, N^o. 13, cité Ting Shing
« Ly, route Père Dugout.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance de la patente demandée à la condition que le
« propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements et fasse installer un
« robinet de secours, type "Torrent", à l'emplacement qui sera désigné par le service d'Incendie.

« 3°)—Demande de Mr. Tong King Song pour l'exploitation d'un atelier de tissage, N^o 28, passage 10,
« route Rémi.

« La Commission n'est pas opposée, en principe, à ce qu'une patente soit accordée au propriétaire de
« cet atelier, mais sous les réserves suivantes :—

« a)—Un escalier de secours devra être construit pour permettre une évacuation rapide en cas de
« sinistre ;

« b)—Tout travail de nuit devra cesser après 10 heures du soir ;

« c)—Deux robinets de secours contre l'incendie, type "Torrent" devront être installés dans l'atelier ;

« d)—Les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements devront être observés.

« 4°)—Demande de Mr. Wang Tse Zing pour exploiter un atelier de tissage, N^o 100, passage 125, rue
« du Marché.

« La Commission est, en principe, d'accord pour donner l'autorisation nécessaire à la condition que le
« propriétaire fasse construire un escalier de dégagement faisant communiquer la cour au 1^{er} étage et
« installer un robinet de secours contre l'incendie, type "Torrent", au rez de chaussée, près de la cuisine.

« En outre, il devra observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Fabrique de bonneterie.*—Demande de Mr. Tze Seng Lee pour l'exploitation d'une fabrique de bonne-
« terie, N^{os}. 5 & 6, passage 400, route Conty.

« La Commission ne voit aucun inconvénient à accorder l'autorisation sollicitée, toutefois, le propriétaire
« devra faire construire un deuxième escalier de dégagement et installer un robinet de secours contre
« l'incendie, type "Torrent", à l'emplacement qui sera désigné par le service d'Incendie.

« En outre, les règlements municipaux devront être observés.

« *Fabrique de bas.*—Demande de Mr. Seng Tse Seng pour exploiter une fabrique de bas, N^o 2, passage
« 455, route Conty.

« La Commission émet un avis favorable pour la délivrance d'une patente à cette fabrique, à la
« condition que le propriétaire observe les prescriptions suivantes :—

« a)—Dégager la porte actuellement condamnée pour servir de sortie de secours en cas de sinistre :

« b)—Installer un robinet de secours contre l'incendie, type "Torrent" ;

« c)—Observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Atelier de charpentier.*—Demande de Mr. Wha Sing pour installer, sous abri en nattes, un atelier de
« charpente sur les lots cadastraux 7108 A. B. C. D., route Victor Emmanuel III.

« Cet atelier sera certainement une cause d'inconvénients pour les voisins. Toutefois, il y a lieu
« de considérer qu'il s'agit d'une installation provisoire pour alimenter un chantier de construction, la
« Commission est donc d'avis d'accorder un permis provisoire pour une durée de 4 mois, étant entendu
« que le travail de nuit est interdit.

« *Fabrique de boîtes en carton.*—Demande Mr. Ly Lai Shing pour exploiter une fabrique de boîtes en
« carton, N^o 33, passage 6, avenue du Roi Albert.

« La Commission estime qu'il y a lieu de délivrer une patente à cet atelier de peu d'importance à
« condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Teinturerie-dégraissage.*—Demande de Mr. Houang Lai Zeng pour aménagement et exploitation d'un
« atelier de teinture et de dégraissage, N^{os}. 123 & 125, rue Marco Polo.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance d'une patente à cette teinturerie installée
« dans de bonnes conditions, sous réserve que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant
« ce genre d'établissements.

« *Blanchisseries.*—1°)—Demande de Mr. Yu Zai King pour exploiter une blanchisserie, N° 536 rue Bourgeat.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée à condition que le propriétaire apporte les améliorations suivantes :—

« a)—Brancher de façon convenable le tuyau du fourneau sur la gaine de fumée existante ;

« b)—Aménager un petit abri spécial pour l'emmagasinage du charbon.

« Il devra, en outre, observer les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« 2°)—Demande de Mr. Tseu Se Feng pour exploiter une blanchisserie, N° 219 route Lafayette.

« La Commission estime que la patente peut être délivrée à ce petit établissement n'occupant qu'un compartiment pour le nettoyage à sec des tissus.

« Le propriétaire devra observer les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« 3°)—Demande de Mr. Wang Tchang Tsing pour l'exploitation d'une blanchisserie, N° 3 rue Bourgeat.

« La Commission est d'avis d'accorder la patente demandée à ce petit établissement installé dans de bonnes conditions.

« Le propriétaire devra observer les règlements municipaux concernant les blanchisseries.

« *Puits artésiens.*—1°)—Demande de Mr. Wang King Kie pour forer un puits artésien sur le lot cadastral 442, rue Vouillemont.

« Le demandeur devra verser la somme de \$ 50,00, montant des frais d'analyse obligatoire de l'eau du puits au moment de la délivrance du permis.

« 2°)—Demande de la Société Foncière & Immobilière de Chine pour forer un puits artésien, angle routes Ghisi-Frelupt.

« Autorisation à accorder, les frais d'analyse d'eau ayant été payés en même temps que le coût du permis.

« 3°)—Demande de la Société Foncière & Immobilière de Chine pour forer un puits artésien, angle avenue Dubail, rue du Père Froc.

« Autorisation à accorder, les frais d'analyse d'eau ayant été payés en même temps que le coût du permis.

« *Four de boulangerie.*—Demande de Mr. Christopher Dimitriades pour construire un four de boulangerie au N° 75 rue du Consulat.

« La Commission est d'accord pour accorder le permis demandé à la condition que le demandeur observe strictement les prescriptions des services municipaux, ainsi que les règlements.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Pharmacies chinoises.*—Zie Ling Yao, 39/40 route de Zikawei—Wang Seng Fou, 117, 119, 121, route G. Kahn.

« *Produits alimentaires.*—Loh San Ou, 186 rue Brenier de Montmorand—Woa Ayi Tsang, 544 rue Bourgeat.

« *Commerce de sucre.*—Wang Tsong K'ang, 3, passage 39, quai de France

« *Sauces et huiles.*—Yang Shi Mai, 160 rue Hennequin

« *Vins et spiritueux.*—Zie Tsung Seng, 538 rue Bourgeat

« *Vins.*—Seng Sieu Ling, 23 avenue Dubail

« *Fruiteries.*—Chu Yuen, 352 avenue Joffre—Kwai Ya Tsai, 58 route Rémi—Ou Bei Te, 118 rue Wagner

« *Boucheries.*—Ly Loh Ping, 113 route G. Kahn, sous la réserve que le demandeur fasse cimenter les soubassements de son magasin sur une hauteur de 5 pieds.

« Kou Tse Yin, 242/244 rue du Weikwé, sous la réserve que le demandeur fasse cimenter les soubassements de son magasin sur une hauteur de 5 pieds.

« Yang Mo Heng, 1199 route Lafayette—Yong King Kung, 20 marché de l'Est—Zeng Ah Woo, 93
« marché de l'Est.

« *Pâtes alimentaires.*—Tchang Hœi, 325 route Conty

« *Confiseries.*—Lo Zai Tsa, 6, passage 142, rue du Marché—Wang Ah King, 341 route Conty—Liou
« Shie Ngou, 78 route de Zikawei

« *Cardage de coton.*—Hai Ding Yang, 111 route G. Kahn

« *Salons de coiffure.*—Gni Tsun Ou, 82 rue Wagner—Zeng Yu Zeu, 542 rue Bourgeat

« *Tailleurs.*—Wo Tse Meu, 189 rue Lagrené—Tos Lie Tsu, 4, passage 540, rue Bourgeat

Établissements Catégorie "C"

« *Hôtels.*—1°)—Demande de Mr. Kao Lei Seng pour aménagement et exploitation d'un hôtel, N° 10,
« passage 401, avenue Edouard VII.

« Sur avis favorable des services intéressés la Commission est, en principe, d'accord pour autoriser
« l'installation de cet hôtel sous les réserves suivantes :

« a)—Un 2^e escalier de dégagement devra être construit en matériaux résistants au feu ;

« b)—Toutes les chambres obscures devront être suffisamment aérées, tout au moins par des ouvertures
« pratiquées dans le couloir ;

« c)—3 robinets de secours contre l'incendie, type "Torrent", devront être installés aux endroits désignés
« par le service d'Incendie ;

d)—Les règlements municipaux devront être observés.

« 2°)—Demande de Mr. Zeng Yue Ling pour aménagement et exploitation d'un hôtel, N° 1, cité Yong
« Yun Fang, rue Wagner.

« La Commission est d'avis d'accorder la licence et la patente nécessaires à condition que le demandeur
« observe les prescriptions ci-après :

« a)—Un 2^e escalier de dégagement devra être construit en matériaux résistants au feu ;

« b)—La cheminée de cet hôtel devra être rehaussée afin de dépasser d'au moins 5 mètres le faite de
« la maison voisine (le "Nanking Théâtre") ;

« c)—Installer 3 robinets de secours contre l'incendie, type "Torrent", et observer les règlements
« municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Hôtel, restaurant, bar.*—Demande de "The Cathay Land C° Ltd" pour exploitation d'un hôtel,
« restaurant & bar, dénommé "Cathay Mansions", route Cardinal Mercier, à l'angle de la rue Bourgeat.

« La Commission, après examen des plans présentés, donne son approbation à la délivrance des
« licence et patente nécessaires à cet établissement moderne comprenant 260 chambres.

« *Café.*—Demande de Mr. N. H. Miller du café "Métropole", Nos. 21-23, rue Chu Pao San, pour
« transfert de licence au nom de Mr. Bao Wei Ching, et pour enregistrement du nouveau nom de cet
« établissement "Rabbit Café".

« Après avis du Chef de la Garde, la Commission est d'avis d'autoriser ce transfert sous réserve que le
« nouveau propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Hôpital.*—Demande du Directeur de l'Hôpital de la Bienfaisance pour ouverture de cet hôpital, N° 19
« route Pottier.

« Sur avis favorable des services intéressés, la Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer la
« patente nécessaire pour l'exploitation de cet établissement installé dans de bonnes conditions.

« Toutefois, les contagieux ne devront pas être admis dans cet hôpital et les décès devront être signalés
« au service Sanitaire Municipal. Par ailleurs, les blessés suspects devront être signalés au service de la
« Police.

« En outre, le demandeur devra faire installer 3 extincteurs chimiques à chaque étage, y compris le rez
« de chaussée.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune
« objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maison de thé.*—Loh Keng Pao, 262-264 rue du Weikwé.

« *Restaurants chinois.*—Vong Shie Kiao, 419-421 avenue Edouard VII—Zao Tien Yuen, 12 rue Sœur Allègre—Tzao Pin Bey, 539 avenue Edouard VII—Wai Mai Te, 134 rue du Weikwé—Kou Nai Bang, « 189 rue Galle.

« *Restaurant russe.*—A. Kooovshnikoff, 93 rue Molière.

« *Pension de famille.*—Madame J. Ourevitche, 728 avenue Joffre.

« La Commission décide de retirer la patente de pension de famille délivrée antérieurement à Madame J. Ourevitche et de la remplacer par une patente d'hôtel-restaurant (licence d'hôtel de 4^e classe : Tls. 25,00 « par mois et licence de restaurant : Tls. 5,00 par mois).

« Le Chef du Secrétariat

« Signé : G. ARNOUX. »

a) — *Atelier de Charpentier.*—Le propriétaire devra déménager ses installations en cas de réclamation reconnue justifiée des résidents voisins.

b) — Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1^o)—No. 392, route Delastre, lot cad. 9845c.—2 magasins à étage ;

2^o)—No. 411, route Frelupt, lot cad. 9880A.—1 mur de clôture ;

3^o)—No. 409, rue Bourgeat int., lot cad. 8045c.—2 maisons chinoises à étage ;

4^o)—No. 414, route H. de Sièyès, lot cad. 9545A.—1 maison européenne.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

J. COCHET

Réseau Routier.—*Chemin Municipal No. 29.*—La Commission décide de prendre à la charge de l'Administration Municipale la moitié des frais de démolition des maisons chinoises sises sur le lot cadastral 2101, étant entendu que les propriétaires intéressés à l'ouverture du chemin municipal No. 29 acquitteront l'autre moitié.

Appel d'offres.—*Tampons de puisard.*—La Commission décide de déclarer le fondeur L. Pai Kee adjudicataire pour la fourniture de 30 tampons de puisard, grand modèle (2 pièces : siège et couvercle) au prix de Tls. 4,45 les 100 lbs. et aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

II) — La Commission enregistre le procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt sept Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—a) — *Route Victor Emmanuel III.*—Au cours de la séance du 17 Mai 1926, le Conseil avait décidé de prendre à sa charge les frais d'établissement des trottoirs situés en frontage du lot cadastral 7193, au nord et au sud de la route Victor Emmanuel III.

Par lettre en date du 30 Octobre 1929, Mr. K. L. Tsu, propriétaire du lot cadastral 7193 et qui vient de faire construire une cité importante sur ce terrain, demande que les travaux d'aménagement des trottoirs soient entrepris le plus tôt possible.

Après avoir examiné les devis de l'Ingénieur Municipal et vu l'engagement pris par le Conseil en 1926, le Comité propose d'établir des trottoirs en béton d'asphalte avec dalles et bordures et d'accorder le crédit supplémentaire nécessaire de Tls. 394,—(Imputation : 5—3—1—1).

b)—*Rue Chusan*.—Par rapport N° 4475, l'Ingénieur Municipal présente au Directeur Général un devis s'élevant à Tls. 940,40 pour les travaux de voirie consécutifs à l'élargissement de la rue Chusan au droit des constructions neuves, lot cadastral 52.

Le Comité propose d'accorder le crédit demandé qui serait à porter en supplément en fin d'année, si les prévisions étaient dépassées (Imputation: 5—3—1—2).

FOURNITURES DIVERSES.—Fourniture de serrurerie.—Par bulletin de communication N° 4496 du 22 Novembre 1929, l'Ingénieur Municipal transmet au Directeur Général le rapport du service d'Architecture concernant le stock d'articles de serrurerie de la Maison P. A. Senet que la Commission Municipale, au cours de sa séance du 28 Octobre 1929, avait décidé d'acheter dans la mesure où ce matériel pouvait être utilisé dans les constructions en cours ou à prévoir dans le courant de l'année et de l'exercice prochain.

Ce rapport donne une liste des différents articles qui pourraient être employés dans les constructions en cours, ou écoulés pour l'entretien courant pendant la période de deux années. En résumé, cette liste représente la totalité de l'offre sauf quelques articles.

Le Comité donne son approbation à ces propositions.

REFUGE.—Carrefour rue du Consulat—Quai de France.—Après avoir pris connaissance du rapport N° 1207/A en date du 23 Novembre 1929, du Chef de la Garde, le Comité recommande la construction d'un refuge provisoire en bois pour les voyageurs de tramways, quai de France au sud de la rue du Consulat.

Ce travail dont le prix de revient est de Tls. 45,00 sera exécuté par les ateliers municipaux (Imputation: 5—3—1—3).

DISTRIBUTEURS D'ESSENCE.—L'Administration Municipale a été saisie d'une demande de la "Socony" pour installer un distributeur d'essence devant le "Hwei Foong Garage", N° 337 avenue Edouard VII.

Le Comité estime que le permis sollicité ne peut être accordé, cet appareil étant à 20 mètres seulement du pan coupé Hué—Edouard VII, bien que le plan présenté indique une distance de 25 mètres.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—a)—Demande de Mr. Jensen pour construire un abri provisoire en bambou pour entreposer des automobiles, lot cadastral 5650b, route Cardinal Mercier.

Le Comité estime qu'un permis provisoire pourrait être accordé pour une durée de 6 mois à condition qu'il n'y ait pas de liquides inflammables déposés sous cette paillotte qui ne devra en aucun cas servir d'atelier de réparations.

b)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans étant établis conformément aux règlements municipaux :

- 1°)—No. 341, rue Ratard, lot cad. 5633.—1 garage ;
- 2°)—No. 388, avenue Joffre int., lot cad. 14282.—1 résidence chinoise à étage ;
- 3°)—No. 410, rue du Marché int., lot cad. 2568b.—1 dépendance à étage ;
- 4°)—No. 413, route Père Robert, lot cad. 7003.—1 bâtiment à 2 étages ;
- 5°)—No. 415, avenue Joffre, lot cad. 8511.—1 résidence double, 8 magasins à 2 étages, 2 chambres sur passage, garages et dépendances ;
- 6°)—No. 416, rue Lafayette, lot cad. 1658b.—2 maisons chinoises à étage ;
- 7°)—No. 418, route Cardinal Mercier int., lot cad. 6032.—61 garages sans étage ;
- 8°)—No. 419, route A. Cohen, lot cad. 13069a.—1 résidence avec dépendance, garage et mur de clôture ;
- 9°)—No. 421, route Duplex, lot cad. 12554.—1 chambre sur passage ;
- 10°)—No. 422, avenue Haig, lot cad. 14175.—Reconstruire au nouvel alignement un mur de clôture, garage et dépendances ;
- 11°)—No. 423, route Ghisi, lot cad. 9894.—1 résidence avec dépendances ;
- 12°)—No. 425, route de Zikawei, lot cad. 3098 et 3102.—1 magasin à tubes ;
- 13°)—No. 354, rue du Consulat et quai de France, lot cad. 16a.—1 godown ;
- 14°)—No. 430, route Père Robert, lot cad. 6517.—1 garage.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé: F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET

Voirie.—a)—*Route Victor Emmanuel III.*—La Commission décide d'établir des trottoirs en béton d'asphalte avec dalles et bordures route Victor Emmanuel III, au droit du lot cadastral 7193—Nord et Sud de la voie publique, et de voter le crédit supplémentaire nécessaire Tls. 394,00 (Imputation: 5—3—1—1).

b)—*Rue Chusan.*—La Commission approuve le devis présenté par l'Ingénieur Municipal s'élevant à Tls. 940,40, pour les travaux de voirie consécutifs à l'élargissement de la rue Chusan au droit des constructions neuves, lot cadastral 52.

Le crédit demandé sera à porter en supplément en fin d'année, si les prévisions budgétaires sont dépassées (Imputation: 5—3—1—2).

Fournitures diverses.—La Commission autorise l'achat du matériel de serrurerie présenté par la Maison P. A. Senet dans les conditions fixées par le Comité des Travaux.

La dépense Tls. 4.515,50 figurera sur le compte "avances magasin".

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Médaille Municipale.—Le Président demande à la Commission de bien vouloir attribuer la médaille d'or de la Municipalité Française à la Révérende Mère Ste. Philomène, Supérieure de l'Institution St. Joseph.

Cette religieuse est arrivée en Chine en 1871, et depuis cette date, a consacré sa vie à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles européennes.

En lui attribuant la médaille d'or, le Président serait heureux de pouvoir associer la Municipalité Française à l'hommage qui a été récemment rendu à la Révérende Mère Ste. Philomène par la communauté française et étrangère.

La Commission, en plein accord de vues avec son Président, décide d'attribuer la médaille d'or de la Municipalité Française à la Révérende Mère Ste. Philomène, Supérieure de l'Institution St. Joseph.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 30 Novembre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 485.605,64 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures.

Signé: E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET
J. DONNÉ
DOU YO SENG
G. LÉBOUCQ
L. LION
M. SPEELMAN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 16 Décembre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le seize Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOEHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 2 Décembre 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Salle des Fêtes.—*a)*—Lecture est donnée d'une lettre de la Société des Amateurs Dramatiques Russes demandant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes de la Municipalité le 26 Décembre pour y organiser un spectacle dramatique, dont le bénéfice sera employé pour aider les réfugiés Russes de la "Région des Trois Rivières".

La Commission décide d'accueillir favorablement la requête de la Société des Amateurs Dramatiques Russes.

b)—Par lettre du 28 Novembre, la "Russian Mutual Medical Assistance Society" demande l'autorisation d'organiser une soirée, le 11 Janvier prochain, dans la salle des fêtes municipale.

La Commission décide d'accueillir favorablement la requête de la "Russian Mutual Medical Assistance Society".

Adjudications.—*Nourriture des détenus.*—Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de denrées nécessaires à la Maison d'Arrêt, pendant l'année 1930, pour la nourriture des prisonniers indigènes, et de l'avis du Chef de la Garde, la Commission décide de déclarer adjudicataires :

1°)—DONG SHING	Riz	Tls. 5,75	par picul de 133 lbs.
	Haricots rouges	» 5,00	do.
	Fèves	» 3,80	do.
	Blé	» 4,60	do.
2°)—ZENG DAH	Viande de porc	Tls. 0,16	la livre
	Poisson salé	» 0,096	do.
	Sel	» 0,04	do.
	Huile	» 0,13	do.
	Légumes verts	» 0,026	do.
	Thé	» 0,09	do.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

	<u>Riz</u>	<u>Haricots rouges</u>	<u>Fèves</u>	<u>Blé</u>		
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.		
SZE DAH	5.90	4.85	3.95	4.40	prix par picul	
WOO SHING	6.40	5.80	5.00	4.80	de 133 lbs.	
	<u>Viande de porc</u>	<u>Poisson salé</u>	<u>Sel</u>	<u>Huile</u>	<u>Légumes</u>	<u>Thé</u>
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls. par
SZE PAO KEE	0,17	0,10	0,03	0,17	0,018	0,12 livre

Désinfectants divers.—Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour la fourniture de désinfectants divers, nécessaires au Service Sanitaire pendant l'année 1930, et de l'avis du Chef du Service intéressé, la Commission décide de déclarer adjudicataire :

Pétrole pour désinfection

Asiatic Petroleum Co.....Tls. 0,185 par 7¹/₂ lbs. gallon.

La soumission suivante avait également été reçue pour cette adjudication :

Standard Oil Co.....Tls. 0,185 par 7¹/₂ lbs. gallon.

L'adjudicataire sera avisé que l'Administration Municipale n'est nullement tenue de prendre livraison de la quantité pour laquelle elle a soumissionné, si ses besoins sont moindres.

Cette adjudication est, d'autre part, soumise aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

En ce qui concerne les fournitures d'alcool, formol et créoline, aucune soumission n'a été reçue.

Lorsque le Service d'Hygiène aura besoin de ces produits, une demande d'achat de gré à gré sera adressée à la Commission.

Compagnie des Autobus.—Par lettre du 21 Novembre, "The China General Omnibus Co" demande l'autorisation de mettre en service des autobus à impériale sur la ligne N^o. 9.

Après avoir pris l'avis des Services et considérant que les véhicules de transport en commun à plus grande capacité deviennent une nécessité pour la ville, la Commission décide de faire droit à la demande de "The China General Omnibus Co".

L'exploitation des véhicules en question se fera aux risques et périls de la Compagnie exploitante.

Comité des Travaux.—1)—Communication est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le quatre Décembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—*Avenue du Roi Albert.*—Par rapport N^o B. C. 4511, l'Ingénieur Municipal transmet au Directeur Général le devis pour la suppression de la piste cavalière, avenue du Roi Albert.

Ce travail qui fait suite à la réfection de la chaussée sur la fouille du drain, n'étant pas prévu au programme 1929, le Comité recommande à la Commission Municipale d'accorder le crédit nécessaire à son exécution, soit Tls. 5.313,00 (Budget Extraordinaire : 8-3-14).

ECLAIRAGE PUBLIC.—*Route Mayen.*—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Mr. A. Pullen, demandant à l'Administration Municipale de renforcer l'éclairage de la route Mayen qui comporte actuellement 5 lampes de 50 bougies, ce qui paraît un peu faible.

Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose de porter la puissance de ces lampes à 75 watts, ce qui ne nécessitera aucun crédit et sera suffisant pour renforcer momentanément l'éclairage de cette voie publique.

A ce sujet, le Comité estime qu'il conviendrait d'étudier un programme des améliorations qui pourraient être réalisées dans le domaine de l'éclairage public, sans que les finances municipales en soient affectées outre mesure.

Le système de double éclairage, expérimenté avec succès rue du Consulat, pourrait être étendu aux autres grandes artères de la Concession.

DISTRIBUTEURS D'ESSENCE.—L'Administration Municipale est saisie d'une demande de l'Asiatic Petroleum Co pour installer un distributeur d'essence devant le magasin dénommé "Pacific Auto Supply Co" 609 rue du Consulat.

Le Comité estime qu'il n'est pas possible de délivrer le permis demandé, en raison du manque de largeur de la rue du Consulat et de la circulation intense sur cette voie publique.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des Établissements Classés :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSES

« *Compte-rendu de la réunion du 28 Novembre 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 28 Novembre 1929, à 3 heures de l'après-midi, à la Municipalité.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Teinturerie.*—Demande de la Société "Dah Tsong Hwa" pour exploitation d'une teinturerie, N^o 21 « rue du Père Dugout, angle rues Amiral Bayle—Père Dugout.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance de la patente demandée à la condition que le propriétaire fasse ouvrir une porte de dégagement au Sud de l'atelier près de la rue et installer un robinet de secours contre l'incendie, type "Torrent".

« En outre, il devra observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« Établissements Catégorie "B"

« *Atelier de carrosseries d'autos.*—Demande de la Société "Bills Motors" pour ouverture d'un atelier de carrosseries d'autos, N° 498 rue Ratard.

« Sur avis favorable des services intéressés, la Commission est d'accord pour accorder les patente et licence nécessaires pour l'exploitation de cet atelier à la condition que le demandeur fasse installer :

« a) — 3 robinets de secours contre l'incendie type "Torrent" aux emplacements qui lui seront indiqués par le service d'Incendie ;

« b) — 6 extincteurs chimiques.

« Il devra, en outre, observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« Le service de la Police ayant signalé que cet établissement est ouvert depuis plus de 3 mois, la Commission propose que la licence soit établie avec effet du 1^{er} Septembre dernier, et que le demandeur soit tenu de payer depuis cette date les taxes afférentes à cette licence.

« *Ecole de chauffeurs.*—Demande de Mr. K. S. Wood au nom du "Weeks Garage C^o. Ltd." pour créer une école de chauffeurs, N° 14B rue Amiral Courbet.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer les patente et licence nécessaires sous réserve que le demandeur observe les règlements municipaux concernant les école de chauffeurs et de mécaniciens.

« *Ateliers de tissage.*—1°)—Demande de Mr. Doo Tze Wah pour exploitation d'un atelier de tissage, N° 97, cité Yi Ching Ly, passage 127, rue du Père Froc.

« Cet atelier de peu d'importance est installé dans de bonnes conditions. La patente sollicitée peut être délivrée à la condition que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« 2°)—Demande de Mr. Tchang Tsung Sung pour exploitation d'une atelier de tissage, N° 107-109 rue du Marché.

« Des rapports des services intéressés, il ressort que cet atelier est installé dans de très mauvaises conditions, dans de vieilles maisons chinoises complètement délabrées.

« La Commission propose de refuser la patente sollicitée, cet établissement constituant un danger pour les voisins et pour les 40 ouvriers occupés dans cet atelier installé sans autorisation.

« Le propriétaire devra envisager une remise en état complète de l'immeuble avant que suite puisse être donnée à une demande pour exploiter cet atelier.

« *Fabrique de bas.*—Demande de Mr. Gning Yuen Tsang pour exploitation d'une fabrique de bas, N° 118 rue Marco Polo.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance de la patente sollicitée à la condition que le propriétaire apporte les améliorations suivantes dans sa fabrique :

« a) — Construction d'un 2^e escalier de dégagement faisant communiquer la cour au 1^{er} étage pour permettre, en cas de sinistre, une évacuation rapide des ouvriers travaillant à l'étage et maintenir constamment la libre circulation dans le passage donnant sur la cour ;

« b) — Consolidation de l'escalier et suppression du plancher établi sur la moitié de la hauteur d'une pièce du 1^{er} étage pour servir de dortoir aux ouvriers.

« Il devra, en outre, observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Fabrique d'armatures de parapluies.*—Demande Mr. Tsu Ze Yong pour exploiter une fabrique d'armatures de parapluies, N° 108 route Hervé de Siéyès.

« Des rapports des services, il appert que cette fabrique ne se trouve pas dans la zone des établissements classés et que la manipulation des divers appareils de fabrication occasionne un assez grand bruit. La Commission estime que la patente sollicitée peut néanmoins être délivrée, mais sous les réserves suivantes :

« a) — Tout travail de nuit sera interdit ;

« b) — Dans le cas où cette fabrique deviendrait incommode pour le voisinage, le propriétaire devra
« déménager ses installations dans la zone réservée aux établissements classés à la première réquisition de
« l'Administration Municipale.

« *Fabrique de piles électriques.* — Demande de Mr. Hou Sao Kiang pour exploitation d'une fabrique de
« piles électriques, N° 73, passage 36, route Conty.

« La Commission est d'avis d'accorder la patente sollicitée à la condition que le propriétaire apporte
« les améliorations suivantes dans son établissement :

« a) — Consolidation de l'escalier et suppression des planchers établis sur la moitié de la hauteur des
« pièces du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage pour servir de dortoirs aux ouvriers ;

« b) — Installation d'un petit magasin pour entreposer les matières premières et effectuer les réparations
« nécessaires à l'immeuble.

« Il devra, en outre, observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Fabrique d'objets en cuivre.* — Demande de Mr. Tsang Yong Tsang pour exploitation d'une fabrique
« d'objets en cuivre, N° 165, passage 123, rue du Marché.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la patente nécessaire à cette fabrique de
« peu d'importance à la condition que le demandeur observe les règlements municipaux concernant ce
« genre d'établissements.

« *Laboratoire.* — Demande Mr. H. C. Tsao pour ouverture du "Chung Hua Chemical Research
« Laboratory", N° 366 rue Eugène Bard.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation demandée par cet établissement installé de façon
« moderne et qui s'occupera d'analyses de produits chimiques et de recherches concernant les produits
« industriels.

« Toutefois, cette institution devra observer les règlements municipaux concernant ce genre d'établisse-
« ments et faire installer un extincteur chimique dans les locaux réservés au laboratoire.

« Des inspections devront être faites de temps en temps pour s'assurer que des manipulations dange-
« reuses ne sont pas effectuées dans ce laboratoire.

« *Puits artésien.* — Demande de "The Artesian Wells Ltd" pour forer un puits artésien dans la propriété
« du "Grand Monde", avenue Edouard VII.

« Le demandeur devra verser la somme de \$ 50.00, montant des frais d'analyse obligatoire de l'eau du
« puits, au moment de la délivrance du permis.

« *Fabrique de biscuits.* — Demande de Mr. Ki Fo Sung pour exploitation d'une fabrique de biscuits sous
« la dénomination "Ti Wao", N° 13, rue du Père Froc.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la patente demandée, toutefois, le
« propriétaire devra observer les mesures prescrites par le service municipal d'Architecture relatives à la
« consolidation du plafond au rez-de-chaussée, du remplacement du tuyau actuel d'évacuation des eaux et à
« la construction d'une gaine de fumée.

« Il devra, en outre, faire installer deux extincteurs chimiques et observer les règlements municipaux
« concernant ce genre d'établissements.

« *Boulangerie.* — Demande de Mr. Cherikoff pour exploitation d'une boulangerie et construction d'un
« four de boulangerie, N° 354 avenue Joffre.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour délivrer la patente et le permis sollicités sous les
« réserves suivantes :

« a) — Le four devra être isolé du mur et un mur de séparation devra être construit entre ce four et la
« boutique ;

« b) — Le plafond de l'arrière boutique devra être cimenté ou garni de tôles pour éviter les risques
« d'incendie ;

« c) — La cheminée du four devra dépasser d'au moins 5 mètres le faite des maisons voisines ;

« d) — Les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements devront être observés.

« *Commerces divers.* — Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des services
« intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences
« et patentes nécessaires aux commerces suivants :

- « *Produits alimentaires.*—Yu Khan Gne—2 route Kahn.
« *Epicerie.*—Machkovitch, 347 avenue Joffre—Cheveloff, 81 rue Molière.
« *Charcuteries.*—Bih Tong Tsou, 68 Marché de l'Est—Gne Zeu Dang, 120bis Marché de l'Est—Bao Ah King, 558 boulevard des 2 Républiques.
« *Salaisons.*—Liang Yu Tsi, 3A, passage 409, route Père Robert.
« *Huiles et sauces.*—Su Pa Wei, 650-651 route de Zikawei.
« *Confiserie.*—Wao Mei & C^o, 4, passage 30, rue du Capitaine Rabier.
« *Fruiterie.*—Société Eastern Ice Mfg Co., Ltd., 11 route Say Zoong.
« *Salon de coiffure.*—Kao Zai Koué, 82 route de Zikawei.
« *Tailleurs.*—Tsao Tse Ko, 374D, route Hervé de Siéyès—Zeng Zu Dan, 18 rue Marco Polo—Zao Zeng Fa, 73 route Cardinal Mercier.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Imprimerie.*—Demande de Mr. Tseu Mong Yuen pour ouverture d'une imprimerie, N^o 47, passage 206bis, rue du Capitaine Rabier.

« Sur avis favorable des services intéressés, la Commission est d'avis de délivrer la patente sollicitée à la condition toutefois que le propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements et fasse installer un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent" au rez-de-chaussée de l'atelier.

« *Crèche.*—Demande de "The Shanghai Union of the Russian Red Cross Society" pour ouvrir une crèche, Nos. 51-53, route Pichon.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation d'ouvrir cette crèche réservée pour la garde d'enfants russes en bas âge.

« Etant donné le caractère de bienfaisance de cette fondation, la Commission propose de délivrer une patente gratuite.

« *Théâtre de marionnettes.*—Demande de Madame Vong Tsang Ze pour exploitation d'un théâtre de marionnettes, Nos. 262, 264 rue du Weikwei, angle rue Wagner.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour accorder les patente et licence sollicitées à la condition que la propriétaire observe les règlements municipaux concernant ce genre d'établissements.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Seng Zeu Ding, 22 rue du Capitaine Rabier sous réserves d'installer un 2^e escalier de dégagement ayant un minimum de 1 mètre de largeur et un robinet de secours contre l'incendie type "Torrent" au 1^{er} étage.

« Ou Zeng Ming, 464 route de Zikawei, angle route P. Robert—Ting Ah Hai, 155 rue Marco Polo (changement de propriétaire)—Seng Ah Tching, 37, passage 123, rue Marco Polo (changement d'adresse)

« *Restaurant russe.*—Pang Tse Ziang, 255 avenue Foch (à taxer comme restaurant de 3^e classe, soit Tls. 5,00 par mois)

« *Restaurants chinois.*—Yang Zeng Seng, 519, avenue Joffre sous la réserve expresse qu'une cheminée soit adjointe au fourneau chinois pour éviter que les fumées se répandent à l'extérieur et incommode les voisins.

« Kow Hai Lung, 479 rue du Marché—Tchang Ling Zung, 468 route de Zikawei—Kiong Tsing Gnai, 7/9 rue du Père Froc

« *Pension de famille.*—Stamboultchik, 358 avenue Joffre.

« *Hongkong hôtel.*—La Commission prend connaissance d'un rapport du Chef du service d'Incendie en date du 26 novembre dernier, relatif à certaines mesures de précautions contre l'incendie imposées au "Hongkong Hôtel", angle rue Tourane, avenue Edouard VII, et non exécutées à ce jour.

« Ces prescriptions avaient été notifiées à la direction de cet établissement par lettres municipales, N^o 129/EC du 22 mars 1929, N^o 205/EC du 6 mai 1929, N^o 357/EC du 26 septembre 1929 et N^o 4624/D du 7 novembre 1929.

« Considérant la mauvaise volonté évidente des propriétaires de cet hôtel à se conformer aux règlements municipaux, le Chef du service d'Incendie réclame des poursuites à la Cour Mixte.

« Le Chef du Secteur nord demande que ces poursuites soient différées de quelques jours pour lui permettre de convoquer les propriétaires et leur faire de vive voix une dernière mise en demeure d'exécuter immédiatement les prescriptions de l'Administration Municipale.

« La Commission donne son accord à cette dernière proposition.

« Le Secrétaire

« Signé : E. FAURAZ.

a) — *Hongkong Hôtel.* — Considérant la mauvaise volonté de la direction de l'hôtel, le Comité est d'avis de poursuivre le gérant responsable en Cour Mixte, s'il ne se conforme pas aux prescriptions de l'Administration Municipale dans le délai de 8 jours expirant le Lundi, 9 Décembre 1929, délai qui lui a été notifié par écrit le 2 Décembre 1929.

b) — Les autres propositions de la Commission sont adoptées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE. — Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°) — No. 417, rue Ratard, lot cad. 3551A. — 2 magasins doubles à 2 étages et 5 magasins à étage ;

2°) — No. 420, route J. Frelupt, lot cad. 9902B. — 2 magasins à étage ;

3°) — No. 424, rue Ratard int., lot cad. 8088. — 40 garages et 40 logements sans étage ;

4°) — No. 426, route A. Cohen, lot cad. 13069. — 1 addition sur le séchoir ;

5°) — No. 427, route Cassini, lot cad. 5141. — 22 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

6°) — No. 428, rues Colbert & Laguerre, lot cad. 17. — 1 bâtiment pour pompes et réservoir d'eau ;

7°) — No. 429, avenue Dubait int., lot cad. 4030. — 27 maisons à 2 étages, 3 maisons à étage et 1 chambre sur passage ;

8°) — No. 431, route Rémi, lot cad. 9340A. — reconstruction de 6 maisons chinoises sans étage par suite d'expropriation ;

9°) — No. 432, rue Hennequin, lot cad. 307. — 8 magasins et 12 maisons chinoises à 2 étages ;

10°) — Fo. 433, rue du Marché, lot cad. 1550. — 12 maisons chinoises à 2 étages et 4 chambres sur passage ;

11°) — No. 435, rue Lafayette int., lot cad. 11080A. — 8 vérandahs ;

12°) — No. 434, rue Eugène Bard, lot cad. 1013. — 5 magasins et 24 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

13°) — No. 436, route Duplex int., lot cad. 12014B. — 4 maisons chinoises sans étage (logement pour le personnel de la laiterie) ;

14°) — No. 437, route de Grouchy, lot cad. 10581. — 2 bâtiments à 2 étages et attique ;

15°) — No. 438, rue Bluntschli, lot cad. 414. — 1 résidence et 1 boutique à étage.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

J. COCHET

Voirie. — *Avenue du Roi Albert.* — La Commission approuve le devis pour la suppression de la piste cavalière, avenue du Roi Albert, et vote le crédit nécessaire à l'exécution des travaux, Tls. 5.313,00 (Budget Extraordinaire : 8-3-14).

Eclairage public. — *Route Mayen.* — La Commission charge le service des Travaux d'étudier un programme des améliorations qui pourraient être réalisées dans le domaine d'éclairage public, notamment par l'adoption du système de double éclairage, sans que les finances municipales en soient affectées outre mesure.

Etablissements classés. — *Atelier de carrosseries d'autos.* — *Bills Motors.* — La Commission décide d'infliger à cet établissement l'amende prévue par le règlement.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

II)—La Commission approuve le procès-verbal ci-dessous :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le onze Décembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—*Avenue Haig.*—Le Comité prend connaissance de la correspondance échangée entre MM. Butterfiel & Swire et l'Administration Municipale concernant l'expropriation d'une portion du B. C. lot 7126, nécessaire à l'élargissement de l'avenue Haig et l'indemnité réclamée, soit Tls. 3.500,00, pour la démolition des constructions situées sur la parcelle expropriée.

Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose d'offrir au propriétaire une indemnité de Tls. 2.250,00 correspondant à l'estimation de l'Architecte Municipal pour la démolition et la reconstruction des diverses constructions frappées d'alignement.

Au cas où l'intéressé ne croirait pas devoir accepter ce montant, l'Administration Municipale pourrait procéder elle-même à l'exécution des travaux nécessités par cette expropriation.

Le crédit nécessaire serait imputé au titre des expropriations.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1^o)—No. 351, route Camille Lorioz int., lot cad. 14101A.—1 laiterie ;

2^o)—No. 384, avenue du Roi Albert int., lots cad. 8501D, 8506 et 8610.—1 maison semi-européenne, 1 résidence chinoise à 2 étages et 16 maisons chinoises à étage ;

3^o)—No. 444, route A. Cohen, lot cad. 13069A.—1 résidence à 2 étages, dépendances et garage ;

4^o)—No. 440, route Adina, lots cad. 13145B & 13152.—2 résidences européennes ;

5^o)—No. 442, avenue Joffre int., (Village de Zao Ka Dang), lot cad. 12802A.—2 résidences chinoises à étage ;

6^o)—No. 448, rue Laguerre, lot cad. 17.—Modifications et additions. Ne pas délivrer ce permis avant que le propriétaire des maisons du lot 17 se soit conformé au règlement sur les fosses septiques.

La séance est levée à 6 heures

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
J. COCHET
WEI DING YONG

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 13 Décembre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 577.509,89 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
E. CHARLOT
J. COCHET
J. DONNÉ
P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
L. LION
J. SAUVAYRE
M. SPEELMAN
TCHOU YEN

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 20 Décembre 1929

L'an mil neuf cent vingt neuf et le vingt Décembre, à six heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale, se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Budget 1930.—La Commission prend connaissance du rapport établi par le Comité du Budget institué par décision du 18 Novembre 1929 en vue d'élaborer le projet de budget ordinaire en recettes et en dépenses de l'exercice 1930.

Après une étude approfondie et une révision minutieuse des propositions présentées par les différents Chefs de Service de la Municipalité, et révisées par le Comité du Budget, la Commission Municipale arrête comme ci-après le budget ordinaire de l'exercice 1930 :

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Chap. 1.—Impôts	2.466.752,00	Titre 1.—Direction	15.860,00
» 2.—Licences	963.670,00	» 2.—Secrétariat	281.501,00
» 3.—Recettes diverses	405.290,00	» 3.—Services Divers	1.938.842,25
» 4.—Sémaphore et Service des Signaux Météorologiques	52.842,25	» 4.—Service de Police	1.182.400,00
» 5.—Service d'Incendie	7.000,00	» 5.—Travaux Publics	1.015.877,00
» 6.—Instruction Publique	35.370,00		
» 7.—Abattoirs	34.000,00		
» 8.—Service Sanitaire	42.350,00		
» 9.—Service des Parcs	3.000,00		
» 10.—Cour Mixte Française	125.000,00		
» 11.—Intérêts	83.706,00		
» 12.—Service de Police	126.000,00		
» 13.—Travaux Publics	89.500,00		
Total général Tls	<u>4.434.480,25</u>	Total général Tls	<u>4.434.480,25</u>

R E C E T T E S

Impôts.—Impôt Foncier.—La Commission décide que la révision de l'évaluation foncière des terrains faisant partie des sections 16 à 40 du plan cadastral aura lieu dès le début de l'année 1930 ; l'impôt foncier afférent à ces terrains sera, en conséquence, calculé sur la nouvelle évaluation attribuée à compter du 2^e Semestre 1930.

Licences.—Bicyclettes.—Le coût de la licence de bicyclette est porté à \$ 3,00 par an (licence valable pour les 2 Concessions).

Maisons de commission avec pension et logeurs de commerçants.—

Loyer ne dépassant pas Tls. 100	Tls.	2,00	par	mois
Au-dessus de Tls. 100 et jusqu'à Tls. 150	»	4,00	»	
» » 150 » » 200	»	6,00	»	
» » 200 » » 250	»	8,00	»	
» » 250 » » 350	»	10,00	»	
» » 350	»	12,00	»	

Débarquement et embarquement de marchandises.—1°)—sur tous les quais et jetées de la Municipalité Française,

2°)—aux pontons du Sémaphore,

3°)—à l'appontement de la Place du Château d'Eau,

4°)—aux pontons aux ordures du Quai de l'Est: Tls. 45 par mois ou Tls. 5 par jour.

S'il s'agit de sampans: Tls. 0,25 par demi-journée.

Recettes Diverses.—*Transferts d'obligations.*—La Commission décide que les opérations de transfert d'obligations municipales seront effectuées gratuitement à compter du 1^{er} Janvier 1930.

Distributeurs automatiques d'essence.—Le coût de la licence est porté à Tls. 30,00 par an et par appareil.

Distributeurs automatiques de denrées alimentaires.—Le coût de la licence est porté à Tls. 50,00 par an et par appareil.

Laiteries.—Licence \$ 5,00 par an.

Carte pour livreur de lait \$ 1,00 par an.

Exploitation de pharmacies.—

1^e catégorie \$ 48 par an

2^e » » 38 »

3^e » » 28 »

4^e » » 23 »

Affiches.—Taxe pour frais d'examen et de dépôt de l'affiche modèle en caractères chinois; pour affiches de toutes dimensions: \$ 1,50;

Taxe proportionnelle pour le timbre à appliquer sur les affiches en toutes langues:

Dimension de 1 à 50 demq. les 100 affiches \$ 1,50

de 51 à 100 » 100 » » 3,00

de lmq. et au-dessus les 100 » » 4,50

Panneaux-réclames.—La Commission, tout en étant favorable, en principe, à une majoration du tarif en vigueur, propose de reprendre cette question après une nouvelle étude, qui porterait notamment sur la possibilité d'étendre la zone où l'installation de ces réclames est permise; l'apposition de ces panneaux resterait toutefois interdite sur les immeubles dont la construction est terminée.

Permis de port d'armes.—Tls. 7,00 par semestre pour les permis personnels,

Tls. 14,00 » » » des gardes du corps.

DE P E N S E S

Après avoir pris connaissance du rapport du Comité du Budget, la Commission arrête le budget des dépenses du Budget Ordinaire pour 1930.

Personnel.—A)—*Personnel Européen.*—La Commission approuve l'inscription, en principe, des crédits correspondant aux propositions faites par les Chefs de Service en ce qui concerne soit les avancements à l'ancienneté, soit les promotions au choix, sous réserve bien entendu des pouvoirs réglementaires du Président en matière du personnel.

L'effectif du Personnel municipal est arrêté pour l'année 1930 et une nouvelle échelle des soldes sera appliquée à compter du 1^{er} Janvier 1930 pour tenir compte au personnel du renchérissement général du coût de la vie.

B)—*Personnel Chinois.*—La Commission approuve l'inscription, en principe, des crédits correspondant aux propositions faites par les Chefs de Service en ce qui concerne soit les avancements à l'ancienneté, soit les promotions au choix.

Secrétariat.—*Perception.*—En vue d'achever la réorganisation du Service de la Perception, commencée en 1929 et qui a donné d'excellents résultats, la Commission décide de créer 3 nouveaux emplois:

1 emploi de Percepteur principal

1 » Commis aux écritures

1 » Conservateur du rôle foncier.

Le nombre des Percepteurs sera, d'autre part, ramené de 11 à 10.

Subventions.—La Commission décide d'attribuer pour 1930 les subventions suivantes :

Assistance publique :

	Tls.	
Hôpital Général :—		
Allocation annuelle	Tls. 1.750,00	
Garantie d'intérêts sur le découvert en banque	» 10.000,00	
	<hr/>	11.750,00
Hôpital Sainte Marie		3.000,00
Orphelinat de la Providence		3.000,00
Œuvre de protection de la Jeune Fille		840,00
Institution des Franciscaines Missionnaires		150,00
Société Ste Monique (Crèche pour enfants).....		180,00
Dispensaire des Filles de la Charité, rue Wantz.....		750,00
Hôpital "Se Min", rue Sœur Allègre		100,00
Petites Sœurs des Pauvres		600,00
Hôpital Chinois pour cholériques		500,00
Hôpital Chinois Saint Joseph		3.000,00
Bureau de Bienfaisance Chinois		1.500,00
Hôpital Saint Luc		100,00
The Lester Chinese Hospital.....		3.000,00
The S. M. C. Laboratories & Isolation Hospital.....		10.000,00
Lazaret de Chang Pao Sha.....		2.100,00
Société Française de Bienfaisance.....		500,00
Hôpital Russe avenue Joffre		1.200,00
Hôpital de la Croix Rouge.....		500,00
Caisse de Secours aux Indigents.....		500,00
Soupes populaires russes.....		4.880,00
Indigentes : Maternité.....		1.200,00
Hospitalisation des aliénés et des contagieux.....		4.500,00
Subventions résultant des dispositions fiscales prises à l'égard de certains établissements		<hr/> 30.328,00
		84.178,00
 <i>Divers :</i>		
Allocation au Cercle Français.....		5.500,00
» » de la Police Française.....		600,00
» au Foyer du Marin et du Soldat.....		1.500,00
Chambre de Commerce Française		25.000,00
Musique Municipale du S. M. C.		1.500,00
Amicale des Anciens Combattants de la Grande Guerre.....		1.000,00
Commune de Barisis-aux-Bois (Aisne).....		<hr/> 1.000,00
		36.100,00

Les Institutions hospitalières devront être inspectées chaque année. A cet effet, la Commission décide la constitution d'un Comité d'Instruction et d'Assistance publiques, qui sera notamment chargé de l'inspection périodique de ces établissements, et qui présentera chaque année un rapport d'ensemble au Comité du Budget.

Instruction publique.—La Commission décide d'attribuer pour 1930 les subventions suivantes :

	Tls.
Bibliothèque de l'Alliance Française.....	1.000,00
Collège St. François Xavier.....	300,00
Collège Ste. Jeanne d'Arc.....	3.000,00
Ecoles Chinoises.....	500,00
Shanghai Museum.....	200,00
Bourses pour élèves chinois à l'Université l'Aurore et à l'École Franco-Chinoise.....	600,00
Associations Franco-Chinoises.....	400,00
Cours de langue russe.....	900,00
Ecole pour enfants russes.....	1.200,00
Amicale des anciens élèves de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise.....	400,00
Subventions résultant des dispositions fiscales prises à l'égard de certains établissements.....	31.224,00
	39.724,00

Les Institutions scolaires devront être inspectées chaque année. A cet effet, la Commission a décidé la constitution d'un Comité d'Instruction et d'Assistance publiques, qui sera notamment chargé de l'inspection périodique de ces établissements, et qui présentera chaque année un rapport d'ensemble au Comité du Budget.

Service Sanitaire.—Les estimations de dépenses du Service Sanitaire tiennent compte de la réorganisation du Service Sanitaire envisagée en cours d'année, réorganisation qui sera commencée en 1930.

Conclusion —Le Budget Ordinaire de 1930 s'équilibre en recettes et en dépenses au chiffre de Tls. 4.434.480,25.

En établissant le budget, la Commission s'est préoccupée de faire figurer en dépenses toutes celles ayant un caractère permanent, et celles consécutives à l'achat du matériel d'usage ou au remplacement du matériel existant.

De la sorte, le Budget Extraordinaire de l'exercice 1930 ne comportera que des dépenses correspondant à des travaux neufs et de premier établissement.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé: E. KOEHLIN
 F. SCHWYZER
 L. BLUM
 J. BORDELONGUE
 CHANG SIAU LING
 E. CHARLOT
 J. COCHET
 J. DONNE
 DOU YO SENG
 P. DUPUY
 G. LÉBOUCQ
 L. LION
 LO PA HONG
 J. SAUVAYRE
 M. SPEELMAN
 TCHOU YEN
 WEI DING YONG
 E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 27 Décembre 1929

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le vingt sept Décembre, à six heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 20 Décembre 1929, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Adjudications 1930.—La Commission prend connaissance du procès-verbal ci-après :

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, Salle des séances du Conseil, le Mardi, 3 Décembre 1929, à 4 heures 30 de l'après-midi, sous la présidence de Mr. F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale, assisté de Mr. M. VERDIER, Directeur Général des Services Municipaux, et de Mr. LOUZIER, Ingénieur Municipal.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour les fournitures diverses nécessaires aux Services Municipaux durant l'année 1930.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

Gazoline.—3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

Par gallon américain

Standard Oil C°.....Prix du marché moins \$. 0.11

Texas C°.....» » \$. 0.11

Asiatic Petroleum C°.....	}	Prix du marché moins 40 %	<small>sur le prix net minimum par 10 gallons de dollars 4.18 pour la marque "Shell" ou dollars 3.93 pour la marque "Silver Shell",</small>
		ou prix fixe net pour l'année de \$ 4.19 les 10 gallons "Shell" gazoline, ou \$ 3,94 les 10 gallons "Silver Shell" gazoline.	

Huiles et graisses.—6 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

HUILES ET GRAISSES

	Huiles pour autos Prix par gallon américain				Huile pour harnais	Huile pour machines	Ajax	Peerless	200 Red oil	300 Red oil	Graisse Autos
	Légère	Moyenne	Lourde	Extra- lourde							
Jardine	Tls. 1.27	Tls. 1.27	Tls. 1.32	Tls. 1.43	—	0.05					0.12
Kunst et Albers	0.47	0.50	0.55	0.70	0.49	0.064					0.11
Vacuum oil C°.	—	0.99	1.05	—	0.57	0.0655					0.10 ^{3/4}
Asiatic P. C°.	0.48	0.53	0.61	0.69	0.50	0.045					0.09
Standard oil C° of N. Y.	0.60	0.65	0.70	0.75	1.40	—	0.048	0.06			0.112
Texas C°.	0.60	0.65	0.75	0.80	0.50	—	—	—	0.056	0.06	0.125 0.095

Combustibles.—9 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

COMBUSTIBLES

	Prix par tonne								Prix par	
	Charbon domestique	Anthracite	Charbon pour foyers industriels	Charbon pour chaudière à vapeur	Charbon de forge	Briquettes	Coke pour foyers	Coke de fonderie	picul	panier
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Mac Bain	—	—	—	—	—	18,50	—	—	—	—
Racine et Cie.	9,75	{ 1-20,00 2-15,00	10,00	9,50	8,30	—	—	23,00	1,20	0,60
Zeng Kee Coal Co.	9,55	{ 1-19,75 2-14,75 3-12,75	9,15	9,15	8,30	{ 1-13,25 2-14,95	16,50	23,00	1,075	0,50
Pao Woo Zung	12,50	{ 1-23,00 2-20,00	11,00	10,00	10,00	17,00	23,00	25,00	1,50	0,50
Eickhoff & Co.	9,80	{ 1-13,00 2-20,10 3-15,05	9,40	9,40	8,50	{ 1-15,30 2-15,10	17,80	23,00	—	—
Chapeaux Frères	9,80	{ 1-19,90 2-15,20	9,75	9,30	8,50	—	—	23,50	—	—
King Tai Yong Cie. Pahlay	—	—	—	—	—	—	16,00	—	—	—
Cie. Pahlay	15,40	22,00	12,15	10,75	—	15,10	—	—	1,00	0,52
Guilly Frères	11,00	{ 1-21,50 2-15,20	12,60	9,50	—	—	—	—	—	—

Mazout.—2 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

Par gallon américain de 7¹/₂ lbs.

Asiatic Petroleum C ^o .	{ Shell diesel oil.....	Tls. 0.122
	{ Solar oil.....	» 0.13
Standard Oil C ^o . of New York	{ A. light.....	Tls. 0.13
	{ B. heavy.....	» 0.122

Tous ces prix sont basés sur le tarif de douane actuel. Toute augmentation de ces droits serait à charge de l'Administration.

Pétroles.—3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Par gallon américain

	<i>1ère qualité</i>	<i>2ème qualité</i>
Standard oil Co. of New York.....	Tls. 0.34	Tls. 0.29
Asiatic Petroleum Co.....	» 0.34	» 0.29
Texas Co.....	» 0.34	» 0.29

Tous ces prix sont basés sur le tarif de douane actuel. Toute augmentation de ces droits serait à charge de l'Administration.

Lampes électriques.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

LAMPES D'ECLAIRAGE PUBLIC

No d'ordre	Quantité approximative	Puissance	Culot	Verre	Philips	Société	P. J.	China	Andersen	Observation
					China Co.	Française des Télé-phones	Klink	General Edison Co.	Meyer Co.	
					Prix par 100 pièces					
					Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	
1	200	16 W. vide	Baïonnette	Clair	20,14	23,50	19,54	20,14	20,14	
2	100	25 »	Vis Edison	»	20,14	23,50	19,54	20,14	20,14	
3	4500	25 »	Baïonnette	»	20,14	23,50	19,54	20,14	20,14	
4	1800	50 »	»	»	20,14	23,50	19,54	20,14	20,14	
5	2600	50 W. Gaz	Vis Edison	»	24,49	32,40	—	24,49	24,49	
6	200	50 »	Baïonnette	»	24,49	32,40	—	24,49	24,49	
7	3000	75 »	Vis Edison	»	38,10	40,60	33,49	38,10	38,10	
8	400	75 »	Baïonnette	»	38,10	40,60	33,49	38,10	38,10	
9	3500	100 »	Vis Edison	»	43,55	47,30	38,13	43,55	43,55	
10	200	100 »	Baïonnette	»	43,55	47,30	38,13	43,55	43,55	
11	900	150 »	Vis Edison	»	73,48	74,15	61,40	73,48	73,48	
12	100	150 »	Baïonnette	»	73,48	74,15	61,40	73,48	73,48	
13	1500	200 »	Vis Edison	»	97,98	102,60	93,03	97,98	97,98	
14	25	200 »	Baïonnette	»	97,98	102,60	93,03	97,98	97,98	
15	350	300 »	Vis Goliath	»	146,97	158,40	133,95	146,97	146,97	
16	40	400 »	»	»	195,96	158,40	—	—	195,96	
17	900	250 W. Gaz floodlighting	Vis Edison	—	239,50	332,70	290,00	—	239,50	
18	200	25 W. vide tubes	—	$\frac{1}{2}$ argenté	84,37	—	—	—	94,37	pour signaux
19	50	60 W. Gaz	Baïonnette	Opale	29,94	45,30	34,88	29,94	29,94	
20	150	75 »	»	»	43,55	50,40	37,50	43,55	43,55	
21	100	100 »	»	»	48,99	57,60	42,70	48,99	48,99	
22	50	150 »	»	»	87,09	107,30	68,77	87,09	87,09	
23	25	200 »	»	»	119,75	142,50	104,20	119,75	119,75	

Asphaltes et goudron.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

ASPHALTES ET GOUDRON

	Asphalte de Pétrole			Asphalte Naturel Fluxe			Asphalte Naturel Raffiné et fluxe		Goudron
	1 Sheet Asphalte	2 Peinture été	3 Peinture hiver	1 Sheet Asphalte	2 Peinture été	3 Peinture hiver	Asphalte Naturel Raffiné	Asphalte Naturel Fluxe	
Elliston					110.20	110.20	80.50	91.00	
Asiatic P. Co.	51.87	51.87	51.87						
Standard oil Co. of N. Y.		52.00	50.00						
Shanghai Gas Co.									0.17
Texas Co.		60.09	60.09						

Ciment.—2 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Racine & Co. Tls. 3.50 le baril de 375 lbs.

Mitsubishi Shoji Kaisha } Tls. 3.20 le baril de 375 lbs.
ou
Tls. 0.86 par sac de 50 Kgs.

Une ristourne de Tls. 0.30 sera faite par 3—4 sacs retournés en bonnes conditions.

Petit matériel électrique.—2 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

E. Zung Cheong } La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée au présent
Chang Tai & Co. } procès-verbal.

Eau, Gaz, Sanitaire.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

W. Z. Zee & Sons }
E. Zung Cheong } La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée au présent
Chang Tai & Co. } procès-verbal.
Sing Yah Kee }
Yue Kee & Co. }

Bois et lames et parquet.—2 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

The China Import & Export Lumber Co., Ltd. } La liste des prix fournis par ces soumissionnaires
Voh Kee } est annexée au présent procès-verbal.

Contreplaqués.—1 pli est reçu pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Le récépissé de cautionnement provisoire est rendu à l'intéressé, et le Président procède à l'ouverture du pli contenant la soumission.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Ziang Tai.—La liste des prix fournis par ce soumissionnaire est annexée au présent procès-verbal.

Pieux de Foutchéou.—3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Chow Yet Dah }
Voh Kee } La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée au présent
Yung Kee } procès-verbal.

Articles en bambou.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Kiang Ou Meu
Yung Kee
Kou Yao Kee
Chow Yet Dah
Ye Zeng Ching

La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée au présent procès-verbal.

Matériaux de Voirie.—9 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

MATERIAUX DE VOIRIE

	Rocaille bleue	Rocaille jaune	Rocaille Soutcheou	Sable Ning-Po fin	Sable Ning-Po gros	Sable Soutcheou	Sable bleu	Sable blanc très fin	Escarbilles	Bordures granit	Dalles granit	Boutisses 0.16	Boutisses 0.10	Briques cassées	Transport de matériaux
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Hsin Lee C°.	—	—	4.05	—	—	—	—	—	—	1.85	1.90	—	—	—	—
Nee Sing Tai	3.05	2.81	3.74	3.85	4.37	3.15	3.69	—	0.69	1.45	1.67	0.19	0.187	2.35	—
Kiang Zé Ki	2.94	2.89	3.78	3.70	4.27	3.24	3.74	—	0.68	1.51	1.69	0.20	0.185	2.36	0.65
Kiang Koué Ki	3.05	2.96	3.81	3.84	4.39	3.30	3.71	—	0.72	1.50	1.71	0.21	0.18	2.35	0.69
Kiang King Ki	3.20	3.00	4.10	4.20	4.40	3.35	4.00	—	0.80	1.70	2.00	0.23	0.20	2.70	0.70
Sing Yah Kee	3.26	2.95	3.95	3.75	4.45	3.10	3.62	17.60	—	—	—	—	—	2.30	—
Yung Kee	3.30	3.00	2.95	3.80	4.50	3.40	3.80	—	—	1.80	2.10	—	—	2.50	—
Zi Zeng Ta	2.88	2.95	3.84	3.80	4.30	3.20	3.80	—	0.67	1.60	1.80	0.21	0.17	2.30	0.65
Chow Yung Kee	3.15	2.75	3.98	3.95	4.50	3.30	3.85	—	0.90	1.70	1.90	0.19	0.175	2.49	0.75

Briques, papier paille, chaux, chunam.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

BRQUES—PAPIER-PAILLE—CHAUX & CHUNAM

	Briques noires ordinaires	Briques noires 9 × 4 1/4 × 1 3/4	Briques rouges 9 × 4 1/4 × 1 3/4	Briques creuses 9 × 4 1/4 × 1 3/4	Briques creuses 9 1/2 × 9 1/2 × 6	Briques réfractaires ordinaires	Briques réfractaires pour poêles de 5"	Briques réfractaires 9 1/2 × 9 1/2 × 1 1/2	Briques réfractaires 8 × 5 × 1	Papier-paille	Chaux	Chunam
	Prix par 10.000										Prix par 100 catties	Prix par picul
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Hung kee	62,00	72,00	82,00	—	—	—	—	—	—	—	1,60	0,77
Yie tsang	71,90	89,44	102,70	—	—	640,00	340,00	7.400,00	1.400,00	1,20	0,744	0,568
Yung kee shing	65,00	70,00	85,00	600,00	1.200,00	900,00	410,00	—	840,00	1,50	0,72	0,57
Chong shing . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,55	0,748	0,587
Tsing zai kee . .	80,00	87,00	99,00	—	—	—	—	—	—	—	1,10	0,725

Quincaillerie.—4 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

W. Z. Zee & Sons	}	La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée au présent procès-verbal.
E. Zung Cheong		
Chang Tai & Co.		
Yue Kee & Co.		

Métaux.—4 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

W. Z. Zee & Sons	}	La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée au présent procès-verbal.
E. Zung Cheong		
Chang Tai & Co.		
Yue Kee & Co.		

Peintures.—6 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Wilkinson, Heywood, Clark, Ltd.	}	La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée au présent procès-verbal.
W. Z. Zee & Sons		
Racine & Cie		
E. Zung Cheong		
Chang Tai & Co.		
Yue Kee & Co.		

Nourriture des chevaux.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	Prix par picul de 130 lbs			Prix par livre
	Son	Paddy	Paille	Sel
	Taëls	Taëls	Taëls	Taëls
Dong Zung & Co.	2.70	3.70	—	—
Sze Dah & Co.	2.90	3.85	—	0.15
Tsiang Zai Kee	—	—	0.69	—
Yah Kee	—	—	4.39	—
Woo Shing	3.00	4.20	0.49	0.048

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra à la Commission les soumissions reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à Monsieur l'Ingénieur en Chef pour examen et propositions à la Commission.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : F. SCHWYZER
M. VERDIER
L. LOUZIER

Après avoir pris connaissance des avis des divers Chefs de Service tant sur les prix donnés que sur les échantillons fournis, la Commission déclare adjudicataires :

1°) *Gazoline*

ASIATIC PETROLEUM Co.	<i>Par gallon américain</i>
“Shell” gazoline 1 ^e qualité	\$ 0,419
“Silver Shell” » 2 ^e »	» 0,394

2°) *Huiles et graisses*

KUNST & ALBERS	<i>Par gallon américain</i>
Soln.1S motor oil légère	Tls. 0,47
» » moyenne	» 0,50
» » lourde	» 0,55
» » extra lourde	» 0,70
91 Sun Golden Harness Oil	» 0,49

ASIATIC PETROLEUM Co.	<i>Par livre</i>
Huile pour machines	Tls. 0,045
Graisse pour autos	» 0,09

3°) *Mazout*

STANDARD OIL C°. OF NEW YORK	<i>Par gallon américain de 7 1/2 lbs.</i>
Mazout “A” léger	Tls. 0,13
» “B” lourd	» 0,122

4°) *Pétroles*

ASIATIC PETROLEUM Co.	<i>Par gallon américain</i>
Pétrole 1 ^e qualité “Sycee”	Tls. 0,34
» 2 ^e » “Crown”	» 0,29

5°) *Asphalte*

STANDARD OIL C°. OF NEW YORK	
Peinture été “G”	Tls. 52,00 par tonne ou Tls. 50,00 en futs métalliques
Peinture hiver “LM”	» 50,00 »

6°) *Goudron*

SHANGHAI GAS Co.	
Goudron	Tls. 0,17 par gallon américain.

7°) *Ciment*

MITSUBISHI SHOJI KAISHA	
Ciment	Tls. 3,20 par baril de 375 lbs.
»	» 0,86 par sac de 50 Kgs. moins Tls. 0,30 par 3 ou 4 sacs retournés en bonne condition.

8°) Combustibles

GUILLY FRÈRES :

	Charbon domestique	Anthacite A	Charbon industriel	Charbon pour chaudière
Prix de la tonne	Tls. 11,00	Tls. 21,50	Tls. 12,60	Tls. 9,50
Origine	Japon	Hongay	Japon	Kaiping
Pouvoir calorifique	BTV 10980	14700	12340	12850
	6050	8100	6800	7070
% de cendres	17	9.5	13.5	13.7
» de matières volatiles	28.3	14.3	30.2	26.7
» humidité	1.8	0.5	2.02	1.30
» de soufre	3	3.7	3.6	2.9
» de criblage au crible de 1/2"	100	100	100	0

Les charbons livrés devront être conformes aux échantillons soumis et répondre exactement aux caractéristiques indiquées ci-dessus; faute de quoi, l'Administration Municipale pourra, sur simple avis donné à l'adjudicataire, cesser de prendre livraison et s'approvisionner chez un autre fournisseur de son choix.

ZENG KEE COAL Co.

Charbon de forge..... Tls. 8,30 la tonne
 » bois..... » 0,50 le panier

MC BAIN

Briquettes
 Prix de la tonne..... Tls. 18,50
 Pouvoir calorifique..... B. T. V. 14400
 % de cendres..... 8.00 7900
 % matières volatiles..... 13.50
 % humidité..... 3.5
 % de soufre..... 0.54

Les briquettes livrées devront être conformes à l'échantillon soumis et répondre exactement aux caractéristiques indiquées ci-dessus.

KING TAI YONG

Coke pour foyers
 Prix de la tonne..... Tls. 16,00
 Origine..... Shanghai Gaz Co.
 Pouvoir calorifique..... B. T. V. 11870
 % de cendres..... 21.5
 % de matières volatiles..... 2.7
 % humidité..... 1.9
 % de soufre..... 1.27
 % de criblage au crible de 1/2"..... 100

Le coke livré devra être conforme à l'échantillon soumis et répondre exactement aux caractéristiques indiquées ci-dessus.

La Commission décide de ne pas désigner d'adjudicataire pour la fourniture de coke de fonderie et de continuer à s'approvisionner à la "Kailan Mining Co."

COMPAGNIE PAHLAY

Bois d'allumage..... Tls. 1,00 le picul.

9°) Lampes électriques

PHILIPS CHINA Co.

Puissance	Culot	Verre	Prix par 100 pièces
16 W. vide	Baïonnette	clair	Tls. 20,14
25 » »	Vis Edison	»	20,14
25 » »	Baïonnette	»	20,14
50 » »	»	»	20,14
50 » gaz	Vis Edison	»	24,49
50 » »	Baïonnette	»	24,49
75 » »	Vis Edison	»	38,10
75 » »	Baïonnette	»	38,10
100 » »	Vis Edison	»	43,55
100 » »	Baïonnette	»	43,55
150 » »	Vis Edison	»	73,48
150 » »	Baïonnette	»	73,48
200 » »	Vis Edison	»	97,98
200 » »	Baïonnette	»	97,98
300 » »	Vis Goliath	»	146,97
400 » »	» »	»	195,96
250 » » floodlighting	Vis Edison	»	239,50
25 » vide tubes		1/2 argenté	84,37
60 » gaz	Baïonnette	Opale	29,94
75 » »	»	»	43,55
100 » »	»	»	48,99
150 » »	»	»	87,09
200 » »	»	»	119,75

10°) Petit matériel électrique

E. ZUNG CHONG & Co. }
 CHANG TAI & Co. } suivant nomenclatures

11°) Matériel d'installation Eau, Gaz

W. Z. Zee & Sons.—suivant nomenclature

La Commission décide de ne pas désigner d'adjudicataire pour la fourniture des appareils sanitaires ; ces articles seront achetés de gré à gré selon les besoins.

12°) Bois et lames de parquet

THE CHINA IMPORT & EXPORT LUMBER Co. }
 WOH KEE } suivant nomenclatures

13°) Contreplaqués

ZIANG TAI.—suivant nomenclature

14°) Pieux de Foutcheou

CHOW YET DAH

	Prix par pièce
12' × 5".....	Tls. 0,65
13' × 5".....	» 0,75
13' × 7".....	» 1,25

15' × 5"	Tls.	1,05
16' × 5"	»	1,15
16' × 6"	»	1,30
16' × 7"	»	1,55
18' × 5"	»	1,60
18' × 6"	»	1,90
18' × 7"	»	2,50

15°) *Articles en bambou*

KIANG OU MEU.—suivant nomenclature

16°) *Matériaux de Voirie*

ZI ZENG TA.—Rocaille bleue.....Tls. 2,88 le m³ pour une quantité de 9.000 m³ à livrer dans les 6 premiers mois de l'année 1930.

Escarbilles.....	Tls.	0,67 le m ³
Boutisses de 0,10.....	»	0,17 la pièce
Briques cassées	»	2,30 le m ³
Transport de matériaux.....	Tls.	0,65 par m ³ à 1 km.

CHOW YUNG KEE.—Rocaille jaune.....Tls. 2,75 le m³ pour une quantité de 4.200 m³ à livrer dans les 6 premiers mois de l'année 1930.

YUNG KEE.—Rocaille de Soutcheou.....Tls. 2,95 le m³

KIANG ZAI KI.—Sable de Ningpo fin.....Tls. 3,70 le m³ pour une quantité de 2.400 m³ à livrer dans les 6 premiers mois de l'année 1930.

Sable de Ningpo gros.....Tls. 4,27 le m³ pour une quantité de 900 m³ à livrer dans les 6 premiers mois de l'année 1930.

SING YAH KEE

Sable de Soutcheou.....	Tls.	3,10 le m ³
Sable bleu	»	3,62 »
Sable blanc très fin	»	17,60 »

NEE SING TAI

Bordures en granit.....	Tls.	1,45 le m.
Dalles en granit.....	»	1,67 »
Boutisses de 0.16.....	»	0,19 la pièce.

17°) *Matériaux de construction*

HAUNG KEE

Briques noires ordinaires	Tls.	62,00 les 10.000 pièces
Briques rouges 9 × 4 1/4 × 1 3/4	»	82,00 » »

YIE TSIANG

Briques réfractaires ordinaires.....	Tls.	640,00 les 10.000 pièces
» » pour poêles de 5"	»	340,00 » »
» » 9 1/2 × 9 1/2 × 1 1/2.....	»	7400,00 » »
Papier paille	»	1,20 les 100 catties
Chunam	»	0,568 le picul

YUNG KEE SHING

Briques noires 9 × 4 1/4 × 1 3/4.....	Tls.	70,00 les 10.000 pièces
» creuses do	»	600,00 » »
» » 9 1/2 × 9 1/2 × 6.....	»	1200,00 » »
» réfractaires 8 × 5 × 1	»	840,00 » »
Chaux.....	»	0,72 le picul.

Le cautionnement définitif pour les fournitures de voirie est porté à 1/20.

18°) *Quincaillerie*

W. Z. ZEE & SONS	}	suivant nomenclatures
E. ZUNG CHEONG		
CHANG TAI & Co.		
YUE KEE & Co.		

19°) *Métaux*

W. Z. ZEE & SONS	}	suivant nomenclatures
E. ZUNG CHEONG		

20°) *Peintures*

W. Z. ZEE & SONS	}	suivant nomenclatures
RACINE & CIE.		
E. ZUNG CHEONG		
CHANG TAI & Co.		

21°) *Nourriture des chevaux*

DONG SHING			
Son	Tls.	2,70	le picul de 130 lbs.
Paddy	»	3,70	» » »
WOO SHING			
Paille	Tls.	0,49	le picul de 130 lbs.
Sel	»	0,048	la livre.

Marché Meugniot.—La Corporation des Marchands étalagistes des marchés ayant demandé de surseoir, jusqu'à la nouvelle année chinoise, au transfert du Marché Meugniot à l'emplacement provisoire du boulevard de Montigny, la Commission décide de faire droit à cette demande.

Règlements Municipaux.—Sur la proposition du Directeur Général, la Commission adopte le nouveau règlement ci-après concernant les laiteries :

Art. 1.—Toutes les laiteries situées, vendant ou transportant du lait sur la Concession Française devront être munies d'une licence de laiterie ; les employés des laiteries transportant à domicile le lait et les produits de laiterie devront être porteurs d'une carte de transport de lait.

Les laiteries situées sur le territoire de la Concession Française devront, en outre, être munies d'une patente d'Établissements Classés.

La licence, la patente, les cartes de transport de lait sont annuelles et valables du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année en cours. Elles ne sont pas transférables.

Art. 2.—Le voisinage et les alentours immédiats de la laiterie devront être maintenus en état de bonne salubrité.

Art. 12.—Il est interdit de vendre comme lait ou crème de lait de vache, le lait ou crème de bufflesse, de brebis, de chèvre, de jument ou d'anesse, ainsi que tout mélange de lait ou crème de vache avec du lait ou crème provenant du lait des animaux ci-dessus mentionnés.

Il est interdit aux laitiers, à leurs agents ou employés de vendre ou délivrer :

- 1°)—du lait ou de la crème altérés ou mouillés ;
- 2°)—du lait dont la crème ou les matières grasses ont été retirées ;
- 3°)—du lait provenant de vaches en période de vélage (Cette période s'étend de 15 jours avant le vélage à 7 jours après) ;
- 4°)—du lait ou de la crème, ou autres produits de laiterie, additionnés de produits non essentiels (ou fabriqués à l'aide de...)

L'ancien article 12 devient article 13

L'ancien article 13 devient article 14

L'ancien article 14 devient article 15

L'ancien article 15 devient article 16

L'ancien article 16 devient article 17

Art. 18. — Toutes les laiteries autorisées à vendre du lait sur la Concession Française devront verser à l'Administration Municipale une caution de \$ 100 en garantie du paiement des amendes qui seront infligées pour inobservation du règlement ci-dessus. Cette somme ne portera pas intérêt. Dans le cas où la laiterie cesserait de fonctionner, cette caution ou son reliquat, si toutes les amendes n'ont pas été payées, sera rendu contre remise du récépissé délivré au moment du dépôt de la caution.

Nota :—La licence ne peut être délivrée aux laiteries situées hors du territoire de la Concession Française qu'autant qu'elles seront autorisées à exploiter une laiterie par les autorités administratives dont elles dépendent.

Le nouveau règlement sera mis en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 1930.

Salle des Fêtes.—Par lettre du 2 Décembre, "The Russian Musical Society "Biloe" demande l'autorisation d'organiser une soirée de bienfaisance, le 31 Décembre prochain, dans la Salle des Fêtes Municipale, et sollicite, en raison du but de bienfaisance poursuivi, une réduction du tarif de location.

La Commission décide d'accueillir favorablement la requête de "The Russian Musical Society "Biloe".

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après :

L'an mil neuf cent vingt-neuf et le dix-huit Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—*Rue Ningpo.*—Le Comité examine le projet d'alignement de la rue Ningpo, transmis au Directeur Général par B. C. N° 4549 du 5 Décembre 1929 de l'Ingénieur Municipal.

Le plan annexé comporte deux tracés, l'un conforme à la décision de 1912, l'autre correspondant à une proposition nouvelle qui a pour but de redresser cette rue dans l'axe de l'avenue Joffre.

Le Comité recommande la deuxième solution qui est plus logique sans être plus onéreuse pour l'Administration Municipale.

Le plan devra être publié au Bulletin Municipal.

VOIRIE.—*Route Frelupt.* Le Comité prend connaissance d'une lettre de la Société Foncière & Immobilière de Chine datée du 30 Novembre 1929, demandant la suppression de la piste cavalière route Frelupt, au droit des constructions neuves édifiées sur les lots cadastraux 13186 - 13189.

Le crédit nécessaire à son exécution pourrait être supporté par le budget extraordinaire, imputation 8—3—14.

DRAINAGE.—*a) — route Paul Legendre.*—A la suite d'une demande du 8 Novembre 1929 de MM. Butterfield & Swire, l'Ingénieur Municipal propose, par B. C. N° 4541 du 4 Décembre 1929, la pose d'un drain de 0,30 le long de la route Paul Legendre, depuis l'avenue Haig jusqu'au lot cadastral 14190 qui doit être mis en valeur prochainement.

Le devis s'élève à Tls. 1.178,00. Le crédit correspondant pourrait être accordé sous réserve que les intéressés supportent le tiers de la dépense, soit Tls. 393,00.

Les crédits nécessaires seront prélevés au Budget Extraordinaire, imputation : 8—3—13.

b) - Route Magniny.—Par B. C. N° 8449 du 16 Décembre 1929, l'Ingénieur Municipal présente le devis relatif à la pose de 96 mètres de tuyaux de 0,50 Route Magniny, à l'ouest de la Route Winling, pour donner satisfaction à la demande de la Société Dah Yao C° qui fait construire sur le lot cadastral 13773.

Le crédit demandé, soit Tls. 576,00, pourrait être imputé au 5 - 8 - 3 - 18. Dans ce cas la Dah Yao C° aurait à payer la somme de Tls. 137,20 pour la pose des 49 tuyaux de 0,30 nécessaires pour raccorder leurs constructions situées en frontage d'un chemin public, au drain municipal.

ARCHITECTURE.—*Poste Central de Police.*—Le Comité prend connaissance du rapport N° 1007/A en date du 19 Novembre 1929 du Chef de la Garde, demandant l'aménagement d'un garage pour bicyclettes dans les locaux de l'ancienne fourrière du Poste Central.

Le Comité approuve le devis estimatif de Tls. 100,00 établi par l'Architecte Municipal, Imputation : 6—8—4—7.

ADJUDICATIONS.—Le Comité prend connaissance du procès-verbal du bureau qui s'est réuni le 11 Décembre 1929 pour recevoir les soumissions relatives aux travaux de construction d'un bâtiment au Poste Pottier.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :—

Casernement Poste Pottier

Poan Young Foo.....	Tls. 18.500,00
Sing Wo Kee.....	» 19.430,00
Chien Sing & C°.....	» 21.000,00
Cheng Chang & C°.....	» 21.970,00

Le Comité propose de déclarer l'entrepreneur Poan Young Foo adjudicataire pour ces travaux au prix de Tls. 18.500, indiqué dans sa soumission, et aux clauses du cahier des charges particulier à cette adjudication.

D'autre part, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux adjudicataires de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

ÉCLAIRAGE PUBLIC.—*a)*—*Routes Lorton & Cohen.*—Par B. C. N° 4579 du 10 Décembre 1929, l'Ingénieur Municipal soumet au Directeur Général une demande de crédit s'élevant à Tls. 560 pour l'installation de 12 foyers de 75 watts route Lorton et de 4 foyers de 75 watts route Cohen.

Le Comité demande l'ouverture du crédit nécessaire, Imputation : 6—8—5—7.

b) *Avenue Foch.*—Par lettre en date du 30 Novembre 1929, le S. M. C. demande si l'Administration Municipale serait disposée à doubler l'éclairage de l'avenue Foch, depuis Manila Road jusqu'à l'avenue Haig.

Le Comité partage cette manière de voir et propose d'accorder le crédit de Tls. 1.346,00 nécessaire pour la partie de l'avenue Foch dont l'Administration Municipale doit assurer l'entretien. Imputation : Budget Extraordinaire, 8—5—7.

c)—*Route Lafayette.*—A la demande du Chef de la Garde, l'Ingénieur Municipal transmet au Directeur Général un projet de renforcement d'éclairage de la rue Lafayette.

Ce renforcement comprendrait l'installation de 17 foyers supplémentaires de 100 watts et la dépense correspondante, soit Tls. 500,00, serait à inscrire au 6—8—5—7.

Le Comité approuve cette dépense.

ÉDICULES PUBLICS.—*Place du Château d'Eau.*—Le Comité approuve la construction d'un W. C. public au ponton du Château d'Eau et propose d'accorder le crédit nécessaire de Tls. 450,00, Imputation : Budget Extraordinaire, 11—1.

SERVICE DES PARCS.—*Pépinière de Tsiang Yu.*—Le Comité prend connaissance du rapport N° 2117 du 5 Décembre 1929 du Chef du Service des Parcs, Jardins & Plantations, demandant un crédit supplémentaire de Tls. 400,00 pour remblayer la pépinière de Tsiang Yu au niveau de la route Kahn et permettre ainsi son utilisation immédiate. (Imputation : 3—12—8)

Le Comité donne son approbation à ces propositions.

ORDURES MÉNAGÈRES.—Par rapport N° B. C. 4481 du 18 Novembre 1929, l'Ingénieur Municipal rend compte au Directeur Général de la marche du service des ordures ménagères et demande que les heures d'enlèvement soient officiellement notifiées au public.

Le Comité estime que les heures suivantes pourraient être adoptées :

Été.....	5 à 8 heures (1 ^{er} Avril, 30 Septembre)
Hiver.....	6 à 9 heures (1 ^{er} Octobre, 31 Mars)

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après, de la Commission des Etablissements Classés du 12 Décembre 1929.

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 12 Décembre 1929*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi, 12 Décembre 1929, à 15 heures dans le « bureau du Chef du Secrétariat, Hôtel Municipal.

« *Établissements Catégorie "A"* »

« *Teinturerie.*—Demande de Mr. Tong Ah Ping pour exploitation d'une teinturerie, N° 3, passage 461, « route Ratard.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour accorder la patente « nécessaire à l'exploitation de cet établissement peu important.

« *Établissements Catégorie "B"* »

« *Atelier de réparations d'autos.*—Demande de Mr. P. S. Dong pour exploitation d'un atelier de « réparations d'autos, N° 423 route Ratard.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patente et licence nécessaires pour l'exploitation « de cet atelier installé dans de bonnes conditions à condition toutefois que le propriétaire y fasse installer « 2 extincteurs chimiques et observe les règlements municipaux.

« *Atelier de réparations de motocyclettes.*—Demande de Mr. Shmarodine pour installation et exploitation « d'un atelier de réparations de motocyclettes, N° 665 avenue Joffre.

« Le Service du Trafic signale que cet atelier fera également de la réparation d'automobiles.

« Dans sa séance du 4 Février dernier, la Commission d'Administration Municipale a décidé de ne « plus autoriser, à l'avenir, l'installation de garages publics sur cette avenue.

« La Commission propose donc de refuser la délivrance des patente et licence nécessaires.

« *Atelier de tissage.*—Demande de Mr. Ouang Yai pour exploiter un atelier de tissage, N° 62, passage « 238, rue Brenier de Montmorand.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance de la patente sollicitée à condition que le « propriétaire observe les prescriptions des Services Municipaux et les règlements concernant ce genre « d'établissements.

« *Laboratoire.*—Demande de Mr. Sia Shei Kouang pour exploitation d'un laboratoire de produits de « beauté, N° 8, passage 437, Boulevard de Montigny.

« La patente sollicitée peut être délivrée sous réserve que le demandeur fasse installer un extincteur « chimique au rez de chaussée du laboratoire et observe les règlements municipaux concernant ce genre « d'établissements.

« *Puits artésien.*—Demande de la Société Crédit Foncier d'Extrême-Orient pour forer un puits artésien « sur les lots cadastraux 13942-13943-13944 et 13945, angle avenue Haig et route Picard Destelan.

« Le demandeur devra verser la somme de \$ 50,00, montant des frais d'analyse obligatoire de l'eau du « puits au moment de la délivrance du permis.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Produits alimentaires.*—Lao Kwai Ong & Vai Pao Kuen, 26/27 rue du Capitaine Rabier

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux.*—Société "Grand Bazar Ltd", 526 avenue Joffre

« *Vins et spiritueux.*—Wang Ah Kung, 16 rue Lagrené—Y Kie Liang, 411 avenue Edouard VII

« *Boucheries.*—Dang Ly Seng, 118 avenue Dubail—Blentchevsky, 649 avenue Joffre

« *Huiles et sauces.*—Tchang Ye Liang, 121 rue du Capitaine Rabier—Sung Yong Kee, 459 route de « Zikawei.

« *Légumes et fruits.*—Zee Yee Ching, 33 route Say Zoong

« *Pâtisserie.*—Ly Dao Seng, 40 rue Vincent Mathieu

« *Confiserie.*—O. Sheveloff, 139 route Père Robert

« *Salon de coiffure.*—Antoine Ferra, 609 avenue Joffre.

« *Établissements Catégorie "C"* »

« *Hôtel.*—Demande de Mr. Kieu Tong Yong pour transférer l'Hôtel "Koong Tai Lai" du N° 12 rue « Chu Pao San aux N°s 105-107, avenue Edouard VII.

« La Commission est d'avis que l'autorisation peut être accordée.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services compétents, la Commission, n'ayant aucune objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons des logeurs.*—Wang Zeu Fa, 8 avenue Joffre (changement de propriétaire)—Zi Ko Sze, 28 rue du Capitaine Rabier

« *Maison de thé.*—Mao Ping Houng, 80/82 rue Wagner

« *Maisons de tolérance.*—Zeng Sin Ze, 5 passage 274, rue Palikao—Woo Song Ze, 3 passage 274, rue Palikao—Zi Ah Ling, 2 pass. 10, cité Ying Yu Ly, rue Brodie A Clarke—Wang Song Ze, 130 rue Wagner

« *Restaurants chinois.*—Wang Zeu Ban, 461 route de Zikawei—Fi Pao Ling, 5 rue du Père Froc—Ting Kao, 253 rue du Weikwei—Su Zu Yi, 20 rue Vincent Mathieu—Zeng Ah Mao, 446 route Frelupt

« *Restaurant russe.*—Madame M. Mc Pherson, 4 Tracey Terrace, Route des Sœurs (Licence de Restaurant de 3^e classe, soit Tls. 5,00 par mois).

« Le Chef du Secrétariat,

« Signé : G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—a)—Mr. Y. S. Koo demande un permis pour réparer un immeuble frappé d'alignement situé sur le lot cadastral 6501, angle Père Robert, Joffre.

Le Comité est d'avis qu'il ne convient pas de donner une suite favorable à cette demande, ce qui risquerait de créer un précédent dangereux pour l'Administration Municipale

L'intéressé serait bien entendu responsable en cas d'accident et devrait, conformément au Titre IV des règlements démolir ses constructions si elles présentaient un danger quelconque.

b)—Le Comité est d'avis d'accorder le permis de construire ci-après, les plans étant établis conformément aux règlements municipaux.

N^o 445, rue Ratard, lot cad. 8024_B.—1 villa.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER

L. BLUM

J. COCHET

J. SAUVAYRE

Réseau Routier.—*Rue Ningpo.*—La Commission approuve la modification d'alignement de la rue de Ningpo telle qu'elle a été proposée par le Comité des Travaux.

Le plan du nouvel alignement adopté devra être publié au Bulletin Municipal.

Voirie.—*Route Frelupt.*—La Commission décide la suppression de la piste cavalière route Frelupt, au droit des constructions neuves édifiées sur les lots cadastraux 13186-13189.

Le crédit nécessaire à son exécution sera supporté par le budget extraordinaire, imputation Chap. 8—Art. 3—Sect. 14.

Drainage.—a)—*Route Paul Legendre.*—La Commission autorise la pose d'un drain de 0,30 route Paul Legendre, depuis l'avenue Haig jusqu'au lot cadastral 14190 qui doit être mis en valeur prochainement par les propriétaires : MM. Butterfield & Swire.

Le devis s'élève à Tls. 1.178,80 ; les travaux ne seront entrepris que si les demandeurs acquittent le tiers de la dépense, soit Tls. 393,00.

Les crédits nécessaires seront prélevés au Budget Extraordinaire. (Imputation : Chap. 8—Art. 3—Sect. 13).

b)—*Route Magniny.*—La Commission approuve le devis relatif à la pose de 96 mètres de tuyaux de 0,50 route Magniny, à l'Ouest de la route Winling, en vue donner satisfaction à la demande de la Société Dah Yao C^o qui fait édifier des constructions sur le lot cadastral 13773.

Le devis s'élève à Tls. 576,00 ; le crédit sera imputé Titre V—Chap. 8—Art. 3—Sect. 18.

La Dah Yao C^o. aura à acquitter la somme de Tls. 137,20 pour la pose des 49 tuyaux de 0,30 nécessaires pour raccorder leurs constructions situées en frontage d'un chemin public, au drain municipal.

Architecture.—*Poste Central de Police.*—La Commission approuve le devis d'aménagement d'un garage pour bicyclettes dans les locaux de l'ancienne fourrière du Poste Central.

La dépense : Tls. 100, sera imputée Budget Extraordinaire Chap. 8—Art. 4—Sect. 7.

Adjudications.—Casernement Poste Pottier.—La Commission décide de déclarer l'entrepreneur Poan Young Foo adjudicataire pour ces travaux au prix de Tls. 18.500,00, indiqué dans sa soumission, et aux clauses du cahier des charges particulier à cette adjudication.

D'autre part, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Eclairage Public.—a)—Routes Lorton & Cohen.—La Commission autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 560,00 (Imputation : 6—8—5—7) pour l'installation de 12 foyers de 75 watts route Lorton et de 4 foyers de 75 watts route Cohen.

b) —*Avenue Foch.*—La Commission donne son accord à la proposition du Shanghai Municipal Council de doubler l'éclairage de l'avenue Foch, depuis Manila road jusqu'à l'avenue Haig.

Le crédit nécessaire : Tls. 1.346,00 afférent à la partie de l'avenue Foch dont l'Administration Municipale doit assurer l'entretien, sera imputé au Budget Extraordinaire : Chap. 8—Art. 5—Sect. 7.

c) —*Route Lafayette.*—La Commission approuve le renforcement d'éclairage de la route Lafayette, comprenant l'installation de 17 foyers supplémentaires de 100 watts.

Le dépense correspondante, Tls. 500,00 sera imputée au Budget Extraordinaire—Chap. 8—Art. 5—Sect. 7.

Edicules publics.—Place du Château d'eau.—La Commission décide la construction d'un W. C. public au ponton du Château d'Eau et autorise l'ouverture du crédit nécessaire : Tls. 450,00 au Budget Extraordinaire—(Chap. 11—Art. 1)

Service des Parcs.—Pépinière de Tsiang Yu.—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 400,00 (Titre 3—Chap. 12—Art. 8) pour effectuer les travaux de remblayement de la pépinière de Tsiang Yu au niveau de la route Kahn.

Ordures ménagères.—Le service d'enlèvement des ordures ménagères sera effectué d'après l'horaire suivant :—

Été —5 à 8 heures (1^{er} Avril—30 Septembre)

Hiver—6 à 9 heures (1^{er} Octobre—31 Mars)

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Cadastre.—Par rapport en date du 23 Décembre, le Directeur Général expose le fonctionnement du Service Municipal du Cadastre dans ses rapports avec les Autorités consulaires, les Autorités chinoises et les particuliers.

En vue de faciliter l'établissement des titres de propriété par les divers Consulats intéressés, le Bureau du Cadastre était autorisé à suivre la procédure en usage sur la Concession Internationale.

Jusqu'en 1928, tous les travaux d'établissement de plans officiels étaient effectués gratuitement.

Cette procédure a été alors modifiée par le Shanghai Municipal Council avec le consentement du Corps Consulaire.

Actuellement tous remesurages de terrain, modifications de limites, divisions ou additions de titres sont assujettis sur la Concession Internationale au paiement d'une taxe calculée sur le taux du 1/20^e du 1/100^e de la valeur foncière totale du ou des lots intéressés. Le minimum de cette taxe est fixé à \$ 25,00 (change Taëls à 73).

Aucune taxe n'est exigée pour l'établissement des plans lorsqu'il s'agit de terrains qui appartenaient antérieurement à un chinois et couverts par un fangtang et pour lesquels l'enregistrement consulaire est demandé.

Le Directeur Général estime que le tarif ci-dessus, avec sa réglementation, pourrait être appliqué sur la Concession Française, à compter du 1^{er} Janvier 1930.

Après examen,

La Commission donne son approbation aux propositions du Directeur Général.

D'autre part, les travaux du Service du Cadastre seront tarifés comme ci-dessous, à compter de la même date :

- 1°)—*Vérification du bornage.*—1^{re} vérification.....gratuite
Toute vérification supplémentaire.....Tls. 5,00
- 2°)—*Copie de plans cadastraux.*—terrain d'une superficie ne dépassant pas 6 mows.....Tls. 5,00
terrain d'une superficie au-delà 6 mows » 10,00
- 3°)—Les expertises, projets de lotissements, etc... feront l'objet d'un devis spécial.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 27 Décembre 1929 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 550.964,43, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : E. KOEHLIN
F. SCHWYZER
J. BORDELONGUE
E. CHARLOT
J. DONNÉ
P. DUPUY
G. LÉBOUCQ
L. LION
LO PA HONG
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON



RAPPORTS
pour l'année 1929



Rapport du Service Médical

L'année 1929 a été marquée par une recrudescence inusitée des maladies épidémiques : fièvre scarlatine, oreillons, dysenteries bacillaires, fièvres typhoïdes et surtout méningite cérébro-spinale.

La prophylaxie des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes a été très sérieusement appliquée, les mesures préventives ont été rappelées plusieurs fois aux agents municipaux et aux habitants de la Concession ; la surveillance des eaux de boisson et les désinfections très soignées, la vaccination par voie buccale très recommandée et généralement acceptée. Ces mesures ont été certainement très efficaces pour enrayer une épidémie d'allure très menaçante, et les rares cas de typhoïde constatés parmi le personnel municipal l'ont été sur des personnes non vaccinées.

Les dysenteries bacillaires ont été surtout du type Morgan, forme rare et généralement bénigne pour laquelle la vaccination préventive habituelle est sans effet.

Il est à noter que malgré l'étendue de l'épidémie de méningite cérébro-spinale, nous n'en avons enregistré que deux cas.

La variole s'est manifestée sous sa forme endémo-épidémique habituelle. Grâce à la vaccination préventive nous n'avons eu à enregistrer aucun cas parmi le personnel municipal proprement dit. Seuls, trois enfants tonkinois qui avaient été soustraits à la vaccination ont contracté une forme grave de la maladie à laquelle ils ont succombé.

Dans l'ensemble, malgré ces facteurs épidémiques défavorables, la morbidité n'a pas été plus élevée que les années précédentes, comme le montrent les tableaux ci-joints.

Nous avons eu à déplorer la mort de six européens : Mr. Koehl, Mr. Bruckert, Mr. Clairet, Mr. Bouliguine, Melle M. J. Pellen et le bébé Rey.

Deux agents tonkinois, 2 agents chinois, 2 coolies chinois ont succombé pendant l'année. Les causes de décès ont été : Méningite cérébro-spinale (un cas) variole (3 cas) fièvre typhoïde (3 cas) tuberculose pulmonaire (2 cas) anévrisme de l'aorte (2 cas) angine de Ludwig (1 cas) bronchopneumonie (1 cas) fracture ouverte de la cuisse avec arrachement (1 cas) néphrité aigüe et urémie (1 cas).

Le Médecin Municipal,
Signé : Dr. ARRAUD.

	Européens de la Police traités à l'Hôpital		Européens des Services divers traités à l'Hôpital		Femmes Européennes traitées à l'Hôpital		Enfants Européens traités à l'Hôpital		Employés de la Police Journées d'exemption	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	10	73	3	29	10	63	6	87	25	104
Février	7	84	0	0	5	97	4	63	19	74
Mars	12	97	2	23	10	83	4	108	31	130
Avril	8	38	5	78	3	38	5	49	26	86
Mai	10	87	2	44	7	85	5	59	23	41
Juin	9	138	5	44	4	63	4	10.	27	50
Juillet	14	168	4	52	8	184	3	44	39	146
Août	16	152	5	55	7	103	5	86	38	102
Septembre	15	174	4	67	12	127	6	29	20	100
Octobre	14	112	1	2	9	93	7	14	16	111
Novembre	9	120	3	24	9	91	6	27	11	67
Décembre	9	85	1	22	8	131	4	54	20	176
	133	1.328	35	440	92	1.158	59	630	295	1.187

	Employés des Services divers Journées d'exemption		Tonkinois traités à l'Infirmérie		Chinois traités à l'Infirmérie		Femmes Tonkinoises traitées à l'Hôpital		Enfants Tonkinois traités à l'Hôpital	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	7	14	23	250	8	147	3	5	0	0
Février	2	9	38	449	7	47	4	21	0	0
Mars	6	25	31	336	6	81	2	13	0	0
Avril	7	23	22	333	4	75	3	17	1	5
Mai	7	14	21	316	10	119	6	32	1	5
Juin	8	38	19	223	8	117	9	58	1	9
Juillet	9	14	38	423	15	168	6	61	0	0
Août	13	37	49	478	27	226	8	70	0	0
Septembre	7	17	42	422	15	192	8	36	3	21
Octobre	3	23	45	248	13	95	5	45	3	30
Novembre	6	30	43	303	7	126	6	34	3	45
Décembre	4	15	37	516	6	44	8	47	3	45
	79	259	408	4.297	126	1.437	68	439	15	160

	Tonkinois traités à l'Hôpital		Chinois traités à l'Hôpital		Journées d'Exemption Tonkinois		Journées d'Exemption Chinois		Chinois des Services divers traités à l'Hôpital		Chinois des Services divers Visite Journalière Journées d'Exemption	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	42	741	20	327	201	494	88	315	21	355	185	189
Février	43	473	15	184	203	531	81	226	12	145	254	254
Mars	44	599	14	253	200	437	86	186	10	129	204	204
Avril	38	527	16	181	139	385	68	183	8	94	206	206
Mai	30	657	18	256	172	427	92	220	14	222	243	243
Juin	41	657	12	139	179	425	119	298	14	129	252	252
Juillet	39	613	17	191	222	431	161	356	14	182	390	390
Août	40	661	19	278	169	308	172	401	23	294	502	502
Septembre	41	474	19	371	112	382	95	348	16	177	303	303
Octobre	23	339	17	368	104	371	99	346	8	143	308	308
Novembre	32	502	19	408	128	478	69	244	19	263	196	196
Décembre	29	511	10	145	124	421	85	317	17	238	126	126
	442	6.754	196	3.101	1.953	5.090	1.215	3.440	176	2.371	3.169	3.173

Rapport du Service de la Station de T. S. F. pour l'année 1929

Dans le courant de l'année 1929 le poste à étincelles de Koukaza a été désaffecté et remplacé par un poste à ondes modulées installé route Frelupt. Le système de fonctionnement et le réglage du poste à ondes modulées permettent, tout en assurant un bon service météorologique, de ne pas perturber les émissions radiophoniques locales.

L'année 1929 a été marquée par l'intensification de notre service météorologique si nécessaire aux navigateurs.

Les messages météorologiques de l'Observatoire de Zikawei, transmis par le poste radio de la route Frelupt, sont transmis quatre fois par jour, savoir à 3h., 9h., 14h. et 18h. temps Greenwich sur l'onde de 650 mètres modulée, répétés immédiatement après la fin de l'émission sur 650, sur l'onde de 1850 mètres entretenue.

Les ondes courtes étant de plus en plus en faveur sur les gros navires, nous avons établi un service météorologique sur l'onde de 28^m. 5.

Les météos de Zikawei sont transmis par nos soins sur 28^m. 5 aux heures suivantes : 5h. et 11h.30 GMT.

Tous les avis de typhon ont été transmis dès leur réception sur l'onde de 650 mètres, répétés immédiatement sur 1850 mètres et sur l'onde de 28^m. 5.

Les navires en mer ont, au cours de l'année 1929, envoyé de nombreuses observations météorologiques à l'Observatoire de Zikawei et cela par nos soins.

Le service horaire a fonctionné comme par le passé mais sur l'onde de 650 mètres.

Il a été envoyé au cours de l'année 1929, non compris les avis de typhon :

321.000 mots pour le service météorologique sur grandes ondes.

116.800 mots sur ondes courtes.

Il a été reçu pour le service météorologique :

40.000 mots sur grandes ondes.

20.000 mots sur ondes courtes.

Sur la demande de la Société des Nations, Bureau d'Hygiène Section de Singapore, le poste transmet tous les samedis après le météo de 3h. GMT le bulletin épidémiologique de Singapore. Ce bulletin permet aux capitaines des navires de connaître avant l'arrivée au port l'état sanitaire de la ville et les formalités qu'ils doivent remplir.

La période orageuse pour la réception des grandes ondes a été pendant l'année 1929 moins violente que les précédentes.

Le Chef du Service de la T. S. F.

Signé : F. LANGLAIS.

Rapport du Service d'Incendie

Effectif et composition des Compagnies de Pompiers Volontaires "Le Torrent"

ETAT-MAJOR:—Mr. M. Chapeaux, Commandant des Compagnies, des Réserves et du Service.

COMPAGNIE No. 1

ETAT-MAJOR:—MM. L. Chollot *Capitaine*
R. Charleux *Lieutenant*
J. Amiot *S/Lieutenant*

POMPIERS VOLONTAIRES:—MM. M. Guyot J. Chamoton C. Guillemin
J. Poulet G. Charlot R. Chaillan
R. Jourdan G. Chapeaux M. Roy
V. Scheafer P. Varenne L. Sirot
M. Péniguel

COMPAGNIE No. 2

ETAT-MAJOR:—MM. G. C. Nazer J. Huxley L. F. Stokes
POMPIERS VOLONTAIRES:—MM. R. C. Johnson E. W. Turnbull W. G. Harris
S. C. Kingsbury N. M. Tweedlie W. F. Goslin
D. B. Sinclair L. C. Earnshaw R. M. Austin
W. F. Leckie P. Murphy

MEMBRES DE LA RÉSERVE Cie. No. 1

ETAT-MAJOR:—MM. J. Gilis *Capitaine*
A. Muguet *Lieutenant*
POMPIERS VOLONTAIRES:—MM. G. Madier L. Pernot J. Donné
Ph. Osterberger Ch. Rémuzat A. Hourcade
Boucharra Guérin J. Buisson
P. Le Bris F. Couliou E. Niel
M. Rheims A. Déronzier B. Julien
Ch. Boissezon L. Basset P. Servanin
M. Elzéar

MEMBRES DE LA RÉSERVE Cie. No. 2

MM. G. E. O. Mayne W. S. Clay A. G. Mossop E. S. Thellefsen F. W. Schlobohm

POMPIERS MUNICIPAUX

PERSONNEL EUROPÉEN:—MM. A. M. Royère *Chef du Service*
X. Clauman *S/Chef du Service*
E. Bonniveau *Chef des Ateliers du Torrent*

Organisation et fonctionnement du service.—L'effectif du personnel chinois est de 155 hommes répartis dans différents services :

- La garde d'incendie
- Le service téléphonique
- Le service dans les théâtres, cinémas, etc.

Les rondes, visites de théâtres et cinémas,

Les épreuves des robinets de secours contre l'incendie dans les établissements classés,

La visite des bouches d'incendie.

L'instruction pratique proprement dite donnée aux recrues se divise en deux périodes.

A la fin de la première, les recrues doivent pouvoir prendre les fonctions de dévideurs et de servants aux autos-pompes.

Pendant la seconde période, dont la durée est fixée à six semaines, l'instruction est achevée de façon que les recrues puissent être admises au service total d'incendie. Le Chef de la Compagnie constate le résultat pendant la onzième semaine.

Quand les jeunes pompiers ont subi l'épreuve du feu, et au fur et à mesure que les qualités physiques et morales de chacun se précisent, le Chef de la Compagnie désigne, parmi les plus aptes, les pompiers pouvant remplir les fonctions importantes de chef et sous-chef aux auto-pompes et premiers secours.

Ensuite commencent les manœuvres avec thème ; ces manœuvres ont lieu, en principe, tous les samedis de 6 heures à 8 heures du matin ; elles sont exécutées avec les Pompiers Volontaires sur les établissements classés de la Concession : Usines, Théâtres, Cinémas, Docks, Hôtels, Ecoles, Maisons de rapport, etc.

Statistiques des incendies. Durant l'année 1929, il a été enregistré 175 incendies sur la Concession française (population de 360.000 habitants pour une surface de 34.800 hectares, contenant des immeubles de tous genres).

L'efficacité du service d'incendie peut être déterminée par le fait que 112 des 175 incendies ont été arrêtés à leur point de départ.

Alertes de feu

Reçues	175
Fausse ou inutiles	75
Par la tour de veille	9
Par la Police	34
Par téléphone	132
Total :	<u>175</u>

Décomposition par heure

de 6 heures à midi	47
de midi à 18 heures	50
de 18 heures à minuit	47
de minuit à 6 heures	31
Total :	<u>175</u>

Feux combattus

Limités à leur origine	112
Limités à l'immeuble	33
Etendus à d'autres immeubles	30
Total :	<u>175</u>

Moyens d'extinction

Sans aucune lance	105
avec une lance	22
avec 2 ou 3 lances	26
avec plus de 3 lances	22
Total :	<u>175</u>

Classification des feux

Magasins, Boutiques	17
Godown, Dock	2
Barraques	3
Chambres meublées	25
Hangars	2
Véhicules	5
Dépôt de bois et charbon	1
Chantier de bois	1
Palissades et paillottes	8
Planchers	4
Combles	4
Cuisines	10
Cheminées	15
Navires	2
Divers	12
Evènement	1
Maisons chinoises	20
Fabrique de cigarettes	1
Fausse alertes	18
Feux de gazoline	3
Goudron	2
Cloisons	3
Hôtel	1
Théâtre de marionnettes	1
Entrepôts	6
Imprimerie	1
Débarras sur une terrasse	3
Maison européenne	1
Paille	1
Fabrique de celluloid	1
Ecroulement de maisons	1

Total : 175

Le Secteur qui a eu le plus grand nombre de feux est le secteur No. 2 ; il en a eu 91.

La Concession Française est divisée en trois secteurs en rapport avec la densité de la population :

1^{er} Secteur.—De la Porte de l'Est au boulevard des 2 Républiques et boulevard de Montigny, limité par l'avenue Edouard VII.

2^{me} Secteur.—Du boulevard de Montigny aux routes des Sœurs et Père Robert.

3^{me} Secteur.—De la route des Sœurs, route Père Robert à Zikawei.

Dans chaque secteur est installé un poste qui est pourvu d'un parc technique de voitures automobiles.

Matériel.—Le matériel d'incendie est entièrement à traction automobile ; il comprend 15 voitures automobiles ou pompes et une moto-pompe.

1 Auto-pompe porteur d'une échelle de 12 mètres, d'une force de 45-60 C. V. pompe centrifuge multicellulaire pouvant débiter 150.000 litres.

1 Auto-pompe porteur d'une échelle de 12 mètres, d'une force de 30-40 C. V. pompe centrifuge multicellulaire pouvant débiter 120.000 litres.

1 Auto-pompe porteur de 4 échelles à coulisses de 8 mètres, d'une force de 30-40 C. V. pompe centrifuge multicellulaire pouvant débiter 120.000 litres.

1 Auto-pompe porteur d'une échelle de 12 mètres, d'une force de 45-60 C. V. pompe à pistons multiples pouvant débiter 100.000 litres.

1 Auto-pompe porteur d'une échelle de 12 mètres, d'une force de 30-40 C. V. pompe centrifuge multicellulaire pouvant débiter 90.000 litres.

1 Auto-pompe 1^{er} départ, d'une force de 20-24 C. V. pompe centrifuge multicellulaire pouvant débiter 80.000 litres.

1 Moto-pompe trainée en remorque, d'une force de 16-20 C. V. pompe centrifuge multicellulaire pouvant débiter 60.000 litres.

3 voitures de premier secours

1 camion porteur d'échelles et matériel d'incendie

1 échelle aérienne de 26 mètres sur porteur

1 camion pour transporter le personnel

1 camionnette ambulance

1 voiture de service

1 voiture pour Commandant

Bouches d'incendie.—Les prises d'eau d'incendie ont deux diamètres : 65 et 100 ^m/_m ; il existe 110 bouches de 65 ^m/_m et 421 de 100 ^m/_m.

Nouveau matériel.—1 chassis de 6 cylindres d'une force de 25 à 30 C.V., pour premier départ.

2000 mètres tuyaux de refoulement en 65 ^m/_m

800 mètres tuyaux de refoulement en 45 ^m/_m

75 raccords symétriques pour tuyaux de refoulement

1 appareil de secours aux asphyxiés

Téléphone.—Le Poste Central de l'Hôtel Municipal est relié au Central Office par les Nos. 60102, 60103, 10079, 30079, "French Fire".

Les Pompiers Volontaires et les Postes d'incendie sont reliés au poste Central par fils indépendants du Central Office.

Ateliers du service d'incendie.—Travaux neufs, modifications et constructions nouvelles exécutés par les Ateliers :

10 lits métalliques

10 armoires métalliques

1 carrosserie et accessoires départ 8

1 fusée d'essieu AV camion 10

1 piston » » »

1 bille d'essieu camion No. 10

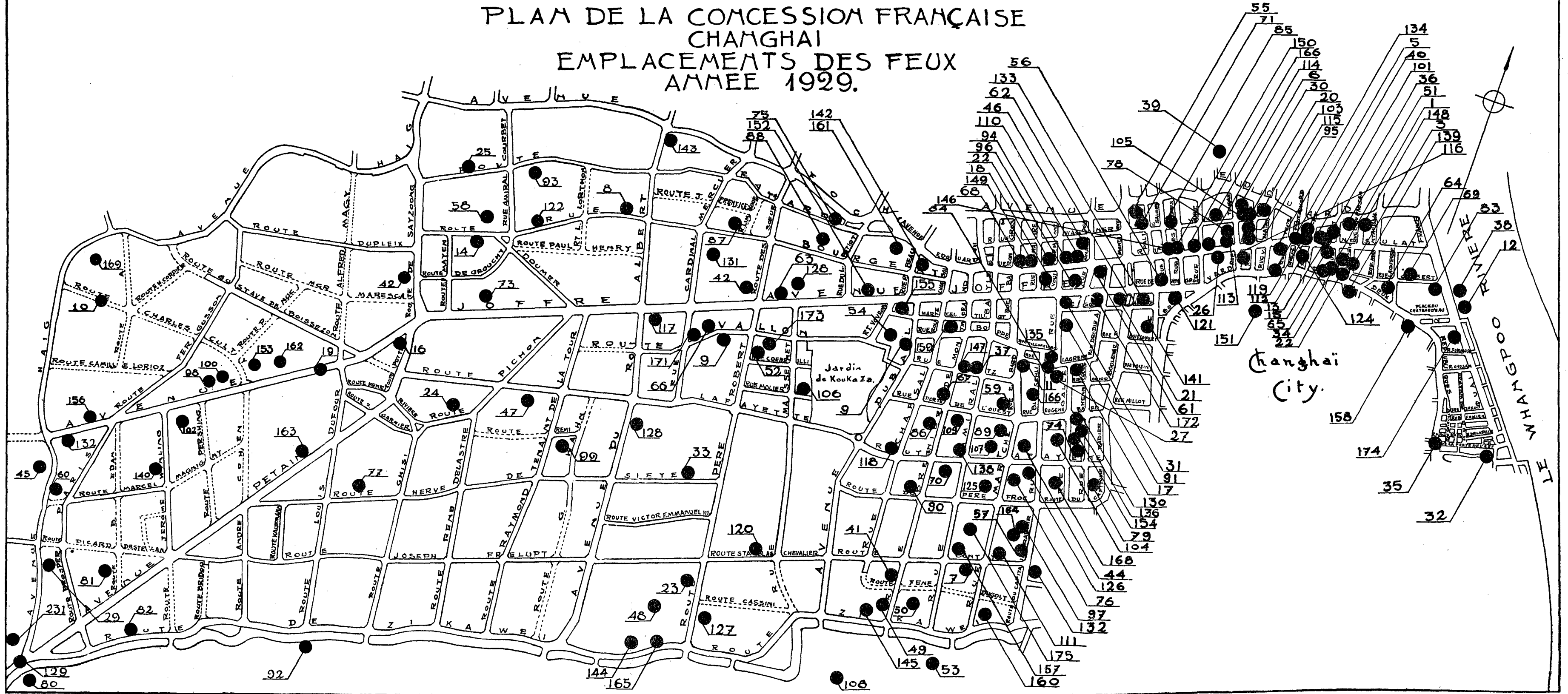
24 extincteurs complets

24 obturateurs

12 étrangleurs

4 échelles à coulisses

PLAN DE LA CONCESSION FRANÇAISE
CHANGHAI
EMPLACEMENTS DES FEUX
ANNEE 1929.



Transformation de 6 lanternes électriques
 Remise à neuf de 10 accus.
 1 pignon de 320 pompe No. 1
 Modification du chassis (ancien 8)
 Carrosserie de voiture de protection No. 14
 24 boites pour tuyaux
 24 boites pour robinets
 2 distributeurs doubles
 2 haches grand modèle
 6 gaffes

50 clefs de raccords
 250 fers de bottes
 2000 chiffres pour uniformes
 200 porte-clefs et cordelettes
 200 charnières
 1 treuil pour séchage des tuyaux
 8 cloches en acier
 Outillage pour cloches
 1 mouton

EMPLACEMENT DES FEUX

<i>Adresses</i>	<i>Observations</i>
1 Rue Petit Nos. 29, 31, 33, 35	Feu de boutiques
2 Observatoire de Zikawei	Feu de plancher et combles
3 Rue de la Mission No. 59	Fausse alerte
4 Route Vallon 228	Feu d'appartement
5 Rue Vincent Mathieu, cité Tong Sing ly No. 42	Commencement de feu de chambre
6 Rue Hué, cité Seu Loh ly Nos. 7, 8	Feu de maisons chinoises
7 Route Conty, cité Hung Zeng ly No. 73	Feu de paillette sur une terrasse
8 Rue Bourgeat, village Wou Who Pain	Feu de maisons chinoises
9 Avenue Dubail, cité Zeng Teh ly No. 29	Commencement de feu de chambre
10 Route Fergusson, village Ly Ka Za	Feu de maison chinoise
11 Rue Eugène Bard, cité Zeng Ki ly No. 312	Explosion d'un générateur de vapeur dans une teinturerie
12 Quai de France	Feu de bateau "Seu Yang"
13 Rue du Consulat Nos. 122, 124	Feu de boutiques de vannerie et quincaillerie
14 Route Ratard No. 851	Feu de cheminée
15 Rue du Consulat No. 197	Feu de pharmacie
16 Route Pottier No. 2	Feu de cheminée
17 Rue Gallé No. 93	Commencement de feu de chambre
18 Rue Lemaire, passage 66 cité King Yu ly No. 3	Commencement de feu de chambre
19 Avenue Joffre No. 1014	Feu de plancher
20 Rue du Weikwei 142	Feu de cheminée
21 Boulevard de Montigny	Feu de goudron
22 Rue Kraetzer, cité Tung Zeu ly No. 4	Feu de cheminée
23 Route Père Robert 248	Feu de cheminée
24 Route Pichon 50	Commencement de feu de plancher
25 Rue Ratard 546	Fausse alerte
26 Rue du Consulat 425	Feu de boutiques
27 Rue Gallé 13	Feu de hangar
28 Avenue du Roi Albert 279	Fausse alerte
29 Route Prosper Paris 185	Feu de paillette
30 Route Prosper Paris 138, 140, 150, 152	Feu de maisons chinoises
31 Rue Vouillemont, city Zeng Teh ly No. 4	Feu de cloison
32 Quai de France 93, 94	Feu d'entrepôt
33 Pagode Dai Ki Miao, route H. de Siéyès	Fausse alerte
34 Rue Petit	Feu de chiffons
35 Rue Kintseu 31, 33, 35	Feu de maisons chinoises

<i>Adresses</i>	<i>Observations</i>
36 Rue Petit 121	Commencement de feu de cuisine
37 Rue Wantz, angle rue Brenier de Montmorand	Feu de maisons chinoises et boutique
38 Quai de France, bateau "Ying Chow"	Feu de bateau
39 Rue Hué, coté International	
40 Avenue Edouard VII 135	Feu d'hôtel
41 Rue Brenier de Montmorand	Commencement de feu de chambre
42 Route Say Zoong 75	Court circuit
43 Route des Sœurs, passage No. 1 & 2 No. 146	Feu de chambre
44 Route Lafayette, passage 32 maison 2	Feu dans un entrepôt de paille
45 Avenue Haig, coté International	Feu de cheminée
46 Rue Marco Polo Nos. 38 à 42	Feu de boutiques
47 Route Lafayette No. 1277	Fausse alerte
48 Route Père Robert, village Ki Ka Za	Feu de fabrique
49 Route Conty, No. 788	Feu de théâtre de marionnettes
50 Route Conty, cité Yong Wao ly, passage 613 maison 42	Feu de paillotte
51 Bâtiment du Crédit Franco-Chinois	Feu de barraques
52 Route Père Robert, passage 55 maison 7	Feu de maisons chinoises et entrepôt de coton
53 Route de Zikawei, coté chinois	Feu de maisons chinoises
54 Route Dolfus Nos. 91, 92	Feu de maisons chinoises
55 Avenue Edouard VII, Grand Monde	Court circuit
56 Nos. 422 à 428 rue du Consulat	Feu de boutiques
57 Nos. 247, 248, 249 rue du Capitaine Rabier	Feu de boutiques
58 Route Doumer 70	Feu de chambre
59 Maison No. 7, passage No. 26 rue du Marché	Commencement de feu de cuisine
60 Avenue Haig 909	Fausse alerte
61 Rue Marco Polo 107	Feu de cheminée
62 Boulevard de Montigny	Feu dans un tonneau de goudron
63 Avenue Joffre 642	Fausse alerte
64 Rue Laguerre Nos. 29, 31	Feu d'entrepôt de sacs de riz
65 Rue Petit No. 23	Fausse alerte
66 Route Vallon No. 228	Feu de cuisine
67 Maison No. 26 cité Zi Zeng ly, rue Brenier de Montmorand	Feu de paillottes
68 Maison No. 7 passage No. 214 rue Kraetzer	Feu de cloison
69 Rue Laguerre No. 14	Fausse alerte
70 Route Lafayette, passage 239 maison 1 & 2	Feu de maisons chinoises
71 Rue Saigon, cité No. 42 maison No. 1, 2, 3	Feu de maisons chinoises en démolition
72 Passage No. 248, boulevard des 2 Républiques	Commencement de feu de chambre
73 Passage No. 992, avenue Joffre	Feu de paillotte
74 Passage No. 60, route Lafayette	Feu de paillotte
75 Maison No. 11 passage No. 182 rue Ratard	Feu dans un cabinet de débarras
76 No. 173 rue du Marché,	Feu de cuisine
77 Route Hervé de Siéyès 385	Feu de cheminée
78 Maison No. 7 cité Foh Ching ly, rue du Moulin	Feu dans une jarre d'alcool

<i>Adresses</i>	<i>Observations</i>
79 Maison No. 1 cité Teh Yih ly, rue Hennequin	Feu chambre
80 Orphelinat des Mères de Zikawei, côté chinois	Feu de combles
81 Rue Edan face No. 104	Feu de chantier de bois
82 Route de Zikawei No. 1099, usine Pathé Orient	Feu de combles
83 Quai de France, Butterfield & Swire	Fausse alerte
84 Rue Lagrenée No. 155	Feu de chambre
85 Rue du Weikwei No. 236	Commencement de feu de chambre
86 Rue Brenier de Montmorand, cité King Yé ly No. 19 & 20	Feu de maisons chinoises
87 Rue Bourgeat, village Zikaza No. B. 1	Feu de maison chinoise et entrepôt de paille
88 Rue Bourgeat, cité Tseng Foh ly, maisons Nos. 32, 33	Feu d'ateliers d'imprimerie
89 Rue Amiral Bayle, passage 373, maison 30	Feu de cuisine
90 Rue du Père Froc No. 428	Feu de boutique de changeur
91 Rue Sœur Allègre, cité Tse Zeng ly	Commencement de feu de chambre
92 Route Louis Dufour, côté chinois	Feu de maisons chinoises
93 Rue Ratard 809	Feu d'automobile No. 2748
94 Rue Kraetzer 221, 223	Feu de chambre
95 Rue du Moulin No. 95	Feu de boutique
96 Avenue Joffre No. 90	Feu de chambre
97 Rue du Capitaine Rabier No. 215	Commencement de feu de chambre
98 Avenue Joffre No. 1428	Feu dans un cabinet de débarras
99 Rue Rémi No. 67	Commencement de feu de chambre
100 Avenue Joffre 1428	Feu de chambre
101 Rue du Consulat 156	Feu de cuisine
102 Avenue Joffre 1154	Feu dans un transformateur
103 Rue Vincent Mathieu 133	Feu de combles
104 Maison No. 66, passage No. 60 rue Galle	Feu de chambre
105 Rue Tourane 120	Commencement de feu de chambre
106 Rue Molière No. 2	Court circuit
107 Rue de Marché No. 78	Feu de chambre
108 Cité chinoise, Pont Sainte Catherine	Fausse alerte
109 Rue de la Porte de l'Ouest 136	Feu de cheminée
110 Rue Kratzer Nos. 76, 78, 80	Feu de boutiques
111 Route Conty, cité Dah Kong ly 54	Feu de débarras sur une terrasse
112 Rue de la Mission No. 52	Feu de débarras sur une terrasse
113 Rue Tourane Nos. 11, 13, 15, 17, 19	Feu de boutiques
114 Rue Tourane	Fausse alerte
115 Rue du Weikwei, cité No. 50 Nos. 1, 2, 3, 4	Feu de maisons chinoises
116 Rue Hué cité Pao Heu fang. 7, 8, 9	Feu de maisons chinoises
117 Avenue Joffre 637	Feu de maison européenne
118 Rue Chapsal, face No. 11	Fausse alerte
119 Rue du Consulat 156	Feu de cuisine
120 Poste Police Central	Feu d'automobile No. 659
121 Boulevard des 2 Républiques Nos. 443	Feu dans un bidon de gazoline
122 Rue Bourgeat No. 506	Feu de cheminée
123 Boulevard des 2 Républiques No. 443	Feu de dépôt de gazoline

<i>Adresses</i>	<i>Observations</i>
124 Boulevard des 2 Républiques, côté chinois	Feu de maisons chinoises
125 Rue du Marché, cité Ziang Zeng ly No. 9	Feu de paillotte
126 Route Lafayette, cité Son Kien Fang No. 15	Feu de cuisine
127 Route du Père Robert, cité de Canton No. 57	Feu de baraque
128 Avenue Joffre No. 393	Accident d'auto No. F. 1245, A. 9746
129 Tousèwei, menuiserie	Feu de baraque
130 Rue Cardinal Mercier, Cathay appartement	Court circuit
131 Rue Eugène Bard No. 123	Feu dans une soupente
132 Rue Capitaine Rabier côté chinois face Nos. 214, 216, 218, 220, 222	Feu de maisons chinoises
133 Ningpo, Cimetière de Ningpo	Feu de paille et de copeaux
134 Rue du Consulat face 174	Feu d'automobile No. 4461
135 Rue Vouillemont Nos. 170, 172, 174	Feu de maisons chinoises
136 Rue Galle, cité Song Zié ly Nos. 17, 18, 19, 20	Feu de maisons chinoises
137 Avenue Joffre 1405	Feu de cheminée
138 Rue du Marché No. 364	Feu de chambre
139 Rue de la Mission	Fausse alerte
140 Route Winling, passage Chu Ka long	Feu de hangar
141 Rue Palikao No. 51	Commencement de feu de cuisine
142 Rue Paul Beau No. 17	Commencement de feu de chambre
143 Avenue du Roi Albert No. 1	Feu de chambre
144 Route de Zikawei No. 598, 599	Feu de maisons chinoises
145 Rue Brenier Montmorand, cité Yu Teh ly No. 3	Feu de chambre
146 Rue Saïgon No. 30	Feu dans un entrepôt de produits pharmaceutiques
147 Rue Wantz No. 144	Feu chez un cardeur de matelas
148 Rue Chu Pao San, crédit Franco-Chinois	Fausse alerte
149 Rue Kraetzer No. 218	Feu de cuisine
150 Rue du Consulat Nos. 406, 408, 410	Feu de combles
151 Boulevard des 2 Républiques, face rue Vin- cent Mathieu, côté chinois	Feu de maisons chinoises
152 Avenue Joffre 440	Feu chez un marchand de charbon
153 Avenue Joffre 1355	Feu de cheminée
154 Rue Galle, citée Nun Teh ly Nos. 10, 11	Feu de fabrique de celluloid
155 Avenue Joffre 358	Fausse alerte
156 Avenue Joffre 1570	Feu de paillotte
157 Route Conty No. 186	Feu de cheminée de fabrique
158 Boulevard des 2 Républiques, côte chinois face poste des Pompiers Château d'eau	Feu de godown
159 Rue Chapsal	Feu d'automobile
160 Route de Zikawei, citée Yong Zeng ly No. 15	Fausse alerte
161 Avenue Foch, passage 27 Nos. 9, 10	Feu dans un entrepôt
162 Avenue Joffre 1482	Fausse alerte
163 Avenue Pétain 10	Feu de cloison
164 Rue Capitaine Rabier, citée Zeu Kong ly No. 27	Feu de boutique
165 Route de Zikawei, angle route Père Robert face No. 462	Feu d'automobile 6306

<i>Adresses</i>	<i>Observations</i>
166 Rue Hennequin No. 62	Feu d'essence sur la voie publique
167 Rue du Consulat 346, 348	Feu de boutiques
168 Route Lafayette cité No. 113, Sautching ly Nos. 27, 28, 29	Feu de fabrique de cigarettes
169 Avenue Foch No. 833	Feu de cheminée
170 Route Vallon 28	Feu de cheminée
171 Route Vallon 250	Feu de plancher
172 Rue Brodie A Clarke, cité Koué Heu ly Nos. 56, 58	Ecroulement d'une maison à un étage
173 Route Vallon No. 77	Feu de chambre et combles
174 Quai de Ninzao	Feu de godowns
175 Rue du Père Froc, cité Yu K'ing fang Nos. 91, 92, 93. 94	Feu de fabrique de chaussettes

Le Commandant

Signé : M. CHAPEAUX.

Collège Municipal Français

RAPPORT DES 2^e & 3^e TRIMESTRES SCOLAIRES

(Année scolaire 1928-1929)

Effectifs.—La rentrée de Janvier a maintenu l'effectif à 343, dont 110 Français, 25 étrangers latins de langue française et 45 étrangers slaves de langue française.

En Juin, après les départs en congé du printemps, l'effectif est de 319 dont 103 Français.

Personnel.—Melle. Lambertson est rentrée de congé en Février.

Mr. Nicolet est parti en congé en Mars.

Cours—Etudes.—Les études ont été normales et conformes aux programmes des Ecoles primaires, primaires supérieures et des Lycées de France.

Fréquentation.—La fréquentation a été excellente.

Distribution des prix.—Elle a eu lieu le 25 Juin sous la présidence de Mr. E. Koechlin, Consul Général de France, assisté des membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale.

Au nom de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Mr. E. Koechlin a remis une médaille de bronze à une élève choisie parmi celles qui ont mérité le Prix d'Excellence de leurs classes.

Œuvres—Propagande du français.—La direction et le personnel du Collège Municipal Français ont continué comme par le passé à assurer les cours organisés sous le patronage de l'Alliance Française :

1.—*Cours de Français aux étrangers.*—2 classes ont fonctionné, 3 fois par semaine, avec 20 élèves ;

2.—*Cours de Français aux chinois.*—3 classes ont fonctionné avec 110 élèves tous les jours.

Cours Spécial Préparatoire.—Le Cours Spécial Préparatoire a remplacé notre ancien Cours Spécial. Il est destiné aux étrangers qui sont trop âgés pour suivre des cours de français élémentaire dans les classes enfantines. Ces élèves sont admis dans les classes régulières correspondant à leur âge lorsque leurs connaissances en français et en anglais sont suffisantes.

Bien que ce Cours Spécial soit administrativement parlant un cours privé, il se trouve sous la direction et la surveillance du Principal.

Le Cours Spécial Préparatoire a réuni un effectif de 20 élèves pendant les 2 derniers trimestres de l'année scolaire.

Rétribution scolaire.—La rétribution scolaire de Janvier à Juin 1929 s'est élevée à Tls. 9.603,78.

Appréciation générale.—Sous tous les rapports, les deux derniers trimestres de l'année scolaire 1928-1929 ont donné d'excellents résultats.

7 élèves ont passé avec succès l'examen du Certificat d'Etudes Primaires et 3 celui du Brevet Elémentaire de Capacité.

Le Principal

Signé : Ch. GROSBOIS

RAPPORT DU 1^{er} TRIMESTRE

(Année scolaire 1929-1930)

Effectifs.—La rentrée de Septembre a porté l'effectif à 373 élèves. En Décembre, le nombre s'est maintenu à 368. Le nombre des élèves Français était en Septembre de 119 et en Décembre de 131. Le nombre des étrangers de langue française (latins ou slaves) s'est maintenu à 74.

Le Cours Spécial Préparatoire, dont les élèves ne sont pas comptés dans l'effectif officiel du Collège, a réuni 30 élèves en Septembre et 26 en Décembre.

Bâtiments.—Une aile nouvelle a été bâtie à l'Est du bâtiment principal et deux classes ont été ouvertes en Novembre.

Le Jardin d'enfants et la 11^e occupent désormais des salles spacieuses et ensoleillées. L'ancienne classe de 11^e servira à la rentrée de Janvier au Cours Préparatoire, nouvelle classe qui servira d'intermédiaire entre le Jardin d'enfants et la 11^e.

L'ancienne salle du Jardin d'enfants servira de salle de jeux pour les jeunes élèves pendant les jours de pluie ou de grands froids.

Personnel.—Mr. Nicolet est rentré de congé le 15 Décembre.

Cours et Etudes.—Aucune modification n'a été apportée. Les programmes sont appliqués régulièrement.

Fréquentation.—Aucune épidémie n'en est venu troubler la régularité.

Œuvres et propagande du Français.—La direction et le personnel du Collège Municipal Français ont continué à assurer les cours organisés sous le patronage de l'Alliance Française :

1.—*Cours de Français aux étrangers* :—2 classes ont fonctionné avec 25 élèves, 3 fois par semaine ;

2.—*Cours de Français aux chinois* :—3 classes ont fonctionné avec 130 élèves tous les jours.

Rétribution scolaire.—La rétribution scolaire de Septembre à fin Décembre a été de Tls. 6.862.48.

Le total perçu en 1929 a été de Tls. 16.466,26. pour une prévision budgétaire de Tls. 11.800.

Appréciation générale.—La prospérité du Collège Municipal Français, déjà signalée en 1928, n'a fait que s'accroître aussi bien sous le point de vue de l'effectif scolaire que sous le point de vue des résultats obtenus par les élèves.

Le Principal
Signé : Ch. GROSBOIS

Ecole Municipale Franco-Chinoise

Rapport de fin d'année scolaire 1929.

Personnel.—1.—*Personnel européen.*—Le F. Vincent, directeur de l'Ecole Municipale depuis 1914, ayant été promu à la charge de Provincial (Inspecteur des Etablissements des Frères Maristes en Chine), a été remplacé, en février, par le F. Jules-Alfred, sous-directeur depuis septembre 1928. Le F. Ange, professeur à l'école depuis neuf ans, a été nommé sous-directeur.

Pendant son long directorat, le F. Vincent a été, par son autorité incontestée, son dévouement, son activité, son savoir-faire, le principal artisan de la grande prospérité de l'école, où il a laissé d'unanimes regrets.

Désireux de témoigner la satisfaction de l'Administration Municipale au F. Vincent pour les éminents services qu'il a rendus à la Concession Française, la Commission a décidé, au cours de sa séance du 25 Janvier 1929, de lui attribuer la Médaille d'or de l'Administration Municipale.

Malgré ses nouvelles fonctions si absorbantes, le F. Vincent a bien voulu assumer de nouveau la direction de l'Ecole Municipale pendant un court voyage que le F. Jules-Alfred a dû faire en France du 28 juin au 9 novembre.

Vu le nombre croissant des élèves, un nouveau Frère a été ajouté au personnel européen qui comprend donc 14 Frères.

2.—*Personnel chinois.*—Pas de changement parmi les 29 professeurs laïcs.

Effectif.—PREMIER SEMESTRE :

Cours Supérieur	2 classes	46 élèves.
» Moyen	11 »	370 »
» Spécial	3 »	114 »
» Élémentaire	13 »	473 »
Total :	29 classes	1003 élèves.

SECOND SEMESTRE :

Cours Supérieur	2 classes	41 élèves.
» Moyen	11 »	378 »
» Spécial	3 »	117 »
» Élémentaire	13 »	475 »
Total :	29 classes	1011 élèves.

Rétributions scolaires.—Elles se sont élevées à \$: 26.837 alors qu'elles n'avaient été que de \$: 20.184 en 1928. Il est vrai que le taux en a été porté de \$: 12 à \$: 15 par semestre.

Examens.—Ils ont eu lieu vers la mi-janvier. MM. les Professeurs du Collège Municipal, ainsi que M. Waroquier, Chef du Bureau des Finances de la Municipalité, ont bien voulu se charger de la correction des copies de certaines matières. Travail long et pénible vu le nombre des candidats et la contention d'esprit qu'il exige.

Pour l'oral, les examinateurs étaient: M. Cadol, du Consulat Général de France; M. Fauraz, Secrétaire de la Municipalité; le R. P. Guérault, de l'Université l'Aurore; MM. Sabattié, Vergez et Namias, du Collège Municipal.

Douze candidats ont obtenu le Diplôme de fin d'Etudes et vingt-huit le Certificat d'Etudes Françaises.

Les examens de l'Académie Dactylographique de France ont eu lieu en mars, juin et novembre, sous le contrôle de MM. Grosbois, Sabattié et Namias, dont la complaisance, souvent mise à l'épreuve, ne s'est jamais démentie.

1°—*Dactylographie*.—Dix élèves ont obtenu le diplôme supérieur, (plus de 40 mots à la minute) et cinq le diplôme commercial (plus de 30 mots à la minute).

2°—*Sténographie*.—Treize élèves ont obtenu le diplôme de vitesse moyenne (70 mots à la minute) dont trois avec la mention bien, les dix autres avec la mention assez bien.

3°—*Comptabilité*.—Quinze élèves ont obtenu, en juin, le Certificat d'Etudes Comptables, quatre avec la mention bien et un avec la mention assez bien; en novembre, le Brevet d'Etudes Comptables (degré supérieur), trois avec la mention bien, sept avec la mention assez bien.

Élèves placés.—Une vingtaine d'élèves ont trouvé des positions où ils peuvent utiliser leur connaissance du français. Quelques-uns sont même employés comme sténographes-dactylographes.

Rentrées.—Elles ont été supérieures à celles des années précédentes. En février, 339 nouveaux se sont présentés, 160 ont été admis. En septembre 281 nouveaux, 143 admis.

Divers.—Comme précédemment, des cours de français aux agents chinois et des cours de chinois aux agents européens ont été donnés dans l'école en dehors des heures de classe.

Les élèves, par groupes d'une centaine, ont pu assister à de fréquentes séances cinématographiques pendant lesquelles de films éducatifs leur ont été montrés.

Distribution des prix.—Elle a été présidée par M. Koechlin, Consul Général de France, entouré de MM. Schwyzer et Lion, Membres du Conseil d'Administration Municipale.

Prix offerts :

1°—Une médaille, grand module, offerte par S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères.

2°—Une montre en or, offerte par M. le Consul Général.

3°—Un dépôt de \$ 20 à la Banque, offert par l'Amicale des Anciens Elèves de l'École.

Appréciation générale.—L'année 1929 a été des plus satisfaisantes sous tous les rapports.

Le Directeur

Signé : JULES-ALFRED

Rapport du Service des Abattoirs

Abatage.—L'année 1929 a été particulièrement satisfaisante pour les Abattoirs Municipaux.

Elle a été marquée par une importante progression de l'abatage des porcs qui, d'une année à l'autre, est passé de 121.635 bêtes à 147.073, en augmentation de 26.438. Pour les autres animaux, à l'exception des moutons, l'augmentation est également très nette.

Le total des animaux qui sont passés par notre établissement en 1929, a atteint de chiffre de 197.981 en augmentation de 21.893 sur 1928.

Visite Sanitaire.—Il a été refusé, au cours de l'année, par le Vétérinaire Municipal : 24 vaches, 5 veaux, 10 moutons et 507 porcs, qui ont été, soit incinérés soit fondus par les soins du Service.

D'autre part, 402 porcs et 255 bœufs ont été estampillés de 2^{ème} et 3^{ème} qualité (cette qualité n'étant vendable que sur les marchés).

Recettes.—Les recettes suivent la progression constante de l'abatage et sont passées de Tls. 31.685,43 en 1928 à Tls. 35.858,41 en 1929, en augmentation de Tls. 4.172,98.

RECETTES DES ABATTOIRS

Mois	Taëls	Mois	Taëls
Janvier	2.359,47	Juillet	2.838,61
Février	2.674,36	Août	2.499,01
Mars	2.542,96	Septembre	3.366,15
Avril	3.148,92	Octobre	4.141,08
Mai	1.664,21	Novembre	3.519,35
Juin	3.083,27	Décembre	4.021,02

Recettes de l'année Tls. 35.858,41 en augmentation de Tls. 4.172,98 sur 1928.

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS						Exportation		Totaux
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Moutons	Chèvres	
Janvier	418	492	156	376	871	12.658	1.080	890	16.941
Février	332	307	141	341	582	11.145	1.350	920	15.118
Mars	470	377	142	434	212	11.360	1.320	980	15.295
Avril	447	326	234	515	90	11.748	1.100	480	14.940
Mai	487	323	328	418	86	11.448	1.130	450	14.670
Juin	729	333	135	481	81	11.628	970	540	14.897
Juillet	625	347	152	378	74	9.516	900	190	12.182
Août	906	563	181	384	225	12.074	1.220	660	16.213
Septembre	917	768	336	471	973	13.816	1.010	680	18.971
Octobre	833	697	231	416	1.431	14.190	1.270	610	19.678
Novembre	746	727	185	376	1.635	13.659	1.370	920	19.618
Décembre	740	643	399	437	1.398	13.831	1.200	810	19.458
Total 1929	7.650	5.903	2.620	5.027	7.658	147.073	13.920	8.130	197.981
Total 1928	6.263	6.630	2.160	7.223	6.607	121.635	13.750	11.820	176.088
En augmentation sur 1928	1.387		460		1.051	25.438	170		21.893
En diminution sur 1928		727		2.196				3.690	

Viande reconnue par le Vétérinaire impropre à la consommation

Mois	BÊTES INCINÉRÉES					Porcs Fondus	2 ^{ème} qualité		3 ^{ème} qualité Bœufs
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres		Bœufs	Porcs	
Janvier						57	6	53	
Février	1/2		1	1		48	3	39	
Mars	1		1			29	4	23	1
Avril	3 3/4			1 1/2		26	9	32	5
Mai	1/2					37	29	15	4
Juin	3					32	56	26	7 1/2
Juillet	4 3/4		1/4	1		37	37	50	1 1/2
Août	2 1/4		1	3 1/2		54	45	43	1 1/4
Septembre		1		1		49	21	29	
Octobre	3			2 1/4		45	2	28	
Novembre	1/4		1 1/4			36	13	32	
Décembre	2 1/2	2	1			57	10	32	
Totaux	21 1/2	3	5 1/2	10 1/4		507	235	402	20 1/4

L'Inspecteur en Chef des Abattoirs
Signé : A. CHAPAVEYRE.

Rapport du Service Sanitaire

L'état sanitaire de la Concession, pendant l'année 1929, a été satisfaisant, dans l'ensemble.

Il y a lieu de signaler particulièrement :

1°)—Une épidémie de Méningite Cérébro-Spinale qui s'est déclarée au printemps,

2°)—Une épidémie de Choléra qui a fait son apparition, à l'époque habituelle, au début de l'été.

L'une et l'autre ont causé de nombreux décès, spécialement parmi la population chinoise.

Pour les autres affections épidémiques, le taux de la morbidité n'a pas présenté de variations.

Les infections typhiques et paratyphiques demeurent fréquentes et présentent parfois de la gravité.

De même, on continue d'observer les diverses formes de dysenteries amibienne et bacillaire.

Les eaux de la ville ont été régulièrement surveillées par des analyses bactériologiques bi-mensuelles ; les résultats montrent que l'épuration actuelle est très bonne.

Saisies

Mois	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Denrées diverses	Poids total des denrées	
							saisies (livres)	incinérées (livres)
Janvier	1	0	0	4	0	0	334	292
Février	1	0	0	2	0	2	20	14
Mars	0	1	0	6	0	1	837	732
Avril	1	1	0	4	0	1	97	65
Mai	6	1	0	8	0	3	460	218
Juin	0	1	3	27	0	0	922	922
Juillet	1	1	11	19	0	0	627	494
Août	0	2	7	13	0	2	2136	2136
Septembre	1	1	9	28	1	4	1684	1532
Octobre	2	2	0	5	0	6	177	160
Novembre	2	0	2	2	3	2	817	711
Décembre	3	0	4	3	4	2	337	244
Totaux	18	10	36	121	8	23	8448	7520

Examens de lait

Mois	Echantillons prélevés	Reconnus bons	Reconnus falsifiés
Janvier	42	39	3
Février	45	44	1
Mars	59	57	2
Avril	40	40	0
Mai	35	35	0
Juin	30	30	0
Juillet	61	57	4
Août	66	65	1
Septembre	57	55	2
Octobre	41	41	0
Novembre	38	35	3
Décembre	33	29	4
Totaux	547	527	20

Fosses septiques

Mois	Nombre de permis	Nombre de fosses	Vérifications	Curage
Janvier	12	28	62	25
Février	2	2	34	22
Mars	6	15	38	20
Avril	16	39	77	28
Mai	12	67	94	23
Juin	11	30	58	25
Juillet	1	4	29	16
Août	8	21	48	25
Septembre	16	41	58	13
Octobre	16	81	122	27
Novembre	12	29	63	17
Décembre	14	84	108	17
TOTAUX	126	441	791	258

Opérations du service anti-moustiques

Mois	Consommation de mixture de pétrole	Demandes ou réclamations
Janvier	240 gallons	0
Février	120 »	1
Mars	300 »	5
Avril	800 »	14
Mai	1000 »	11
Juin	950 »	17
Juillet	1020 »	9
Août	900 »	6
Septembre	600 »	2
Octobre	300 »	1
Novembre	320 »	0
Décembre	90 »	0
Totaux :	6620 gallons	66

Opérations du service prophylactique

Mois	Désinfections	Chiens errants capturés et abattus en provenance de la fourrière municipale	Doses de poison phosphoré employées
Janvier	22	19	150
Février	28	29	80
Mars	42	52	135
Avril	52	50	200
Mai	27	47	180
Juin	21	75	120
Juillet	19	135	160
Août	152	140	130
Septembre	82	124	120
Octobre	27	104	135
Novembre	25	79	120
Décembre	23	51	90
Totaux	520	905	1620

Notifications de maladies

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Cas signalés parmi la population étrangère (environ 10.377)	Variole	8	6	1	2	1	1	1	0	0	0	3	1	24
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	4
	Scarlatine	8	1	10	10	3	1	0	0	1	2	3	3	40
	Diphthérie	2	3	5	3	0	1	0	3	0	3	2	3	22
	Typhoïde	0	0	0	2	0	0	3	1	4	7	4	4	25
	Tuberculose	2	3	4	1	0	1	2	3	2	1	5	3	27
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-Typhoïde	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	3
	Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Dysenterie bacillaire	0	0	0	0	1	2	0	5	15	1	2	1	27
	» amibienne	2	1	0	0	0	0	1	1	2	3	3	4	17
	Méningite cérébrospinale	0	0	4	8	1	0	0	0	0	0	1	0	14
	Typhus exanthématique	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Divers	0	0	0	1	12	2	5	4	5	11	11	8	59	
Cas signalés parmi la population indigène (environ 348.076)	Variole	6	5	3	10	4	1	0	0	0	0	0	3	32
	Choléra	0	0	0	0	0	0	3	247	70	6	0	1	327
	Scarlatine	0	1	0	15	4	2	3	2	0	1	3	0	31
	Diphthérie	2	3	2	6	0	1	2	1	0	2	6	3	28
	Typhoïde	1	1	2	1	1	2	3	15	3	11	6	9	55
	Tuberculose	12	12	21	24	0	0	14	31	21	14	23	8	200
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-Typhoïde	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1	1	0	6
	Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie bacillaire	1	3	1	0	0	0	0	1	2	2	2	2	14
	» amibienne	0	2	3	4	0	0	1	4	2	2	3	3	24
	Méningite cérébrospinale	0	0	11	37	11	8	0	2	1	1	4	2	77
	Divers	86	57	60	52	78	62	58	81	78	66	59	56	793

Ecuries

NOMS DES ÉCURIES	ADRESSES
Sing Fah Stable	Rue Auguste Boppe No. 402A
Kung Dah Stable	» Amiral Bayle » 446
Seh Dah Livery Stable	» Ratard » 386
Ziah Di	» » » 155
Sung Fah	» Lieutenant Petiot » 51
Li Eeu	Avenue Foch » 97-99
Kung Dah	Rue Amiral Bayle » 446
Kong Dah	» Eugène Bard » 367
Shing Long	» Porte de l'Ouest » 77
Sai Ching Yong Kee	» Lagrené » 49

Total: 10

Pharmacies

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	
Tsi Seng Dong	Rue Amiral Bayle	No. 486-492
Dang Ze Dong	» »	» 334-336
Tie Pao Dang	» Wantz	» 182
Kieu Fang	» du Marché	» 108
Zeng Teh Dang	Route Lafayette	» 109
Ming Sung Coréenne Pharmacie	» »	» 358
Hai Yong	Rue Sœur Allègre	» 30
Peu King Woh	Avenue Joffre	» 18 P. 167
Dr. C. M. Wu	Rue Eugène Bard	» 25 C. 104
Yang An Yu	Avenue Joffre	» 144
Tih Yi	Rue Wagner	» 141
Yong Gnie Dang	» du Marché	» 73-75
Ye Seng Dang	Route Père Robert	» 419
Zeng Zeng Zeu.	» de Zikawei	» 613
Lien Sing Dong	» »	» 612
Tsang Dah Dong	» Père Robert	» 393-395
Nie Dong Ta	Rue Ratard	» 57
Sing Tsang Dong	» »	» 153
Tsung Gneu Dang	Route des Sœurs	» 16
We Seng Dang	Rue Prentice	» 65
Kie Tsu Shing	Route Père Robert	» 86 P. 409
Tsou Sao Zie	Rue Bourgeat	» 113-115
Mao Yu Tseu	» »	» 126
Ho Tien Seng	Avenue Joffre	» 6 P. 344
Hai Mow Kang	Route Dupleix	» 40B
Tei Hou Dang	» Rémi	» 28
Zeng Te Dang	Avenue Joffre	» 113 P. 663
Tai Woo Dang	» Pétain	» 982-984
Dang Ze Dang	Rue Amiral Bayle	» 334-336
Tsi Seng Dang	» »	» 486-492
Wai Ziang Tseng	» Eugène Bard	» 157
Gni Dah Seng	» »	» 41
Gno King Dang	» Brenier de Montmorand	» 537
Dong Zeng Dang	» Amiral Bayle	» 874-876
Ming Teh Dang	» Porte de l'Ouest	» 13 P. 123
Vang Teh Dang	» Brenier de Montmorand	» 279-281-283
Ze Kee Tsang	» Sœur Allègre	» 21
Yu Teh Dang	Avenue Joffre	» 10
Wang Tah	» »	» 130
Wei Ziang Seng	Boulevard de Montigny	» 281
Wei Seng Yeu	» »	» 323
Chi Ou Wong Dang	Route de Zikawei	» 92-93
Tie Gneu Dang	» »	» 134-136
Tie Teh	Rue Lagrené	» 138-140
Poo Tih	» du Capitaine Rabier	» 294
Ying Ky	» Lagrené	» 109
Jeng Chiang	» Kraetzer	» 61 C. 125
Tai Bing	» Porte de l'Ouest	» 161
Zeng Sing Dang	» du Capitaine Rabier	» 106
Meu Song Fah	» Wagner	» 108-110
Wong Gni Dao	» Amiral Bayle	» 46
Zi Ling Yao	Route de Zikawei	» 39-40
Hong Pao Ou	Rue Formose passage Nezian	» 10
Zie Gni	» Whampoo	» 16
Great China Dispensary	» Porte de l'Est	» 65
Sing Sing	» du Weikwei	» 291
Ching Teh Dang	» »	» 174B
Chu Ing Dang	» Porte de l'Ouest	» 175
Tsing Ying	» » »	» 8 P. 56
Tchang Koh Houei	» du Weikwei	» 315

Pharmacies (suite)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Gni Te Dang	Boulevard des 2 Républiques No. 29
Tie Zeng	Rue du Whampoo » 20
Nei Sei Dang	Route Conty » 358
Tsong Woh	Rue du Weikwei » 73
Pharmacie Générale	» Montauban » 6
Pharmacie de Charité	» » » 65
Foh Wah Vo Kie	» Petit » 92
Song Kong Tse	» de la Mission » 13
Sai Yong Lang	Boulevard des 2 Républiques » 251
Woo Gni Sai	Route Conty » 135-137
Yang Yi Gnie	Rue des Pères » 29
Zie Bei Sung	» Saigon, Ze Foh Lee » 58
Zeng Ho Pou	» » » » » 76
Sing Ming Ching	» » » » » 65
Yang Tong Ching	Avenue Edouard VII » 2 P. 343
Wang Yu Ching	Rue des Pères, Tsing Yie Fang » 40
Yang Pou Wei	» Ningpo » 20 P. 4
Seng Poh Zee	» Hué » 1 P. 132
Ze Yah	» » » 100
Te Seng Dang	» » » 90
Zeng Gnie Zang	» » » 3 C. 34
Hong Dah Sie	» » » 8 P. 46
Lie Tsing Ky	» » » 9 P. 34
Te Yang Ze	» » » 2 BIS
Soh Suh Dang	Boulevard des 2 Républiques » 3 P. 405
Yong Yeu Dang	Rue Tourane » 13
Wah Zeng Dang	» » » 63
Tseu Sing Zeng	Avenue Edouard VII, Pao Yu Ly » 19
Wang Ming	Rue du Weikwei » 190
Wang Ming Sai	Avenue Edouard VII, Pao Yu Ly » 16
Lie Hong Ping	» » » » » 64
Sine Pharmacy	» Joffre » 377
Mr. Joffe, Sine Laboratory	Rue Massenet » 20
The Star Pharmacy	Avenue Joffre » 587
Sine Pharmacy	» » » 746
Union Pharmacy	» » » 682
Volonteer Fedoulenko	» Foch » 251
Hou Ou Weng	Rue Bourgeat » 186H
J. A. Hoshtaya	Avenue Joffre » 603c
Zie Ing Hao	» » » 526
I. S. S. Drug Store	» » » 1550E
Dr. Kurt Noll	» » » 1526
Asia Pharmacy	» Foch » 745
Kassumatsu	» Joffre » 234
Mr. Estublier, Moderne Pharmacy	» » » 300
Chu Te Fe	» » » 294
Tchang Ming Kwang	Rue Protet » 10 P. 21
Ly Hwen Dao	» Auguste Boppe » 493
Hong Tse	Boulevard des 2 Républiques » 68
Ze Yu	Rue Kraetzer » 1 C. 125
Francis Yang	» » » 83 C. 125
Dong Zeng Dong	» » » 38
Yong Dah	» » » 82
Ye Tseng Dong	» » » 218
Yi Ling Zo	» » » 4 P. 274
Tsong Woh	» du Weikwei » 73
Nei Sei Dong	Route Conty » 358
Yang Ou Dang	Rue Porte du Nord » 87
Kang Neu Sing	Rue Vincent Mathieu » 10
Dong Fong	» » » 143

Pharmacies (suite)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Yoh Woh	Rue Vincent Mathieu No. 135
Shing Ky	» » » 115
Soo Pan San	» du Moulin » 4 C. 18
Pao Tsing Dang	» Tourane » 54
Tching Pah Ling	» » » 11 P. 94
Tcho Yong Fie	» » » 19 P. 94
Yang Tse	» Kraetzer » 35 C. 125
Zi Foh Ching	» Ningpo » 24
Ze Te	» Saigon » 9
Poh Het	» Ningpo » 42
Zeng Song Pou	» » » 44
Meu Fang	» Palikao » 182
Foh Ying	Avenue Edouard VII » 419
Yong Tseng Dang	Rue Palikao » 217
Seng Wei Zai	» Ningpo » 64
Tsu Sing Kia	» » » 68
Bethel Dispensary	Boulevard de Montigny » 169
Zo Ting	» » » 157
Wai Zeng	» » » 149
Poh Yie Sing	Rue du Consulat » 10 C. 10
Lie Tseng Te	» » » 391
Woh Sie	» » » 295
Han Dah Lie	» » » 197
Dong Tsing Ye	» » » 179
Tien Kie Dang	» » » 230-232
King Yie Meu	» » » 13 C. 22
Tchang Han Yeu	» » » 3 P. 300
Tchang Sing Hai	» » » 36 P. 300
Thieu Wei Tse, Ming Tse Dang	» » » 306
Ta Sai Dang	» » » 366
Song Nie Ching	» » » 29 P. 396
Ke Ming	» » » 412
Pong Tig	» » » 10 C. 12
Wang Ti Fah	» » » 456
Yu Sing Sai	» » » 9 P. 476
Ze So Pong	» » » 10 P. 476
Sun Sing Dang	» du Père Froc » 93
Lieu Eu Zeng Dang	Route Lafayette » 398

Total : 158

Blanchisseries

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Zung Tsai Zeng	Rue Auguste Boppe No. 449
Gneu Meu	» Amiral Bayle » 284
Zun Kee	» Wantz » 184
Yong Ky	Route Lafayette » 381
Shee Tseng Kee	» » » 255
Wha Yang	» » » 217
Tieng Zeng	» » » 95
Yong Kee	» » » 328
Yong Dah	Rue Wagner » 135
Dong Yeu Sing	Route Père Robert » 96-97 P. 409
Wang Shing Pao	» » » 235 P. 409
Yuen Ping Kee	» » » 4A P. 409
Se Sing Kong Se	» » » 19
Ou Yong Kee	» » » 25
Fang Kouc Kee	» Vallon » 95-97

Blanchisseries (suite)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	No.
Zeng Ving Kee	Route Vallon	87-89
Sing Pao Kee	Avenue Dubail	» 14
Yeu Sing Yong	Route Voyron	» 39 à 45
Cho Yong Kee	Rue Lieutenant Petiot	» 6-7 P. 138
Tsang Ding Kee	» » »	» 2 P. 138
Chin Tai	Avenue Foch	» 43
Tsang Seng Kee	Route Ratard	» 10 P. 251
Zeng Ching Tsang	» »	» 253
Sze Mow Ky	» »	» 255
Zee Fong	» »	» 34 P. 275
Zeng Ziang Kee	» »	» 279-281
Tong Fong Kong Se	» »	» 283
Woo Chang	» »	» 368
Yong Chang	» »	» 619
Lie Fah	Avenue du Roi Albert	» 33
Yu Yah Ky	Route des Sœurs	» 8 P. 39
Wo Ky	» »	» 12 P. 39
Pao Ky	» »	» 10 P. 39
Ching Wou Kee	» Lafayette	» 774
Wang Tchang Tsing	Rue Bourgeat	» 3
Wang Tong Ky	Route Dupleix	» 150
Seng Kouei Ky	» »	» 160
Tsang Wah Ky	» »	» 169
Tsu Yong Ky	» Magy	» 149-151
Ting Fah Ky	» »	» 153
Yah Zeng Ky	» Dupleix	» 216
Hoa Seng	» » , Tseng Ho Ly	» 5
Pao Ky	Rue Bourgeat	» 109
Sing Chang	Route Dupleix, Tseng Ho Ly	» 3
Chen Shing Kee	» »	» 8-10
Ma Shing Yao	» »	» 142
Chang Pin Hao	» »	» 2 P. 60
Fang Gnie Kee	Rue Amiral Courbet	» 106-108
Sang Gni Zeng	Route de Grouchy	» 108
Tsung Dah	» Say Zoong	» 39
Sai Heu Ching	» »	» 37
Koh Te Kee	» de Grouchy	» 90
Tsong Mow	» H. de Siéyès	» 200-202
Nang Fang	» Frelupt	» 220-222
Li Seng Zeng Kee	» de Siéyès	» 121-123
Chow Sum Kee	» Frelupt	» 236
Wei Ky	» Tenant de la Tour	» 260-264
Great Western Laundry Co.,	» » »	» 263
Wang Zung Chong	» » »	» 261
King Chang	» Ratard	» 699A
Tsao Yau Kee	» »	» 699C
Zeng Tsung Ky	» »	» 510
Ou Pen Kee	Rue Bourgeat	» 324
Wang Hong Dah	Route Rémi	» 83
Zee Ling Kee	» Dufour	» 125
Tseng Yeh Kee	» Dupleix	» 42
Zeng Shing Kee	» de Zikawei	» 1060-1061
Woo Teh Ky	Rue Bourgeat	» 5 P. 518
Zung Tsai Zeng	» Auguste Boppe	» 449
Wai Yen Zai	Avenue Joffre	» 41
Zeng Shing Foh	Rue Brenier de Montmorand	» 193
Seng Yong Seng	Avenue Joffre	» 4
Tah Woo	Boulevard de Montigny	» 331
Kwei Seng Hsing	Rue Chapsal	» 119
Kwei Seng Hsing	» »	» 9 P. 122
Wang Yoh Hsing	» Paul Beau	» 11

Blanchisseries (suite)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Tang Tseng Kee	Rue Baron Gros No. 98
Zeng Zeng Kee	» » » » 113
Lee Dah	» Galle » 4
Ou Fah Ky	» Lagrené » 189
Loh Wei Tchih	» Chapsal » 178
Société Ping En	Route de Zikawei » 17
Tseu Se Fang	» Lafayette » 217
Tseu Tsang Tsai	Rue Chapsal » 152
Zi Cheng Kee	» Porte de l'Ouest » 39
Shing Loh	» Père Froc » 450

Total : 86

Infirmes et Hôpitaux

NOM	ADRESSE
Concord Woman's Hospital	Rue Molière No. 16
Chinese Red Cross Hospital	Avenue Haig » 263
Dr. New's Hospital	Route Ghisi » 60-62
Dr. Perekovskaia	» Dupleix » 185
Mme Iskvorine Faichevetch	» Paul Henri » 2 P. 7
Dr. W. S. New's Hospital	» de Zikawei » 852
Dr. Youin's Hospital	Avenue Foch » 723
Sanatorium Joffre	» Joffre » 866
Mme Tsang Hsiang Weng's Hospital	Rue Chapsal » 1
Pao Tsai Hospital	Boulevard des 2 Républiques » 438
Yie Ze Hospital	Rue Ningpo » 2
Zeng Yu Kang Hospital	» du Consulat » 486
Dr. Noll	Avenue Joffre » 1526
Lester Chinese Hospital	Rue Montauban. Ben Building » 91
Se Ming Hospital	» Sœur Allègre P. 125
University Hospital	Route Pottier » 19
Dr. Choo	Avenue Joffre » 277
Hôpital Wai Foh	Rue Auguste Boppe » 473
Maternité Chinoise	Boulevard des 2 Républiques » 438
Eden Hospital	» » » » 68
Russian Hospital Orthodox	Avenue Joffre » 10 P. 439
Hôpital Sainte Marie	Route Père Robert
Hôpital "Tsao Tso"	Boulevard des 2 Républiques » 68
Dr. Yao Tse Zeng	Rue Capitaine Rabier » 16 P. 129
Dr. Dung.	» Lemaire » 143
Tsong Yang	» du Marché » 5 P. 114
Zin Hai	» » » 299
Ha Ling Yi Yeu	» Amiral Bayle » 1 P. 152
Dr. Wang Hoh Po	» » » » 13 P. 951
Dr. Hao Zeng Tsu	Avenue Joffre » 104
Dr. Kao Zeng Shing	» » » 112
Dr. Lee	» » » 238
Dr. Luck Seng	» » » 268
Dr. Chu	» » » 270
Dr. Seng	Boulevard de Montigny » 136
Dr. Ang Ling	» » » 244
Dr. Shu	Rue Buissonnet » 5 P. 94
Dr. C. C. Wang	Boulevard des 2 Républiques » 439
Moh Vy Sing	» » » » 314
Tsai Wai Zeu	Rue Brenier de Montmorand » 446
Seng Sai	» Baron Gros » 40

Total : 41

Laiteries

NOM DE LA LAITERIE		NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	
Culty Co., Ltd.	Dairy	Dr. H. E. Keylock	Avenue Joffre	No. 989
The Irvy	»	Moores	Yu Yuen Road	» 371
The Park	»	Wang Ving Bing	Kiangwan Road	» 1
The Dawson's	»	C. S. Yue	Edimburgh Road	» 149
The Mobrooke	»	Wong Ke Kiang	Ward Road	» 1102
Woo Fat Chung Wayside	»	Woo Fat Chung	Tongshan Road	» J. E. 1583
The Kalgan	»	J. Noble	Chaofong Road	» 701
The Delicate	»	Seng Sie Wei	Jessfield Road	» 67
The Aikosha	»	Ishisaki	Hungjao Road	» 120
The Star	»	Yue Yung Leng	Great Western Road	» 111
Shanghai Farming	»	Mao Wing Kia	Kiangwan Road	» 99
Zeng Ky	»	Wan Woo Zang	Route Dollfus	» 40/42
Hongkew	»	Tsang Tse Liang	North Szechuen Road	» 108
Roselawn	»	W. Hutchinson	Tongshan Road	» 35
Woo Kee	»	Woo Gno Hoh	Avenue Joffre	» 1134
Yue Sang	»	Soh Yue Sang	Rue Ratard	» 10 P. 827
The Garden	»	Tsang Yue Long	Kiangwan Road	» 21
The Liberty	»	Yeu Tse Man	Connaught Road	» 29
Yah Shing	»	Au Tse Zeu	Lucerne Road	» 44
The Ah Sing	»	Wang Ah Sing	Ward Road	» 784
The Sai Shing	»	Tsa Kung Seng	Rue Amiral Bayle	» passage 850
Hôpital Sainte Marie	»	Tseu Kong Lay	Route Père Robert	» 197
Yong Ching	»	Hang Yong Ching	Rue Amiral Bayle	» 29
Sai Foh Ying Kee	»	Kou Bou Ying	Avenue Joffre	» 982
Stey	»	A. Stey	Edimburgh Road	» 92
The Model	»		Tifong Road	» 8
Yuen Seng	»	Ly Yuen Seng	Yu Yuen Road	» 97
Wee Lee	»	Tsang Zeng King	Point Road	» 780
Yah Yeh Kee	»	Kia Soh Yie	Rue Cardinal Mercier	» passage 86
Yah Yong Kee	»	Yang Tseng Yong	» » »	» passage 84
Zeng King Kee	»	Zeng Ah King	» Bourgeat	» 459
Zung Shing	»	Loh Tut Fat	» »	» 459
Hang Hoh	»	Seng Ah Se	» Ratard	» 827
Shanghai Milk Supply	»	H. A. Bengtson	Tunsin Road	» 145
The Trust	»	K. Lend	Route Dupleix	» 57
The Western	»	Tsa Foh Kee	Singapore Road	» 45
The Hong Ky	»	Tsa Hong Ky	Szechuen Road	» 140
Whashing	»	Woo Tsung Dah	Washing Road	» 177
Wei Fong	»	Dai Tse Heng	Jessfield Road	» 30
Fukuyosha	»	Ujukiche Yoshida	Great Western Road	» 175
The Sanitary	»	Seng Koh Tseng	Connaught Road	» 60
Ka Seng	»	Sung Zeu Tsang	Great Western Road	» 485
Bell	»	J. Bell	Rue Lafayette	» 1265-1267
The Lawson's	»	Tsu Lai Seng	Great Western Road	» 175
Fau Ching	»	Wang Tchang Tsong	Wei Seng Gio Lou, Siemen (Nantao)	» 20
Yang Ya Zie	»	Yang Ya Zie	Yangkadou, Pootung	
Lucerne	»	J. Gordieff	Great Western Road	» 381
Chung Nan	»	Tchang Lieng Pik	Foo Keong Road	» 4
Davis Home	»	Davis	Yangkadou, Pootung	
Stella Milk Store	»	Stella	Route de Zikawei	» 23
Yee Ly	»	Yang Shouen Wha	Range Road	» 159
Yih Kong	»	Yi Kong	Yangkadou, Pootung	» 34
Seng Kee	»	Zeng Shieng Kouei	Ching Syu Road, Yangkadou	
Kong Kee	»	Kiang Tse King	Yangkadou, Pootung	
Hop Hsing	»	Tsang Long Seng	Tapoo Road, Nantao	
Tah Chung	»	Tsu Ah King	Loukadou, Pootung	» 32
Eastern	»	Tsang Heng Ziang	» » »	» 34
Eastern Company	»	Lay Kwai Woo	Zeng Siou Road, Yangkadou	
			Ward Road	» 82A

Total : 59

Etablissements Classés pourvus d'une patente

ATELIERS DE PRISES DE VUES DE CINÉMA	ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOS	BARS ET CAFÉS	BISCUITERIES	BLANCHIS-SERIES	BOISSONS GAZEUSES	BOUCHERIES CHARCUTERIES
2	11	8	8	86	350	272
BOULANGERIES	BROCANTEURS	CANARDS	CHAMP DE COURSES	LAIT DE CHÈVRES	CINÉMATO-GRAPHES	COIFFEURS
18	28	35	1	8	5	269
CONFISERIES	CORDONNERIES	DENTISTES	DÉPÔTS DE GLACE	DÉPÔTS DE LAINES	DISTILLERIES	ÉCOLES DE CHAUFFEURS ET MÉCANICIENS
15	7	52	45	2	3	3
ÉCURIES	ÉCOLES DIVERSES	EPICERIES	ETABLISSEMENTS DE BAINS	FABRIQUES DE LAIT DE HARICOTS	FABRIQUES DE CIGARETTES	FABRIQUES DE TAPIS
10	15	37	28	8	27	6
FABRIQUES DE SAUCE DE HARICOTS	FILATURES	FONDERIES DE GRAISSE	FONDERIES DE MÉTAUX	FOURRURES	FROMAGERIES	FRUITIERS
40	14	3	4	8	160	200
GARAGES	INFIRMERIES ET HÔPITAUX	LABORATOIRES	LAITERIES	HÔTELS	IMPRIMERIES	LÉGUMES ET GIBIERS
20	41	10	59	19	7	50
MAISONS DE LOGEURS	MAISONS DE CHANTEUSES	MAISONS DE THÉ	MAISONS DE TOLÉRANCE	MARCHANDS DE CONSERVES	MARCHANDS D'ŒUFS	MONTS DE PIÉTÉ
360	15	18	23	512	50	115
PARCS A BESTIAUX	PÂTISSERIES	PENSIONS DE FAMILLE	PHARMACIES	POISSONNERIES	PORCHERIES	RESTAURANTS
10	300	7	158	400	9	402
SALLES DE DANSE	SALAISONS	SAVONNERIES	SUCRERIES	TAILLEURS	TANNERIES	TEINTURERIES
6	111	4	3	527	5	120
THÉÂTRES	TISSAGES	TRIPERIES	USINES DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	VÉTÉRINAIRES	VINS ET SPIRITUEUX	VOLAILLES
3	31	12	2	5	135	44

Total: 5381 patentes délivrées en 1929

Le Médecin Sanitaire
Signé: Dr. SANTELLI.

Service des Parcs, Jardins et Plantations

Relevé. —Arbres sur routes et avenues.....	18.145
» dans les parcs et jardins.....	1.085
» » » squares.....	112
» » » cimetières.....	353
Divers.....	411
Total	20.106

Arbres supprimés sur routes et avenues par suite de l'ouverture de nouvelles routes, d'entrées particulières et de pans coupés.....	56
Plantations nouvelles.....	121
Déplacement d'arbres pour rectification d'alignement.....	231
Déplacement d'arbres exécuté à la demande des habitants de la Concession.....	102
Remplacement des arbres morts ou détruits par accidents.....	1.479

Plantations florales dans le courant de l'année 1929 :

	<i>Plantes à fleurs ou à massifs</i>	
Parc de Koukaza.....	119.560	
Jardin Hôtel Municipal.....	4.330	
Jardin du Consulat.....	14.950	
Cimetières.....	490	
Divers.....	23.670	
Total	163.000	

Travaux et fournitures remboursables :

Travaux.....	\$ 82,10	Tls. 108,75
Fournitures.....	» 196,67	» 517,68
Déplacements.....		» 304,00
Totaux	\$ 278,77	Tls. 930,43

Potager de l'avenue Pétain.—Il a été distribué aux troupes de terre et de mer 201.950 livres de légumes divers, du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1929.

Le Chef du Service
Signé : P. JOUSSEAUME.

Rapport du Service du Sémaphore

Le travail s'est poursuivi, dans les bureaux du Sémaphore du quai de France, d'une façon régulière, et les avertissements ont été communiqués, sans aucune interruption, aux navigateurs de notre port, l'un des plus grands du monde, avec une parfaite régularité. Il est juste de dire que cette Institution du Conseil Municipal reçoit journellement bien des encouragements de la part des marines de guerre et de commerce de toutes les nations du monde, qui veulent bien lui donner le témoignage de leur satisfaction.

Il serait intéressant de comparer ce service, avec ses développements actuels, et l'organisation qu'il avait, à ses débuts, il y aura bientôt 50 ans, alors que l'installation ne comprenait qu'une cabane et un mât portant la fameuse "*Boule*," et le personnel un sergent de la garde, qui, tout en conservant ses fonctions policières, venait à la cabane, de temps en temps, aux heures où il fallait sonner midi et hisser les pavillons des signaux. Aujourd'hui les bureaux occupent deux français, consacrés entièrement au service, plus un secrétaire chinois, un garçon capable d'aider à tout le fonctionnement matériel, même du téléphone, et 4 domestiques indigènes pour l'entretien de l'établissement, le transport des messages et la manœuvre des signaux.

Ce service a cela de spécial qu'il ne connaît pas de chômage, tout comme l'usine électrique ; il n'y a pour lui ni dimanches, ni fêtes, ni "*Bank holidays*," car les typhons d'été et les coups de vent d'hiver refusent obstinément de s'occuper de notre calendrier. Normalement, il commence à fonctionner à 8^h. du matin, et les bureaux ne se ferment qu'après 9^h. du soir ; mais le personnel est averti, et accepte avec grande bonne volonté, qu'en cas de danger, il puisse être convoqué bien plus tôt, et être retenu bien plus tard pour les avis à communiquer, par écrit ou par télégrammes, à la presse ou aux navigateurs.

Le détail des observations qui remplissent la journée serait bien long, et peu compréhensible, sauf aux initiés : réception des télégrammes, presque à chaque heure du jour, leur traduction en un système uniforme, leur inscription sur des registres et sur des tableaux exposés en public, l'envoi des signaux ou des observations aux sémaphores de toute la côte et aux observatoires d'Extrême-Orient, les visites, fort nombreuses à certaines époques, pour donner de vive voix des renseignements aux Commandants, etc., tout un ensemble qui s'est accru et compliqué peu à peu, sans parler du service de l'heure, et du travail nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de tous les appareils, qui sont nombreux.

Pour abrégé, voici les principales opérations de l'année en nous bornant au service des télégrammes et des avertissements.

1°)—*Typhons*.—En 1929 on en a signalé 33 : plusieurs jours pour chacun.

—Signaux hissés au quai de France pour indiquer leur position et leur marche : 391

—Télégrammes expédiés, à toute la côte et aux observatoires voisins : 8211.

2°)—*Dépressions*.—Perturbations se dirigeant du continent vers la mer.

—Signaux hissés au quai de France : 164

—Télégrammes expédiés (comme pour les typhons) 3444

3°)—*Coups de vent*.—menaçant la côte, avec l'indication de la région menacée.

—Signaux hissés au quai de France : 16

—Télégrammes expédiés à toute la côte : 336

4°)—*Signaux lumineux*.—pour le port de Chang-hai, indiquant, par une combinaison de lampes, la région menacée par un typhon ou un coup de vent.

—Lampes allumées, la nuit : 98 fois.

5°)—*Signaux de Gutzlaff*.—pour indiquer aux navigateurs en partance, la pression, l'état du temps et le vent (direction et force), à l'embouchure du Yang-tse-kiang.

—Signaux hissés : 1095

6°)—*Télégrammes*.—météorologiques des observations de Zi-ka-wei expédiés journellement aux observatoires de Chine et de l'Étranger :

—Télégrammes composés et envoyés : 6935

7°)—*Télégrammes reçus*.—de tous les bureaux (Anglais, Chinois, Danois...) puis déchiffrés, portés en registre et téléphonés à Zi-ka-wei.

—Nombre des messages : 48180.

Le Directeur

Signé : R^d. Père L. FROC

Service des Travaux Publics

BUREAU DES ETUDES

Durant l'année 1929 le Bureau des Etudes a établi les projets suivants :

Drainage.—Etude d'ensemble, projets d'exécution des drains N° 9-10 à 11, préparation des projets des drains N° 8 et N° 5.

Bâtiments (béton-armé).—Infirmerie Municipale.—Dispensaire.—Agrandissement des Prisons.—Nouveau Marché Meugniot.—Casernement Joffre.—Garage du Poste Central.

Etude complète d'un avant-projet pour la construction d'un mur de quai au quai de l'Est, d'un marché, d'un poste de police avec casernement au quartier de l'Est.

Etudes diverses.—Observatoires de trafic.—Grilles de défense.—Toutes études demandées par les différents Services.

VOIRIE

Généralités.—Augmentation du réseau routier..... 1.291 m.
» de l'emprise en viabilité..... 16.774 m².

Le réseau d'égouts s'est accru de 11.432 mètres de drains de grand, moyen et petit diamètre.

Le cube de matériaux transporté par la Voirie a été de : 48.531 m³. de matériaux divers, 3.533 m. de bordures et 3.792 m. de dalles.

Le mouvement des terres et déblais de toute nature a été de 28.205 m³.

Le cube d'ordures ménagères a été de : 191.300 m³. contre 153.799 m³. en 1928.

Concasseur.—Le cube de rocaille traité a été de : 10.008 m³. qui a donné :

3.685 m³. de granit
2.888 » gravillon
2.533 » sable bleu.

Sheet asphalte.—Ce matériau ayant été reconnu comme le plus résistant aussi bien au roulement qu'aux intempéries, 12.638 m². de chaussées anciennes ont été transformés et recouverts de sheet asphalte.

Dès l'année 1930, l'installation d'une usine à fabriquer ce matériau permettra d'intensifier le convertissement de toutes les anciennes chaussées et d'améliorer ainsi rapidement notre réseau routier.

Comblement de mares.—Au cours de l'année : 25.151 m². de mares (37 mows 2. 9. 1. 1.) ont été comblés avec des ordures et 10.356 m². de criques (15 mows 3. 5. 4. 7.) ont été comblés avec de la terre.

Drainage.—Pour remédier aux inconvénients des inondations dans certains quartiers de la Concession, des travaux de pose de grand drain (1m36) ont été entrepris avenue du Roi Albert, route des Sœurs et rue Bourgeat. Ces travaux actuellement en cours d'exécution seront terminés dès les premiers mois de 1930.

D'autre part par suite du comblement de la crique de Zikawei effectué par l'Administration du Greater Shanghai entre le pont Ste. Catherine et la route Père Robert, nous avons posé un drain de grand diamètre (1m36) dans les routes Conty, Stanislas Chevalier et Père Robert.

Nettoisement.—Par suite de l'accroissement constant des ordures à enlever, ce service a été créé dès Janvier 1928 et un arrondissement a été dissout. Les deux arrondissements restants ont leur bureau le 1^{er} au boulevard de Montigny, et le 2^e à la route de Siéyès.

Les services du nettoisement et de l'assainissement ont eu de nouveaux bureaux installés dans les baraquements du Parc de Koukaza, roate Voyron.

Travaux neufs de viabilité.—1^o)—Emprises nouvelles.

	Lon- gueurs	Surface macad. goudr.	Surface pavage chinois	Surface macad. ordinaire	Surface sheet	Surface piste
Avenue Haig, élargissement		800,00 m ²		726,00 m ²		
» Joffre »		902,00 »				
» du Roi Albert »		604,00 »				
Route Culty	174,00 m.		64,00 m ²	784,00 »		600,00 m ²
» Paul Henry	66,00 »	561,00 »	61,00 »			
» V. Emmanuel III	33,00 »	215,00 »	27,00 »			
» Edan	63,00 »	269,00 »	51,00 »			264,00 »
» Rémi	118,00 »	280,00 »	102,00 »	171,00 »		425,00 »
» Lorton	184,00 »	736,00 »	96,00 »			736,00 »
» Pershing	90,00 »	378,00 »	84,00 »			360,00 »
» Bourgeat	132,00 »		96,00 »	1.085,00 »		
» Kahn	202,00 »	848,00 »	180,00 »			808,00 »
» P. Destelan	124,00 »		10,00 »	176,00 »		652,00 »
Caserne Frelupt	105,00 »	1.164,00 »	369,00 »			
Rue du Consulat, élargissement					200,00 m ² .	
Route de Zikawei »		403,00 »				
Avenue Joffre »		580,00 »				
Rue du Weikwei »			125,00 »			
» Chusan »			482,00 »			
» Tourane »				120,00 »		
Avenue Edouard VII »		180,00 »				
Totaux :	1.291,00 m.	7.920,00 m²	1.747,00 m²	3.062,00 m²	200,00 m².	3.845,00 m²

2^o)—*Convertissements divers.*—

1^o)—Macadam goudronné, en sheet asphalte :

Avenue Edouard VII	3.412 m ² .
Rue du Marché	1.586 »
Avenue Joffre	2.012 »
Total :	<u>7.010 m².</u>

2^o)—Piste, en macadam ordinaire :

Route Lafayette	1.820 m ² .
-----------------	------------------------

3^o)—Piste, en macadam goudronné :

Route Lafayette	1.792 m ² .
» Kaufmann	105 »
» de Sièyès	2.705 »
» Pottier	381 »
» Pichon	3.430 »
» de Grouchy	814 »
» Prosper Paris	759 »
» Vallon	1.452 »
» Ratard	536 »
» Frelupt	225 »
Avenue du Roi Albert	2.080 »
Total :	<u>14.279 m².</u>

4^o)—Pavage chinois, en sheet :

Rue Palikao	390 m ² .
-------------	----------------------

5^o)—Pavage chinois, en pavage cubique :

Rue Palikao	400 m ² .
-------------	----------------------

6^o)—Béton d'asphalte, en sheet :

Rue du Marché	5.038 m ² .
---------------	------------------------

7^o)—Macadam ordinaire, en pavage cubique :

Place du Château d'Eau	500 m ² .
------------------------	----------------------

8^o)—Macadam goudronné, en pavage cubique :

Avenue Joffre	3.533 m ² .
---------------	------------------------

9^o)—Macadam goudronné, en béton d'asphalte :

Avenue Joffre	2.094 m ² .
» Edouard VII	698 »
Boulevard de Montigny	871 »
Total :	<u>3.663 m².</u>

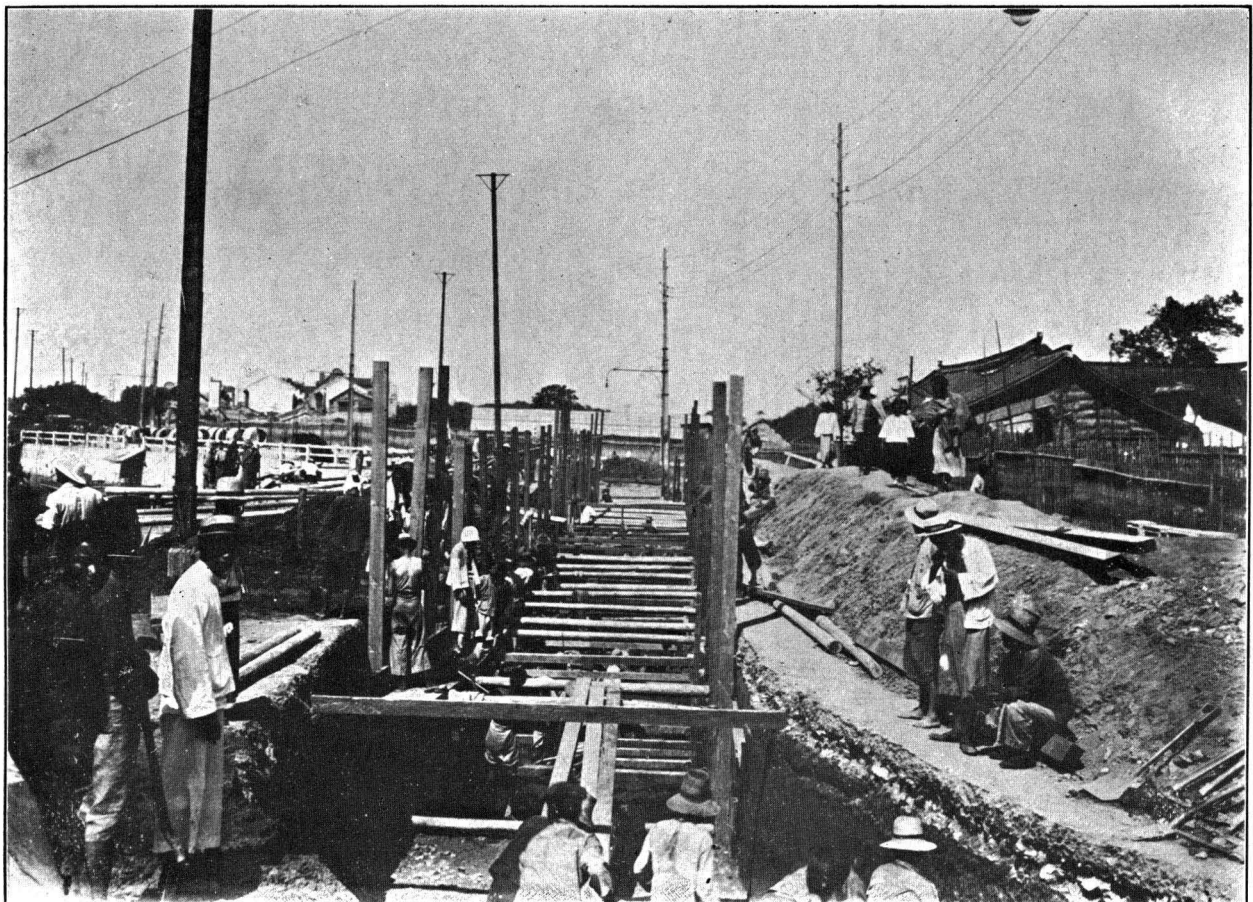
10^o)—Macadam ordinaire, en macadam goudronné :

Rue Capitaine Rabier	7.738 m ² .
» Laguerre	1.180 »
Total :	<u>8.918 m².</u>

TRAVAUX DE DRAINAGE



Tranchée le long de la crique de Zikawei



Tranchée le long de la crique de Zikawei

Comparaison de l'emprise des chaussées en 1928 et 1929.

ARRONDIS- SEMENT	LONGUEUR DES RUES	MACADAM SIMPLE	MACADAM GOUDRONNÉ	BÉTON ASPHALTE	SHEET ASPHALTE	PAVAGE CHINOIS	PAVAGE CUBIQUE	PISTES
1 ^{er}	39.640 m.	10.718 m ²	192.907 m ²	19.175 m ²	19.297 m ²	89.546 m ²	25.341 m ²	3.612 m ²
2 ^e	53.284 »	1.500 »	390.733 »		881 »	29.339 »	1.699 »	74.569 »
Total en 1928	92.924 m.	12.218 m²	583.640 m²	19.175 m²	20.178 m²	118.885 m²	27.040 m²	78.181 m²
1 ^{er}	39.640 m.	3.240 m ²	198.420 m ²	15.706 m ²	29.821 m ²	89.899 m ²	26.241 m ²	
2 ^e	54.575 »	4.442 »	402.131 »	2.094 »	2.995 »	29.943 »	5.232 »	65.927 m ²
Total en 1929	94.215 m.	7.682 m²	600.551 m²	17.800 m²	32.816 m²	119.842 m²	31.473 m²	65.927 m²

Travaux neufs.—Trottoirs.—

	DALLES	BORDURES	PAVAGE CHINOIS	CIMENTAGE	MACADAM GOUDR.	MACADAM SIMPLE	TERRE BATTUE
	m.	m.	m ² .	m ² .	m ² .	m ² .	m ² .
Rue du Consulat	40,00	40,00		180,00			
Avenue Edouard VII	349,00	652,00	26,00	312,00			
Rue du Weikwei	79,00	119,00		217,00			
Route de Zikawei	117,00	108,00		427,00			
Rue Vouillemont	15,00	15,00	15,00	12,00		20,00	
» du Marché	1.288,00	1.151,00		686,00			
» Lafayette	194,00	273,00					
» Tourane	75,00	75,00		205,00			
» Porte de l'Ouest	149,00	149,00					
» Palikao	106,00	10,00					
» Chusan	28,00	132,00	120,00				
» Brenier de Montmorand	44,00	44,00					
» Père Dugout	84,00	84,00		197,00			
» Millot	20,00	16,00					
» Père Froc	92,00	91,00					
» des Pères	34,00	14,00					
Avenue Joffre	204,00	204,00		941,00			
» du Roi Albert	228,00	228,00		30,00	633,00		
Route Frelupt	17,00	17,00			25,00		
» Paul Henry	6,00	6,00		100,00	50,00		252,00
» Kaufmann	41,00	41,00		100,00			
» Edan							378,00
» Rémi							708,00
» Lorton							552,00
» de Siéyès	183,00	183,00			525,00		
» Pershing							540,00
» Kahn	34,00	34,00					1.350,00
Rue Bourgeat	30,00	30,00					792,00
Route Pichon	15,00	15,00					
» Picard Destelan	32,00	32,00					756,00
» Culty	29,00	29,00					1.061,00
» V. Emmanuel III							650,00
	3.533,00	3.792,00	161,00	3.407,00	1.233,00	20,00	7.039,00

Convertissements.—

1°)—Terre battue, en béton d'asphalte :

Rue Porte de l'Oust	204 m2.
» Cardinal Mercier	894 »
» Vallon	140 »
» Père Robert	397 »
Total :	<u>1.635 m2.</u>

2°)—Terre battue, en ciment :

Rue du Marché	686 m2.
» Brenier de Montmorand	60 »
» du Père Froc	260 »
» Hennequin	30 »
Total :	<u>1.036 m2.</u>

3°)—Macadam goudronné, en béton d'asphalte :

Rue Cardinal Mercier	390 m2.
» Vallon	618 »
» Père Robert	622 »
Total :	<u>1.630 m2.</u>

Comparaison de l'emprise des trottoirs en 1928 et 1929.—

Arrondissement	Macadam simple	Macadam goudronné	Pavage chinois	Cimentage	Terre battue	Béton asphalte
1 ^{er}	3.121 m2.	47.320 m2.	31.393 m2.	53.576 m2.	39.286 m2.	»
2 ^{me}	11.517 »	70.869 »	959 »	25.782 »	168.528 »	»
Total 1928	14.638 m2.	118.189 m2.	32.352 m2	79.358 m2.	207.814 m2.	»
1 ^{er}	3.144 m2.	47.320 m2.	31.554 m2.	57.461 m2.	38.046 m2.	204
2 ^{me}	11.517 »	70.472 »	959 »	26.340 »	174.136 »	3.061
Total 1929	14.658 m2.	117.792 m2.	32.513 m2.	83.801 m2.	212.182 m2.	3.265

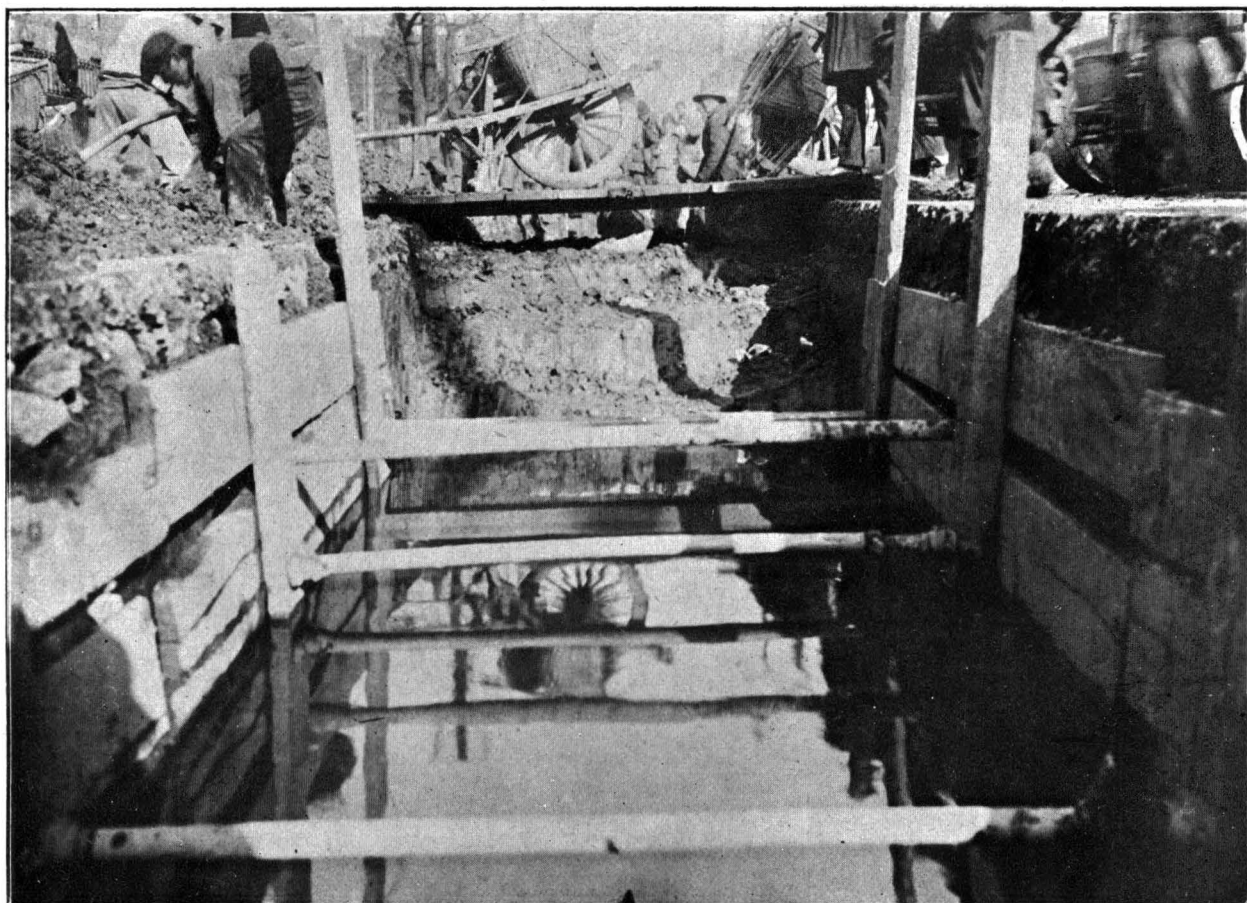
Emprises totales.—

Année	Chaussées	Trottoirs	Emprises totales
1928	859.317,00 m2.	452.351,00 m2.	1.311.668,00 m2.
1929	876.091,00 »	464.241,00 »	1.340.302,00 »

TRAVAUX DE DRAINAGE



Démontage de la chaussée route Stanislas Chevalier



Tranchée inondée avenue du Roi Albert

Assainissement.—Le réseau d'égouts a été amélioré par les travaux suivants:

	TUYAUX						Regards	Puisards	
	1.36	0.90	0.70	0.50	0.30	0.20			0.15
	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.		
Rue Bourgeat				131	30			3	8
» Cassini					26				
Chemin No. 34 route Cohen					114	9		3	6
Route Culty				170	52			5	11
» Edan				25	76	10		2	4
Avenue Haig				436	92	5		10	19
Route Paul Henry			180		36	12	3	4	8
» Lorton			2	170	47			5	10
» Kahn				169	40			4	9
» Pershing				110	36			4	7
» Picard Destelan				90	50	9		3	7
Rue Ratard				64					
Route Rémi				67	14			2	2
» de Zikawei (Z. F. K.-Robert)	418							2	
» Père Robert (Zikawei-Frelupt)	738							6	
» Stanislas Chevalier	596							8	
» Conty (Dubail-Bayle)	219	335						8	
Avenue du Roi Albert (Zikawei-Vallon)	1314							8	
Rue Bourgeat (Albert-Sœurs)		559						9	
Avenue Joffre						120			1
Municipalité					28	46	20	2	2
Camp de Koukaza						163	18	3	4
Hôpital Ste. Marie					10		21		4
Caserne Pétain						14	68		11
Travaux divers					281	159	119	5	29
Total	2985	894	182	1432	932	547	249	96	142

Branchements particuliers.—

Total des branchements	0.50	0.30	0.20	0.15	Regards	Puisards
169	21	1624	194	2372	3	21

Etat du drainage de la Concession au 1^{er} Janvier 1930.

DRAINS BRIQUES						
2m. x 3m.	1.65 x 2.44	1.52 x 2.30	0.80 x 0.45	0.65 x 0.52	0.56 x 0.46	0.52 x 0.52
961	1.020	153	42,50	189	274	213
0.52 x 0.42	0.51 x 0.48	0.51 x 0.46	0.55 x 0.37	0.50 x 0.47	0.50 x 0.45	0.40 x 0.45
87	296,70	180	270	115	401	43,70
0.46 x 0.33	0.46 x 0.30	0.43 x 0.32	0.40 x 0.32	0.40 x 0.30	0.25 x 0.25	0.60 x 0.70
136	54,70	131	138	321	259	109

DRAINS CIMENT								
0.72 x 0.54	0.72 x 0.48	0.72 x 0.46	0.70 x 0.45	0.60 x 0.35	0.50 x 0.30	0.46 x 0.30	0.45 x 0.30	0.40 x 0.30
33,80	91	429	211	71	165	1831	1048	218
1.36	0.80	0.70	0.50	0.30	0.20	0.15	12"	9"
6.357	9.437	22.257	37.860	22.787	2.684	2.692	2.002	233
DRAINS			REGARDS			PUISARDS		
ciment 6"	grès 12"		1 x 1	0.70 x 0.70		0.40 x 0.40	0.13 x 0.20	
359	212		2.331	122		4.038	50	

Longueur du drainage : 116.369 m.

Travaux d'entretien—Chaussées.

1°)—*Pavage chinois.*

Rue Wagner	1.294 m ²
» du Marché	97 »
Divers—1 ^{er} Arrondissement	783 »
Défense	79 »
Rue du Fokien	732 »
» Galle	1.347 »
» Discry	222 »
» Lagrené	437 »
» Bluntschli	1.016 »
» Hennequin	424 »
» Laguerre	216 »
» Colbert	682 »
» de la Mission	238 »
» Voisin	636 »
» Millot	359 »
» Oriou	461 »
» Hué	457 »
Quai du King Lee Nyuen	322 »
Route Conty	111 »
Rue Amiral Bayle	119 »
Avenue Haig	342 »
» Roi Albert	265 »
» Foch	148 »
» Pétain	55 »
Route Lafayette	396 »
» Say Zoong	248 »
Chemin Municipal N° 21	662 »
» » » 6	134 »
Passage Zikadan	272 »
Route Victor Emmanuel III	190 »

à reporter. . . . 12.744 m²

Report. . .	12.744 m ²
Rue Massenet	60 »
Divers—2 ^{eme} Arrondissement	348 »
Route Tenant de la Tour	112 »
» Fergusson	114 »
» Dufour	52 »
Rue Bourgeat	85 »
Route de Siéyès	50 »
Total	13.565 m²

2°)—*Macadamisage.*

Poste Joffre—Pompier	84 m ²
Boulevard de Montigny	128 »
Rue Marco Polo	44 »
Ecole Franco-Chinoise	1.318 »
Boulevard des 2 Républiques	112 »
Divers—1 ^{er} arrondissement	2.965 »
Rue du Fokien	77 »
Avenue Edouard VII	254 »
Quai de France	394 »
Rue du Père Froc	342 »
» Capitaine Rabier	392 »
» Marcel Tillot	426 »
» Kraetzer	280 »
» Eugène Bard	97 »
» Auguste Boppe	204 »
» Takou	58 »
» Saïgon	208 »
» Hué	26 »
Route de Zikawei	58 »
Rue Porte du Nord	19 »

à reporter. . . . 7.486 m²

	Report. . . .	7.486 m2
Avenue Haig		1.161 »
» du Roi Albert		3.898 »
» Foch		501 »
» Joffre		5.055 »
» Pétain		167 »
Rue Bourgeat		537 »
Route Say-Zoong		639 »
» Magy		245 »
» Rémi		103 »
» Frelupt		1.201 »
» de Siéyès		869 »
» Père Robert		3.060 »
» Vallon		250 »
» Fergusson		52 »
» Dupleix		52 »
Hôpital Ste. Marie		657 »
Route Victor Emmanuel III		119 »
Rue Massenet		1.740 »
» Lafayette		1.388 »
Divers—2 ^{ème} arrondissement		1.850 »
Route Ratard		341 »
» Tenant de la Tour		367 »
» Amiral Courbet		85 »
» Cardinal Mercier		248 »
» Pichon		192 »
» Stanislas Chevalier		2.650 »
Jardin de Koukaza		1.330 »
Fourrière		194 »
Ecole Annamite		72 »
Total		<u>36.509 m2</u>

3^o)—*Pavage cubique.*

Rues diverses	59 m2
Avenue Edouard VII	156 »
Quai de France	205 »
Rue Montauban	14 »
» du Consulat	47 »
» Eugène Bard	23 »
Total	<u>504 m2</u>

Travaux d'entretien.—Trottoirs.

1^o)—*Cimentage.*

Poste de Police Joffre	40 m2
Boulevard des 2 Républiques	151 »
Divers—1 ^{er} arrondissement	66 »
Quai de France	101 »
Rue Kraetzer	82 »
» Laguerre	10 »
à reporter. . . .	450 m2

Report. . . .	450 m2
Rue Porte du Nord	76 »
Divers—2 ^{ème} arrondissement	263 »
Route Vallon	40 »
Hôpital Ste. Marie	43 »
Total :	<u>872 m2</u>

2^o)—*Macadamisage.*

Rue Auguste Boppe	102 m2
Divers	854 »
Route Père Robert	346 »
Rue Cardinal Mercier	50 »
Total :	<u>1.352 m2</u>

3^o)—*Pavage chinois.*

Défense	79 m2
Rue Conty	43 »
» Protet	56 »
Total :	<u>178 m2</u>

4^o)—*Relèvement de dalles.*

Avenue Joffre	1.035 m.
Divers	394 »
Route Vallon	319 »
» Père Robert	608 »
» Stanislas Chevalier	180 »
Total :	<u>2.536 m.</u>

5^o)—*Relèvement de bordures.*

Avenue Joffre	1.035 m.
Divers	145 »
Route Vallon	319 »
» Père Robert	608 »
» Stanislas Chevalier	174 »
Total :	<u>2.281 m.</u>

Goudronnage des chaussées.

1^o)—*Coaltar.*

Rue Marco Polo	1.225 m2
» Auguste Boppe	950 »
» Eugène Bard	307 »
» Marcel Tillot	300 »
» Chapsal	1.650 »
Route de Zikawei	15.983 »
Avenue Joffre	13.114 »
» Dubail	2.832 »
Rue du Marché	1.300 »
» Palikao	410 »
» Montauban	650 »
» Conty	1.135 »
» Amiral Bayle	570 »
» Lafayette	11.647 »

à reporter. . . . 52.073 m2

Report. . . 52.073 m2 2°)— <i>Asphaltum.</i>			
Rue Capitaine Rabier	3.915 »	Avenue Dubail	15.483 m2
Boulevard des 2 Républiques	11.880 »	Boulevard des 2 Républiques	12.668 »
Quai de France	3.852 »	Quai de France	1.800 »
Cour Municipalité	510 »	Rue Capitaine Rabier	7.120 »
Rue des Pères	1.008 »	Route de Zikakei	8.140 »
» de Ningpo	590 »	Rue Amiral Bayle	4.290 »
Poste Joffre	2.160 »	» Brenier de Montmorand	5.382 »
Boulevard Montigny	1.520 »	» Eugène Bard	2.040 »
Avenue Edouard VII	939 »	» Paul Beau	2.100 »
» Pétain	645 »	» Chapsal	10.069 »
» Roi Albert	4.401 »	Avenue Joffre—1 ^{er} arrondissement	4.142 »
» Foch	430 »	» » 2 ^{eme} »	46.963 »
Route Kaufmann	480 »	Poste de l'Est—cour	325 »
» Ghisi	900 »	Route Lafayette	27.972 »
» Francis Garnier	940 »	Rue du Weikwei	2.987 »
» Pichon	630 »	Avenue Edouard VII	3.551 »
» Winling	1.090 »	Rue Montauban	2.852 »
» Tenant de la Tour	2.597 »	Quai de France	1.440 »
» Cohen	660 »	Rue Kraetzer	5.665 »
» Edan	654 »	» Vouillemont	1.202 »
» Père Huc	358 »	» de l'Est	1.281 »
» Stanislas Chevalier	645 »	» Porte du Nord	1.360 »
» Paul Henry	612 »	» Protet	475 »
» Lieutenant Pétiot	430 »	» Vincent Mathieu	661 »
» Victor Emmanuel III	840 »	» Laguerre	1.180 »
» Lorioz	520 »	» Marco Polo	1.998 »
Hôpital Sainte Marie	885 »	» Palikao	2.340 »
Route Frelupt	4.289 »	» Saïgon	650 »
Rue Bourgeat	6.995 »	Route Conty	1.714 »
Route des Sœurs	645 »	Divers—2 ^{eme} arrondissement	5.470 »
» Doumer	680 »	Avenue du Roi Albert	4.450 »
» Dupleix	440 »	» Foch	33.222 »
» Cardinal Mercier	1.450 »	Route Vallon	1.683 »
» Père Robert	4.132 »	» de Siéyès	4.633 »
» de Siéyès	4.230 »	» Kahn	2.078 »
Rue Massenet	215 »	» Prosper Paris	5.760 »
Route Prentice	2.178 »	» Doumer	4.632 »
» G. de Boissezon	1.250 »	» Amiral Courbet	5.226 »
» Delastre	1.919 »	» Stanislas Chevalier	2.257 »
» Dufour	1.475 »	» Pershing	594 »
» Ratard	2.765 »	» Ratard	572 »
» Pottier	430 »	Avenue Haig	850 »
» Fergusson	220 »	» Pétain	740 »
Caserne Frelupt	1.598 »	Route Tenant de la Tour	245 »
Poste Pottier	375 »	» Pichon	1.737 »
Total : 131.450 m2		» Grouchy	1.019 »
		Rue Bourgeat	1.785 »
		à reporter. . .	254.803 m2

TRAVAUX DE DRAINAGE



Tranchée route du Père Robert



Pose des 2 collecteurs route du Père Robert

Report.	254.803 m ²	Goudronnage des Trottoirs.	
Route Ghisi	4.680 »	1°)— <i>Coaltar.</i>	
» Cardinal Mercier	5.280 »	Rue Eugène Bard	1.068 m ²
» Frelupt	4.830 »	» Auguste Boppe	552 »
» Père Robert	5.468 »	Avenue Dubail	2.780 »
» Kahn	1.029 »	Rue Lafayette	1.684 »
» Say-Zoong	655 »	» Amiral Bayle	1.680 »
» Pottier	448 »	» Paul Beau	468 »
» Lorton	878 »	Avenue Edouard VII	1.632 »
Jardin de Koukaza	9.279 »	Rue Vouillemont	537 »
Ecole Annamite	525 »	» Chapsal	1.680 »
Hôpital Ste. Marie	258 »	Route de Sœurs	75 »
Total :	<u>288.133 m²</u>	Total :	<u>12.156 m²</u>
3°)— <i>Emulsion d'asphalte.</i> —			
Avenue Foch	1.855 m ²	2°)— <i>Asphaltum.</i>	
» Joffre	620 »	Route Lafayette	794 »
» du Roi Albert	775 »	» Père Robert	360 »
» Pétain	260 »	Avenue Joffre	2.520 »
Route Cardinal Mercier	1.270 »	Total :	<u>3.674 m²</u>
» Lafayette	1.080 »		
Total :	<u>5.860 m²</u>		

Comblement de mares.—1°)—*Avec des ordures ménagères* :—

	<i>Cube</i>	<i>Surface</i>
Avenue Haig B. F. C.	13.945,190	824 m ²
» » Ecole Equitation	7.599,260	3.822 »
Route G. de Boissezon	2.354,520	2.376 »
» Ferguson	2.700,190	3.764 »
» Magy	10.632,940	5.535 »
» Doumer	4.494,000	3.248 »
» Cohen	2.377,200	1.260 »
» Bridou	2.896,400	2.706 »
» Lorioz	1.573,400	896 »
Avenue Joffre	5.967,300	720 »
Total :	<u>54.540,400</u>	<u>25.151 m²</u>

Surface récupérée : 37 mows 2. 9. 1. 1.

2°)—*Avec de la terre* :—

Route Victor Emmanuel III	205,040	98 m ²
» Bridou	579,910	917 »
Avenue Haig, chemin N° 16	589,475	2.446 »
Route Lorton	799,000	1.650 »
» Edan	602,590	693 »
» Rémi	2.022,730	1.450 »
» Ratard	233,745	110 »
» Cohen	1.182,000	591 »
» Picard Destelan	880,035	961 »
» Culty	1.165,715	720 »
» Paul Henry	3.378,821	720 »
Total :	<u>11.639,061</u>	<u>10.356 m²</u>

Surface récupérée : 15 mows 3. 5. 4. 7.

Travaux remboursables exécutés pour le compte des compagnies concessionnaires pendant l'année 1929.

	Béton asph.	Macadam coalt.	Macadam	Pavage	Trottoirs cimentés	Trottoirs dallés	Terre battue	Dalles	Bor- dures
	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.
Eau	41,41	1.433,16	130,40	881,69	146,47	1,00	1.341,72	8,75	7 00
Electricité	174,84	3.399,92	145,60	1.016,80	822,89	36,00	896 00	70,00	31,00
Gaz	21,87	2.424,40	65,40	82,60	48,34	25,72	591,70	12,00	—
Téléphone	18,78	609,20	106,51	204,87	211,61	11,06	1.309,08	3,73	10,82
Shanghai Water-works	—	18,60	—	0,48	—	—	—	—	—
Totaux :	256,90	7.885,28	447,91	2.186,44	1.229,31	73,78	4.138,50	94,48	48 82

ATELIERS

Travaux exécutés aux Ateliers durant l'année 1929.—Réparation.—1 bascule, 60 brouettes en fer, 34 signaux, 61 brouettes en bois, 26 chaudières à coaltar, 137 tombereaux, 10 charrettes, 620 pelles, 2 remorques, 20 tombereaux à coaltar, 1 trépied en bois, 1 pompe d'abattoir, 4 roues de tombereaux, 3 caisses d'arrosage, 2 caisses à boue hippomobiles, 1 balayeuse hippomobile, 12 dames, 2 victorias, 2 charrettes à bras, 2 échelles sur roues, 4 camions hippomobiles, 4 plaques en bois "attention", 1 moule pour puisard.

Entretien des autos, camions, buanderie, abattoirs, tombereaux, pontons, etc..., appointé 32200 pioches, rechargé 1770 pioches.

Confection.—99 balais brosses, 8 lampadaires, 2 armoires, 20 roues de brouettes en fer, 5 abris en tôle, 2 caisses à sable, 2 caisses en bois, 40 roues de tombereaux, 1 armoire en bois, 52 jalons, 3 chaises, 16 dames en fonte, 1 bureau, 94 manches de dames, 6 échelles doubles, 15 dames, 351 grilles grandes, 9 rouleaux balais, 61 grilles petites, 1 charrette (service Sanitaire), 5 brouettes en bois, 2 charrettes, 34 cloches, 2 étagères en bois, 25 colliers en fer, 45 plaques puisards, 60 godets puisards, 51 rateaux en caoutchouc, 2 râteliers pour 10 lances, 6 charrettes à bras, 2 armoires à outils, 4 portes, 9 moules puisards des drains, 4 portes en fonte pour drains, 7 tréteaux, 83 tampons puisards, 2620 piquets en bois, 18 seaux galv., 2 plaques de stationnement, 7 plaques en cuivre pour ma fou, 10 plaques de rues, 2 plaques d'écoles, 12 pilons en fer, 4 pylones en fonte pour signaux, 12 effets d'eau en bronze, 37 plaques de jinrickshaws, 1 tambour pour tirage de plans, 4 bittes en bois, 20 plaques pour service des ordures, 9 raccords en bronze pour arroseuses, 14 chevalets, 15 refuges, 24 plaques de cimetièrre, 70 plaques de rues, 20 seaux en fer.

Peinture.—2 victorias, 27 camions, 2 étagères en bois, 144 tombereaux, 18 tréteaux, 103 brouettes en fer, 6 échelles doubles, 82 brouettes en bois, 75 bittes en bois, 371 plaques de rues, 30 pylones de signaux, 3 camions hippomobiles, 50 jalons, 1 pylone de trafic, 6 signaux (pour écoles), 3 échelles de contrôle, 5 voitures, 1 balayeuse hippomobile, 7 charrettes, 18 lampadaires, 17 signaux, 19 planches de cimetièrre, 42 plaques de J. R. S., 10 plaques "attention", 5 chevalets en bois, 2 plaques de stationnement, 1 trépied en bois, 4 charrettes à bras, 4 caisses d'arrosage, 2 mires, 5 chaises, 1 bureau, 1 bascule.

Chantier à ciment.—2763 tuyaux de 4'6" 1970 dalles 0.60 x 0.30
 592 » » 0.90 3534 dalles 0.60 x 0.60
 3550 » » 0.15 100 pieux carré 2.60
 520 » » 0.35 238 puisards carrés
 1121 » » 0.50 98 puisards de drains
 2492 » » 0.30 96 éléments courbres de 4'6"
 1302 » » 0.20 400 bordures trottoir
 260 » » 0.70 60 poutrelles béton armé
 372 bornes 70 bornes C. M. F.

Fonderie.—Fonte 172.651 lbs, bronze 2.689 lbs.

ARCHITECTURE

Travaux neufs à l'entreprise.—1.—*Bâtiments à appartements, route Stanislas Chevalier.*—Construction de deux bâtiments de quatre étages ; entreprise : Rémond et Collet. Les bâtiments ont été réceptionnés définitivement le 21 Mars 1929.

2.—*Nouvelle Caserne Pétain, route Frelupt.*—Construction d'une nouvelle caserne de Police servant de casernement pour trois cents hommes et de dix maisons en terrasse (trente appartements) pour ménages tonkinois ; entreprise : Wong Yuen Kee. Les bâtiments ont été réceptionnés provisoirement le 22 Mars 1929.

3.—*Camp de Koukaza.*—Construction d'un bâtiment au Sud du Camp ; entreprise : Sing Ling Kee. Le bâtiment a été réceptionné provisoirement le 20 Mars 1929 et définitivement le 4 Juillet 1929.

4.—*Hangars Caserne Pétain.*—Construction de deux hangars à la nouvelle caserne Pétain ; entreprise : Sing Ling Kee. Les hangars ont été réceptionnés provisoirement le 18 Juillet 1929 et définitivement le 29 Octobre 1929.

5.—*Logements des Tonkinois mariés, poste de Police Joffre.*—Construction de deux bâtiments pour vingt appartements ; entreprise : Zeu Tch'ang Les bâtiments ont été réceptionnés provisoirement le 25 Avril 1929.

6.—*Agrandissement de la Maison d'Arrêt, rue Massenet.*—Construction d'un bâtiment à trois étages servant à l'agrandissement de la prison ; entreprise : Poan Young Kee. Ouverture du chantier le 7 Décembre 1929.

7.—*Agrandissement de la nouvelle caserne Pétain, route Frelupt.*—Construction de deux bâtiments "Caserne" et "Poste de Garde" ; entreprise : Poan Young Kee. Ouverture du chantier le 7 Décembre 1929.

8.—*Garages et écuries, poste de Police Central.*—Construction d'un bâtiment sans étage servant pour écuries et d'un bâtiment à un étage pour garage d'autos ; entreprise : Wu Chien Kee. Ouverture du chantier le 15 Décembre 1929.

9.—*Nouvelle infirmerie, route Delastre.*—Construction de trois bâtiments : un bâtiment à deux étages pour infirmerie, un bâtiment à un seul étage pour logement des infirmiers et un bâtiment sans étage pour autopsie ; entreprise : Wu Chien Kee. Ouverture du chantier le 15 Décembre 1929.

Travaux neufs en régie.—*Collège Municipal, route Vallon.*—Agrandissement par construction d'une aile à l'Est comprenant une classe au rez-de-chaussée et une classe à l'étage. Travaux terminés le 5 Novembre 1929.

Poste de Police Central, route Stanislas Chevalier.—Surélévation d'un étage du bâtiment du Poste. Travaux terminés le 15 Juillet 1929.

W. C. Publics.—Construction de deux bâtiments pour W. C. publics au quai de l'Est et rue Baron Gros.

Camp de Koukaza.—Construction d'une nouvelle cuisine.

Portails de rues.—Agrandissement des portails rue Chusan et rue Formose.

Service de l'Electricité et des Eaux.—Construction d'un hangar à l'Est du stand de tir.

Hôtel Municipal, rue du Consulat.—Modification de l'étage dans la partie ouest, en formant un étage supérieur dans la hauteur des plafonds et combles et modification de l'étage pour agrandissement des services des travaux.

Marché.—Construction d'un abri pour marché provisoire sur le terre-plein du boulevard de Montigny.

Travaux de modifications et de gros entretien.—*Abattoirs Municipaux, boulevard de Montigny.*—Réparations diverses et réfection des peintures.

Portails de rues et Postes téléphoniques.—Réfection des peintures.

Collège Municipal, route Vallon.—Modification de certaines classes, réparations générales et confection d'objets mobiliers.

Ecole Franco-Chinoise, boulevard de Montigny.—Réfection des peintures et modification du bureau du Directeur de l'Ecole.

Poste d'Incendie Bassail.—Réfection des peintures.

Poste d'Incendie Joffre.—Remise en état du Poste de vigie de la tour de veille.

Sémaphore, quai de France.—Peinture générale.

Cour Mixte Française, route Stanislas Chevalier.—Remise en état de la salle d'audiences.

Poste de Police Joffre.—Modification des logements des tonkinois mariés, réfection des peintures de tous les appartements et confection d'objets mobiliers pour vingt logements nouveaux.

Poste de Police Nord.—Modification des locaux pour former un réfectoire, des douches et une nouvelle chambre, agrandissement du hangar sur cour et formation d'une fourrière.

Villa du Chef de la Garde.—Modification et remise en état de la villa.

Stand de tir au fusil.—Modification et réparation du stand.

Ecuries municipales route de Zikawei.—Réparation générale des bâtiments.

Camp de l'Institut Franco-Chinois.—Aménagement des services de l'Intendance et de l'Infirmierie militaire dans les locaux de l'Institut.

Camp de Koukaza.—Modification d'un bâtiment pour installation des bureaux du service de la voirie et de l'armurerie militaire.

Bâtiments Municipaux.—Diverses remises en état des logements pour officiers et agents municipaux.

Entretien courant des bâtiments municipaux.—Réparations diverses dans les bâtiments municipaux.

Confection d'objets mobiliers.

Entretien des appareils de chauffage.

Pose des stores et abris.

Constructions particulières.—Il a été délivré pendant l'année 1929 :

101 permis pour construire	911 maisons européennes ;
173 » » »	2596 » chinoises ;
175 » » »	629 constructions diverses ;
1674 » »	réparations et peintures.

ELECTRICITÉ & EAUX

Electricité.—*Station centrale.*—La puissance maxima, moyenne des maxima journalière de la Centrale électrique, a été de :

Janvier	7.526 Kw.	Mai	7.118 Kw.	Septembre	7.499 Kw.
Février	7.213 »	Juin	7.166 »	Octobre	8.224 »
Mars	7.328 »	Juillet	7.279 »	Novembre	8.741 »
Avril	7.239 »	Août	7.368 »	Décembre	9.041 »

Eclairage public.—Au premier Janvier 1930, l'éclairage public comprend :

157 lampes de 25 watts	714 lampes de 100 watts	94 lampes de 250 watts
532 » 50 »	218 » 150 »	53 » 300 »
621 » 75 »	255 » 200 »	7 » 500 »

soit 2.651 lampes diverses représentant 276.100 watts.

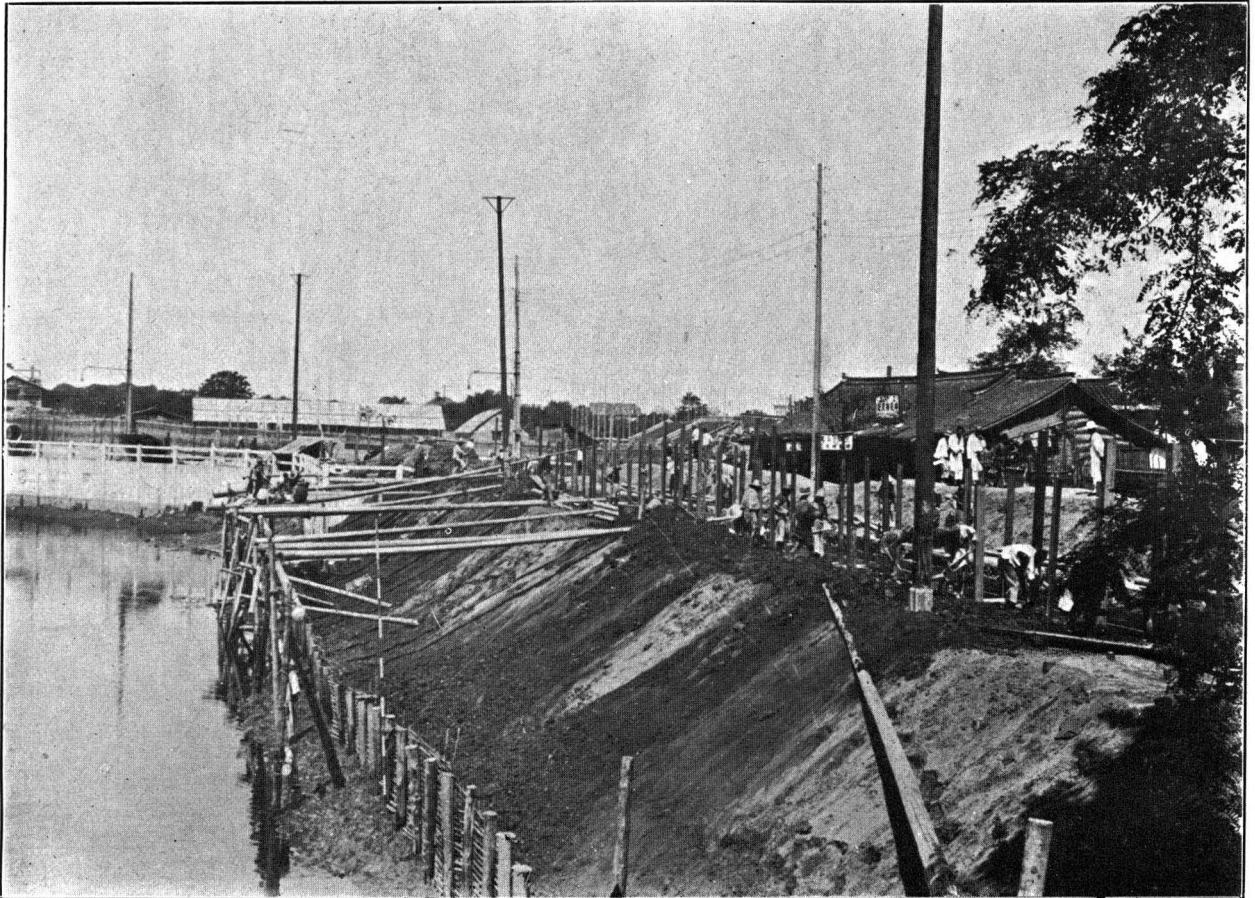
La consommation de l'éclairage public a été de K W H 952.983,9

Janvier	87.107,8 KWH	Mai	66.167,8 KWH	Septembre	82.185,5 KWH
Février	71.919,0 »	Juin	63.621,3 »	Octobre	88.944,2 »
Mars	72.239,7 »	Juillet	63.812,5 »	Novembre	98.253,2 »
Avril	70.061,7 »	Août	86.675,7 »	Décembre	101.995,5 »

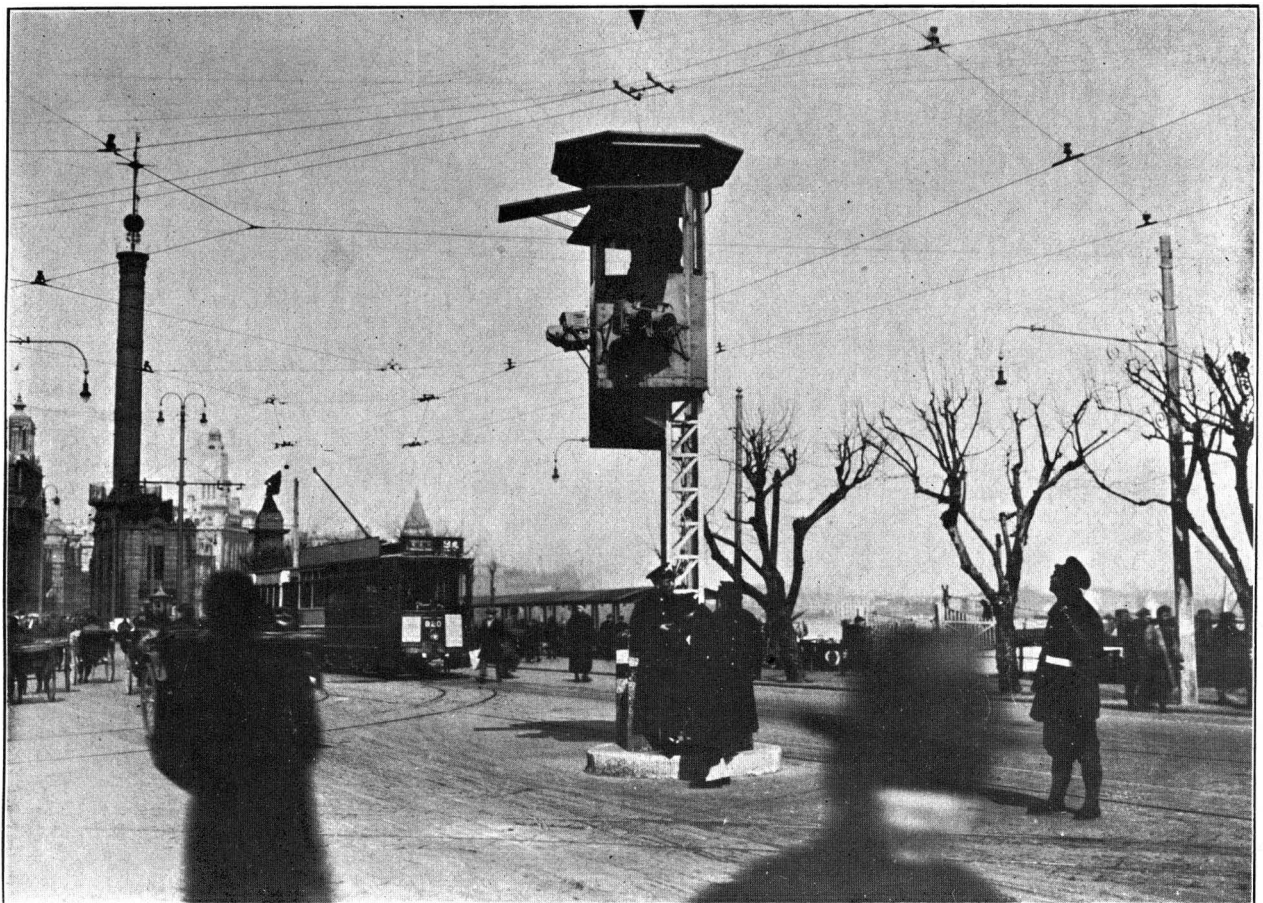
soit une augmentation de K W H 135.298 sur l'exercice précédent.

Les augmentations de l'éclairage public ont porté sur les voies suivantes : Rues Montauban, Porte du Nord, Vincent Mathieu, Protet—Routes Boissezon, Prentice, H. de Siéyès, Frelupt, P. Henry, Massenet, Cardinal Mercier, Delastre, Dufour, Kahn, Dupleix, Mayen, P. Robert—Avenues du Roi Albert, Edouard VII.

Signaux lumineux.—Il a été installé des signaux lumineux de trafic aux carrefours suivants : Avenue du Roi Albert—rue Bourgeat ; rues Baron Gros—Kraetzer ; rues Amiral Courbet—Ratard ; avenue du Roi Albert—route Ratard ; routes C. Mercier—Joffre ; routes Lafayette—P. Robert ; avenue Joffre—rue Brenier de Montmorand ; avenue Joffre—rue Baron Gros ; route P. Robert—route Vallon ; route P. Robert—route Frelupt ; avenue du Roi Albert—route H. de Siéyès ; route Lafayette—rue Chapsal ; avenue Dubail—route Lafayette ; rue Bourgeat—route Ratard ; routes C. Mercier—Ratard.



TRAVAUX DE DRAINAGE.—Comblement de la crique de Za Fé Kang



PYLONE DE TRAFIC.—Quai de France

Bâtiments municipaux.—La consommation d'électricité au titre éclairage a été de :

Janvier	45.234,6 KWH	Mai	29.943,6 KWH	Septembre	28.416,7 KWH
Février	39.401,6 »	Juin	28.047,9 »	Octobre	31.746,4 »
Mars	40.385,2 »	Juillet	31.524,6 »	Novembre	38.956,4 »
Avril	33.246,2 »	Août	29.058,7 »	Décembre	51.845,1 »

soit un total de 427.807 KWH et une augmentation de 60.573 KWH sur l'exercice précédent.

La consommation d'électricité au titre force motrice a été de :

Janvier	8.159,2 KWH	Mai	8.547,8 KWH	Septembre	9.324,6 KWH
Février	8.314,6 »	Juin	9.181,1 »	Octobre	10.050,5 »
Mars	10.218,8 »	Juillet	8.382,1 »	Novembre	11.292,9 »
Avril	12.373,4 »	Août	9.204,6 »	Décembre	11.604,4 »

soit un total de 116.654 KWH et une augmentation de 28.903 KWH sur l'exercice précédent.

La consommation d'électricité au titre chauffage a été de :

Janvier	364,5 KWH	Mai	83,1 KWH	Septembre	43,1 KWH
Février	420,2 »	Juin	33,7 »	Octobre	120,1 »
Mars	360,2 »	Juillet	3,2 »	Novembre	265,3 »
Avril	1.079,9 »	Août	1,2 »	Décembre	1.417,6 »

soit un total de 4.192,1 KWH et une augmentation de 1.635 KWH sur l'exercice précédent.

Étalonnage de compteurs d'électricité.—Au cours de l'année 1929, 37 compteurs ont été vérifiés par le service.

Eaux.—*Usine de Tonkadou.*—Le débit moyen journalier fourni par l'usine des Eaux a été de :

Janvier	21.823 m3.	Mai	29.481 m3.	Septembre	38.284 m3.
Février	23.995 »	Juin	33.815 »	Octobre	35.550 »
Mars	25.025 »	Juillet	37.377 »	Novembre	32.290 »
Avril	27.308 »	Août	39.351 »	Décembre	29.790 »

Service public d'eau.—Au premier Janvier 1930, le service comprend : 67 bornes-fontaines, 95 bouches de lavage, 25 bouches d'arrosage.

Consommation des services publics.—La consommation annuelle a été de : 241.562 mètres cubes, suivant le tableau ci-après :

Mois	Bornes fontaines	Bouches de lavage	Bouches d'arrosage
Janvier	10.324 m3.	782 m3.	136 m3.
Février	9.902 »	856 »	31 »
Mars	11.590 »	1.606 »	801 »
Avril	13.610 »	1.931 »	1.608 »
Mai	14.787 »	2.259 »	1.793 »
Juin	17.333 »	4.273 »	2.732 »
Juillet	21.791 »	4.218 »	2.907 »
Août	22.321 »	4.017 »	1.834 »
Septembre	24.876 »	5.621 »	2.363 »
Octobre	15.546 »	5.062 »	1.838 »
Novembre	12.884 »	4.298 »	1.027 »
Décembre	10.937 »	3.191 »	477 »
TOTAUX	185.901 m3.	38.114 m3.	17.547 m3.

Bâtiments Municipaux.—La consommation en eau a été de : 724.406 mètres cubes en augmentation de 71.250 mètres cubes sur l'exercice précédent.

Janvier	39.042 m ³ .	Mai	61.190 m ³ .	Septembre	72.084 m ³ .
Février	40.283 »	Juin	64.121 »	Octobre	76.074 »
Mars	46.963 »	Juillet	73.110 »	Novembre	66.417 »
Avril	46.020 »	Août	77.180 »	Décembre	61.922 »

Vérification de compteurs d'eau.—Au cours de l'année 1929, 20 compteurs ont été vérifiés par le service.

Statistiques.—**Réseau de distribution d'eau.**—Le réseau s'est développé par l'adjonction des canalisations suivantes :

Conduite de 60 m/m.	—Chemin Municipal N° 21	200 m.
» 100 »	—Route Kahn	170 »
» 150 »	— » G. de Boissezon et route Cordier	53 »
» »	— » Lorton	76 »
» »	—Avenue du Roi Albert	148 »
» »	—Rue du Marché	120 »
» »	—Route Edan	168 »
» »	— » P. Henry	192 »
» »	— » Magniny	140 »
» »	— » Magy	30 »
» »	—Boulevard de Montigny	40 »

Bouches d'incendie.—Il a été posé 2 bouches d'incendie de 60 m/m et 13 de 100 m/m.

Gaz. — Pose de conduite de 4".	—Rue Marcel Tillot	50 m.
» » 4".	— » des Pères	80 »
» » 6".	—Route Frelupt	377 »
» » 6".	— » Tenant de la Tour	268 »
» » 6".	—Rue Bourgeat	205 »
» » 6".	—Route G. de Boissezon	70 »
» » 6".	— » Père Robert	360 »
» » 6".	— » Victor Emmanuel III	60 »
» » 6".	— » Rémi	60 »

CADASTRE

Il a été procédé, dans le courant de l'année 1929, à l'établissement des plans d'élargissement des voies suivantes :

Rue Montauban élargie à 70'—Route Pichon élargie à 50'—Route des Sœurs élargie à 60'—Avenue du Roi Albert élargie à 60'—Avenue Dubail élargie à 70' ;

et des plans parcellaires des nouvelles voies suivantes :—Route Legendre prolongée de la route Lorioz à l'avenue Joffre ; Route Lorton prolongée de la route P. Henry à l'avenue Joffre.

Deux chemins municipaux nouveaux (chemins N° 33 et 34) ont été levés et bornés.

Il a été procédé, en exécution de la décision du Conseil du 19 Décembre 1928, au levé des lots sous fantangs n'acquittant pas la taxe foncière.

Lots sous fantangs.—Ce travail a été fait pour les sections :

Nos :—15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26.

total des lots mesurés : 838.

Mesurages officiels.—Il a été mesuré, dans le courant de l'année écoulée, un total de : 202 lots consulaires.

Plans officiels.—Le nombre de plans officiels établis a été de : 429 se répartissant comme suit :

306 F. C.—54 B. C.—44 U. S. C.—6 cad.—3 J. C.—1 C. S. C.—13 Bg. C.—2 I. C.

Plans de récolements établis.—Il a été dressé pour addition de terrains publics ou pour expropriation 552 plans de récolements.

Certificats de bornage.—79 certificats ont été délivrés pour des titres Français

46	»	»	»	»	Anglais
44	»	»	»	»	Américains
2	»	»	»	»	Suisses

Permis de construire.—Il a été vérifié : 448 permis de construire sur des lots consulaires ou des lots sous fantangs.

Tirage des plans.—Le nombre des plans tirés pour les divers services a été de 9983, se décomposant comme suit :

Cadastré	7.430
Electricité	156
Voirie	505
Architecture	1.091
Bureau d'études	307
Ingénieur en chef	458
Secrétariat et divers	36

Archives.—Le classement des lots consulaires a été effectué d'après le numéro d'ordre des lots cadastraux. De nouvelles armoires ont été confectionnées pour ce nouveau mode de classement.

Le rôle foncier est en cours de révision et sera établi d'après un système de fiches individuelles pour chaque lot cadastral.

Nouveaux locaux pour le service du cadastre.—Au cours du printemps de l'année écoulée, le service de l'architecture a procédé à l'aménagement de nouveaux locaux pour le cadastre, comprenant une chambre forte en matériaux résistant au feu.

Appareils de lever.—2 vieux appareils (cercle théodolithe) ont été vendus : 1 théodolithe Zeiss N° 2 a été acquis.

Carte de la Concession.—Le nouvel album cadastral est en cours de préparation. Il sera établi d'après la carte de la Concession actuellement en préparation.

L'Ingénieur en Chef
Signé : L. LOUZIER

Rapport de la Garde Municipale

TITRE I.—PERSONNEL

Effectif de la Garde Municipale.—Pour l'exercice 1929, l'effectif de la Garde était le suivant :

Personnel Européen	}	Gradés et Gardes Français	140	}	173
		Chef des poursuites	1		
		Secrétaire-interprète	1		
		Comptable	1		
		Gardes auxiliaires	21		
		Commis de bureau	1		
		Téléphonistes	2		
		Gardiens de jardins	2		
		» de marchés	2		
		» de pontons	2		
Personnel Tonkinois					488
Personnel Chinois	}	Interprètes et élèves interprètes	41	}	864
		Défectives	108		
		Gradés et agents	580		
		Auxiliaires	135		
					Total : 1525 (dont 1495 présents)

Le détail de cet effectif est indiqué dans le tableau N° 1, annexé au présent rapport.

Personnel Européen.—Un sous-chef-adjoint et 9 gardes ont été recrutés en France dans le courant de l'année. 12 gardes, dont 7 gardes auxiliaires, ont été recrutés sur place.

Un brigadier a été rétrogradé. Un sergent et un garde auxiliaire ont été rayés des contrôles.

4 gardes ont démissionné, et 1 garde auxiliaire a été révoqué.

Décès.—J'ai le regret de mentionner le décès du garde Bruckert, survenu le 26 Octobre 1929, à la suite d'une courte maladie.

Cours d'anglais et de chinois.—Les cours d'anglais et de chinois professés au Collège Municipal Français et à l'Ecole Franco-Chinoise, ont été suivis assidûment par 55 gradés et gardes européens.

Personnel Tonkinois.—40 gardes furent incorporés dans l'année 1929. 46 gardes et 1 secrétaire ont été rayés des contrôles dans les conditions suivantes :

Libérés		24
Révoqués	{ Gardes	4
	{ Secrétaire	1
Réformés		14
Décédés		4

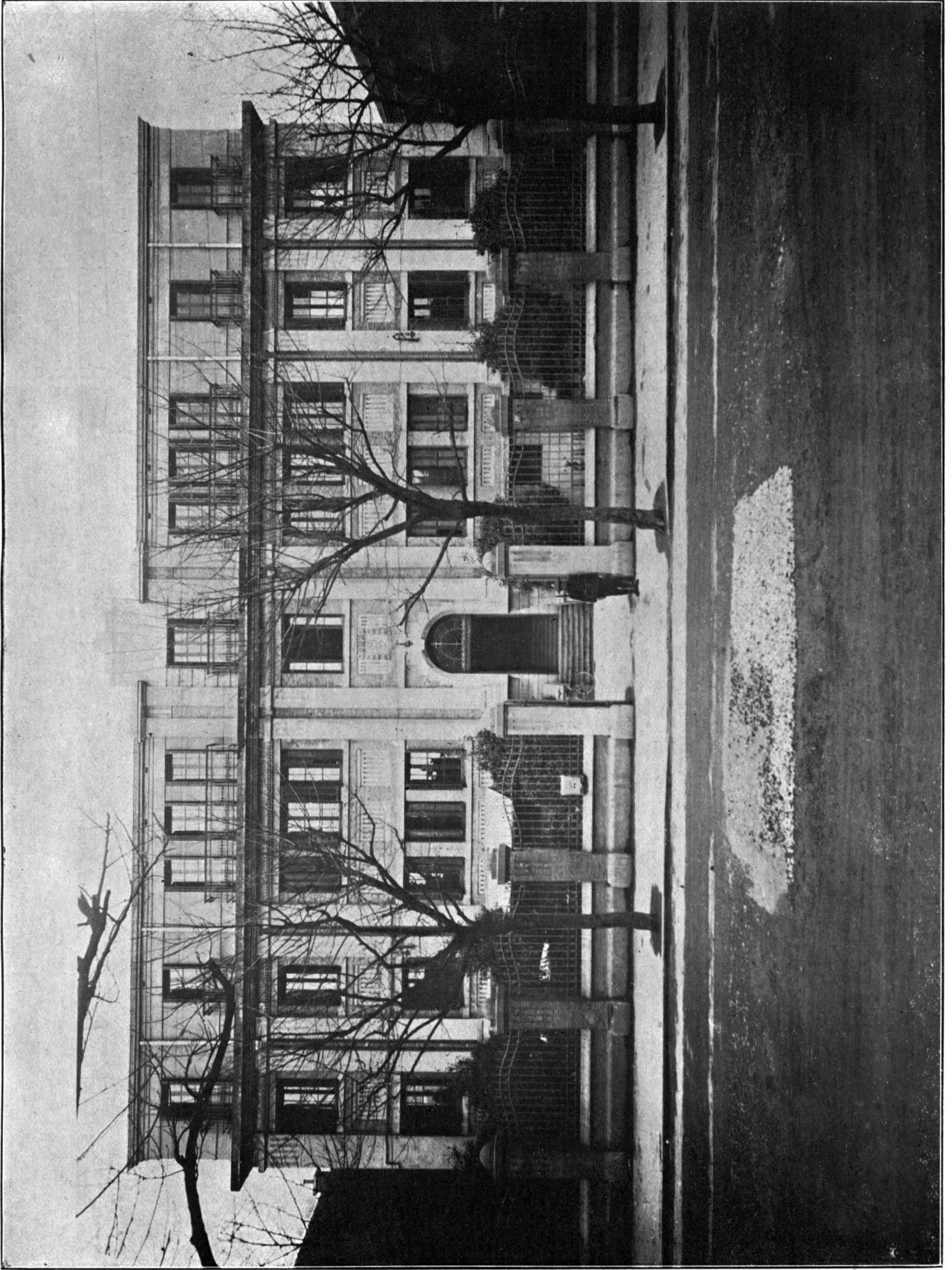
Le personnel tonkinois continue à donner satisfaction au point de vue discipline et service.

Toutefois, par suite du manque de logements pour gardes mariés, beaucoup de ceux-ci refusent de rengager à l'expiration de leur contrat, parce qu'ils ne peuvent amener leur famille à Changhai, et que leur solde est insuffisante, du fait des charges supplémentaires causées par l'installation qu'ils sont obligés de conserver en Indo-Chine.

Ecole Franco-Annamite.—L'Ecole Franco-Annamite continue à fonctionner d'une façon régulière.

a)—**Personnel.**—Le personnel de l'Ecole se compose d'un instituteur chargé de la direction, d'un instituteur-adjoint et d'une maîtresse de couture chargée de la classe enfantine.

L'instituteur-adjoint qui vient de donner sa démission pour raisons de santé sera remplacé dans le courant de l'année 1930.



POSTE CENTRAL DE POLICE APRÈS LA SURÉLEVATION

b) — *Effectif scolaire.*—50 élèves (28 garçons et 22 filles) ont suivi les classes. Tous se sont montrés assidus. Deux élèves de cette école, bénéficiaires de bourses, continuent leurs études au Tonkin.

c) — *Cours de français pour gardes tonkinois.*—Des cours de français ont été institués, au mois de Mai 1929, pour les gardes tonkinois de la Garde. Ils sont fréquentés assidûment par 116 gradés et gardes tonkinois.

Personnel Chinois.—125 agents, 1 détective et 1 interprète ont été recrutés dans le courant de l'année 1929. 65 agents ont été rayés des contrôles :

Démissionnaires	15
Révoqués	40 dont 6 détectives
Décédés	6 dont 2 »
Appelés à d'autres services	4

Ce personnel continue à donner satisfaction.

Etat Sanitaire.—Les moyennes d'indisponibilités en 1929 et pendant les 4 dernières années ont été les suivantes :

	1925	1926	1927	1928	1929
Personnel Européen	13,20	13,88	11,54	11,69	14,16
Personnel Tonkinois	18,47	30,49	26,96	33,98	37,25
Personnel Chinois	8,44	8,74	7,43	9,44	7,43

Armement.—L'armement de la Garde a été augmenté, durant l'année, de 20 fusils-mitrailleurs type "Chatellerault" modèle 1924. Un approvisionnement de 100.000 cartouches 9 m/m a été reçu en même temps.

Groupe monté.—Le groupe monté de la Garde, créé suivant les prévisions budgétaires établies en 1928, a commencé à fonctionner dans le courant du mois de Janvier 1929.

Il comporte actuellement 12 cavaliers et 14 chevaux, et pourra être porté prochainement à un effectif double.

La Garde à cheval est employée à un service de patrouilles sur les secteurs Central et Pottier, ainsi qu'à la réglementation du trafic, dans les principaux carrefours, aux heures de grande circulation.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants. Cette Police montée constitue, en outre, une réserve mobile, qui est appelée à rendre les plus grands services dans l'avenir, en cas de manifestations, étant donnée l'efficacité d'une intervention de ce genre pour la dispersion rapide d'une foule menaçante.

TITRE II.—MAISON D'ARRET

Effectif des prisonniers chinois.—L'effectif moyen des prisonniers de la maison d'arrêt pendant les 5 dernières années, a été le suivant :

	1925	1926	1927	1928	1929
	464	428	398	491	576

En 1929, le maximum fut atteint le 5 Décembre, avec 647 condamnés.

Durée des peines.—Le tableau ci-dessous présente la classification des détenus au 31 Décembre 1929, en ce qui concerne la durée des peines :

<i>Durée des peines</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
De 1 à 3 mois	79	5	84
De 3 à 6 mois	38	5	43
De 6 mois à 1 an	44	2	46
De 1 à 2 ans	33	3	36
De 2 à 3 ans	—	—	—
1)—De 3 à 4 ans	52	3	55
2)—De 4 à 5 ans	328	13	341
3)—Supérieures à 5 ans	9	—	9
Devant être remis aux autorités indigènes locales pour peine capitale	7	—	7
	<u>590</u>	<u>31</u>	<u>621</u>

(1)—Dont 3 ayant des peines supérieures à 5 ans de prison à purger à la Police Internationale à l'expiration de leur peine chez nous.

(2)—Dont : a)—138 hommes et 6 femmes devant être remis aux autorités indigènes locales pour supplément de peine, b)—33 hommes devant être remis à la Police Internationale où ils ont des peines à purger variant entre 18 mois de prison et jusqu'à perpétuité, en outre 23 d'entre eux doivent être remis aux autorités indigènes locales pour supplément de peine.

(3)—Dont 2 ayant des peines supérieures à 5 ans de prison à purger à la Police Internationale, et 1 devant être remis aux autorités indigènes locales pour supplément de peine.

Les condamnations inférieures à 1 mois de prison sont subies dans les locaux du Poste de Police de l'avenue Joffre.

Effectif des prisonniers européens.—L'effectif moyen d'étrangers de toutes nationalités écroués à la Maison d'Arrêt pendant les 5 dernières années, fut :

1925	1926	1927	1928	1929
11,3	7	6,92	8,55	6,70

En 1929, le maximum fut atteint le 11 Janvier, avec 16 condamnés.

Etat sanitaire.—Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation et indique le nombre et la nature des maladies ainsi que le nombre de décès :

MOIS	NOMBRE DE DÉTENU S ENTRÉS A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALI- SATION	MALADIES								DÉCÈS		
			Fièvre	Béri-Béri	Plaies des pieds	Dysenterie	Affections oculaires	Maladies vénéreuses	Divers	Totaux	Maison d'Arrêt	Hôpital	Totaux
Janvier	14	614	2	1	1	1	0	1	8	14	1	3	4
Février	10	579	0	0	1	0	0	1	8	10	0	3	3
Mars	17	636	2	0	2	1	1	5	6	17	0	3	3
Avril	21	655	4	0	2	0	0	1	14	21	0	3	3
Mai	7	489	0	0	0	0	0	1	6	7	1	4	5
Juin	11	406	0	0	1	0	1	3	6	11	0	2	2
Juillet	15	490	0	0	1	1	1	6	6	15	0	1	1
Août	18	599	0	0	0	1	2	3	12	18	0	2	2
Septembre	15	601	0	0	0	1	0	3	11	15	0	3	3
Octobre	9	454	0	0	0	0	1	1	7	9	1	2	3
Novembre	24	575	1	0	1	0	0	2	20	24	0	4	4
Décembre	10	665	0	0	0	0	0	3	7	10	0	2	2
Totaux	171	6.763	9	1	9	5	6	30	112	171	3	32	35

Pourcentage des décès en 1928 : 4,27

» » » 1929 : 6,07

La moyenne par détenu, en 1929, des journées d'hôpital accuse une légère diminution en comparaison avec l'année 1928.

Années	Total des journées d'hôpital	Effectif des prisonniers	Moyenne par détenu
1928	6227	491	12,68
1929	6763	576	11,74

L'état sanitaire fut satisfaisant.

Nous n'eûmes aucune épidémie à déplorer dans le courant de l'année.

Evasion.—Aucune évasion ou tentative d'évasion à signaler dans le courant de l'année.

Travail des prisonniers.—Le tableau N° 2 indique l'estimation du travail des prisonniers évalué à \$ 7.942,81.

REMARQUE:—Les mesures de sécurité adoptées au cours de l'année 1928 subsistèrent en 1929, en ce qui concerne les détenus qui étaient employés les années précédentes sur les divers chantiers extérieurs (ciment, concasseur, cylindrage des routes, etc...). Pour ces raisons, il s'ensuit une diminution très sensible dans le produit des travaux exécutés ordinairement par les prisonniers.

Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.—En 1929, les dépenses supportées par la Municipalité pour l'entretien de la Maison d'Arrêt ont été les suivantes :

Solde et indemnités	{	Personnel Européen	Tls. 28.485,00	}	
		» Tonkinois	» 15.172,00		Tls. 45.202,00
		» Chinois	» 1.545,00		
Nourriture des prisonniers					
Habillement	}				Tls. 25.362,00
Frais d'hospitalisation					
					Tls. 70.564,00
A déduire: Estimation du travail des prisonniers:			\$ 7.942,81 à 73 =		Tls. 5.798,25
					Différence: Tls. 64.765,75

TITRE III.—TRAFIC

Contraventions.—Le nombre des contraventions relevées par le Service du Trafic en 1929 est indiqué dans le tableau suivant :

Véhicules automobiles	Voitures	J. R. S. publics	J. R. S. privés	Bicyclettes	Charrettes	Brouettes
4.422	29	37.558	126	1.186	911	1.643

Au total 45.875 contraventions contre 33.264 en 1928, soit une augmentation de 25 %. Sur ce nombre, 16.140 jinrichaws publics ont été arrêtés pour malpropreté ou mauvais état.

Les amendes infligées pour défaut ou trafic de licences, désobéissance aux signaux, mauvais entretien ou autres infractions, se sont élevées à 20.848 \$ contre 15.469 \$ en 1928, soit une augmentation de 25 %.

Poursuites.—78 conducteurs de véhicules dont 17 européens (8 russes, 3 américains, 1 français, 1 italien, 1 allemand, 1 belge, 1 danois et 1 polonais) et 1 mécanicien de tramway ont été poursuivis devant les tribunaux compétents pour des accidents imputables à leur négligence ou pour des contraventions diverses au règlement sur la circulation.

Des amendes variant de \$ 1 à \$ 100 ont été infligées aux délinquants ; 114 permis de conduire ont été suspendus, dont 15 définitivement et 99 pour une durée variant de 1 mois à 1 an.

Lettres de rappel.—3.582 lettres de rappel ont été envoyées pour des contraventions de moindre importance, telles que : défaut de lumière, plaques masquées, échappements de gaz, feux aveuglants, désobéissance aux signaux. (tableau N° 12).

Statistiques des véhicules automobiles.—A la fin du 4^e trimestre, le nombre des véhicules automobiles et des motocyclettes en circulation sur la Concession était le suivant :

	<i>Autos de louage</i>	<i>Autos privées</i>	<i>Camions de louage</i>	<i>Camions privés</i>	<i>Motocyclettes</i>
4 ^e trimestre 1928	342	2613	241	528	142
4 ^e trimestre 1929	465	3078	489	648	115

soit une augmentation totale de 24 %.

335 transferts ont été enregistrés et ces transferts avec divers autres changements de véhicules ont donné lieu à 2.785 pesages.

Permis de conduire.—Recettes.—Dans le courant de l'année écoulée et après examens, il a été délivré : 2066 nouveaux permis de conduire dont 819 à des propriétaires, 59 à des chauffeurs russes, 2 à des chauffeurs hindous et 1.300 à des chauffeurs chinois.

2.657 permis ont été renouvelés.

Les droits perçus se sont élevés à 12.987 dollars, contre 11.568 dollars en 1928.

De plus, 146 permis ont été délivrés gratuitement : 59 à des agents européens de la Garde et à des volontaires, 40 aux gardes tonkinois conducteurs des voitures automobiles de la Garde, 19 aux conducteurs chinois de la Municipalité, 10 aux soldats des forces de la défense et 18 aux chauffeurs des autobus de la Compagnie Française de Tramways.

Garages publics.—Il existe actuellement 58 garages publics sur la Concession dont 5 appartiennent à des Européens.

15 autres garages de vente d'automobiles, dont 13 appartiennent à des Européens et 2 à des Chinois, sont aussi installés sur la Concession.

Ateliers de réparations.—35 ateliers de réparations d'automobiles ou de réparations de pneus existent sur la Concession, 8 sont tenus par des Européens.

Appareils distributeurs d'essence.—129 appareils distributeurs d'essence, contre 50 en 1928, et 44 pompes à air automatiques, sont actuellement installés sur la Concession.

Signaux lumineux.—25 signaux lumineux avec feux vert et rouge, dont 15 signaux suspendus, ont été installés durant cette année dans différents carrefours de la Concession où la circulation est la plus intense.

Inspection des automobiles de louage, des auto-camions et motocyclettes.—Le tableau suivant indique le nombre de véhicules inspectés en 1929.

	Inspectés une fois	Inspectés plusieurs fois	Mis en circulation	Totaux
Autos de louage	377	65	205	647
Camions de louage	325	82	470	877
Camions privés	368	63	231	662
Motocyclettes			79	79
Totaux	1070	210	985	2265 (1231 en 1928)

Examens des motocyclistes.—52 examens ont été passés à des motocyclistes européens et chinois.

Examens des chauffeurs salariés.—1.433 examens pratiques et oraux de chauffeurs salariés chinois, russes et hindous ont été passés au bureau d'examens Pottier.

Rapports d'assurance.—65 rapports, contre 37 en 1928, ont été fournis à diverses compagnies d'assurance et avocats, qui ont payé 220 dollars pour ces rapports (91 dollars en 1928).

Accidents sur la voie publique.—Le nombre des accidents occasionnés par des véhicules de toute nature sur la voie publique a été de 1.764 contre 1.452 en 1928 (tableau N° 10).

Le nombre des accidents mortels a été de 32 (tableau N° 11) contre 42 en 1928, soit une diminution de 24 %.

Il y a eu, en outre, 505 blessés par suite d'accidents divers (524 en 1928).

Refuges pour les voyageurs des tramways.—Deux refuges ont été installés, pour la commodité des voyageurs des tramways, sur le quai de France et la place Paul Tsu.

Motocyclettes.—Deux motocyclettes "Harley Davidson", précédemment à la disposition des Volontaires Chinois, ont été affectées aux brigades Nord et Pottier du service du Trafic.

Inspection des brouettes, diables, voitures de livraison et triporteurs.—Tous les diables, brouettes, voitures de livraison et triporteurs ont été inspectés et estampillés au bureau du Trafic Nord, où une plaque émaillée dont le numéro correspond à celui de la licence municipale, leur a été délivrée.

Le tableau suivant indique le nombre de véhicules inspectés en 1929.

	Diabes	Brouettes	Voitures de livraison à bras	Triporteurs à pédales	Voitures de livraison à cheval	Voitures de louage à cheval
Inspectés durant l'année 1929	3.629	7.597	451	170	3	13
Plaques délivrées après remise en état du véhicule	175	1.197	6	4		2

Ecoles de chauffeurs.—Il existe 6 écoles de chauffeurs sur la Concession, dont 3 chinoises et 3 russes.

TITRE IV.—RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le tableau N° 3 donne le relevé des résultats de l'action de la Police en 1929 et la comparaison avec ceux de l'année précédente.

Tableau N° 4—Les arrestations d'Etrangers

» 5— » de Chinois

» 6—Les jugements prononcés par la Cour Mixte

» 7—Les contraventions aux règlements municipaux

» 8—Les motifs des plaintes reçues

» 9—Les vols commis chez les Etrangers

» 10— } Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police

» 11— }

» 12—Les contraventions de moindre importance ayant fait l'objet de lettres de rappel

» 13—Les incendies

Incendies.—La Police a été avisée de 150 feux dont :

57 incendies

81 commencements d'incendie

12 feux de cheminée.

Service d'identification.—La section signalétique de ce service, chargée de l'identification des prévenus, a eu à établir au cours de l'année 1929, un nombre de nouvelles fiches dactyloscopiques dont le détail est donné ci-après :

<i>Européens.</i> —Fiches nouvelles établies par nos soins en 1929	63
» » reçues de la Police Internationale	98
Total des fiches nouvelles pour 1929	<u>161</u>
Fiches établies antérieurement à 1929	1503
Total des fiches pour les condamnés européens	<u>1664</u>
A déduire : fiches de condamnés { décédés 2 }	3
{ suicidé 1 }	
Fiches existantes dans nos casiers	<u>1661</u>

Sur ces 1661 individus, 749 sont des récidivistes dont 222 pour la Cour Mixte Française et 527 pour la Cour provisoire de la Concession Internationale.

Récidivistes européens.—Les récidivistes européens pour la Cour Mixte Française se répartissent par nombre de condamnations comme suit :

Condamnés	2 fois	128
»	3 »	40
»	4 »	25
»	5 »	9
»	6 »	8
»	7 »	5
»	8 »	3
»	9 »	2
»	10 »	0
»	11 »	2
Total :		<u>222</u>

Japonais.—Aucune fiche nouvelle n'a été établie pour les Japonais. Le nombre des fiches existant antérieurement à 1929 reste à

136

Coréens.—Fiches nouvelles en 1929

6

» établies antérieurement à 1929

88

Total des fiches pour les Coréens

94

Tonkinois.—Fiches reçues du Tonkin

303

» établies antérieurement à 1929

11

Total des fiches pour les Tonkinois

314

Chinois.—Fiches nouvelles établies en 1929

3.818

» » reçues de la Police Internationale

3.793

Total des fiches nouvelles pour 1929

7.611

Fiches établies antérieurement à 1929

82.457

Total des fiches pour les Chinois

90.068

A déduire les fiches des détenus	{	Décédés	107	{	166
		Exécutés	57		
		Suicidé	1		
		Tué au cours d'opération de police	1		

Fiches figurant dans nos casiers

89.902

Le relevé des fiches dactyloscopiques pour le classement criminel donne, au 31 Décembre 1929, le chiffre total de 92.107 individus de nationalités diverses, (y compris 8.852 femmes chinoises) dont nous possédons les empreintes digitales et les renseignements descriptifs de chacun d'eux. 17.357 ont été photographiés par nos soins.

Récidivistes chinois.—Sur les 89.902 indigènes soumis à l'examen des services d'identification des polices étrangères de Changhai, 12.103 sont des condamnés (avec ou sans récidive) pour la Cour Mixte Française et pour la Cour Provisoire de la Concession Internationale ; 12.021 sont des récidivistes pour la Cour Mixte Française, ceux-ci se répartissent par nombre de condamnations comme suit :

Condamnés	2 fois	6.310	Report . .	12.201
»	3 »	2.526	Condamnés 10 fois	57
»	4 »	1.336	» 11 »	25
»	5 »	863	» 12 »	12
»	6 »	560	» 13 »	2
»	7 »	349	» 14 »	5
»	8 »	172	» 15 »	3
»	9 »	85	» 16 »	1
à reporter . .		<u>12.201</u>	Total :	<u>12.306</u>

A déduire :	{	décédés, exécutés, suicidés etc... antérieurement à 1929	279
		décédés, en 1929	6
			Au total <u>285</u>

Les récidivistes indigènes restent au nombre de : 12.021

Le tableau ci-dessous indique par mois, pour l'année 1929, le relevé total des indigènes soumis à l'examen de notre service d'identification.

Mois	Nombre d'examinés	Récidivistes	Vus pour la première fois
Janvier	316	71	245
Février	240	54	186
Mars	327	84	243
Avril	386	93	293
Mai	402	95	307
Juin	486	115	371
Juillet	489	130	359
Août	573	159	414
Septembre	534	143	391
Octobre	462	118	344
Novembre	463	131	332
Décembre	445	112	333
TOTAUX	5123	1305	3818

Employés divers.—Les employés européens et indigènes enregistrés au bureau de l'Identité Judiciaire se répartissent comme suit :

Européens :	{	conducteurs d'auto	277
		gardiens et gardes du corps	136
Chinois :	{	conducteurs d'auto	7.640
		gardiens et gardes du corps	1.420
		pompiers	391
		agents	926
		divers	377

Employés enregistrés au 31 Décembre 1929 : 11.167

Section photographique.—La section photographique, au cours de 1929, a eu à exécuter 3.318 photographies et en a délivré 24.248 copies de tous formats.

Ces photographies se répartissent sous les diverses rubriques suivantes :

<i>Prisonniers.</i> —Européens	86
Coréens	5
Chinois	966
<i>Employés.</i> —Gardiens privés européens	7
» » chinois	171
Conducteurs d'auto européens	64
» » chinois	1.145
» » tonkinois	46
Divers	54
<i>Enfants égarés.</i> —	40
<i>Accidents.</i> —Lieux des accidents	16
<i>Cadavres.</i> —	131
<i>Empreintes digitales.</i> —	27
<i>Reproductions photographiques.</i> —	171
<i>Divers.</i> —	389

Total des photographies : 3.318

Cadavres.—Les cadavres d'inconnus trouvés sur la voie publique ou morts dans des circonstances particulières, sont photographiés et leurs empreintes digitales relevées aux fins d'identification. Ils se répartissent comme indiqué ci-dessous :

Trouvés sur la voie publique (dont 1 européen)	40
Suicidés (dont 1 européen)	32
Morts accidentellement (dont 1 européen)	37
Assassinés (dont 2 ex-détenus chinois)	22
Total :	<u>131</u>

Empreintes digitales.—Au cours de l'année 1929, la section dactylotechnique a eu à relever des empreintes digitales dans 23 cas de vols chez des particuliers. Dans 16 cas, les empreintes ont été photographiées et lues. Dans 6 cas, les auteurs des vols ont été identifiés et arrêtés.

Vols au préjudice des étrangers résidant sur la Concession.—Pendant l'année 1929, 588 plaintes émanant des étrangers résidant sur la Concession ont été déposées pour vols commis à leur domicile.

430 plaintes ayant le même objet avaient été enregistrées l'année précédente, soit une augmentation, pour 1929, de 158 plaintes.

332 plaintes ont pu être solutionnées.

Vols au préjudice des chinois résidant sur la Concession.—1890 plaintes ont été déposées par les résidents chinois de la Concession. Le total des plaintes était de 2172 en 1928.

Parmi ces plaintes, 270 concernent des vols qui ont été commis à main armée.

198 individus composant 33 bandes ont été arrêtés. A quelques exceptions près, tous furent trouvés en possession de revolvers.

Traduits en Cour Mixte, ils y furent condamnés : 80 à être remis aux Autorités chinoises et les autres à de longues peines d'emprisonnement. Des mesures d'expulsion ont, en outre, été prises contre la plupart de ces individus.

Grâce à la création d'une brigade spéciale chargée de fouiller les passants sur la voie publique, une sérieuse diminution de vols à main armée avait été enregistrée en 1928. Cette diminution s'est encore accentuée en 1929 bien que d'une façon générale la criminalité ait très sensiblement augmenté dans la région de Changhai.

Assassinats ou meurtres.—La Police Française a reçu en 1929, treize plaintes pour meurtre ou tentative de meurtre. Quatre de ces plaintes intéressaient des crimes commis sur la Concession.

I.—Le 6 Février, la femme d'un coolie de J. R. S. s'entend avec ses deux amants, dont l'un exerçait la profession de bonze suppléant, pour assassiner son mari. Vers 3 heures du matin, le mari rentre et se couche. Très fatigué, il s'endort aussitôt. Les deux amants qui étaient cachés sous le lit sortent de leur cachette et aidés par la femme, étranglent le malheureux coolie.

Le sinistre trio a été remis aux autorités chinoises et exécuté quelque temps après.

II.—Le 1^{er} Juillet, plusieurs individus armés de revolvers pénétraient dans un restaurant du boulevard de Montigny pour y assassiner un chinois nommé Wang-Sing-Fa qui dînait avec des amis. Le mobile du crime était la vengeance. La victime et ses meurtriers étaient des vagabonds dont le chef avait été, quelques mois plus tôt, assassiné par Wang-Sing-Fa.

Quatre individus reconnus coupables de ce meurtre furent condamnés à être remis aux autorités chinoises pour châtement.

III.—Le 22 Septembre, un individu armé d'un revolver est arrêté dans la rue. Il avoue être à la recherche d'un tueur de pores nommé Zeng-King-Hai pour l'assassinat duquel il a été payé 50 \$ par d'autres tueurs de pores.

Quatre individus arrêtés pour cette tentative de meurtre ont été condamnés à des peines variant entre 18 mois et 2 ans de prison.

IV.—Un chinois abandonné par sa femme accuse son ami Tong-Te-Seng d'être cause de son malheur. L'affaire paraît d'abord s'arranger avec quelques dollars. Cependant, le 27 Octobre, après réflexion, le mari prend un couperet et se rend chez son adversaire avec l'intention de le tuer. Au préalable, il avait avalé une forte dose d'opium dans le but de succomber lui-même une fois son forfait accompli.

Tong-Te-Seng est frappé de 9 coups de couperet à la tête et meurt sans prononcer une parole.

Le meurtrier est trouvé à son domicile, attendant la mort. Un contre-poison lui est immédiatement administré. Guéri, il est condamné à 5 ans de prison et à être remis aux autorités chinoises pour supplément de peine.

Rapts.—Treize plaintes pour rapts ont été portées à la police pendant l'année écoulée. Elles ont toutes été solutionnées par le service de la Sûreté qui délivra les victimes et arrêta 43 individus, auteurs de ces enlèvements. Aucune perte de vie humaine ne fut à déplorer du côté des plaignants; quelques détectives furent blessés au cours de l'arrestation des malfaiteurs.

Extorsions par lettres de menaces.—Six individus coupables d'extorsion au moyen de lettres de menaces ont été arrêtés et condamnés à des peines variant entre un an et trois ans de prison et à l'expulsion.

Suicides et tentatives de suicide.—Au cours de l'année dernière, 4 cas de suicides ont été enregistrés parmi la population étrangère; 254 de ces cas ont été signalés parmi les chinois.

Découvertes de cadavres.—Soixante-sept cadavres ont été découverts sur la Concession, tant sur la voie publique que sur les bords du Whampou ou dans la crique de Zikawei.

Escroqueries ou abus de confiance.—145 plaintes concernant des escroqueries ou des abus de confiance ont été déposées par les étrangers et les chinois résidant sur la Concession: 103 individus reconnus coupables de cette sorte de délit ont été poursuivis et condamnés.

Vols avec effraction.—Les vols par effraction ont été moins nombreux que l'année dernière. Ils ont été commis par d'habiles professionnels dont plusieurs ont été arrêtés.

Détournements de femmes et d'enfants.—75 personnes coupables de détournement de femmes ou d'enfants ont été arrêtés et condamnés.

Les victimes retrouvées lurent, par décision de la Cour, rendues à leur famille ou placées au refuge.

Jeux d'argent et loteries.—405 tenanciers de maison de jeu ou associés de ces derniers ont été poursuivis en Cour Mixte où ils ont été condamnés à de fortes amendes. Le matériel et les enjeux ont été confisqués par la Cour. Les enjeux saisis et les amendes infligées représentent pour 1929 un total de \$ 83.596,00

Faux-monnayeurs.—35 individus ayant fabriqué ou écoulé de la fausse monnaie, ont été pris et traduits en Cour Mixte.

Contrefaçon.—Onze chinois qui avaient contrefait du cognac, de la vodka ou autres boissons ont été poursuivis et condamnés à la prison et à des dommages-intérêts.

Opium.—De nombreux chinois exerçant le commerce de l'opium ou qui avaient été arrêtés en possession de cette drogue ont été traduits en Cour Mixte et condamnés à de fortes amendes. La quantité d'opium saisi s'élève à 4244 livres.

Des perquisitions ont été faites dans 479 fumeries dont les tenanciers ont été poursuivis. 650 pipes, 633 lampes et accessoires de fumeurs ont été saisis et détruits.

Contrebande.—Cinq contrebandiers de sel ont été pris et poursuivis.

Prostitution.—2003 contraventions aux règlements municipaux ont été dressées contre des femmes se livrant à la prostitution. Le total des amendes infligées s'est élevé à 8.818 dollars.

Assassinats politiques.—Le 22 Janvier 1929, à 7 heures du matin, le locataire principal de la maison N° 12, cité Sing-Zeng-Ching-Li, rue Gaston Kahn, avise la Police que dans une pièce louée par lui deux jours auparavant à deux inconnus, se trouvait le corps d'une personne gisant sur le plancher.

La victime avait l'apparence d'un étudiant. Ses ennemis l'avaient attirée chez eux le matin même et tuée en lui enfonçant un long clou à la tempe droite. Ils ne laissèrent sur lui aucun papier pouvant faciliter son identification.

Le 11 Novembre, vers 10 heures 30 du soir, un autre crime politique a été commis dans la cité Ou-He-Fang, avenue Joffre.

Huit à dix individus armés se postèrent à proximité de la résidence N° 43 de la cité et attendirent la sortie du nommé Bah-Ching, sous-chef du bureau du service spécial du bureau de la défense de Wousong-Changhai, qui devait se rendre à Nankin par l'express de 11 heures du soir.

Dès que Bah-Ching sortit accompagné de son chef de bureau, Fan-Chen-Pou, du frère de ce dernier, Fan-Tsen-Loh, de son ami Wang-Yang-Tchoeng, contrôleur au bureau social, du nommé Wang-Ping-Ya et des deux gardes du corps de Fan-Chen-Pou, les assassins ouvrirent le feu.

Surpris, Fan-Chen-Pou, ses gardes du corps et Bah-Ching ne purent opposer aucune résistance bien qu'ils fussent armés.

Bah-Ching atteint à la poitrine et à la tête, fut tué sur le coup ainsi que Heu-Yong-Sieu, garde du corps de Fan-Chen-Pou.

Gning-Heu-Zeng, gardien de la cité, qui était intervenu, fut tué d'une balle à la tête.

Un passant, Tsang-Song-Ling, cuisinier au N° 47 de la même cité, blessé au sein droit et à la jambe droite, mourut des suites de ses blessures.

Fan-Tsen-Loh, frère de Fan-Chen-Pou, atteint par 5 balles, mourut quelques instants après.

Fan-Chen-Pou, malgré ses quatre blessures, a pu être sauvé.

La nommée Wang-Song-Ying, servante, qui traversait la cité au moment de l'assassinat, fut blessée à la jambe. Elle dut être hospitalisée pendant quelques semaines.

Ce crime purement politique avait été prémédité. Une lettre trouvée dans le porte-monnaie de Bah Ching, prouve que ses ennemis l'avaient averti. Cette lettre est ainsi conçue :

« Vous êtes un rebelle, ennemi des ouvriers et des paysans.

« Vous êtes le chef criminel qui détruit la révolution.

« Vous êtes un chien fidèle au parti Kouomintang.

« Pour appuyer la révolution, notre groupe a décidé unanimement de vous infliger la peine de mort.

« Suicidez-vous immédiatement, afin d'éviter notre travail.

« Tel est notre avertissement.

« Cet avertissement est adressé au rebelle révolutionnaire Bah-Ching. »

Situation ouvrière (grèves).—Malgré la propagande faite en faveur des grèves de toutes sortes, la Concession Française put jouir d'une tranquillité relative en ce qui concerne les mouvements ouvriers en général durant l'année 1929.

Quelques grèves sans importance se sont déclarées durant cette année; seule celle de l'usine Pathé-Orient dura du 13 au 30 Juillet.

Relations avec les Polices Internationale et Chinoise.—Une collaboration étroite n'a cessé de régner entre la Police Française et les Polices Internationale et Chinoise.

Le Directeur des Services de Police,
Signé : E. FIORI.

ESTIMATION DU TRAVAIL DES PRISONNIERS POUR L'ANNÉE 1929

et comparaison avec l'estimation pour l'année 1928

(Tableau N°. 2)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION pour l'année 1929	ESTIMATION pour l'année 1928	COMPARAISON ENTRE LES DEUX ANNÉES				OBSERVATIONS
	Effectif moyen des prisonniers: 576	Effectif moyen des prisonniers: 491	1928		1929		
	\$:	\$:	+	-	+	-	
1.— Pour le public :							Bénéfice net calculé d'après le prix de revient
Blanchissage.....	5.505,78	4.537,83			967,95		
2.— Pour le Service des Travaux :							
Macadamisage des routes.....	néant	néant					
Fabrication d'articles en ciment.....	»	»					
Concasseur.....	»	»					
3.— Pour l'Imprimerie Municipale :							Estimation d'après le nombre de journées
Imprimeurs.....	584,73	711,97	127,24				
4.— Pour la Garde Municipale :							Estimation d'après le travail exécuté Economie réalisée, calculée d'après le prix [de revient
Tailleurs.....	1.495,40	1.883,00	387,60				
Blanchissage.....	356,90	365,50	8,60				
Totaux	7.942,81	7.498,30	523,44		967,95		

RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1929

et comparaison avec ceux obtenus en 1928

	En 1929	Comparaison avec 1928		Observations
		En augmentation	En diminution	
Plaintes reçues par la Police	3.313	251		
Demandes de poursuites établies par la Police	71		41	
Arrestations				
{ d'Etrangers				
{ de Chinois				
{ durant quelques heures seulement,	6.013		1.767	
{ pour contraventions, scandales, etc...	4.252	188		
{ maintenues				
Objets trouvés	56		238	
Contraventions aux règlements municipaux ayant motivé des amendes infligées par la Police	76.264	11.399		
Montant des amendes infligées par la Police pour contraventions aux règlements municipaux	Tls. 47.244,32	10.053,01		
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	32		10	
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	613	89		
Blessés ramassés par la Police ayant dû être				
{ pansés	324	77		
{ hospitalisés.	181		96	
Malades trouvés sur la voie publique	20	5		
Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique	137	36		
Cadavres d'adultes trouvés sur la voie publique	172	48		
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	91		12	
Suicides constatés et tentatives de suicides découvertes ou signalées :	259	201		
Chiens capturés	282	124		
{ rendus				
{ détruits	829	142		

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ÉTRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1929

NATIONALITÉS	VOL SIMPLE	VOL PAR EFFRACTION	ESCROQUERIE	ACCIDENT MORTEL	SCANDALE ET IVRESSE	COUPS ET BLESSURES	MENDICITÉ ET VAGABONDAGE	DETTE ET NON-EXÉCUTION	VIOLATION DE DOMICILE	FAUX	PORT D'ARME PROHIBÉ	RECEL	RUPTURE DE BAN	TRAFIC	FOLIE	DIVERS	TOTAUX	
																	EN 1928	EN 1929
Allemande														1			2	1
Argentine	1																—	1
Canadienne																	1	—
Esthonienne							1										1	1
Grecque						1											—	1
Léthonnienne																	2	—
Polonaise																1	4	1
Roumaine																	1	—
Russe	23	1	4	1	26	9	20	8	8	1	3	3	6		1	18	182	132
Tchéco-Slovaque					1	2											—	3
Turque	1																—	1
TOTAUX	25	1	4	1	27	12	21	8	8	1	3	3	6	1	1	19	193	141

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1929

et comparaison avec le relevé pour l'année 1928

Mois	Vols simples	Vols avec effraction	Vols d'enfants	Escroqueries	Attaques et Vols	Vols à main armée	Brigandages	Recels	Incendies	Incendies volontaires	Violations de domicile	Homicides par imprudence	Assassinats ou meurtres	Coups et blessures	Batailles et scandales	Vagabondage et mendicité	Ruptures de ban	Évasions	Détournements de femmes	Adultères	Attentats aux mœurs	Fausse accusations	Tentatives de suicide	Dettes et affaires civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	Contraventions aux règlements municipaux	Emission de fausse monnaie	Totaux	
Janvier	132	15	..	21	8	4	5	..	4	1	..	13	..	5	2	..	1	6	4	..	147	1	366	
Février	104	..	1	15	1	18	..	2	6	..	8	..	3	6	..	4	4	2	8	11	..	40	2	235
Mars	119	..	4	6	..	14	6	2	6	5	1	6	2	4	11	8	..	77	1	272	
Avril	107	..	9	17	..	18	27	1	3	1	4	9	..	24	2	..	1	9	6	..	113	3	354
Mai	116	..	3	13	..	30	13	16	2	1	1	1	1	14	..	8	5	2	4	1	7	15	..	133	4	390
Juin	99	..	3	6	..	5	16	2	1	2	13	..	10	6	..	5	1	9	3	..	176	..	357
Juillet	94	..	11	18	..	1	10	1	3	..	2	19	..	6	2	..	4	1	1	10	15	..	114	5	317
Août	102	..	9	16	..	10	14	6	4	..	5	17	..	77	4	2	7	18	1	191	3	486	
Septembre	108	..	3	11	2	4	34	6	2	..	7	..	37	7	..	1	7	6	..	129	2	366	
Octobre	109	..	11	16	..	7	45	3	1	5	..	32	1	1	1	9	11	..	93	2	347	
Novembre	124	..	14	11	8	25	12	4	4	9	5	..	22	9	..	4	5	6	2	111	9	384	
Décembre	128	..	18	10	..	15	7	4	3	4	1	4	..	30	5	..	11	1	9	14	10	104	..	378	
TOTAUX pour l'année 1929	1342	..	86	154	11	168	192	48	33	1	22	10	22	117	1	261	49	3	32	7	6	97	117	13	1428	32	4252	
Comparaison avec les arrestations opérées en 1928	216	1	9	33	86	16	93	22	12	4	3	4	7	2	18	162	2	3	41	44	..	2	1	27	69	21	383	21	188	

RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE POUR L'ANNÉE 1929 (Tableau N° 6)

MOTIFS	PRISON										Expul-sions		AMENDES			SAL-SIES		Envoyés au refuge	Relâchés à la Cour faute de preuves ou réglés	Mis sous caution	Remis aux familles	Envoyés à la Cour Mixte Internationale par la Cour Mixte Française	Envoyés aux Autorités chinoises	Poursuivis devant la Cour Mixte Internationale par la Police Française	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	TOTAUX		
	moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	de 10 ans à 20 ans	de 20 ans à 30 ans	à perpétuité	simples	avec peines	simples	avec peines	et saisies	Simples										avec peines	p. mém ^{re}
Vol	843	96	27	11	9	7	5	56	8	5	56	8	92	1	1	8	6	3	1109									
Vol avec effraction	40	51	30	22	15	8	7	56	37	66	56	66	1	28	48	205	22	46	174									
Vol à main armée	1	2	3	3	5	3	3	6	3	3	3	3	28	5	22	205	22	46	174									
Vol d'enfants	3	2	8	8	7	3	13	6	3	3	3	3	22	1	46	194	63	63	63									
Attaque et vol	3	2	8	8	7	3	13	6	3	3	3	3	22	1	46	194	63	63	63									
Brigandage	14	9	4	10	4	4	58	25	32	6	6	6	21	1	63	63	63	63	63									
Escroquerie	30	9	4	10	4	4	58	25	32	6	6	6	21	1	63	63	63	63	63									
Fouilleur de poches	7	4	1	1	1	1	1	2	40	9	9	9	10	3	49	62	11	11	11									
Recel	7	4	1	1	1	1	1	2	40	9	9	9	10	3	49	62	11	11	11									
Incendie	3	2	4	2	2	2	2	4	9	9	9	9	6	6	30	23	6	6	6									
Incendie volontaire	3	2	4	2	2	2	2	4	9	9	9	9	6	6	30	23	6	6	6									
Violation de domicile	6	6	6	6	6	6	6	9	12	12	12	12	33	3	148	29	29	29	29									
Homicide par imprudence	30	13	6	12	6	6	9	12	42	6	6	6	33	3	148	29	29	29	29									
Assassinat ou meurtre	30	13	6	12	6	6	9	12	42	6	6	6	33	3	148	29	29	29	29									
Coups et blessures	32	4	3	3	3	3	3	3	5	6	6	6	25	77	77	77	77	77	77									
Bataille et scandale	28	7	6	6	6	6	6	6	14	14	14	14	22	103	99	99	99	99	99									
Vagabondage et mendicité	6	16	10	42	15	10	3	99	99	99	99	99	22	99	99	99	99	99	99									
Rupture de ban	2	14	37	32	5	6	3	99	99	99	99	99	22	99	99	99	99	99	99									
Rupture de ban et vol	2	14	37	32	5	6	3	99	99	99	99	99	22	99	99	99	99	99	99									
Tentative d'évasion	3	12	7	12	5	4	4	9	10	10	10	10	12	76	76	76	76	76	76									
Evasion	3	12	7	12	5	4	4	9	10	10	10	10	12	76	76	76	76	76	76									
Détournement de femmes	7	3	4	4	4	4	4	6	6	6	6	6	6	19	19	19	19	19	19									
Adultère	2	2	3	3	3	3	3	6	6	6	6	6	6	17	17	17	17	17	17									
Attentat aux mœurs	4	4	2	2	2	2	2	6	6	6	6	6	6	16	16	16	16	16	16									
Fausse accusation	6	8	2	2	2	2	2	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6									
Tentative de suicide	6	8	2	2	2	2	2	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6									
Abandon de domicile	5	3	14	5	5	5	5	10	409	409	409	409	4	35	35	35	35	35	35									
Jeu d'argent et loterie	3	3	14	5	5	5	5	10	409	409	409	409	4	35	35	35	35	35	35									
Emission de fausse monnaie	3	3	14	5	5	5	5	10	409	409	409	409	4	35	35	35	35	35	35									
Contrefaçon	3	3	14	5	5	5	5	10	409	409	409	409	4	35	35	35	35	35	35									
Folie	13	42	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	70	70	70	70	70	70									
Enfants égarés ou volés	13	42	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	70	70	70	70	70	70									
Dettes et affaires civiles	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	309	309	309	309	309	309									
Divers (établ ^{is} clandest ^{ins})	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42									
Contravon rég ^l Tramways	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12									
do. Voitures	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12									
do. Autos	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12									
do. Circulation	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52									
do. Police et Voirie	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53									
do. Monts de piété	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12									
do. Maisons logeurs	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52									
do. Etabl ^{is} publics	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73									
do. Service sanitaire	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63									
Vente illicite d'opium	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63									
Fumerie d'opium	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488	488									
Porteur d'opium	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20									
Port d'armes	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6									
Chantage, menaces	12	6	4	10	4	16	4	16	4	16	4	16	6	62	21	21	21	21	21									
Stupéfiants	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1									
Contrebande	15	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2									
Totaux.	1094	265	162	194	73	66	55	148	169	490	1444	1027	75	320	295	170	8	154	4	3	4599							
Totaux généraux	2057										169	490	1444	1027	929													
Comparaison avec le relevé des jugements en 1928	m. 112	p. 18	m. 91	m. 49	m. 40	m. 14	m. 43	p. 38	p. 78	p. 14	p. 78	p. 339	m. 2	p. 45	p. 157	m. 11	m. 6	p. 40	m. 9	p. 1	En aug. de 98							
	En diminution: 273										p. 92	En augm. 417					En augmentation: 215											

RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS DRESSÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1929

et comparaison avec le relevé de l'année 1928

MOIS	Police et Voirie	Voitures	Jinrichaws	Brouettes	Charrettes	Bicyclettes	Autos	Chiens	Sampan	TOTAUX
Janvier.....	2.793	8	2.180	206	95	248	64		8	5.602
Février.....	2.191	10	2.520	184	116	159	70		3	5.253
Mars.....	3.117	13	2.676	420	153	123	85		7	6.594
Avril.....	2.845	3	2.686	236	157	194	114		20	6.255
Mai.....	3.120	6	2.729	198	127	159	104	1	10	6.454
Juin.....	2.876	12	2.442	161	96	164	118		28	5.897
Juillet.....	2.457	5	2.480	197	102	146	115	1	12	5.515
Août.....	3.198	12	2.537	200	92	192	135	1	34	6.401
Septembre.....	2.569	5	2.850	276	134	235	95	4	48	6.216
Octobre.....	2.621	14	4.404	383	165	291	84	2	54	8.018
Novembre.....	2.628	9	4.356	498	153	267	106	1	74	8.092
Décembre.....	2.000	9	3.202	361	123	135	101	3	33	5.967
Totaux pour l'année 1929	32.415	106	35.062	3.320	1.513	2.313	1.191	13	331	76.264
Comparaison avec l'année 1928	+ 773	+ 27	+ 7.301	+ 1.334	+ 611	+ 762	+ 342	- 44	+ 297	+ 11.399

RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE EN 1929

et comparaison avec le relevé de l'année 1928

Nature des plaintes	Nombre en 1929	En augmentation	En diminution	OBSERVATIONS	
Vols	2123	334			
Agressions et vols	85		5		
Attaques et vols à main armée	270		23		
Coups et blessures	87		12		
Dettes de loyer au-dessous de \$ 50	76		10		
Dettes et fuites	1		5		
Objets perdus	32	1			
Disparitions	enfants	masculins	27	9	
		féminins	98	3	
	épouses ou concubines	98		16	
	filles publiques	34	10		
	servantes	28			
	employés ou apprentis	33	10		
Escroqueries	60	14			
Abus de confiance	85	2			
Extorsions ou chantages	24	13			
Homicide involontaire	1	1			
Assassinats ou meurtres	13	3		dont 6 tentatives	
Enlèvements	15		1	» 2 »	
Menaces	74		31		
Contrefaçons	11	11			
Viol	1	1			
Incendie volontaire	1	1			
Divers	33		27		
Plaintes diverses en dehors de la Concession	3		14		
Totaux	3313	404	153	En augmentation 251	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ÉTRANGERS EN 1929

et comparaison avec les vols de même nature commis en 1928

MOIS	EN 1929				EN 1928	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES SOLUTIONNÉES	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
Janvier	55	\$ 129.524,80	25	\$ 1.052,70	52	\$ 5.969,00
Février	50	12.084,25	23	3.268,58	25	2.734,86
Mars	59	8.581,05	25	2.315,25	31	4.873,00
Avril	51	11.815,29	24	1.982,00	36	2.954,00
Mai	54	9.488,94	17	3.743,50	42	4.193,00
Juin	37	2.835,48	23	1.439,33	25	5.245,50
Juillet	47	7.407,65	27	4.593,68	26	5.479,50
Août	24	17.307,00	23	3.890,80	36	9.736,80
Septembre	51	4.695,10	36	2.407,45	25	2.143,90
Octobre	55	9.559,88	36	5.702,50	49	32.118,38
Novembre	46	6.296,16	30	4.035,36	37	3.607,70
Décembre	59	14.557,10	43	4.887,50	46	4.955,00
Totaux	588	\$ 234.152,70	332	\$ 39.318,65	430	\$ 84.010,64

ÉTAT DES ACCIDENTS DE VÉHICULES SURVENUS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1929

(Tableau N°. 10)

LIEUX	PIÉTONS RENVERSÉS PAR DES :										COLLISION ENTRE :																				Total	Total général																			
	Tombés des tramways en marche		Tombés des camions en marche								AUTOMOBILES ET					TRAMWAYS ET					AUTOBUS ET			JINRIGSHAWS ET			CYCLISTES ET																								
	Autos	Tramways	Autobus	Voitures	Cyclistes	J. R. S.	Charrettes	Brouettes	Diablies	TOTAL	Autos	Tramways	Autobus	J. R. S.	Cyclistes	Voitures	Charrettes	Brouettes	Arbres	Poteaux	J. R. S.	Charrettes	Brouettes	Diablies	Cyclistes	Voitures	J. R. S.	Charrettes	Cyclistes	Brouettes			Autobus	J. R. S.	Cyclistes	Charrettes	Voitures	Brouettes	Cyclistes	Charrettes	Brouettes	Voitures	Brouettes	Voitures	2 Brouettes						
Quai de France	1	17	36		2	3	7	3	3	74	4	31		22	5	4	4				1	31	26	14	3	1																					154	228			
Rue du Consulat		56	8			6	6	4	1	75	6	42		32	7	4	4					10	4																									105	180		
Avenue Joffre	1	79	2		2	8	8			90	32	37		35	24	1	4	1				7	3	4																							161	251			
Bd. de Montigny		12	1			1	2	1	1	17	2	2		3	4		1	1					4	2																							42	59			
Bd. des 2 Républiques	1	9	3			3	3	1	3	20	1	7		16	4		1	1				3	3																								24	44			
Av. Edouard VII	1	64		3		1	3		2	74	25	7		15	3	1					6																										71	145			
Rue Kraetzer		10		1						11	1	5		8		1	1						1																								18	29			
Rue Lafayette	1	15				2		1		19	5	2		4	5		2					2																									23	42			
Route de Zikawei		13				1	3	1		17	1	4		2	3		3		3		1		4																								26	43			
Av. du Roi Albert		4				1	1	2	1	6	8			3	8		1																															23	31		
Rue du Marché			4			1	1	1	1	9		2		1	1		1																														9	18			
Rue Tourane	1	1								3	1	1		1	1		1																															12	15		
Rue Eugène Bard		3	1			2			1	7				1	1																																	3	10		
Rue Palikao	1	1	2				1			5	2	1		1	1																																	9	14		
Rue C. Rabier		3								3				3	1																																	5	8		
Avenue Foch		7				1				8	3			5	2				3		1																											16	24		
Avenue Haig		3								3	2		1		1																																	8	11		
Avenue Pétaïn		1								1	6	1		5	1		1		5																														13	14	
Avenue Dubail		6	1			1				8	2	6	1	5	1				3																													20	28		
Rue Marco Polo		1								1				2	1																																	6	7		
Route des Sœurs		4								4				9																																			11	15	
Route Père Robert	1	5				2	1		1	10	5			7																																			17	27	
Route Pichon														1																																				2	7
Route Ghisi		1								1	1			2						3																													6	7	
Route Say-Zoong		5								5	1			2	4																																			7	12
Rue Hué	1						1			2		6		1										5	4																								16	18	
Rue Chapsal		3								3	1			1																																				2	5
Rue C. Mercier		4								4	6		1	3		1				1																														14	18
Angles		29		1		6	1	1		38	91	9	3	32	22																																		187	225	
Autres rues	1	64	2	1	1	13	7	2	2	95	26	2	1	33	25	1	7	1	7		6		3	7																								139	234		
TOTAL	4	6420	60	6	5	59	27	16	7	3613	236	159	24	244	122	4	22	23	35	28	72	58	17	4	2	2	1	1	7	2	1	4	18	26	3	5	13	3	3	1	6	3	1	1	1151	1764					

1°)—Blessés au cours de ces accidents.—(Année 1929)

Genre de véhicules	Mortellement	Hospitalisés	Pansés dans les hôpitaux	Pansés dans les postes
Automobiles :	27 (4 chutes)	147 (2 chutes)	190 (1 chute)	29
Tramways :	3	13 »	41	2
Autobus :	2	1	2 (1 chute)	
J. R. S. :		4	9	7
Bicyclettes :		9	21	1
Voitures :			4	
Charrettes :		6	14	
Brouettes :		1	2	1
Diabes :			1	
Total :	27 (4 chutes)	181 (4 chutes)	284 (2 chutes)	40

2°)—Véhicules avariés au cours de ces accidents.—(Année 1929)

	Autos	Trams	Autobus	Voitures	J. R. S.	Bicyclettes	Charrettes	Brouettes	Diable
Total :	285	99	15	5	234	89	24	23	1

**CONTRAVENTIONS PEU IMPORTANTES AYANT FAIT L'OBJET DE LETTRES DE RAPPEL
PENDANT L'ANNÉE 1929**

	Total
Automobiles sans feu à l'arrière	1.033
» » » l'avant	123
» » aucun feu	588
» avec un seul phare allumé	225
» » un feu sur le radiateur	5
» » feux aveuglants	14
» sans plaque à l'avant	2
» avec plaque avant non réglementaire	5
» » arrière non réglementaire	7
» plaques non réglementaires	5
» avec plaque avant mal fixée	16
» » arrière mal fixée	2
» » avant illisible	1
» » arrière illisible	2
» » avant masquée par la barre de protection	59
» » arrière masquée par la barre de protection	16
» » avant masquée par la housse du radiateur	46
» » » » licence chinoise	5
» munies de corne à 2 sons	1
» circulant sans disque	45
Désobéissance au signal	248
Excès de vitesse	1
Echappements de gaz	162
Stationnement à un endroit interdit	91
Avoir passé à droite du refuge	139
Sans licence française	110
Avoir dépassé des autos allant dans la même direction	18
Circuler sur le côté droit de la chaussée	26
Conduire sans permis	28
Doubler à gauche un tramway en station	510
Balancement des roues	45
Chargement trop volumineux	2
Dépasser la ligne blanche	2
Totaux :	3.582

RELEVÉ DES INCENDIES AYANT NÉCESSITÉ L'INTERVENTION DE LA POLICE EN 1929

Nos d'ordre	Date	Adresse	Désignation	Dégâts	Assurance	Solution
1	1 ^{er} Janv.	Observatoire de Zikawei	Commencement d'incendie	insignifiants		
2	4 »	228 route Vallon	Incendie	peu importants		
3	5 »	73 passage 135 rue Amiral Bayle	Commencement d'incendie	insignifiants		2 \$ d'amende
4	6 »	7 et 8 cité 31 rue Hué	Incendie	importants		
5	6 »	42 c. Tong Sing Li r. V. Mathieu	Commencement d'incendie	peu importants		
6	7 »	Rue Bourgeat, village chinois	Incendie	»		
7	8 »	29 passage 4 avenue Dubail	Commencement d'incendie	insignifiants		2 \$ d'amende
8	16 »	Village Li Ka Za route Fergusson	»	»		2 \$ »
9	18 »	Sur un bateau, quai de France	»	»		
10	19 »	122-124 rue du Consulat	Incendie	importants		
11	22 »	851 rue Ratard	Feu de cheminée	insignifiants	32.000 taëls	
12	23 »	197 rue du Consulat	Incendie	importants		
13	24 »	2 route Pottier	Feu de cheminée	insignifiants		
14	26 »	93 rue Lagrené	Commencement d'incendie	10 \$		
15	27 »	3 rue Lemaire	»	insignifiants		
16	31 »	1014 avenue Joffre	Incendie	peu importants		
17	2 Fév.	142 rue du Weikwé	»	assez importants	assuré	
18	3 »	Dépôt des travaux municipaux boulevard de Montigny	»	»		
19	3 »	4 cité Tseng Heu Li r. Capitaine Rabier	Commencement d'incendie	insignifiants		
20	3 »	156 rue Kraetzer	Incendie	importants		
21	7 »	425 rue du Consulat	»	»		
22	10 »	183 route Prosper Paris	»	200 \$ environ		
23	10 »	138-140-150-152-154 r. Touranne	»	importants		
24	10 »	Cité Zang Teh Li, avenue Joffre	Commencement d'incendie	peu importants		2 \$ d'amende
25	11 »	93-94 quai de France	»	»		5 \$ »
26	12 »	638 avenue Joffre	»	insignifiants		
27	15 »	Cité Yu Tching Li, rue Petit	Feu de paille	»		
28	15 »	15 boulevard des 2 Républiques	Incendie	importants, une femme ch. assez importants		
29	16 »	157 rue Wantz	»	carbonisée		
30	16 »	119 rue Petit	Commencement d'incendie	insignifiants		2 \$ d'amende
31	16 »	A bord du "Yngchow" quai de France	Incendie	assez importants		
32	18 »	135 avenue Edouard VII	»	importants		
33	20 »	830 rue Brenier de Montmorand	Commencement d'incendie	insignifiants		
34	23 »	2 passage 146 route des Sœurs	Incendie	importants 4.000 \$ environ		5 \$ d'amende
35	28 »	2 passage 32 route Lafayette	Commencement d'incendie	peu importants		
36	4 Mars	40-42 rue Marco Polo	Incendie	importants		
37	8 »	1277 route Lafayette	Feu de cheminée	insignifiants		5 \$ d'amende
38	11 »	Village Ching Long Ka, route Père Robert	Commencement d'incendie	200 \$		
39	12 »	830 rue Brenier de Montmorand	Incendie	400 \$		
40	12 »	55-57 avenue Edouard VII	»	assez importants		
41	12 »	10 rue du Moulin	Commencement d'incendie	insignifiants		3 \$ d'amende
42	13 »	5 passage 55 route Père Robert	Incendie	assez importants, 2.000 \$		
43	16 »	91 cité Veng Te Li, route Dollfus	»	assez importants		
44	17 »	Grand Monde, av Edouard VII.	Commencement d'incendie	insignifiants		
45	17 »	426 rue du Consulat	Incendie	importants		
46	19 »	247 rue du Capitaine Rabier	»	4.500 \$	2.500 taëls	
47	19 »	70 route Doumer	»	peu importants		
48	21 »	7 cité Sai Sing Li, rue du Marché	Commencement d'incendie	»		
49	21 »	207 rue du Marché	»	insignifiants		5 \$ d'amende
50	22 »	107 rue Marco Polo	Feu de cheminée	»		5 \$ »
51	25 »	27-29 rue Laguerre	Incendie	importants		
52	31 »	148 rue Wagner	Commencement d'incendie	insignifiants		
53	1 ^{er} Avril	228 route Vallon	»	»		5 \$ d'amende
54	3 »	7 c. Zeng Tchang Li, r. Kraetzer	»	»		
55	7 »	494 route Conty	»	»		
56	7 »	Village de Ting Ka Wei, route Tenant de la Tour	Incendie d'une palissade	»		
57	8 »	1 passage 239 rue Lafayette	Incendie	800 \$		
58	9 »	30 p. 103 r. Stanislas Chevalier	Commencement d'incendie	insignifiants		
59	11 »	1-2-3 cité 42 rue Saigon	Incendie	2 maisons endommagées		
60	12 »	p. 258 Bd. des 2 Républiques	Commencement d'incendie	insignifiants	700 taëls	3 \$ d'amende
61	12 »	Village de King Ka Za, av. Joffre	Incendie	une paillette brûlée		5 \$ »
62	15 »	Rues Hennequin-Lafayette	»	peu importants		
63	17 »	4 passage 182 rue Ratard	Commencement d'incendie	insignifiants		2 \$ d'amende
64	18 »	173 rue du Marché	»	»		5 \$ »
65	19 »	385 route de Siéyès	Feu de cheminée	»		
66	19 »	7 cité Fo Ching Li, rue du Moulin	Commencement d'incendie	»		2 \$ d'amende
67	21 »	1 cité Te Ye Li rue Hennequin	Incendie	assez importants		
68	23 »	Couvent de Zikawei	»	importants		
69	29 »	Rue Prosper Paris	»	300 \$		
70	2 Mai	63 rue du Lieutenant Pétiot	Commencement d'incendie	insignifiants		
71	6 »	2 avenue Dubail	»	»		
72	9 »	Usine Pathé, route de Zikawei	Incendie	assez importants		
73	13 »	155 rue Lagrené	»	peu importants		
74	15 »	336 rue du Weikwé	Commencement d'incendie	insignifiants		2 \$ d'amende
75	17 »	350 rue du Consulat	»	»		3 \$ »

Nos d'ordre	Date	Adresse	Désignation	Dégâts	Assurance	Solution
76	19 Mai	22 cité King Yu Li, rue Brenier de Montmorand	Incendie	100 \$		
77	27 »	1 passage 234 rue Bourgeat	»	100 \$	8.000 taëls	5 \$ d'amende
78	27 »	31-32 passage 184 rue Bourgeat	»	importants		
79	28 »	906 route de Zikawei	Commencement d'incendie	auto-camion légèrement		
80	28 »	30 cité Weng Heu Feng, rue Amiral Bayle	»	insignifiants [endom.		
81	29 »	428 rue du Père Froc	Incendie	importants 2 fillettes carbo-		
82	30 »	123 rue Sœur Allègre	Commencement d'incendie	insignifiants [nisées		
83	31 »	99 village de Zi Ka Za, r. des Sœurs	Incendie d'une palissade	»		
84	1 ^{er} Juin	809 rue Ratard	Incendie	une auto brûlée		
85	2 »	221 rue Kaetzer	Commencement d'incendie	insignifiants		5 \$ d'amende
86	8 »	95 rue du Moulin	»	»		3 \$ »
87	14 »	215 rue du Capitaine Rabier	»	»		5 \$ »
88	17 »	1426 avenue Joffre	»	»		
89	17 »	67 route Rémi	»	»		5 \$ d'amende
90	23 »	1428 avenue Joffre	»	»		
91	1 ^{er} Juil.	156 rue du Consulat	»	»		2 \$ d'amende
92	4 »	Transformateur, angle Dufour Joffre	»	peu importants		
93	6 »	66 Zeng Gneu Li, rue Galle	»	insignifiants		
94	6 »	133 rue Vincent Mathieu	»	»		3 \$ d'amende
95	12 »	118 rue Touranne	»	»		5 \$ »
96	17 »	76 rue du Marché	»	»	9.000 taëls	5 \$ »
97	29 »	76-78 rue Kraetzer	Incendie	assez importants		
98	31 »	54 rue de la Mission	Commencement d'incendie	insignifiants		3 \$ d'amende
99	31 »	15 rue Touranne	Incendie	importants, 1 mort et 1 blessé		
100	31 »	55 Dah Kong Li, route Conty	Commencement d'incendie	insignifiants		
101	5 Août	4 passage 17 rue du Weikwé	Incendie	assez importants, 1 mort		
102	10 »	6-7-8-9 c. Pao Eu Fang, rue Hué	»	importants		
103	13 »	673 avenue Joffre	Commencement d'incendie	peu importants		
104	15 »	46 rue Chapsal	»	une voiture légèrement en-		5 \$ d'amende
105	16 »	156 rue du Consulat	»	20 \$ [dommagée		5 \$ »
106	22 »	Garage de la Garde rue Stanislas Chevalier	»	auto légèrement endom.		
107	23 »	Rue des Pères-2 Républiques	»	auto-camion légèrement		
108	27 »	506 rue Bourgeat	Feu de cheminée	peu importants [endom.		
109	28 »	59-61 rue de la Paix	Commencement d'incendie	insignifiants		
110	2 Sept.	433 Bd. des 2 Républiques	Incendie	importants		
111	4 »	555 rue Lafayette	»	150 \$		
112	17 »	9 passage 294 rue du Marché	Commencement d'incendie	insignifiants		
113	23 »	15 passage 260 rue Bluntschli	»	»		2 \$ d'amende
114	28 »	57 c. Sing Sing Li, r. Père Robert	»	»		
115	2 Oct.	616 rue Lafayette	»	»		
116	3 »	123 rue Eugène Bard	»	»		
117	10 »	Pagode de Ningpo, Bd. des 2 Rép.	»	»		2 \$ d'amende
118	17 »	172 rue Vouillemont	Incendie	peu importants		
119	21 »	17-18-19 c. Mei Zi Li, r. Hennequin	»	assez importants		
120	22 »	1405 avenue Joffre	Feu de cheminée	insignifiants		
121	26 »	364 rue du Marché	Commencement d'incendie	»		
122	28 »	47 route Winling	Incendie	25 \$		1 \$ d'amende
123	29 »	17 rue Paul Beau	Commencement d'incendie	insignifiants		
124	29 »	51 rue Palikao	»	»		2 \$ »
125	30 »	1 avenue du Roi Albert	»	»		
126	1 ^{er} Nov.	599 route de Zikawei	»	»		5 \$ d'amende
127	1 ^{er} »	3 cité Yu Teh Li, rue Brenier de Montmorand	»	»		1 \$ »
128	2 »	410 rue du Consulat	»	»		
129	2 »	74 route Say Zoong	»	1 enfant grièvement brûlé		
130	3 »	349 rue du Consulat	»	insignifiants		3 \$ d'amende
131	4 »	140 rue Wantz	»	»		
132	6 »	410-412 rue du Consulat	Incendie	importants	1.500 taëls	
133	8 »	440 avenue Joffre	»	assez importants		
134	11 »	1355 avenue Joffre	Feu de cheminée	insignifiants		
135	13 »	410 rue du Consulat	Commencement d'incendie	»		
136	15 »	10 c. Meng Teh Li, r. Hennequin	Incendie	importants		
137	18 »	1570 avenue Joffre	Commencement d'incendie	insignifiants		5 \$ d'amende
138	20 »	186 route Conty	»	»		2 \$ »
139	23 »	208 rue Palikao	»	»		1 \$ »
140	25 »	15 rue Chapsal	»	»		
141	1 ^{er} Déc.	9-10 cité Zeng Gneu Li, av. Foch	Incendie	importants		
142	3 »	1482 avenue Joffre	Feu de cheminée	insignifiants		
143	5 »	10 avenue Pétain	»	»		
144	5 »	27 Zeu Tchang Li, route Capitaine Rabier	Incendie	peu importants	2.000 taëls	
145	13 »	346 rue du Consulat	»	assez importants		
146	14 »	27-28-29 cité Zao Tsang Li, rue Lafayette	»	importants		
147	16 »	833 avenue Foch	Feu de cheminée	insignifiants		
148	23 »	250 route Vallon	»	»		
149	29 »	77 route Vallon	Commencement d'incendie	peu importants		
150	30 »	91 c. Ou Fong Li, rue du Père Froc	Incendie	assez importants		



BUDGET POUR 1930



BUDGET POUR 1930

BUDGET ORDINAIRE
RECETTES

CHAPITRE 1.—IMPOTS

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls.	c.
1	Impôt foncier	8/10 ^e de 1 % de la valeur foncière	932.097,00		
2	Impôt locatif 1 ^{er} e Série	14% de la valeur locative	491.558,00		
3	Impôt locatif 2 ^e e Série	14% de la valeur locative	1.043.097,00		
				2.466.752,00	

CHAPITRE 2.—LICENCES

1	Loueurs de jin-rick-shaws	\$ 2,00 par mois	235.000,00		
2	Loueurs de brouettes	Tls. 0,50 par mois	51.000,00		
3	Charrettes à bras	» 1,50 et Tls. 2,50 par mois	25.000,00		
4	Loueurs de chevaux et voitures	» 3,00 par mois	7.800,00		
5	Véhicules automobiles de louage et de garage	Tls. 15,00 à Tls. 45,00 par trimestre	78.000,00		
6	Auto-camions de louage et véhicules de livraison	Tls. 15,00 à Tls. 55,50 par trimestre	51.000,00		
7	Auto-camions privés	» 10,00 à » 37,00 » »	23.000,00		
8	Véhicules automobiles privés	» 10,00 à » 30,00 » »	151.000,00		
9	Jin-rick-shaws privés	\$ 8,00 par trimestre	65.500,00		
10	Chevaux et voitures privés	\$ 8,00 » »	1.100,00		
11	Bicyclettes	\$ 3,00 par an	15.000,00		
12	Hôtels, bars, cafés, restaurants, salles de bal, pensions de famille	Tls. 5,00 à Tls. 80,00 par mois	32.000,00		
13	Théâtres chinois, marionnettes, etc.	Tls. 5,00 à Tls. 200 par mois	18.000,00		
14	Commerce de vins et spiritueux, (gros et détail)	Tls. 75,00 par trimestre	10.000,00		
15	Monts de piété	» 6,00 à Tls. 40,00 par mois	14.500,00		
16	Maisons de logeurs	1 ^o Tls. 0,30 par chambre et par mois 2 ^o » 0,10 par lit et par mois 3 ^o » 0,10 par couchette inf. et p. m. 4 ^o » 0,05 » » sup. et p. m. Licence mensuelle établie en fonction du loyer et comprenant 6 classes. (L'imposition n'est applicable qu'aux établissements disposant de plus de 5 chambres). Loyer ne dépassant pas Tls. 100 Tls. 2,00 par mois) Au-dessus de Tls. 100 et jusqu'à Tls. 150 » 4,00 ») Au-dessus de Tls. 150 et jusqu'à Tls. 200 » 6,00 ») Au-dessus de Tls. 200 et jusqu'à Tls. 250 » 8,00 ») Au-dessus de Tls. 250 et jusqu'à Tls. 350 » 10,00 ») Au-dessus de Tls. 350 » 12,00 »)	17.400,00		
17	Maisons de commission avec pen- sion et logeurs de commerçants	5 classes: Tls. 10, 25, 50, 75 et 100 par trimestre	3.400,00		
18	Garages publics et ateliers de réparations	\$ 5,00 par an	7.500,00		
19	Licences de chiens		3.000,00		
20	Restaurants chinois	1 ^o Tls. 0,20 par table et par mois 2 ^o Tls. 0,30 par cabinet et par mois	9.800,00		
21	Maisons de thé et débits de boissons chinois	1 ^o Tls. 0,20 par table et par mois 2 ^o Tls. 0,30 par cabinet et par mois	13.000,00		
22	Marchands fripiers	Tls. 1,46 à Tls. 2,92 par mois	1.500,00		
23	Changeurs	» 1,00 à » 5,00 par mois	4.400,00		
24	Marchands de tabacs	» 0,37 à » 2,00 par mois	6.200,00		
25	Marchands ambulants	\$ 1,25 par mois	34.500,00		
26	Bateaux et sampons	Tls. 0,37 à Tls. 3,00 par mois	15.000,00		
27	Chaloupes	\$ 2,00 à \$ 5,00 par mois	470,00		
28	Marchés	Tls. 0,75 à Tls. 1,25 par place et p. m.	30.000,00		
29	Marchands d'objets d'or, d'argent et de curios	Tls. 5,00 à Tls. 25,00 par trimestre	1.600,00		
30	Taxes diverses		38.000,00		
				963.670,00	
à reporter				3.430.422,00	

**BUDGET ORDINAIRE
DÉPENSES**

Titre I.—Direction

CHAPITRE 1.—BUREAU DE LA DIRECTION

Art. 1.—*Personnel Européen.*—

Soldes :—

1 Directeur Général 12.960,00

Indemnités :—

Indemnité de logement 2.100,00

15.060,00

» 2.—*Frais généraux.*—

Auto-entretien 800,00

15.860,00

Total du Titre I.—Direction 15.860,00

à reporter 15.860,00

Tls. c. Tls. c.

BUDGET POUR 1930.—RECETTES**CHAPITRE 3.—RECETTES DIVERSES**

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls.	c.
		Report.		3.430.422,00	
1	<i>Droits sur les quais et jetées. . .</i>	Tls. 2,50 par pied et par an . . .	6.780,00		
2	<i>Droits de quaiage</i>	Suivant convention	220.000,00		
3	<i>Produits divers</i>		26.750,00		
4	<i>Cartes d'entrée au parc</i>	\$ 1,00 par an	10.000,00		
5	<i>Redevances: Tramways</i>	Suivant convention	47.000,00		
6	„ <i>Railless</i>	» »	14.500,00		
7	„ <i>Eaux</i>	» »	41.500,00		
8	„ <i>Compagnie du Gaz.</i>	» »	210,00		
9	„ <i>Cie. Générale d'Omnibus</i>	» »	2.550,00		
10	<i>Redevances sur les entrées aux champs de courses</i>		24.000,00		
11	<i>Redevances Corporation des Marchands de poisson</i>		12.000,00		
				405.290,00	
à reporter . . .				3.835.712,00	

		Fls.	c.	Fls.	c.
		Report.		15.860,00
Titre II.—Secretariat					
CHAPITRE 1.—PERSONNEL					
Art. 1.—	BUREAU DU SECRETARIAT.—				
	Sect. 1.— <i>Personnel Européen</i> :—				
	1 Secrétaire	11.100,00			
	1 Chef du Secrétariat	8.460,00			
	1 Sous-Chef du Secrétariat	5.700,00			
	2 Commis Principaux	11.550,00			
	2 Commis	8.595,00			
	Indemnités diverses : (logement, famille et langues)	10.260,00			
		<u>55.665,00</u>			
	Sect. 2.— <i>Personnel Chinois</i> :—				
	Soldes	15.540,00			
	Gratifications	791,00			
		<u>16.331,00</u>			
Art. 2.—	BUREAU DES FINANCES.—			71.996,00	
	Sect. 1.—a)— <i>Personnel Européen</i> :—				
	1 Chef du Bureau des Finances	7.320,00			
	Indemnités diverses : (logement)	1.680,00			
		<u>9.000,00</u>			
	b)— <i>Personnel Chinois</i> :—				
	Soldes	4.608,00			
	Gratifications	260,00			
		<u>4.868,00</u>			
	Sect. 2.— COMPTABILITÉ.—			13.868,00	
	a)— <i>Personnel Européen</i> :—				
	1 Chef Comptable	6.720,00			
	1 Sous-Chef Comptable	4.500,00			
	2 Commis-Comptables	5.760,00			
	Indemnités diverses: (logement, famille et langues).	4.620,00			
		<u>21.600,00</u>			
	b)— <i>Personnel Chinois</i> :—				
	Soldes	19.524,00			
	Gratifications de fin d'année	745,00			
	Indemnités de déplacement	420,00			
		<u>20.689,00</u>			
	Sect. 3.— PERCEPTION.—			42.289,00	
	a)— <i>Personnel Européen</i> :—				
	1 Chef Percepteur	6.180,00			
	1 Sous-Chef Percepteur	4.680,00			
	3 Percepteurs Principaux	11.910,00			
	10 Percepteurs	32.395,00			
	1 Commis.	2.700,00			
	1 Conservateur du rôle foncier	3.300,00			
	Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements)	16.314,00			
		<u>77.479,00</u>			
	b)— <i>Personnel Chinois</i> :—				
	Soldes	34.308,00			
	Gratifications de fin d'année	1.243,00			
	Indemnités de déplacement	2.160,00			
		<u>37.711,00</u>			
		<u>115.190,00</u>			
			<u>171.347,00</u>		
			243.343,00		
	à reporter.		243.343,00		15.860,00

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

	Tls.	c.
Report. . .	3.835.712,00	

à reporter. . .	3.835.712,00	
-----------------	--------------	--

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
		243.343,00		15.860,00	
CHAPITRE 2.—DÉPENSES DIVERSES					
Art. 1.—Dépenses diverses imprévues et menus frais	1.400,00				
» 2.—Chauffage des bureaux	700,00				
» 3.—Entretien automobiles et bicyclettes	2.000,00				
» 4.—Mobilier : Achat et entretien	600,00				
» 5.—Achat de machines à écrire	600,00				
			5.300,00		
CHAPITRE 3.—IMPRIMERIE MUNICIPALE					
Art. 1.—PERSONNEL.—					
Sect. 1.—Personnel Européen :—					
1 Surveillant	2.700,00				
Indemnités diverses: (logement)	540,00				
	3.240,00				
Sect. 2.—Personnel Chinois :—					
Soldes	14.088,00				
Gratifications de fin d'année	530,00				
	14.618,00				
	17.858,00				
Art. 2.—MATÉRIEL.—					
Sect. 1.—Achat de papiers.	12.000,00				
» 2.—Entretien du matériel	250,00				
» 3.—Achat de nouveaux caractères.	1.000,00				
» 4.—Frais divers (reliure, clichés, préparation de licences, etc).	1.750,00				
	15.000,00				
			32.858,00		
Total du Titre II.—Secrétariat.					281.501,00
a reporter.					297.361,00

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
		Report.	3.835.712,00
CHAPITRE 4.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES				
1	<i>Part contributive du Shanghai Municipal Council</i>	50 % des dépenses du Sémaphore	24.842,25	
2	<i>Divers</i>	28.000,00	
				52.842,25
				à reporter. . . . 3.888.554,25

		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.		297.361,00	
Titre III.—Services divers					
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES					
Art. 1.—	<i>Abonnements téléphoniques :</i>				
	Secrétariat, Postes de Police, Travaux Publics, Services divers.—Abonnements et entretien	11.500,00			
» 2.—	<i>Horloges et pendules :</i>				
	Remontage: abonnement et entretien.	200,00			
				11.700,00	
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL					
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	Sect. 1.—Honoraires des Docteurs :				
	Médecins Européens	18.000,00			
	Médecin Chinois assistant.	2.400,00			
				20.400,00	
» 2.—	1 Chef des Infirmeries municipales	6.780,00			
	1 Infirmier adjoint	3.300,00			
	Indemnités diverses: (logement, famille et langues) 2.250,00			12.360,00	
				32.760,00	
» 2.—	<i>Personnel Chinois :</i>				
	Soldes	2.244,00			
	Gratifications de fin d'année	81,00			
	Personnel à engager (pour 6 mois)	900,00			
				3.225,00	
» 3.—	<i>Médicaments et achat de matières premières pour médicaments</i>	18.500,00			
» 4.—	<i>Médicaments pour détenus</i>	1.500,00			
» 5.—	<i>Hospitalisation du personnel européen, chinois et tonkinois.</i>	28.000,00			
» 6.—	<i>Frais d'opérations chirurgicales.</i>	7.500,00			
» 7.—	<i>Honoraires pour médecins spécialistes et examens radiologiques</i>	5.000,00			
» 8.—	<i>Laboratoire (achat et entretien du matériel) et frais d'analyses bactériologiques</i>	2.000,00			
» 9.—	<i>Achat d'instruments et d'appareils</i>	500,00			
» 10.—	<i>Mobilier: remplacement et entretien.</i>	1.200,00			
» 11.—	<i>Chauffage des infirmeries.</i>	1.200,00			
» 12.—	<i>Menus frais et imprévus</i>	500,00			
» 13.—	<i>Contribution à déplacements</i>	600,00			
				102.485,00	
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES					
Art. 1.—	<i>Sémaphore :</i>				
	Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire.	1.500,00			
» 2.—	Service téléphonique	425,00			
» 3.—	Personnel Européen :				
	1 Chef de Bureau	5.340,00			
	1 Commis	2.880,00			
	Indemnités diverses: (logement, langues, quart et déplacement). 2.700,00			10.920,00	
» 4.—	Personnel Chinois:				
	Soldes	2.640,00			
	Gratifications de fin d'année	103,00			
				2.743,00	
» 5.—	Dépenses diverses (chauffage, éclairage, pavillons, instruments, etc.)	1.000,00			
				16.588,00	
		à reporter.	16.588,00	114.185,00	297.361,00

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

Report. . . . Tls. c.
3.888.554,25

a reporter. . . . 3.888.554,25

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE III.—SERVICES DIVERS 11

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
	16.588,00	114.185,00		297.361,00	
Art. 2.—Service des Signaux Météorologiques :					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Directeur	5.640,00				
1 Opérateur (chef de quart)	4.140,00				
3 Opérateurs	9.720,00				
Indemnités diverses :					
(logement, langues					
et quart)	4.440,00				
	<u>23.940,00</u>				
» 2.—Personnel Chinois :					
Soldes	1.932,00				
Gratifications de fin d'année	75,00				
	<u>2.007,00</u>				
» 3.—Electricité : Force motrice et					
éclairage Station Frelupt.	1.200,00				
Réparations et entretien du					
matériel électrique	450,00				
Alimentation et entretien du					
groupe Zikawei pour envoi					
direct signaux horaires.	350,00				
	<u>2.000,00</u>				
» 4.—Téléphones : Téléphones privé					
et public pour service de					
l'heure,—réparations.	450,00				
» 5.—Entretien de la Station Frelupt :					
» des machines	500,00				
» » mâts	300,00				
» » bâtiments.	200,00				
Chauffage	400,00				
	<u>1.400,00</u>				
» 6.—Dépenses diverses : Menus frais,					
abonnement revues, achat					
petit matériel, imprévus.	350,00				
» 7.—Contribution à déplacements	450,00				
» 8.—Achat de lampes d'émission	2.500,00				
	<u>33.097,00</u>				
v 3.—Service particulier d'exploitation :					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Sous-Directeur	4.080,00				
1 Opérateur (chef de quart).	4.140,00				
1 Opérateur auxiliaire	1.800,00				
1 Dactylographe	2.820,00				
Indemnités diverses :					
(logement, langues et quart)	2.670,00				
» 2.—Personnel Chinois :	<u>15.510,00</u>				
1 ^{re} Catégorie.—Soldes	2.280,00				
Gratifications de fin d'année.	91,00				
» 3.—Personnel Chinois :	<u>2.371,00</u>				
2 ^{me} Catégorie.—Soldes	3.300,00				
Gratifications de fin d'année	126,00				
» 4.—Electricité :	<u>3.426,00</u>				
Force motrice et éclairage					
Station Winling.	850,00				
Réparations de l'appareillage					
électrique.	150,00				
	<u>1.000,00</u>				
à reporter.	22.307,00	49.685,00	114.185,00	297.361,00	

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

	Tls.	c.
Report. . .	3.888.554,	25

à reporter. . .	3.888.554,	25
-----------------	------------	----

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	22.307,00	49.685,00	114.185,00	297.361,00
Art. 3.—Sect. 5.—Téléphones :					
	Téléphone de service : abon- nement et entretien		250,00		
» 6.—Chauffage.		200,00		
» 7.—Dépenses diverses :					
	Achat de lampes d'émission	1.500,00			
	Entretien des sources basse tension		100,00		
	Menus frais (achat petit matériel et imprévus).	400,00			
			2.000,00		
			<u>24.757,00</u>		
				74.442,00	
CHAPITRE 4.—SUBVENTIONS					
Art. 1.—Assistance publique :					
Sect. 1.—Hôpital	Allocation				
Général	annuelle	1.750,00			
	Garantie d'intérêts			11.750,00	
	sur le découvert				
	en Banque.	10.000,00			
	Hôpital Sainte-Marie		3.000,00		
	Orphelinat de la Providence		3.000,00		
	Œuvre de protection de la Jeune Fille		840,00		
	Institution des Franciscaines Missionnaires		150,00		
	Société Ste. Monique (Crèche pour enfants)		180,00		
	Dispensaire des Filles de la Charité, Rue Waniz		750,00		
	Hôpital "Se Min", Rue Sœur Allègre		100,00		
	Petites Sœurs des Pauvres		600,00		
	Hôpital Chinois pour cholériques.		500,00		
	Hôpital Chinois St. Joseph		3.000,00		
	Bureau de Bienfaisance Chinois		1.500,00		
	Hôpital St. Luc		100,00		
	The Lester Chinese Hospital		3.000,00		
	The S. M. C. Laboratories & Isolation Hospital.		10.000,00		
	Lazaret de Chang Pao Sha		2.100,00		
	Société Française de Bienfaisance		500,00		
	Hôpital Russe Avenue Joffre		1.200,00		
	Hôpital de la Croix Rouge Chinoise		500,00		
			<u>42.770,00</u>		
Sect. 2.—Caisse de Secours aux Indigents.		500,00		
» 3.—Soupes populaires russes			4.880,00		
» 4.—Indigentes : Maternité			1.200,00		
» 5.—Hospitalisation des aliénés et des contagieux.			4.500,00		
» 6.—Allocations égales aux exonérations d'impôts accordées à diverses Institutions.			30.328,00		
				84.178,00	
Art. 2.—Divers :					
	Allocation au Cercle Français		5.500,00		
» » de la Police Française			600,00		
» au Foyer du Marin et du Soldat			1.500,00		
Chambre de Commerce Française			25.000,00		
Musique Municipale du S. M. C.			1.500,00		
Amicale des Anciens Combattants de la Grande Guerre		1.000,00		
Commune de Barisis-aux-Bois (Aisne).			1.000,00		
			<u>36.100,00</u>		
				120.278,00	
	à reporter.			308.905,00	297.361,00

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls.	c.
		Report.	3.888.554,25	
CHAPITRE 5.—SERVICE D'INCENDIE					
1	<i>Pompiers employés à des services particuliers</i>	{ Service permanent : Tls. 25 par homme et par mois . . . } { Service temporaire : Tls. 3 par homme et par jour . . . }	7.000,00		7.000,00
à reporter.				3.895.554,25	

	Report.	Tls. c.	Tls. c.
		308.905,00	297.361,00
CHAPITRE 5.—CAISSE DE PRÉVOYANCE, PENSIONS ET ALLOCATIONS			
Art. 1.— <i>Caisse de Prévoyance du Personnel.</i>	132.000,00		
» 2.— <i>Pensions temporaires :</i>			
Madame Bassail Frs: 24.000,00 =	2.000,00		
Mr. J. B. Audigier	1.500,00		
Mr. J. Thalamot	1.200,00		
Madame Lavorel	350,00		
Veuve gardien du jardin public	50,00		
	<u>5.400,00</u>		
» 3.— <i>Allocations :</i>			
Sect. 1.— <i>Personnel Chinois :</i>			
Divers	10.000,00		
	<u>10.000,00</u>		
		147.100,00	
CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE			
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>			
1 Officier, Chef du Service d'Incendie (pour 8 mois)	4.440,00		
1 Sous-Chef de Service	5.700,00		
2 Chefs de Poste (pour 8 mois)	4.540,00		
2 Sous-Chefs de Poste	6.810,00		
1 Mécanicien	3.720,00		
Indemnités diverses (logement et famille)	2.680,00		
Allocation pour frais de chauffage	600,00		
	<u>28.490,00</u>		
» 2.— <i>Personnel Auxiliaire Européen</i>	6.000,00		
» 3.— <i>Personnel Chinois :</i>			
Soldes	39.828,00		
Gratifications de fin d'année	1.552,00		
Concours	200,00		
	<u>41.580,00</u>		
» 4.— <i>Entretien :</i>			
Sect. 1.—Charbon, essence, huile, mazout, bois, pétrole, graisse, savon et brillant	13.000,00		
» 2.—Fournitures des Ateliers: bois, fer, cuivre, peinture, pièces détachées, menu outillage, extincteurs	4.800,00		
» 3.—Pneumatiques, bandages, chambres à air	1.760,00		
» 4.—Transport et douane: matériel et fournitures importés	1.500,00		
» 5.—Habillement et Equipement des Pompiers Volontaires et du Personnel Européen	3.000,00		
» 6.—Habillement et Equipement des Pompiers Chinois:			
a) Achat de matières premières	6.231,00		
b) Main d'œuvre pour confection	964,00		
	<u>7.195,00</u>		
		31.255,00	
» 5.— <i>Téléphones :</i>			
Abonnement, pose et entretien	2.800,00		
» 6.— <i>Allocations :</i>			
Sect. 1.—Allocation annuelle aux Pompiers Volontaires	500,00		
» 2.—Allocation mensuelle aux Pompiers Volontaires	1.800,00		
	<u>2.300,00</u>		
	à reporter.	456.005,00	297.361,00
	112.425,00		

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls.	c.		
		Report	3.895.554,25			
CHAPITRE 6.—INSTRUCTION PUBLIQUE							
1	<i>Subvention du Gouvernement Français.</i>	Frs: 8.000,00	570,00				
2	<table style="border: none; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="border: none; padding-right: 10px;"> <i>Contribution scolaire</i> <i>Collège</i> <i>Municipal Français</i> </td> <td style="border: none; padding-right: 10px;"> <i>Frais</i> <i>d'études</i> </td> <td style="border: none;"> <i>(Classes enfantines & 10°: \$ 6 par mois. » de 9° & 8°: \$ 9 par mois. » » 7° & 6°: » 11 » » . » » 5°, 4° & 3°: » 14 » » . Réduction de 20 % pour le 2° frère ou sœur, 25 % pour le 3°, et 30 % pour les 4° et suivants)</i> </td> </tr> </table>	<i>Contribution scolaire</i> <i>Collège</i> <i>Municipal Français</i>	<i>Frais</i> <i>d'études</i>	<i>(Classes enfantines & 10°: \$ 6 par mois. » de 9° & 8°: \$ 9 par mois. » » 7° & 6°: » 11 » » . » » 5°, 4° & 3°: » 14 » » . Réduction de 20 % pour le 2° frère ou sœur, 25 % pour le 3°, et 30 % pour les 4° et suivants)</i>	16.000,00		
<i>Contribution scolaire</i> <i>Collège</i> <i>Municipal Français</i>	<i>Frais</i> <i>d'études</i>	<i>(Classes enfantines & 10°: \$ 6 par mois. » de 9° & 8°: \$ 9 par mois. » » 7° & 6°: » 11 » » . » » 5°, 4° & 3°: » 14 » » . Réduction de 20 % pour le 2° frère ou sœur, 25 % pour le 3°, et 30 % pour les 4° et suivants)</i>					
3	<i>Contribution scolaire—Ecole Franco-Chinois</i>	<i>\$ 15 par semestre</i>	18.800,00				
				35.370,00			
<i>à reporter . . .</i>				3.930.924,25			

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE III.—SERVICES DIVERS 17

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	112.425,00		456.005,00	297.361,00
Art. 7.— <i>Divers</i> :					
	Sect. 1.—Mobilier : entretien et remplacement.	2.000,00			
	» 2.—Menus frais et dépenses imprévues	600,00			
	» 3.—Assurances du matériel d'incendie	2.000,00			
	» 4.—Armement et remplacement du matériel d'incendie dans l'ensemble des Bâtiments municipaux.	1.500,00			
		<u>6.100,00</u>			
»	8.— <i>Achat de nouveau matériel d'incendie</i> :				
	Tuyaux, raccords, cordages.	12.000,00			
		<u>12.000,00</u>			
	CHAPITRE 7.—INSTRUCTION PUBLIQUE			130.525,00	
Art. 1.— <i>Subventions</i> :					
	Bibliothèque de l'Alliance Française	1.000,00			
	Collège St. François-Xavier	300,00			
	Collège Ste. Jeanne d'Arc	3.000,00			
	Ecoles chinoises	500,00			
	Shanghai Museum.	200,00			
	Bourses pour élèves chinois à l'Université l'Aurore et à l'Ecole Municipale Franco-Chinoise	600,00			
	Associations Franco-Chinoises	400,00			
	Cours de langue russe	900,00			
	Ecole pour enfants russes	1.200,00			
	Amicale des anciens élèves de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise	400,00			
	Allocations égales aux exonérations d'impôts accordées à diverses Institutions scolaires	31.224,00			
		<u>39.724,00</u>			
»	2.— <i>Collège Municipal Français</i> :				
	Sect. 1.—Personnel Européen :				
	1 Directeur	10.560,00			
	1 Sous-Directeur	6.480,00			
	13 Professeurs (dont 1 pour 4 mois)	54.865,00			
	2 Professeurs (¹ / ₂ service).	2.880,00			
	1 Répétitrice.	3.300,00			
	1 Surveillante	1.920,00			
	1 Professeur de dessin	900,00			
	1 Professeur de gymnastique et rythmique.	600,00			
	1 Professeur de musique	240,00			
	1 Répétiteur auxiliaire.	876,00			
	Indemnités diverses (logement, famille et langues)	12.620,00			
	Surveillance des études (pour 9 mois)	395,00			
		<u>95.636,00</u>			
»	2.—Personnel Chinois :				
	Soldes.	5.172,00			
	Gratifications de fin d'année	193,00			
		<u>5.365,00</u>			
»	3.—Frais généraux: —				
	Livres scolaires	2.800,00			
	Livres de prix et récompenses	1.500,00			
	Achat de papeterie et matériel scolaire.	1.800,00			
	Entretien matériel et mobilier	500,00			
	Chauffage.	2.000,00			
		<u>8.600,00</u>			
		<u>109.601,00</u>			
	à reporter.	149.325,00		586.530,00	297.361,00

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls.	c.
		Report.	3.930.924,25	
CHAPITRE 7.—ABATTOIRS					
1	<i>Recettes d'abattage</i>	34.000,00	34.000,00	
			à reporter.	3.964.924,25	

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE III.—SERVICES DIVERS 19

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	149.325,00		586.530,00	297.361,00
Art. 3.—	<i>Ecole Municipale Franco-Chinoise :</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen :—				
	1 Directeur	2.400,00			
	13 Professeurs	21.240,00			
	2 Moniteurs de gymnastique	600,00			
	Indemnités diverses :				
	(voyage et déplacement)	3.849,00			
		<u>28.089,00</u>			
	» 2.—Personnel Chinois :				
	Soldes :				
	29 Professeurs \$:	29.964,00			
	Domestiques	2.028,00			
	Gratifications de fin d'année	1.245,00			
		<u>\$: 33.237,00</u>			
	» 3.—Dépenses diverses :				
	Mobilier, livres, matériel scolaire, etc.,	1.000,00			
	Livres de prix et récompenses	1.400,00			
	Chauffage	800,00			
	Menus frais	1.400,00			
		<u>4.600,00</u>			
				<u>56.954,00</u>	
					<u>206.279,00</u>
	CHAPITRE 8.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—	Passages d'employés et de leurs familles	62.000,00			
» 2.—	Annonces, abonnements, télégrammes	3.000,00			
» 3.—	Dépenses imprévues :				
	Sect. 1.—Remboursement de trop-perçu de				
	taxes, licences, etc.	3.500,00			
	» 2.—Pompes funèbres	1.000,00			
	» 3.—Divers	1.000,00			
		<u>5.500,00</u>			
» 4.—	Assurances	19.750,00			
» 5.—	Frais de poste	1.500,00			
» 6.—	Taxes chinoises sur propriétés municipales	2.000,00			
» 7.—	Frais de chancellerie	1.300,00			
» 8.—	Fournitures de bureaux	4.000,00			
» 9.—	Plaques de véhicules et maisons	8.000,00			
» 10.—	Fêtes Nationales	10.000,00			
» 11.—	Achat de Médailles	2.000,00			
» 12.—	Entretien des machines à écrire, miméographes	450,00			
» 13.—	Redevance à la Municipalité Chinoise pour Tramways	3.000,00			
				<u>122.500,00</u>	
	CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS				
Art. 1.—	Sect. 1.—Personnel Européen :				
	Allocation au Vétérinaire	5.400,00			
	1 Chef Inspecteur des Abattoirs	5.040,00			
	1 Inspecteur des Abattoirs	2.700,00			
	Indemnités diverses :				
	(logement, famille et langues)	900,00			
	Sect. 2.—Personnel Chinois :				
	Soldes	4.368,00			
	Gratifications de fin d'année	158,00			
		<u>4.526,00</u>			
» 2.—	Exploitation :				
	Charbon, bois d'allumage, paille, marques, et divers	18.566,00			
» 3.—	Entretien du Matériel :				
	Réparations, entretien, remplacement	500,00			
				<u>22.066,00</u>	
					<u>937.375,00</u>
	à reporter			937.375,00	297.361,00

CHAPITRE 8.—SERVICE SANITAIRE

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls.	c.
		Report.	3.964.924,25	
1	<i>Amendes</i>		1.000,00		
2	<i>Patentes d'établissements classés.</i>	\$ 2,00 par an	8.000,00		
3	<i>Désinfections</i>		50,00		
4	<i>Vidanges par contrat</i>		32.600,00		
5	<i>Vidanges des marchés</i>		700,00		
				42.350,00	

à reporter. 4.007.274,25

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	937.375,00		297.361,00	
CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE					
Art. 1.—Sect. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
1 Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance (pour 9 mois)	6.525,00				
1 Chef du Service Sanitaire	5.640,00				
1 Sous-Chef Inspecteur	4.560,00				
9 Inspecteurs (dont 4 pour 8 mois)	22.320,00				
Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacement)	9.130,00				
» 2.— <i>Personnel Chinois</i> :		48.175,00			
Soldes	9.207,00				
Gratifications de fin d'année	382,00				
		9.589,00			
				57.764,00	
» 2.— <i>Chauffage</i>				300,00	
» 3.— <i>Entretien du matériel et des appareils</i>				1.000,00	
» 4.— <i>Entretien automobile et contribution à déplacements</i>				1.000,00	
» 5.— <i>Service Prophylactique</i> :					
Sect. 1.—Achat de désinfectants	4.500,00				
» 2.—Entretien des appareils	300,00				
» 3.—Achat de matériel et frais divers	700,00				
				5.500,00	
» 6.— <i>Service Anti-moustiques</i> :					
Sect. 1.—Achat de pétrole	600,00				
» 2.—Chaux et désinfectants pour mares	200,00				
» 3.—Personnel chinois temporaire	400,00				
				1.200,00	
» 7.— <i>Frais d'analyses d'eau</i>				600,00	
» 8.— <i>Dispensaire Municipal</i> :					
Sect. 1.—Outillage chirurgical et de pansement	1.500,00				
» 2.—Objets de pansement et lingerie	500,00				
» 3.—Matériel d'entretien	100,00				
» 4.—Médicaments	1.000,00				
» 5.—Personnel Chinois (à engager)	2.000,00				
				5.100,00	
				72.464,00	
CHAPITRE 11.—SERVICES GÉNÉRAUX					
Art. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
Sect. 1.—1 Employé pour la surveillance générale, etc..., détaché au Consulat	4.560,00				
» 2.—1 Sténographe et 1 Dactylographe détachées au Consulat	5.040,00				
» 3.—1 Vaguemestre auxiliaire	2.455,00				
» 4.—2 Professeurs chargés des cours d'Anglais pour Employés municipaux et militaires	2.000,00				
Indemnités diverses : (logement, langues et médaille)	2.160,00				
» 5.—Correspondant en France de la Municipalité (pour 10 mois)	1.250,00				
				17.465,00	
	à reporter.	17.465,00		1.009.839,00	297.361,00

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls.	c.
		Report.	4.007.274,25	
CHAPITRE 9.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS					
1	a) Cessions	2.500,00		
	b) Travaux remboursables	500,00		
				3.000,00	
CHAPITRE 10.—COUR MIXTE FRANÇAISE					
1	Recettes diverses	125.000,00	125.000,00	
à reporter.				4.135.274,25	

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	17.465,00		1.009.839,00	297.361,00
Art. 2.—	<i>Personnel Chinois :</i>				
	1 Téléphoniste détaché au Consulat: Solde	660,00			
	Gratifications de fin d'année	22,00			
		<u>682,00</u>			
» 3.—	<i>Divers :</i>				
Sect. 1.—	Frais de consultations techniques	1.000,00			
» 2.—	Indemnité de sténographie pour séances au Conseil.	600,00			
» 3.—	Indemnité de surveillance de dédouanement	360,00			
» 4.—	Cours aux Agents de Police français et chinois.	600,00			
		<u>2.560,00</u>			
				20.707,00	
CHAPITRE 12.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS					
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	1 Chef du Service des Parcs	7.980,00			
	1 Chef Jardinier	3.510,00			
	2 Surveillants	6.600,00			
	Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements).	4.105,00			
» 2.—	<i>Personnel Chinois fixe :</i>				
Sect. 1.—	Secrétaire, interprètes, magasinier comptable, dessinateur, jardiniers, cantonniers, coolies—Solde	21.369,00			
» 2.—	Gratifications de fin d'année	850,00			
» 3.—	<i>Personnel Chinois flottant :</i>				
	Tonte gazon, échenillage, recherche des vers, etc	3.200,00			
» 4.—	<i>Matériel :</i>				
Sect. 1.—	Commandes de matériel en France; entretien et réparations; chauffage des serres et bureaux; menus frais; fournitures de bureaux, etc	3.120,00			
» 2.—	Entretien automobile et camion	1.400,00			
» 5.—	<i>Dépenses diverses :</i>				
	Commandes de graines, achats sur place, nourriture des animaux du jardin, insecticides et engrais chimiques	1.500,00			
» 6.—	<i>Travaux d'entretien :</i>				
	Jardins d'essai, pépinières, etc.	2.800,00			
» 7.—	<i>Déplacements d'arbres pour rectifications d'alignement et remplacement arbres morts</i>	3.424,00			
» 8.—	<i>Imprévus.</i>	500,00			
» 9.—	<i>Travaux remboursables</i>	500,00			
		<u>60.858,00</u>			
CHAPITRE 13.—COUR MIXTE FRANÇAISE					
Art. 1.—	<i>Personnel :</i>				
Sect. 1.—	<i>Personnel judiciaire</i>	15.540,00			
» 2.—	<i>Personnel Municipal mis à la disposition de la Cour :</i>				
	1 Greffier.	6.720,00			
	2 Greffiers-Adjoints.	8.280,00			
	1 Huissier auxiliaire	2.200,00			
	Indemnités diverses: (logement, famille, langues, médecin)	3.360,00			
		<u>20.560,00</u>			
» 3.—	<i>Personnel Chinois</i>	41.411,00			
		<u>77.511,00</u>			
» 2.—	<i>Dépenses diverses</i>	2.526,00			
» 3.—	<i>Frais généraux</i>	19.950,00			
		<u>99.987,00</u>			
	à reporter.			1.191.391,00	297.361,00

CHAPITRE 11.—INTÉRÊTS

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.	
		Report.		4.135.274,25
1	<i>Intérêts sur les comptes courants et dépôts fixes dans les banques.</i>	32 000,00		
2	<i>Intérêts sur actions de la Compagnie des Téléphones.</i>	1 476,00		
3	<i>Intérêts sur valeurs en portefeuille</i>	230,00		
4	<i>Fonds d'amortissement des Emprunts</i>	50.000,00		83.706,00
à reporter.					4.218.980,25

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
		1.191.391,00		297.361,00	
CHAPITRE 14.—EXPROPRIATIONS					
Art. 1.— <i>Expropriations.</i>	1.000,00			1.000,00	
CHAPITRE 15—EMPRUNTS					
Art. 1.— <i>Emprunt Municipal de 1903—4.000 Obligations à 4 1/2 %.</i>					
Sect. 1.—Frais annuels :					
Service de l'amortissement Frs: 800 à frs: 10=	80,00				
» 2.—Intérêts pour 1930, Frs: 40.162,50 à frs: 10=	4.016,25				
» 3.—Amortissement de 165 obligat. à frs: 500=	8.250,00				
	12.346,25				
» 2.— <i>Emprunt Municipal de 1911—4.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 6 %					
Sect. 1.—Intérêts pour 1930.	16.524,00				
» 2.—Amortissement de 183 obligat. à Tls: 100=	18.300,00				
	34.824,00				
» 3.— <i>Emprunt Municipal de 1914—5.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 5 1/2 %					
Sect. 1.—Intérêts pour 1930.	22.302,50				
» 2.—Amortissement de 195 Obligat. à Tls: 100=	19.500,00				
	41.802,50				
» 4.— <i>Emprunt Municipal de 1916—3.500 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 5 1/2 %					
Sect. 1.—Intérêts pour 1930.	16.164,50				
» 2.—Amortissement de 131 Obligat. à Tls: 100=	13.100,00				
	29.264,50				
» 5.— <i>Emprunt Municipal de 1921—20.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 8 %					
Intérêts annuels.	160.000,00				
» 6.— <i>Emprunt Municipal de 1923—5.119 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 6 %					
Intérêts annuels.	30.714,00				
» 7.— <i>Emprunt Municipal de 1924—8.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 7 %					
Intérêts annuels.	56.000,00				
» 8.— <i>Emprunt Municipal de 1925—20.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 6 1/2 %					
Intérêts annuels.	130.000,00				
» 9.— <i>Emprunt Municipal de 1926—10.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 6 1/2 %					
Intérêts annuels.	65.000,00				
» 10.— <i>Emprunt Municipal de 1928—5.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 7 %					
Intérêts annuels.	35.000,00				
» 11.— <i>Emprunt Municipal de 1929 (2ème tranche de 1928)—</i>					
2.500 Obligations de Tls. 100 à 7 %					
Intérêts annuels.	17.500,00				
» 12.— <i>Emprunt Municipal de 1929—12.000 Obligations de</i>					
Tls. 100 à 7 %					
Intérêts annuels.	84.000,00				
» 13.— <i>Fonds d'amortissement des Emprunts</i>	50.000,00				
		746.451,25			
Total du Titre III.—Services divers.				1.938.842,25	
à reporter.				2.236.203,25	

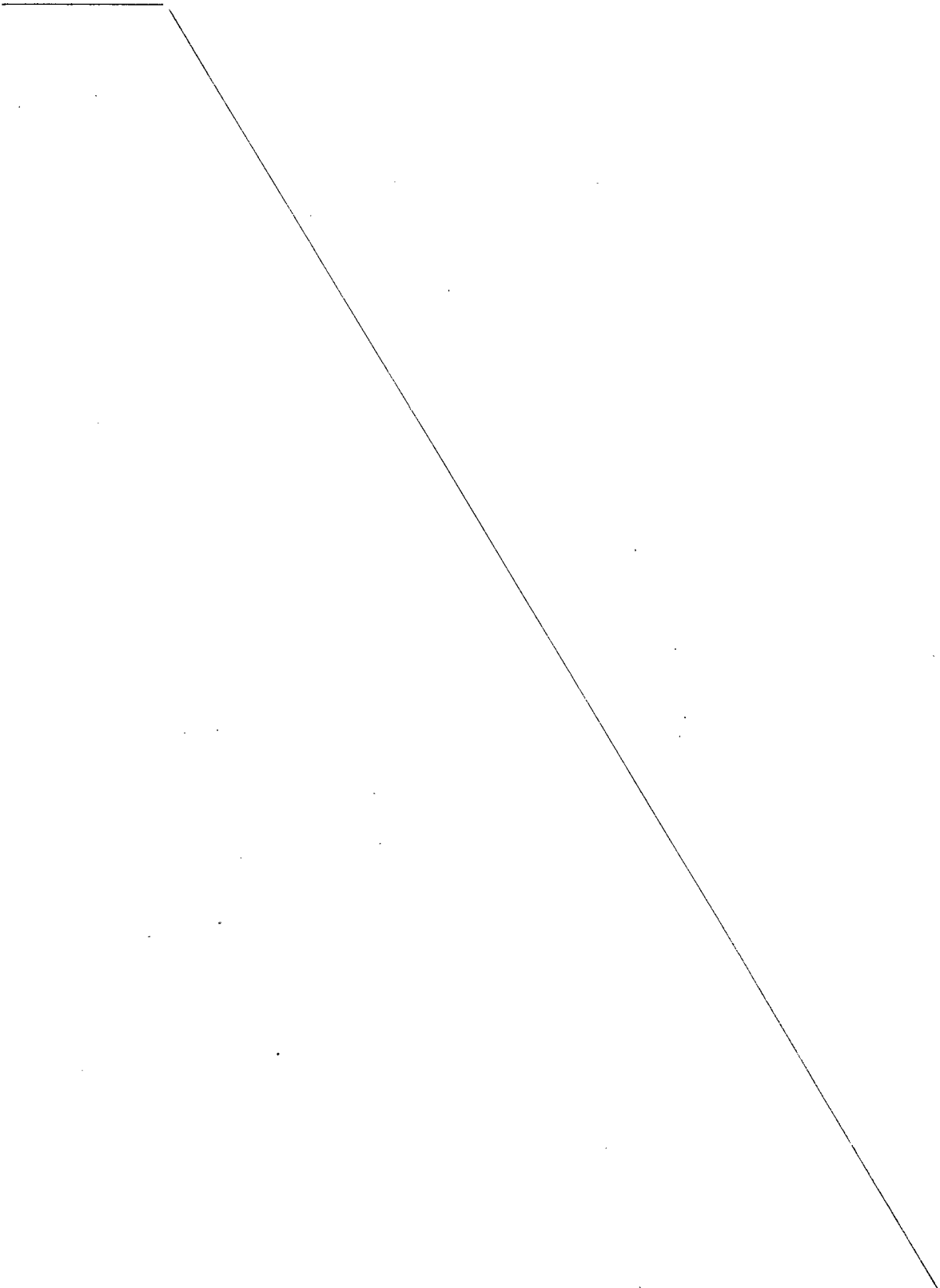
CHAPITRE 12.—SERVICE DE POLICE

ART.	NATURE DE LA RECETTE	BARÈME	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
		Report.	4.218.980,25
1	Amendes	47.000,00	
2	Agents employés à des services particuliers	28.000,00	
3	Contrôle des gardiens privés	7.000,00	
4	Affiches et panneaux-réclames	8.500,00	
5	Matières premières et fournitures à titre remboursable	7.000,00	
6	Permis de chauffeurs	10.000,00	
7	Permis de port d'armes	14.000,00	
8	Prisons (blanchisserie et divers)	4.500,00	
				126.000,00
		à reporter.		4.344.980,25

		Fls.	c.	Fls.	c.
		Report.		2.236.203,25	
Titre IV.—Service de Police					
CHAPITRE 1.—PERSONNEL EUROPÉEN					
Art. 1.—	<i>Direction :</i>				
	Sect. 1.—Soldes.				
	1 Directeur des Services de Police	13.200,00			
	1 Chef de la Garde	9.000,00			
	1 Chef des Poursuites	9.900,00			
	1 Chef-Adjoint	6.750,00			
				38.850,00	
»	2.— <i>Secrétariat :</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	1 Secrétaire du Directeur	5.700,00			
	1 Chef du Secrétariat	3.840,00			
	1 Comptable	3.180,00			
	1 Archiviste (pour 9 mois).	1.710,00			
	1 Commis de Bureau	960,00			
				15.390,00	
»	3.— <i>Section Politique :</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	1 Chef de la Section Politique	5.700,00			
	1 Secrétaire-Interprète	3.480,00			
	1 Agent de renseignements	3.060,00			
				12.240,00	
»	4.— <i>Secteurs de Police :</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	5 Inspecteurs	22.800,00			
	5 Sous-Inspecteurs	21.000,00			
	15 Sergents	51.000,00			
	19 Brigadiers	54.780,00			
	37 Gardes (dont 6 pour 9 mois)	85.630,00			
	6 Gardes Auxiliaires	10.640,00			
	2 Gardiens de Jardin	6.480,00			
	2 » de Pontons	4.200,00			
	2 » de Marchés	3.600,00			
				260.130,00	
»	5.— <i>Maison d'Arrêt :</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	1 Inspecteur Principal-Directeur	5.700,00			
	1 » Sous-Directeur	4.560,00			
	1 Sergent	3.780,00			
	2 Brigadiers	5.880,00			
	2 Gardes	4.620,00			
	5 » Auxiliaires	8.380,00			
				32.920,00	
»	6.— <i>Trafic .</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	1 Inspecteur	4.560,00			
	1 Sous-Inspecteur	3.480,00			
	1 Sergent	3.180,00			
	2 Brigadiers	5.640,00			
	2 Gardes	4.560,00			
	4 Gardes Auxiliaires	7.860,00			
				29.280,00	
	à reporter	388.810,00		2.236.203,25	

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

	Tls.	c.
Report. . . .	4.344.980,	25



à reporter. . . .	4.344.980,	25
-------------------	------------	----

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE IV.—SERVICE DE POLICE 29

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	388.810,00		2.236.203,25	
Art. 7.—	<i>Groupe Monté :</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	1 Sous-Inspecteur	3.480,00			
	1 Sergent	3.180,00			
	1 Brigadier	2.820,00			
	6 Gardes (dont 4 pour 9 mois)	11.940,00			
	4 » Auxiliaires.	6.560,00			
		<u>27.980,00</u>			
»	8.— <i>Services Divers :</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	1 Inspecteur Principal Instructeur	5.700,00			
	1 Sous-Inspecteur Instructeur	3.840,00			
	1 Chef Magasinier	4.560,00			
	1 Sergent Tailleur	3.480,00			
	1 Commis Magasinier	3.060,00			
	1 Chef Armurier	3.480,00			
	1 Garde Auxiliaire Armurier	1.970,00			
	1 » Artificier	2.520,00			
	1 Chef de Musique	3.480,00			
	1 » Mécanicien.	3.480,00			
		<u>35.570,00</u>			
»	9.— <i>Services de la Sûreté :</i>				
	Sect. 1.—Soldes				
	1 Chef de la Sûreté	6.900,00			
	1 Sous-Chef de la Sûreté	5.700,00			
	3 Chefs de Division	13.680,00			
	5 Sous-Chefs de Division	20.640,00			
	7 Chefs de Brigade	24.000,00			
	6 Sous-Chefs de Brigade	18.120,00			
	4 Détectives	9.600,00			
	4 » Auxiliaires	7.820,00			
	2 Téléphonistes	2.840,00			
		<u>109.300,00</u>			
»	10.— <i>Indemnités diverses :</i>				
	(Sûreté, fonctions, habillement, éloignement, langues, logement, famille et médaille municipale)			<u>100.128,00</u>	
				661.788,00	
CHAPITRE 2.—PERSONNEL CHINOIS					
Art. 1.—	<i>Secteurs de Police :</i>				
	Sect. 1.—Soldes \$:	229.080,00			
	Gratifications de fin d'année \$:	9.545,00			
		<u>238.625,00</u>	à 74	176.583,00	
	Sect. 2.—Indemnités diverses (ancienneté, langues, etc ..) \$:	65.340,00	à 74	48.351,00	
				<u>224.934,00</u>	
»	2.— <i>Maison d'Arrêt :</i>				
	Sect. 1.—Soldes \$:	2.412,00			
	Gratifications de fin d'année \$:	88,00			
		<u>2.200,00</u>	à 74	1.628,00	
»	3.— <i>Fourrière :</i>				
	Sect. 1.—Soldes	624,00	à 74	462,00	
»	4.— <i>Gardiens de Jardins :</i>				
	Sect. 1.—Soldes et indemnités \$:	3.984,00			
	Gratifications de fin d'année \$:	151,00			
		<u>4.135,00</u>	à 74	3.060,00	
	à reporter.	230.084,00		661.788,00	2.236.203,25

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

	Tls.	c.
Report. . .	4.344.980,	25

à reporter. . .	4.344.980,	25
-----------------	------------	----

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE IV.—SERVICE DE POLICE 31

				Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.		230.084,00	661.788,00		2.236.203,25	
Art. 5.— <i>Gardiens de Pontons :</i>							
Sect. 1.—Soldes et indemnités \$:	432,00						
Gratifications de fin d'année \$:	18,00						
		450,00	à 74	333,00			
» 6.— <i>Gardiens de Marchés :</i>							
Sect. 1.—Soldes et indemnités \$:	792,00						
Gratifications de fin d'année \$:	31,00						
		823,00	à 74	609,00			
CHAPITRE 3.—PERSONNEL TONKINOIS				231.026,00			
Art. 1.— <i>Secteurs de Police :</i>							
Sect. 1.—Soldes \$:	113.604,00						
Versement pour la							
Caisse des retraites \$:	9.846,00						
Gratifications de fin d'année \$:	4.733,00						
	128.183,00	à 74	94.855,00				
Sect. 2.—Indemnités (ancienneté,							
langues, rapatriement et							
médaill ^e municipale) \$:	19.624,00	à 74	14.522,00				
				109.377,00			
» 2.— <i>Ecole Franco-Annamite :</i>							
Sect. 1.—Soldes et indemnités \$:	4.632,00						
Fournitures scolaires,							
bourses et prix . . \$:	1.100,00						
Versement pour la							
Caisse des retraites \$:	465,00						
Voyages des Instituteurs et							
gratifications de fin d'année \$:	457,00						
Cours pour les							
Gardes Tonkinois \$:	420,00						
		7.074,00	à 74	5.235,00			
» 3.— <i>Personnel Tonkinois Auxiliaire :</i>							
Sect. 1.—Soldes et Indemnités \$:	2.892,00						
Gratifications de fin d'année \$:	38,00						
		2.930,00	à 74	2.168,00			
» 4.— <i>Maison d'Arrêt :</i>							
Sect. 1.—Soldes \$:	19.848,00						
Versement pour la							
Caisse des retraites \$:	1.724,00						
Gratifications de fin d'année \$:	827,00						
	22.399,00	à 74	16.576,00				
» 2.—Indemnités (ancien-							
neté et langues). \$:	1.700,00	à 74	1.258,00				
				17.834,00			
CHAPITRE 4.—FRAIS GÉNÉRAUX (Maison d'Arrêt)				134.614,00			
Art. 1.— <i>Nourriture des prisonniers indigènes</i>				20.000,00			
» 2.— » » <i>détenus et subsistants européens</i>				2.500,00			
» 3.— <i>Habillement des prisonniers indigènes</i>				4.000,00			
» 4.— <i>Frais d'hospitalisation</i>				2.500,00			
				29.000,00			
CHAPITRE 5.—FRAIS GÉNÉRAUX (Police)							
Art. 1.— <i>Entretien à l'habillement</i>				2.000,00			
» 2.— <i>Habillement et équipement</i>				49.000,00			
» 3.— <i>Entretien à l'armement</i>				600,00			
» 4.— <i>Ameublement (Achat et entretien)</i>				6.525,00			
» 5.— <i>Chauffage des postes</i>				12.500,00			
				70.625,00			
	à reporter.			70.625,00	1.056.428,00	2.236.203,25	

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

Report. . . .	Tls.	c.
	4.344.980,25	

à reporter. . . .	4.344.980,25
-------------------	--------------

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE IV.—SERVICE DE POLICE 33

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	70.625,00		1.056.428,00	2.236.203,25
Art. 6.—	Menus frais des postes	1.500,00			
» 7.—	Dépenses imprévues	11.500,00			
» 8.—	Fournitures de bureaux	800,00			
» 9.—	Bicyclettes et Autos (Achat et entretien).	21.000,00			
» 10.—	Service Anthropométrique	2.000,00			
» 11.—	Bibliothèque	300,00			
» 12.—	Prix de tir.	200,00			
» 13.—	Groupe Monté : Chevaux (harnachement et nourriture)	4.500,00			
» 14.—	Fourrière : Frais généraux	481,00			
» 15.—	Fanfare :				
Sect. 1.—	Habillement. . . \$: 1.000,00				
» 2.—	Soldes et répétitions \$: 7.800,00				
» 3.—	Dépenses imprévues \$: 300,00				
	<u>9.100,00</u> à 74 <u>6.734,00</u>			119.640,00	
CHAPITRE 6.—DÉFENSE DE LA CONCESSION					
Art. 1.—	Compagnie Française de Volontaires :				
Sect. 1.—	Habillement et équipement	2.050,00			
» 2.—	Dépenses imprévues	500,00			
» 3.—	Soldes et allocations.	1.682,00			
	<u>4.232,00</u>				
» 2.—	Police Spéciale Volontaire :				
Sect. 1.—	Habillement & Equipement	2.100,00			
	<u>2.100,00</u>			6.332,00	
Total du Titre IV.—Service de Police.				1.182.400,00	
à reporter.				3.418.603,25	

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.		3.418.603,25	
Titre V.—Travaux Publics					
CHAPITRE 1.—PERSONNEL					
Art. 1.—Personnel Européen :					
Sect. 1.—BUREAU DE LA DIRECTION :					
1	Ingénieur en Chef	10.200,00			
1	Ingénieur Adjoint Principal	8.460,00			
1	Ingénieur Adjoint	7.320,00			
1	Ingénieur Contrôleur	5.370,00			
1	Chef de Bureau d'Etudes	5.940,00			
1	Commis	3.300,00			
2	Dactylographes	4.840,00			
	Indemnités : (logement, langues, famille et déplacements)	10.110,00			
»	2.—VOIRIE :			55.540,00	
1	Ingénieur de la Voirie	5.880,00			
1	Agent-Voyer Principal	4.800,00			
3	Agents-Voyers	14.250,00			
1	Conducteur de Travaux	3.720,00			
1	Surveillant des Ecuries.	4.140,00			
10	Surveillants de Travaux	33.230,00			
	Indemnités : (logement, langues, famille et déplacements)	14.225,00			
»	3.—ARCHITECTURE :			80.245,00	
1	Architecte.	7.980,00			
1	Conducteur d'Architecture Princip ^{al}	5.040,00			
3	Commis d'Architecture.	12.120,00			
5	Surveillants d'Architecture	15.310,00			
	Indemnités : (logement, langues, famille et déplacements)	6.670,00			
»	4.—CADASTRE :			47.120,00	
1	Chef du Cadastre	6.180,00			
1	Sous-chef du Cadastre	4.320,00			
2	Chefs Opérateurs du Cadastre.	8.520,00			
1	Opérateur du Cadastre	3.510,00			
1	Conservateur du Cadastre	4.140,00			
	Indemnités : (logement, langues, famille et déplacements)	6.652,00			
»	5.—ELECTRICITÉ ET EAU :			33.322,00	
1	Chef de Service	5.400,00			
1	Sous-chef de Service	4.560,00			
1	Contrôleur Vérificateur.	4.320,00			
1	Surveillant	3.300,00			
	Indemnités : (logement, langues, famille et déplacements)	4.105,00			
»	6.—ATELIERS :			21.685,00	
1	Ingénieur Mécanicien	6.780,00			
1	Sous-chef d'Ateliers.	4.320,00			
2	Chefs Mécaniciens	7.020,00			
2	Mécaniciens	7.860,00			
1	Chef du mouvement	2.700,00			
	Indemnités : (logement, langues, famille et déplacements)	5.280,00			
				33.960,00	
	à reporter.	271.872,00		3.418.603,25

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

	Tls.	c.
Report. . . .	4.434.480,25	

à reporter. . . .	4.434.480,25	
-------------------	--------------	--

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE V.—TRAVAUX PUBLICS 37

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	271.872,00		3.418.603,25	
Art. 1.—Sect. 7.—COMPTABILITÉ ET MAGASIN :					
	1 Comptable	4.080,00			
	1 Magasinier	4.980,00			
	1 Magasinier Adjoint	3.580,00			
	Indemnités: (logement, langues, famille et déplacements)	3.240,00			
		<u>15.880,00</u>			
				287.752,00	
Art. 2.—Personnel Auxiliaire :					
Sect. 1.—BUREAU DE LA DIRECTION :					
	1 Dessinateur du Bureau d Etudes	4.975,00			
» 2.—VOIRIE :					
	5 Surveillants auxiliaires	10.880,00			
	Indemnité de déplacements	450,00			
		<u>11.330,00</u>			
» 3.—ARCHITECTURE :					
	2 Surveillants auxiliaires	6.010,00			
	Indemnité de déplacements	180,00			
		<u>6.190,00</u>			
» 4.—CADASTRE :					
	2 Opérateurs auxiliaires	3.510,00			
	Indemnité de déplacements	180,00			
		<u>3.690,00</u>			
				23.185,00	
» 3.—Personnel Chinois :					
Sect. 1.—DIRECTION		5.436,00			
» 2.—VOIRIE :					
	Bureau	3.747,00			
	1 ^{er} Arrondissement	15.682,00			
	2 ^{me} »	19.280,00			
	Assainissement	11.364,00			
	Nettoisement	50.148,00			
	Chauffeurs de cylindres	2.382,00			
	Ecuries	15.153,00			
		<u>117.756,00</u>			
» 3.—ARCHITECTURE :					
	Bureau	6.156,00			
	Constructions particulières	2.373,00			
	Dépôt.	3.180,00			
	Chantiers	10.341,00			
		<u>22.050,00</u>			
» 4.—CADASTRE.		11.043,00			
» 5.—ELECTRICITÉ & EAU.		12.225,00			
» 6.—ATELIERS :					
	Bureau	2.229,00			
	Atelier général	22.730,00			
	Garage	3.938,00			
	Chauffeurs de camions	15.830,00			
	Réparations véhicules automobiles	14.203,00			
		<u>58.930,00</u>			
» 7.—COMPTABILITÉ ET MAGASIN :					
	a)—Comptabilité	4.998,00			
	b)—Magasin	4.539,00			
		<u>9.537,00</u>			
» 8.—GRATIFICATIONS DU PERSONNEL CHINOIS		7.417,00			
		<u>244.394,00</u>		555.331,00	
	à reporter.			555.331,00	3.418.603,25

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

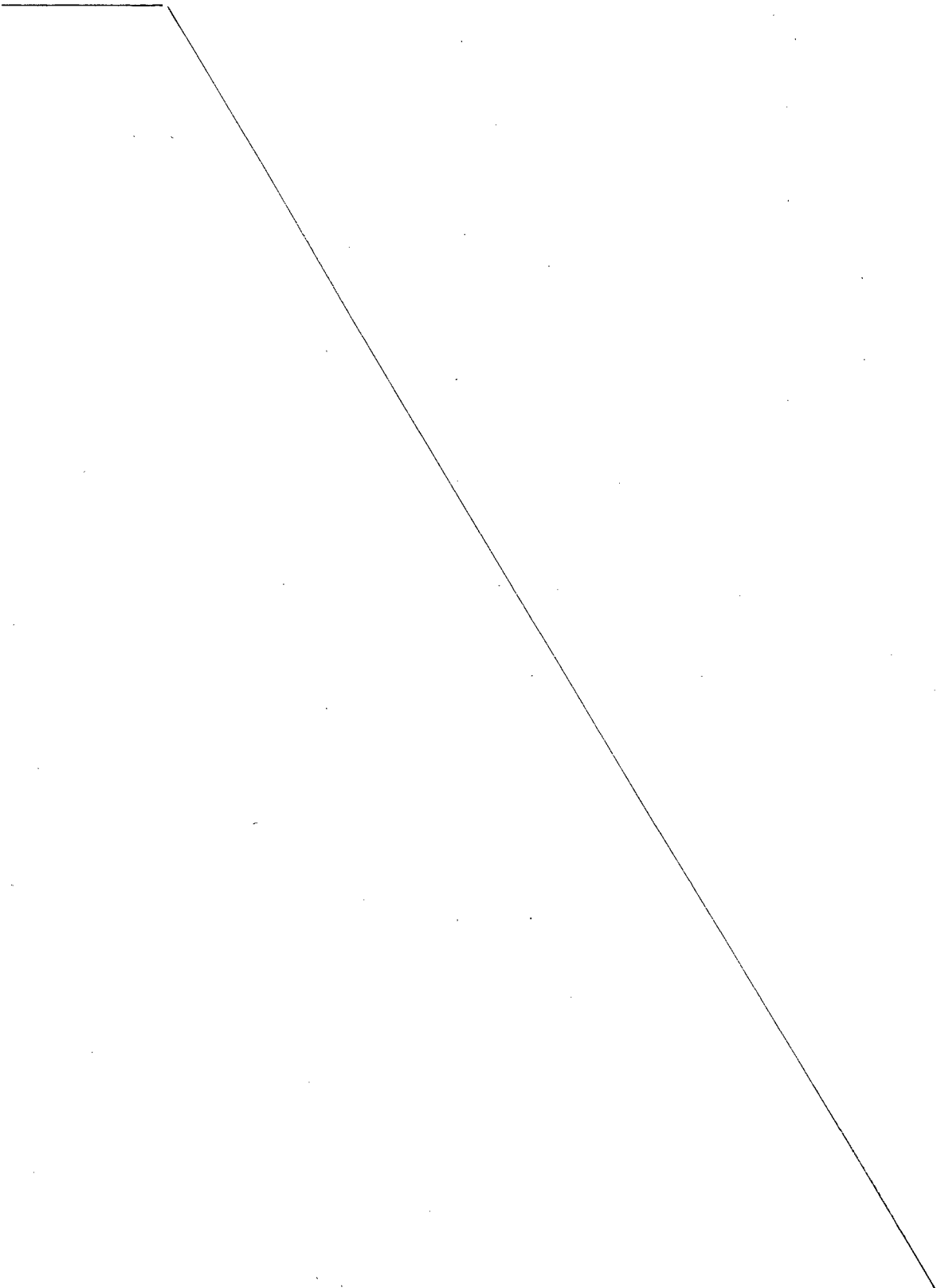
	Frs.	c.
Report. . . .	4.434.480,	25

à reporter	4.434.480,	25
--------------------	------------	----

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	555.331,00		3.418.603,25	
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL					
Art. 1.— <i>Matériel et entretien :</i>					
Sect. 1.— <i>Matériel fixe et Outillage</i>	3.000,00				
» 2.— <i>Matériel roulant</i>	3.000,00				
» 3.— <i>Réparations véhicules automobiles</i>	20.000,00				
» 4.— <i>Achat de 5 camions et pièces de rechan^{se}</i>	35.000,00				
» 5.— <i>Traction</i>	30.000,00				
» 6.— <i>Concasseurs</i>	3.000,00				
» 7.— <i>Fonderie</i>	1.000,00				
» 8.— <i>Petit outillage de voirie</i>	5.000,00				
» 9.— <i>Entretien de la drague</i>	300,00				
	100.300,00				
» 2.— <i>Cylindres à vapeur et à pétrole :</i>					
Sect. 1.— <i>Combustible</i>	200,00				
» 2.— <i>Entretien</i>	1.200,00				
	1.400,00				
				101.700,00	
CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE					
Art. 1.— <i>Entretien :</i>					
Sect. 1.— <i>Trottoirs</i>	4.000,00				
» 2.— <i>Chaussées pavées</i>	6.000,00				
» 3.— <i>Chaussées empierrées</i>	23.506,00				
» 4.— <i>Transformation de voies publiques (sheet asphalte)</i>	1.400,00				
» 5.— <i>Goudronnage</i>	56.000,00				
» 6.— <i>Assainissement</i>	2.700,00				
» 7.— <i>Quais, pontons, ponts</i>	3.000,00				
» 8.— <i>Stand de Tir</i>	500,00				
» 9.— <i>Dragage</i>	4.000,00				
	101.106,00				
» 2.— <i>Ordures ménagères :</i>					
Sect. 1.— <i>Enlèvement des ordures et boues</i>	40.000,00				
» 2.— <i>Comblement de mares avec ordures</i>	8.000,00				
	48.000,00				
» 3.— <i>Ecuries :</i>					
Sect. 1.— <i>Nourriture des animaux</i>	10.300,00				
» 2.— <i>Infirmerie, maréchalerie</i>	1.000,00				
» 3.— <i>Harnachement</i>	1.300,00				
» 4.— <i>Achat de mulets</i>	900,00				
	13.500,00				
» 4.— <i>Travaux remboursables</i>	5.000,00				
	5.000,00				
				167.606,00	
CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE					
Art. 1.— <i>Entretien courant :</i>					
Sect. 1.— <i>Bâtiments Municipaux</i>	5.000,00				
» 2.— <i>» » mis à la disposition du détachement</i>	800,00				
» 3.— <i>Appareils de chauffage</i>	1.000,00				
» 4.— <i>Clôtures, paillottes, abris</i>	2.000,00				
» 5.— <i>Outillage divers</i>	600,00				
» 6.— <i>Salle des fêtes</i>	500,00				
	9.900,00				
	à reporter.	9.900,00		824.637,00	3.418.603,25

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

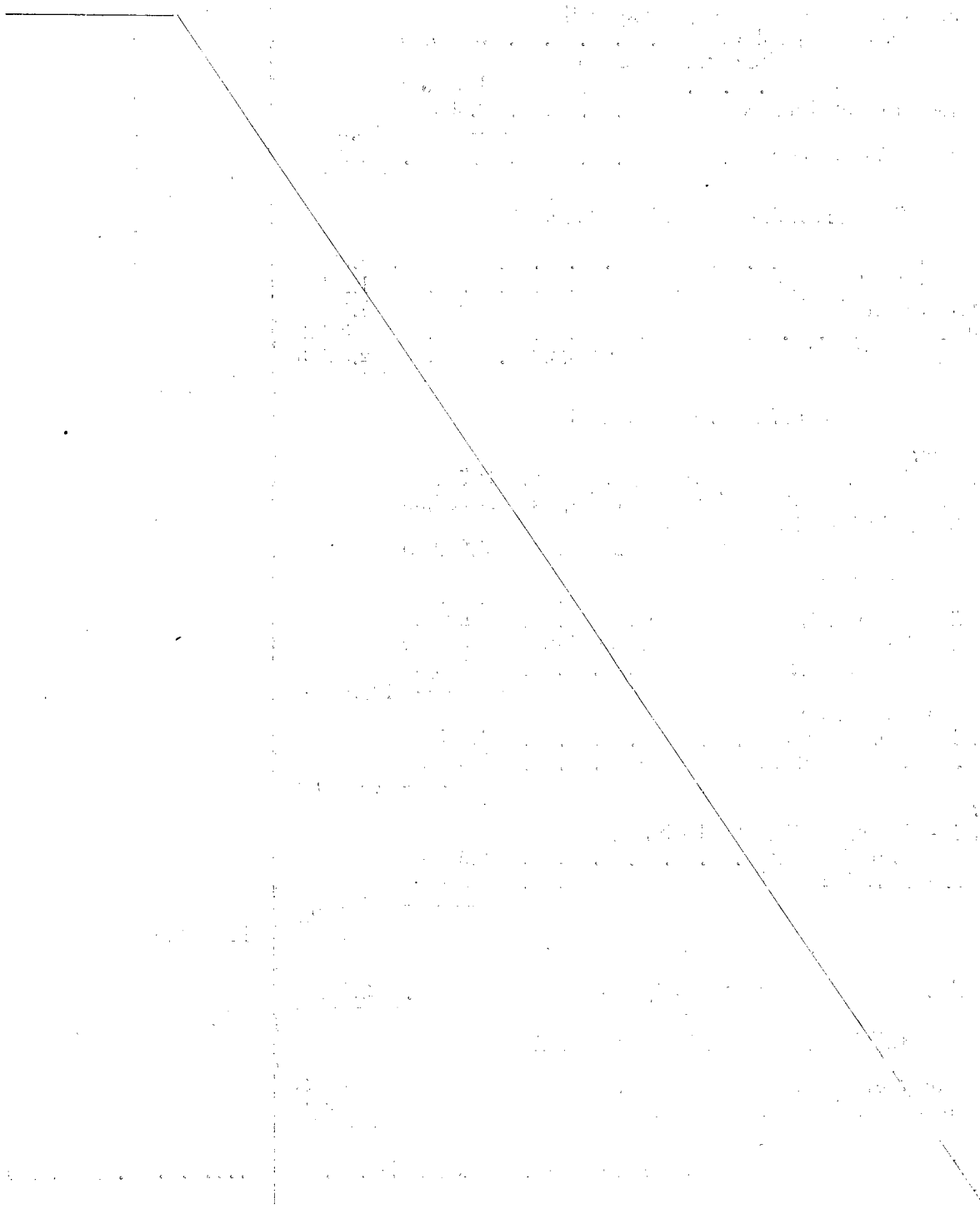
	Tls.	c.
Report. . .	4.434.480,	25



Budget ordinaire.—Total général. . .	4.434.480,	25
--------------------------------------	------------	----

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES—TITRE V.—TRAVAUX PUBLICS 41

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
	9.900,00	824.637,00		3.418.603,25	
Art. 2.—Gros entretien :					
Sect. 1.—Hôtel municipal et dépendances,					
Bâtiments des Services divers et					
Marchés	11.900,00				
» 2.—Bâtiments des Services de Police et					
Cour Mixte	12.100,00				
» 3.—Bâtiments Militaires	4.000,00				
» 4.—Bâtiments des Services des Travaux .	3.300,00				
» 5.—Nattes, stores, abris pour les bâtiments					
à usage public	3.000,00				
» 6.—Mobilier des bureaux: achat et					
entretien	1.000,00				
» 7.—Travaux imprévus	3.000,00				
	<u>38.300,00</u>				
» 3.—Travaux remboursables :	1.000,00				
		49.200,00			
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES					
Art. 1.—Fournitures de bureaux	2.500,00				
» 2.—Chauffage des bureaux	1.200,00				
» 3.—Fournitures de dessin	4.500,00				
» 4.—Menus frais	300,00				
» 5.—Achat et entretien des instruments du Cadastre.	2.000,00				
		10.500,00			
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE					
Art. 1.—Electricité:					
Sect. 1.—Consommation des voies publiques .	62.500,00				
» 2.— » des bâtiments municipaux	21.500,00				
» 3.—Entretien des installations					
des bâtiments municipaux	4.000,00				
» 4.—Entretien des installations					
des voies publiques	14.000,00				
» 5.—Force motrice, chauffage	4.900,00				
» 6.—Appareils, documentation technique.	500,00				
» 7.—Travaux remboursables	500,00				
	<u>107.900,00</u>				
» 2.— <i>Signalisation de trafic :</i>					
Sect. 1.—Consommation	11.840,00				
» 2.—Entretien des installations	3.500,00				
		15.340,00			
» 3.— <i>Gaz :</i>					
Sect. 1.—Consommation des bâtiments					
municipaux	4.500,00				
» 2.—Entretien des installations	300,00				
	<u>4.800,00</u>				
		128.040,00			
CHAPITRE 7.—EAU					
Art. 1.—Entretien des installations municipales	3.100,00				
		3.100,00			
CHAPITRE 8.—MAGASIN GÉNÉRAL					
Art. 1.—Main d'œuvre	200,00				
» 2.—Transformation de rocaille	200,00				
		400,00			
Total du Titre V.—Travaux Publics				1.015.877,00	
Budget ordinaire.—Total général				4.434.480,25	

	Tls.	c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE—(Recettes)		
Art. 1.—Partie de l'excédent de l'exercice 1929 affectée au budget extraordinaire 1930	1.183.018,00	
» 2.—Restes à recouvrer de l'exercice 1929	17.682,00	
» 3.—Emprunt 1930	2.000.000,00	
	<u>3.202.700,00</u>	
		
à reporter	3.202.700,00	

		Tls.	c.	Tls.	c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE—(Dépenses)					
CHAPITRE 1.—DÉFENSE					
Art.	1.—Indemnités de logement aux officiers	30.000,00			
»	2.—Indemnités de logement aux sous-officiers mariés	2.000,00			
»	3.—Location de résidences et de casernements	6.000,00			
»	4.—Eclairage, gaz: consommation et entretien	7.000,00			
»	5.—Abonnements téléphoniques	3.000,00			
»	6.—Véhicules automobiles: entretien et consommation	15.000,00			
»	7.—Travaux de défense	10.000,00			
»	8.—Matériel de défense	10.000,00			
»	9.—Imprévus	8.000,00			
				91.000,00	
CHAPITRE 2.—SECRETARIAT					
Art.	1.—Achat d'une machine pour l'imprimerie.	8.000,00			
»	2.—Achat d'un coffre-fort	750,00			
»	3.—Aménagement de la salle d'archives	1.000,00			
				9.750,00	
CHAPITRE 3.—SERVICE MÉDICAL					
Art.	1.—Mobilier, literie, fournitures diverses pour la nouvelle infirmerie.	6.000,00			
				6.000,00	
CHAPITRE 4.—SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES					
Art.	1.—Lampes spéciales pour émission sur ondes courtes	4.000,00			
»	2.—Groupe pour ondes courtes.	2.000,00			
				6.000,00	
CHAPITRE 5.—SERVICE D'INCENDIE					
Art.	1.—Voiture en remplacement de la voiture d'incendie N° 6	4.500,00			
»	2.—Voiture en remplacement de la camionnette.	1.500,00			
»	3.—Achat d'une échelle "Magirus".	23.755,00			
				29.755,00	
CHAPITRE 6.—COLLÈGE MUNICIPAL					
Art.	1.—Mobilier scolaire	2.460,00			
»	2.—Matériel pour laboratoire	2.000,00			
				4.460,00	
CHAPITRE 7.—SERVICE SANITAIRE					
Art.	1.—Laboratoire :				
	Sect. 1.—Matériel, appareils et mobilier.	2.000,00			
	» 2.—Produits chimiques	500,00			
				2.500,00	
Art.	2.—Voiture automobile pour désinfections à domicile	2.000,00			
»	3.—Auto pour le Directeur des Services d'Hygiène.	2.800,00			
»	4.—Service de vaccination	8.850,00			
				16.150,00	
CHAPITRE 8.—SERVICE DES PARCS					
Art.	1.—Achat d'un motoculteur.	1.133,00			
»	2.—Aménagement de la pépinière de Tsiang Yu	800,00			
»	3.—Cimetière de Lokawei (gazon)	900,00			
»	4.—Parc de Koukaza, plantations nouvelles et réfection des allées	2.875,00			
				5.708,00	
CHAPITRE 9.—SERVICES DE POLICE					
Art.	1.—Armement	28.000,00			
				28.000,00	
à reporter.				196.823,00	

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

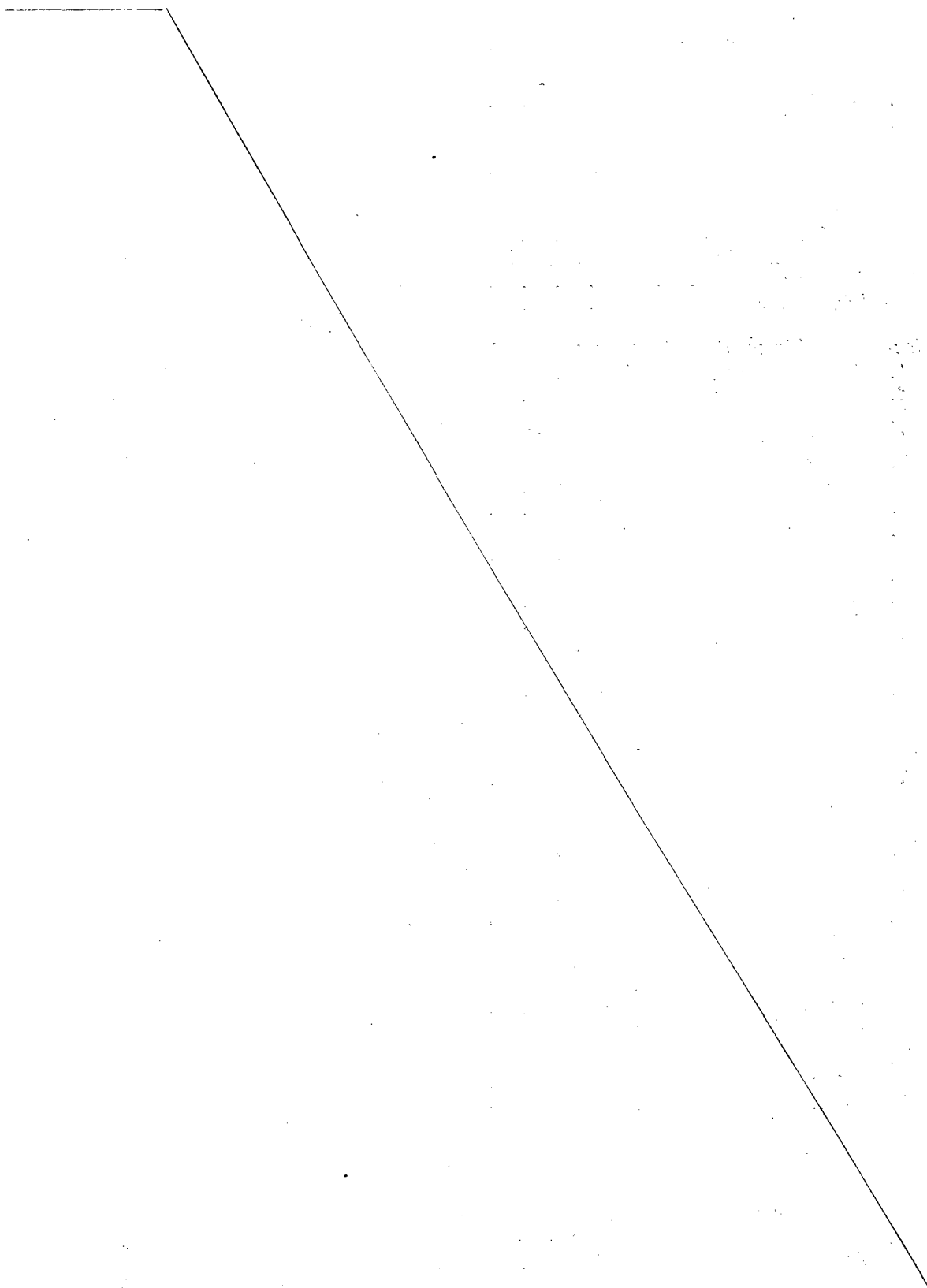
	Frs.	c.
Report. . .	3.202.700,00	

a reporter. . .	3.202.700,00	
-----------------	--------------	--

		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.	196.823,00	
CHAPITRE 10.—SERVICE DES TRAVAUX					
Art. 1.—Matériel:—a)—Achèvement des projets votés en 1929 :					
Sect. 1.—Usine à sheet asphalté	81.280,00				
» 2.—Usine d'essais d'incinération	50.000,00				
		131.280,00			
b)—Améliorations du matériel :					
» 3.—Achat de 10 camions à ordures	70.000,00				
» 4.—Achat d'une arroseuse balayeuse 5 T	9.000,00				
» 5.—Achat de voitures de service	15.000,00				
» 6.—Exploitation du nouveau matériel	5.050,00				
» 7.—Solde personnel chauffeur supplé- mentaire	3.350,00				
» 8.—Machines d'atelier	3.720,00				
» 9.—Voiture-échelle pour éclairage public	500,00				
» 10.—4 caisses à boue	720,00				
» 11.—Réchauffeuses d'asphalte	2.600,00				
		109.940,00			
Art. 2.—Voirie:—a)—Achèvement des travaux votés en 1929 :					
Sect. 1.—Grands travaux de drainage	60.200,00				
» 2.—Drainage avenue Haig	14.000,00				
» 3.—Elargissement avenue Haig	7.200,00				
» 4.—Suppression piste av. du Roi Albert	14.700,00				
» 5.—Suppression piste route Edan	525,00				
» 6.—Suppression piste Frelupt/Ghisi	625,00				
» 7.—Elargissement rue Marco-Polo	1.170,00				
» 8.—Elargissement avenue Edouard VII (Tourane/Hué)	7.050,00				
» 9.—Trottoirs avenue Victor Emmanuel	560,00				
» 10.—Cimetière de Lokawei: allées	3.500,00				
» 11.—Ouverture route Vallon	6.160,00				
» 12.—Ouverture route Tenant de la Tour	8.090,00				
» 13.—Ouverture route de Boissezon	5.750,00				
» 14.—Ouverture route Paul Henry	4.940,00				
» 15.—Avenue Edouard VII: changer dalles de roulement	2.500,00				
» 16.—Dragage pontons municipaux	5.500,00				
» 17.—Avenue Foch: transformations	63.400,00				
» 18.—Refuges	1.380,00				
		207.250,00			
b)—Améliorations :					
» 19.—Bandes de Trafic	3.500,00				
» 20.—Transformation des trottoirs	126.500,00				
» 21.—Chaussées en sheet asphalté	396.810,00				
» 22.—Rechargements généraux	46.100,00				
» 23.—Elargissements prévus	49.600,00				
» 24.—Suppression de pistes cavalières	100.000,00				
» 25.—Réserve pour travaux de transfor- mation	5.000,00				
		727.510,00			
c)—Travaux neufs :					
» 26.—Travaux de drainage (Dufour/Bois- sezon)	72.400,00				
» 27.—Drainage route Pershing	3.260,00				
» 28.—Construction de 50 tombes Cimetière de Lokawei	1.045,00				
» 29.—Ouverture et drainage voies nouvelles	150.000,00				
» 30.—Pavage et drainage chemins municip.	5.350,00				
» 31.—Réfection des voies de tramways	31.800,00				
» 32.—Transformation de la voirie: Marché de l'Est	16.750,00				
		280.605,00			
à reporter		1.456.585,00	196.823,00	

BUDGET POUR 1930.—RECETTES

	Tls.	c.
Report.	3.202.700,00	



Total général Taëls.	3.202.700,00	
----------------------	--------------	--

BUDGET POUR 1930.—DÉPENSES

47

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report. 1.456.585,00	196.823,00
Art. 3.—Architecture :—a)—Achèvement du programme de 1929 :					
Sect. 1.—Nouvelle caserne Pétain			25.230,00		
» 2.—Infirmerie Delastre			63.550,00		
» 3.—Garage et Ecuries Poste Central			7.940,00		
» 4.—Maison d'Arrêt			28.850,00		
» 5.—Marché Meugniot			58.130,00		
» 6.—Poste Joffre			33.880,00		
» 7.—Dispensaire			30.300,00		
» 8.—Poste Pottier			26.140,00		
» 9.—Marché et Poste de l'Est			211.500,00		
» 10.—Cimetière de Lokawei: loge			7.300,00		
» 11.—W. C. publics			660,00		
» 12.—Portails de défense			4.300,00		
» 13.—Fourrière			600,00		
» 14.—Collège Municipal (chauffage central)			3.300,00		
» 15.—Villa du Chef de la Garde			1.750,00		
			<u>503.430,00</u>		
	b)—Travaux d'amélioration :				
» 16.—Hôtel Municipal			1.100,00		
» 17.—Bureaux Service Plantations			4.300,00		
» 18.—Garage du Détachement			4.200,00		
» 19.—Poste d'Incendie Bassail			3.050,00		
			<u>12.650,00</u>		
	c)—Travaux neufs :				
» 20.—Collège Municipal, aile Ouest et préau			16.500,00		
» 21.—Magasin à munitions			8.000,00		
» 22.—Logements d'infirmiers			32.000,00		
» 23.—Poste de Police Mallet			225.000,00		
» 24.—Cité Annamite			70.000,00		
			<u>351.500,00</u>		
Art. 4.—Eau et Electricité :—					
Sect. 1.—Eclairage des voies nouvelles.			5.006,00		
» 2.—Signaux de trafic			14.157,00		
» 3.—Réfection de l'éclairage public.			4.026,00		
			<u>23.189,00</u>		
				2.347.354,00	
CHAPITRE 11.—DIVERS					
Art. 1.—Histoire de la Concession Française			<u>5.000,00</u>		
				5.000,00	
CHAPITRE 12.—EXPROPRIATIONS ET ACHAT DE TERRAINS					
Art. 1.—Expropriations			800.000,00		
» 2.—Achat de terrains			200.000,00		
				<u>1.000.000,00</u>	
					<u>3.549.177,00</u>
Estimation des dépenses pouvant être faites durant la gestion 1930.					3.049.177,00
Excédent des recettes pour balance					153.523,00
					<u>3.202.700,00</u>
				Total général Taëls...	<u>3.202.700,00</u>